LE NÂCÉRÎ.

LA PERFECTION DES DEUX ARTS

OU

TRAITÉ COMPLET

D'HIPPOLOGIE ET D'HIPPIATRIE

ARABES;

ouvrage publié par ordre et sous les auspices du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

TRADUIT DE L'ARABE

D'ABOU BEKR IBN BEDR,

PAR M. PERRON,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ANCIEN DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DU KAIRE,
EX-MÉDECIN SANITAIRE DE FRANCE A ALEXANDRIE,
DIRECTEUR DU COLLÉGE IMPÉRIAL ARABE-FRANÇAIS A ALGER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS,
DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE LEIPSICK, DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ÉGYPTIEN, ETC.

Fortes creantur fortibus et bonis.

DEUXIÈME PARTIE.

SECONDE DIVISION.

HIPPIATRIE.

III.

PARIS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE
DE M^me^ V^e^ BOUCHARD-HUZARD,
5, RUE DE L'ÉPERON.

1860

LE NÂCÉRÎ.

LA PERFECTION DES DEUX ARTS

OU

TRAITÉ COMPLET

D'HIPPOLOGIE ET D'HIPPIATRIE ARABES.

—

SECONDE PARTIE.

DEUXIÈME DIVISION.

—

HIPPIATRIE.

CINQUIÈME, SIXIÈME, SEPTIÈME ET HUITIÈME EXPOSITIONS.

—

La cinquième Exposition renferme trente-quatre chapitres indiquant les causes et les symptômes ou signes de toutes les maladies qui attaquent les animaux de l'espèce chevaline. (Les trois autres Expositions comprennent un très-grand nombre de chapitres dont chacun ne présente que le traitement d'une seule maladie. J'ai annoncé, dans les Indications préliminaires

dont j'ai cru devoir faire précéder le second volume, ce qu'il m'a paru plus simple de combiner et d'adopter à propos de cette multiplicité de chapitres qui ne me paraît aboutir à rien de véritablement utile ou commode.

De plus, je place ici, et avant tout, les considérations générales que l'auteur a casées en deux chapitres mis en tête de sa sixième Exposition, laquelle est le commencement de la partie thérapeutique proprement dite. Cette transposition me semble nécessaire, à cause même des changements que j'ai apportés à la disposition des matières; c'en est la conséquence directe. Attendu que j'ai rapproché la question thérapeutique de chaque entité pathologique, il fallait, dès l'abord, présenter ce que l'auteur a donné de généralités, ces généralités étant surtout pratiques.)

CONSIDÉRATIONS

ET

PRESCRIPTIONS PRATIQUES GÉNÉRALES.

I.

Des diverses saignées et incisions en général, et de leurs avantages. — Des veines qu'il convient de saigner, dans les diverses maladies. — De la manière de pratiquer les saignées.

La saignée ou incision de la veine se pratique de deux manières : — ou directement avec la main on ouvre la veine ; — ou médiatement on ouvre avec la pince ou ciseaux.

La lancette à incision a l'extrémité très-large ; la lancette à saignée a l'extrémité mince et effilée.

Quand vous êtes sur le point de saigner, saisissez la lancette, et laissez-en déborder de vos doigts une demi-longueur d'ongle. Si vous vous disposez à saigner ou à inciser au cou et aux régions supérieures de la tête, tenez dirigée en haut la pointe ou l'extrémité de la lancette. Ne vous hâtez pas de saigner avant que paraisse bien le relief de la veine. Liez le cheval ; serrez-lui le cou ; puis, saignez. Évitez de toucher le second vaisseau du cou ; là, il y a danger. (Cette phrase me paraît tronquée ; je pense qu'un mot au moins a été omis par le copiste du manuscrit.) Car, si votre lancette porte à côté de la veine et n'arrive pas à la pénétrer, le cheval peut mourir.

Lorsque, entre les oreilles et à la région œsophago-pharyngienne, il surgit des nodosités strumeuses, ou une glande, vous incisez avec la lancette jusqu'à arriver à mettre à découvert le

mal. Éloignez alors les parties avec les doigts; saisissez le produit morbide, pendant qu'avec l'autre main vous incisez et coupez au moyen de la lancette ou bistouri. Le nœud de la scrofule sort comme le jaune sort de l'œuf. Ce qui surgit ou s'élève sur la langue et sur les oreilles est en forme de points ou de boutons.

Les veines que l'on saigne, avons-nous déjà dit ailleurs (vol. II, page 63), sont au nombre de vingt et une, distinguées en dix catégories. — Dans la première catégorie sont les deux veines latérales du nez près des yeux; — dans la deuxième, les deux veines vers le grand angle des yeux, ou veines sous-orbitaires, voisines des deux saillies osseuses alongées vers les joues; — dans la troisième, les deux veines latérales de la langue, ou les deux azra'; — dans la quatrième, sont les deux jugulaires; — dans la cinquième, sont les deux veines du poitrail ou veines pectorales, appelées nâḥir ou veines de l'égorgeoir; — dans la sixième, sont les deux arsiennes ou veines des ars, sous le poitrail, près du passage des sangles; — dans la septième, sont les deux veines de la face interne des membres antérieurs et appelées saphènes, ṡâfen; — dans la huitième, sont les deux veines des boulets, aux mains et aux pieds, et nommées les deux externes; — dans la neuvième, sont les deux veines des membres postérieurs, appelées les bawâten ou les internes; — dans la dixième, est la veine située à l'implantation de la queue, et nommée coccygienne ou coccygio-anale, djâịr.

La saignée des veines latérales du nez près des yeux est avantageuse dans le ṡidâm ou phrénésie ou coup cérébral, dans le vertige ou trouble encéphalique, en hiver et en été, dans le soda ou céphalée (ṡodâ'), dans la fièvre essentielle ou inflammatoire, dans l'ictère, dans la surdité.

Il est avantageux de saigner les veines du grand angle des yeux, dans le sabal ou coup d'air blépharique ou suffusion blépharoptosique, dans le kamnah ou rouille oculaire ou œdème chémosique, dans le ṡarâcìr ou blatte ou excroissance au grand angle de l'œil, dans l'eau bleue ou goutte sereine, dans l'héméralopie ou cécité nocturne, dans l'ophthalmie

simple, dans les fistules angulo-oculaires, dans le torfah ou ecchymose ou suffusion chémosioïde.

On saigne avec avantage les veines latérales sublinguales, après une marche longue, pour les cas de staphylite ou tâbek ou palatite membraneuse ou autres, de chaleur buccale, pour la gengivite et l'enflure gengivale, pour la crapaudine buccale, pour l'adénite sublinguale.

La saignée des veines jugulaires est profitable dans les cas de mélanie, de glaucosie, de feu, de furoncles, de pléthore et de chaleur générale.

On pratique utilement la saignée aux veines du poitrail, dans l'érysipèle du thorax, dans le techebbouk, empêtrement ou enchevêtrement rhumatismal, dans l'avant-cœur ou louve du poitrail ou charbon thoracique, dans le gonflement du thorax.

On recourt, avec de grands avantages, à la saignée des veines des ars ou sous-pectorales, dans les cas de loup hépatique ou phlegmon hépatique, de marl ou tranchées-coliques, de tahrîk ou convulsions intestinales ou coliques volvuliformes, d'ascite.

On saigne les saphènes ou internes des membres antérieurs, pour les cas d'insibâbah ou infiltration au grand tendon, d'érysipèle, d'engorgement et enflure.

Fréquemment on pratique la saignée aux veines externes des membres antérieurs, pour les cas d'érysipèle, d'infiltrations, de javart encorné ou tâbek ou phlegmon encorné. Mais la saignée de ces veines est une imprudence, parce que l'on est, là, sur l'os du boulet. Lorsque l'on se décide à la pratiquer, il faut avoir recours à un habile phlébotomiseur; sinon, on risque de provoquer un panaris au boulet et au paturon, et d'amener ainsi la mort de l'animal. Il en est de même absolument pour la saignée des veines externes des pieds de derrière.

Quant à la saignée de la veine caudale, elle est avantageuse dans l'alopécie, dans la chute des crins de la queue, dans le crin de mâle ou crin dur, dans les irritations de la queue.

II.

Règles de conduite pour les hippiatres. — Des conseils qui sont demandés à propos du traitement des bêtes chevalines. — Principes généraux.

La première recommandation qu'aient à observer les hippiatres et les dresseurs et éducateurs de chevaux, est de respecter leur professeur, d'en apprécier et comprendre les bons offices, d'être reconnaissants de ses actes envers eux, de le rémunérer de ses procédés à leur égard, et de l'instruction dont il leur communique les bienfaits, et de sa bienveillante complaisance pour eux, de conserver leurs relations avec lui en l'honorant de leurs déférences en toutes circonstances.

Lorsqu'un hippiatre est appelé à donner un conseil à l'endroit des animaux, qu'il le donne en toute vérité et sincérité, sans délais ni détours, sans aucune vue des choses de ce monde. Voit-il que le maître de l'animal est pauvre, qu'il donne ses conseils tels qu'ils doivent être, sans rien prendre de qui le consulte. Que l'hippiatre, toutes les fois qu'il aperçoit qu'un malade ne retirera profit d'aucun traitement, dans les cas, par exemple, de ḳould ṭaïiâr ou taupe errante ou cachexie humide (ou ḳinân raṭb), de badjal ou catarrhe utérin ancien ou leucorrhée, d'amaurose ou goutte bleue, eau bleue, de baraṡ blanc ou ladre, de bouletage, ne se mette pas à traiter et médicamenter ces maladies de nature si désespérante.

Que l'hippiatre sache les détails des principes pratiques, les emplois des médicaments dans les diverses maladies, afin qu'il n'aille pas donner aux animaux des médicaments chauds dans la saison chaude, des médicaments froids dans la saison froide, ni prescrire une application chaude dans la saison de l'été. Qu'il se garde d'opérer et de fouiller l'épaule d'un cheval au moment de la grande chaleur, ou du grand froid. Qu'il ne saigne pas l'animal en hiver et pendant le froid, à moins de nécessité impérieuse.

Qu'il soit expert dans la connaissance des différentes sortes

de plaies et de leurs formes. Ainsi, les plaies arrondies sont difficiles et longues à se guérir; les plaies en longueur, ou anguleuses, ou en profondeur, se guérissent plus promptement.

Qu'il sache apprécier l'emploi des médicaments appropriés aux maladies diverses, afin de ne point opposer à une maladie chaude un médicament chaud, ni à une maladie froide un médicament froid; car alors il se jetterait dans une voie mauvaise.

III.

Des quantités de sang extraites par les différentes saignées. — De quelques inconvénients à éviter, ou à réparer.

L'hippiatre doit savoir quelles sont les quantités de sang à retirer par les diverses saignées. Ainsi, la quantité de sang qu'il y a à extraire des veines du haut du chanfrein vers l'œil, dans les cas de convulsions, de vertiges ou troubles cérébraux, de soda ou céphalée, de ḥomma ou fièvre essentielle, de surdité, et d'autres maladies dont nous parlerons, doit être du poids d'un roṫl à deux roṫl.

Par la saignée des veines du grand angle des yeux, dans les cas d'œdème chémosique ou rouille oculaire, d'amaurose, d'héméralopie, d'ophthalmie ordinaire, d'ecchymose ou suffusion chémosioïde, on retire de deux onces à trois onces de sang.

De même par la saignée des veines sublinguales latérales, dans les cas de ṫâbeḳ ou staphylite ou palatite membraneuse, de chaleur générale, de stomatite tuberculeuse ou soulâḳ.

La saignée des jugulaires, dans les cas de mélanie, de glaucosie, de feu, et de toutes les autres maladies pour lesquelles nous conseillerons cette saignée, doit fournir une quantité d'un à deux roṫl et même trois roṫl de sang.

Au poitrail, on retire par la phlébotomie, pour les maladies à propos desquelles nous la recommanderons, un à deux et trois roṫl de sang.

Par la saignée des veines internes des membres de devant, on doit prendre de deux à trois roṫl de sang. — Par la saignée

des veines externes, il faut extraire d'un à deux roîl de sang; de même pour la saignée des veines externes et aussi des veines internes des membres postérieurs.

Quant à la saignée à la veine caudale, la quantité de sang à obtenir doit être d'un à deux roîl.

La ponction de la luette avec une alêne, dans le cas d'esquinancie, devra fournir de trois onces à un demi-roîl de sang.

La ponction du nez pour les cas d'anhélation ou respiration difficile, devra donner une quantité de sang d'une à deux onces.

La saignée à l'ongle du pied, dans le traitement des infiltrations ou engorgements aigus, de l'érysipèle, doit être plus abondante que les saignées opérées pour les autres cas. Elle sera dans la proportion de quantité moyenne et telle qu'elle puisse être utile au cheval et ne pas lui nuire, telle qu'elle n'amène pas la syncope ou défaillance, car nombre de fois, lorsque la quantité de sang retirée dépasse cette limite moyenne, la syncope, en se produisant, détermine la mort, ainsi que cela arrive également par la saignée des jugulaires.

Parfois il survient, à la place ou à la région où est pratiquée la saignée, d'assez graves inconvénients, comme cela arrive après la saignée du poitrail et après celle de la langue. Dans ces cas, lorsque l'on retire trop de sang, il se forme des épanchements de matières diverses, par suite de ce que le sang a été amené et attiré. La conséquence est que le poitrail s'appesantit et s'embarrasse beaucoup plus qu'il n'était auparavant, la langue se gonfle. Néanmoins il est nécessaire d'évacuer le sang qui est arrivé dans la partie malade, mais ensuite on en interrompt l'écoulement avant que ne soient attirées et amenées à cette partie les matières en excès.

Quant à ce que nous énonçons des quantités de sang équivalentes au poids d'un à deux roîl, ou bien au poids d'une à deux onces, nous voulons dire, en les indiquant ainsi, que la première délimitation, qui est la plus restreinte, est recommandée pour les poulains, les jeunes chevaux de deux ans ou djez', les mulets, les ânes, attendu leur moindre corpulence et leur

moindre volume de sang. La seconde délimitation est l'expression de la quantité de sang à retirer des chevaux d'âge parfait, de grand embonpoint, de fort développement de stature, et cela attendu l'ampleur de leur corps, la masse plus considérable de leur sang.

Or, comprenez ces mensurations qui, du reste, ne sont consignées dans aucun autre traité d'hippiatrie que celui-ci.

REMARQUE.

Tout homme qui s'est acquis la connaissance des chevaux, qui s'occupe avec intérêt de ce qui les regarde, qui a au cœur l'amour hippique et a plaisir à soigner les chevaux, à les tenir en honneur, doit savoir leurs maladies et les moyens de guérison; et, à côté de cela, savoir les circonstances qui peuvent être nuisibles à ces animaux, leur occasionner quelque mal que ce soit. Quant à nous, nous avons recherché ce qui leur arrive le plus souvent en maladies, ce qui s'emploie pour les guérir. Nous avons utilisé ce que nous avons vu et ce que nous avons expérimenté.

CHAPITRE PREMIER.

Maladies particulières à la peau; leurs causes et symptômes. — Descriptions. — Baraṡ ou ladre ou lèpre blanche. — Bahaḳ ou leucé, alphos. — Djarab ou psore farcineuse, farcin. — Saûdâ ou mélanose, mélanie. — Ṡafrâ ou glaucosie. — Charâ ou feu, échauboulures, ébullition; mâcharâ, feu cérébral. — Ṭawâlil ou aṭâlîl, verrues; santah ou gros poireau. — Damâmil, furoncles. — Toûtah ou mûres colorées (grappes, grappins, verrues rougeâtres, fics). — Ḳamlah ou ḳamalah, ulotricie, poil crépu. — Dâ el-ḥayïah, mal du serpent, ophiose, mal serpentin, serpentine. — Dâ el-ṭa'leb ou mal de renard, alopécie. — Ḥarẓaûn ou stellion, stellionie, le nodule. — Daran, tubercule. — Blessures faites par le lion; — par le tigre; — par le sanglier; — par le fer des armes. — Brûlure ou ustion. — Morsure des vipères et des serpents venimeux. — Piqûre du scorpion. — Piqûres de guêpes ou frelons, de mouches, taons, etc. — Morsure du chien enragé, et de la belette. — Traitements des maladies dénommées ci-dessus. — Faire renaître le poil et les crins. — Remarques sur la thériaque; — sur la gomme de Perse ou sekenbîdj.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies qui peuvent exister à la surface de la peau sont au nombre de vingt-quatre.

1° Le baraṡ ou ladre ou lèpre blanche.

Le baraṡ ou ladre, ou lèpre blanche, a pour caractères sa couleur blanche, des taches blanches circonscrites qui se montrent fréquemment aux lèvres de l'animal, aux paupières; car ces taches ont des endroits d'apparition presque spéciaux, c'est-à-dire les environs de l'anus et de la vulve, le nez, le pourtour des yeux, les paupières. — Nous nous bornons à de simples in-

dications descriptives. Parfois le ladre est en grandes taches blanches de nuance fade, mais qui ne peuvent être méconnues par quiconque a la moindre expérience. Parfois ce sont de petites taches ou macules du diamètre d'une lentille ou plus, répandues sur les régions du corps que nous venons de désigner.

2° Le bahaḳ ou leucé, alphos.

Le bahaḳ blanc, ou leucé, ou alphos, est plus faible que le ladre, de nuance et d'aspect. Le bahaḳ est plus clair de teinte et d'apparence. Il se développe dans les mêmes régions cutanées que le baraṡ, et aussi sur tout le reste de l'étendue ou superficie du corps.

(Dâoûd, dans son Tezkéreh ou Codex médico-pharmaceutique, dit : « Le bahaḳ diffère du baraṡ en ce que le changement de la couleur de la peau, au moins chez l'homme, est de nature telle que si l'on fait des mouchetures sur la peau, il en sort du sang, et, si on la frotte, elle rougit; de plus, les poils n'ont pas changé de couleur; toutes circonstances qui ne se présentent pas dans le baraṡ. Celui-ci, d'ailleurs, a pour caractère encore, la flaccidité et le lisse de la peau qui rappelle la mollesse onctueuse des chairs des animaux testacés ou mollusques testacés ou ostracés, louḥoûm ṡadafyah. »)

3° Le djarab ou la psore farcineuse, le farcin.

Le djarab ou la psore farcineuse, le farcin, est une sorte de ḳinân ou cachexie, d'après ce que prétendent les anciens dans leurs écrits. (Le djarab, mot dont le sens primitif veut dire psore, terme grec assez vague, et gale, me paraît être le farcin bénin et superficiel. Le saûdâ ou la mélanie ou mélanose et le ṡafrâ ou glaucosie me semblent être des degrés plus avancés et plus graves du farcin.) — Le farcin est contagieux. Il peut se développer sur tout le corps, à la région d'implantation de la crinière et du toupet, et à la queue. Le farcin est dû à une matière ou humeur brûlante, âcre, qui brûle les crins de ces régions du corps. Sur les endroits où siége la psore farcineuse, se produit une desquamation blanche analogue aux

squammules ou furfures de l'ulotricie. Quand la desquamation paraît, la place malade rougit.

J'ai observé parfois des suintements d'une lymphe jaunâtre et de sang. Alors, la maladie est des plus difficiles à traiter, des plus réfractaires à la guérison, après toutefois le bahak et le baras, si l'on ne rencontre pas un hippiatre qui sache la conduire avec sagesse et précaution et qui médicamente habilement.

4° Le saûdâ ou la mélanie ou mélano-dermatie.

Le saûdâ ou mélanose, mélanie, paraît sur toute partie du corps, mais en masses plus grandes et plus entassées que la psore farcineuse. Les angles des yeux noircissent. Tous les matins, le cheval a la peau gonflée, le poil souillé et collé par la sanie. La peau est sèche, noire; toutes les fois que vous la nettoyez, les poils tombent. Successivement elle devient plus noire, les yeux également prennent une teinte plus noire; de même toute la surface épidermique.

5° Le ṡafrâ ou la glaucosie.

Le ṡafrâ ou la glaucosie se développe aussi sur toute partie du corps, sur la tête. Ses produits morbides rappellent la forme furonculaire. Il arrive que telles parties affectées, le toupet par exemple, se dépouillent de leurs poils ou crins et laissent à nu des ulcérations plus nombreuses que dans la mélanie. Mais ces ulcérations sont plus suintantes, ont un aspect jaunâtre et parfois il s'en écoule une sanie glauque, jaune.

6° Le charâ ou feu, ébullition, échauboulures.

Le charâ ou feu, ébullition, échauboulures, peut apparaître sur toute la peau. Il éclate subitement, dans une seule heure. Vous voyez alors des élevures vésiculeuses ou boutons, des duretés papulaires; tout le corps gonfle; et il peut arriver que les yeux soient enfoncés dans le gonflement. A ce degré, le plus grand nombre des malades, brutes ou hommes, succombe à une mort rapide, tant est forte la chaleur du sang qui alors arrive en surabondance au cœur.

Il y a une variété que l'on nomme mâcharâ, feu cérébral, ébullition cérébrale que la violence de transport pousse au cerveau, et qui détermine le trismus canin. (Voy. au chapitre suivant ou chap. II.)

Nous exposerons les moyens de traitement de chaque variété.

7° Les ṭawâlîl, ou aṭâlîl, verrues.

Les ṭawâlîl, aṭâlîl, ou verrues, sont reconnues facilement de ceux qui en ont remarqué sur le corps humain ; chez le cheval elles ont le même aspect. Les unes sont fortes, comme celles que chez l'homme on appelle santah ou acacie (les gros poireaux, les grosses verrues). Les autres n'ont que le volume de celles de l'homme. Le lieu d'élection pour leur apparition est aux lèvres, à la partie molle des hypochondres ou côtés supérieurs du ventre du cheval, les parties génitales, et la région anale.

8° Les damâmil ou furoncles.

Les damâmil ou furoncles se développent sur toute partie du corps, chez les animaux comme chez l'homme, ont le même aspect, la même forme. Aussi, n'ai-je pas besoin d'en donner une plus ample description.

9° Les toûtah ou mûres colorées.

Les toûtah ou mûres colorées (sont les grappes, ou grappins, les verrues rougeâtres; le nom de fics est celui qui correspond de plus près au mot toûtah ou mûres. Les toûtah) se produisent sur la verge, les testicules, ayant la couleur de ces parties; ils apparaissent le plus souvent aux paturons et aux boulets, aux canons, à la face. Les mûres ont la tournure de gros tubercules; elles sont cependant plus volumineuses et ne donnent ni sanie, ni sang, ni pus ; elles restent consistantes et produisent une croûte noirâtre comme celle des tubercules. Parfois néanmoins elles rougissent et semblent être une dénudation ou ulcération dépouillée de peau ; mais elle n'a ni poils ni matière fluide.

(Il me paraît évident que l'on veut ici signaler les fics ou corps lisses, d'apparence cornée, sphériques, jaunâtres ou gris, qui sont la conséquence ultérieure des eaux aux jambes ou eaux mauvaises. Il en est de même pour l'*érosion* ou rongement, iklah, dont il va être question. — Bien d'autres fois encore, nous rencontrerons des résultats de périodes plus ou moins avancées de telle ou telle maladie présentés par notre auteur comme des individualités pathologiques. Il en est ainsi, pour nombre de maladies, dans toutes les pathologies anciennes.)

10° L'iklah ou érosion, mal rongeant.

L'iklah ou érosion, rongement, mal rongeant, porte encore le nom de baṭrah ou éruption tuberculeuse, et a de la ressemblance avec le toûtah. L'iklah se montre surtout aux mains, aux flancs, mais elle ne prend jamais un développement aussi considérable que le toûtah; elle reste dans la peau comme un feu, laisse voir des vaisseaux rouges allant en long et en large, non gonflés, mais ayant leurs embouchures bleuâtres, car la matière qu'ils renferment est brûlante, *mangeant* les extrémités vasculaires; de là le nom de iklah, rongement, mal rongeant, parce qu'elle mange les parties où elle paraît. Les ulcérations qui en résultent sont de la plus mauvaise nature, de l'espèce la plus maligne, la plus réfractaire.

11° Le ḳamlah ou ḳamalah ou poil crépu, ulotricie.

Le ḳamlah ou ḳamalah ou poil crépu, ulotricie, est une dermatose dans laquelle les poils de l'animal sont hérissés et comme salement crépus, secs, durs, et embarrassés de détritus analogues à du son. La cause la plus ordinaire de cette maladie est dans le manque de propreté et d'exercice, le coucher sur le fumier et la litière imprégnés d'urine et d'humidité. Par suite, la saleté s'accumule sur le corps, en obstrue les pores, détermine des ulcérations. Les poils se crêpent alors, parce que les matières squalides sont emprisonnées dans les pores. Les détritus sont l'analogue de ce qu'occasionne la vermine pédicu-

laire sur le corps et sur la tête de l'homme, conséquence de la malpropreté, de l'oubli de se nettoyer.

12° Le dâ el-ḥayïah ou mal du serpent, ophiose, mal serpentin.

Le dâ el-ḥayïah, le mal serpentin, la serpentine, l'ophiose, se caractérise par ceci : tous les poils du corps sont tombés, en telle sorte que l'animal rappelle le serpent dénudé ou dépouillé de sa peau ou épiderme. De là le nom de serpentine donné à la maladie; il semble que le cheval ait le corps entier rasé au rasoir; la peau est sèche et aride.

13° Le dâ el-ṭa'leb ou mal de renard, alopécie.

Le dâ el-ṭa'leb, mal de renard, alopécie, est analogue à l'ophiose, mais elles diffèrent au point de vue du traitement, tellement que l'ophiose traitée par les moyens qui conviennent à l'alopécie, aboutit complétement à mal. Nous verrons ce qu'exigent l'une et l'autre.

(Dans son *Codex* ou traité de pharmacie médicale, Dâoûd, qui était médecin, expliquant la formation de l'ophiose et de l'alopécie par l'action d'humeurs âcres et brûlantes qui, une fois formées et introduites dans une veine ou dans telles veines ou tels vaisseaux, attaquent les racines des cheveux et poils, ne met pas de différence essentielle entre ces deux maladies. Les humeurs malignes, en continuant leurs effets, attaquent la peau elle-même qui alors produit des furfures; puis il s'y développe de petites excoriations, lesquelles finissent par s'agrandir, etc. — Dans l'alopécie les poils ou les cheveux se perdent par places élargies, à la manière dont le renard abîme et détruit les endroits des semailles ou des semis dans lesquels il se roule ou se vautre. De là, le nom de mal de renard. Et les poils et les cheveux sont comme les semis ou les semailles du corps. — Dans l'ophiose, les cheveux ou les poils tombent par traînées sinueuses, à la manière de la trace tortueuse que sillonne le serpent sur le sable qu'il parcourt. De là le nom de mal de serpent, mal serpentin.)

14° Le ḥarẓaûn ou stellion, stellionie, nodule.

Le ḥarẓaûn ou stellion, stellionie, mal nodulé (par comparaison aux aspérités du stellion), produit des nodosités tuberculoïdes sous la queue ou vers la queue, vers les veines jugulaires, à la région cervicale qui porte la crinière. Ces nodosités ressemblent à des tubercules durs, secs, ayant parfois le volume d'une noisette, d'une noix, et même plus volumineux encore. Mais ils ne s'érodent et ne s'excorient point; il ne s'en écoule pas de matière sanieuse ou purulente, ni de sang. Chez les chevaux blancs et chez les chevaux noirs, cette maladie se présente plus fréquemment.

15° Le daran ou le tubercule.

Le daran ou tubercule ou élevure ayant souvent une matière plus ou moins analogue à la matière sébacée, est produit par la chaleur. Il se présente sous une forme furonculeuse et produit des squammes. Parfois il prend du développement, et il s'en écoule un liquide aqueux jaunâtre.

16° Blessures faites par le lion.

Les blessures faites par le lion, lorsqu'elles ne sont pas traitées de façon à annuler l'envenimement produit par les serres ou par les dents de cet animal, aboutissent à la mort. — Le plus souvent, comme pour les autres blessures, on pratique la suture; mais ce moyen amène une terminaison funeste. Il en est de même des blessures faites par le tigre, par le sanglier; selon l'agent premier, elles ont d'ailleurs quelque chose de spécial, et elles résistent, ainsi que celles que fait le lion, à la guérison. Parfois elles aboutissent, telles sont celles que fait le sanglier, à l'iklah ou *mangeaison*, plaie rongeante. Celles que fait le tigre se terminent assez souvent par la mort. Toutes ces blessures doivent être convenablement traitées. — Nous indiquerons les moyens curatifs.

17° Blessures faites par le tigre.

Les blessures faites par le tigre ont cela de particulier que,

dès les premiers moments, les chairs ont une nuance jaunie; le pus et le sang tournent ensuite au noir, prennent un aspect bleuâtre et livide.

18° Blessures produites par le sanglier.

Les blessures qu'a faites le sanglier se distinguent par leur profondeur, circonstance due à l'atteinte des défenses longues et aiguës du sanglier. Par suite, le sang que versent ces blessures est difficile à arrêter.

19° Blessures par le fer des armes.

Les blessures produites par le fer des armes, par la pointe des flèches et des traits, ne sauraient être méconnues de qui les aperçoit et les touche, vu leur forme, leur manière d'être. Nous exposerons le mode de suture à employer pour les blessures, et nous indiquerons les procédés pour extraire les fers d'armes engagés dans les chairs.

20° L'ustion ou brûlure, ḥarḳ el-nâr.

L'ustion ou brûlure, ḥarḳ el-nâr, est facile à distinguer. Le plus souvent il y a phlyctènes. Il peut se faire que même le cuir (keïmouḳt ou zaraḅ) soit brûlé. Nous mentionnerons les réfrigérants à employer, et les autres moyens de traitement.

21° La morsure des vipères et des serpents venimeux.

La morsure des vipères et des serpents venimeux (nahch el-afâï oua el-ḥayïât) a pour effet caractéristique de susciter une horripilation générale, le gonflement des quatre membres, des yeux, de la bouche, le claquement et grincement des dents, la chute des crins à la tête et à la queue, l'odeur putride, nauséeuse, repoussante du corps.

22° La piqûre du scorpion.

La piqûre du scorpion, laçaḥ el-aḳrab, se décèle par du gonflement dur et résistant, à la place où elle a eu lieu. Le cheval passe la nuit en plaintes continues; tout le corps s'agite;

la face est bouleversée ; des narines il s'écoule de l'eau, ou seulement elles ont un surcroît d'humidité. Si l'animal se couche, il ne peut se remettre debout. Il arrive aussi qu'il retourne la queue sur le dos.

23° Piqûres de guêpes ou frelons, de mouches.

Les piqûres de frelons ou guêpes, de mouches (taons, hippobosques) (las' el-zenâbîr oua el-ẓoubâb) ont lieu le plus souvent aux parties molles et souples, par exemple au nez, aux paupières, aux environs de l'anus et des parties génitales. Parfois la piqûre va jusqu'au sang.

24° La morsure du chien enragé, et de la belette.

Par suite de la morsure du chien enragé (ạḋḋ el-kalib), le cheval a un aspect d'hébétude ; la peau est en horripilation; les pupilles semblent troubles. Il arrive quelquefois que le cheval mord son licou, sa mangeoire, tout ce qui se trouve ou vient auprès de lui.

La morsure de la belette laisse la place gonflée et durcie. Les traces des dents canines sont visibles à l'endroit mordu. De la blessure il s'écoule du sang, et de la sérosité jaunâtre.

II.

Traitement du baraṡ ou ladre ou lèpre blanche.

Une foule de médicaments ont été employés pour traiter et pour diminuer le ladre ou la lèpre blanche. Cette maladie, comme on le sait, a mis à bout les efforts d'un grand nombre de praticiens dans la médecine humaine, et d'un grand nombre d'hippiatres et connaisseurs ou zourâtaḳah dans la médecine vétérinaire hippique. Car cette maladie est des plus invincibles. Sa guérison était un des miracles qu'opérait Jésus, sur lui soit la bénédiction divine ! car il a dit : « Je guérirai l'aveugle-né et les lépreux. » (Koran, chap. III, verset 43.) Or, si la lèpre ou le ladre et la cécité n'avaient pas, entre toutes les maladies,

été des plus rebelles à la médication, des plus réfractaires à la guérison, Dieu n'en eût pas fait un motif de miracles pour ce prophète. Et en effet, nul ne les sait guérir.

(Il est évident que l'auteur confond la lèpre réelle et le ladre, qui cependant ont à peine quelque ressemblance.)

Le ladre n'a pas la même opiniâtreté, selon sa nuance de couleur, selon le temps qu'il a déjà duré, selon son siége. Ces circonstances établissent des degrés plus graves les uns que les autres. Lorsque la couleur est d'un blanc mat, prononcé, lorsque la maladie a déjà prolongé sa durée dans l'économie, est devenue chronique, lorsqu'elle a une, deux années d'existence, ou plus, lorsque les taches sont grandes, il n'y a plus aucune ressource à trouver comme médication; à plus forte raison si les taches ont largement tatoué, ou teint et coloré, ou changé la peau. Lorsque le baraṡ est apparu depuis peu de temps, que sa couleur en est encore rosée, ou que les taches sont petites, de la largeur d'une lentille ou un peu plus, disséminées, il y a lieu d'espérer la guérison par l'emploi des moyens thérapeutiques que nous allons indiquer et que nous avons éprouvés.

Voici le procédé le plus héroïque que j'aie mis en usage, procédé digne de confiance et ayant reçu le sceau de l'expérience:

On frotte l'endroit atteint de ladre plus ou moins considérable, avec la pierre des pieds (ḥadjar el-ridjleîn, c'est-à-dire une pierre ponce, spongieuse, légère, noire, avec laquelle on se frotte les parties dures de la peau des pieds, quand on prend un pédiluve de propreté). La friction sur le baraṡ sera assez forte pour ensanglanter la place frictionnée. Ensuite on en essuie le sang jusqu'à ce qu'il n'en sorte plus; et alors on passe et repasse du limon vert sur l'endroit que l'on recouvre aussitôt après, en l'y appliquant bien, avec un mélange d'al-ḳalî noir (ou résultant de la combustion brute du salsola soda, de la salicorne, etc.) et de sel ammoniac du commerce. On a eu soin de broyer et de pulvériser ensemble ces deux substances. Tous les trois jours on répète une fois la friction avec le limon, et on renouvelle l'application de la poudre d'al-ḳalî

et de sel ammoniac. L'effet de ce moyen est merveilleux.

Voici un autre procédé également éprouvé. On prend de la noix bawwâ ou noix muscade (nux myristica), de la noix de galle, du zâdj ou couperose bleue, des écorces de grenade, de la poussière ou cendre de four, du cohel noir (ou sulfure natif d'antimoine), de la fumeterre, du sel, de chacune de ces substances parties égales. On pique avec des aiguilles toute la surface envahie par le ladre, jusqu'à ce qu'elle soit ensanglantée. On a préliminairement pulvérisé très-fin et ensemble toutes les substances que je viens de nommer. On applique la poudre obtenue, sur l'espace ensanglanté. Tous les trois jours, on répète ce même traitement local et topique. Les effets en sont des plus remarquables.

Autre moyen également éprouvé. On prend des stercora de chien; ces stercora doivent être secs, durs, blancs, ceux qui résultent de la digestion d'os mangés par l'animal. On broie ces excréments; on les mêle avec du goudron en prononçant quelques paroles saintes (telles que celles de formules qui sont indiquées dans la neuvième Exposition, chapitre XII de ce volume). Ensuite, on jette le mélange sur l'endroit atteint de ladre. Par ce moyen le ladre est détruit.

Le procédé suivant a, dit-on, été expérimenté aussi avec succès chez le cheval et chez l'homme. On prend de petits coquillages femelles (concha veneris), c'est-à-dire de ceux qui sont minces et blancs. On les pulvérise. On les fait ensuite digérer dans du vinaigre de vin pendant une journée et une nuit. Après cela, on les laisse sécher; puis on les pulvérise encore; et enfin on les mêle avec de la suie de four, poids égal de l'un et de l'autre. Au moment de se servir de ce mélange, on frotte d'abord l'endroit malade avec la pierre des pieds ou pierre ponce noire, jusqu'au sang. On débarrasse du sang, et on applique la préparation sur l'endroit nettoyé. Ce moyen est avantageux.

Mon père, que Dieu l'ait en grâce! a recommandé le traitement que voici. Vous scarifiez l'endroit frappé de ladre, avec le scarificateur des ventouses, de manière à faire un assez grand

nombre de mouchetures. Ensuite, vous frottez fortement la surface scarifiée, avec de l'oignon blanc et du sel anderânî (voyez vol. II, pag. 32 et 33). On attend, après cela, trois jours. Pendant ce temps, la surface se bourgeonne. Quand ces sortes de bourgeons ou excroissances ont pris du développement, on les étête ou ouvre avec la pointe d'une lancette; après quoi, on applique, sur la surface, de la cendre de bois de sindiâd ou chêne de Syrie, ou yeuse, mêlée au quart de son poids de cantharides. Ce procédé a bon succès.

J'ai vu des gens faire bouillir des crapauds dans de l'huile avec des pommes de cyprès. On appliquait ce médicament sur la partie malade. La couleur blanche changeait. — J'ai vu d'autres personnes enduire le baraṡ avec du suc de sycomore, à l'époque où la maladie venait de paraître, et même lorsqu'elle avait déjà un long temps d'existence. Mais rien ne détruit le ladre qui est à sa première coloration ou à son apparition, que les moyens que nous avons cités.

On a encore l'emploi des moyens suivants. — On scarifie et on perce avec l'aiguille le lieu du ladre; on prend de la pulpe de graines de coloquinte, on l'applique, et on recouvre avec des fragments de papier, jusqu'à ce que la place malade noircisse. — Si le mal est aux yeux, on les lave avec du suc de poireau où l'on a mis un morceau de sucre. — Si le ladre est à l'encolure ou autre endroit, on fait des onctions locales avec la préparation que voici : chair de homard ou de langouste; ou bien, varech ou soude marine; miel d'abeilles.

Autre moyen. Prenez : beurre fondu; sawiḳ ou bouillie d'orge. Mêlez. Vous en faites une onction sur les yeux malades, et vous les tenez bandés pendant cinq jours. Après quoi, prenez du gingembre, du safran, du turbith ou convolvulus turpethum, de chacun un derhem; puis, du musc, un quart de derhem. On pile le tout ensemble jusqu'à pulvérisation. Ensuite on applique sur les yeux malades et on tient enveloppé de bandes pendant cinq jours. Après ce temps, on découvre les yeux. S'ils ont des boutons, ou s'ils sont gonflés, lavez-les avec de l'eau fraîche, pendant trois jours. Après cette durée écoulée,

il faut oindre avec du beurre fondu, et fait avec du lait de vache. Ce traitement est avantageux et suivi de succès, grâce à Dieu!

On prescrit encore ceci : prenez des racines de fèves, embrasez-les, et brûlez avec elles l'endroit occupé par le ladre. La maladie disparaît, grâce à Dieu! On assure que l'expérience a vérifié l'utilité de ce moyen.

III.

Traitement du bahak ou leucé, ou alphos.

Pour traiter le bahak ou leucé ou alphos, il faut prendre : garance, une partie; natron, demi-partie; faire bouillir dans une quantité d'eau suffisante pour que ces deux substances s'y trouvent plongées. Avec le décocté, on fait des affusions et lotions sur l'endroit atteint de leucé, si cette maladie se trouve sous les *crins*. — Mais lorsqu'elle siége aux parties molles des hypochondres, ou à l'anus, ou aux paupières, ou aux parties génitales, on prend de l'orge moulue, de la dentelaire des Indes (chîtaradj, plumbago zeylanica), du natron, de la garance, de chacun une partie; de la gomme arabique, un quart de partie; on fait bouillir le tout dans une quantité de vinaigre de vin suffisante pour que ces substances y soient seulement plongées. Avec cette préparation, on barbouille les endroits malades où qu'ils soient. Ils guérissent, grâce à la volonté de Dieu!

Lorsque le leucé est en grandes plaques sous les crins, on prend des tiges de jambe de pigeon ou schœnanthus verus, c'est-à-dire de jonc vrai, de la dentelaire des Indes, de la farine d'orge, du natron, du capillaire (adianthum capillus Veneris), de chacune de ces substances une partie; on fait bouillir dans du vinaigre de vin en quantité suffisante pour que ces substances y soient seulement plongées, avec de la colle de poisson, un quart de partie. On barbouille le leucé avec cette préparation; et il guérit.

IV.

Traitement de la psore farcineuse ou farcin, djarab.

La psore ou djarab des chevaux, ou psore chevaline, psore farcineuse, ou le farcin, a une double cause productrice, le sang et la bile; et quand la chaleur fébrile vient agir sur le principe psoro-farcineux, elle le met en ébullition et le pousse à l'extérieur de la peau. Comme nous l'avons déjà indiqué, autrefois les anciens avaient avancé que cette maladie, chez les animaux, avait, pour motif accidentel de développement, une matière particulière et du sang, lesquels avaient été altérés par un excès de la chaleur naturelle et avaient été poussés au dehors de la peau par un excès de force éliminatrice. Des anciens ont dit encore que c'était le résultat d'une espèce de cachexie. Les savants ont déclaré que cette maladie pouvait être assez facilement guérie et qu'elle est spéciale aux chevaux.

Le cheval qui est atteint de la psore farcineuse doit être tenu à part, isolé, ne point être couvert par rien. On le saigne aux veines du cou et aux deux joues, en même temps et tout ensemble. Si vous ne saignez que les veines du cou sans saigner aux deux joues, les humeurs liquides descendent au cœur et tuent l'animal. Observez donc scrupuleusement cette pratique. La psore chevaline est contagieuse.

Le but que l'on doit se proposer au début de la maladie, est de la faire sortir du dedans à la superficie du corps. Pour cela, on tire du sang par les jugulaires, à la quantité voulue. Ensuite, on frotte et enduit tout le corps, avec de la cendre, du natron, de l'eau et de la poix, qu'on a mélangés par la coction ou ébullition. On attire ainsi au dehors les principes putrides et humides, de manière à faire porter à la peau toute la matière farcineuse. Quand la psore est sortie et qu'elle a produit ses ulcérations, on prépare, par la coction, un mélange de farine d'orge, d'huile et d'eau. On en enduit tout le corps et on laisse ainsi passer trois jours. On lave ensuite avec de l'eau et de la

cendre. Après que la lotion est achevée, et que la peau est appropriée, frictionnez, jusqu'au sang, tout le corps avec un morceau de couverture grossière. Puis, enduisez avec la préparation que voici : poix; dépôt d'huile ou huile trouble et épaisse; soufre jaune; de chacun parties égales. On cuit ensemble ces substances, et lorsque le mélange est encore tiède, on en enduit le corps du malade. On a soin aussi de tenir le ventre libre, au moyen du médicament suivant : ḳyâr iblîs ou concombre du diable (long concombre fortement arqué, à côtes prononcées, un peu creux à l'intérieur, analogue au cucumis anguinus); momordica claterium; natron ; de chacun parties égales. On écrase le tout, on le mêle dans du vin ou de l'eau miellée, et on en donne à boire, au cheval d'âge complet ou parfait, cinq roṭl et demi; au jeune poulain, un roṭl et deux tiers. De plus, on enduit tout l'extérieur du ventre avec la préparation que voici : queue de mouton grasse, goudron, huile brute de naphte, lait pris, de tout parties égales; puis, on ajoute un peu de graine noire (ou graine de melanthium ou nigelle); une demi-partie de soufre jaune et une demi-partie de sel; un peu de mouches cantharides. On pile le tout et on mêle à de la grosse huile. On fait ensuite des onctions à l'animal, et on le place au soleil. Vous répétez ainsi pendant six jours. Le septième, vous lavez avec de l'eau et de la cendre; et aussitôt après, vous étendez sur tout le corps une couche mince de crottin. — Ce traitement est avantageux et a la sanction de l'expérience.

Pour traiter la psore farcineuse, on a encore le moyen suivant. Prenez : cendre; soufre; natron; mêlez dans une quantité d'eau suffisante pour avoir un mélange à consistance de bouillie. Enduisez-en l'animal et laissez-le deux jours ainsi. Prenez ensuite de l'orge, faites-la bouillir dans de l'eau; et avec le décocté lavez le malade. Il guérira, s'il plaît à Dieu!

Autre procédé. On prend du suc d'olives qui ont été traitées par l'eau; ajoutez du sel. Puis, avec ce produit, enduisez l'animal pendant trois jours. Ensuite, on le lave avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de la bette ordinaire et de

l'ouchnân ou salicorne arabe (ou une autre salicorne, ou du salsola-kali, etc.); après cela, on frotte avec de l'huile de sésame. — La maladie guérit, avec la permission de Dieu.

Prescription suivie par les Grecs. On commence de suite par la médication au moyen de la noix de galle ou autre astringent. On prend : goudron, un rotl; soufre, trois onces (l'once de six gros; le gros de soixante grains); arsenic rouge, trois onces; farine d'ers, un rotl; noix de galle, au nombre de vingt-cinq; vinaigre, en quantité égale au volume de toutes les substances étant réduites en poudre. On laisse dissoudre ce qui peut se dissoudre. De cette préparation, on onctionne l'animal.

On emploie aussi, contre le farcin, la ptarmique que l'on pulvérise, et que l'on pétrit avec de l'huile. On en enduit alors le malade et on le place au soleil pendant une heure. On répète la chose deux ou trois fois; mais il faut avoir soin de ne pas frotter. Ce médicament, grâce à Dieu! amène d'excellents résultats.

Dans le cas de farcin et de chute des poils, on enduit d'huile l'endroit malade, et de suite on le couvre de poudre de fruits du pin pulvérisés. La psore disparaît et le poil repousse, grâce à Dieu!

Autre moyen. Prenez : lait de chamelle pleine; huile de sésame; huile (c'est-à-dire huile ordinaire ou huile d'olive); graine de moutarde; chouniz ou graine de nigelle; et sel, moitié de la quantité de ces deux graines. Faites bouillir dans les deux huiles. Avec cette préparation, oignez tout l'animal, et laissez-le ainsi pendant trois jours. Après ce temps, lavez avec de l'eau où a bouilli de l'althæa ou de la mauve. Ce traitement a d'excellents effets, par la volonté de Dieu.

Un autre moyen est encore prescrit. On prend des feuilles de laurier-cerise; on les met dans de l'huile; on graisse ensuite l'animal avec cette huile; on le laisse; puis on le lave avec de l'eau et de la cendre. On recommence tout cela plusieurs fois, jusqu'à ce que la maladie ait disparu.

V.

Traitement de la mélanie, saûdâ, ou mélano-dermatie.

Il faut commencer par saigner l'animal aux jugulaires, et lui retirer la quantité maximum de sang que comporte la saignée et que nous avons indiquée précédemment. Par là, on évacue et élimine le mal. Après la saignée, on fait boire au cheval de l'eau dans laquelle on a écrasé de la graine de pourpier et de la graine de ḳyâr ou menu concombre (cucumis sativus). Ensuite, de l'eau où l'on a mis du mourrah, sorte de terre argileuse rouge-jaunâtre (qui vient de la Roumélie, de l'Asie Mineure, etc.), lui est donnée pendant plusieurs jours.

Autre moyen. On fait boire au cheval de l'eau de ḳyâr et de ḳiṭâ ou ḳouṭâ (cucurbita melopepo fructu minimo; cucumis anguinus), où l'on a fait bouillir : aloès et feuilles de coloquinte, de chacun une demi-once. On évacue et expulse ainsi tout le mal noir ou la mélanie qui se trouve dans le corps.

Mon père, que Dieu l'ait en grâce! a formulé une médication des plus avantageuses et qui est éprouvée. On prend un concombre frais; on le revêt d'une couche de terre jaune pétrie avec du vinaigre; on enlève un morceau d'un côté du concombre, lequel concombre on place ensuite au milieu d'une tasse ou bol; on porte au four; le concombre s'attendrit; son eau se ramasse dans le vase, et le légume reste à peu près desséché. On prend cette eau, on y met du sucre candi, et ensuite on la fait boire au cheval. On renouvelle deux ou trois fois. Par là, on supprime le mal noir de l'intérieur de l'animal.

Autre moyen : tiges d'eupatoire ou d'aigremoine; raisin sec dont on a extrait les pepins; aloès; de chacun une partie; pulpe de coloquinte; ortie; de chacune demi-partie. On fait bouillir le tout dans de l'eau, et on décante sur du sucre soleïmânî, quantité suffisante. (Le sucre soleïmânî est le sucre de seconde cuite, grossier, dont on a retiré les grosses impuretés.) On donne le liquide encore tiède à boire au cheval.

Ce médicament produit d'excellents résultats, grâce à Dieu!

Enfin, un médicament également avantageux est celui-ci : aloès pulvérisé que l'on met dans de l'eau de bourrache; on y verse ensuite de l'huile d'amandes douces. On donne à boire de cette liqueur à température tiède, un rotl par jour. On recommence pendant trois ou cinq ou sept jours. Par là, le mal noir ou la mélanie s'en va et se détruit promptement.

VI.

Traitement de la glaucosie, ṣafrâ, ou mal jaune.

Il faut saigner aux jugulaires et tirer une quantité de sang suffisante. Beaucoup de gens mettent du sel dans ce sang et en frottent l'animal tout entier.

Pour expulser et évacuer de l'intérieur le mal jaune, on a recours au moyen que voici : suc de momordica elaterium (ḳiṭâ-el-ḥimâr), et suc de coloquinte; de chacun une once; feràcioûn (πρὰσιον) ou origan ou marrube; aloès; dja'dah ou polion ou thym blanc des montagnes; fumeterre; de chacun une demi-once. On fait bouillir le tout dans de l'eau, et on décante sur quantité suffisante de sucre. Cette liqueur, que l'on donne à boire au cheval, a de grands succès. Mais il faut, de plus, y ajouter de la graine de pourpier, du mouṛrah de l'Iṛâḳ, afin de calmer la chaleur de la bile. En nourritures, on donne de l'orge lavée, du foin ou trèfle humecté, de l'herbe de chiendent, des tiges de grand roseau, ou bien de l'orge en tiges vertes. — Et Dieu *le guarit.*

VII.

Traitement du feu, charâ, ou échauboulures ou ébullition.

Il faut rafraîchir au moyen d'une saignée suffisamment abondante, pratiquée aux jugulaires. Après quoi, on couvre le cheval avec une couverture entièrement rouge; car cette ma-

ladie d'origine ou cause sanguine est produite par l'ébullition ou chaleur du sang qui la pousse à la superficie du corps. La peau alors acquiert une disposition particulière, se congestionne et se gonfle. Après que l'on a fait ce que nous venons d'indiquer, on prend de la graine de pourpier, de pastèque et de ḳyâr, en petite quantité, que l'on écrase et que l'on donne à boire dans de l'eau. Ou bien, on administre un peu de rhubarbe et de cinnamome dans un seul miṭḳâl d'eau. (Le miṭḳâl vaut un dirhem et demi, et le dirhem équivaut à trois grammes trois cent trente-trois milligrammes.)

Autre moyen : graines de pourpier écrasées, mêlées ensuite à égale partie de bouillie d'orge. On donne à boire cinq rotl d'eau fraîche où l'on a mis de ce mélange et aussi du sucre. On en recuille de bons résultats.

Voici encore un moyen très-avantageux et qui a l'épreuve de l'expérience. Après avoir abreuvé le cheval, on lui enduit le corps avec de la farine de lupin et de la fiente de bœuf. Cette application rafraîchit l'intérieur; mais il faut aussi rafraîchir l'animal en le lavant avec de l'eau à la température ordinaire, en lui lavant souvent la queue, en le nourrissant d'aliments adoucissants, tels que l'endive, le ḳitâ ou concombre long, la pastèque, les tiges de chiendent ou herbe ordinaire, s'il y a possibilité. On donne à boire aussi de l'eau de pastèque verte avec du sucre.

VIII.

Traitement des verrues et poireaux, taâlîl.

Lorsque les verrues ou poireaux, ṭaâlîl, sont, comme chez l'homme, d'un volume assez considérable, liez-les à la base et fortement avec des crins de l'animal, et attendez qu'elles se séparent et tombent. Puis, aussitôt, arrosez la place avec de l'eau de savon et répandez, dessus, du salsola kali ou salicornia arabica en poudre. La place séchera alors et restera nette, s'il plaît à Dieu.

Après la chute de la verrue ou du poireau, on répand sur

l'endroit une poudre composée d'égales parties d'arsenic rouge et d'arsenic jaune (réalgar et orpiment).

Lorsque la verrue est petite, vous la saisissez avec une tenaille en fer et vous la coupez à la racine. Ensuite, vous répandez sur la place un des médicaments que je viens de mentionner, ou quelque autre des poudres dont nous parlerons à l'article des poudres (chap. IX; neuvième Exposition). La verrue disparaîtra.

Des hippiatres m'ont affirmé que les verrues sur lesquelles on fait agir de l'urine de chameau plusieurs fois, se détruisent.

On détruit encore les verrues en les brûlant au moyen d'une chandelle allumée. On les laisse ensuite pendant trois jours; et alors on enlève les détritus squammiformes et on répand, sur la place, quelque poudre détergente; la guérison vient ensuite.

Nous avons éprouvé, contre les verrues des organes génitaux, l'onguent suivant : sel ammoniac; jetez-le dans l'huile, et employez en onctions. Les verrues guérissent par ce moyen, grâce à Dieu!

IX.

Traitement des furoncles, ou damâmîl.

Les furoncles ou damâmil, damâmîl, du cheval, ressemblent à ceux de l'homme. Il convient d'employer les émollients, c'est-à-dire de bien laver et nettoyer les furoncles avec de l'eau chaude, et ensuite d'oindre avec un composé de cire, de graisse, d'huile de sésame, qu'on a fait mélanger par la chaleur du feu. Ces onctions guérissent. Ou bien encore, après avoir lavé et nettoyé, on prend parties égales d'eau de laitue ou d'endive et d'eau de morelle noire, et on y fait fondre de la cire et de la graisse en quantité suffisante; de cette préparation, on enduit le furoncle.

Quand il est ouvert, qu'on l'a pressé et que l'on en a évacué tout ce qu'il renfermait de matière, on fait une *mèche* ou tampon que l'on enduit de miel et de sarcocolle, et que l'on introduit ensuite dans la plaie. Par là, la matière s'en va. Après

cela, préparez l'onguent que voici : graisse; cire; poix goudronnée; de chacune une partie; verdet, demi-partie. On cuit le tout, dans de l'huile, sur le feu. On insiste sur ce médicament jusqu'à guérison et cicatrisation.

X.

Traitement du toûtah ou mûres colorées (grappes, grappins, fics, verrues rougeâtres).

Quand le toûtah s'est développé et s'est répandu sur le corps, ou aux paturons et aux boulets, il faut extirper ce produit pathologique par le cautère actuel ou fer rouge. Puis, sur la plaie qui en résulte, on répand du sucre rouge ou cassonade; et on laisse passer trois jours depuis l'extirpation. Après cela, on enlève les croûtes et on saupoudre avec la préparation suivante : alun de l'Yémen; vitriol (sulfate de cuivre); noix de galle torréfiée; écorce de grenade; sel; de chacune de ces substances parties égales. On applique tous les jours ce médicament, après avoir nettoyé les plaies.

Voici une autre poudre pour le même emploi : sel ammoniac; ḳalî (potasse ou soude du commerce); de chacun parties égales; verdet, un quart de partie. On pulvérise; et on panse avec ce mélange.

Lorsque le toûtah a pris du volume, qu'il n'a pas été enlevé par l'excision et par le fer rouge, et souvent même ce produit morbide, qui a été traité par le feu, résiste, repullule, et parfois prend plus de développement encore qu'il n'en avait précédemment, lorsqu'il en est ainsi, dis-je, il faut, avec le rasoir, couper le toûtah jusqu'à fond de la peau. Cela fait, on se procure un peu de mort aux rats que l'on mêle à un demi-mitḳâl du mélange précédent (je dis du mélange précédent, car le nom du médicament dont on doit ici employer un demi-mitḳal est omis dans le texte du manuscrit), et on introduit en un paquet dans la plaie. On maintient en place au moyen d'un bandage, et l'on attend trois jours. Après ce temps, on

lève l'appareil et l'on couvre et remplit de beurre fondu déjà ancien, pendant trois jours encore.

Autre moyen. On coupe toutes les excroissances et chairs qui proéminent. Après qu'elles sont excisées, on garnit la place avec de la chaux non éteinte et du goudron, pour en détruire les racines et amener la dessiccation. Ou bien, on panse avec de l'arsenic jaune et rouge (orpiment et réalgar), du kalì et de la chaux, de chacune de ces substances parties égales. Ce moyen est sanctionné par l'expérience.

XI.

Traitement de l'iklah, érosion, rongement.

Nous avons fait remarquer que l'iklah est causé par des matières chaudes, brûlantes, et qu'il mange la chair. Il faut donc adoucir et rafraîchir; car cette maladie consume les parties et les dévore. On commence par calmer au moyen de la poudre de henné et de la farine de lentilles en cataplasmes, que l'on maintient avec des bandages et que l'on renouvelle tous les jours. On emploie parfois, pour ces sortes de fomentations ou cataplasmes, le natron seulement.

Un moyen merveilleusement utile, et que nous avons éprouvé, est celui-ci : coquille de danîs ou doneìs en forme ou spire d'escargot; coquille d'œuf; céruse; natron; de chacun parties égales. On panse avec ce mélange qui alors a des effets avantageux, et amène un prompt desséchement.

Autre. Sumac; tarachît ou anthracite ou houillite; vivant la durée du monde, c'est-à-dire *sempervivum*, joubarbe (c'est-à-dire l'espèce des joubarbes appelée *sedum acre*, ou sédon âcre ou orpin âcre, ou *sedum rupestre*); vinaigre. Pilez et écrasez le tout ensemble; faites un petit cataplasme que vous maintiendrez lié sur l'iklah; il le modérera; il le regarnira de chair.

Autre. Corne de bélier brûlée; coton brûlé. Mêlez; et pansez.

Poudre : arsenic rouge; arsenic jaune; ḳalî ou potasse; akâkiâ (voy. vol. II, chap. III, paragraphe V); de chacun parties égales. On écrase et broie le tout ensemble, et on prépare une pâte avec du vinaigre. On fait sécher au soleil. On le pulvérise ensuite. On étend sur de la filasse; et on applique en emplâtre sur le mal. On renouvelle cette application tous les jours. Mais si la maladie est à un endroit où la poudre puisse rester, saupoudrez-le avec la poudre, simplement. Ce moyen est avantageux et a la confirmation de l'expérience.

La médication suivante a de grands avantages dans l'iklah et les ulcérations : chaux; arsenic noir; arsenic jaune; alun de l'Yémen; potasse ou ḳalî; natron; de chacun une partie. On met le tout dans une bassine ou tâdjin, et on fait cuire le tout dans de l'urine de fille non encore mariée, et sur un feu léger, jusqu'à dessiccation complète. Puis on laisse encore se dessécher, à l'ombre, jusqu'à ce que ce soit passé à l'état pulvérulent. Alors on pulvérise fin. Avec ce produit, on panse l'iklah malin et rongeur. Mais avant tout, on pratique, avec le rasoir, des mouchetures sur la surface malade; puis on saupoudre, et on maintient, par-dessus, des bandes bien fixées. Gardez-vous de déranger ou changer l'appareil à cause de l'impatience du cheval; car alors le mal s'irriterait et deviendrait rebelle. Après le temps voulu, vous examinez la place malade. Si vous apercevez qu'elle tourne à une teinte bleuâtre, qu'elle soit lâche et flétrie, supprimez la poudre, et pansez avec du beurre de vache fondu; ce moyen fera sortir l'iklah avec le relief qu'il doit avoir. Cela obtenu, pansez avec de la viande de bœuf ou de vache; mais que cette viande soit bien rouge. Du jour que vous la bandez sur le mal, répétez ce pansement trois jours de suite. Après ce temps, brûlez des coquilles d'œufs; prenez des balaustes, de l'aloès succotrin; broyez le tout ensemble, saupoudrez ensuite le lieu malade et couvrez de bandes bien assujetties en place. Gardez-vous de piquer ou agacer ou déranger quoi que ce soit. — Ce moyen est éprouvé par l'expérience, et a ses succès.

Autre application. Arsenic noir; chaux; faites cuire avec de

l'urine jusqu'à siccité et à réduction en poudre. Puis vous opérez comme nous avons dit pour la poudre première (dans laquelle entre l'aḳâḳiâ).

XII.

Traitement de l'ulotricie ou poil crépu, ou ḳamlah.

L'ulotricie ou ḳamlah ne réclame que le nettoiement, et les purifications fumigatoires du lieu où séjourne le cheval. Car cette maladie est occasionnée par la malpropreté exagérée; elle s'engendre chez l'animal par les mêmes circonstances qui engendrent les insectes pédiculaires chez l'homme, je veux dire par la saleté. Les soins assidus et minutieux de propreté font tout disparaître.

Des hippiatres m'ont dit que, pour les fumigations, ils brûlent la coriandre sèche, et qu'ils chassent ainsi les émanations malsaines.

Des personnes pratiquent, sur le cheval, une onction avec de l'huile de sésame, et laissent le cheval ainsi huilé, pendant une journée et une nuit. Puis on le lave avec du limon et de l'eau. Le mal ensuite disparaît.

Prescription. Prenez de la racine de la plante de Marie; broyez cette racine et mêlez-la à de l'huile avec laquelle ensuite vous frottez tout le corps du cheval. Le lendemain, lavez l'animal avec de l'eau et de la cendre, et répétez l'onction. La guérison s'ensuivra.

J'ai vu l'ulotricie envahir tout le corps de l'animal, et, de la peau, certains tiques ou ixodes allaient à terre et revenaient à l'animal. (C'est une espèce de phthiriase.) Nous employâmes, avec succès, le traitement que voici : mercure tué, c'est-à-dire éteint dans de l'huile; onction sur tout le corps avec cette huile. Après deux jours d'attente, lotion générale avec de l'eau et de la cendre. On prétend que, si l'on mêle avec cette eau des graines de concombre, la guérison est encore plus rapide.

(La plante de Marie ou chadjarat Mariam, appelée encore kaff Mariam, la main de Marie, et chadjarat el-ṭalḳ,

plante de la délivrance dans l'enfantement, est la rose de Jéricho. La racine, dit le Tezkéreh ou Codex de Dâoûd, est napiforme, surmontée de feuilles entre-croisées entre elles. On l'emploie contre les taies oculaires des animaux; l'homme n'en supporterait pas bien l'emploi. Cette racine est en usage et réussit dans le traitement local des hémorrhoïdes, du baraṡ, du bahaḳ ou alphos, etc. — L'eau dans laquelle elle a digéré longtemps, étant donnée en boisson à la femme en travail d'enfantement, décide avec promptitude l'accouchement et la sortie des secondines. — La poudre de cette racine réprime les excroissances charnues, cicatrise les ulcères. — Elle a une influence nuisible sur les poumons; mais la gomme adragant corrige cette influence.)

XIII.

Traitement de l'alopécie ou dâ el-ta'leb.

On frotte l'endroit malade avec de la graisse de renard, ou de la graisse de chien; et le résultat est avantageux; l'expérience l'a prouvé. — Ou bien on prend de la graisse de porc et de la graisse de lion; on frotte; et le résultat est le même; il a été aussi sanctionné par l'expérience.

Autre moyen. Frottez avec de l'huile de pistaches ou *fructus pistaciæ terebenthinæ,* mêlée à de la graisse de chien.

Autre moyen. Pilez de la graine de pourpier et de la graine de lin, et mêlez ensuite avec de la graisse d'ours et de rat. Puis, enduisez l'endroit atteint d'alopécie. On obtient par là bon résultat.

Autre. On mêle parties égales de safran et de natron à de l'huile de sésame et à de la poix liquide. Puis, on enduit l'endroit malade. Ce moyen a d'excellents effets aussi chez l'homme.

XIV.

Traitement de l'ophiosie, ou serpentine, ou mal serpentin, dâ el-ḥayïah.

J'ai observé l'ophiosie ou dâ-el-ḥayïah et la chute des poils, avec les caractères que j'ai désignés précédemment. Pour le traitement, on fait bouillir une peau de serpent dans de l'huile de sésame et de l'huile d'olive; puis, avec le décocté, on frotte l'animal.

Ou bien, on frotte avec le suc de sumac ou *rhus obsoniorum*, et la graisse de rat.

D'après les anciens, qui en ont fait l'expérience et qui le conseillent, on frictionne avec de la graisse d'éléphant.

REMARQUES.

Moyens de faire renaître les poils et les crins.

* Voici les moyens de faire renaître les poils et les crins, lorsqu'ils sont tombés spontanément, ou par suite de l'effet d'un emplâtre ou d'une cautérisation.

On prend des écailles de la corne du pied de cheval noir, ou bien des rognures obtenues lorsque l'on pare le sabot. On brûle ces parcelles de corne, puis on les pile avec de la graisse. De cet onguent, on enduit la place dénudée de poils. Après deux ou trois onctions, les poils ou crins repullulent, même assez rapidement. Ce moyen est consacré par l'expérience. Il peut avoir le même succès chez l'homme, succès aussi prompt; les cheveux alors grandissent.

Le malicorium ou oumm ḳirâf, ou ḳirfah, ou écorce de grenade, brûlé, puis broyé avec de l'huile de sésame, et appliqué alors en onctions sur les endroits dénudés, fait pousser promptement les crins et les poils.

De même la coque ou écorce du coco. Brûlée, puis mêlée par trituration aver du beurre fondu, puis appliquée en onctions

sur les endroits dénudés, elle fait reparaître promptement les crins et les poils. Chez l'homme elle donne de la solidité aux cheveux.

Un moyen de faire renaître assez vite les crins, à la suite d'une cautérisation, est d'appliquer le fer chaud sur l'endroit, puis de prendre un miroued d'argent ou tige d'argent. (Le miroued est une tige comme une moyenne épine de porc-épic, et avec laquelle on se met le cohel aux bords des paupières.) On chauffe modérément au feu ce miroued, et avec lui, on cautérise sur le lieu déjà cautérisé par le fer*.

XV.

Traitement du ḥarẓaûn ou stellion, ou stellionie, ou mal granulé.

C'est chez les chevaux de robe grise et de robe noire que paraît le plus souvent le stellion ou ḥarẓaûn; et il affecte particulièrement la queue, la région du toupet, celle des veines jugulaires, le cou.

Pour le traitement, on pratique une incision circulaire autour du stellion ou nœud ou aspérité stellionique, avec le rasoir ou avec la lancette; on enlève le noyau qui constitue le nœud; ensuite on touche la place avec l'extrémité d'un cautère rougi au feu. Cela fait, on panse avec une des poudres siccatives dont nous exposerons la composition au chapitre où il sera question de ces sortes de préparations, s'il plaît à Dieu. (Voyez neuvième Exposition, chap. IX.)

On se contente aussi, parfois, d'une cautérisation ignée autour du nœud stellionique, sans autre médication. Mais, c'est lorsque le mal est à la région des jugulaires; car alors en incisant et énucléant avec le rasoir ou à la lancette, on risque une hémorrhagie que l'on ne pourrait arrêter. On se borne donc à l'emploi du cautère actuel.

Quant à nous, nous avons essayé, lorsque le stellion est volumineux, de l'inciser circulairement à son sommet avec la lancette; puis nous l'avons pansé avec une faible quantité d'un

médicament très-actif, tel que la mort aux rats. On laisse la plaie bandée pendant trois jours; et ensuite le nœud stellionique se détache et tombe. On amène la dessiccation par le secours de quelqu'une des poudres dont nous parlerons plus tard, en lieu voulu. (Neuvième Exposition, chap. IX.)

XVI.

Traitement du daran ou tubercule.

Il est des personnes qui enlèvent même l'enveloppe du tubercule, nettoient le vide et le remplissent avec du sel seulement, lorsque le tubercule est petit. Mais s'il a un certain volume, et qu'il renferme une matière quelle qu'elle soit, on le nettoie, puis on le panse avec une poudre siccative.

Parfois aussi l'on se contente d'appliquer sur le tubercule un onguent rafraîchissant; c'est lorsqu'il y a gonflement, tuméfaction et dureté.

Les divers moyens que nous venons de signaler, ont des résultats avantageux.

XVII.

Traitement des blessures faites par le lion (djerâh el-sabou').

Soit en hiver, soit en été, il faut, disent les écrits des hippiatres, laver avec de l'eau fraîche les blessures faites par le lion. « Gardez-vous de rapprocher les bords des plaies, quelque grandes qu'elles soient; n'y appliquez point de bandages; ne les saupoudrez avec rien qui, par sa quantité, empêcherait les matières de s'écouler; vous tueriez le cheval. »

Après avoir lavé les blessures, voici ce qu'il faut faire. On brûle une tête de chien sans la langue; puis on pulvérise; et on ajoute de l'encre de cordonnier ou noir de cordonnier (ḳalḳadis); on saupoudre avec cette préparation. On insiste et continue jusqu'à guérison entière. — Le moyen est éprouvé.

XVIII.

Traitement des blessures faites par le tigre (djerh el-nimr).

On recommande de laver les blessures faites par le tigre, avec de l'eau fraîche, du natron, de l'eau d'endive ou de laitue. Puis, s'il est possible, on prend des crapauds, on leur fend le ventre, et on les applique et tient collés sur les blessures. On répète cela pendant trois jours. Ensuite on panse sans interruption avec de l'onguent rafraîchissant et adoucissant, tel que l'onguent à la céruse ou au minium, l'onguent mou ou ḳeyroûty, ouguents dont nous parlerons plus tard.

XIX.

Traitement des blessures faites par le sanglier.

On lave ces blessures avec de l'eau et du sel. Ensuite on pulvérise de la terre et on les en recouvre. — Ou bien, on écrase ou pile de l'aristoloche ronde (zerâwend moudahradj); on la pétrit avec du miel; on en remplit la blessure, et on maintient par un bandage. — Ou bien, on écrase de l'écorce de noisetier, et l'on en remplit la blessure.

Mais toutes les fois qu'il survient du gonflement, il faut prendre de la terre que l'on nomme ḳaymoûliâ ou tafl, qui est une terre rouge-jaunâtre (onctueuse, douce au toucher, comme savonneuse, alcaline, commune en Égypte, et souvent jaune-grisâtre); on pétrit cette terre avec du vinaigre et on en enduit la blessure. Ce moyen a des avantages confirmés par l'expérience.

XX.

Traitement des blessures par armes piquantes et autres.

Si la blessure est longue, il en faut rapprocher les bords par

la suture, au moyen du fil de coton et d'une aiguille en forme de sabre ou cimeterre (c'est-à-dire cambrée, courbe). Entre chaque point de rapprochement ou de suture, on laisse un intervalle d'un doigt au moins. Si la plaie donne du sang, on la remplit avec une poudre siccative ou hémostatique, après la suture opérée. Cette poudre se compose de : sang-dragon; débris de réchauds en terre; encre ou noir de cordonnier; de tous parties égales. La poudre préparée avec ces substances et mise dans la blessure, arrête l'écoulement du sang.

Pour arrêter le sang, on prend aussi de l'éponge fraîche, on la plonge dans la poix coulante, et on la brûle; puis, on pulvérise et on applique sur la blessure.

Autre traitement. Après que la suture est pratiquée, on attend trois jours, que la matière ou pus commence à se jouer et à paraître sur les chairs. Alors on nettoie, et on panse avec quelque poudre. Il faut proscrire l'emploi des onguents; car ils ramollissent la chair et prolongent la durée des plaies. Les poudres, au contraire, dessèchent et raffermissent la chair et en accélèrent la cicatrisation.

Autre poudre. Brûlez de l'écorce de caroubier; puis réduisez en poudre, et répandez sur la blessure. Vous arrêterez ainsi l'écoulement du sang, et vous amènerez la dessiccation de la plaie.

Dans les cas de blessures par armes piquantes, si le fer du trait ou de la flèche a des pointes rebroussées et tournées en arrière, il faut inciser le point d'entrée de l'arme, et conduire alors le bistouri aussi loin qu'il est nécessaire pour faciliter la sortie du fer; et ce fer on le retire et extrait doucement et avec précaution. S'il a plongé profondément dans la chair et que vous ne l'aperceviez pas, élargissez et agrandissez le trajet qu'il a parcouru, et retirez l'arme avec une pince à mors alongés ou pince à extraction des fers d'armes enfoncés au loin dans les chairs. Après l'extraction terminée, s'il s'écoule du sang de quelque vaisseau important que la blessure a lésé, il est nécessaire, avant tout, d'arrêter la perte du sang, à l'aide de quelqu'une des poudres hémostatiques que nous signalerons.

Lorsque l'écoulement du sang est suspendu définitivement, on ferme la bouche de la plaie avec un bandage, tout en laissant la poudre. On attend trois jours. Et si les matières purulentes commencent à se former, on fait une mèche (c'est-à-dire un long tampon) de coton ou de papier, ayant la longueur et la profondeur de la plaie. Avec un onguent que nous désignerons, ou bien avec du miel et de la sarcocolle, on enduit la mèche que l'on couche ou étend dans la plaie. On renouvelle ce pansement tous les jours, afin que la plaie se déterge et se débarrasse de la matière purulente, que cette matière ne s'enferme et ne se dépose nulle part, de façon à former ensuite des fistules ou fusées purulentes, et à compliquer et rendre plus laborieux le traitement. Si, au dehors, la plaie se tuméfie, il y faut appliquer des résines qui la garantissent des effets de l'air, du gonflement, et de l'humidité. On insiste sur ce double fait, à savoir, la mèche dans la plaie et l'emplâtre de résine pardessus, jusqu'à ce que la cicatrisation soit accomplie. L'expérience a vérifié les avantages de ce procédé de traitement.

XXI.

Traitement de la brûlure, de l'ustion (hark el-nâr).

Lorsque le poil est roussi et grillé, sans que l'épiderme et le cuir soient brûlés, il faut arroser la peau avec de l'eau et du sel, et ensuite barbouiller avec de l'encre noire; ou bien enduire avec du limon qui se dépose dans les zîr (ou grandes jarres poreuses où, en Égypte, on met l'eau du Nil pour la laisser filtrer). On traite de même (la brûlure superficielle chez) l'homme. Si la peau a des phlyctènes ou est dégradée, et si le cuir est atteint par la brûlure, arrosez avec de l'eau de rose du pays, du camphre et du blanc de plomb. Ou bien, brûlez des coquilles d'escargot, pulvérisez-les ensuite, et versez, dessus, de l'eau de rose du pays ou eau de rose ordinaire, et pansez avec ce simple mélange. Guérison s'ensuit.

Ou bien, au moyen d'une plume, on enduit avec un mélange

d'huile de sésame et de salakoûn ou minium. — Ou bien, broyez ensemble, dans un mortier, du minium, du mardâr-senk ou argyrite ou spuma argenti, avec de l'eau de pourpier et de l'eau de rose. Au moyen d'une plume, on enduit la partie lésée.

Ou bien encore, on brûle des poils; on brûle des coquilles; on prend de la cendre du fruit du tamarix; on mêle à de l'urine de jeune garçon; et on enduit la brûlure. La guérison arrive, grâce à Dieu!

Mais voici le traitement le plus avantageux. Mêlez parties égales de santal rouge, de camphre, de blanc d'œuf, d'argyrite, dans un mortier, avec de l'huile de rose. Vous enduisez la brûlure. Vous insistez et continuez. En peu de temps elle se guérit.

Nous ferons remarquer que nous ne voyons, parmi les prescriptions relatives au traitement des brûlures, rien qui soit à préférer aux feuilles fraîches de figuier. On les pile; on les passe, et on applique sur la brûlure. La guérison est prompte, et le poil repousse, grâce à Dieu.

Un excellent moyen à opposer à l'ustion par le feu, est le blanc d'œuf dans lequel on a battu de l'huile de rose. On recommence les onctions chaque jour.

XXII.

Traitement de la morsure de la vipère et des serpents venimeux; — de la piqûre du scorpion.

Dès que vous apercevez les symptômes dont nous avons parlé à propos de la morsure des vipères et des serpents venimeux, prenez, selon le conseil des anciens, une demi-once de poivre (ici le texte arabe a une lacune indiquant la place d'un mot); du costus arabe ou amer, une demi-once. Mêlez le tout avec du sirop d'agalloche ou bois d'aigle (oûd). Introduisez dans les narines et le gosier du cheval.

Autre moyen. On pulvérise trente graines de poivre blanc;

à défaut de cette substance ou pulvérise soixante graines de nigelle noire (*nigella sativa*); on mêle à du vin pur et on donne à boire ce liquide à l'animal.

Ou bien, on fait bouillir dans quatre rotl de sirop, jusqu'à réduction d'un tiers, du thym et du sel jaune ou indien, de chacun une partie. On introduit ce médicament en le jetant dans les narines. La guérison en est le résultat.

Autre moyen. On emploie la grande thériaque ou thériaque de la formule ancienne et complète. On administre un mitkal de cette thériaque dans de l'eau de rose.

Du reste rarement les animaux échappent à la mort, quand ils sont mordus par les vipères, les serpents venimeux.

— Dans le cas de piqûre de scorpion, on fait boire au cheval un peu de *thériaque des quatre* ou tériâk el-arba', dont voici la composition : prenez de la gentiane grecque, de la graine d'olivier, du zarâwend tawîl ou aristoloche longue, de la myrrhe, de chacune de ces substances, une partie; on pile le tout ensemble ; puis on fait cuire dans le miel purifié, et on en verse dans les narines du cheval une quantité de deux mitkâl qu'on a mise dans du sirop.

*L'endroit du corps où a porté la morsure du serpent venimeux (dit le Kitâb el-akouâl), se tuméfie et même rougit. Le gonflement s'étend aux environs; la respiration est courte et pressée; l'animal refuse de manger et de boire; il sue; il tombe ; il se relève.

Si la morsure est à la tête, on saigne en même temps aux veines sous-orbitaires de chaque côté, et on retire un rotl de sang. Ensuite on frotte sur la morsure avec de l'ail pilé et du vinaigre. Puis, on met des compresses imprégnées de ce même médicament et l'on recouvre et enduit la morsure ainsi que tout le gonflement avec de la terre argileuse. De plus, avec l'ail pilé et le vinaigre et la terre argileuse on enduit tout le corps. Après cela, on recouvre la morsure avec du sidr (ou *zizyphus nabeca*) que l'on a battu dans de l'eau de manière à le laisser assez consistant. Enfin on verse par les narines un demi-rotl d'huile d'olive. La guérison s'ensuit.

Si la morsure est en tout autre endroit du corps, on saigne les deux veines du poitrail et on retire deux rotl de sang. Le reste du traitement est comme je viens de l'exposer *.

REMARQUES

sur la thériaque.

(La composition formée des quatre substances précédemment indiquées, savoir : gentiane grecque, graine d'olivier; aristoloche longue, et myrrhe, est justement l'assemblage constituant la thériaque dite thériaque des quatre, laquelle, selon les écrits arabes, fut la première thériaque, que prépara Andromachus l'ancien. Plus tard, ajoute-t-on, elle fut augmentée par lui-même; et, quinze cents ans après, elle fut complétée par Andromachus second qui, conservant les modifications et augmentations qu'y avaient apportées déjà d'autres médecins, la porta au nombre d'éléments qui furent longtemps regardés comme devant être respectés; ce fut la grande thériaque, que plus tard Galien modifia, disent les Arabes, et qu'il dénatura.

C'est une grave question que l'histoire de la thériaque en Orient; car la thériaque est le remède à presque toutes les maladies les plus graves, les plus longues à guérir.)

XXIII.

Traitement de la piqûre des guêpes ou frelons, des mouches (taons, hippobosques, etc.).

On frotte et on enduit les piqûres avec un mélange de soufre purifié et de vinaigre fort; — ou bien avec un mélange de scille ou bulbe de rat, et de vinaigre ; on broie jusqu'à ce que le tout soit en forme d'onguent. On en enduit les piqûres; et elles guérissent.

XXIV.

Traitement de la morsure du chien enragé (addet el-kalib), et de la morsure de la belette.

La morsure du chien enragé, addet el-kalib, entraîne la mort de l'homme et des autres animaux. L'eau est ce que les animaux et l'homme, mordus, redoutent le plus. De là, la mort.

La première médication à invoquer est la préparation héroïque que voici : suc d'élatérium; suc de coloquinte; origan ou marrube; karbak aswad ou ellébore oriental ou ellébore noir; aloès succotrin; gentiane; opopanax ou ferula opopanax (djawâchîr); aristoloche ronde; scille; poivre; de chacun une partie. On pile le tout ensemble et mêle exactement, et de la masse on donne à l'animal quatre mitkâl dans de l'eau de cendres d'écrevisse ou cendres de tests de crustacés d'eau douce. Ce médicament a une action merveilleuse.

Les livres des hippiatres conseillent d'enduire tout le corps de l'animal avec du vinaigre de vin, dans lequel vinaigre a bouilli de l'ortie brune ou ortie brûlante. L'animal doit être dans l'obscurité. Ne lui donnez pas de ration d'orge; ne lui donnez que des choses rafraîchissantes, en verdure, telles que nous les avons indiquées en parlant des aliments qui conviennent en telles ou telles maladies. (Voy. vol. II, chap. XV, pag. 232.)

Les anciens, dans leurs écrits, ont prononcé la mort pour tout animal qui est atteint de la rage. La castration seule pourrait être une ressource dans cette terrible maladie. Mais en général, il n'y a qu'à égorger l'animal. Aussi n'avons-nous pas craint de formuler et de prescrire, ici, des médicaments redoutables ou violents.

— Dans le cas de morsure par une belette (addet el-irs), on écrase et ensuite on pétrit dans du vinaigre fort, des racines

de rose de Jéricho; et, du mélange, on enduit l'endroit mordu. La guérison s'ensuit.

Autre moyen contre la morsure de la belette. Prenez : aloès, myrrhe; ouchaḳ ou gomme ammoniaque; sekenbîdj (on dit aussi sekîbendj) ou gomme de Perse; mouṛât ou *revalenta arabica*. On broie ou pile le tout ensemble et on fait bouillir dans du vinaigre fort. On enduit la blessure avec ce mélange. L'expérience a démontré les avantages de ce traitement.

REMARQUES

sur la gomme de Perse.

(Le sekenbîdj ou gomme de Perse exsude naturellement, ou, dit-on, par incisions, d'un arbre de la Perse qui n'est pas déterminé. La meilleure gomme de Perse est blanche en dehors et rougeâtre en dedans; la seconde qualité est jaunâtre en dehors et blanche en dedans. L'odeur tient de celle de la gomme ammoniaque et de celle de l'assa fœtida. On prétend que le bazerd ou galbanum se transforme en gomme de Perse. (Extrait du Tezkéreh ou Codex de Dâoûd.)

Ceci donnerait à penser que le galbanum et la gomme de Perse sont fournis par le même végétal, et que le galbanum serait une qualité troisième ou inférieure de la substance appelée gomme de Perse.)

CHAPITRE II.

Maladies du cerveau ; leurs causes et symptômes. — Descriptions. — Façâd el-dimâr, désordre cérébral, vertige, démence vertigineuse. — Sidâm ou coup cérébral, compression cérébrale. — Iktilâdj ou convulsions. — Sodâ' ou céphalée, soda. — Mâcharâ ou feu cérébral, encéphalite. — Traitement des maladies ci-dénommées. — Remarque sur les sooût ou errhins.

I.

DESCRIPTIONS.

Cinq sortes de maladies sont particulières au cerveau.

1° Le façâd el-dimâr, désordre cérébral, vertige.

Le façâd el-dimâr ou désordre cérébral, trouble cérébral, vertige, démence vertigineuse (ou tournis des bêtes ovines), se traduit, en hiver, par le bouleversement des facultés instinctives ou sensitives, par l'agitation de la tête qui, à tout moment, se porte et se tourne à droite et à gauche, par le regard terne, par les hennissements débiles et sourds, poussés sans motifs. En été, vous voyez les facultés instinctives troublées, la tête basse et abattue, les articulations tremblantes, les oreilles lâches et pendantes, les yeux ternes, l'individu froid, sans douleur à l'intérieur et aux membres.

2° Le sidâm ou le coup, la compression cérébrale.

Le sidâm ou le coup, l'affaissement, la compression cérébrale, survient comme le délire qui accompagne les maladies aiguës chez l'homme. — Symptômes : les salières sus-oculaires

se gonflent; les paupières se closent. Lorsque le gonflement passe au gosier, l'animal périt rapidement. Parfois cette maladie, après sa guérison, est suivie de cécité.

Les écrits des hippophiles hippiatres disent : « Lorsque le ṡidâm est déclaré et que l'épaule droite a des tremblements convulsifs continus, le mal est sans remède. Mais, si les mouvements convulsifs sont à l'épaule gauche, il y a lieu d'espérer la guérison en administrant les médicaments convenables. » Nous indiquerons ces moyens thérapeutiques.

3° L'iḳtilâdj ou les convulsions.

L'iḳtilâdj, ou les convulsions, résulte d'un trouble général du cerveau, d'une tuméfaction (surexcitation) encéphalique. — Symptômes : les mains et les lèvres frémissent; les articulations se convulsionnent et s'agitent; l'écume ou la bave s'échappe de la bouche. Cette maladie abat et tue l'animal avec la plus grande rapidité.

4° Le ṡodâ' ou céphalée, soda.

Le ṡodâ' ou céphalée ou soda a les signes suivants. L'animal a la tête basse, peut à peine la relever, a les yeux sans cesse larmoyants, peut à peine cligner des paupières, a les veines des yeux injectées de sang, tant est grande la douleur céphalique. Il ne touche pas à sa ration.

5° Le mâcharâ ou feu cérébral, encéphalite.

Le mâcharâ ou feu cérébral, encéphalite, est une sorte d'ébullition comme le *charâ* ou feu cutané. Seulement, la force de transport ou métastasique l'a poussé et jeté au cerveau, qui, alors, se tuméfie (se surexcite); et aussi se tuméfient les yeux, les lèvres, les joues, les oreilles. Maladie sinistre qui tue, qui laisse rarement prise à la médication.

II.

Traitement du vertige ou trouble cérébral.

De notre temps, peu d'artistes hippiatres connaissent les maladies cérébrales du cheval, en savent les causes et les caractères, en font un objet d'observation et de recherches; car peu d'hommes étudient ces matières.

Le traitement du vertige d'hiver exige que, par la saignée des deux veines sous-orbitaires, on retire une quantité de sang suffisante pour débarrasser le cerveau du liquide sanguin. Après la saignée opérée, on applique de l'huile d'olive chaude sur les piqûres. Ensuite, on introduit dans le nez du dépôt d'huile mêlé à du vin.

On a conseillé aussi de faire bouillir un ḳadaḥ de blé jusqu'à ramollissement du grain et en telle sorte que la masse soit à l'état de balîlah (ou mets dont les grains de blé attendris et bien ramollis par la cuisson ne se prennent cependant pas en bouillie pâteuse). On met alors le blé tout chaud dans une musette, et immédiatement on la suspend et attache à la tête de l'animal, afin que la vapeur et l'odeur aillent agir sur le cerveau. Pendant l'hiver, le malade doit être tenu dans un lieu dont la température soit douce et tiède. Car le froid et le grand air sont ennemis de cette maladie. On donne à boire de l'eau ayant de la farine d'ers en suspension; on donne à manger du bersîm vert ou trèfle alexandrin, ou bien, à défaut de trèfle, de l'herbe ordinaire; car, dans cette maladie, le vert est plus avantageux que le ḳitt ou trèfle sec, ou luzerne sèche, et que l'orge.

Autre traitement : assa fœtida; safran; de chacun une partie; camphre; racine de rose de Jéricho; de chacune demi-partie. On met dans de l'eau de rose, et on administre en errhin. L'utilité en a été reconnue par l'expérience.

Dans le cas de vertige d'été, il faut retirer par la saignée une quantité de sang suffisante. Après cela, on introduit en errhin

un mélange d'eau de rose, d'eau de saule égyptien (kilâf ou salix ægyptiaca), et un peu de camphre. Ensuite on fait bouillir un kadah d'orge, comme nous venons de l'indiquer, pour le blé, en cas de vertige d'hiver, et l'on suspend cette orge, toute chaude, dans la musette. On donne à boire de l'eau dans laquelle on a mis de la bouillie d'orge mêlée de nabk ou fruit du zizyphus nabeca. On donne à manger de l'herbe fraîche, des tiges de canne à sucre, du kitâ ou concombre serpentin, de l'endive, de la laitue, du trèfle sec lavé. La guérison s'obtient, ainsi que l'a prouvé l'expérience.

III.

Traitement du sidâm ou compression cérébrale ou coup cérébral.

Le coup cérébral, compression cérébrale, survient à la suite du vertige d'été ou d'hiver, de même que le délire se déclare, chez l'homme, comme conséquence des maladies aiguës. La compression cérébrale détermine la cécité.

Le sidâm ou coup cérébral, malgré ce que prétendent les anciens, ne doit point être traité par la saignée. Il réclame les soins, la propreté, les nourritures rafraîchissantes telles que l'herbe commune, les débris de canne à sucre, les endives, les concombres longs.

Des personnes administrent l'errhin que voici : racine de rose de Jéricho; camphre; de chacun une partie; on les pile ensemble; puis on mêle à de l'eau de rose et on introduit dans les narines. Si la cécité diminue, lavez les yeux alors avec du miel mêlé d'aloès.

Nous avons indiqué déjà que, selon des observateurs, quand il apparaît des mouvements convulsifs à l'épaule droite, il n'y a à conclure qu'à la mort.

Et Dieu sait la vérité des choses!

REMARQUE

sur les soọût ou errhins.

(Les soọût ou errhins, dit le Tezkéreh ou Codex médical de Dâoûd, sont des médicaments qui s'appliquent aux narines et aux yeux. Mais on établit les différences suivantes :

Si le médicament est liquide, c'est le soọût ou errhin proprement dit; — s'il est en faisceau ou en paquet, c'est le nechoûḳ ou mis au nez; — s'il est sec et en poudre, et qu'on le souffle dans l'organe, c'est le nafoûḳ ou soufflé, l'errhin insufflé; — s'il est bouilli et que le malade se verse et penche dessus, pour en aspirer la vapeur, c'est le kaboûb ou errhin sur lequel on se verse et se penche.)

IV.

Traitement des convulsions ou iḳtilâdj.

Dès que vous avez aperçu les caractères et les symptômes par lesquels les convulsions (iḳtilâdj) se distinguent de la compression cérébrale, hâtez-vous de tirer, par la saignée des veines sous-orbitaires, une quantité suffisante de sang. Dans la compression cérébrale, on ne saigne point; dans les convulsions, au contraire, il faut recourir à la saignée. Quant aux soins et à l'administration des médicaments, employez pour les convulsions tout ce que vous emploieriez pour la compression cérébrale; mêmes nourritures, mêmes errhins, mêmes moyens rafraîchissants.

Des hippiatres ont recommandé l'emploi du ḳyâr du diable et du borax. On fait cuire ces deux substances dans l'eau; on décante et on verse dans le gosier du malade. Par là, on relâche le ventre et on détourne ou chasse les pénibles souffrances.

On a prescrit encore ceci : prenez du sang de tortue mari-

time; mêlez avec de l'huile d'olive, et versez dans le gosier de l'animal. — Selon d'autres prescriptions, on mêle ce sang à du vinaigre, du vin, de l'assa fœtida; et l'on verse peu à peu, par gouttes, dans les naseaux, que l'on recouvre.

La meilleure médication est de tenir le ventre libre, au moyen du laxatif que nous avons indiqué en premier lieu. Après quoi, l'on onctionne les parties qui sont en convulsions, avec un mélange d'huile, de miel, d'eau et de vin pur.

V.

Traitement de la céphalée ou ṣodaʼ, et du feu cérébral ou encéphalite.

Dans la céphalée ou ṣodâʼ, le soda, donnez en errhin, un peu d'opium et un derhem de safran, dans du vinaigre de vin; et enduisez le crâne et les tempes avec de la terre d'Arménie (bol d'Arménie) et du vinaigre.

Dans le cas d'encéphalite, commencez par pratiquer une saignée abondante aux jugulaires, afin de calmer un peu la chaleur générale du malade. Ensuite, vous appliquerez sur toute la tête des réfrigérants, que nous indiquerons. — Ou bien, vous appliquerez ceci : ḳaûlân ou suc appelé lycium, ou suc des fruits de rhamnus infectorius (ou grains d'Avignon); eau de coriandre; eau de morelle noire ou raisin de renard. Et vous donnez en errhin : eau de rose; eau de saule égyptien; camphre. — Ou bien, vous faites des onctions avec de l'huile de violette de l'Iraḳ. — On frotte les yeux avec un collyre rafraîchissant.

CHAPITRE III.

Maladies de l'oreille ; leurs causes et symptômes. — Descriptions. — Surdité ou tarch. — Ehlîladjah ou myrobalan, ou balanus. — Kouroûh el-ouzoun ou ulcères des oreilles. — Dâ el-fârah, sorex, mal de souris. — Hekkah ou démangeaison, lichen agrius. — Chute ou introduction de corps étrangers dans l'oreille. — Traitement des maladies ci-dessus dénommées.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières aux oreilles sont au nombre de six.

1° La surdité ou tarch.

La surdité ou tarch se symptomatise par les circonstances que voici. Les oreilles sont tournées et penchées en arrière ; elles ne se redressent point pour aviser, lorsque l'on crie à l'animal. C'est chez les chevaux de robe pie que la surdité s'observe le plus fréquemment. Mon père, que Dieu l'ait en grâce ! vit un cheval qui, à chaque coup que l'on frappait sur la corne en le ferrant, poussait un cri violent. « Ce cheval-là est sourd, » dit alors mon père. Et le fait était vrai.

Le traitement de la surdité, lorsqu'elle est forte, est d'une difficulté très-grande. Lorsque le mal est survenu par cause extérieure, il y a des ressources thérapeutiques que nous signalerons.

2° Le ehlîladjah ou myrobalan, ou balanus.

Le myrobalan, ehlîladjah, ou balanus, est une maladie qui se développe dans l'intérieur de la partie conchinienne de l'oreille et qui ressemble au fruit du balanites ægyptiaca ou au gland myrobalan (ehlîladj). Cette production pathologique grossit, s'étend, abcède et suppure.

(Le fruit du balanites ægyptiaca est à peu près du volume d'une noix moyenne et a un drupe ou péricarpe de la couleur du fruit du jujubier dont il a la forme.)

3° Les ulcères des oreilles, k̤ouroûḥ el-ouẓoun.

Les ulcères auriculaires, k̤ouroûḥ el-ouẓoun, proviennent d'humeurs qui s'amassent dans l'oreille et qui produisent des ulcérations intérieures d'où s'écoule une matière melliforme.

4° Le dâ el-fârah, le sorex, le mal de souris.

Le sorex, dâ el-fârah, mal de souris, est une tumeur qui prend à la racine conchinienne de l'intérieur de la conque, puis s'alonge, et enfin revêt la forme d'une banane. Le cheval alors tient la tête basse; ses yeux semblent lui sortir des orbites; il se couche et il se lève souvent, et si on lui jetait dans l'oreille un caillou, un noyau, il ne pourrait pas, tant est grande la douleur, l'en secouer et s'en débarrasser.

5° Le ḥekkah ou la démangeaison, lichen agrius.

La démangeaison, ḥekkah, ou lichen agrius, attaque les deux oreilles, les dépouille de poils, les fait légèrement tuméfier, se revêt alors de ses caractères d'une manière tranchée, laisse écouler du sang toutes les fois qu'on essuie et nettoie l'oreille malade.

6° Chute ou introduction de corps étrangers dans l'oreille.

La chute ou introduction de corps étrangers, pierre, ou autre, dans l'oreille, se vérifie par l'évidence du fait même. De plus, le cheval agite et secoue presque continuellement la

tête; il renverse les oreilles par en bas, comme s'il cherchait à faire sortir ou expulser le corps étranger.

II.

Traitement de la surdité ou tarch.

Si la surdité est due à l'obstruction ou occlusion (du conduit auditif par des matières cérumineuses), on pratique des injections avec : eau de poireau, une partie; opoponax, une partie; zanbak ou huile de jasmin sambac, un quart de partie. On fait bouillir dans l'eau de poireau. Quand le mélange est descendu à la température tiède, on le verse dans l'oreille. La guérison s'ensuit, grâce à Dieu !

Autre moyen. Huile de violette; djoulâb ou eau sirupeuse ou sirop ou julep. On verse lentement et tiède dans l'oreille.

Autre : beurre de vache fondu; huile d'amandes; de chacun parties égales. On ajoute un peu de sucre; on fait tiédir; et on en verse dans l'oreille.

Autre : huile de radis. On verse tiède dans l'oreille. Guérison.

Autre : huile de jasmin sambac; huile de lis (saûcen); de chacune partie égale. Faites tiédir et versez-en dans les oreilles.

Autre : huile de nymphæa lotus (bechnîn), une partie; safran, un huitième de partie. Versez tiède dans les oreilles.

III.

Traitement du myrobalan ou ehlîladjah ou balanus.

Lorsque le balanus ou ehlîladjah est dans l'intérieur de la conque auriculaire, et n'arrive pas à maturité, il faut l'amollir au moyen de beurre fondu et déjà ancien et du concombre serpentin; — ou bien au moyen de bonne huile d'olive où l'on a mis du macis.

Les écrits des hippiatres recommandent de traiter de la farine d'orge et de la pastèque par du vinaigre fort, de manière à obtenir un mélange à consistance de bouillie. On applique de cette préparation sur le balanus, s'il est situé assez extérieurement; il mûrit, puis on l'ouvre, et on le presse ensuite afin de faire sortir tout ce qu'il renferme de matière. On insiste sur l'emploi de cette même préparation. Les hippiatres prescrivent encore d'amener ce mélange à consistance de cataplasme et d'en appliquer deux fois par jour jusqu'à ce que le balanus s'amollisse. Et quand il est amolli, enlevez-le avec le rasoir, profondément, jusqu'à la racine ou base, de manière qu'il n'en reste rien. Ensuite, vous emplissez le vide avec du sel. Le lendemain, de bonne heure, on lave avec de l'eau chaude. On mêle de la farine d'ers avec du miel, et, chaque jour, avec une plume de poule on enduit la plaie. On évite de toucher immédiatement et directement avec les doigts; car on risquerait de produire quelque égratignure ou éraflure qui deviendrait une cause de désorganisation.

Autre moyen. Résine de pin; djoumâr ou cœur de dattier; cyprès; de chacun parties égales. On fait bouillir dans de l'huile d'olive de bonne qualité. On insiste sur ce moyen jusqu'à guérison.

IV.

Traitement des ulcères des oreilles.

Lorsque dans l'intérieur de la conque auriculaire il existe des ulcères qui donnent un pus melliforme, on jette dans l'oreille de l'huile de nymphæa lotus et du safran, ainsi que nous l'avons prescrit dans le traitement de la surdité. On nettoie l'oreille avant de jeter ou verser. Le mal guérit.

Si les matières melliformes sont plus liquides, mêlez de la farine d'ers à du miel; préparez un petit tampon de coton; trempez-le dans la préparation et introduisez-le dans l'oreille. S'il ne peut arriver jusqu'au point malade qui est trop éloigné, mêlez de l'eau de poireau et du vinaigre, ajoutez-les ensuite

au médicament, et versez quelque peu de ce mélange dans l'oreille.

Autre moyen. Mêlez de l'alun de l'Yémen, en poudre, avec du miel et de l'eau. Versez-en dans l'oreille. Le résultat sera favorable.

V.

Traitement du sorex, dâ el-fâr, mal de souris.

Il faut commencer par faire ramollir la tumeur, si elle est résistante. Pour cela, on onctionne avec du beurre fondu et du concombre serpentin; — ou bien avec du beurre fondu depuis quelque temps, de la graisse de bosse de chameau, de la graisse d'oie ou de canard. On fond le tout ensemble, pour en faire ces onctions.

Quand la tumeur est ramollie, on l'ouvre avec la pointe du bistouri ou le bout du rasoir. Parfois on applique une traînée de feu tout autour de la tumeur; c'est lorsque cette tumeur est volumineuse. Quoi qu'il en soit, on prépare aussitôt un tampon de coton ou de papier, et on l'enduit d'un onguent dont voici la composition : résine de pin; cire; poix liquide; de chacune parties égales. On fait cuire dans de la grosse huile d'olive. Le tampon enduit de cette préparation est introduit dans l'ouverture pratiquée. On continue jusqu'à guérison. Des individus se contentent de remplir la plaie avec du sel; d'autres ont recours à un peu de musc et du vin.

VI.

Traitement du hekkah ou démangeaison, lichen agrius.

Il faut enduire les oreilles avec un mélange : de vinaigre; de dâr chîạchân ou aspalathus ou sorte de genêt; et de miel.

Autre moyen. On prend : soufre pur; graine de moutarde; sel; de chacun parties égales; aristoloche, demi-partie. On fait bouillir dans un rotl d'huile d'olive. On emploie ce médicament en onctions.

VII.

Extraction des corps étrangers tombés dans l'oreille.

Lorsque vous avez reconnu qu'une petite pierre, un noyau, est tombé dans l'oreille, disposez un tampon ou une mèche de coton ou de papier, que vous enduisez ensuite de pâte molle et vous l'introduisez dans l'oreille afin que le corps étranger se colle au coton ou au papier et soit avec lui amené au dehors.

Les anciens pratiquaient le procédé suivant : attacher l'oreille saine avec une cordelle; puis verser dans l'oreille malade un peu d'huile d'olive; introduire une tige végétale creuse ou tube de roseau ou de chalumeau; aspirer; et tout ce qui se trouve alors d'étranger dans l'oreille est attiré au dehors.

CHAPITRE IV.

Maladies des yeux; causes; symptômes. — Descriptions. — El-mâ el-aṡfar, l'eau jaune ou goutte jaune. — El-mâ el-azraḳ l'eau bleuâtre ou goutte bleuâtre. — El-mâ el-abiad, l'eau blanche, goutte pierreuse, cataracte. — Ryḥ el-sabal ou coup d'air blépharique, blépharoptose, suffusion blépharoptosique. — Ramad, ophthalmie proprement dite. — Sarâċîr ou blatte ou encanthis. — Kamnah ou Koumnah ou rouille ou délitescence oculaire, œdème chémosique. — Żoufrah ou ongle, ptérygion. — Dâ el-choaỵrah, mal de la petite orge, orgelet, orgeolet. — Toûtah ou mûre, excroissances et fongosités. — Nâçoûr ou fistule lacrymale, fistule oculo-angulaire. — Choû-koûr ou choubkoûr, cécité nocturne, héméralopie. — Ṫarfah ou ecchymose, suffusion chémosique. — Soulaḳ ou ophthalmie granulée avec commencement d'ectropion. — Baïâḍ ou blanc ou albugo. Lunarisme ou iḳmirâr ou vue lunaire, vue phébéique ou vue blanche ou myopie lunarique. — Disparition de la vue par l'effet de l'éclat de la neige; ou par l'effet de la chaleur. — Traitement des maladies précitées. — Remarques sur le râçaḳat ou roûçaḳtadj ou cuivre brûlé et lavé; — sur le châdanah adeciah ou hématite, ou hadjar el-dem ou pierre de sang; — sur le mourdâceudj ou mourdârsenk ou argyrite, pierre brûlée; — sur la litharge, écume d'argent, spuma argenti. — Remarques sur les borax ou boûrâk, borax d'Arménie, des orfévres, des boulangers, natron rouge, nîtroûn; borax africain, roûmî, misrî, etc. — Trois sortes de tourterelles. — Épiphora. — Sucre tabarzad.

I.

DESCRIPTIONS.

Quinze sortes de maladies se déclarent aux yeux.

1° et 2°. L'eau jaune, mâ aṡfar; l'eau bleuâtre mâ azraḳ.

L'eau jaune ou goutte jaune, el-mâ el-aṡfar, et l'eau bleuâtre ou goutte bleuâtre, el-mâ el-azraḳ, communiquent

au miroir ou fantôme pupillaire, c'est-à-dire à l'ouverture de la pupille, ouverture par laquelle s'accomplit le regard, une teinte jaunâtre, ou bleuâtre, selon l'eau ou liquide qui est descendu dans l'œil. L'œil a sept couches ou enveloppes , savoir : — la rétine ; — la choroïde ; — la solide ou sclérotique ; — l'arachnéide ou membrane hyaloïde ; — l'oculide ou ophthalmide ou l'iris ; — la cornée ; — la conjonctive. Elles enferment entre elles trois sortes d'humeurs qui se produisent entre l'oculide et la cornée. Cette dernière enveloppe ou membrane est transparente et plus solide que toutes les autres ; pour cette raison on a comparé cette solidité à celle de la corne, et de là le nom de cornée. Son brillant et sa transparence laissent distinguer les eaux ou gouttes qui s'amassent derrière elle.

Ces eaux anormales surviennent par suite d'un ébranlement violent du cerveau, et c'est du cerveau alors que glissent et filtrent ces eaux ou humeurs dans les deux nerfs que l'on nomme les deux nerfs de la vue ou nerfs optiques, et de là dans l'œil. De même pour l'eau ou la goutte blanche connue sous le nom de goutte pierreuse ou lithique (c'est-à-dire la cataracte. Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien ces dénominations ou explications confondent de maladies entre elles, amauroses, hypopions, glaucômes, cataractes, etc.). Il faut dire dès à présent et déclarer que ces différentes maladies, au point de vue thérapeutique, sont incurables, ne reçoivent aucune amélioration.

3° Le ryḥ el-sabal ou coup d'air blépharique, ou suffusion blépharoptosique, blépharoptose.

Le ryḥ el-sabal ou coup d'air blépharique ou blépharoptose ou suffusion blépharoptosique présente les signes suivants : œil troublé, rouge, comme rempli de sang ; veinules engorgées, rouges ; paupières rabattues, tombantes, épaissies ; l'œil lui-même est parfois gonflé légèrement. On prétend que dans cette maladie le cheval tient un œil clos et l'autre ouvert.

4° L'ophthalmie proprement dite, ou ramad.

L'ophthalmie proprement dite, ramad, se caractérise ainsi :

œil brouillé; paupières abaissées, laissant écouler de la matière et des larmes en abondance.

5° Le ṡarâċîr ou la blatte, ou encanthis.

Le ṡarâċîr ou la blatte ou l'encanthis est une excroissance qui saille au grand angle de l'œil et a un aspect de mûre. Ordinairement elle atteint le volume d'un petit haricot, ou d'une noisette, et même au delà. Parfois il s'en écoule de la matière purulente ou du sang.

6° Le kamnah ou koumnah ou œdème chémosique, chémosis.

Le kamnah ou koumnah ou rouille ou délitescence oculaire, œdème chémosique, est dans la catégorie des tuméfactions, et a sa manière d'être spéciale. C'est un coup d'air qui s'abat et se met en délitescence ou s'enferme dans les paupières, qui fait couler de l'œil une sorte de matière purulente. Les paupières sont gonflées, se renversent même en dehors; et si l'œil était naturellement bleu, il rougit.

7° Le żoufrah ou ongle, ptérygion.

Le żoufrah ou ongle, ou ptérygion, est une production qui a quelque chose d'une forme aviculaire ou d'oiseau, et qui croît et se développe à partir du grand angle de l'œil jusqu'à arriver au milieu du globe oculaire; souvent le ptérygion se produit chez les chevaux sujets aux tranchées-coliques et aux douleurs abdominales; les convulsions et rétractions en haut que subit alors le globe de l'œil par le fait de la souffrance amènent la formation du ptérygion. Un résultat symptomatique de cette maladie est que l'animal heurte, butte, multiplie les faux pas dans sa marche. Il butte moins quand le ptérygion est extirpé. Mais on distingue spécialement et reconnaît la maladie à ce que sur le globe de l'œil est étendue une sorte de peau mince allant de l'angle vers le milieu de l'organe.

8° Le dâ el-choạyrah ou mal de la petite orge, orgeolet.

Le mal de la petite orge, dâ el-choạyrah, orgelet, orgeolet,

est une élevure ou saillie résistante au bord de la paupière, et le plus souvent de la paupière supérieure, à la manière du charnîk ou orgeolet à l'œil de l'homme; même forme, même place dans l'épaisseur de la paupière; posé en travers comme un petit noyau ou pepin. La paupière est enflée, rouge; et il s'écoule des larmes assez abondantes.

9° Le toûtah ou la mûre, excroissance et fongosité.

Dans le toûtah ou la mûre, la noukmah ou caroncule rouge qui est au bord du grand angle de l'œil, a le plus souvent une forme qui rappelle la mûre. Alors, des vaisseaux s'alongent et se portent, avec elle, du grand angle oculaire en allant vers la pupille, en manière de verrue, laquelle prend du relief vers la cornée. Il s'écoule des matières, du pus; il y a gonflement; parfois la perte de la vue est le résultat de cette maladie.

10° Le nâçoûr ou fistule lacrymale.

Le nâçoûr ou fistule oculo-angulaire, fistule lacrymale, se présente ainsi : le grand angle de l'œil paraît comme déprimé et creusé, et est rougeâtre. Il s'écoule de la matière et des larmes en abondance. Néanmoins l'œil ou globe oculaire est sain, sans trace de tuméfaction et sans rougeur.

11° Le choû-koûr ou choubkoûr ou cécité nocturne, ou héméralopie.

Le choû-koûr ou choubkoûr ou cécité nocturne ou héméralopie. La dénomination choû-koûr est persane et composée de choû, la nuit, et de koûr, aveuglement, cécité. Dans cette maladie, les yeux paraissent complétement sains; mais à l'approche du soir et à l'entrée de la nuit, ils ne distinguent plus rien; l'animal ne voit pas devant soi.

12° Le tarfah ou ecchymose, suffusion chémosique.

Le tarfah ou ecchymose ou la suffusion chémosique est facile à reconnaître. Lorsque vous ouvrez l'œil du cheval, vous voyez comme une blessure vive, extérieure, et cependant l'œil

est ferme (c'est-à-dire qu'il n'est point blessé). Il s'écoule des larmes abondantes et chaudes.

13° Le soulâk̤ ou ophthalmie granulée, avec commencement d'ectropion.

Le soulâk̤ ou l'ophthalmie avec granulations et commencement d'ectropion est un feu de l'œil. L'œil est déprimé, rempli, c'est-à-dire a ses bords gonflés; il est rouge; les paupières, à leur face interne, offrent des sortes de granules rouges et sont rouges et renversées.

14° L'albugo, ou baïâḋ ou blanc. — Lunarisme ou vue lunaire.

Il y a un baïâḋ ou blanc, albugo, occasionné par l'effet d'une herbe que les chevaux mangent dans le désert. Mon père, que Dieu l'ait en grâce! disait que cette herbe est appelée ḥalboûb, mercuriale annuelle, et se rencontre dans les retraites ruinées ou masures des voleurs de grands chemins et dans les détours des vallées des basses terres. Il nous a décrit la forme et les caractères de la feuille et de la fleur. Nous y reviendrons en parlant des médicaments. Il nous a dit encore que pour l'animal qui mange de cette plante ou auquel on en applique le suc en collyre, il peut en résulter promptement une suffusion albugineuse, laquelle envahit tout le globe oculaire, en telle sorte qu'il ressemble à un chaton ou fragment de marbre. L'animal ne recouvre la vue qu'après médication et soins, au moyen de collyres appropriés. Nous aurons lieu de les signaler, en parlant des collyres, s'il plaît à Dieu.

Le lunarisme ou ik̤mirâr, vue lunaire ou vue phébéique, ou vue blanche, ou myopie lunarique, a les caractères particuliers que voici. Le myope lunarique (k̤amoûrì) ne voit que les objets qui sont près de lui; il ne voit pas les objets à distance de lui; car la faculté visuelle est affaiblie. De plus, lorsqu'il regarde les couleurs, elles lui paraissent avoir une surteinte blanche.

15° Disparition de la vue par l'effet de l'éclat de la neige, ou par l'effet de la chaleur.

La vue peut disparaître par l'effet de l'éclat de la neige, ou par l'effet de la grande chaleur, surtout chez les animaux de service qui ont les yeux bleus, et qui, par là même, ont la vue faible, attendu que le noir de la pupille est moins foncé. La lumière se rassemble ou concentre dans le noir et se disperse ou s'excentrise sur le blanc. En raison de ces conditions on a dit : « Un cheval aux yeux bleus ne vaut pas un chien; et un chien aux yeux bleus vaut un cheval; » assimilation ou comparaison basée, d'un côté, sur la force et la rapidité de marche du chien à la chasse, et de l'autre sur le peu d'utilité qu'il présente dans les grandes chaleurs, et dans la neige.
— Réfléchissez sur ces observations et comprenez-en l'intention et le sens.

II.

Traitement de l'eau ou goutte jaune et de la goutte bleuâtre.

La goutte jaunâtre et la goutte bleuâtre sont irrémédiables, nous l'avons déjà dit. Mais nous avons à signaler un collyre qui peut prévenir ou arrêter leur formation définitive et éclaircir l'œil. Nous avons indiqué les sept couches ou enveloppes de l'œil, et nous avons fait remarquer que l'eau jaune et la goutte bleuâtre se logent derrière la cornée transparente qui, en raison de sa solidité et de sa transparence, les retient et les laisse distinguer.

Le collyre que nous avons à signaler est composé ainsi qu'il suit : iḳlîmiâ d'or; iḳlîmiâ d'argent; lapis aquilæ; sarcocolle; de chacun une partie; poivre blanc; perle vierge; pierre à aiguiser; sel anderânì; sucre candi; de chacun une demi-partie. On réduit le tout en poudre; ou tamise; on administre en collyre sec. — Ce médicament est avantageux.

Du reste, comme ces maladies sont à peu près incurables,

nous nous bornons à ces quelques indications. (Nous avons parlé des iḳlîmiâ et du sel anderânî, au chap. IV, § II, vol. II.) Quant à la goutte bleuâtre, mâ azraḳ, un hippiatre m'a assuré qu'il avait vu la traiter par perforation de l'œil. Voici comment. On prend deux ramuscules de saule pleureur, parmi les ramuscules les plus mûrs et les plus solides. On fait sécher à l'ombre. On choisit du lin fin, ou bien des kaṭkaṭ ou flocons très-bien cardés. On lave ce lin ou ces flocons à l'eau de savon, et ensuite on les laisse sécher. A la pointe de la branche ou ramuscule qu'on a eu soin d'effiler, on enveloppe et attache un peu de ce lin. On porte cette pointe au grand angle de l'œil ou angle nasal; on y perce l'œil avec ce ramuscule, tout comme on perce l'œil de l'homme avec le bistouri fin. On plonge la tige ligneuse préparée, jusqu'à la faire arriver à l'eau bleuâtre; le lin s'en imbibe et la prend tout entière. Alors on retire la tige immédiatement; et on applique sur l'œil du jaune d'œuf tiédi et un peu de cumin et d'huile de rose. On laisse ainsi pendant trois jours. On lève ensuite l'appareil et on applique quelqu'un des collyres que nous mentionnerons plus tard et qui sont destinés à prévenir l'afflux des *eaux* dans les yeux. Il faut encore dans la maladie dont il est question, imprimer un point de feu à la fosse sus-orbitaire ou salière, afin qu'il aspire (et dérive) les matières étrangères à l'œil.

III.

Traitement du ryh el-sabal ou suffusion blépharoptosique, blépharoptose.

On traite avantageusement la suffusion blépharoptosique par les achiâf ou chiâfât, collyres officinaux ou magistraux. (Voy. neuvième Exposition, chap. I^er^.)

Parmi ceux qui sont avantageusement employés contre la blépharoptose, l'épaississement et la pesanteur des paupières, et qui accroissent la force visuelle et amènent les paupières à se relever, il y a celui-ci : râçaḳat (ou roûçaḳtadj, ou roûçaḳt) ou cuivre brûlé et lavé ensuite, six derhem ou drachmes

arabes; verdet, deux derhem, et autant de céruse; gomme ammoniaque, six derhem. On dilue la gomme ammoniaque dans de l'eau de rue fraîche; puis on pétrit toutes les autres substances dans ce liquide ; puis on laisse sécher à l'ombre. Après quoi on emploie le mélange.

Autre moyen. Iklîmiâ d'or; iklîmiâ d'argent; poivre blanc; poivre noir; litharge; de chaque substance deux derhem. On pulvérise; on fait bouillir et mêle avec du miel. C'est là un collyre excellent.

Autre. Châdanah adecîah ou châdanah lenticulaire, ou hématite; sarcocolle; poivre blanc; poivre noir; argyrite ou écume d'argent; safran; de chacun parties égales. On porphyrise le tout; on jette dessus : verdet, un huitième de partie. On tamise. Ce collyre est éprouvé par l'expérience.

Autre moyen. Sucre rouge (ou brut de première cuite), une partie. Mettez dans de l'eau de poireau; et appliquez en collyre avec une plume.

Autre. Prenez : mîmarân ou grande chélidoine (chelidonium majus); sucre; fiel de tétrao roux ou perdrix du désert ou tetrao rufus; camphre; poivre; de chacun parties égales. On pulvérise; et on applique en collyre.

Du reste, dans la maladie dont il s'agit, il ne faut point saigner le cheval; mais on lui applique un point ou bouton de feu à la salière ou fosse sus-orbitaire, afin d'aider au relèvement de la paupière.

REMARQUES

sur le râçakat ou roûçaktadj ou cuivre brûlé et lavé; — sur le châdanah adecîah ou hématite; — sur le mourdâcendj ou mourdârsenk ou argyrite, pierre brûlée; — sur la litharge.

(Le râçakat ou mieux roûçaktadj, d'après ce que dit le Tezkereh ou Codex de Dâoûd, est une préparation due au maître, Hippocrate. Le meilleur roûçaktadj est en fragments assez gros, d'un gris mêlé de rougeâtre et de noir. Le plus

mauvais est blanchâtre. Le roûçaktadj ou cuivre brûlé et lavé, entre dans les meilleurs collyres, les médicaments ophthalmiatriques. On peut le remplacer par le minium. — On prépare le roûçaktadj avec des feuilles minces de cuivre que l'on place, couche par couche, dans une bassine ou marmite; et, entre chaque couche, on met du sel, et du soufre ou de l'alun, de tous deux quelques dizaines de fois la quantité ou masse du cuivre. On serre et presse le tout et on le soumet au feu du fourneau pendant une semaine.

Pour obtenir le produit de suite, on fait fondre le cuivre et on y jette peu à peu les autres substances; on éteint dans le vinaigre en l'y plongeant plusieurs fois. On a, par là, une bonne préparation.

— Le châdanah adecîah ou châdanadj est l'hématite, tritoxyde ou oxyde rouge de fer, et est appelé encore pour cette raison hadjar el-dem ou pierre de sang, pierre rouge de sang. « Cette pierre, dit Dâoûd, est ou naturelle, ou artificielle résultant de la pierre magnétique que l'on brûle. La meilleure est celle qui est pesante, divisée, en manière de lentilles. Lavée, elle perd de son activité... »

— L'argyrite est le mourdâcendj ou mourdârsenk, dénomination d'origine persane. « Ce mot, dit Dâoûd, veut dire pierre brûlée, métal brûlé. Le mourdâcendj est fourni, au moyen de la combustion, par les métaux à l'état naturel, excepté par le fer. Le meilleur est net, brillant, pesant. Il a de nombreux emplois en thérapeutique. — On le prépare en jetant sur le plomb brut, du minium ou du plomb qui a été brûlé; et l'on chauffe le tout fortement jusqu'à disparition du plomb brut. On éteint dans le vinaigre. On prend ce qui est bien brûlé et on le cuit avec de l'orge dans de l'eau jusqu'à ce que tout soit desséché. On enlève; on pulvérise avec poids égal de sel calciné. On met dans de l'eau que l'on change tous les trois jours, et cela jusqu'à ce que soient passés quarante jours. On retire de l'eau; l'opération est terminée. Pour blanchir ce produit, on l'enveloppe dans de la laine et on fait cuire avec des fèves. Quand elles sont cuites, on les renouvelle ainsi que

l'enveloppe de laine, et cela jusqu'à blanchiment désirable. Cette substance est très-employée. »

— Ce que l'on entendait par le mot litharge, *lithargyrum*, était jadis une sorte d'argyrite et s'appelait aussi *spuma argenti*, écume d'argent. Ces mélanges incertains se ressemblaient plus ou moins.)

IV.

Traitement de l'ophthalmie simple, r a m a d.

Il faut, dans le cas de ramad ou ophthalmie simple, saigner tout d'abord aux deux angles oculaires et tirer une quantité de sang suffisante pour diminuer la chaleur et la rougeur de l'œil. Après cela, on prend des feuilles de platane ou dalab (platanus orientalis); on pile; on exprime le suc, et on l'applique en collyre. Les avantages en sont remarquables.

Ou bien, on prend : sarcocolle traitée avec du lait d'ânesse et à consistance de conserve; gomme arabique; de chacune de ces deux substances, cinq dirhem ou drachmes arabes; sucre candi, et sel ammoniac, de chacun deux dirhem et demi. On broie; on dissout dans de l'eau de rose; et on emploie en collyre. On obtient de bons résultats.

V.

Traitement des s a r â c î r ou excroissances au grand angle de l'œil, blatte, encanthis.

Ces excroissances doivent être touchées légèrement avec la pointe du fer à cautère rougi au feu, ainsi que nous l'avons expérimenté. Puis on répand, dessus, du sucre rouge en poudre. On attend et laisse ainsi pendant trois jours. Après quoi, la croûte est enlevée et l'on panse avec quelque poudre siccative, telle que celle-ci qui, d'ailleurs, est applicable à d'autres cas encore : balaustes; sang-dragon; sarcocolle; alun;

de chacun parties égales. On pile; et on applique en pansement. Ce moyen a ses avantages réels.

VI.

Traitement du kamnah ou délitescence oculaire, ou œdème chémosique, chémosis.

Pour le traitement du kamnah, on saigne, d'abord, aux deux veines sous-orbitaires. Cela fait, on mêle à du blanc d'œuf un peu de borax, et on met sur l'œil. Avantageux.

Autre préparation. Prenez la partie brune ou rousse de la farine d'orge; traitez avec un peu de beurre fondu; brûlez ensuite à feu léger; puis mêlez à de l'eau de fenugrec vert; puis ajoutez du borax d'Arménie et du miel. Appliquez en collyre.

Autre moyen. Sarcocolle; sucre; camphre; poivre long ou dâr felfel; de chacun une partie. On pile; on tamise. Et on emploie comme collyre.

Autre moyen. Gomme ammoniaque, que l'on frotte sur la pierre à remouleur avec du lait d'ânesse. Ce collyre a bon succès.

Ou bien : glaïeul des Indes; sarcocolle; akâkiâ; de chacun parties égales. Ce collyre amène de bons résultats.

REMARQUES

sur les borax, boûrak.

(« Le borax, boûrak, dit le Tezkereh de Dâoûd, s'engendre de matières minérales-pierreuses salines. Il se forme encore de ces matières et d'eau, à la façon du sel commun. Le mot boûrâk (c'est-à-dire borax) a été le nom collectif des diverses variétés de cette substance. Mais à présent le mot boûrak donne à entendre à tout le monde le borax blanc, net de couleur, assez cassant, lisse. Dans l'usage, on spécialise néanmoins cette sorte par la qualification d'armeni ou arménien; de là le borax arménien ou borax d'Arménie, ainsi désigné parce qu'en premier lieu il se produisait naturellement en Arménie. On le

nomme encore borax des orfévres, borax de l'orfévrerie, parce qu'il nettoie l'argent et lui donne un beau brillant.

Le borax *des boulangers* est poudreux et gris; on le nomme encore le natron rouge; c'est aussi le nîtroûn. — Il y a un borax qui a quelque chose de gras; — un autre est en fragments menus, paraissant être comme une écume; et s'il est léger et dur, c'est le borax afrîḳî ou borax africain, borax d'Afrique; lourd et tendre, c'est le borax roûmi ou européen, ou roumain. — Le borax misrî ou égyptien, borax d'Égypte, qui se produit naturellement en Égypte, est le meilleur. — On fait un borax par coction de bois du Magreb, coction prolongée jusqu'à consistance épaisse; puis on coule le produit en disques. Cette variété est connue par sa légèreté et son peu de salure. — On en fabrique encore une autre sorte avec du verre et du plomb, pris tous les deux en parties égales. On les chauffe ensemble, on les *trempe* dans une dissolution d'al-ḳalî; on les met ensuite dans une quantité suffisante de cette dissolution pour qu'ils y soient plongés, et on fait cuire jusqu'à combustion. Ce boûraḳ se reconnaît à sa grande pesanteur. »

Les boûraḳ étaient employés dans beaucoup de maladies internes et de maladies externes, citées dans les livres arabes.)

VII.

Traitement du żoufrah ou ptérygion, ongle.

Le żoufrah (vulgairement ḋoufrah) ou ptérygion, une fois qu'il est développé, doit être excisé. Pour cela, on saisit le grand angle de l'œil avec deux doigts, et on appuie et presse jusqu'à ce que le ptérygion paraisse au dehors. Alors on y passe avec une aiguille un fil qui le tienne et par lequel ensuite on le tire à soi hors des paupières, et on l'excise avec l'extrémité du bistouri, en le contournant. Le ptérygion est ainsi enlevé; il est comme un tissu presque cartilagineux (c'est-à-dire compacte). Si le ptérygion est du côté du petit angle de l'œil, extirpez le produit en entier, exactement; car s'il en reste, le mal

se renouvellera. Après l'excision ou l'extirpation, mettez en collyre du cumin mâché avec du sel, afin de dissoudre le gonflement, d'empêcher qu'il ne reprenne de la résistance et d'éviter la formation d'adhérences. Ensuite on touche la petite plaie avec un mélange de jaune d'œuf, d'huile de rose et d'huile de violette. Par là on empêche encore les adhérences. Puis, on garnit de sel; et s'il s'en va, et que le sang ne cesse pas de couler parce qu'il y a un vaisseau ouvert, il n'y a pas à différer, il faut de suite passer une aiguille avec un fil de soie jaune (brute) et lier le vaisseau. Car, maintes fois j'ai vu l'hémorragie causer la mort de l'animal. Il arrive aussi que l'œil opéré perd la faculté visuelle, parce qu'il survient une xérophthalmie ou conjonctivite sèche (conjunctiva arida).

Après l'ablation du ptérygion, appliquez quelque collyre excitant; et cautérisez par le feu la petite plaie; mettez-la à l'abri de l'absorption de l'air (ou contact de l'air). Ensuite excisez et enlevez radicalement ce qui reste du produit morbide. L'œil reviendra à son état normal.

Ainsi qu'on le fait observer, le ptérygion, tant qu'il n'est pas arrivé jusque vis-à-vis du bord de la pupille, est un incident simple; il n'est réellement une maladie que lorsqu'il est prolongé vis-à-vis de la marge pupillaire; enfin, lorsqu'il recouvre la pupille, il est essentiellement nuisible, est une maladie grave.

Le collyre que nous venons de recommander après la cautérisation, est ainsi composé : sel des Indes; sel jaunâtre; sel andérânî; sel ammoniac; poivre; de chacun une partie; sucre candi, demi-partie. Broyez le tout; tamisez; et appliquez en collyre. Le résultat en est avantageux. (Voy., pour ces sortes de sels, vol. II, chap. IV, § II.)

Voici un moyen que l'expérience a éprouvé contre le ptérygion. On pulvérise de l'encens ou oliban; puis on verse, dessus, de l'eau chaude. Après refroidissement, cette eau est employée en collyre.

Autre moyen. A la première apparition du ptérygion, on prend : du noir ou encre de cordonnier; du sel ammoniac;

une partie de chacun; du verdet, un quart de partie; gomme arabique, demi-partie. On pulvérise; on pétrit dans du vinaigre de vin. On emploie en collyre.

Moyen contre le ptérygion douloureux. Prenez un pigeonneau non encore emplumé; égorgez-le; mêlez-en le sang à de l'eau de poireau. Employez en collyre. Recommencez assidûment un bon nombre de fois.

Quand on a excisé le ptérygion, on lave la plaie avec de l'eau et du vinaigre. On applique du blanc d'œuf sur l'œil et on maintient avec un linge. On garde le malade en un lieu obscur. Chaque jour on soulève le linge, on arrose l'œil avec de l'eau fraîche, et on panse avec du blanc d'œuf, jusqu'à guérison.

VIII.

Traitement de l'orgelet, ou orgeolet.

Faites des embrocations sur la paupière malade avec de la cire et de l'huile de rose. Les anciens ont conseillé dans leurs livres, pour traiter le dâ el-choayrah ou orgeolet, de prendre un hippobosque, de lui enlever la tête, et, avec le reste du corps, de frotter la paupière au bord de laquelle est la maladie. La guérison arrive, grâce à Dieu!

IX.

Traitement du toûtah ou mûre, excroissances et fongosités.

On abat le cheval. On renverse, on retourne les paupières avec les pinces entourées d'un linge. On dissèque et extirpe le toûtah comme on fait pour le ptérygion, et on l'excise et enlève entièrement. Aussitôt après, on verse dans l'œil, goutte à goutte, de l'eau à glace fondante et du cumin. On répète longtemps ce moyen, afin de se mettre à l'abri des adhérences. On traite ensuite comme pour le cas d'excision de ptérygion.

Ou bien, lorsque vous avez renversé les paupières, vous

fouillez, avec votre ongle et peu à peu, au pied du toûtah jusqu'à extirpation de la plus grande partie. Ensuite vous mâchez, dans votre bouche, du cumin blanc, et vous crachez dans l'œil opéré. Après cela, vous prenez un œuf mollet, c'est-à-dire cuit comme pour le manger à la mouillette; vous le mêlez, encore tiède, à du cumin blanc et de l'huile de rose; vous appliquez sur l'œil; et vous assujettissez par un bandage. Trois jours après, vous levez l'appareil et vous traitez avec un des collyres que nous mentionnerons plus tard (dans la neuvième Exposition, chapitre Ier). Voici celui que nous avons expérimenté : verdet; iklîmiâ d'or; sel ammoniac; pierre de rémouleur; sucre candi; de chacun une partie. On pulvérise le tout; on tamise; on applique en collyre. La guérison s'ensuit.

X.

Traitement de la fistule angulo-oculaire, ou fistule lacrymale, nâçoûr.

Il faut saigner le malade aux angles des yeux. On tire une quantité de sang suffisante pour provoquer d'abord la fistule ou nâçoûr à se tarir par suite de la soustraction sanguine. Après cela, on garnit l'angle où est la fistule, avec tel ou tel des mélanges suivants : — Petite centaurée; sel des Indes; verdet; de chacun parties égales; — ou bien : sel jaunâtre; crottes de stellion; cendres de bois de tamarix; sel ammoniac; de chacun parties égales; on pile le tout ensemble; la guérison s'ensuit; — ou bien : cumin blanc; verdet; centaurée; alun; sarcocolle; de chacun parties égales; on pile le tout ensemble.

Par ces moyens, on peut réussir à *dissoudre* la fistule, la tarir, la faire cicatriser.

XI.

Traitement du chou-koûr ou choubkoûr ou cécité nocturne, héméralopie.

Mon père, que Dieu l'ait en grâce! a traité nombre de fois

l'héméralopie, chez les animaux et chez les hommes, par le moyen que voici. On prend une quantité considérable de foie de bouc. Placé sur le feu, ce foie laisse échapper une sorte de mousse ou matière spumeuse qui le recouvre; on y met alors du ḥenneh (ou poudre de feuilles du *lawsonia inermis*). On recueille ensuite ce ḥenneh; on l'applique en collyre.

Un personnage de distinction m'a dit que sur de la matière spumeuse de poumon il mettait du poivre long, et qu'avec ce qu'il en recueillait il faisait un collyre. — Du reste, les anciens prenaient du poumon de chameau, le mettaient sur le feu; et quand l'écume se formait, ils y mêlaient du sang d'âne; et de là, un collyre salutaire.

XII.

Traitement du tarfah, ecchymose oculaire, suffusion chémosique.

Pour le traitement du ṭarfah ou ecchymose oculaire : — on prend un jeune ramier ou pigeonneau sauvage; on lui arrache, ensemble, quelques plumes de l'aile, et on applique en collyre sur l'œil le sang qu'elles ont à leur extrémité.

Autre moyen. On met dans l'œil du sang de pigeon, de chafnîn ou tourterelle, de fâḳit ou tourterelle cendrée, de tourterelle rieuse ou warachân (columba risoria). Ces diverses sortes de sang sont prises de la racine des plumes arrachées des ailes. On mêle à ce sang, du bol d'Arménie. Si le sang du ṭarfah se dissipe trop difficilement, pulvérisez du réalgar; jetez-le dans de l'eau tiède; attendez que le liquide s'éclaircisse, et mettez de cette eau, à température tiède, dans les yeux. Ce collyre dissout le sang mort (extravasé) qui les embarrasse. Si le sang persiste à ne se pas dissoudre (absorber), on arrange un nouet de linge où l'on renferme des tiges vertes d'absinthe que l'on plonge ensuite dans de l'eau chauffée jusqu'à ébullition; et de cette infusion on fait des fomentations sur l'œil. Par là, tout le sang en suffusion disparaît, s'en va.

Autre moyen. L'eau de fenugrec est un excellent remède contre la suffusion sanguine de l'œil ou le tarfah.

On supprime l'épiphora ou larmoiement par l'emploi de fumigations oculaires faites avec un mélange d'encens ou oliban et de stercus bovinum.

S'il y a une vive inflammation à la conjonctive, mâchez du sel et du cumin, mettez ensuite dans un linge de lin fin et pressez de manière à faire goutter dans l'œil. Puis, plongez de la laine dans du blanc d'œuf et de l'huile de rose, et appliquez cette laine sur les paupières et aussi des feuilles de saule pleureur d'Égypte (salix ægyptiaca). Ce cataplasme a un excellent effet.

Autre traitement. D'abord on applique de la mélasse en collyre. Le lendemain, on applique du beurre fraîchement fondu et du minium; on continue pendant trois jours. Nous avons expérimenté ce moyen. Si l'œil est revenu à sa normalité et que le sang ait disparu, employez le collyre suivant : safran; huile de rose; jaune d'œuf; beurre fondu. Mêlez. On applique ce collyre avec une plume. Quand l'ulcère s'est cicatrisé et qu'il reste la place visible de la cicatrice, on achève de ramener la netteté de l'œil par l'emploi de certains collyres que nous indiquerons; tel est celui-ci que l'expérience a consacré : fiel de perdrix du désert ou tétrao roux (tetrao rufus); sucre rouge; sel anderânî; de chacun, une partie. On pile le tout ensemble et l'on tamise.

Lorsque de la fumée, ou de la poussière, ou autre substance fine et déliée, s'est introduite dans l'œil, on verse à plusieurs reprises, entre les paupières, de l'eau pure et tiédie. Si le corps étranger est un fétu de paille, ou du sable, et que vous ne le découvriez pas, renversez la paupière supérieure, et vous le verrez appliqué à l'intérieur. Alors vous entourez le bout de votre doigt avec un fin chiffon de toile de lin ou de coton, qui soit d'un tissu très-doux et très-souple, et vous essuyez l'intérieur de la paupière. Le corps étranger est ainsi enlevé de suite.

XIII.

Traitement de l'albugo ou blanc ou tache blanche, baïâd.

On pile des tiges vertes de ḥalboûb ou mercuriale annuelle que mangent les animaux, et on exprime le suc de ces tiges dans l'œil. La guérison en est le résultat. Mon père, que Dieu l'ait en grâce! traitait ainsi l'albugo. Si l'albugo se déclare après l'emploi du ḥalboûb, on applique uniquement en collyre du beurre fraîchement fondu. La guérison en est la conséquence.

Autre moyen de traitement contre l'albugo. On lave l'œil avec de l'eau douce. Ensuite avec une plume on applique du collyre suivant : beurre frais; sucre rouge; feuilles de platane d'Orient; de chacun parties égales. On broie, puis on passe au tamis; on incorpore au beurre.

Ou bien, on applique cet autre collyre : beurre de vache fondu où l'on mêle de la farine d'orge bien tamisée.

Ou bien cet autre collyre : sarcocolle; sucre très-bien cristallisé ou soukkar ṭabarzad; écume de mer ou alcyonion; aristoloche ronde; borax. Pulvérisez.

Autre collyre : natron avec de l'huile vieille.

Autre. Borax d'Arménie, une partie; miel, trois parties. Mêlez exactement. Ce collyre a des avantages positifs.

Autre collyre excellent. Colcotar fossile ou chalcite; noix de galle verte; de chacun quatre mitḳâl. On suspend dans de l'eau. On en répète longtemps l'emploi.

On a recours encore aux collyres suivants : — Roseau de Perse ou gros roseau, déjà vieux. On en retranche les nœuds, et on pulvérise le reste très-fin. — Ou bien : mâchez du sel anderânî et mettez-le dans l'œil. — Ou bien : desséchez, et pulvérisez ensuite, des coquilles d'escargot; tamisez fin; et appliquez en collyre. — Ou bien : desséchez de la racine de garance; réduisez en poudre; tamisez; et employez. — Ou bien : pulvérisez deux onces de myrrhe, deux onces de romarin offi-

cinal, et une once de verdet ou vert-de-gris. Versez sur la masse en poudre deux cuillerées de vin. Appliquez avec persistance en collyre. Le résultat est des plus favorables.

Autre moyen. Prenez des pepins de coings doux; enveloppez-les dans un nouet; faites digérer dans l'eau; puis exprimez dans l'œil. Après quoi, pulvérisez des coquilles d'œufs assez finement pour administrer en collyre que vous soufflez dans l'œil. Ce moyen a ses avantages, grâce à Dieu!

Dans le cas d'albugo intégral de l'œil, prenez : levain sec de pâte d'orge; brûlez; écrasez; et pétrissez avec du suc de fenouil ou râziânedj et avec du natron et du miel. Appliquez en collyre. L'expérience en a constaté les avantages, grâce à Dieu!

XIV.

Traitement de la cécité occasionnée par la grande chaleur ou par l'éclat de la neige.

Il faut saigner aux deux angles oculaires afin de calmer l'irritation de l'œil. Ensuite on emploie le collyre suivant : blanc d'œuf; huile de rose; bouillie claire d'orge; de chacun une partie. Cette médication guérit.

Autre collyre. Suc de verjus; ou, à son défaut, suc de limon. Rafraîchissant et détersif.

Autre. Camphre; blanc d'œuf; safran; bânîd ou fânîd ou sucre de seconde cuite; de chacun, une partie. On applique en collyre avec une plume.

XV.

Traitement de l'ophthalmie granulée, ou soulâḳ.

On a recours aux collyres rafraîchissants et qui éteignent la chaleur de l'œil. Mais il faut d'abord saigner aux angles de l'œil, car c'est là surtout qu'elle se manifeste. Un collyre applicable dans cette circonstance est celui-ci : sarcocolle; fiel de

perdrix rousse ou tetrao rufus; sucre candi; camphre; de chacun, parties égales. On pulvérise le tout ensemble; on tamise; on met en poudre dans l'œil. L'avantage est certain.

Autre collyre. Faites digérer, dans de l'eau de rose, du sumac et de l'aubier d'ehlîledj jaune ou myrobalan jaune. On laisse déposer et se clarifier; on décante, et on verse dans l'œil.

Quand le soulâḳ est récent ou qu'il se développe, appliquez en fumigation ou emplâtre, des lentilles cuites dans de l'eau de rose; ou bien du pourpier sauvage, de l'endive, de l'huile de rose, et du blanc d'œuf. Si la maladie est déjà ancienne, est chronique, il faut saigner aux deux angles oculaires et à la veine frontale.

CHAPITRE V.

Maladies des fosses nasales ; causes ; symptômes. — Descriptions. — Rouâf ou épistaxis. — Ankaboûtah ou arachnide, polype. — Fayâchah ou fongus. — Saâfah ou kouçâs, jetage. — Sangsue dans le nez. — Traitements des maladies ci-dessus dénommées.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières aux fosses nasales sont au nombre de cinq,

1° Épistaxis ou rouâf.

L'épistaxis naturelle a pour cause une surabondance de sang dans les diverses parties de l'encéphale qui alors le chasse de la mère-cachée (dure-mère) aux orifices vasculaires, et le sang afflue dans les narines et s'échappe par le nez sans raison apparente. — Il y a aussi l'épistaxis artificielle résultant d'un coup qui a porté sur le chanfrein à sa partie solide inférieure. Le sang alors s'échappe et coule. — Il y a encore l'épistaxis qui survient lorsque l'on perfore la cloison du nez avec l'alêne ou broche turque.

Nous indiquerons les traitements.

2° L'arachnide ou ankaboûtah, ou polype.

Dans le cas d'arachnide ou polype, ankaboûtah, on voit saillir de la chair ou tissu intérieur des naseaux une excrois-

sance analogue à une mûre, embarrassant ou obstruant les narines ou une seule narine. Il exsude de cette excroissance une humeur fétide, repoussante. L'animal s'affaiblit, ne peut pas hennir; parfois même il tient la bouche ouverte afin de pouvoir respirer par elle, attendu l'occlusion ou l'obstruction des conduits nasaux quand les deux narines sont atteintes du mal.

3° Le fongus ou fayâchah.

Cette maladie se produit sur la partie extérieure ou apparente des narines du cheval et les obstrue ou les ferme. Elle ressemble pour l'aspect à un paquet hémorrhoïdal excorié, rouge, donnant une saniosité de mauvaise odeur. L'animal ne peut plus hennir.

4° Le saạfah ou ḳouçâṡ ou jetage.

Dans le saạfah ou jetage, il s'écoule des naseaux du cheval une humeur aqueuse, sans odeur répugnante. L'animal tousse par suite, en raison du froid qu'il a pris. Il cligne et agite les paupières.

5° Sangsue dans le nez.

Le fait arrive pendant que le cheval boit, s'il baisse et plonge le bout des lèvres et du nez dans de l'eau où se trouvent des sangsues. Il empêche bien alors la sangsue de lui entrer dans la bouche, mais la sangsue va s'accrocher au nez et monte dans les narines. On reconnaît qu'il en est ainsi, lorsque la narine où est allée s'implanter la sangsue laisse écouler quelque peu de sang, par moments interrompus, non d'une manière continue, et que ce sang a une nuance changée par la raison que la sangsue l'aspire et ensuite le rejette.

II.

Traitement de l'épistaxis ou rouạf.

Mon père, que Dieu l'ait en grâce! disait qu'il administrait en errhin du ḥomar ou bitume de Judée ou asphalte, et qu'il

dominait et arrêtait ainsi l'écoulement épistaxique. Quant à nous, nous avons expérimenté le moyen suivant : fruit du pin; noix de galle; alun; balauste; de chacun, une partie. On pulvérise le tout ensemble; on tamise; puis on insuffle la poudre dans le nez au moyen d'un tuyau ou d'un bout de roseau creux. Après quoi, l'on maintient haute et attachée la tête du cheval, pendant un certain temps. Le résultat est remarquable.

Si l'épistaxis est abondante, exagérée, vous prenez : papyrus brûlé, c'est-à-dire que vous avez brûlé; suc d'acacia; râmek (ou soukk de musc, composition que les Arabes attribuent à Galien et dont le meilleur est noir-rougeâtre, parfumé); alun; opium; camphre; couperose bleue ou zâdj; balauste; noix de galle; sang-dragon; parties égales de chacun. On pulvérise le tout; on tamise; on jette dans le nez de l'animal un peu de vinaigre de vin; puis on insuffle la poudre dans les narines au moyen d'un tube de roseau. L'épistaxis alors s'arrête, le sang coulât-il à flots.

III.

Traitement de l'arachnide ou polype.

L'arachnide ou ankaboûtah doit être enlevée au moyen du cautère actuel tranchant. Ensuite on enduit avec du chalcite ou colcotar fossile et du vinaigre; — ou bien avec : vert-de-gris ou verdet; colcotar fossile; noix de galle; de chacun parties égales. On pulvérise; on mêle à du vinaigre de vin; — ou bien avec : farine d'ers; noix de galle; roses; parties égales; on réduit en poudre; on en fait une sorte d'onguent avec du vinaigre de vin; — ou bien avec : aristoloche ronde; on fait cuire dans de la grosse huile d'olive; on y jette du sel; on fait cuire encore.

Tous ces médicaments ont leurs avantages.

IV.

Traitement des fongus ou fongosités.

Lorsque le fongus ou fayâchah apparaît au dehors du nez, nous le traitons par l'application du sel ammoniac naturel pulvérisé, et mêlé ensuite à de l'huile d'olive. On en enduit nombre de fois le fongus, et il guérit.

Ou bien, pour ce traitement, on met dans le vinaigre du colcotar fossile, et on applique sur le mal. L'expérience a reconnu l'avantage de ce moyen.

V.

Traitement du saạfah ou kouçâs ou jetage.

Le jetage se caractérise par l'écoulement d'une humeur tombant des narines comme dans le rhume de cerveau ou coryza et le refroidissement. Lorsque la maladie est récente et que le nez commence à couler, il faut insuffler dans les narines du koundous de l'Irâk ou ptarmique de l'Irâk, afin de provoquer l'éternument et de faire expulser toute l'humeur. Après ce moyen, on prend du sel ammoniac, de la garance, du safran, de chacun une partie; on pulvérise; on tamise; et chaque jour on en administre, comme errhin, trois dirhem avec de l'eau de rose.

Autre moyen. On saigne aux jugulaires, et, après avoir retiré la quantité de sang convenable, on administre en errhin la préparation suivante : grosse huile d'olive, vin, koundous ou ptarmique. L'animal guérit.

VI.

Traitement pour le cas de sangsue dans les narines.

On introduit de l'huile dans le nez du cheval, et la sangsue

tombe; elle ne peut plus rester attachée, fût-elle au plus haut des fosses nasales.

Des gouttes ou exsudations de sumac simple, dans de l'huile, et introduites comme errhin, font tomber de suite la sangsue.

CHAPITRE VI.

Maladies de la bouche et de la langue ; causes ; symptômes. — Descriptions. — Soulâk ou stomatite tuberculeuse ou granuleuse, stomacace ; tâbek, stomatite javariforme ou phlegmoneuse. — Staphylite ou gonflement du voile du palais, palatite, staphylo-palatite, waram el-lahât ; hanak ou palatite, sorte de lampas. — Destruction ou érosion gengivale. — Crapaudine buccale, mal de crapaud, dâ el-doufda'. — Enflure gengivale ou gengivite. — Mâchelières surnuméraires, surdents, dents de loup, dirs el-foudoûl. — Dents salivaires ou rouâl. — Ébranlement des dents, tahrîk el-asnân. — Gonflement des deux amandes ou adénite sublinguale. — Bakrah ou gravéolence buccale. — Coupures et blessures de la langue. — Coupures aux gencives des barres, chakk el-lahât. — Sangsue dans la bouche. — Rictus ou loûkah. — Traitements de ces diverses maladies. — Moukallim ou taille-ongle, boutoir, paroir. — Dourdî, tartre brut. — Disque ou tablette ou grande pastille de l'Yémen, kours yéménî, sann el-wabir, ou baûl el-ibil. — Le soukk et le râmek. — Souloum ou diducteur, montoir à ouvrir la bouche. — Soumâk ou sumac.

I.

DESCRIPTIONS.

Il y a quatorze maladies particulières à la bouche et à la langue.

1° Stomatite tuberculeuse ou granuleuse, stomacace, ou soulâḳ.

La stomatite tuberculeuse ou granuleuse, ou le soulâḳ, est de deux sortes. Dans la première, l'affection envahit toute la bouche, qui paraît alors enflammée, donne une odeur repous-

sante et une certaine quantité d'écume. Dans la seconde sorte, la bouche est sans inflammation, sans odeur, sans écume; mais il s'en écoule un liquide jaunâtre.

On a avancé que le soulâk se développe chez les animaux qui n'ont pas encore pris de l'âge. À mon gré, cette maladie se développe aussi bien chez l'animal âgé que chez l'animal jeune; j'en ai la preuve expérimentale.

2° Staphylite ou gonflement du voile du palais; palatite; staphylo-palatite.

La staphylite ou gonflement du voile du palais (waram el-lahât), qui est une suffusion humorale, se nomme encore hanak, palatite (sorte de lampas). En fait de caractères, vous voyez toute la voûte palatine de l'animal ramollie, relâchée, gonflée de sang, et ayant comme une apparence d'outre. Si vous y portez le doigt, vous la trouvez toute remplie de sang, et comme si c'était une petite vessie pleine. L'animal n'ouvre la bouche qu'avec peine.

3° La destruction ou érosion gengivale.

La destruction ou érosion gengivale ou taakkoul lahm el-asnân, c'est-à-dire rongement de la chair des dents, est la conséquence d'ulcérations développées dans les chairs gengivales par cause d'irritation et d'inflammation. Il en résulte que ces chairs se mortifient, laissent en grande partie les dents dénudées de gencives. Ces dernières sont rouges, excoriées, et laissent suinter une sérosité jaunâtre.

4° Mal de crapaud ou crapaudine buccale, dâ el-doufda'.

Le dâ el-doufda', mal de crapaud, ou crapaudine buccale, atteint aussi les gencives du cheval, qui alors prennent du développement, mais ne s'érodent point et ne laissent suinter ni sang, ni matière sanguinolente.

5° Enflure gengivale ou gengivite.

L'enflure gengivale ou gengivite, waram el-litah, envahit

très-visiblement la totalité des gencives desquelles s'écoule alors un sang rouge foncé.

6° Mâchelières surnuméraires ou ḍirs el-fouḍoûl.

Les ḍirs el-fouḍoûl ou mâchelières de surcroît, mâchelières de superfétation (ou surdents, molaires surnuméraires, dents de loup) sont celles qui poussent en surplus vers les intervalles molaires en dedans ou en dehors, en haut ou en bas. Elles diffèrent des dents *salivaires* ou rouâl en ce que celles-ci ne poussent qu'en un endroit particulier. Les mâchelières surnuméraires gênent ou empêchent la mastication.

7° Dents *salivaires* ou rouâl (au pluriel : rawâïl).

La dent salivaire est une sorte de canine qui apparaît à la partie antérieure de la ligne des molaires à la mâchoire supérieure seulement, jamais à la mâchoire inférieure, jamais non plus à tel ou tel autre endroit des molaires, jamais ailleurs qu'à l'endroit que je viens de signaler. Les dents salivaires empêchent une bonne mastication, parce que leur extrémité est pointue, et que, toutes les fois que l'animal broie ses aliments, il se mord la langue. Il ne peut donc se bien nourrir. (L'auteur attribue ou semble attribuer à ces seules dents le surcroît de salivation que nous attribuons aussi à la présence d'autres surdents, pendant la mastication.)

8° Ébranlement des dents, taḥrîk el-asnân.

L'ébranlement des dents ou taḥrîk el-asnân est la conséquence ou d'un coup ou d'un heurt contre la mangeoire, ou d'un choc contre l'étrier à grand plateau, ou d'une humeur amassée dans l'intérieur des arcades dentaires, laquelle a dégradé les points de maintien des dents et, en s'accumulant et agissant sur telle et telle partie des dents, a fini par les ébranler.

9° Gonflement des deux amandes, ou adénite sublinguale.

Le gonflement des deux amandes est dit waram el-

laûzateîn, adénite sublinguale. Les deux amandes sont les deux reliefs charnus situés sous la langue et appelés encore les verseurs de la salive. Le gonflement par irritation s'étend souvent jusqu'à la langue.

Cette maladie est l'effet de mauvaises humeurs qui descendent de la tête. La langue alors est jaunâtre et bleuâtre, est fendillée. Il ne s'écoule ni sang ni matières purulentes.

10° Bakrah ou gravéolence buccale.

La cause en est dans quelque ulcère de l'estomac ou des poumons. S'il plaît à Dieu, nous dirons tout à l'heure quel est le traitement à instituer, soit par substances médicamenteuses, soit par opération manuelle.

11° Coupures et blessures de la langue.

Les coupures et blessures de la langue, kat' el-liçân, ont pour cause occasionnelle ou la rage, ou la vésanie, ou quelque mouvement ou secousse auquel l'animal a résisté violemment. Dans ces circonstances, le cheval, exaspéré par l'excès de ce qu'il éprouve de souffrance, se mord la langue, la coupe à tel ou tel endroit; et de là les conséquences de la blessure s'étendent à tout l'organe.

12° Coupure aux gencives des barres.

La coupure des gencives aux barres, chakk el-lahât, provient, — ou de ce que le point d'attache où est fixée, au mors, la branche du canon est aigu ou pointu; — ou de secousses violentes du mors. Alors la surface unie des barres est offensée, déchirée, et laisse échapper du sang.

13° Sangsue dans la bouche.

La présence d'une sangsue dans la bouche, alak fî l-fem, est un incident qui se produit au moment où le cheval boit de l'eau dans laquelle se trouve quelque sangsue qui pénètre et passe avec l'eau. La sangsue alors s'implante dans le fond de la bouche, et y prend du volume en suçant le sang. Puis elle dé-

gorge ; et de là l'écoulement sanguin par la bouche du cheval. On prétend que si la sangsue se détachant tombe dans l'intérieur du corps, l'animal périt.

14° Rictus ou loûḳah.

Dans le cas de rictus, loûḳah, l'animal a l'extrémité de la face contorsionnée dans telle ou telle direction, ou à droite ou à gauche; la lèvre est pendante et abandonnée, les globes des yeux sont déviés de la position normale, comme dans la déviation du strabisme chez l'homme. Cette maladie du cheval est un symptôme accusant des douleurs nerveuses dans les articulations.

Réfléchissez et comprenez.

II.

Traitement de la stomatite tuberculeuse ou granuleuse, stomacace, soulâk. — Tâbek, stomatite javariforme ou phlegmoneuse.

Le traitement est celui que l'on applique aussi au tâbeḳ ou stomatite javariforme ou staphylite phlegmoneuse et au ḥarârah ou stomatite inflammatoire.

Mon père, que Dieu ait en grâce! disait que dans ces maladies il frictionnait la bouche avec la préparation suivante : sumac; sarriette de Syrie ou origan de Syrie; sel; balauste; de chacun une partie. On pile le tout ensemble; on traite ensuite par le vinaigre de vin. On frictionne la bouche matin et soir.

Autre moyen. On pile des feuilles d'olivier. On fait sortir la langue de l'animal, et avec un morceau de couverture grossière on frotte assez fort jusqu'à nettoiement; puis on applique les feuilles pilées. Guérison s'ensuit.

Les anciens employaient l'ail pilé, de la manière que nous venons d'indiquer pour les feuilles d'olivier.

On emploie aussi le colcotar fossile ou chalcite. On le pulvérise, on le mêle à du miel et on enduit la bouche. Ce moyen guérit.

III.

Traitement de la staphylite ou gonflement du voile du palais, palatite, staphylo-palatite.

La staphylite ou staphylo-palatite, palatite, waram el-lahât ou gonflement du voile du palais, est une maladie fluxionnaire. Lors donc que le voile du palais s'est tuméfié par l'afflux subit ou coup de sang vers cette partie du cheval, il faut aller pratiquer une saignée locale au moyen d'une assez forte tige de fer ou avec une tige ligneuse très-effilée. Cette saignée doit être amenée par une entamure; on en mesure la place à partir de trois lignes des dents supérieures et du côté du palais buccal. C'est à la quatrième ligne que l'on opère. A l'aide du doigt on exprime ensuite le sang, on en provoque l'écoulement jusqu'à ce que tout en soit épuisé dans l'endroit malade. Ensuite on frictionne fortement la voûte et le voile du palais, avec du sel et du sumac. Si le sang ne cessait pas de couler parce que l'entamure a été trop large, il faut présenter à manger à l'animal un peu de farine ou de son.

IV.

Traitement de la destruction ou érosion gengivale, ou rongement des gencives.

On commence par saigner aux deux veines sublinguales. Ensuite on grille un scorpion sur de la braise, et du résidu on frictionne les dents et leurs gencives. Ce moyen a son avantage.

Autre. On prend des feuilles de kabar ou câprier, on les broie dans du vinaigre, et de ce médicament on frotte les gencives.

Ou bien, on fait frire de la graine de nigelle dans de l'huile, puis on la broie avec du bois de réglisse, et ensuite on agite et pétrit dans du vinaigre de vin. De cette sorte de pâte on enduit

les gencives. L'expérience a démontré l'avantage de cette médication.

V.

Traitement de la crapaudine buccale, ou mal de crapaud.

Dans le cas de crapaudine buccale ou mal de crapaud, dâ el-doufḍa', il faut commencer le traitement par la saignée des deux veines sublinguales, et extraire ainsi une quantité convenable de sang. Puis on broie du colcotar fossile ou chalcite ou calchite et de la noix de galle, parties égales. Ensuite on mêle à du vinaigre de vin. On frotte l'endroit malade avec cette préparation.

Autre moyen. Pilez ensemble de la farine d'ers, de la noix de galle, des ṭorâṭîṭ ou champignons alibiles qui croissent au pied des chardons et des arbres (probablement le mousseron, l'agaric de houx, la chanterelle, la morille, etc.), du ḳaraż ou fruit siliqueux de l'acacia ou sanṫ d'Égypte (mimosa nilotica; les siliques s'emploient au tannage). Cet ensemble broyé est ensuite mêlé à du vinaigre. Avec cette préparation on frotte l'endroit malade; l'animal guérit.

Autre moyen. Prenez un crapaud; faites-le cuire dans l'eau; et avec le décocté mouillez de la mie de pain. Ce médicament était employé par les anciens hippiatres.

VI.

Traitement de la gengivite ou enflure des gencives.

Pour ce traitement, il faut recourir à la saignée des deux veines sublinguales, lesquelles sont placées aux côtés de la langue. On retire la quantité de sang convenable. Ensuite on mêle du suc de coing avec partie égale de miel d'abeilles et on en enduit les gencives tuméfiées. Le mal guérit.

Autre préparation. Prenez une grenade qui ne soit pas encore à son point de maturité; écrasez-la; exprimez le suc,

mêlez-le avec du suc de verjus ou eau de verjus; et enduisez l'endroit malade. La guérison en est la conséquence.

Autre. Prenez des nœuds de bois de pin ordinaires (ou pinus sylvestris), de la semence de jusquiame, du polion ou thym blanc des montagnes, des feuilles de platane; de chacune de ces substances, parties égales. Faites cuire le tout ensemble. Frottez l'endroit malade.

Ou bien : frottez seulement avec du suc de feuilles d'olivier.

VII.

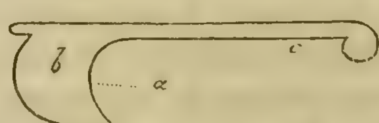
Traitement dans le cas de molaires surnuméraires ou mâchelières de superfétation, et dans le cas de dents salivaires.

Dans le cas de molaire de surplus, ḍirs el-foudoûl, et de rouâl ou dent salivaire, lorsque le cheval ne peut manger sa ration à cause de la gêne et de la souffrance qu'il ressent par le fait de la mastication, il faut de suite extraire la dent au moyen de l'instrument employé pour cette opération et conformé ainsi :



c'est-à-dire à la manière du moukallim ou taille-ongle, mais plus long que ce dernier et ayant une extrémité évidée en crochet afin qu'elle puisse avoir fortement prise sur la dent au moment de l'arrachement et que l'on n'enlève aucune partie des chairs de la bouche. Si dans l'opération de l'arrachement, une portion de la dent se brise et reste, il n'y a pas à s'en soucier. Quant la dent repoussera, on l'enlèvera de nouveau.

(Le moukallim ou taille-ongle des Arabes correspond à notre boutoir ou paroir, mais a la forme suivante :



Le tranchant est à la courbure *a*. La surface ou plaque *b* est

légèrement concave dans le sens de *b* à *a*. Cet instrument est d'une seule pièce en fer; il sert uniquement à parer la face plantaire des pieds et des mains. Au lieu de rogne-pied on emploie une râpe ou lime pour abattre l'excès de corne en dehors du sabot. Pour parer la face plantaire le beïtâr ou maréchal coupe en tirant à soi sur l'instrument qu'il tient au point *c* avec une main, tout en soutenant le sabot avec le plein de l'autre main. C'est un mouvement inverse à celui qu'opèrent nos maréchaux ferrants.)

VIII.

Traitement contre l'ébranlement des dents ou tahrîk el-asnân.

On rassure et consolide les dents ébranlées, au moyen de la médication suivante : prenez asa fœtida et poix; faites chauffer et fondre dans de l'huile; laissez refroidir au degré tiède, et versez par gouttes sur les bases des dents. Elles se raffermiront et consolideront en leurs places.

Autre moyen. Prenez : graine noire (graine de nigelle); asa fœtida; alun; pulvérisez le tout; traitez ensuite à chaud dans du vinaigre; laissez refroidir au degré tiède; et versez par gouttes sur les bases des dents. La guérison a lieu.

IX.

Traitement de l'adénite sublinguale ou gonflement des deux amandes.

Saignez les deux veines sublinguales des deux côtés, afin de faire diminuer le gonflement. Ensuite usez du médicament suivant : broyez des roses sèches; puis mêlez avec du suc ou eau de verjus et du suc de coing. Frottez avec cela sous la langue. Guérison s'ensuit.

Autre moyen. Feuilles d'ers et poudre de myrte. On pile et broie; on mêle avec de la lie de vin sèche ou tartre brut (dourdî) et du lait d'ânesse. Avec cela on frotte l'endroit malade, et il guérit. Ce médicament est consacré par l'expérience.

X.

Traitement de la gravéolence buccale.

Dans le cas de bakrah ou gravéolence buccale, il faut faire avaler le médicament suivant : disque ou tablette arrondie de l'Yémen; souchet des Indes; noix de galle; de chacune de ces substances une partie; goudron de Barkah ou Barcé, demi-partie; eau de rose, quantité suffisante pour contenir le tout. Chaque jour on en administre un demi-rotl au malade.

(Le disque ou tablette ou grande pastille de l'Yémen, kours yéménî, porte aussi le nom de sann el-wabir et de baûl el-ibil ou urine de chameau. Ce disque, dit-on, est préparé avec certaines plantes qui poussent dans les montagnes du Hédjâz et est porté de l'Yémen au Hédjâz. On pétrit ces plantes avec de l'urine de chameau et on les met en disques ou tablettes. C'est un cicatrisant et un détersif.)

Autre médicament. Prenez du soukk et du râmek, de chacun une partie; de l'asa fœtida, du castoréum, de l'opium, une demi-partie de chacun. Faites bouillir le tout dans quatre rotl d'eau jusqu'à réduction d'un quart. Faites-en avaler un rotl par jour.

(Le soukk et le râmek sont deux préparations analogues, à tel point que l'on prend parfois l'un en place de l'autre. Le soukk musqué est le râmek. Ces deux préparations sont odorantes. Le râmek est une composition que les Arabes, comme nous l'avons déjà dit, attribuent à Galien, et entre dans les médicaments aromatiques et destinés à agir sur les esprits vitaux, etc.)

XI.

Traitement de la coupure et des blessures de la langue.

Lorsque la langue est coupée dans toute son épaisseur ou à peu près et entaillée, parce que l'animal est en vésanie ou pris de rage, ou par cause de toute autre disposition ou vice, ou par

suite d'un heurt ou d'un coup du canon tranchant du mors, il n'y a pas lieu à maintenir ou traiter localement et topiquement la partie blessée; car rien ne reste sur la blessure. Le médicament est la salive seulement de l'animal. Quand même la langue n'a qu'une blessure limitée et n'est pas coupée dans toute son épaisseur, et quand elle est devenue bleuâtre ou s'est altérée avec odeur putride, retranchez et coupez la langue, ainsi que maintes fois nous avons fait. Exécuter cette opération à l'aide d'un cautère tranchant rougi au feu, vaut mieux que réséquer avec le simple instrument tranchant. Le cheval ne s'aperçoit pas de l'ablation; il garde entièrement sa faculté de hennir, et il mange aussi bien qu'auparavant.

XII.

Traitement de la coupure aux gencives des barres.

Quand les barres sont entaillées ou coupées et blessées par le fâọûs ou canon du mors et que le sang coule en abondance, il faut tout d'abord arrêter l'hémorragie, sinon l'animal peut périr. Pour arrêter la perte du sang, on a recours au moyen suivant : on étale de la farine sur une compresse de linge à demi usé; on l'applique sur la blessure et on lie avec une bande que l'on attache par-dessus la mâchoire supérieure.

Autre moyen. On emploie la poudre que voici : vert-de-gris; noix de galle; corne brûlée; pulvérisez le tout; étalez sur une compresse et fixez avec une bande.

Ou bien encore, on met du sirop sur une compresse; on applique et maintient avec une bande qu'on laisse ainsi en place jusqu'au lendemain matin. Alors on change l'appareil.

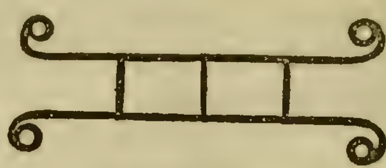
Dans tous les cas, la nourriture doit être de l'orge moulue, afin que la mastication n'exige pas d'efforts, autrement la blessure s'ouvrirait.

Nous avons expérimenté les moyens que nous venons d'indiquer, et ils nous ont réussi.

XIII.

Traitement dans le cas de sangsue attachée à la bouche; alak fî l-fem, sangsue dans la bouche.

Si l'on voit le sang couler de la bouche du cheval, il la faut ouvrir au moyen de l'instrument nommé souloum, montoir, diducteur, et conformé ainsi :



Puis on examine le gosier au fond de la bouche. Si vous apercevez la sangsue, introduisez la main entre les intervalles ou passages que présente l'instrument, après avoir pris avec les doigts une feuille de figuier ou un chiffon grossier. Saisissez alors la sangsue avec la feuille et arrachez-la. Si vous ne découvrez pas la sangsue ou que vous ne puissiez arriver à elle, faites boire de l'huile au cheval, et la sangsue mourra et tombera.

Ou bien, faites boire du ḳatar-el-soumâḳ ou gouttes de sumac. (Le soumâḳ, dit le Tezkereh ou Codex de Dâoûd, est un arbre de la taille du grenadier, mais il a les feuilles tomenteuses, douces au toucher, alongées, de largeur moyenne. Le meilleur soumâḳ est celui qui est frais, récent, à son développement complet, sincèrement acide. Il est froid-sec au troisième degré. Ce que l'on entend médicalement par le soumâḳ, est le fruit qui est réuni en espèces de grappes comme les pistaches, mais le grain est aplati comme la lentille. C'est l'écorce de ce grain que l'on emploie concassé avec du cumin et traité par l'eau; on en fait usage contre les maladies cutanées. Les autres parties de l'arbre, quand on les a fait bouillir jusqu'à consistance de miel, constituent un médicament dont l'expérience a reconnu les bons effets dans les cas d'œdème et de

gonflement, les ulcérations serpigineuses, les métrorrhagies, les maladies gengivales de mauvaise nature, etc. Il a de nombreux usages.)

Si vous voulez que le cheval que vous conduisez à une eau où il y a des sangsues ne prenne pas quelqu'un de ces animaux en buvant, attachez à la tête de ce cheval une musette que vous ferez ensuite plonger dans l'eau; l'eau passera dans la musette et le cheval boira sans danger.

XIV.

Traitement dans le cas où le cheval rejette de sa bouche les aliments.

(Le cas de rejet des aliments, annoncé par ce paragraphe, n'est pas dans le texte arabe, à l'exposé descriptif des maladies que ce chapitre embrasse.)

Le rejet des aliments hors de la bouche est un symptôme qui décèle l'existence d'ulcérations survenues dans le gosier à la voûte gutturale. Dès lors, à chaque fois que l'orge, comme corps inégal et muni d'aspérités terminales, va traverser le gosier, la déglutition s'exécute avec la plus grande gêne (et le cheval rejette en partie ce qu'il a pris dans la bouche). Le traitement réclame les moyens qui déterminent la cicatrisation des excoriations, des ulcérations, des plaies. Il y a donc lieu d'employer en onctions et en frictions le beurre frais, le sucre, la conserve de caroubier, l'huile d'amandes douces.

Les anciens ont prétendu qu'en faisant passer dans la bouche et avaler de l'eau de blette et du natron, l'animal guérit, grâce à Dieu!

XV.

Traitement du rictus.

Le rictus, loûḳah, est-il causé par un coup d'air, donnez à l'animal, pour aliments, des substances de nature chaude, telles que le fenugrec, l'ers; et cautérisez sur le bout du nez, à l'en-

droit qui va en montant, quatre traînées ou traits de feu, en travers. Enduisez l'intérieur des narines avec du bitume de Judée ou ḥomar et du styrax ou myaḥ; — ou bien avec de l'huile de rose et du safran. Ces moyens derniers ont pour eux les résultats de l'expérience. De plus, il faut saigner aux deux veines jugulaires.

CHAPITRE VII.

Maladies des deux régions laryngienne et sous-maxillo-cervicale ; causes ; symptômes. — Descriptions. — Kould ou taupe ou mal de taupe, ou écrouelet. Kould du haut du cou ou de la tête ou cervical, du poitrail, du membre postérieur ; kould taïiâr ou kould volant.—Morve, sakâwah ; gourme. — Dâ el-kanâzîr, maladie des porcs, ou scrofule. — Esquinancie, ou étranglement, makânek, kinâk. — Toux, soâl. — Kaï, ou vomissement. — Cas où le cheval en buvant a avalé un crapaud. — Détournement et rejet de l'eau par les narines, occasionnés par la bride. — Traitements des maladies précitées. — Kinâ ou gomme ammoniaque, gomme kino ; tabâchîr. — Le djamdjam ou djoumdjoum.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies des deux régions laryngienne (ou du haut du cou) et sous-maxillo-cervicale, sont au nombre de huit.

1° Le ḳould ou taupe ou mal de taupe, ou écrouelet.

Le ḳould ou mal de taupe est de deux espèces, mâle et femelle (c'est-à-dire bénin et malin). Quant à son siége, on l'a divisé en quatre sortes : — Le ḳould de la tête, du haut du cou, celui dont il s'agit dans ce chapitre ; — le ḳould du poitrail ; — le ḳould du membre postérieur, et qui avoisine les organes génitaux ; — le ḳould taïiâr ou ḳould volant. Nous signalerons ces trois derniers en parlant des maladies particulières aux organes et régions où ils apparaissent.

Le ḳould ou mal de taupe à la tête ou cervical a son siége

d'élection, sous le haut de la mâchoire ou ganache, au voisinage du pharynx, à l'endroit où sont les glandes. Le ḳould se présente en tumeur dure; au toucher, il semble être une glande tuméfiée légèrement. Depuis le dessous de la ganache jusque vers l'œil, une *racine* ou traînée saille sur la joue, se prolonge jusque vers les yeux et prend relief dans un œil ou dans les deux yeux; elle paraît seulement inégale et noueuse. Parfois cette traînée se dirige du côté de l'encolure sur les deux veines jugulaires. L'œuf (c'est-à-dire le noyau) qui est énucléé du ḳould, par incision, est ferme, résistant, et a une nuance tournant au bleuâtre. — Malgré la présence de cette maladie, on ne prive pas le cheval de sa ration.

Ce que nous venons de décrire suppose le ḳould mâle (ou bénin). S'il est femelle (ou malin), il présente les signes et symptômes que nous avons signalés quant aux traînées saillantes qui se dirigent vers les tempes, les yeux et les narines; mais de plus il porte ses effets jusqu'aux yeux où saillent les traînées, et il s'écoule de la matière, du pus, une exsudation qui a l'aspect du miel; le noyau qui s'énuclée lorsque l'incision va le chercher, est blanc, mou et tendre. Parfois la matière en est sèche, blanche, s'écrase sous les doigts et on ne le peut extraire en entier. Mon père, que Dieu ait en grâce! nommait cette espèce de ḳould extensif ou se portant, par ses effets, à distance.

2° La morve, saḳâwah.

La morve ou le saḳâwah est aussi de deux sortes: — froide, — et chaude ou aiguë.

La première se caractérise par le gonflement sous la ganache et à la région laryngienne, et gonflement dur. Elle empêche le cheval de se nourrir, car il ne peut avaler. Il jette par la bouche et par le nez une matière puriforme, attendu le caractère froid de la maladie et de l'œdème intérieur. Dans cette sorte, il n'y a pas une chaleur suffisante qui mûrisse et amollisse la peau et pousse la matière vers la périphérie. Alors la matière prend, à l'intérieur de l'animal, une nature ténue et sans consistance,

et a une couleur blanchâtre, d'un pâle sec (c'est-à-dire d'un pâle mat).

La morve chaude ou aiguë se décèle par un gonflement mou et vient aboutir au dehors. Assez souvent le cheval jette par les narines quelque chose d'une matière ténue, jaunâtre avec une nuance bleuâtre, matière maléolente. (Cette sorte de morve paraît être plutôt la gourme. Du reste, le cheval arabe, en pays d'Orient et surtout en Arabie, ne présente peut-être jamais la morve développée avec les caractères qu'elle a chez nos chevaux. La raison hygiénique est probablement la première à mettre en ligne de prophylaxie; « car une des causes les plus puissantes du dévelppement de la morve chez les solipèdes, comme on l'a dit, est l'aération insuffisante, avec l'encombrement. » Or, jamais, ou à peu près, le cheval, parmi les Arabes, ne se trouve dans ces conditions; il est perpétuellement en plein air, ou sous des abris toujours à l'air libre, ou des hangars qui seulement le garantissent du soleil et de la pluie.)

3° Le dâ el-ḳanâzîr, ou la scrofule, maladie des porcs.

Le dâ el-ḳanâzîr ou maladie des porcs, morbus scrofarum, est la scrofule. Le mal strumeux se déclare le plus souvent chez les poulains, et cela à cause de la délicatesse de leur constitution non développée encore et de la mollesse de leurs chairs. Il se déclare aussi chez les chevaux très-âgés.

Il se traduit par des saillies ou reliefs; ce sont comme des nodosités dures situées sous la mâchoire inférieure ou sur le trajet des veines jugulaires. On extirpe ces nœuds par incision, ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

4° L'esquinancie ou étranglement, maḳâneḳ̈.

Le maḳâneḳ̈ ou étranglement, esquinancie, se produit par un gonflement aigu qui surgit dans le voisinage du larynx et a une consistance dure; mais il ne paraît pas de nodosités au dehors. Le cheval peut à peine avaler. Vous sentez, au toucher, le haut du cou ou région pharyngienne, durci. Parfois la res-

piration sort stertoreuse des narines; ce signe est de mauvais augure.

5° La toux ou soâl.

La toux ou soâl est une maladie évidente par elle-même. On la distingue en trois sortes : la toux par cause d'ulcérations *pulmonaires* (c'est-à-dire des voies pulmonaires, c'est-à-dire encore des voies que traverse l'air pour la respiration); la toux occasionnée par la chaleur et la poussière; la toux par suite du froid.

Dans le premier cas, la toux est abondante au moment où l'animal mange, plutôt qu'en tout autre moment; car, à chaque fois qu'il mâche et qu'il avale, la nourriture passe sur ou contre l'endroit de l'ulcération, l'agace, l'excite, et provoque alors la violence de la toux. L'animal rejette par la bouche des débris de croûtes. Par les narines s'écoule une matière blanchâtre.

La toux occasionnée par la chaleur et la poussière est plus fréquente et plus abondante le jour que la nuit. La chaleur de la température, en s'élevant, augmente la toux par l'excitation de mouvement qu'elle suscite dans l'économie animale pendant la journée. Le malade jette par la bouche une matière visqueuse, blanche; il a la respiration suspirieuse. La toux vient alors du gosier seulement. L'haleine est chaude.

La toux qui a eu le froid pour cause est plus abondante la nuit que le jour et aussi lorsque l'animal a bu. Selon que la fraîcheur de la nuit augmente, la toux prend de la force.

Si le cheval avait aspiré une plume, la toux serait pectorale.

La toux, chez les poulains, est généralement occasionnée par un coup d'air. Quand ils sont sans bride, ils vont sans préoccupation ni souci. Quand ils ont la bride, ils ont souvent la bouche ouverte; l'air les atteint; et de là la toux.

Parfois la toux vient de ce que l'animal a bu une eau fangeuse, ou vient de la terre ou poussière qu'il a prise en mangeant sa ration. Ou bien encore la toux est causée par le sang après la fatigue, ou par quelque douleur dans la poitrine. Elle est moins fréquente pendant la journée.

La bouche ni les narines ne rejettent aucune matière, attendu la sécheresse du gosier et son aridité causée par le froid.

6° Le ḳaï ou vomissement.

Le vomissement, ḳaï, a sa cause la plus ordinaire dans un embarras intestinal; par suite les aliments ne passent pas; ils pèsent à l'embouchure de l'estomac, qui alors les repousse et les rejette par la bouche. J'ai observé ce fait nombre de fois. Nous indiquerons quelle est la médication à invoquer.

7° Du cas où le cheval, en buvant, a avalé un crapaud.

(Le bal' el-ḍoufda' min el-mâ, c'est-à-dire avalement d'un crapaud avec l'eau, ou le cas où un crapaud est avalé dans l'eau où boit le cheval, n'est pas présenté en description, dans le texte du Nâĉérî.)

8° Détournement et rejet de l'eau par les narines, occasionnés par la bride.

Le détournement et le rejet de l'eau par les narines causés par la bride (el-taḥiîl min el-lidjâm ḥatta ietla' el-mâ min manâkìr-ho), s'observent chez l'animal qui est accoutumé à boire sans avoir la bride comme dans les dîchâr ou haras ou réunions de chevaux et chez les Arabes du désert. Lors donc que l'on embouche la bride au cheval et qu'ainsi il aspire l'eau et veut avaler, le canon du mors monte avec elle vers le gosier; l'animal ne peut la faire passer; il veut avaler ne sentant pas qu'il a la bride, et l'eau se porte par les narines et s'en échappe.

(D'autres causes occasionnent aussi le rejet de l'eau. Voy. au traitement.)

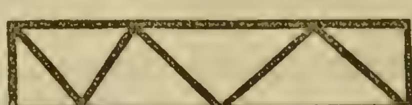
II.

Traitement du ḳould ou mal de taupe à la tête ou cervical ou écrouelet.

Le ḳould ou mal de taupe cervical ou à la tête se développe sous le haut de la ganache au voisinage du gosier.

On pratique à la peau, avec le rasoir ou couteau, ou avec le cautère tranchant, une incision longitudinale et qui ne dépasse pas le ḳould. Arrivé au-dessous de la peau, on sépare et divise avec les ongles le tissu blanc ou ṡifâḳ (tissu cellulaire), jusqu'à ce que l'on soit parvenu au ḳould que l'on extrait alors lentement, peu à peu. Ayez attention de ne pas couper (c'est-à-dire couper entièrement ou en travers ou largement) le ḳanâ ou vaisseau important ou gros tube, c'est-à-dire les deux veines jugulaires; car elles se présentent, une de chaque côté, sous l'os de la mâchoire. Si cette veine vient à être coupée, l'animal périt; il ne survit pas à l'accident. Prenez donc garde de la tailler. Quand elle est seulement touchée et blessée, vous n'avez pas à appréhender; l'écoulement du sang s'arrêtera, la cicatrisation de la veine aura lieu; et l'animal ne s'en sera pas ressenti.

Après l'énucléation, nettoyez toute la place qu'occupait le ḳould, de manière à ne pas laisser le moindre vestige du mal; le plus léger reste serait un germe qui renouvellerait et régénérerait la maladie. La place étant parfaitement nettoyée et débarrassée, cautérisez-la au cautère actuel, et cautérisez de même le tour extérieur de l'embouchure de la plaie; puis, tracez sur les deux saillies osseuses des joues, deux traînées de feu, et aussi quelques traits de feu sur les côtés du cou vers l'articulation de la tête et de l'encolure. Ces cautérisations circonvoisines amortissent et détruisent les humeurs du ḳould dans tous les endroits où elles se trouveraient. Si l'œil de l'animal est pris par le ḳould, ou si une traînée de nodosités est saillante du côté du cou ou sur la joue ou à une autre partie quelconque, ainsi que déjà nous l'avons indiqué dans la symptomatologie, il faut, par la cautérisation ignée appliquée sur le relief de la traînée morbide, arrêter et annuler le mal. Pour cela, on trace des traits de cautérisation en forme échelonnée, de cette manière :



Les deux longues lignes sont dans le sens de la longueur de la traînée morbide, une de chaque côté; les lignes transverses du milieu se tracent sur la partie saillante. Dans le cas où le kould, développé dans l'intérieur de l'orbite de l'œil, a produit du gonflement et fait proéminer l'œil, ou bien lorsque la tempe est tuméfiée, il faut circonscrire toute la partie enflée par une ligne de feu. Quel que soit celui des deux yeux qui se trouve seul atteint du kould, et n'y eût-il pas de relief ou traînée morbide, on doit recourir à l'application du feu; et s'il y a une fluctuation décelant une matière, mettez le foyer purulent à découvert, nettoyez-le avec un morceau de grosse couverture. Puis pansez avec de la chaux et du goudron, pas autre chose. On persiste dans ce pansement, en ayant soin de nettoyer tous les jours la plaie, jusqu'à guérison complète.

L'œil atteint de kould se traite topiquement en collyre, avec du beurre et de la gomme ammoniaque. Ce moyen tue complétement le kould. Ou bien on traite avec un des collyres excitants dont nous parlerons plus tard à propos des collyres ou médicaments oculaires. (Voy. neuvième Exposition, chapitre I[er].)

L'expérience a prononcé sur l'efficacité réelle des procédés de médication précités.

III.

Traitement de la morve ou sakâwah.

Morve froide. On traite tout d'abord et en premier lieu le gonflement sous-maxillaire voisin des joues : —ou bien on a recours aux moyens réfrigérants que nous mentionnerons en parlant des applications réfrigérantes ou rafraîchissantes; —ou bien encore on emploie la médication suivante : aloès et myrrhe, parties égales, que l'on malaxe et pétrit à consistance d'onguent dans de l'eau de sidr (ou zizyphus nabeca) et du vinaigre; —ou bien on prend de l'eau de coriandre, de l'eau de morelle noire et on y pétrit, à consistance d'onguent, de l'aloès et de la rose trémière; de cet onguent on enduit le gonflement deux fois par

jour. La détumescence est obtenue parfois en trois jours; dans le cas contraire on insiste sans interruption sur le moyen d'obtenir le ramollissement de la tumeur jusqu'à ce que la fluctuation se manifeste; et elle se manifeste promptement. Alors on donne issue à la matière par le secours du bistouri. Pour ramollir la tumeur on emploie le beurre de vache fondu, déjà ancien, et dans lequel on a fait liquéfier du ḳinâ ou gomme ammoniaque. On applique cette préparation sur la partie tuméfiée. (D'après le Tezkéreh ou Codex de Dâoûd, « le ḳinâ est proprement le bois de tabâchîr ou bien l'arbre qui fournit l'ouchâḳ ou gomme ammoniaque. En fait de tabâchîr, il y a la matière que l'on trouve sur la canne ou ḳinâ. Cette matière est en lamelles transparentes très-blanches, âcres. Il y a encore le tabâchîr en petits fragments, qu'il ait été brisé par le frottement des uns contre les autres, ou exprès. Cette dernière sorte en fragments se reconnaît par sa salure, par son manque d'âcreté. » — Le nom de kino, ou gomme kino, de notre matière médicale, ne serait-il pas une sorte de copie du nom arabe ḳinâ?)

Comme autre émollient maturatif on emploie encore ceci : colombine pulvérisée que l'on mêle avec de la graisse de poules. De ce mélange à la température tiède, on oint la tumeur. Après qu'elle est ramollie, que la fluctuation purulente y est déclarée, et que le point où doit se pratiquer l'ouverture de l'abcès est déterminé, on ouvre au moyen du cautère incandescent. Puis on presse jusqu'à faire sortir toute la matière; après quoi l'on remplit le vide avec des chiffons imbibés de goudron seul. Ce dernier moyen est un moyen maturatif qui déterge en même temps qu'il mûrit toute la matière. Ensuite on panse avec l'onguent que voici : on prend du vert-de-gris et de la cire; on les fait dissoudre dans de l'huile à l'aide de la coction. On enduit de ce mélange une mèche ou un tampon dont on garnit ensuite l'intérieur de la plaie, en même temps que l'on applique à l'extérieur une des préparations ramollissantes précitées. On continue ainsi jusqu'à ce que la plaie soit bien détergée et soit cicatrisée.

Morve chaude ou aigue. Il faut employer extérieurement l'émollient ou ramollissant tel ou tel que nous venons de signaler. De plus, on introduit par les narines de l'huile de rose ou de jasmin en hiver, et, en été, de l'huile de violette et d'amandes douces, une demi-once chaque jour. Le but est de faire mûrir la matière morbide à l'intérieur, car par elle-même elle est froide, elle n'a pas en elle-même la chaleur qui puisse la faire mûrir et lui faire prendre issue à l'extérieur. Si le cheval jette de la bave ou de l'écume par la bouche, on le frotte aux gencives avec du beurre frais ou avec du rob ou conserve de caroubes, ou avec du beurre mêlé de sucre.

IV.

Traitement de la scrofule ou dâ el-kanâzîr ou mal des porcs.

Nous avons fait remarquer que la scrofule se déclare le plus souvent chez les poulains, en raison de la mollesse de leurs chairs et de la délicatesse de leur constitution.

Pour le traitement, on incise sur la tumeur avec une lancette ou petit bistouri, et l'on extrait la scrofule tout entière. Conduisez et insérez vos doigts surtout vers le haut de la plaie; nettoyez-la avec énergie; ayez attention que toute la masse strumeuse soit extirpée. Après l'excision nettoyez exactement et rigoureusement la plaie, et extrayez bien toute la scrofule; car, s'il en reste la moindre parcelle, le mal repullulera, et même plus développé qu'il n'était. Après que vous avez très-soigneusement nettoyé la plaie, lavez-la avec du vinaigre mêlé d'eau. Évitez dans toute l'opération qu'il s'écoule beaucoup de sang. Enfin prenez de la laine, mouillez-la avec du vinaigre fort, et avec elle essuyez et frottez les alentours de la plaie. Puis, faites une onction avec de l'huile d'olive et de la cire chaudes. Si le sang ne s'arrête pas, chauffez de la poix, et avec elle cautérisez; le sang cessera de couler.

Les poulains guérissent assez promptement. Les chevaux âgés guérissent difficilement. Du reste, on traite toujours par

les moyens habituels, et la guérison en peut être la conséquence.

On procède encore ainsi qu'il suit : vous incisez la peau et vous extirpez la scrofule avec la pointe du bistouri. Mais empiétez à l'entour en creusant, afin qu'il ne reste rien de la masse strumeuse. S'il s'écoule trop de sang, appliquez la poudre jaune hémostatique dont voici la composition : écorce de grenade; couperose verte; noix de galle; pulvérisez ensemble. — Ou bien, saupoudrez avec une des poudres hémostatiques dont nous exposerons la formule en parlant des poudres (neuvième Exposition, chap. IX). Quand l'écoulement du sang est arrêté, vous pansez avec l'onguent suivant : résine de pin; cire; poix; vert-de-gris ou verdet; de chacun, parties égales; on fait cuire le tout dans de l'huile d'olive grossière ou dépôt d'huile d'olive, jusqu'à consistance bien liée.

V.

Traitement de l'esquinancie, ou étranglement, makânek, kinâk.

Lorsque l'esquinancie ou étranglement, makânek̤, k̤inâk̤, a son siége dans le gosier ou larynx et le tient à l'état sec, la maladie est maligne, très-meurtrière. Il faut la traiter par les émollients et les rafraîchissants à l'extérieur et par les adoucissants à l'intérieur. Ainsi, on introduit par les narines et la bouche de l'huile de violette de l'Irâk̤, de l'huile de ben (guilandina moringa, de Linn.; moringa aptera, de Jussieu) et de tamr hinnâh ou fruit du troëne. De plus, on frotte la bouche de l'animal avec de la conserve de mûres et de l'huile d'amandes douces; ou bien, avec du beurre frais, du sucre, de l'huile d'amandes douces. A l'extérieur on oint le larynx et le trajet du gosier avec du beurre fondu et de l'huile de sésame ou de l'huile d'amandes douces et récentes.

Mon père, que Dieu l'ait en grâce, lorsqu'il traitait l'esquinancie, plaçait au cou de l'animal de la corde de strangulation

ou corde avec laquelle on avait strangulé des serpents. C'était un moyen de traitement.

Pendant la médication on donne à l'animal, pour pitance, de l'herbe ordinaire ou chiendent, des feuilles vertes de roseau ou canne, des endives, des tiges vertes d'orge.

VI.

Traitement de la toux ou soâl.

« Nous avons, dit Armen, expérimenté un grand nombre de moyens thérapeutiques contre la toux. Nous n'en avons point rencontré de plus efficace que la préparation suivante : raisin sec roux, demi-rotl; on en extrait les pepins; *baies* ou drupes de laurier, une once; semences d'arroche (ou marjolaine, origanum majorana), une once; graisse fraîche, cinq rotl; ail, sept fortes têtes; on torréfie les médicaments, et on les pulvérise; puis on les incorpore à la graisse à l'aide de la chaleur du feu. On partage ensuite en trois portions. Pour l'emploi, prenez de l'eau et du miel; mêlez-y, en tournant, une de ces trois parties, et faites avaler au malade. Guérison s'ensuit, s'il plaît à Dieu. »

Autre moyen. Faites manger à l'animal de l'herbe fraîche, à la rosée, dès le grand matin. La guérison s'ensuit.

Ou bien, donnez à manger, à jeun, des sommités de roseau de Perse ou roseau ordinaire.

Ou bien, donnez à manger de la poix sèche mêlée à l'orge; — ou bien, du ḥelbeh ou fenugrec avec l'orge; — ou bien de l'huile de bonne qualité mêlée à l'orge; — ou bien, cinq dirhem ou dragmes de poix et deux dirhem d'arroche (ou marjolaine, belle-dame), dans l'orge.

Lorsque la toux est la conséquence d'un coup d'air, faites prendre à l'animal, à jeun, pendant trois jours consécutifs, chaque jour trois onces de beurre frais sans sel, et une once de sucre blanc. La guérison est le résultat.

Nous avons indiqué précédemment trois sortes de toux : —

celle qui est occasionnée par le froid; — celle qui est occasionnée par le chaud; — celle qui a pour cause quelque ulcération des voies du poumon. Nous avons tracé les caractères de chacune de ces variétés en parlant de l'étiologie et des symptômes. Nous exposerons ici le traitement de chaque variété, la manière de le conduire par l'emploi des moyens les plus convenables, moyens d'ailleurs que nous avons expérimentés.

Dans le cas de toux occasionnée par le froid, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, il faut donner au cheval la décoction dont nous avons expérimenté l'emploi sur maints sujets, et dont voici la préparation. Prenez : fenugrec; fenouil; anis; de chacun, parties égales; bois de réglisse; bois de djamdjam; de chacun des deux, une demi-partie. On fait bouillir le tout dans l'eau; on décante ensuite sur du sucre blanc et du sucre fânîd (en persan, sucre banîd ou pânîd du commerce ou sucre non entièrement dépouillé par la coction, ou sucre de seconde cuite et en cylindre, ou saccharum penidium), quantités suffisantes. On fait boire de cette décoction, trois roțl. La ration alors doit être d'un peu d'orge et de fenugrec sec et d'orobe, un quart de ḳadaḥ, chaque jour. On donne d'ailleurs du foin humecté, et on couvre et lubrifie l'intérieur des narines avec de l'huile de roses mélangée à de l'huile d'olive, de l'huile de jasmin une demi-once, chaque jour. Parfois nous avons cautérisé sur les jugulaires par deux points de feu appliqués de chaque côté du cou.

(Le djamdjam ou djoumdjoum, dit Dâoûd dans son Codex, est une plante frêle, de couleur entre le blanc et le jaune ou blanc-jaunâtre. On n'en connaît pas la fleur; car cette plante, telle qu'on l'a dans les officines, est apportée de la Chine. La meilleure est celle qui est d'une saveur douceâtre, avec quelque peu d'aigre et de happant à la langue. Le djoumdjoum est chaud-sec tout au plus au deuxième degré. Il s'emploie contre l'asthme, la toux; il expulse les matières muqueuses, est utile contre la pleurésie pulmonaire, le point de côté.)

Pour le traitement de la toux occasionnée par le froid, on

emploie la préparation suivante : ail, raisin sec, semence de cresson de fontaine (ḥabb el-rechâd, sisymbrium nasturtium), noix de sabine (abhoul, juniperus sabina), cumin, menthe ou autre plante analogue, de chacun parties égales. On fait bouillir le tout dans cinq rotl de vin. Quand vous voulez administrer cette préparation, privez l'animal de toute nourriture à partir du milieu de la nuit jusqu'au matin. Et, de bonne heure, faites-lui avaler, de ce médicament, un demi-rotl mêlé à trois rotl de vin. La guérison s'ensuit. Cette médication a la sanction de l'expérience.

Autre moyen. Noix de galle, asa fœtida, raisin sec, fenouil sec, de chacun parties égales. On pulvérise le tout et on l'incorpore ensuite à du miel. On a de la sorte une masse dont on fait avaler chaque jour au cheval une quantité d'un demi-rotl.

Quant à la toux ayant pour cause le chaud, on la traite par le procédé suivant : on prend des œufs qui viennent d'être pondus à l'instant même; on les fait digérer dans du vinaigre de vin pendant trois jours, jusqu'à ce que la coquille se soit amollie. Alors on ouvre la bouche de l'animal au moyen de la bascule du mors à palette, et on fait avaler, l'un après l'autre, quatre de ces œufs. Un ouvrage d'hippiatrie prescrit de donner ensuite à boire de l'eau d'orge.

Autre traitement. Laissez digérer dans de l'eau des figues sèches et des abricots secs; puis dans cette eau vous cassez quatre œufs, et vous ajoutez un peu d'huile d'amandes douces. Vous donnez à boire ce liquide au malade.

Dans cette variété de la toux, il faut lubrifier et couvrir l'intérieur des narines de l'animal avec de l'huile de violette et de l'huile de fruit du cyprus ou troëne (tamr ḥinnâh), comme moyen d'apaiser la chaleur.

La toux a-t-elle pour cause quelque ulcération dans les voies pulmonaires ou respiratoires, et l'animal rejette-t-il par la bouche des débris membraniformes ou bien une matière crémeuse, il faut alors, avec le cautère actuel, appliquer un point de feu au devant et au bas du cou, et un autre point au-dessous du larynx. Dans la bouche on fait des onctions avec de l'huile

d'amandes douces à laquelle on a mêlé du jus de réglisse. De plus, on donne à boire à l'animal la préparation dont voici la formule : figues sèches, un rotl, qu'on laisse digérer dans suffisante quantité d'eau pour les recouvrir ou les contenir, pendant vingt-quatre heures. Ensuite, on malaxe. Puis, dans ce liquide on verse de l'eau d'orge; puis on y jette de la poussière pollinique de fleurs de dattier et du jus de réglisse, de chacun des deux une demi-once. Après quoi, l'on y casse quatre œufs et l'on agite. On fait prendre ce médicament à l'animal trois jours consécutifs. Si alors il n'en est pas résulté avantage, poursuivez et continuez pendant neuf jours. Cette médication a de bons effets, ainsi que l'a reconnu l'expérience.

Autre moyen. Prenez : semences du pin ou pignons doux; gomme adragant; gomme arabique; racine de réglisse; fenugrec; graine de coton; amandes douces mondées; sucre candi; de chacune de ces substances, parties égales. Pulvérisez le tout, et donnez-en une once dans deux rotl de lait frais que vous faites boire. Ce médicament a succès; il est connu par expérience.

Autre moyen. Eau de pourpier; eau de lupins; jetez-y un peu de farine d'ers, de l'huile de roses. Vous faites avaler dans de l'eau chaude.

Pour les cas où il y a le moins d'espoir de guérison on recourt au moyen suivant : glu, deux onces, que l'on dissout dans de l'eau; puis on y mêle un peu d'huile d'olive. On fait boire ce liquide; et la guérison est présumable.

VII.

Traitement du vomissement.

Quand le vomissement ou ḳaï survient chez le cheval, cautérisez vers le nombril par deux points de feu. Puis, saignez à la veine du passage de la sangle et tirez une quantité de sang suffisante. Donnez à manger à l'animal des sommités et des jeunes pousses de vigne ou de treille. S'il n'y en a pas, admi-

nistrez la potion antivomitive que voici : berbéris ou épine-vinette; grains de grenade; grains de verjus; brou ou enveloppe de pistaches; menthe; de chacun, une partie. On fait bouillir le tout dans de l'eau. On édulcore avec du sucre cette décoction, et on la donne à boire au malade.

Autre décoction très-fréquemment employée. Cumin; brou de pistaches; menthe; faites bouillir dans de l'eau; ajoutez ensuite de la conserve de caroubes; donnez à boire cette décoction à l'animal. Il guérira.

VIII.

Traitement dans le cas où un crapaud a été avalé avec l'eau.

Lorsque vous avez reconnu que le cheval a avalé un crapaud, vous recourez au procédé suivant. Vous prenez un crapaud, vous le faites cuire dans l'eau; vous mouillez du pain avec le bouillon obtenu ainsi, et vous donnez ce pain à manger au cheval. Le résultat est favorable.

IX.

Traitement dans le cas où le cheval rejette l'eau par le nez, à cause du mors, ou à cause d'ulcérations au gosier, etc.

Si l'eau est rejetée par les narines, empêchée et déviée qu'elle est par le mors, parce que l'animal n'est pas habitué à boire en étant bridé, comme les chevaux des dichâr ou haras et des Arabes, il faut enlever la bride pour le laisser s'abreuver; l'inconvénient alors n'a plus lieu.

Mais si le rejet de l'eau a pour cause des ulcérations à la voûte du gosier et à *l'avaloir* ou conduit pharyngo-œsophagien, c'est que toutes les fois que l'eau froide passe sur ces ulcérations, elle y occasionne de la douleur. Alors l'animal ne peut avaler, et il rejette l'eau. Dans ce cas, on traite par les moyens capables de faire cicatriser les ulcérations, comme nous l'avons indiqué en parlant du rejet des aliments.

CHAPITRE VIII.

Maladies du cou et du toupet ; causes ; symptômes. — Descriptions. — Kaçar, témeddoud, protension ou roideur du cou, tétanisme cervical ou de l'encolure. — Harzaûn ou stellion, stellionie, mal granulé. — Spasme cervical, tech nîdj, torticolis. — Alopécie. — Chute des crins de la crinière et du toupet. — Distorsion cervicale, entorse cervicale, inîwâdj el-rakabak, aûdj el-onok. — Traitements des maladies susmentionnées. — Moukl; daûm; bdellium.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies spéciales au cou et au toupet sont au nombre de six.

1° La protension ou roideur du cou, tétanisme cervical ou de l'encolure (ḳaçar, temeddoud).

Le tétanisme cervical (et j'emploie cette dénomination parce que l'encolure, dans ce cas, présente une rigidité tétanoïde), ou la protension ou roideur (ḳaçar, temeddoud) du cou, a les caractères suivants : encolure roide, comme étant d'une seule pièce, ne pouvant être élevée ni abaissée par l'animal. Les yeux sont étonnés. Si votre main pousse un peu en haut l'encolure du malade, les yeux se portent en haut, à tel point que la cornée plonge sous l'orbite. L'animal s'abstient de manger. La cause de cette maladie est une écorchure ou une plaie du dos, laquelle aspire l'air. J'ai vu souvent des chevaux atteints de tétanisme cervical parce qu'ils avaient une plaie

profonde découvrant l'os, ou parce qu'un clou les avait piqués trop avant au pied, ou parce qu'ils avaient été laissés sans rien qui les couvrît; en hiver cette dernière cause leur avait produit le tétanisme cervical, et ils succombèrent.

2° Ḥarẓaûn ou stellion, stellionie, mal granulé.

Nous avons déjà parlé de la stellionie ou stellion, ḥarẓaûn, ou mal granulé, au chapitre des maladies de la peau. Nous ne reviendrons pas, ici, à une nouvelle description.

3° Le spasme ou technîdj cervical, torticolis.

Le technîdj ou spasme cervical ou torticolis se caractérise par une rigidité cervicale plus légère que celle du tétanisme. Si avec votre main vous poussez en haut le cou du cheval, les yeux ne se relèvent pas vers la partie supérieure de l'orbite. Seulement le cou est roide. L'animal ne s'abstient pas de manger. Le mal est dans les tendons et les muscles de l'encolure, et vient de ce que le cheval a été laissé découvert, n'a pas été tenu à une chaleur convenable; alors l'encolure et même telle ou telle autre partie du corps se sont enroidies.

Cette maladie se produit encore après que le cheval est entré, en hiver, dans l'eau froide, ou parce qu'il n'a pas été tenu assez chaudement. Du reste, le spasme cervical est beaucoup moins grave que le tétanisme et se guérit bien plus vite et bien plus facilement.

4° Alopécie, dâ el-ṭa'leb.

Nous avons parlé de l'alopécie, dâ el-ṭa'leb, mal du renard, dans le chapitre des maladies de la peau.

5° Chute des crins de la crinière, du toupet.

La chute des crins de la crinière et du toupet, teçâḳout cha'r el-ma'rafah wa el-nâcîah, est une maladie qui a pour cause des exhalaisons ou odeurs malignes, une chaleur excessive qui brûle les crins.

6° Distorsion cervicale ou entorse cervicale.

La distorsion ou entorse cervicale, inîwâdj el-rakabah ou déviement du cou, est aisément reconnaissable. Elle provient souvent de ce que le cheval s'encapuchonne et jette la tête sur le côté du corps, de ce que l'on tient les rênes serrées et que l'on appuie fortement sur elles, non de la luxation réelle de quelque vertèbre; car une luxation vertébrale amènerait la mort immédiate de l'animal.

II.

Traitement du tétanisme cervical, ou protension ou roideur cervicale, kaçar, témeddoud.

Le jour qu'apparaît et commence le tétanisme cervical ou protension ou roideur cervicale ou temeddoud, kaçar, il faut mettre le cheval en un lieu de température douce, faire dans ce lieu des fumigations avec l'absinthe pontique, tenir l'animal chaudement en le revêtant d'une couverture et de grosse étoffe de serge ou sorte de feutre souple. On donne au malade des nourritures réchauffantes, telles que le foin, le fenugrec, l'ers, pendant trois jours. Si après cette durée de temps, vous voyez que la roideur de l'encolure se soit assouplie, que l'animal porte le cou vers le sol et le ramène en l'inclinant et le tournant à droite et à gauche, ne le négligez pas pour cela; continuez vos soins; continuez les fumigations avec l'absinthe pontique; tenez-le chaudement, enveloppé de la couverture et de l'étoffe feutrée, jusqu'à guérison parfaite.

Si vous apercevez, au contraire, que la roideur de l'encolure augmente, que le cheval ne porte pas le cou vers la terre et ne le remue pas, si vous remarquez que les yeux soient tournés en haut, pratiquez des onctions sur l'encolure, entre les oreilles, et sur la colonne vertébrale de tout le dos, avec un mélange d'ail, d'huile d'olive et de sel, ou bien avec du beurre déjà ancien auquel on incorpore du cumin, de la rue et du sel. On adapte et arrange sur l'encolure une peau de mouton fraî-

chement écorché et on la coud solidement et exactement, la toison en dehors. On attache haut le licou afin que le cheval ne se couche pas. Dans les narines on fait passer de l'huile de rose et de jasmin; ou bien on y fait passer du vin auquel on a mêlé de l'huile et du natron. De ce même dernier mélange, on oint tout le corps de l'animal. Cette médication est admise par l'expérience; elle est d'utilité reconnue.

On a dit aussi que du beurre fondu, versé tiède dans les oreilles, procure un grand avantage.

Après que deux semaines sont passées sans que les symptômes de la maladie se soient améliorés par l'effet des huiles et onctions, et par tout le traitement et le régime réchauffant que nous venons de signaler, il faut cautériser vers l'origine des oreilles par deux traits de feu, et, au milieu de l'encolure, par deux autres traits de feu, et par deux traits à la base de l'encolure vers le relief tendineux et près des omoplates. De plus, on insiste sur les frictions et onctions huileuses précitées, sur les médicaments internes, les fumigations, les nourritures réchauffantes. Et il y a lieu à guérison.

Les anciens, lorsqu'un animal se trouvait atteint de tétanisme de l'encolure, enterraient le malade dans le fumier, de manière, disent les ouvrages d'hippiatrie, à ne laisser émerger au dehors que les narines afin de permettre la respiration. On maintenait ainsi le cheval pendant sept jours, dans le but d'obtenir des sueurs abondantes. Après cette durée de temps écoulée, on retirait le malade du fumier, et on lui appliquait sur tout le corps l'onguent dont voici la formule : graisse de porc; résine; suc concret de térébinthe (botom); ail et sel; de chacun, parties égales. On pulvérisait le tout et on faisait une solution à chaud dans de l'huile d'olive. Cette préparation servait à oindre tout le corps, excepté le trajet d'implantation des crins.

Formule d'un errhin : poivre; natron; asa fœtida; parties égales de chacun. On pile ces substances; puis on les mêle dans du vin. On fait prendre par le nez. La guérison est le résultat.

Autre errhin ou médicament que l'on introduit dans le nez : sang de bouc d'âge développé, que l'on fait tomber par gouttes dans le nez du malade. On obtient une guérison prompte ; l'expérience l'a prouvé.

Autre. Romarin, trois mitḳâl, sur lesquels on verse du vin pur et de première qualité. Faites bouillir. Laissez ensuite rafraîchir, et faites-en tomber par gouttes dans les narines ; l'animal éternue. Il guérit.

III.

Traitement du spasme cervical ou torticolis, technîdj.

Le torticolis ou spasme cervical, technîdj, résultat de l'impression de l'air, est moins réfractaire que le tétanisme, a moins de gravité, guérit plus rapidement. On lui oppose, comme traitement, les moyens de tenir l'animal chaudement, les fumigations, les nourritures réchauffantes, ainsi que nous avons dit pour le tétanisme. On met aussi en usage les mêmes moyens d'onctions; mais on n'applique pas le feu. Cette maladie se guérit sans qu'il soit nécessaire de recourir à la cautérisation ignée.

IV.

Traitement du stellion ou stellionie, ou mal granulé.

Nous avons déjà exposé le traitement de la stellionie ou ḥarẓaûn, stellion, mal granulé, en parlant, précédemment, des maladies à la peau. Lorsque le mal a son siége à l'encolure, on agit comme nous l'avons conseillé ; on incise avec la pointe de l'instrument tranchant, ou bien on applique un médicament très-actif; — ou bien, alentour, on trace un cercle de feu avec le cautère lorsque le mal siége dans un endroit dangereux, ou sur un vaisseau. (Voy. chapitre Ier de ce volume, paragraphe XV, page 36.)

V.

Traitement de l'alopécie, mal du renard, dâ el-ta'leb.

Le traitement de l'alopécie ou mal du renard, dâ el-ṭa'leb, exige des onctions avec de la graisse de renard, ou de la graisse de porc et de lion. Le mal ensuite disparaît.

Ou bien, on emploie en frictions la graisse de chien à laquelle on a incorporé de l'huile de graines vertes ou fruit du pistachier-térébinthe. Ce moyen amène la guérison.

Autre. Graine de fenugrec et de lin; incorporez à de la graisse de chien, d'ours et de rat; puis ajoutez huile de sésame et safran. Employez en onctions, et la guérison arrive. (Voy. ci-dessus, chap. I, paragraphe XIV.)

VI.

Traitement contre la chute des crins de la crinière et du toupet.

Ce traitement exige qu'on lave la crinière et le toupet avec de l'eau douce où l'on a fait bouillir de la guimauve ou de la rose trémière; ou bien avec de l'eau de blette, et qu'après lotion on frotte et enduise avec de la graisse de cheval ou de la graisse de rat.

Autre moyen. Vous traitez la graine de mélanthium ou nigelle par l'huile de sésame, un demi-rotl de graines que l'on jette dans un demi-rotl d'huile; on chauffe ensuite et on ajoute un dirhem ou drachme de safran et un karat ou ḳîrâṭ, en poids, d'ambre. On pratique avec ce mélange des onctions sur la queue, l'encolure et le toupet, après les lotions sus-indiquées et le nettoyage scrupuleux des crins. Par ce traitement, les crins repoussent et grandissent.

Autre moyen. On prend de la graisse de rat, de la graisse de cheval et de la graisse d'autruche, et on les emploie en onctions après avoir lavé les crins avec de l'urine d'homme et de l'eau

de blette ou poirée. (Voyez, ci-dessus, chapitre Ier, paragraphe XIV.)

VII.

Traitement de la distorsion cervicale, déviement du cou, entorse cervicale, iniwâdj el-rakabah, aûdj el-onok.

J'ai observé nombre de chevaux et autres animaux affectés de distorsion ou torsion cervicale, aûdj el-onok ou iniwâdj el-rakabah, occasionnée par une chute, ou pour avoir glissé, ou à la suite d'un coup d'air, et peu d'entre eux ont survécu.

Les anciens ont recommandé de renverser ou abattre l'animal sur le côté correspondant à la concavité de la distorsion, et de presser sur le côté de la convexité, de manière à ramener les os à leurs places et dispositions normales. Ensuite, on appliquait et maintenait des attelles ou éclisses en bois que l'on couchait, selon leur longueur, sur la longueur de l'encolure, et cela sur les deux côtés. Dessous ces attelles on étalait des bandes de grosse serge ou d'étoffe feutrée. On assujettissait cet ensemble à la manière d'un appareil de fracture. On enduisait et pénétrait le tout avec un onguent résolutif, par exemple avec de l'huile de colza ou de navette et du beurre fondu dans lesquels on ajoutait du kittah ou graine de bersîm ou trèfle alexandrin, et du moukl ou fruit du daûm ou doûm (cucifera thebaica, de Delisle; borassus flabelliformis, de Forskal. C'est le bdellium; voy. les Matières médicales, et les Dictionnaires de médecine). Cette préparation grasse servait aussi en onctions. Mais, selon moi, toute cette pratique conseillée par les anciens est dangereuse et rarement elle sauve le malade.

CHAPITRE IX.

Maladies de l'épaule et du coude; causes; symptômes. — Descriptions. — Éponge sus-scapulaire, chânkâh. — Maktaf ou mal d'omoplate, scapulée. — Entamure ou fêlure, chazâ, schidion. — Nakab ou déviation de l'humérus, entorse humérale. — Accolement cutané ou lizk. — Rupture de fibres musculaires à l'épaule, kat' el-lahm. — Luxation ou kal'. — Kasr ou fracture ou cassure. — Ferk ou effort, écart. — Kerk ou loupe au coude, éponge proprement dite. — Traitements de ces diverses maladies. — Ichrâs, ou charas, ou morra, substance épaississante et agglutinante. — Emplâtre à la poix. — Procédé d'évacuation chirurgicale. — Emplâtre de vert-de-gris. — Onguent ou emplâtre dâkiloûn, diachylon des anciens. — Mourdâcendj ou argyritis ou litharge d'argent.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies de l'épaule et du coude sont au nombre de neuf.

1° L'éponge sus-scapulaire, ou chânkâh.

L'éponge sus-scapulaire ou chânkâh est une saillie ou tumeur qui se développe au sommet de l'omoplate (raîch, râs el-laûh) et qui atteint la dimension d'une orange amère ou nârindjah. Cette maladie se rencontre le plus souvent chez les mules et les mulets, occasionnée par l'étroitesse de la voûte du bât, la pesanteur des fardeaux.

On remédie à ce mal par la ferrure des membres antérieurs, la manière de l'appliquer, manière que nous expliquerons et décrirons, en parlant de la ferrure, des fers et de leurs formes

et ajustements (hendîz). (Mais nulle part l'auteur de ce livre ne parle *ex professo* de la ferrure; il a oublié cette Exposition qu'il annonce ici.)

2° Le maktaf ou mal d'omoplate, ou scapulée.

Le mal de l'omoplate, ou scapulée, maktaf, se rencontre le plus fréquemment aussi chez les mulets et les mules, et a pour cause l'étroitesse de la voûte du bât. On a prétendu même que le mulet en est plus souvent atteint que la mule. La pression du bât sur le rafch ou sommet des omoplates peut aboutir à quelque brisure au haut des omoplates. Alors il y a nécessité d'extraire les fragments fracturés, afin de prévenir les désordres qui en résulteraient pour les parties dont l'ensemble constitue le garrot et garnit l'omoplate.

3° L'entamure ou fêlure scapulaire, chaẓâ.

L'entamure ou fêlure scapulaire ou le chaẓâ (le *schidion* grec) se produit le plus ordinairement chez les mules et les mulets, les bêtes de somme proprement dites, les chevaux sans race et communs appliqués aux transports des charges et fardeaux. Ce sont surtout les transports qui occasionnent les entamures scapulaires, fêlures ou solutions incomplètes dans la continuité de l'os, plus ou moins légères, sans qu'il y ait d'esquilles qui se soient séparées de la pièce osseuse. Quand l'animal marche, il ressent une douleur vive, pongitive, à l'endroit même où la fêlure pince et tourmente les chairs comme ferait une esquille dans une fracture d'un os chez l'homme. A l'endroit de la fêlure, quand l'animal marche, on perçoit une crépitation sourde.

4° Le nakab ou déviation de l'humérus, ou luxation humérale incomplète, ou entorse humérale.

Le nakab ou déviation de l'humérus ou luxation humérale incomplète ou entorse de l'humérus a pour caractère la saillie de l'articulation huméro-scapulaire ou saillie du sommet de l'humérus hors de sa place normale, accident qui se produit

par le déplacement de la tête de l'humérus, soit par un effet de torsion violente et rapide, soit par un mouvement de soulèvement de l'animal tenu dans des entraves trop courtes, soit par autre circonstance. Alors le sommet de l'humérus proémine de sa cavité articulaire et présente une saillie évidente, fortement prononcée, et le cheval peut à peine accomplir la progression; il traîne le membre.

5° L'accolement cutané ou lizḳ.

L'accolement cutané ou le lizḳ se produit au sommet de l'humérus et est causé ou par un coup ou par un heurt contre un mur, ou par le coucher sur une pierre ou sur un pieu qui se trouve porter sous la région humérale supérieure. Alors la chair que recouvre la partie a été contusionnée, le cheval en souffre; il boite d'une boiterie extrême.

Quand le mal a duré quelque temps, la place atteinte se durcit, et la peau s'applique et se colle fortement sur le sommet de l'humérus. Dès lors, boiterie très-prononcée; car le cheval peut à peine dégager le mouvement de l'épaule et avancer la main pour la progression. Lorsqu'il marche, il semble être retenu dans des entraves. La cause de cela est dans l'accolement de la peau sur le haut de l'humérus ou l'épicondyle.

6° Rupture de fibres musculaires à l'épaule.

La rupture de fibres musculaires ou ḳaṭ' el-laḥm à l'épaule survient à la masse charnue sous ou sus-acromienne ou appelée ḳaślah el-katif, masse de l'épaule, et nommée par les maréchaux vétérinaires beît el-tark, local de l'évidement.

Cette rupture est occasionnée le plus communément par un coup violent qui a contus et aplati les parties charnues, ou par le poids des fardeaux, ou par des courses ou trajets à outrance, ou par des élans forcés, circonstances qui déterminent le brisement ou rupture de chairs à l'épaule. D'ordinaire le gonflement apparaît à l'endroit de la rupture. S'il n'apparaît pas, frottez l'épaule de l'animal avec un corps gras, et attendez au

lendemain; alors vous apercevez l'endroit où s'est produit l'accident.

7° Luxation, ou ḳal'.

La luxation ou ḳal' a lieu soit au sommet de l'os du bras, soit dans l'omoplate, soit à la région cubitale ou coude (ḳacîr). Mais où que se présente la luxation, il en résulte une boiterie très-prononcée, plus forte qu'en aucune autre des circonstances mentionnées jusqu'ici.

La cause de la luxation est ou un élan poussé trop vivement, etc., ou une volte trop courte qui déjette le mouvement, ou une chute, ou une glissade, ou autres choses qu'il est facile de comprendre.

8° Fracture, kasr ou cassure.

Quant aux caractères de la fracture ou kasr, je dirai qu'elle peut survenir à tous les os des membres antérieurs, des membres postérieurs, des côtes, et qu'elle peut être de trois sortes : — 1° simple, lorsqu'il n'y a que l'os cassé, sans autre lésion; — 2° composée et compliquée, quand elle est accompagnée de lésion dans les chairs; — 3° esquillée ou comminutive (lorsque l'os est brisé en fragments ou esquillé, etc.), — toutes choses aisées à distinguer, attendu ce que nous en avons déjà décrit précédemment.

9° Le ferk ou effort, écart.

* Le ferk ou effort, écart, se marque par ceci : un membre du cheval traîne et est en retard ou en insuffisance de mouvement, est dérangé; il y a alors boitage grave. La cause en a été que l'animal a enfoncé le pied dans un trou, ou l'a eu pris entre deux pierres, etc. L'animal a retiré le pied avec force et vivacité, et de là effort, écart *.

10° Le kerk ou la loupe au coude, l'éponge proprement dite.

La loupe au coude ou le kerk, ou éponge proprement dite, est un épanchement qui survient au coude ou lieu appelé

ḳaśr, et qui acquiert jusqu'au volume d'une orange amère. Assez souvent la loupe cubitale disparaît par l'effet de frictions et onctions médicamenteuses. Nous dirons, en leur lieu, les moyens de traitement particuliers, s'il plaît à Dieu.

II.

Traitement de l'éponge sus-scapulaire ou chânkâh.

On remédie au chânkâh ou éponge sus-scapulaire par la ferrure appliquée de la manière que nous donnerons en parlant des fers et de la ferrure. Quant au traitement pour le haut du membre, il exige que l'on creuse une loge dans les montants et les garnitures ou coussins du bât, à l'endroit correspondant à la tumeur spongieuse; ensuite on applique sur cette tumeur la préparation suivante : aloès; myrrhe; figues que l'on a fait digérer dans du vinaigre de vin; battez le tout ensemble jusqu'à obtenir un mélange en forme d'onguent. On en étale sur la tumeur dont il doit couvrir tout le volume.

III.

Traitement du mal d'omoplate, ou scapulée, maktaf.

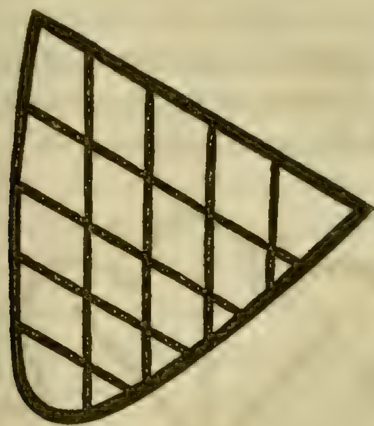
Le maktaf ou scapulée ou mal d'omoplate est une fracture aux sommets des scapulums, et il exige l'extraction des fragments osseux, toutes les fois qu'il y a blessure locale et saillie de fragments osseux ou d'esquilles au dehors; tout en doit être extrait sans en rien laisser. On traite ensuite topiquement avec un des onguents que nous indiquerons en parlant des onguents. (Voy. neuvième Exposition, chap. IV.) S'il y a fracture sans solution de continuité à la peau, sans émergence de partie osseuse au dehors, on applique un emplâtre cicatrisant, afin d'amener la guérison.

IV.

Traitement de l'entamure ou fêlure ou chazâ sus-scapulaire.

Quand vous avez reconnu l'entamure ou fêlure, chaẓâ, il la faut traiter par une préparation cicatrisante appropriée, telle que celle-ci : encens; résine de pin ; sang-dragon ; de chacun parties égales. Faites bouillir sur le feu ces substances dans de l'eau, et épaississez et donnez consistance suffisante en ajoutant quantité égale d'ichrâs ou moṛra. On a ainsi un mélange adhésif que l'on applique en emplâtre. (L'ichrâs ou, encore, charas, est le même que le moṛra; et moṛra signifie le collant, l'agglutinant, colle forte. C'est le nom d'une plante que je ne connais pas et dont je ne trouve pas de détermination botanique ou autre. Elle a été confondue avec l'asphodèle. Golius, dans son dictionnaire arabe-latin, présente quelques indications, au mot ichrâs. Voici ce que dit Dâoûd dans son codex ou tezkéreh. « L'ichrâs ou moṛra est une plante à feuilles en forme de celles de l'oignon, mais plus épaisses et plus larges. La fleur est d'un blanc-rougeâtre. Elle donne une graine un peu alongée, d'un goût piquant et amer; la meilleure graine est celle qui est lourde, blanche. On falsifie l'ichrâs avec l'asphodèle. L'ichrâs est chaud-sec au second degré. C'est une substance collante, agglutinante, en général. La matière agglutinative qu'elle fournit est supérieure à toute autre pour les applications adhésives à employer contre les hernies, pour coller des reliures de livres..., et pour maintenir assujetties les fractures... ») Lorsque vous jugez à propos de détacher l'emplâtre afin de le remplacer, lavez-le avec de l'eau chaude et attendez alors qu'il en soit pénétré et qu'il en soit ramolli. Renouvelez l'emplâtre tant qu'il en sera besoin, jusqu'à ce que vous ayez reconnu que la fêlure est ressoudée et jusqu'à ce que la crépitation ne se perçoive plus.

Il y a des gens qui ne distinguent pas l'entamure et ne la reconnaissent pas. Dans ce cas on doit appliquer des lignes de cautère actuel sur toute l'épaule, les tracer et disposer sous la forme suivante :



D'autres personnes traitent le chazâ par le procédé d'évacuation, à la manière dont nous l'indiquerons tout à l'heure à propos du traitement du lisk ou accolement, s'il plaît à Dieu.

V.

Traitement du nakab ou déplacement huméral ou luxation incomplète de l'humérus.

Dans le cas de nakab ou luxation humérale incomplète, il faut traiter d'abord par l'usage externe d'un mélange de corps gras, tels que l'huile de colza ou de navette, l'huile de graine de lin et le beurre fondu. On supprime toutes entraves du côté dévié ou dérangé, pendant cinq jours. L'articulation peut alors revenir à sa position normale; sinon, on applique sur le lieu du déplacement un emplâtre de poix ainsi préparé : oliban ou encens mâle; poix liquide ou zift. On fait bouillir jusqu'à ce que la poix ait pris une consistance convenable; ensuite on en applique un emplâtre sur la saillie humérale supérieure tout entière, et l'on recouvre avec de la laine cardée et coupée. On laisse ainsi l'animal debout pendant trois jours. Après ce temps écoulé, on met les entraves du côté du bipède sain et on fait marcher sur la main ou membre antérieur, par intervalles, pendant sept jours. Après quoi, on détache l'emplâtre au

moyen d'huile chaude et on laisse en repos pendant quatorze jours.

Par là l'animal guérit; sinon, l'on applique la cautérisation ignée au haut de l'humérus en distribuant et disposant les lignes et pointes de feu selon cette forme :



ou bien dans une des formes rayonnées ou solaires qu'il vous plaira de préférer parmi celles dont nous parlerons et dont nous indiquerons les figures (voy. neuvième Exposition, chap. VII).

VI.

Traitement de l'accolement cutané ou lizk.

On traite le lizk ou accolement cutané d'abord par les amollissants ou émollients dont nous avons mentionné l'emploi, ou par le beurre fondu et déjà ancien et le kinâ ou gomme ammoniaque, préparation la plus sûre de toutes par sa vertu amollissante. Si le succès n'a pas lieu, on recourt au *procédé d'évacuation* scapulaire. Voici ce procédé :

On fait sur l'épaule avec la pointe du bistouri, un peu au delà du sommet de l'épaule, une incision étroite qui puisse seulement laisser passer le doigt. Ensuite on introduit dans cette

ouverture faite par l'incision un tube ou tuyau de canne ou roseau par lequel ensuite on souffle dans la plaie ; et avec la main on fait arriver ou conduit cet air insufflé, depuis l'endroit où l'on pousse le souffle jusqu'au sommet de l'humérus. Par cet air, l'intention est de dégager la peau accolée sur la chair. Après cela, on verse par l'incision un peu d'huile d'olive ou un peu d'huile de naphte, selon la saison d'hiver ou d'été. Ensuite vous videz toute l'étendue gonflée et séparée ; à l'aide de la lancette et du bistouri vous *saignez* ou pratiquez des ponctions sur plusieurs points de cette étendue, jusqu'à évacuation complète de l'air insufflé et jusqu'à ce que la peau devienne mobile et soit décollée, que vous la fassiez glisser et jouer sur la chair. Vous attendez alors et vous laissez en repos jusqu'au lendemain ; à ce moment vous enveloppez avec un linge trempé d'huile toute l'étendue de l'épaule et toute celle où vous avez passé de l'air et manœuvré. Vous répétez, chaque jour, pendant trois fois vingt-quatre heures, l'application du feu. Vous pansez, après cela, avec de l'huile de sésame et du minium, ou bien avec du cérat vinaigré. Vous persistez dans ces pansements jusqu'à ce que la peau se couvre de croûtes, se sèche, et que les poils y renaissent.

Telle est toute la médication.

VII.

Traitement dans le cas de rupture de fibres musculaires à l'épaule.

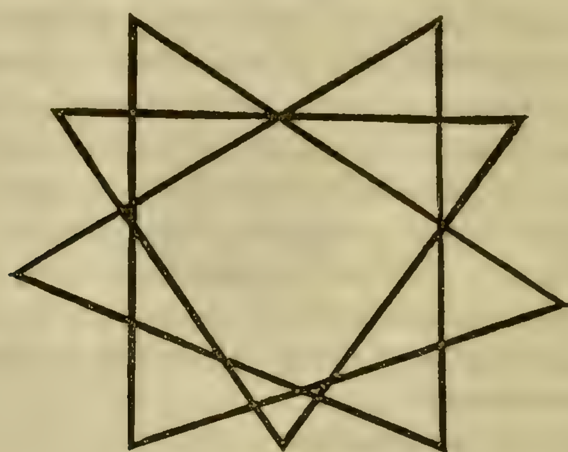
La rupture des fibres charnues, ḳat'el-laḥm, dans la fosse sous ou sus-acrômienne (beït el-terk, ḳaŝlah el-katif) veut être traitée par les *réparateurs* astringents et par les applications cicatrisantes, telle est celle-ci, qui est la moindre que l'on fasse : aloès, myrrhe, gomme ammoniaque ; de chacun parties égales. On traite et suspend ces substances dans le vinaigre et on les pétrit avec du zizyphus nabeca. On en enduit l'endroit malade.

Autre préparation. Résine de pin ; aloès ; colle de poisson ;

de chaque substance parties égales. On les fait fondre dans de l'eau sur le feu et on épaissit avec l'ichrâs. (Voy. ci-dessus, parag. IV.) On emploie en emplâtre topique.

J'ai vu traiter la rupture fibreuse de l'épaule par la cautérisation ignée appliquée localement, sans autre médication, et jusqu'à guérison.

Si les moyens que j'ai mentionnés n'ont pas de succès pour le malade, le traitement ultime qu'il est indispensable d'employer topiquement est la cautérisation par le feu, à laquelle on donne la forme rayonnée ou solaire que voici :



ou dans toute autre des formes rayonnées qu'il vous plaira et que nous indiquerons en parlant des cautérisations (neuvième Exposition, chap. VII.) Mais ce sera toujours après l'application de l'emplâtre à la poix liquide. (Voy. ci-dessus, paragraphe V de ce chapitre.)

VIII.

Traitement de la luxation ou ḳal'.

Nous avons déjà dit que la luxation, ḳal', est, après la fracture, la maladie la plus difficile à guérir. La première condition à remplir est de réduire le membre luxé, si la réduction est possible. Cela obtenu, il faut recourir aussitôt au réparateur ou

moyen contentif astringent le plus énergique et le plus éprouvé, savoir : noyaux ou nucules de boutoum ou térébinthe ; résine de pin ; gomme ammoniaque ; ḳâḳiâ ou acacie (voy. ci-dessus, page 33) ; mourât ou revalenta arabica ; sang-dragon ; de chacune de ces substances, parties égales. On fait bouillir le tout dans de l'eau et on donne de la consistance par l'adjonction de l'ichrâs (voy. ci-dessus, paragraphe IV). On applique cette préparation en topique chaud ; on enveloppe, par-dessus, avec des bandes et bandelettes, et on laisse l'appareil en place pendant sept jours, sans y toucher ni en rien déranger. Le cheval doit être sans se mouvoir, et être maintenu suspendu si cela est possible. Après les sept jours écoulés, on lève l'appareil et on le remplace par un autre entièrement semblable qu'à son tour on laisse en place pendant trois jours. Puis, après chaque période de trois jours on renouvelle le tout, et cela pendant une durée de trente jours, jusqu'à rentrée ou réduction parfaite de l'os en sa position normale, jusqu'à consolidation de l'articulation. Après quarante jours écoulés et lorsque vous voyez que la réduction est complétée et que la luxation est solidement réparée, vous devez recourir aux affusions et aspersions avec le liquide que je vais indiquer ou avec tout autre liquide analogue dont je parlerai plus tard (dans la neuvième Exposition, chap. V). L'avantage des affusions et aspersions, à la suite de la luxation, est d'empêcher que les parties articulaires ne gardent de la rigidité. Le liquide à employer se prépare ainsi : rue des champs ou ḥarmala (ruta sylvestris) ; sarment (ḳaychab)? fenugrec ; barnoûf ou conyze odorante (sorte d'aunée) ; rue odorante (ruta graveolens) ; son ; de chacune de ces substances, parties égales, que l'on fait bouillir dans l'eau. On administre les affusions par intervalles, et on recouvre soigneusement ensuite.

Si après trente jours vous voyez que le déplacement articulaire n'est pas rendu à bien, que le membre n'a pas recouvré son mouvement normal, que la boiterie et la douleur n'ont pas disparu, appliquez le feu par le cautère, sur l'endroit de la luxation, selon les formes de cautérisation qui conviennent pour

le membre luxé, soit un trait raccourci, soit une liste ou traînée composée, soit une forme rayonnée ou solaire. Après cette cautérisation, laissez en repos pendant dix jours; vous complétez ainsi les quarante jours, durée voulue et extrême pour le terme et le succès du traitement. Quand alors l'animal n'est pas bien guéri, il n'est pas susceptible de l'être, et il n'y a plus rien à espérer. On l'abat ou égorge s'il est sans race et de bas service, ou bien on l'applique à la reproduction s'il est de bonne origine.

IX.

Traitement de la fracture ou kasr.

Lorsque la fracture ou kasr est à l'omoplate, ou au sommet de l'humérus, ou au coude, il n'y a pas à espérer de guérison. Lorsque la fracture est à l'os du canon au membre antérieur ou au membre postérieur, et est tout à fait longitudinale, elle n'est pas guérissable. Si elle est en fragments ou comminutive, ou en bec de roseau à écrire (c'est-à-dire oblique ou en bec de flûte), il est possible d'y apporter remède, quoique difficilement, par les moyens contentifs, les bandages consolidants, par la suspension de l'animal, ainsi que nous l'avons mentionné au traitement de la luxation, par la persistance à user des moyens contentifs, à changer et renouveler les topiques et appareils tous les dix jours pendant une période de quarante jours. Mais il est indispensable d'appliquer des attelles faites avec les djérîd ou branches de dattier ou avec du bois ordinaire, de les assujettir et lier exactement de tout point afin qu'elles ne subissent aucun dérangement ou déplacement. Ensuite, lorsque quarante jours sont passés, si la consolidation n'est pas obtenue, si l'animal n'est pas guéri, il faut recourir à la cautérisation ignée dont on varie la forme selon le lieu de la fracture. Après la cautérisation appliquée, on laisse l'animal en repos pendant dix jours, et on complète ainsi cinquante jours, terme de temps pour la consolidation des fractures. Après cette durée, le sang n'a-t-il

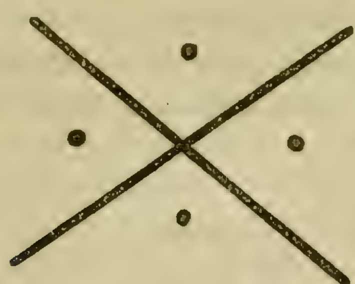
pas ramené à son état normal et régulier l'os atteint de fracture, la consolidation n'est-elle pas accomplie, il n'y a plus à espérer de succès.

Lorsque l'os fracturé se ressoude de manière qu'il y ait une déviation, vous le ramenez à la rectitude par des tractions que vous exécutez sur lui, et vous le redressez. Vous laissez ensuite sept jours l'animal sans qu'il appuie dessus; vous lui attachez la tête de telle sorte qu'il ne puisse remuer. Après les sept jours, supprimez les attaches et les liens; préparez de l'althæa ou de la guimauve avec des blancs d'œufs; étalez ce cataplasme sur un linge et appliquez et collez-le sur l'endroit de la fracture. Tout reviendra à l'état régulier, s'il plaît à Dieu.

X.

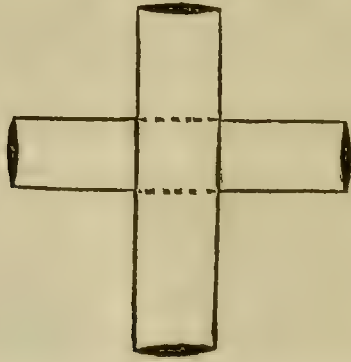
Traitement du ferk ou écart ou effort.

*Pour le traitement du ferk ou écart ou effort, on incise sur l'endroit douloureux, où qu'il soit, à l'épaule ou ailleurs, mais le plus souvent à l'épaule, ou vers le pli de la cuisse. L'incision a la forme suivante :



elle doit être peu profonde et de manière à recevoir l'extrémité d'un tube de roseau. On souffle par ce tube jusqu'à ce que soit gonflé d'air l'endroit douloureux. A chaque fois que l'opérateur insuffle, il tire fortement à lui la peau; et, à chaque fois qu'il s'interrompt, il ferme avec le doigt l'extrémité libre du roseau afin de ne pas laisser l'air s'échapper. Quand l'endroit est rem-

pli de vent, on prend deux derhem un tiers de naphte chaud. Du reste, on a auprès de soi, et tout préparé et chauffé très-fortement, un cautère; on l'introduit dans le trajet qu'a pénétré le roseau, sans dépasser ce trajet, sans que l'extrémité aille au delà de la peau profonde et atteigne la chair sous-cutanée. On verse le naphte sur le cautère, par gouttes, à petits intervalles de temps; le naphte glisse et coule alors dans l'incision, chauffé qu'il est par la chaleur du cautère, et il arrive à la chair. On verse ainsi tout le naphte. Ensuite on fait des mouchetures avec la lancette sur la peau à l'endroit de la douleur, de façon que le sang paraisse seulement. Quand il a paru, on frotte fortement avec du gros sel. On attend ensuite trois jours, jusqu'à ce que commence la suppuration. Alors on fait deux irritateurs ou scieurs, minchâr (c'est-à-dire sétons à tirer et pour irriter), en manière de corde, avec des crins de cheval. Chacun de ces deux irritateurs, séparés l'un de l'autre, est bien tordu en corde, de grosseur moyenne, n'ayant rien de trop en épaisseur ni en ténuité. On introduit un de ces irritateurs ou sétons, au moyen d'une grosse aiguille, dans un trajet que l'on a eu soin d'ouvrir auparavant, entrée et sortie, longueur et largeur, sous la peau à l'endroit souffrant. Ce trajet est de l'étendue d'un empan et d'une largeur de main. Après cela, on introduit de même l'autre séton en travers par rapport au premier sous lequel il passe à son milieu; il a même longueur que le précédent, de telle sorte que, placés, ils représentent une croix, ainsi :



bien qu'ils ne se touchent pas. Plus tard on tire le séton qui est perpendiculaire, comme on tire une scie, par va-et-vient, et le pus et la chair gâtée ou sanie sortent. Même résultat par les mêmes mouvements opérés sur l'autre scieur ou séton transversal. Ensuite on prend du goudron et de l'huile de sésame chauds, et on en laisse tomber par égouttement à travers un chiffon que l'on a eu soin de bien chauffer pour que l'huile et le goudron ne se rafraîchissent pas trop en le traversant. Après que tout a ainsi passé par le chiffon, on met le feu à ce chiffon qu'alors on approche en le montant et le descendant, et le promenant en long et en large, derrière l'endroit souffrant. On recommence tous les jours, depuis l'application du goudron et de l'huile, tant qu'il s'écoule du pus, de la matière, et jusqu'à ce qu'il ne s'écoule plus que du sang pur.

Par là on arrive à guérison*.

XI.

Traitement de l'épanchement cubital au kerk ou loupe au coude, ou éponge proprement dite.

L'éponge ou kerk à la pointe du coude a ordinairement pour cause l'embarras gastrique ou toukamah, l'excès dans les fourrages et l'orge. Il faut donc pour le traitement, diminuer d'abord la quantité des aliments. Quant à la médication topique, elle consiste à appliquer, sur l'éponge, des rafraîchissants, afin de dissiper le gonflement. On met les membres du malade dans l'eau froide. On persiste dans l'emploi de ces moyens pendant trois jours, et après ce temps, si le mal n'a pas baissé, n'a pas diminué de ce qu'il était, traitez-le par un des émollients ou amollissants dont nous parlerons plus tard.

Ou bien, recourez à l'amollissant que voici : beurre vieux; gomme ammoniaque; colombine. On chauffe au degré tiède le tout ensemble et on applique en onction. C'est là le meilleur

amollissant. Ou l'éponge alors se résout, ou elle s'amollit ; dans ce dernier cas, vous l'ouvrez avec la pointe d'un bistouri rougi au feu, et vous exprimez et évacuez tout le liquide morbide. Après quoi, vous remplissez le vide avec un tampon de charpie imprégné de miel mêlé de sarcocolle. — Ou bien on fait usage d'un onguent corrodant. — On insiste sur la médication jusqu'à ce que l'éponge se soit vidée entièrement et que la plaie soit cicatrisée.

Il y a des personnes qui laissent l'éponge se développer et qui, ouvrant ensuite sur elle la peau par une incision, dissèquent la tumeur et l'enlèvent par fragments. D'autres l'enlèvent par des substances corrodantes ou diabrotiques. Mais on invoque ces moyens lorsque l'on a négligé de remédier, comme il le faut, au mal dès son apparition. Il m'est arrivé de reprocher vivement cette négligence à un individu ; et alors il s'avisa de traiter par le séton de crin. Voici comment il opéra.

Il perça la loupe, de côté, par le milieu et d'outre en outre, avec une broche-cautère fortement chauffée. Ensuite il passa, dans le conduit qu'il venait d'ouvrir ainsi, une mèche cordelée en crin. Dans cette circonstance, il faut, chaque jour, matin et soir, scier, c'est-à-dire, irriter la plaie par le mouvement de va-et-vient que l'on fait subir à la mèche. Il est bon de savoir que cette pratique est dirigée contre les parties de tissu mortifiées et durcies auxquelles on a négligé d'opposer la médication adoucissante dès le principe et desquelles on ne peut plus tenter l'ablation et l'extirpation par le bistouri. Toutes les fois que vous tirez la mèche de crin et que vous sciez ainsi avec elle, la chair mortifiée se détache, est attirée au dehors, et cela tant que la mèche en trouve à entraîner. Cela terminé, on provoque et aide la cicatrisation par les onguents cicatrisants dont on use comme de siccatifs pour les plaies. Tel est l'onguent de vert-de-gris, l'onguent dâḳiloûn que nous signalerons plus loin en parlant des onguents et des emplâtres.

(D'après le Codex pharmacologique de Dâoûd, « l'onguent ou emplâtre de vert-de-gris a des vertus remarquables, des pro-

priétés nombreuses. Il abat les hémorroïdes, déterge et sèche les ulcères, cicatrise, réprime les chairs surabondantes ou excroissances molles, détruit les putrescences, régénère les chairs de bonne nature, ne laisse aucune matière nuisible. Préparation : cire, poix liquide, gomme ammoniaque, suspendues dans de l'eau de rue et du vinaigre, de chacun de ces deux liquides huit derhem ou drachmes; huile d'olive, quarante-huit derhem. On fait bouillir le tout à un feu doux jusqu'à mélange et fusion complets. Ensuite on prend : vert-de-gris, quatre derhem; anzaroût ou sarcocolle, trois derhem; résine, deux derhem et demi; on broie le tout et on le bat jusqu'à mélange parfait. »

« Onguent ou emplâtre dâḳiloûn. Le mot daḳiloûn est d'origine syriaque et signifie mucilage, corps gluant, collant. Je l'ai vu cité dans les pharmacopées grecques. Il s'emploie avec avantage contre les tumeurs aiguës ou chaudes, les douleurs violentes, les roideurs des tendons, les plaies, les endurcissements ou indurations. — Préparation : graines de guimauve ou d'althæa ficifolia, de plantago psyllium ou bizr ḳoutoûnâ, de fenugrec, et de lin. On laisse digérer chacune d'elles à part, pendant trois jours; on exprime ensuite chaque digestum avec un morceau de tissu de laine. Et du mucilage que l'on a recueilli alors, on prend quatre onces; puis, on prend quatre onces d'argyritis ou litharge d'argent ou spuma argenti ou mourdâcendj, et l'on fait cuire dans un rotl et demi d'huile jusqu'à mélange complet. Ensuite, le mucilage obtenu comme nous venons de dire, on le verse peu à peu pour qu'il s'épaississe et prenne la consistance voulue. On le laisse; on jette ensuite, dessus, de la poix liquide, de la cendre de sarment, de chacune cinq derhem; de la rouille de fer, un mitḳâl. On bat le tout; puis on enlève. »

Mourdâcendj, ou mardâcendj, mot d'origine persane, veut dire pierre brûlée, minerai brûlé. Il s'applique à tout minerai qui a subi l'ustion, excepté la mine de fer. Ce n'est donc pas seulement le résidu du minerai d'argent, mais c'est plutôt le résidu de tout minerai argentifère.

Le diachylon des anciens me paraît se rapprocher beaucoup du dâḳiloûn dont nous venons de présenter la composition et la préparation. Les deux dénominations diachylon et dâḳiloûn sont sœurs, et ont la même intention significative.)

CHAPITRE X.

Maladies du poitrail et du zaûr ou région inférieure et antérieure du cou ; causes ; symptômes. — Descriptions. — Kould ou taupe du poitrail. — Zîbah ou louve du poitrail, avant-cœur, charbon essentiel, anti-cœur. — Djemr ou charbon ardent, ou phlegmon inflammatoire, ardeur du poitrail. — Empêtrement ou enchevillement rhumatismal aigu, ou techebbouk. — Zabhah ou abcès jugulaire, abcès de l'égorgeoir. — Mahzam, frayement aux ars, frayement zonaire, mal du sangloir. — Traitements de ces différentes maladies. — Saignées aux sabots ; — au membre antérieur. — Trois sortes de djemr ; enchevillement ; traitement par briques chauffées.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies du poitrail et du zaûr ou région inférieure antérieure du cou sont au nombre de six.

1° Le kould ou taupe du poitrail.

Le kould ou mal de taupe pectoral est aussi de deux espèces, mâle et femelle (bénin et malin). Le kould mâle est bénin; il prend la dureté d'un nœud. Il s'ouvre et il s'en écoule un liquide puriforme. Généralement, le kould thoracique se développe à un des deux côtés du trajet trachéen inférieur (labbah, lebbeh). De là, il pousse une traînée en forme de racine saillante qui s'étend jusqu'aux avant-bras ou jusqu'à un des avant-bras, et descend même sur le canon et jusqu'au sabot. D'autres fois, cette traînée est dirigée du côté de l'épaule, ou bien s'é-

tend et se porte vers le zaûr ou région antérieure inférieure et médiane du cou proprement dite.

2° Le zîbah ou la louve du poitrail, avant-cœur, charbon essentiel.

(Cette maladie paraît être l'avant-cœur ou anti-cœur ou charbon essentiel du poitrail.)

Le zibah, c'est-à-dire louve, se manifeste par un gonflement considérable qui envahit tout le poitrail et les deux saillies charnues préthoraciques. Cette maladie prend une grande gravité, entraîne souvent la mort, laisse rarement survivre les animaux qu'elle a atteints. Le cheval qui en est frappé a la respiration haute, est comme boursouflé, ne peut alonger et porter le cou du côté du sol, n'approche point de ses aliments. Mal dangereux, disons-nous, dont l'animal ne se débarrasse presque jamais, ainsi que l'expérience nous l'a démontré.

3° Le djemr ou charbon ardent, ou phlegmon inflammatoire, ardeur du poitrail

Le phlegmon ou inflammation du poitrail, ou charbon ardent, djemr, n'a rien d'obscur ni de caché. Le cheval qui en est atteint a la marche embarrassée comme s'il était dans les entraves. Vous lui voyez les naseaux dilatés, les veines jugulaires gonflées, la région thoracique et les parties adjacentes pleines et distendues, la respiration pressée et haletante, symptômes produits par la pléthore, par la chaleur excessive qui s'est emparée du cœur. Assez souvent il s'écoule des narines une eau blanchâtre; le crottin est sec et dur; le corps est en sueur.

4° Empêtrement ou enchevillement rhumatismal aigu, techebbouk.

L'empêtrement ou enchevillement rhumatismal aigu, ou techebbouk, est la suite de coup d'air. Les symptômes sont en partie ceux du djemr ou phlegmon du poitrail. Toutefois il n'y a ni la respiration haletante, ni la sueur du corps, et cela en

raison du froid qui a saisi et pénétré l'animal; car, s'il venait à suer, il serait délivré de sa maladie. Il n'y a pas non plus les crottins secs.

La maladie se déclare ordinairement après que l'on a enlevé la selle du cheval pendant qu'il était en sueur, ou après qu'on l'a fait entrer dans l'eau froide, pendant l'hiver.

5° Abcès jugulaire ou ẓabḥah ou abcès de l'égorgeoir.

L'abcès jugulaire ou ẓabḥah ou abcès de la région antérieure et moyenne du cou ou abcès de l'égorgeoir, envahit un siége assez considérable, se traduit par un foyer purulent et par un engorgement étendu. Nous indiquerons tout à l'heure le traitement de cette maladie, s'il plaît à Dieu.

6° Le frayement aux ars, frayement zonaire, maḥzam.

Le maḥzam ou frayement aux ars, frayement zonaire, ou mal du sangloir, est occasionné par l'étroitesse de la sangle et l'excès de sa constriction sur l'animal. Il y a serrement prolongé jusqu'au bas du poitrail, ainsi que l'effet du serrement de la selle sur tout le dos; on détache ensuite la sangle pendant que l'animal est en sueur, un coup d'air le frappe; de là gonflement du sangloir; et parfois il en résulte une blessure, une plaie et de la suppuration. J'ai vu des chevaux atteints de frayement zonaire ne pouvoir résister à cette maladie; ils succombèrent. D'autres n'ont guéri qu'avec peine, ainsi que nous l'exposerons en son lieu.

II.

Traitement du mal de taupe au poitrail ou kould thoracique.

Le traitement de la taupe thoracique ou ḳould du poitrail est le même que le traitement du ḳould de la tête; c'est-à-dire qu'il faut inciser la peau avec le bistouri ou avec le feu. Ensuite on divise et sépare avec les ongles les tissus intérieurs ou le tissu cellulaire, et l'on va isolant ainsi le ḳould. Une fois que l'on est

arrivé à lui, on le dégage et l'extrait peu à peu au moyen des ongles. Évitez avec soin de couper le vaisseau thoracique appelé ḳanâ et voisin de l'os humérus vers l'articulation scapulo-humérale. Car, si ce vaisseau vient à être coupé, la mort en est la conséquence, attendu qu'il est un rameau considérable ou *moitié* du vaisseau de la vie ou vaisseau qui vient du foie. Il nous est arrivé de lier dans maint endroit le vaisseau thoracique en haut et en bas; le sang a cessé alors d'y couler et s'y est interrompu. Mais la section ne se répare et ne se cicatrise pas, et l'animal ne saurait survivre.

Quand vous avez bien nettoyé et enlevé tout ce qu'il peut y avoir du ḳould, appliquez la cautérisation ignée dans l'intérieur de la plaie et tracez aussi un cercle de feu qui en fasse le tour en dehors. Si quelque traînée ou saillie noueuse forme relief du côté du zaûr ou région inférieure ou médiane du poitrail, ou du côté de l'épaule, ou dans toute autre direction, appliquez le feu dessus, en manière échelonnée et dirigée selon la longueur de la traînée, ainsi que nous l'avons conseillé pour le ḳould de la tête. (Voy. ci-dessus, chap. VII, paragraphe II, page 102.) En un mot, sur tous les reliefs saillants ou traînées saillantes et qui se trahissent ainsi, il faut cautériser par la voie ignée.

Après que toute cette opération est exécutée, laissez l'animal pendant trois jours, jusqu'à l'apparition de la suppuration. Et alors, quand elle est établie, insistez sur des pansements attentifs et soignés, au moyen de goudron liquide et de chaux. Dès qu'une traînée ou une dureté se montre en saillie, appliquez-y le feu. Ne négligez et ne différez rien, jusqu'à dessiccation de la plaie et jusqu'à guérison complète.

III.

Traitement du zîbah ou louve du poitrail, ou anti-cœur, avant-cœur, charbon essentiel du poitrail.

Dans le cas de ẓîbah ou louve du poitrail, ou anti-cœur, ou

avant-cœur, ou charbon essentiel du poitrail, il est nécessaire de recourir aux rafraîchissants rationnels, tels que l'eau de coriandre, et le kaûlân ou suc de rhamnus infectorius ou *grains d'Avignon;* — ou l'eau de morelle noire, le styrax liquide et le vinaigre ; — ou la terre jaune et le vinaigre. Ces applications sont les plus faciles, topiquement.

Ou bien, on emploie l'emplâtre suivant : aloès ; myrrhe ; sagapenum (sikbînadj) ; fruit du daûm (borassus flabelliformis, de Forskal, ou cucifera thebaica, de Delile) ; mourât ou revalenta arabica ; opoponax ; gomme arabique ; guimauve ou bien althæa ficifolia ; de chacune de ces substances parties égales, que l'on broie ensemble et qu'ensuite on pétrit dans du vinaigre de vin. On en enduit le zîbah. (Le vulgaire prononce dîbah.)

Les anciens ont avancé que pour le traitement de cette maladie il faut ouvrir le centre de la tumeur avec l'instrument tranchant rougi au feu, puis la circonscrire et l'enfermer d'un cercle de feu, et remplir l'ouverture avec du musc et du sel. Mais, à mon sens, cette thérapeutique a de sérieux dangers ; elle tue l'animal rapidement. Car le zîbah ou anticœur provient d'un feu excessif, est assez rapproché et voisin du cœur ; et lorsque cette maladie est traitée par le feu, la plaie produite la rend plus grave encore, et la mort en est le résultat. Lorsqu'au contraire on traite par les rafraîchissants et les adoucissants, le mal se calme et se peut dissiper. J'ai vu beaucoup d'animaux succomber au zîbah.

IV.

Traitement du djemr ou phlegmon ou ardeur du poitrail ou charbon ardent.

Dès le premier jour qu'apparaît le djemr, il faut maintenir le cou du cheval avec une corde et lui introduire par les narines ou lui faire avaler : — ou un mélange d'eau de rose du

pays et de camphre; — ou bien de l'eau d'oignon et du fiel de bœuf. Pendant trois jours on prive de fourrage et d'orge. Ensuite, pour la première fois après cette diète, on donne de l'herbe verte, du nadjîl ou chiendent vert, des sommités de grand roseau. — Certaines personnes saignent aux jugulaires pour diminuer la masse du sang; car cette maladie est d'une nature pléthorique.

Après trois jours écoulés, si la résolution de la maladie n'est pas obtenue, on administre des affusions ou douches sur les deux épaules avec le liquide suivant : harmala ou rue sauvage; menthe aquatique (mentha aquatica); rue puante (ruta graveolens); figues anciennes ou sèches; son; conyze odorante (conyza odorata); de chacune de ces substances parties égales. On fait bouillir dans l'eau; on prend ensuite cette eau au degré tiède et on l'emploie en affusions ou douches sur les épaules. Après quoi, on enveloppe immédiatement toute la poitrine avec une couverture de laine afin de prévenir les coups d'air; car l'air aurait une influence desséchante et répercussive. On persiste dans l'emploi des douches ou affusions pendant sept jours de suite. Après qu'ils sont passés, si la maladie n'est pas arrivée à résolution, oignez les deux épaules avec de l'onguent émollient tel que celui-ci : graisse d'oie, de poule, beurre fondu déjà ancien, huile de colza ou de navette. Saignez alors aux deux *saphènes* brachiales et retirez la quantité de sang suffisante en pareil cas. Certaines personnes saignent aux veines externes des membres antérieurs; d'autres saignent au sabot.

Cette dernière saignée ou saignée au sabot est de trois sortes : — par incision sur le devant de la corne; par le moyen du couteau courbe; par le bistouri et sur le sabot, ainsi que faisait mon père, Dieu l'ait en grâce!

Or donc, mon père séchait la corne aussi parfaitement que possible, puis, en bas, en détachait, avec la pointe du bistouri, un fragment qu'il relevait de dessus la substance *médullaire*, (ou chair cannelée), sur la muraille antérieure. Ce fragment, ensuite, était rabattu à sa place même; et le sang était arrêté ainsi sans qu'il fût besoin de poudre hémostatique, ou de tout

autre médicament topique. Cette sorte de saignée est préférable et est la plus facile à pratiquer.

D'autres hippiatres interceptent le cours du sang dans le kanâ ou grand vaisseau. Pour cela, on incise sur ce vaisseau avec le bistouri, à quatre travers de doigt au-dessus des genoux; quand le vaisseau est découvert, on le soulève en passant par-dessous une grosse aiguille ou miçallah, et on lie avec quelques crins de l'animal; ensuite on saigne ce vaisseau même et on extrait la quantité convenable de sang; puis on applique un bandage.

D'autres coupent le kanâ, le serrent immédiatement et le lient en haut avec quelques crins, comme nous venons de l'indiquer, et laissent couler le sang par en bas jusqu'à ce que tout ce qui arrive par là soit épuisé. Ensuite on panse avec une poudre qui empêche l'impression ou l'introduction de l'air. On laisse dès lors l'animal guérir sans aucune autre médication.

(Le djemr est distingué en trois sortes par le Kitâb el-akouâl et comprend le techebbouk ou enchevillement.)

* Il y a trois sortes de djemr ou ardeur du poitrail : — celui qui survient après l'eau bue; celui qui survient après le manger hâté; enfin, le djemr violent et interrompant, ou l'enchevillement ou empêtrement rhumatismal aigu.

1° Dans le premier cas, le poitrail se monte et se roidit; la progression est lourde; l'entre-bras est écarté, ainsi que l'aplomb des pieds de derrière. — La cause du mal est ceci : on a donné à boire à l'animal quand il était fatigué, quand il avait les veines (absorbantes) très-ouvertes; on l'a attaché sans l'avoir préalablement fait promener au petit pas.

Traitement. On saigne aux nawâcib ou les deux veines de la face interne des cuisses et aux deux veines du żâfir ou de la face interne des membres antérieurs. On saigne ces dernières au-dessus du genou. Et dans toutes ces saignées ensemble on tire deux rotl de sang, un demi-rotl de chaque veine. On bande les saignées pour arrêter le sang. Ensuite on donne du suc d'oignon de Caramanie quatre rotl bagdadiens, y compris l'eau qu'on y ajoute quand on broie ou écrase l'oignon; plus, un

roṭl d'huile de sésame que l'on y mêle. On verse aussi de ce mélange dans les narines. A chaque recrudescence du mal on renouvelle ce moyen. On supprime le ḥacîk ou nourriture du soir et de la nuit et entre les repas, jusqu'à guérison. Quand le cheval est revenu à son état ordinaire, on lui donne le tiers de la ration d'orge, ou bien du maïs, pendant quelques jours. Lorsqu'il reprend ses forces et son animation, on augmente graduellement la nourriture jusqu'à la quantité accoutumée.

2° Dans la seconde sorte de djemr, le poitrail est lourd, contracté, durci; la marche est pénible, surtout pour descendre. Le pas un peu pressé est impossible; l'animal ouvre la bouche et tire la langue lors de la moindre progression. — La cause de cette maladie est ceci : l'animal arrive d'un endroit; il a faim; il est fatigué; on lui donne à manger; il mange avidement; il broie mal les aliments; la digestion est longue, et le poitrail se prend et s'appesantit.

Traitement. Saigner aux deux veines du poitrail, on les appelle k̤alchiâ, et en retirer trois roṭl de sang si l'animal est gros et fort, et deux roṭl s'il n'est pas fort. Arrêter le sang; puis promener doucement le cheval; l'attacher ensuite; lui donner le suc d'oignon et l'huile comme dans le cas précédent. Lui donner cinq roṭl de mizr (ou eau dans laquelle a fermenté de l'orge), et, en plus, deux roṭl d'huile après que l'on a introduit, dans les narines, de l'oignon et de l'ail, est un excellent moyen de traitement; cela détend le mal et fait ressortir les flancs. Le régime est comme pour le djemr de l'espèce précédente.

3° Djemr enchevillant ou violent. Le poitrail est fortement durci et contracté, est immobile, à tel point que le cheval ne peut avancer, balance l'arrière-train pour marcher, tire la langue et ouvre la bouche.

Traitement. On prend quatre grandes tuiles; on allume, dessus, un bon feu de sarment sec. Puis on taille le sabot des deux mains sous son bord inférieur, jusqu'au vif et jusqu'au sang. On enlève le feu de l'endroit où on l'a allumé, et avec le feu on enlève aussi les tuiles; on met tout cela dans une autre place

par terre. On arrose avec du fort vinaigre l'endroit où était d'abord le feu et l'on met sur cet endroit ainsi arrosé les mains du cheval que l'on a eu soin d'entraver de façon qu'il ne puisse les en retirer. Alors la vapeur monte et pénètre dans l'intérieur des sabots. Après cela, on enveloppe une des quatre tuiles chaudes avec un morceau d'étoffe de laine. Près de soi on a dix rotl de lait frais de menu bétail. On a aussi, près de soi, quelqu'un pour verser peu à peu de ce lait sur la tuile enveloppée et on passe alors cette tuile sur tout le corps du malade. Lorsqu'une tuile est ainsi refroidie, on en reprend une autre toute chaude et on la passe de même que la première sur tout l'animal. On fait verser à chaque fois du lait frais sur ces tuiles à mesure que l'on s'en sert, et cela jusqu'à employer la totalité du lait, jusqu'à ce que les tuiles successivement et aussi le corps du cheval aient absorbé cette totalité.

On renouvelle cette opération trois jours de suite, après lesquels on saigne sous les mains les deux veines de la fourchette; et de chaque veine on extrait un demi-rotl de sang. Cette saignée terminée, on fait mettre la main sur un peu de cendre pour arrêter le sang. Ensuite on prend de la noix de galle et du vert-de-gris pulvérisés et mêlés, et on en saupoudre la face inférieure des deux sabots de devant, après que l'on en a essuyé et enlevé la cendre. Le but est de redonner de la fermeté aux sabots. On verse, de plus, un peu de goudron légèrement chaud, en quantité qui suffise seulement à retenir en place la noix de galle et le verdet. Cela fini, on lie le tout avec des pièces de cuir comme le morceau de cuir que l'on étale par terre pour manger dessus, et assez grandes pour recouvrir et envelopper tout le sabot. On renouvelle cela trois jours de suite.

On nourrit, à discrétion de l'animal, avec de l'herbe fraîche, des tiges vertes de roseau. On supprime les aliments ou rations de la nuit.

Quand le malade a trouvé du soulagement, et que le phlegmon ou inflammation phlegmo-thoracique est descendu aux mains, il s'échappe alors du sabot une sorte d'eau, et cela tant que le mal gît encore dans les extrémités des mains. Une fois

que cette eau se tarit, c'est qu'alors la guérison est obtenue. Pendant la période de temps qu'il faut pour cela, on applique deux fois la noix de galle et le verdet à la plante des pieds antérieurs.

Après que les sabots des mains ont recouvré leur solidité de partout, on les ferre avec le fer d'Antioche (na'l antâky, ou fer à planche, ayant l'ouverture centrale petite et ronde). On place, entre le fer et la sole, un morceau de grosse serge ou étoffe feutrée, de l'étendue de la sole entière. On cloue avec des caboches légères.

Ne donnez pas trop de nourriture; car, par suite, l'animal éprouverait de la douleur, tant que les sabots ne sont pas revenus à leur force normale. — Exercez-le par la marche; faites-le descendre, monter, pour qu'il retrouve sa souplesse première.

Par ces moyens, il guérit et récupère ce qu'il avait de valeur et de qualités, grâce à Dieu très-haut *.

V.

Traitement de l'enchevillement ou empêtrement aigu rhumatismal, techebbouk.

Au techebbouk ou rhumatisme enchevillant aigu, lequel est causé d'ailleurs par l'impression de l'air, on oppose les douches et affusions, les moyens de tenir l'animal chaudement, ainsi que nous l'avons recommandé pour le traitement du djemr (au paragraphe précédent).

VI.

(Le traitement de l'abcès jugulaire ou ẓabḥah, n'est pas mentionné par notre auteur.)

VII.

Traitement du mahzam ou frayement zonaire, ou mal du sangloir, ou frayement aux ars.

La médication appropriée au mahzam ou frayement aux ars, frayement zonaire, est à peu près la médication même du mal de garrot (voy. ci-dessous, chap. XXVI) ; car le frayement est aussi une blessure causée par le sanglage. On le traite par tous les moyens employés contre le mal du garrot, tels que poudres, onguents, incisions à l'aide du cautère tranchant, traînées de feu autour de la plaie. A l'extérieur, on applique l'emplâtre pour garantir contre l'introduction de l'air. S'il s'engendre des vers à l'entrée ou bouche de la plaie, on leur oppose les médicaments contraires aux vers ; car ceux-ci sont des sortes d'accompagnements de toutes plaies.

J'ai vu des plaies des ars qui s'étaient développées en grosseur, au point que l'ouverture était assez largement béante pour recevoir la tête d'un homme ; nous les avons traitées, et elles ont guéri.

CHAPITRE XI.

Maladies du genou; causes; symptômes. — Descriptions. — Hotâm ou exostose du genou. — Keden ou exostose ostéosarcosique. — Insibâbah du genou, ou engorgement aigu. — Heurt à la mangeoire. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières au genou sont au nombre de quatre :

1° L'exostose du genou ou le ḥotâm.

L'exostose du genou ou le ḥotâm est une tumeur osseuse, solide, qui s'est développée sur la saillie même du genou. Cette tumeur est très-dure, alongée en forme de banane et étalée en travers. Elle gêne la flexion du bras dans la progression et fait boiter l'animal.

2° Exostose ostéosarcosique ou keden.

L'exostose keden ou exostose ostéosarcosique consiste aussi en une tumeur osseuse, volumineuse, arrondie, sans alongement, sans dureté très-marquée. Elle envahit et occupe tout le genou, produit une boiterie considérable. L'animal ne peut fléchir le bras dans le pas pressé ni dans la marche; mais il porte en avant le membre antérieur sans en avoir plié la moitié inférieure, du côté du ventre.

3° Engorgement aigu ou insibâbah au genou.

L'insibâbah ou engorgement aigu du genou se manifeste par un gonflement de la totalité du genou et des environs en haut et en bas, par une chaleur marquée, par une tuméfaction qui cède facilement sous le doigt. Parfois une sueur locale ou suintement cutané humecte les parties envahies.

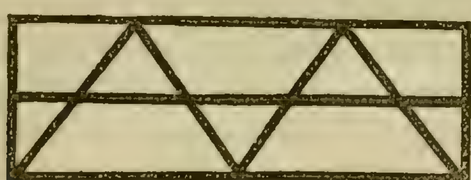
4° Le heurt à la mangeoire.

Le heurt contre la mangeoire, latamah el-ma'laf, se trahit par un gonflement au genou, sans la chaleur et sans la mollesse de l'engorgement aigu. On remarque à l'endroit du heurt une saillie très-apparente, et parfois même les crins y sont écartelés et confondus.

II.

Traitement de l'exostose du genou, hotâm.

L'exostose appelée hotâm ou tumeur osseuse alongée et développée en travers sur la tête du genou, n'a d'autre traitement que le feu. La figure de la cautérisation que l'on doit tracer sur cette exostose, est un dessin à lignes se croisant et alongées en travers, tel que celui-ci :

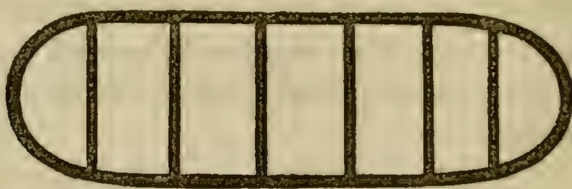


ou toute autre forme que vous jugerez préférable parmi les cautérisations à dessin en lignes se croisant, et dont nous parlerons en exposant ce qui a trait aux cautérisations ignées et à leurs variétés.

III.

Traitement du keden ou exostose ostéosarcosique.

L'exostose ostéosarcosique ou keden est une tumeur osseuse arrondie, qui croît à la tête du genou et en gêne ou empêche la flexion. Il n'y a pas d'autre traitement à invoquer que la cautérisation ignée, dans la forme que voici, disposée sur l'ostéosarcie même :



ou bien toute autre forme qui vous plaira parmi les figures des cautérisations et que nous signalerons en leur lieu.

IV.

Traitement de l'engorgement aigu ou insibâbah.

Lorsque l'insibâbah ou engorgement aigu du genou s'est manifesté et a pris du gonflement, il faut lui opposer les topiques rafraîchissants, les résolutifs spéciaux à cette maladie. Tel est le cataplasme suivant : aloès, myrrhe, feuilles de sidr ou zizyphus nabeca; vinaigre. On fait marcher l'animal dans l'eau froide. On donne peu d'aliments; on saigne aux veines internes du membre; on multiplie les exercices de marche et de promenade. Par ce procédé, le mal disparaît ordinairement. S'il résiste et que l'on s'aperçoive qu'il se forme un foyer de matières, on a recours aux adoucissants d'abord, et ensuite on ouvre avec l'instrument, comme nous allons le dire pour le heurt à la mangeoire.

V.

Traitement du heurt contre la mangeoire.

Dans le cas de heurt de la pointe du genou contre la mangeoire, il convient tout d'abord d'user d'applications rafraîchissantes. Si le mal ne cède pas, on emploie un émollient résolutif, par exemple celui-ci : beurre fondu déjà ancien, gomme ammoniaque, huile d'olive, ail, colombine. On saigne aux saphènes du membre antérieur. On promène l'animal le matin et le soir. Si le mal ne se dissipe pas et ne s'amollit pas, prenez un jeune pigeon, ouvrez-le par le dos et appliquez-le tout chaud sur l'endroit heurté. On laisse ainsi les choses pendant trois jours pour obtenir le ramollissement. S'il n'a pas eu lieu alors, employez le cataplasme suivant : graisse de queue de mouton (à large queue), graisse de bosse de chameau, graisse d'autruche, raisin sec noir, huile d'olive, colombine, ail; de chaque substance parties égales. On écrase et pile le tout ensemble, et on ajoute comme adjuvant un poids de deux mitkâl de naphte. On fait un kouff ou enveloppe de cuir que l'on attache par-dessus le cataplasme mis sur le genou, et on laisse ainsi pendant quatre jours et plus, selon le degré d'enflure du genou et selon la dureté du gonflement. Par l'effet de ce cataplasme et de cette enveloppe ou chausse, le ramollissement arrive, quand même l'enflure serait dure comme de la pierre. Parfois aussi l'enflure alors abcède. Mais lorsqu'elle s'est ramollie et a abouti à une sécrétion de matière, ouvrez avec l'extrémité du couteau fortement chauffé ; puis, pressez et expulsez tout ce qu'il y a de matière ou de pus, collez sur le genou un emplâtre de poix et recourez aux émollients. Dans l'ouverture de la plaie insérez une mèche de papier enduite avec cet onguent-ci : verdet, cire, parties égales; on fait fondre dans de

l'huile, tout simplement. On insiste sur l'emploi de ce médicament, et on promène l'animal le matin et le soir. On continue ainsi jusqu'à ce que la plaie soit entièrement détergée et cicatrisée.

CHAPITRE XII.

Maladies des tendons et du canon ou tige qui suit le cubitus, kaçabat el-zend, c'est-à-dire tibia du cubitus. — Causes ; symptômes.—Descriptions. — Mechech ou nodosité tendineuse au gros tendon (ou suros). — Contracture ou rétraction tendineuse, ou membre arqué, kerd. — Infiltration au tendon, insibâbah fî l-açab. — Eaux aux tendons, molettes, mâ fî l-a'çâb. — Nœuds ou suros, chapelets ou fusées, okad. — Bouletage, pied bouleté, zaman. — Hernie du tendon, infitâk el-açab. — Proéminence du tendon, intichâr. — Chazâ fî l-a'çab, éraillure aux tendons, rupture de fibres tendineuses. Blessures tombées sur les tendons. — Écharde, épine, éclat, pris dans les tendons. — Terahhoul ou engorgement et enflure des membres. — Exostose du canon ou azm el-sabk. — Traitements de ces maladies. — Note à propos de l'écharde, épine, ou éclat.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies qui attaquent plus particulièrement les tendons ou a'çâb des membres antérieurs et le kaçabat-el-zend, c'est-à-dire le tibia du cubitus, ou tige qui suit le cubitus, ou tige du canon, sont au nombre de treize.—Le kaçabat el-zend est l'os du devancement ou azm el-sabk, ou la tige qui suit l'avant-bras, ou le tibia du cubitus, le canon.

1° Le mechech ou nodosité tendineuse au gros tendon.

Le mechech ou nodosité tendineuse, ou nodosité au gros tendon (ou même suros), est une tumeur dure, résistante, siégeant au tendon postérieur du canon et comme collée au-dessous de la charnière ou pli du genou, pouvant atteindre le

volume d'une noix et plus encore. Parfois elle est dépressible et elle s'est développée des deux côtés du membre, à la partie interne et à la partie externe. Du reste, le mechech est une tare grave ; car il arrive à rendre le pied bouleté, à rétracter le tendon.

Quand l'animal est en marche et est échauffé, la gêne se dissipe, et il boite à peine. Au repos, la rétraction se laisse apercevoir et le cheval tient le membre antérieur soulevé ; il avance difficilement au moment où il sort et va pour marcher.

Nous parlerons tout à l'heure des divers moyens de traitement.

2° La contracture ou rétraction tendineuse, ou membre arqué, kerd.

Le kerd ou contracture tendineuse ou rétraction tendineuse, ou membre arqué, apparaît le plus ordinairement chez les poulains en hiver, en raison de la rigueur du froid, de la délicatesse des tendons chez les jeunes sujets, et aussi de la nature froide du gros tendon de la main. De là, la rétraction de ce tendon. Si l'on n'a pas soin de le traiter de suite par des moyens doux, il reste rétracté, contracturé, et le poulain risque de boiter toute sa vie.

3° Infiltration au tendon, insibâbah fì l-açab.

L'infiltration au tendon, insibâbah fì l-açab, se manifeste par le gonflement de tout le trajet tendineux, gonflement accompagné de chaleur, dépressible, ne faisant boiter que lorsqu'il est considérable. A cette maladie s'associent presque toujours un embarras gastro-intestinal, et la ration est mal supportée. L'infiltration se développe aux mains et aux pieds.

Réfléchissez et comprenez.

4° L'eau aux tendons, les molettes.

L'eau aux tendons ou el-mâ fì l-a'çâb, les molettes, se montre à la partie inférieure du tendon de la main vers le som-

met de la grenade ou boulet. Le plus de volume que prenne l'amas est égal à une aveline; mais assez souvent il est multiple, se présentant en deux ou trois endroits contigus et comme réunis. A la partie externe et à la partie interne, est une sorte de saillie qui, lorsque vous la pressez avec le doigt, fuse et descend jusqu'à la chambre de la mère aux ixodes (beït oumm el-ḳourâd), c'est-à-dire au creux du paturon ; puis la saillie remonte à sa place. Du reste, ce mal est moins gênant que beaucoup d'autres de ces régions.

Une des causes communes de cette maladie est de donner de l'eau à boire après une grande fatigue et après une course.

5° Les nœuds ou suros, chapelets ou fusées, oḳad.

Les nœuds, oḳad (pluriel de oḳdah), suros, chapelets ou fusées, sont des saillies développées vers les tendons dans l'espace qui s'étend depuis le siége des mechech ou nodosités tendineuses jusqu'à l'endroit des eaux. Ces saillies offrent un relief très-marqué, dur, sous le creux que le tendon laisse entre lui et le canon.

Les causes les plus communes de cette maladie sont des douleurs prises sous l'influence de l'air et fixées sous le tendon qui finit par être mis en relief morbide.

6° Le bouletage, ou pied bouleté, zaman.

Le bouletage, zaman, ou pied bouleté, maladie d'ailleurs incurable, survient le plus souvent chez les mulets, les mules, les chevaux de gros service. Le bouletage est la conséquence des travaux et de la grande fatigue, surtout chez les bêtes de somme appliquées à des services différents de ceux des animaux qui ne sont pas employés aux transports des fardeaux. De là, les tendons des membres de ces bêtes de somme finissent par se rétracter. C'est l'analogue de ce qui arrive aux eunuques, privés qu'ils sont du coït. Aussi, vous voyez chez le cheval de somme le tendon subir la contraction, se raccourcir, et par suite les membres antérieurs prendre une direction droite,

les boulets se dévier en avant, de telle sorte que l'animal porte et appuie sur le bout de la pince, et boite d'une façon très-exprimée.

Cette maladie est des plus réfractaires, et tout traitement est ordinairement infructueux.

7° Hernie du tendon, infitâk el-açâb.

La hernie du tendon, ou infitâk el-açab, se caractérise ainsi : depuis l'arrière-genou jusqu'au boulet, le tendon se présente en une saillie dure et résistante. Le plus ordinairement ce résultat est la suite d'élans subits, d'efforts pour devancer à la course.

8° Proéminence du tendon, ou intichâr.

La proéminence du tendon, ou intichâr, se manifeste par la tumescence légère de l'extrémité tendineuse, contre le boulet. Si vous appuyez sur la tumeur, le cheval ne supporte pas la pression et lève le membre antérieur. La proéminence tendineuse cause une boiterie ou peu marquée, ou quelquefois très-forte, en proportion du moins ou du plus de relief que forme le tendon saillant.

9° Éraillure aux tendons, chaża fi l-a'çâb.

L'éraillure aux tendons, chaża fî l-a'çâb, rupture de fibres tendineuses, est une maladie ou accident qui a pour cause la plus fréquente un coup reçu par le tendon et porté par un animal ou par l'homme; de là, séparation de parties dans le tendon, de la même manière que si, lésant exprès le cordon tendineux, vous en dissociiez certaines parties. Par suite, l'endroit offensé se gonfle, l'animal boîte; quelquefois le tendon cède et s'alonge, il n'a plus son action, la main se relâche et se dévie en avant; car l'articulation est un assemblage d'os adaptés et adjoints les uns aux autres, gouvernés par l'apposition du tendon, à la façon de la bride qui maintient la scie. Conséquemment, dès que quelque partie du tendon est brisée, érail-

lée, dissociée, l'articulation se désaffronte et la main est réduite à l'impuissance.

10° Blessures tombées sur les tendons.

Dans les cas de blessures tombées sur les tendons, djerâḥ ouâḳiah fî l'-a'çâb, on reconnaît qu'une blessure est arrivée jusqu'au tendon lorsque l'on voit dans la solution de continuité quelque chose de jaunâtre comme du wars (poudre d'orobanche tinctoria). Quand la blessure n'a pas pénétré jusqu'au tendon, ce jaune n'existe pas dans la plaie; on aperçoit simplement la couleur d'une blessure, c'est-à-dire la couleur de toute autre blessure ordinaire.

11° Écharde, épine ou éclat pris dans les tendons.

L'écharde, épine, ou l'éclat pris dans les tendons, chaûk aou ḳaçab fî l-a'çâb, est un accident qui, comme le nom seul l'indique et le caractérise, est facile à distinguer. Il n'est pas besoin de description.

12° Terahhoul ou engorgement et enflure des membres.

Le terahhoul ou engorgement et enflure des membres est une maladie qu'il est facile aussi d'apercevoir. Elle est ordinairement la suite d'excès dans la nourriture, de repos et de station trop prolongés, de manque d'exercices suffisants, de surcharge ou embarras des voies digestives.

13° Exostose du canon ou de l'os de grande course.

L'aẓm el-sabḳ ou exostose du canon ou de l'os de grande course ou os de devancement, est une tumeur osseuse, grosse ou petite, qui se développe sur le tibia du cubitus et acquiert le plus souvent le volume d'une aveline. Parfois elle dépasse ce volume et égale même celui d'une noix. Cette tumeur présente un relief dur. Elle fait boiter l'animal du devant et de l'arrière.

II.

Traitement de la nodosité tendineuse ou mechech.

Le mechech ou nodosité au gros tendon, a plusieurs traitements; les uns, nous les avons expérimentés; les autres sont exposés par l'ancienne hippiatrie. Je les signalerai tous ici, s'il plaît à Dieu.

La médication dont j'ai surtout reconnu par expérience l'efficacité, est celle-ci. Dès l'apparition du mal, faites des onctions avec le mélange suivant : beurre fondu déjà ancien; graine de ricin; gomme ammoniaque; faites bouillir ensemble. Puis employez chauffé à température tiède, en frottant avec un grossier tissu de laine. On continue ces onctions et on tient l'animal à douce chaleur, jusqu'à guérison.

Autre moyen. Bulbe de narcisse; graisse de bosse de chameau; écrasez ensemble; puis appliquez et liez sur le lieu malade. Il s'ensuit guérison.

Autre. Moutarde; sel andérânî (voy. vol. II, pag. 32, 33); de l'un et de l'autre parties égales; incorporez à du beurre de vache fondu et à de l'eau de poirée. Appliquez et maintenez sur le mal; il guérira.

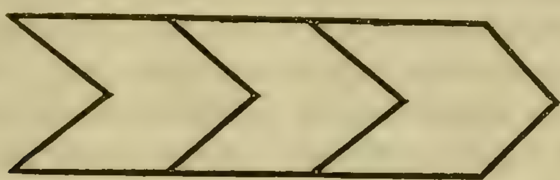
Autre moyen. Prenez des scorpions; faites-les bouillir dans de l'huile d'olive; puis broyez en consistance de conserve, dans un mortier, avec un peu de gomme ammoniaque, avec de la noix dépouillée de sa coquille, du sel andéranî. Appliquez et liez sur le lieu malade. Ce moyen est éprouvé.

Autre. Cumin de Caramanie ou cumin noir; sel indien (ou sel qui se concrète sur le sol et a une teinte rougeâtre). On pile le tout ensemble. Ensuite on incorpore à de la graisse de reins de mouton et à du beurre de vache fondu. On maintient ce médicament sur le mal à l'aide d'un bandage. On continue cette médication jusqu'à guérison.

Ou bien, on prend : du bulbe de narcisse; de la graisse de queue de mouton (à grosse queue); du beurre de vache fondu;

du sel indien : parties égales de chacune de ces substances. On triture le tout ensemble. Ce médicament s'emploie en topique sur la nodosité ; elle s'amollit peu à peu ; et quand elle est ramollie, vous l'ouvrez par incision, et vous en extrayez ainsi ce qu'elle contient. Ensuite, vous pansez, en appliquant sur la plaie du tesson de réchaud, pulvérisé. Ce traitement n'est pas, selon moi, sans danger. Il amène le bouletage rapidement ; car la nodosité (ou mechech) est implantée sur le tendon même, et quand vous incisez vous n'êtes nullement certain de ne pas intéresser et offenser le tendon.

Des hippiatres ont voulu que pour le mechech on recourût à la cautérisation comme pour l'i n t i c h â r ou proéminence du tendon. Mais ce moyen demeure infructueux. L'avantage est dans les applications que nous avons mentionnées. Du reste, la cautérisation aurait la figure que voici :



Le tendon sera au milieu de cette cautérisation et les deux longs traits seront l'un au côté externe, l'autre au côté interne de ce tendon.

III.

Traitement de la rétraction ou contracture tendineuse, ou membre arqué, k e r d.

La rétraction tendineuse ou k e r d se produit le plus fréquemment en hiver chez les poulains. Pour remédier à cette maladie, il faut tenir chaudement l'animal en le couvrant de grosse serge ou d'étoffe feutrée. Et on applique en onctions le mélange suivant : graines de ricin, que l'on écrase et qu'ensuite on incorpore à du beurre fondu vieux et à de la moelle d'os de jambes d'âne. Ce mélange, tiédi au feu, est employé en frictions et onctions ; on insiste sur son emploi.

Autre friction. Graisse d'oie; graisse de poule; graisse de bosse de chameau. Triturez-les ensemble avec de la gomme ammoniaque. Pour frictionner faites tiédir ce mélange. Le mal guérira.

Ou bien encore, on prend: styrax liquide; beurre de vache; ail; sel. On triture ces substances ensemble. On emploie en onctions tièdes sur le tendon; et on tient l'animal chaudement au moyen de couvertures de grosse laine.

IV.

Traitement de l'infiltration ou i n s i b â b a h au tendon et de l'eau aux tendons, des molettes, m â f î l - a ' ç â b.

Lorsque l'on peut faire glisser ou passer l'eau au creux ou pli du paturon, il faut pour le traitement lier la jambe sur le tendon, avec une corde, au-dessus du boulet, afin que toute l'eau s'amasse au creux du paturon. Après quoi, l'on ouvre, dans ce creux même, avec la pointe du bistouri, et on vide tout ce qu'il y a de liquide. On applique ensuite sur le tendon un des emplâtres que nous avons déjà indiqués, soit celui à la poix liquide (voy. ci-dessus, chap. IX, paragraphe V), soit un emplâtre à résines; et on oint avec de l'huile tout l'endroit dans lequel on a ouvert l'incision. On le garantit soigneusement de toute humidité, car le creux du paturon est près du sol, et l'hmidité occasionne de graves affections aux membres, amène le bouletage incurable.

J'ai vu un Turc traiter l'infiltration tendineuse par les moyens suivants : il ouvrait par ponction avec une lancette, au point d'attache du tendon. Il vidait tout le liquide aqueux; ensuite il brûlait le lieu de la ponction avec une brique fortement chauffée et produisait une cautérisation. Le mal guérissait. Mais ce procédé a des risques.

V.

Traitement des nœuds, suros et chapelets ou fusées.

Pour traiter les nœuds ou okad, ou suros et chapelets ou fusées, il faut avoir de la moelle de renard. On la fait bouillir dans de l'huile vieille; avec cela on oint et frotte les nœuds.

Ou bien, on prend de l'huile de sésame, de la graisse d'oie ou de canard, de la graisse de poule. On fait fondre le tout ensemble, et ensuite on y jette un peu de mucilage de graine de lin, de résine bleuâtre de borassus flabelliformis. On enduit et frotte le long du tendon. Ce médicament a des résultats avantageux.

Ou bien, on prend du sésame, du fenugrec, de la graine de lin, parties égales de chacun. On pile le tout ensemble; on en fait un onguent avec de la graisse de queue de mouton (à large queue) et de l'huile de sésame. On applique cette préparation sur les nœuds. Ils fondent et ils se guérissent.

VI.

Traitement du bouletage, zaman, ou pied bouleté.

Le bouletage, zaman, est en réalité réfractaire aux moyens thérapeutiques. Toutefois nous formulerons un onguent qui parfois a un peu diminué le mal. Voici cette préparation : huile d'olive vieille; huile de colza; graisse de canard ou d'oie; beurre fondu et vieux; naphte; ail; sel; de chacun parties égales. On triture ce qui comporte la trituration, et on fait fondre ce qui doit être fondu. Puis on mêle le tout. Avec cet onguent on oint et frictionne le tendon.

Des amateurs veulent que l'on isole et soulève de sa place le tendon, comme l'on fait pour lier la veine ou kanâ thoracique. Ils pensent que par là on peut réussir à remettre en sa position et extension régulières et normales la main du cheval.

Mais ce procédé est périlleux ; il peut aboutir à la perte complète du membre antérieur.

D'autres personnes percent un trou ou un creux à la partie antérieure du pied, fixent sur ce trou ou ce vide une corde qu'ils attachent par l'autre bout à la mangeoire. On s'imagine que par là on remettra la main à son aplomb.

Mais toutes ces idées et ces manières d'agir manquent de sens et de raison.

Un maréchal vétérinaire m'a assuré que des affusions ou douches sur le boulet, renouvelées deux fois par jour, avec de l'eau où on a fait bouillir des tiges de vignes ou du sarment, et ensuite, après chaque douche ou affusion, des onctions avec un des meilleurs onguents connus comme résolutifs et que nous avons déjà signalés, assouplissent la rigidité de la main et reboutent ce membre à sa place d'aplomb.

D'autres personnes ferrent le pied bouleté avec le fer scorpion (ou relevé et plus fort de l'arrière); mais c'est surtout quand le sabot est renversé ou dévié en avant par suite de la force d'action du tendon, ou lorsque le cheval butte.

Tels sont tous les moyens curatifs que l'on a opposés au bouletage.

VII.

Traitement de la hernie du tendon infitâk el-açab.

Quand vous aurez reconnu à ses signes la hernie du tendon ou infitâk el-açab, il faut le réduire et le remettre à sa place par l'emploi des topiques composés de résines et tels que nous en avons déjà indiqué ; — ou bien par les applications emplastiques de l'espèce que voici : amidon; gomme arabique; gomme adragant; parties égales de chacun. Triturez le tout; et mêlez-y du blanc d'œuf; puis étalez sur un linge, et liez sur la partie herniée. Ce moyen produit d'excellents résultats, constatés d'ailleurs par l'expérience.

VIII.

Traitement de la proéminence du tendon, ou intichâr.

Des gens traitent, à son début, la proéminence du tendon ou l'intichâr, par les frictions tièdes avec de l'huile et du cumin blanc ou cumin ordinaire ; — d'autres prennent du sel qu'ils mouillent avec de l'eau et qu'ils mêlent avec du crin coupé menu ; et ils maintiennent cette sorte de cataplasme avec un bandage sur le mal.

Ou bien encore, on délaye du limon dans de l'eau, à consistance de pâte molle, et on y coupe même un peu de crin. On applique et on assujettit par un bandage. Ce remède amène la guérison.

Si ces divers moyens curatifs ne réussissent pas, employez les emplâtres à résines ou quelqu'un des emplâtres styptiques dont nous parlerons à propos de ces sortes de préparations. (Voy neuvième Exposition, chap. III et VIII.)

IX.

Traitement de l'éraillement, de la rupture de fibres tendineuses, chazâ aux tendons.

Dans le cas d'éraillement et de rupture de fibres tendineuses ou chażâ tendineux, il faut se hâter d'appliquer l'emplâtre à la poix liquide (voy. chap. IX ci-dessus, paragraphe V), comme moyen de contention et comme cicatrisant. Il n'y a pas d'autre traitement. S'il est sans succès, il faut recourir à la cautérisation ignée et dans la forme que nous avons figurée pour le mechech ou nodosité tendineuse.

X.

Traitement des blessures tombées sur les tendons.

Que le tendon soit entamé ou atteint dans le sens de la largeur ou dans le sens de la longueur, il ne faut point réunir d'abord les deux lèvres de la peau; car vous enfermeriez et amasseriez la matière dans la gaîne du tendon; il prendrait une couleur bleuâtre; il se durcirait, et toute la substance qui le compose se durcirait aussi. Il faut, au contraire, laisser la blessure ouverte; on y répand de l'écume de mer pulvérisée. Cette substance favorise la cicatrisation du tissu tendineux blessé. On panse avec la poudre suivante : vermoulure de bois; écume de mer; poix-résine ou poix dure; de chacune parties égales. On broie le tout et on applique sur la blessure. Ce médicament guérit.

Ou bien, pansez avec le basilicon, dont nous exposerons la composition en parlant des onguents (neuvième Exposition, chap. IV. L'auteur a oublié de donner ce qu'il promet ici; j'y supplée par la formule que présente le codex de Dâoûd).

On prétend que le mucilage de mauve ou althæa mêlé à de la graisse de porc et battu avec elle, amène la guérison, cicatrise le tendon entamé.

Nota. (Le traitement, dans le cas d'écharde, d'épine ou d'éclat pris dans un tendon ou dans les tendons, n'est pas mentionné par notre auteur. Il paraîtrait qu'il a supposé que l'on comprendrait la conduite à suivre alors, d'après le fait ou accident lui-même, et d'après ce qui déjà a été exposé dans les divers traitements mentionnés dans tout ce chapitre. En un mot, traiter comme dans certains cas précités, après l'extraction de l'écharde, épine ou éclat.)

XI.

Traitement de l'engorgement et enflure (terahhoul) aux tendons des membres antérieurs.

Dans le terahhoul ou engorgement et enflure aux tendons des mains, il est nécessaire de promener l'animal, de le faire baigner et marcher dans l'eau froide, de lui appliquer, topiquement, sur le mal, des préparations rafraîchissantes, par exemple celle-ci : tafl rougeâtre ou terre végétale ou alcaline rouge; vinaigre; aloès; myrrhe; zizyphus nabeca.

Du reste, les anciens ont conseillé pour tous les engorgements et enflures des membres le moyen suivant : bdellium ou gomme-résine bleue du daûm ou daûṡ ou borassus flabelliformis (elle tire sur le rouge et a une certaine amertume) ; sagapenum; aloès; graisse de porc; on pétrit le tout avec de la guimauve et du vinaigre. De ce mélange on enduit l'engorgement; et par suite il guérit.

L'engorgement et l'enflure des membres cèdent aussi au médicament suivant employé en onctions sur le mal : bitume de Judée; gomme; riz; balaustes; faites bouillir le tout dans le vinaigre; enduisez les membres engorgés.

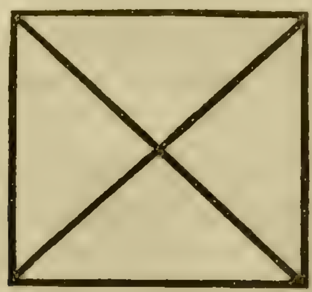
Autre moyen. On prend de la guimauve, de la graisse de porc, du parenchyme de coloquinte; de chacune de ces substances, parties égales. On pile le tout ensemble; puis on mêle à du vinaigre. De cette sorte de pâte on enduit les jambes malades; par suite, elles guérissent.

XII.

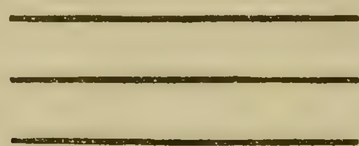
Traitement de l'exostose du canon ou os de grande course ou azm el-sabk.

L'exostose qui s'est développée sur l'os du canon ou tibia du

cubitus est inguérissable autrement que par la cautérisation ignée; on cautérise dans la forme de ce tracé :



Des personnes appliquent seulement trois lignes de feu alongées et ainsi placées :



D'autres enceignent l'exostose d'une traînée de cautère, en cette manière-ci :



Du reste, quelque forme de ces cautérisations que vous ayez préférée, l'exostose se guérit.

CHAPITRE XIII.

Maladies du boulet ou roummânah ou kâuchab; leurs causes; symptômes. — Descriptions. — Takrîn ou apposition, ou surboulet. — Batrah ou tubercule ou tuberculoïde. — Entre-taillement ou istikâk. — Ulcérations mellitiques, ou mélitagre ulcéreuse du boulet, el-kouroûh el-chouhdîah. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies du kaûchab ou roummânah, c'est-à-dire du boulet, sont au nombre de quatre.

1° Le takrîn ou apposition, ou surboulet.

L'apposition ou takrîn, ou surboulet, consiste en une saillie considérable ou exostose qui s'élève au boulet même, à la partie interne et à la partie externe, comme se montre lui-même l'éparvin ou djard (et la jarde). Parfois le takrîn surgit sur le devant du boulet. Cette maladie fait boiter le cheval. Elle a de très-graves inconvénients.

2° Le batrah ou tubercule ou tuberculoïde.

Le tubercule ou tuberculoïde, batrah, ou excroissance en forme de tubercule, se développe au boulet aussi bien qu'ailleurs, de même que le toûtah ou fic. (Voy. ci-dessus, chap. IV, pag. 61 et 71). Il amène des excoriations et ulcérations, devient rouge, laisse suinter un liquide d'un rouge de sang, du pus, une matière sanieuse, une eau jaunâtre. Le mal peut aller

jusqu'à doubler le volume du boulet et même plus encore.

3° Entre-taillement, iśtikâk.

L'entre-taillement ou iśtikâk (ou résultat dû au défaut par lequel un cheval se coupe, s'entre-taille, se taille, s'attrape, se frise) est facile à apercevoir. Au défaut qu'a un cheval de se couper on remédie par la ferrure, ainsi que nous le dirons en parlant de la manière de maréchausser ou ferrer.

4° Ulcérations mellitiques, ou mélitagre ulcéreuse au boulet.

L'éruption des ulcérations mellitiques, infidjâr el-kouroûh el-chouhdîah, ou mélitagre ulcéreuse au boulet, se manifeste par l'écoulement de matières amassées dans les jambes de l'animal et engendrées par une alimentation exagérée et par la gêne ou embarras des voies intestinales. Là est la cause primordiale du gonflement des jambes. Par suite, le boulet s'affaiblit et s'amollit à son articulation, résultat donné par les mouvements locomoteurs. Plus tard, le gonflement survient, et il s'échappe de la sanie, une matière puriforme et fétide. Du reste, il n'y a pas de saillies ou tubercules, ni d'enflure. La plaie est le seul symptôme visible.

(Cet état pathologique est une des phases que parcourt la maladie nommée eaux aux jambes.)

II.

Traitement du surboulet ou takrîn ou exostose au boulet.

Le takrîn ou surboulet est un os né sur les os mêmes du boulet à l'intérieur ou bien à l'extérieur. Il n'y a pas d'autre médication à tenter que la cautérisation ignée. On applique plusieurs traits de feu.

III.

Traitement des tubercules ou excroissances en forme de tubercules, batrah.

Les moyens curatifs pour le tubercule ou excroissance tuberculoïde ou baṭrah au boulet sont les mêmes que ceux que l'on dirige contre le toûtah ou fic ou grappe ou mûre (voy. chap. IV de ce volume, paragraphe IX). On enlève le tubercule par excision avec l'instrument rougi au feu, ou par extraction à fond avec le bistouri et par l'application de médicaments énergiques continués jusqu'à ce que les chairs morbides soient tombées, détruites. Après quoi, on provoque le desséchement de la plaie par l'emploi topique de la poudre que nous allons indiquer ou de quelqu'une des poudres siccatives dont nous parlerons plus tard (neuvième Exposition, chap. IX). La poudre que nous avons à indiquer est composée ainsi : colcotar ou chalcite ; noix de galle ; de l'une et de l'autre parties égales. On pile ; on tamise ; et on applique sur la plaie, que l'on panse. Les avantages de cette médication sont reconnus par l'expérience.

IV.

Traitement de l'entre-taillement.

On remédie à l'isṭikâk ou défaut des entretailles ou de se couper, par la manière d'apposer la ferrure ou de maréchausser, par la forme des fers et par leur genre d'adaptation. De plus, il faut revêtir le membre à l'endroit du boulet avec une chausse en cuir, laquelle empêche les effets des atteintes de l'entre-taillement par le pied postérieur. On continue l'usage de cette chausse jusqu'à ce que, par l'influence de la ferrure, le défaut de se couper ou friser soit perdu.

V.

Traitement de l'éruption des ulcères mellitiques ou mélitagre ulcéreuse du boulet.

Dans le cas d'éruption d'ulcères mellitiques, infidjâr el-ḳourôuḥ el-chouhdìah, les anciens ont recommandé d'ouvrir le centre de ces ulcères avec un cautère en cuivre non en fer, et d'exercer des pressions jusqu'à écoulement complet des humeurs et matières. Ensuite ils pansaient avec de la graisse et de la poix liquide fondues ensemble.

Autre topique : gomme ammoniaque ; crasse ou scorie d'argent ou litharge d'argent ; blanc de céruse ; cuivre brûlé ; vert-de-gris ; de chacun parties égales. On broie le tout, puis on met dans de la cire que l'on a fait fondre avec de l'huile d'olive. On panse les ulcères mélitagreux avec ce mélange, lequel agit avec une efficacité merveilleuse. La guérison en est assez souvent la suite.

On emploie encore la poudre suivante : graine de moutarde ; soufre jaune ; feuilles de laurier-cerise. On pile le tout ensemble, on saupoudre les ulcérations. Elles se guérissent, ainsi que l'expérience l'a montré, dans les cas où l'on a ouvert ou incisé avec le cautère en cuivre.

CHAPITRE XIV.

Maladies du paturon ou poignet ou réceptacle des entraves. Causes; symptômes. — Descriptions. — Cancer ou squirre, saratân. — Crevasses ou gerçures, ou mules traversines, mules traversières ou traversaines, aran. — Ébranlement ou chevauchement ou jeu des osselets ou des os métacarpiens, tahrîk el-fouçoûs. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

Trois maladies sont particulières au paturon ou réceptacle des entraves.

1° Cancer ou squirre, saratân.

Le cancer ou squirre, saratân, est une tumeur plus ou moins volumineuse, reposant sur le paturon même ou les os qui le forment (car l'os de la couronne est compris par les Arabes dans la composition du poignet ou métacarpe, et du métatarse). Le cancer se présente en tumeur résistante, étalée en travers, et il fait boiter l'animal. Il est analogue au surboulet et à l'éparvin et à la jarde, et, comme eux, il n'a de médication que le feu, que la cautérisation ignée, et rien autre.

2° Crevasses ou gerçures ou mules traversines, mules traversières ou traversaines, ạran.

L'ạran ou les crevasses ou gerçures ou mules traversines, mules traversières ou traversaines, est un produit d'irritation né au paturon qui alors se gonfle, s'ouvre en fissures ou ger-

çures d'où suinte une matière sanieuse ou sanguinolente jaunâtre.

Une variété de crevasses se gonfle, et se revêt de squammes noirâtres, desséchées, comme des écailles de poisson, mais ne laisse rien suinter.

J'ai eu à traiter toutes les variétés de cette maladie; j'ai eu recours aux moyens que je mentionnerai tout à l'heure.

3° Ebranlement et chevauchement ou jeu des os métacarpiens, taḥrîk el-fouçoûṡ.

L'ébranlement des osselets, taḥrîk el-fouçoûṡ, ou jeu des os métacarpiens, est le résultat d'un glissage, ou de l'introduction de la main dans un trou ou une crevasse sur le sol et d'un mouvement brusque pour dégager la main prise ainsi. Alors les os ont chevauché et joué les uns contre les autres, se sont mutuellement froissés ou heurtés. De là, gonflement, et boiterie très-marquée.

II.

Traitement du cancer ou squirre, ou saratân.

Le cancer ou le squirre, tumeur grosse et dure qui se forme sur les os de l'articulation du paturon ou articulation métacarpienne, est analogue à l'éparvin, à la jarde et au surboulet. Le cancer ou squirre est une tare des plus graves. Il n'a d'autre remède, comme nous l'avons déjà annoncé, que le feu (appliqué par cautérisation en peigne ou raies).

III.

Traitement des crevasses ou gerçures, ou mules traversines, aran.

Les crevasses ou gerçures, ạran, ou mules traversaines, doivent être lavées avec de l'eau tiède et être ainsi parfaitement nettoyées; puis on les enduit d'onguent vinaigré dont voici la

formule. On broie de la litharge et ensuite on la mêle à de l'huile et du vinaigre, de manière à avoir une préparation à consistance de conserve. Les onctions avec ce médicament amènent la guérison.

Ou bien, on prend de la viande de bœuf que l'on fait digérer dans du vinaigre de vin, depuis le soir jusqu'au matin; ensuite on la retire et on l'aplatit; on la saupoudre d'aloès pulvérisé et on l'attache et la lie sur les crevasses. On rafraîchit et calme ainsi le mal et on en obtient la guérison.

Autre moyen. On prend des graines amères; on les broie; on les tamise; on les pétrit avec du lait frais; on les étale alors sur un linge, et on applique sur les gerçures. On renouvelle ce cataplasme tous les jours.

Ou bien, on prend du morra ou ichrâs (voy. ci-dessus, chap. IX, paragraphe IV), de la noix de galle, parties égales. On pile les deux ensemble; on incorpore ensuite à du vinaigre de vin, et l'on met en cataplasme que l'on attache sur le mal. Guérison s'ensuit.

Voici le traitement appliqué par Abou Yoûcef : savon, avec lequel on frotte la gerçure; on recommence pendant trois jours de suite. Puis on lave avec de l'eau où l'on a mis de ce savon; on dessèche et nettoie toute la place humide. Ensuite on prend : sarcocolle, une partie, et aussi une partie de bon fenugrec de Syrie; on pile l'un et l'autre séparément; puis on jette dans une grande cuiller en fer et on fait cuire avec du lait frais sur un feu doux, tout en agitant avec un bout de bois jusqu'à ce que la masse soit prise et solidifiée. On a soin d'ajouter de temps en temps du lait jusqu'à coction parfaite. Vous lavez les gerçures avec du savon. Puis vous déchirez un morceau de papier qui soit de la grandeur des crevasses; vous prenez un peu du susdit médicament, que vous étalez sur le morceau de papier, et vous placez cet emplâtre sur le mal où vous l'assujettissez avec des linges. Vous laissez en place cette sorte d'appareil pendant quatre jours. Après ce temps, vous enlevez le pansement, et vous laissez reposer pendant un jour. Vous renouvelez ensuite le pansement et vous continuez de la même façon jusqu'à ce

que vous voyiez le poil renaître. Ce procédé est suivi de guérison, grâce à Dieu.

Autre moyen. On prend des feuilles fraîches de leblâb ou dolichos leblâb; on les pile, et on les applique alors sur le mal. Après quoi, on étend, par-dessus, de la cendre de sarment qu'on a mêlée, en broyant, avec du vinaigre.

Autre moyen. On prend du vinaigre, avec de l'ouchnân ou salsola kali ou alkali fullonum (ou salsola soda, varech); on lave le mal avec ce mélange et avec du savon d'huile d'olive, et on en laisse sur les crevasses pendant une nuit. Puis, trois soirs de suite, on recommence le lavage. Et on enlève le pansement. S'il est besoin, on recommence une fois encore. Grâce à Dieu, on retire avantage de ce traitement.

IV.

Traitement de l'ébranlement au chevauchement des os métacarpiens.

Dans le cas d'ébranlement des os métacarpiens, il faut appliquer sur le métacarpe l'emplâtre de poix, afin de contenir en place les os ébranlés ou chevauchés et de les remettre dans leur disposition normale. Si cet emplâtre manque l'effet et ne ramène pas les choses à leur régularité, il est nécessaire d'appliquer le feu par cautérisation en peigne ou raies, comme pour le cancer.

Il est des personnes qui agissent sur les os métacarpiens ébranlés, par l'emploi des cantharides et du goudron chaud; le but est de décider la remise en place. Quant à moi, je ne vois de moyens rationnels que l'emploi de l'emplâtre de poix et la cautérisation ignée, pour obtenir la consolidation désirée.

CHAPITRE XV.

Maladies du bourrelet et de la couronne, ou de l'achar ou velu; causes; symptômes. — Descriptions. — La forme, ou kyâs. — Choukâk ou fente, ou seime. — Foutoûk en hernie à la couronne, seime herniforme, seime en mamelles. — Teziyr ou chouhoûn, filtration, ou crapaudine-peigne, ou brevure. — Traitements de ces maladies. — Le noûrah, épilatoire.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières au bourrelet et à la couronne, achar, sont au nombre de quatre.

1° La forme, ḳyâs.

La forme, ḳyâs, c'est-à-dire mesure, se traduit par une tumeur analogue au petit limon, charnue, qui croît au bourrelet, sur le point de rencontre du bourrelet et du sabot, d'un seul côté (externe, ou interne), et parfois des deux côtés du membre. Souvent cette maladie est la conséquence de mauvaises médications employées contre le tâbeḳ, ou contre le waḳrah, ou contre le laḳtah (dont nous aurons à parler dans le chapitre suivant). Par suite, les humeurs ou matières morbides s'accumulent dans le sabot, s'y amassent, mais finissent par sortir par le bourrelet. Alors, là, la chair se sépare, s'écarte. C'est la forme ou ḳyâs.

2° Chouḳâḳ ou fente, ou la seime.

Le chouḳâḳ ou la fente, la seime, provient de ce que l'on

fait entrer l'animal dans l'eau, ou de la présence et de la persistance de poussières, de la fatigue, du manque de soins de propreté, et le sabot se sèche et se durcit, se fend; et de là, la seime.

3° Foutoûḳ ou hernie à la couronne, seime herniforme, seime en mamelles.

La hernie à la couronne ou le foutoûḳ est la seime en mamelles ou seime herniforme.

4° Filtration ou crapaudine-peigne ou brevure, teziyr, chouhoûn.

La filtration ou crapaudine-peigne ou brevure, teziyr ou chouhoûn, apparaît au bourrelet ou couronne, et est le produit de matières morbides qui descendent des parties d'en haut et qui gonflent le lieu d'éruption. Nous indiquerons le traitement.

II.

Traitement des formes ou kyâs.

La forme ou ḳyâs par cause de matière fournie par la couronne ou le bourrelet, exige que l'on applique et lie sur elle, en l'en entourant, de la graisse de queue de mouton et que l'on insiste sur ce moyen jusqu'à ramollissement. Alors on ouvre, sur l'endroit ramolli, avec l'instrument rougi au feu et on exprime et évacue toute la matière amassée. Après cela, on insiste sur l'emploi de quelqu'un des onguents dont nous parlerons, ou d'une poudre siccative. (Voy. neuvième Exposition.)

Il y a une espèce de forme qui se carnifie et devient comme un ensemble ou amas de chair musculaire. On oppose à cette espèce un médicament actif comme dans le kerk ou loupe au coude, de manière à détruire jusqu'à la racine du mal. Ensuite on panse avec un onguent ou une poudre, jusqu'à guérison.

III.

Traitement de la hernie ou foutoûk à la couronne, seime en mamelles, seime herniforme.

La seime en mamelles ou foutoûḳ ou seime herniforme, produite aussi par cause de matières que fournissent la couronne et le bourrelet, mais avec cette différence que jamais elle ne se carnifie et ne devient musculoïde, et par conséquent elle reste mamelonnée et ouverte, se traite également comme la forme, c'est-à-dire qu'on l'entoure d'une queue de mouton (à large queue) liée sur la couronne. (Rappelons-nous que, toutes les fois que l'on parle de la graisse de queue de mouton, on entend prescrire la graisse de la queue de mouton le plus commun en Égypte ou mouton à large queue. Cette graisse est extrêmement douce, et se rapproche, sous ce rapport, de l'axonge.)

Ou bien, on enduit la seime avec l'onguent vinaigré dont nous avons mentionné la formule ou préparation (chap. XIV ci-dessus, § III) ; — ou bien encore, vous pansez avec de la litharge seule.

Autre moyen. On pile ensemble de l'ọroûḳ ou colchique éphémère ou hermodactyle, et du mardâcendj ou mourdâcendj ou argyritis ou spuma argenti, et on les incorpore, par une chaleur douce, à de l'huile de rose et de la cire. On continue ce médicament jusqu'à guérison complète.

Lorsque la seime herniforme ou en mamelles est au sabot et est large, on prend de la noix de galle, de la couperose verte, du colcotar, de chacune de ces substances une partie. On pulvérise et on tamise au tamis de soie. On verse du vinaigre fort; puis on garnit la seime avec ce mélange de poudre ; on garantit et met à l'abri du contact de l'eau et de la boue. Après cela, on fait marcher.

Ou bien, on enduit avec un mélange de graisse de queue de mouton et d'huile d'amandes amères. Ensuite on tient l'animal

au soleil. On recommence ainsi trois jours de suite. La guérison s'ensuit. Ce moyen a la sanction de l'expérience.

IV.

Traitement du choukâk ou fente ou seime.

La seime ou fente, choukâk, doit d'abord être bien lavée avec de l'eau tiède. Après cela, et quand l'endroit lavé est sec, on oint avec de la graisse de queue de mouton, ou avec des lavures ou eaux qui ont servi à laver l'intérieur des marmites et vases de cuisine, ou bien avec l'onguent vinaigré. (Voy. ch. XIV, § III.) On persiste à laver ainsi, maintenir propre et oindre le mal.

Des personnes placent sous la plante du membre une chausse de cuir, qui vient s'attacher au-dessus de la couronne, afin de garantir la seime des ordures et de l'humidité. Cette précaution est salutaire.

Il y a un autre moyen de médication avantageuse et éprouvée. On prend : morceau de graisse de queue de mouton; goudron; de chacun deux onces. On enveloppe exactement la graisse dans un chiffon; le goudron est déposé dans une tasse que l'on a graissée; on fait brûler le morceau de graisse au moyen d'une bougie de cire et on en fait couler ainsi le liquide graisseux sur le goudron qui alors est sur un feu léger. Vous enroulez et attachez un chiffon à l'extrémité d'un petit bâton; vous prenez avec cela de la graisse et du goudron, et vous en enduisez la seime depuis la couronne. Par ce moyen, l'animal guérit, s'il plaît à Dieu.

Ou bien, on prend : une poignée de raisins secs rouges, dont les pepins sont retirés; trois têtes d'ail. On pile le tout ensemble. On a de l'eau dans laquelle on aura fait bouillir du salsola kali ou soude marine; on en lave parfaitement tout le sabot; ensuite on le sèche complétement. Après cela, on enduit avec les deux substances pilées ensemble et on enveloppe avec des linges. Par là, la seime arrive à guérison.

Autre moyen. Avant tout, éviter le contact de l'eau. Ensuite, prendre de la viande de bœuf, que l'on coupe en lanières ou bandes et que l'on met ainsi digérer dans du vinaigre fort pendant vingt-quatre heures. Avec cette viande, on entoure le sabot malade, on la maintient là avec un bandage, pendant une certaine durée de temps; il s'y forme des petits vers. — La guérison s'ensuit, grâce à Dieu.

Autre moyen. Prenez de l'eau d'olives ou eau dans laquelle on a laissé séjourner des olives avec du sel pour les saler. Avec cette eau lavez le sabot malade, et jusqu'au boulet. Puis, avec un vieux chiffon, que vous imbibez de bonne huile d'olive, vous enveloppez l'endroit de la seime.

Ou bien, vous faites digérer des figues sèches dans du vinaigre pendant un jour et une nuit; après ce temps, vous pilez les figues dans un mortier jusqu'à ce qu'elles soient en une forme d'onguent. Avec le vinaigre où elles ont macéré, lavez bien le sabot et même jusqu'au boulet. Puis vous étalez les figues sur un linge et vous maintenez ce cataplasme attaché sur l'extrémité du membre malade. Vous répétez ce procédé de médication pendant des jours, et, s'il plaît à Dieu, le mal s'amende et mûrit.

Autre moyen. Mettez du savon dans de l'huile; faites bouillir. Vous employez en onctions; et la guérison arrive.

Ou bien, enduisez avec du noûrah bien chargé d'arsenic, afin qu'il fasse tomber les poils. Ensuite on a du miel auquel on mêlé du vert-de-gris pulvérisé; on en frotte assez fortement, et exactement, la seime; puis on laisse jusqu'à ce qu'il sèche; on le détache ensuite; le poil renaît et la seime disparaît, grâce à Dieu.

(Le noûrah est un épilatoire dont se servent les musulmans, hommes et femmes, pour faire tomber les poils du pubis et des aisselles. C'est au bain surtout qu'on emploie le noûrah; on l'étale rapidement sur la place à épiler; presque immédiatement après on l'abat avec de l'eau, et les poils tombent. Laissé plus longtemps en contact avec la peau, il produirait des excoriations ou une éruption cutanée. — Le noûrah se compose de chaux

vive et de réalgar. C'est cette dernière substance que notre auteur veut indiquer par le mot arsenic.)

V.

Traitement du chouhoûn ou teziyr, filtration, brevure, crapaudine-peigne.

A la brevure ou crapaudine-peigne, chouhoûn, teziyr, il faut appliquer la cautérisation ignée en raies, comme vous le jugerez préférable, ou bien pratiquer des scarifications sur le mal même.

CHAPITRE XVI.

Maladies du sabot ou ongle; causes; symptômes. — Descriptions. — Observation sur la gravité de ces maladies; dire d'un roi de Perse.—Javart encorné, phlegmon encorné, tâbek. — Peigne sec, fizr, ou mieux : fizar, seime en quartier. — Nemlah ou soie ou seime en pince, seime en pied de bœuf. — Wakrah, ou javart furonculaire et bleime (ou rahsah). — Ṭemchîch, ou piqûre par un clou de la ferrure. — Le heurt contre les pierres, atteintes sur les pierres, latm el-hidjârah; rencontre ou prise d'un chicot, des clous de rue, lakat el-azem wa el-maçâmîr. — Encastelure, ou resserrement du sabot, dîk el-hâfir. — Déchaussement ou décollement du sabot ou chute du sabot, kal' el-keff. — Traitements de ces diverses maladies. — Traitement du kaçah fî l-ridjl ou de l'écuelle au pied, déviation scaphoïdienne, luxation du scaphoïde ou kaçah.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières aux ongles ou sabots sont au nombre de huit.

Il importe de savoir que telles maladies pouvant devenir la cause originelle de toutes les autres maladies dans l'animal, sont, par cette raison, comme les dégradations qui attaquent les bases d'un édifice. Du moment que ces bases tombent en ruine, tout le haut de l'édifice est perdu.

J'ai lu, dans l'histoire des rois de Perse, que le kesra ou le cosroès, lorsque le palefrenier ou sâïs venait lui dire : « Le cheval souffre du dos, » répondait : « Appelez le vétérinaire. » Et si le palefrenier disait : « Le cheval a mal au sabot, » le roi répliquait de suite : « Allez à l'officine. » Ceci montre que les

maladies des cornes ou ongles sont plus réfractaires que les autres maladies, bien que cependant elles se guérissent assez rapidement.

1° Javart encorné, phlegmon encorné, tâbek̤.

Le javart encorné, phlegmon encorné, tâbek̤, est dû à une influence qui se promène dans l'animal, passe et se communique d'une région du corps à une autre, et aboutit à produire un gonflement aux mamelles ou talons vers l'origine du renflement qui va finir vers la pince et former le bec d'aigle de la fourchette. Lorsque vous ouvrez sur le gonflement, il s'en échappe une eau roussâtre, des granules blancs. Un pareil mal peut apparaître aussi à la langue, aux naseaux, au toupet ou chalfat, à la région vertébrale.

2° Peigne sec, fizar.

Le peigne sec ou fizr, ou mieux fizar, affecte plus spécialement l'ongle mince et dur, sur lequel le soleil ou les pierres ont le plus d'effet ou d'action, et que l'on n'a pas soin de graisser assez souvent. En ces circonstances, la corne ou ongle des membres s'écaille et se fendille, sur le côté, dans les longues marches, et cela depuis la couronne jusqu'au bas. (C'est alors la seime en quartier.) Parfois le peigne laisse écouler du sang et du pus.

La claudication est la conséquence concomitante du fizar.

3° Soie, ou seime en pince, nemlah, seime en pied de bœuf.

Le nemlah ou soie ou seime en pince, seime en pied de bœuf, consiste en fentes et excavations ou solutions creuses qui se produisent sur le devant du sabot, et dont il se détache des détritus furfuracés blanchâtres. Le sabot se ruine, se dégrade à l'intérieur, s'affaiblit et s'amincit. Il s'élève du lieu malade une odeur fétide. C'est surtout aux mulets et aux mules, aux ânes, que survient le nemlah.

4° Wak̤rah ou javart furonculaire et bleime (ou rahsah).

Le wak̤rah ou javart furonculaire et bleime (ou rahsah) se manifeste sous la forme furonculaire, véritable collection

purulente. La cause en est l'influence de l'humidité, les atteintes. Ces circonstances déterminent la formation du pus, et de là le furoncle.

5° Temchîh ou piqûre par un clou de la ferrure.

Le temchîh ou la piqûre par un clou de la ferrure provient de l'opération du maréchal ferrant, soit quand il applique même un clou bien fait, soit qu'il ferre avec un clou mal préparé ou un clou trop gros, soit qu'il n'ait pas l'adresse voulue pour ferrer et qu'alors il implante le clou là où il ne faut pas ; puis il le retire et à la suite il arrive et sort du sang. Si alors, maladroitement, on laisse les choses ainsi, l'eau ou l'humidité pénètre et s'infiltre par la piqûre. J'ai vu nombre de chevaux être dégradés par la piqûre et en mourir.

6° Le heurt contre les pierres, ou atteintes sur les pierres ; la rencontre ou prise d'un chicot, d'un clou de rue, etc.

Le heurt contre les pierres, laṭm el-hidjârah, ou atteintes sur les pierres, a ses résultats morbides lorsque le fer est mince et léger, que la corne du sabot est sèche, que la ferrure est toute récente, et que le cheval est lancé ou conduit dans des endroits pierreux. Alors l'animal heurte du pied les pierres; le fer comprime et ferme le pied; le sang s'amasse et fait ecchymose comme cela arriverait à la main de l'homme par la suite d'une contusion, d'un choc.

La rencontre ou prise d'un chicot, des clous de rue, ou laḳat el-aẓm wa el-maçâmîr, peut avoir les mêmes conséquences.

7° Encastelure, ou resserrement du sabot.

L'encastelure ou resserrement du sabot, dîḳ el-hâfir, est la constriction et la pression occasionnées par la partie postérieure de l'ongle vers l'origine des reliefs qui vont ensuite former la pince. La cause en est dans la boiterie de l'épaule, la déviation ou détournement de l'avant-bras en raison de la douleur. Alors le cheval tient soulevée l'extrémité inférieure du membre, et par suite l'encastelure se produit.

8° Déchaussement ou décollement ou chute du sabot.

Le déchaussement ou décollement de l'ongle de la main, kal' el-keff, ou déchaussement ou chute ou décollement du sabot, est une des conséquences du javart furonculaire, ou du javart encorné, ou de la piqûre par un clou de la ferrure, lorsque les matières purulentes ou morbides ont joué dans l'intérieur de la corne et que l'on a négligé de rechercher le mal et de le traiter convenablement.

Nous indiquerons tout à l'heure la médication à employer, s'il plaît à Dieu très-haut.

II.

Traitement du javart encorné, tâbek, phlegmon encorné.

On se rappelle que nous avons déjà dit, en ce chapitre même, que les maladies des sabots sont les plus réfractaires, bien qu'elles guérissent assez vite.

Pour remédier au javart encorné, tâbek, il faut, avec la pointe du cautère tranchant rougi au feu, entamer l'origine du renflement qui va aboutir vers la pince, c'est-à-dire tout près du creux ou pli du paturon. Après que vous avez ainsi appliqué le feu, il sort de l'endroit ouvert une eau rousse et des granules qui ressemblent à des graines de têtes de pavots. Ensuite on fait des onctions sur le mal avec de la graisse de queue de mouton et du goudron chauffés au degré tiède. (La queue large et lourde des moutons d'Égypte et d'autres pays donne, si on la soumet à une chaleur modérée, une graisse excellente, très-douce, analogue au saindoux ou à l'axonge officinale; j'ai déjà indiqué cette particularité.)

Des personnes mettent, sur la place où l'on a apposé le cautère, de la noix de galle, de la couperose bleue et de l'alun, après les avoir pulvérisés.

D'autres incisent à l'endroit que nous avons spécifié, mais sans chauffer l'instrument, sans le secours du feu. Après quoi, on enduit la place avec de l'huile et du lâmy ou élémi, au lieu de

la graisse de queue de mouton et du goudron. De plus, on frotte la bouche de l'animal avec les préparations que précédemment nous avons signalées à l'article du soulâk ou stomatite tuberculeuse et palatite phlegmoneuse ou javariforme ou tâbek (chap. VI de ce volume, paragraphes I et II.

III.

Traitement du peigne sec ou fizar.

C'est par l'extirpation ou destruction violente que le fizar ou peigne sec doit être traité. On procède ainsi : vous prenez et opérez au point de départ du fizar à la terminaison et au-dessous des poils; vous faites avec l'instrument rougi au feu une incision transverse qui embrasse et circonscrive un espace dépassant assez loin le mal. Ensuite, à partir du bas des poils, et avec une râpe forte, vous râpez la corne jusque presque à vif. Vous mettez et attachez, sur la longueur du peigne, de la graisse de reins de chèvre avec du kourkoum ou curcuma (crocus sativus). Ensuite il faut sécher la surface plantaire ou écuelle du pied, et l'on ferre un fer à planche ou fer en plaque (complète, à peine ouverte au centre), en dedans duquel fer on met de la graisse. D'autre part, on étend encore sur la longueur du peigne lui-même une couche de graisse de queue de mouton. On persiste dans l'emploi de cette dernière graisse sur le point d'origine du peigne, et dans l'emploi de graisse ordinaire sur la longueur du peigne et sur la partie basilaire; on persiste aussi dans l'emploi de la ferrure avec le fer en plaque, jusqu'à ce que la corne soit assez alongée pour la rejeter, et qu'elle tombe en laissant l'enveloppe cornée ou la boîte du sabot à l'état sain et normal. La durée de temps pour cela est de quarante jours; c'est ce que nous a démontré le traitement de tous les fizar que nous avons eus à soigner.

IV.

Traitement de la seime en pince ou en pied de bœuf, soie, nemlah.

Pour le traitement du nemlah, ou soie, ou seime en pince ou en pied de bœuf, il importe, avant toute chose, de bien nettoyer le mal, d'y détruire toute fétidité. Ensuite on prend : arsenic rouge et arsenic jaune (réalgar et orpiment) ; chaux non éteinte ; on met le tout en pâte avec de l'urine de jeune homme ; on panse avec ce mélange, et on couvre avec un linge. — On obtient guérison.

Autre moyen. Feuilles de laurier-cerise ; ail ; moutarde ; de chacun, parties égales. On incorpore à de la graisse de reins de chèvre, et on ajoute du crocus sativus. Ce médicament est tenu sur la seime avec un bandage, et il la détruit radicalement.

On assure que la seime en pince se guérit par l'application d'un de ces médicaments précités, à l'aide d'un bandage, mais après que l'on a bien lavé avec de l'eau dans laquelle ont bouilli des feuilles d'olivier et de l'ouchnân ou salsola kali (soude marine, varech).

V.

Traitement du javart furonculaire et bleime, wakrah.

Lorsque vous apercevez quelque signe symptomatique du waḳrah ou javart furonculaire et bleime, que vous avez tenu chaudement le sabot, et que l'animal garde le membre suspendu, il faut éroder l'ongle jusqu'à ce que vous rencontriez le siége de la maladie ; puis vous y pénétrerez avec la pointe du bistouri. Si vous trouvez une matière noirâtre, et que le waḳrah soit à maturité complète, évacuez-en toute la matière et nettoyez exactement. Après cela, vous pansez avec l'onguent suivant ; huile de lin (zeît ḥârr) ; chaux ; mêlez, en agitant.

Si le wakrah n'est pas mûr, il faut le recouvrir avec du beurre fondu mêlé de son, et à la température tiède. Sur tout le pied on étale de la graisse battue, et on enveloppe avec une chausse de cuir et de la grosse serge.

On a bien soin de garantir de l'humidité, jusqu'à ce que l'animal ne boite plus; quand il n'y a plus de claudication, on ferre à planche, si le mal était au milieu de l'ongle. Le fer ne devra pas être large si la seime était bien en pince ou sur le devant du sabot, ou même à l'arrière des talons.

Si la seime est sous le pied de la bête, on fait ouvrir par un vétérinaire; et après que la matière morbide est évacuée, on barbouille le siége du mal avec du goudron; puis on prend de la filasse que l'on imbibe de goudron, sur laquelle on répand ensuite du colcotar et de la noix de galle pulvérisés, et que l'on introduit dans la plaie. Il faut être attentif à garantir de l'eau, de l'humidité et du crottin frais et mouillé. Par là on obtient guérison, grâce à Dieu.

VI.

Traitement de la piqûre par un clou de ferrure, temchîch.

Lorsque le temchîch ou piqûre par un clou de ferrure a eu lieu et que le clou est resté cassé dans la corne, il est de toute nécessité d'arracher ce clou avec les tenailles ou pinces, le fragment resté n'eût-il que le volume d'une graine de moutarde. Car, quel que soit le peu qui reste, il n'y a de repos qu'après l'évulsion. Si l'on néglige ce point, tout le sabot sera en souffrance, se dégradera, se perdra. Une fois que l'extraction est accomplie, on met de la graisse sur l'endroit même; et sur la place, que l'on a râpée, on maintient de la gomme ammoniaque, à l'aide d'un bandage. De plus, on pratique une entaille dans le sens du haut en bas. Les autres clous ou caboches seront sur une ligne ou rangée plus serrée que les clous de la muraille antérieure. Enfin on oint le sabot avec de l'huile de

lin et du goudron mélangés. — On doit prémunir contre l'humidité.

VII.

Traitement des atteintes ou heurts par les pierres; — de la rencontre de chicot, de clou de rue, etc.

Pour procéder au traitement des atteintes et heurts par les pierres, il est nécessaire d'examiner d'abord si la légèreté du fer a été pour quelque chose comme cause indirecte; dans le cas où il en est ainsi, on attache un fer plus large de couverture, plus épais de branches ou côtés, et on en porte la pince plus étalée en avant. On amincit bien les extrémités des clous et on les implante assez rapprochés entre eux.

Si la circonstance occasionnelle tient à la trop grande force du bord basilaire ou nasf ou bord plantaire du sabot, il faut parer et régulariser la corne, et l'oindre sur toutes les murailles avec du beurre mêlé de son et tiède. — Ou bien, on ferre en planche, et après cela on enduit fortement tout l'ongle avec le mélange d'huile et de goudron. — On amène ainsi la guérison.

Dans le cas de rencontre ou prise de chicot, de clou de rue, lakat el-ażm wa el-maçâmir, etc., il faut se hâter d'extraire le corps étranger. Ensuite on ouvre plus grandement le trajet qu'il a traversé, de peur qu'il n'y soit resté quelque débris ou fragment. S'il y en est resté, on l'extrait sans en laisser absolument rien. Quand il n'y a plus rien, versez dans la plaie un mélange chaud de goudron et d'huile, mélange préparé par ébullition. De cette manière vous empêchez l'absorption de l'air et de l'humidité. Car les prises de corps étrangers peuvent être des causes de graves maladies ungulaires. Du reste, vous devez envelopper le pied avec une chausse ou enveloppe. On insiste sur l'application du goudron mêlé à de l'huile. Si le lieu de la prise vient à bourgeonner et exhale une mauvaise odeur, vous réprimez les bourgeons ou excroissances avec de l'alun et du sel ammoniac pulvérisés; de plus, au-dessus du point d'appari-

tion de ces bourgeons, vous enduisez fortement avec de l'huile et du goudron chauffés.

Lorsque l'ongle qui a pris un clou devient dur à l'endroit offensé, on incise sur le clou et on le retire. Ensuite, on maintient sur l'endroit et jusqu'à ramollissement un mélange de bulbe de narcisse et de graisse de bosse de chameau qu'on a broyés ensemble.

Le cheval qui a pris un clou au sabot ne peut-il pas appuyer le pied contre le sol, enlevez de la partie basilaire de la corne jusqu'à ce qu'il en sorte un liquide noirâtre, ou du sang, ou du pus; et, après avoir bien nettoyé, lavez le lieu opéré avec du vinaigre, du sel et de l'eau mélangés. De plus, mettez sur tout le sabot un composé de : oignon, ail, graisse, pilés ensemble, mais avec quantité prédominante d'ail.

Lorsque l'on ne trouve pas où est logé le clou dans la corne et qu'ainsi l'on ne peut le retirer, on prend des pelures d'ail, on les jette dans l'eau, on fait cuire, on dispose ensuite le décocté sur un morceau d'un tissu de laine chauffé et on arrange celui-ci sur le sabot. On laisse ce topique en place pendant deux jours; alors le point atteint et douloureux paraît. On le met à découvert et on extrait ce qui s'y trouve. On maintient le pansement, pendant deux jours, avec de l'huile et du sel mêlés dont on imprègne de la filasse. Ensuite on saupoudre avec du ḳalḳand ou chalcite assez grossière. Le mal arrive à guérison, s'il plaît à Dieu!

VIII.

Traitement de l'encastelure ou dîk el-ḥâfir.

L'encastelure ou dîk el-ḥâfir, ou resserrement du sabot, se traite par les moyens énergiques, de la manière que voici. Appliquer autour et en dehors de la corne cinq lignes de feu dans le sens de la longueur du sabot. Puis on entaille sur ces lignes avec le couteau à sabot ou bistouri pour les opérations à pratiquer sur le sabot. Après que le sang a coulé, on frotte suffisamment sur les entailles avec du gros sel. Ensuite on essuie et

sèche le sabot et l'écuelle ou concavité plantaire du pied, laquelle on remplit d'un corps graissé; et enfin on ferre à planche large. Sur les entailles on met de la graisse de queue de mouton; on renouvelle tous les quatre jours. On persiste dans ce traitement. A mesure que l'ongle s'alonge, on en rogne la partie basilaire ou bord plantaire (nasf), et on réapplique la ferrure que je viens de recommander. On continue les onctions avec de la graisse de queue de mouton, et le genre de ferrure précité, jusqu'à ce qu'ait cessé et disparu l'encastelure.

Le sabot de largeur nécessaire se constitue en quarante jours.

IX.

Traitement du déchaussement du sabot ou du décollement de l'ongle, chute du sabot, kal' el-keff.

Nous avons fait remarquer que la chute ou décollement du sabot, ḳal' el-keff, est une des conséquences qu'amène la piqûre par un clou de ferrure, ou qu'amène le javart furonculaire, ou la rencontre ou prise d'un chicot ou d'un clou de rue. Car il est des chevaux durs à la douleur, qui sont atteints de tel de ces accidents ou maladies et que l'on néglige de soigner en raison même de cette tolérance ou dureté animale et du peu de claudication qu'ils laissent apercevoir. Par suite, la matière purulente qui s'est formée va jouer et se promener de partout dans le sabot; même les mouvements des os articulaires se dérèglent et s'affaiblissent, et l'ongle se décolle. La médication dans ce cas de maladie consiste en ceci : on érode le nasf ou base de l'ongle jusqu'à arriver au vide ou réservoir où séjourne le liquide; on enlève la totalité de ce qui du sabot et de la corne a séjourné longtemps par-dessus la matière purulente. Après quoi, l'on applique de l'huile mêlée de chaux.

J'ai vu des vétérinaires enlever le sabot et appliquer l'emplâtre de résine chaud. Quant à moi, je n'emploie pour topique que de la cendre chaude, et rien autre. On renouvelle chaque jour, jusqu'à ce que la substance reprenne bon aspect,

que la surface malade ne soit plus humide et ne donne plus de sang. Une fois que cela est obtenu, nous amenons et régénérons la corne solide par l'application topique d'un mélange d'huile, de goudron et d'alun en poudre; nous continuons jusqu'à dessiccation et consolidation de la corne. Alors on ferre avec le fer en planche ou le fer large.

X.

Traitement du kaçah fî l-ridjl ou écuelle au pied, déviation scaphoïdienne, luxation du scaphoïde ou kaçah.

(Cette maladie n'est point dans les descriptions qu'annonce et que présente ce chapitre XVI.)

La luxation scaphoïdienne, ou du scaphoïde, ou ḳaçaḥ, c'est-à-dire l'écuelle au pied, ḳaçaḥ fî l-ridjl, arrive au paturon du membre quand un cheval vient à butter, même sans un grand effort de déviement ou de faux mouvement.

Pour remédier à cet accident on fait presser par le pied d'un homme sur le paturon jusqu'au point de ramener le scaphoïde ou ḳaçaḥ à sa position normale et d'aplomb. Après que ce premier résultat est obtenu, on enduit et frotte le paturon avec de l'huile d'olive et du cumin blanc ou ordinaire, à température tiède. Puis on enveloppe avec une bande de grosse serge ou avec des linges. On renouvelle ce bandage deux ou trois fois, et on arrive à bon résultat.

J'ai vu de ces déviations qui n'ont pu être retenues que par des attelles, ou par l'emplâtre agglutinatif et contentif de poix, selon la force de résistance plus ou moins puissante du tendon.

Au moment où l'accident vient de se produire, on se procure des immondices ou stercora humains et chauds, et l'on en revêt aussitôt le scaphoïde dérangé et on enveloppe avec des chiffons. On lave pour renouveler ce pansement, que d'ailleurs on doit répéter trois jours. — La guérison en est le résultat.

CHAPITRE XVII.

Maladies des jarrets ou des arâkîb. Causes; symptômes. — Descriptions. — Djard, jarde ou jardon et éparvin. Remarques sur l'étymologie du mot jarde ou jardon et sur la signification du nom djard comme devant signifier jarde et éparvin. — Nafk, soufflure ou vessigon. — Meleh ou malah, chapelets ou osselets ou fusées. — Kam', capelet. — Traitements des maladies sus-indiquées. — Djard bovinal.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies qui attaquent particulièrement les jarrets sont au nombre de quatre.

1° Djard, la jarde, ou le jardon et l'éparvin.

La jarde et l'éparvin, djard, est une tumeur, un relief prononcé, dur, qui vient en saillie sur l'os même du jarret à la partie interne. Si la tumeur est à la partie externe, on l'appelle jarde bovinale ou éparvin bovinal. Si la tumeur est des deux côtés de l'os, elle est la jarde camélique ou chamelienne ou l'éparvin camélique. La jarde ou l'éparvin détermine une claudication très-marquée, et est une des plus mauvaises tares des membres postérieurs. Presque jamais la claudication qui en est l'effet ne disparaît.

Parfois la maladie, dès qu'elle commence à projeter un relief, fait boiter le cheval, et par la marche elle lui suscite une chaleur fébrile et le rend à peu près impropre au service.

(On indique généralement que le terme jarde ou jardon vient du latin *jacere*, être couché, étendu, parce que la tumeur

osseuse qui constitue la jarde, paraît comme couchée sur l'endroit qu'elle occupe. Cette étymologie me semble peu pardonnable, car il n'y a de ressemblant dans les deux mots *jarde* et *jacere* que les deux premières lettres. Il faut une bien grande complaisance pour accepter la parenté ou la filiation de ces deux mots aussi bien du côté du sens que du côté du tracé.

Il me semble à moi que notre mot jarde est exactement l'arabe djard que l'on prononce très-bien aussi par jard, toujours en faisant entendre le *d* final comme on le doit faire pour toutes les lettres arabes. L'*e* muet, qu'en français on a ajouté à la fin du mot, est pour donner à ce mot une physionomie de naturalisation et aussi pour empêcher que l'on prononce *jar*.

Quant au sens ou portée significative et hippiatrique de la dénomination djard, ce sens implique évidemment, d'après les quelques explications et les distinctions que nous venons de voir dans ce paragraphe, ce que l'on entend par jarde et par éparvin. C'est pour cette raison que j'ai traduit par : la jarde et l'éparvin. Je devrais, pour être plus exact encore, dire : jarde et éparvin osseux ou calleux, ce dernier étant, de même que la jarde, une exostose.)

2° Vessigon, ou soufflure, nafḳ.

La soufflure ou nafḳ, c'est-à-dire vessigon, naît à la dépression souple et mince du jarret et y saille d'un côté à l'autre. Alors cette région est gonflée. Le vessigon peut être la cause provocatrice des osselets, chapelets, fusées, meleḥ. Il produit la claudication.

3° Chapelets ou osselets, ou fusées, meleḥ, malaḥ.

(Les meleḥ ou osselets, ou fusées, ou chapelets, ne sont pas décrits dans le texte arabe. L'auteur les indique seulement dans l'énoncé ou sommaire du chapitre et dans les derniers mots qui parlent du nafḳ. Je ne trouve, en description, que les quelques mots suivants dans le Ilm el-syâcyeh**. Le meleḥ s'observe chez les chevaux vers le bas de l'os du jarret, en arrière, et rappelle la forme du ḳyâr (cucumis sativus ou petit

concombre du volume du gros cornichon), alongé ou posé en long, plus petit cependant que le ḳyâr. Il se développe aussi sur la partie antérieure de l'os **.)

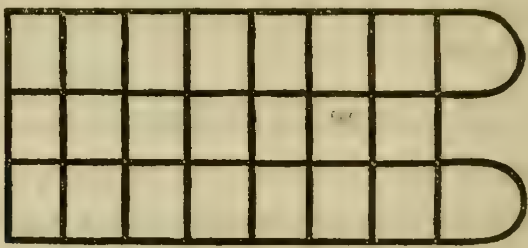
4° Capelet ou ḳam'.

Le ḳam' ou capelet est caractérisé par une tumeur considérable qui atteint jusqu'au volume d'une pomme et se montre à la tête ou saillie (calcanéenne) du jarret, en haut. Le capelet vient souvent d'excès de nourritures, et de ce que l'on donne à boire à l'animal après longue fatigue. — Cette maladie est l'analogue du gonflement de l'os du coude et des tendons.

II.

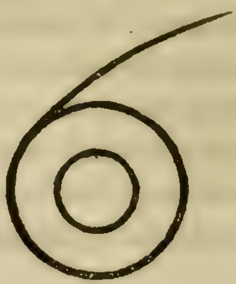
Traitement de la jarde et de l'éparvin, djard.

La jarde ou le jardon et l'éparvin ou épervin, djard, n'ont d'autre traitement utile que la cautérisation ignée. Elle s'applique, dans ce cas, sous la forme ou dessin que voici :

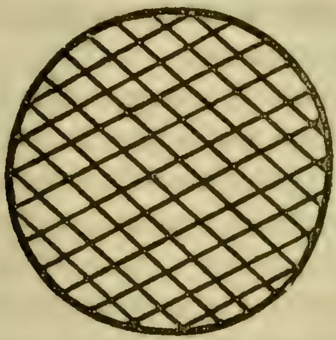


ou autre dessin qu'il plaira de choisir parmi ceux que nous indiquerons plus tard (neuvième Exposition, chap. VII).

* On cautérise, dit le Kitâb el-aḳouâl, sur l'exostose et alentour, avec le fer chaud non tranchant. La cautérisation a cette figure :



ou bien est en réseau circulaire, comme la figure que voici :



De plus, on cautérise la cuisse, en large, par deux traits de feu de la longueur du doigt. — On ne supprime ni la ration régulière et ordinaire, ni le hacîk ou nourriture de nuit.

Ne montez pas le cheval atteint du djard, dans les expéditions ou dans les chasses ; il restera en route et faillira à vos intentions. Ménagez ses jambes dans les voyages ou trajets*.

III.

Traitement de la soufflure, nafk, ou vessigon.

Le vessigon ou vésigon, nafk, ou soufflure, exige que d'abord on diminue la quantité des aliments ; que l'on fasse marcher l'animal dans l'eau froide jusqu'au-dessus du jarret ; que l'on recoure aux topiques rafraîchissants qui dissipent les tumeurs, tels que ceux où entrent l'aloès, la myrrhe, le sagapenum, le vinaigre et le sidr ou zizyphus nabeca. L'expérience nous en a prouvé les avantages.

Des hippiatres disent que les fèces ou dépôts de l'huile de lin pétris avec du vinaigre et apposés ensuite sur le vessigon, après qu'on a fait entrer et marcher le cheval dans l'eau, et à condition que l'on ait déjà diminué les aliments, amènent la guérison. Le fait est d'expérience.

Des personnes pratiquent des mouchetures sur le vessigon,

puis appliquent les cantharides dessus et du goudron chaud. Par là, on ouvre une voie d'échappement à tout le liquide qui est présent dans la tumeur vessigoneuse, et en même temps c'est un utile topique au jarret.

J'ai vu des gens inciser le vessigon avec l'instrument rougi au feu et extraire ensuite tout le liquide morbide. Après quoi, on applique l'emplâtre de poix. — L'animal guérit. — Dans un autre cas, j'ai vu recourir à ces mêmes moyens, et le jarret s'est enflé, durci, comme carnifié et a pris le volume d'une pastèque. Le cheval ne fut pas guéri. Ces pratiques ont donc leur danger; parfois elles réussissent, parfois elles ne réussissent pas.

Du reste, si le nafḳ ne guérit pas par les médications que nous venons de décrire, onctions, marcher dans l'eau, scarifications, ponctions ou incisions avec le fer chaud, il est nécessaire d'en appeler à la cautérisation ignée soit en lignes croisées ou réseau, soit en figure de palme de dattier ou figure en liste, ou par tout autre dessin que l'on veut, ainsi que nous avons vu pratiquer sur nombre de chevaux.

(Le traitement suivant, que le Kitâb-el-aḳouâl conseille contre le djard mou, me paraît faire confusion, c'est-à-dire que l'auteur me semble ici donner au vessigon le nom de djard bovinal. Voici ce que cet auteur recommande.)

* On incise sur les deux veines des jarrets ou grosses veines de la face interne de la cuisse et appelées, par les hippiatres, les bawâbecht. L'incision, peu profonde, ne doit pas atteindre ces deux veines et doit être longue comme la longueur du doigt. Puis on dégage doucement le vaisseau et on l'isole des chairs, en se gardant bien de l'entamer. Après qu'il est libre et détaché, on le lie avec un fil de soie ou autre, mais solide, au haut de l'incision; la ligature sera assez fermement serrée pour prévenir l'écoulement du sang qui alors irait se jeter aux vides du jarret. Cela fait, on ouvre la veine au-dessous de la ligature, afin de laisser vider tout ce que la veine a de sang. On agit de même sur l'autre veine. Ensuite on pique et ouvre au jarret, et il en sort quelque chose comme du jaune d'œuf. On évacue tout ce qu'il y a de cette matière; on n'y en laisse rien. Puis sur

cette dernière ouverture on applique de la poix liquide, trois onces mêlées à une once de cire jaune. Cet emplâtre doit être dense, appliqué chaud, mais sans excès de chaleur. L'incision première est pansée, chaque jour, avec de l'huile de sésame et du goudron chauds, que l'on verse peu à peu; on continue jusqu'à guérison.

On supprime la nourriture de nuit pendant trois ou quatre nuits; puis on donne, pour cette nourriture, un peu d'orge*.

IV.

Traitement des osselets, fusées, chapelets, meleh.

Dès l'apparition des meleh ou osselets, fusées, chapelets, il faut appliquer sur le lieu affecté l'emplâtre à résines que nous avons déjà signalé, et tel que nous l'avons nous-même expérimenté. S'il n'a pas de succès, substituez-lui l'emplâtre de poix, afin de provoquer la remise de l'articulation en position normale. Si vous n'obtenez pas ce résultat que vous recherchez, vous devez recourir au cautère actuel et tracer une cautérisation en dattier ou palme de dattier ou liste, selon cette forme :



V.

Traitement du capelet ou kam'.

Le kam' ou capelet est une sorte d'obstruction, ainsi que

nous l'avons caractérisé. On lui oppose l'effet de l'eau dans laquelle on promène l'animal, les médicaments rafraîchissants que nous avons mentionnés, la diminution des aliments, comme dans le cas de vessigon. Si le mal ne se guérit pas, on scarifie sur toute la tumeur; on a un nouet de sel; ce nouet, on le plonge dans de l'huile de colza bouillante, et avec lui alors on fait des fomentations chaudes sur les scarifications ou mouchetures. Le mal guérira ainsi.

Les onctions, enduits, pour traiter le ḳam' ou capelet, sont en grand nombre; mais nous n'avons mentionné que ceux dont l'expérience a essayé l'efficacité et qui ont eu succès.

CHAPITRE XVIII.

Maladies de la cuisse (fakiz) : leurs causes ; leurs symptômes. — Descriptions. — Kould, taupe ou tumeur talpique de la cuisse, ou phlegmon intéro-coxal. — Émergence ou sortie de l'articulation coxo-fémorale ou à l'articulation du sayâr, kouroûdj mafsal el-sayâr. — Exarthrodie fémoro-tibiale ou sortie de l'articulation de vitesse. — Tendon lâché ou détaché ou forcé, katal. — Entravement, effort de la cuisse, ikâl. — Névrose de chameau, douleur caméline, rîh el-djémâl. — Traitements de ces maladies. — Lâden, baroûn, kaswa.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières à la cuisse sont au nombre de six.

1° Ḳould du membre postérieur, tumeur talpique de la cuisse, ou phlegmon intéro-coxal.

La tumeur talpique ou ḳould de la cuisse (faḳiẓ), ou phlegmon intéro-coxal, se développe dans la masse charnue de la cuisse du cheval à la partie interne la plus élevée, dans le voisinage des testicules. Parfois même il envahit ces derniers, ou bien il prolonge une traînée sur le trajet de la veine principale de la face interne des membres postérieurs et jusqu'au sabot. Dans plusieurs endroits, la matière phlegmoneuse s'ouvre des issues ; en quelques endroits, elle pénètre dans la profondeur des chairs de la cuisse en fusant du côté de l'anus ; ou bien encore, elle pousse ses fusées purulentes sur le ventre, sur les testicules (c'est-à-dire le scrotum), sur la verge, et y fait éruption au de-

hors. Généralement, ce phlegmon talpiforme des membres postérieurs aboutit à mal; le membre qui a été atteint demeure enflé, gros, comme dans l'éléphantiasis chez l'homme.

2° Émergence ou saillie de l'articulation coxo-fémorale ou à l'articulation du ṡayar. — Ḳouroûdj mafṡal el-ṡayâr.

L'émergence ou saillie de l'articulation coxo-fémorale ou articulation du creux coxal ou ṡayar, lequel est le ḥoḳḳ ou la cotyle ou cavité cotyloïde ou cotylienne, est l'exarthrodie centrale, c'est-à-dire au ṡayâr ou article du centre de la cuisse. Les causes les plus communes de cette saillie exarthrodique sont la glissade, ou le heurt. Et vous voyez l'os saillir comme le boulet, ou moindre, au centre de la cuisse du cheval.

Comme moyen curatif, mon père, ainsi que j'en ai été témoin, remplissait, à force, avec de la paille hachée une musette ou petit sac et plaçait cette sorte de coussin entre les cuisses du cheval. Puis il attachait une corde aux deux pieds, faisait tirer sur cette corde des deux côtés et ramenait alors avec ses mains l'articulation à son état normal. Enfin il appliquait un emplâtre dont nous parlerons plus loin.

3° Exarthrodie (fémoro-tibiale) ou sortie de l'articulation de vitesse ou devancement.

L'exarthrodie (fémoro-tibiale) ou sortie de l'articulation de vitesse ou devancement, ḳouroûdj mafsal el-sabḳ, articulation appelée encore ṭafinah ou lieu de callosité ou d'appui sur le sol, est le plus ordinairement la suite de glissade, de frottement ou froissement. Nous indiquerons le moyen curatif par emplâtre.

4° Le tendon lâché ou déplacé ou forcé, ḳatal.

Le ḳatal ou tendon lâché ou forcé ou déplacé se distingue par les signes suivants : chaque fois que le cheval veut lever la jambe il ne peut y réussir à cause du relâchement ou déplacement du grand tendon; par suite, le pied se détourne à droite et à gauche, sans arriver à se soulever; l'animal ne peut que le traîner.

5° Entravement, effort de la cuisse, ikâl.

L'entravement ou effort de la cuisse, ou l'ikâl, est le résultat de la torsion violente d'un cordon ou muscle dans l'intérieur de la cuisse. Alors, quand le cheval lève le pied pour avancer, ce cordon ou muscle forcé, *entorsé*, se contracte violemment ; l'animal peut avec peine remettre par terre le pied, qui alors va brusquement frapper sur le sol. D'autre part, le cheval, quand il lève le pied, semble aller se l'entrer dans le ventre ; et, lorsque le pied revient pour se poser par terre, il la frappe.

6° Névrose des chameaux, rîh el-djémâl, douleur caméline.

Le rîh el-djémâl ou névrose des chameaux, ou douleur caméline, présente les symptômes suivants : le cheval tient le pied suspendu en place, dans la station. Mais quand l'anima[l] marche, il le traîne. On ne sait à quel point est le siége de l[a] douleur. Lorsque la marche a duré quelque peu, la claudication cesse.

II.

Traitement du kould ou tumeur talpique du membre postérieur, ou phlegmon intéro-coxal.

Nous avons indiqué le siége de développement de cette maladie. C'est d'ailleurs le plus dangereux des kould ou tumeurs talpiques. La première chose que mon père, Dieu l'ait en grâce ! m'apprit à faire dans cette maladie, fut d'inciser aux pieds, et il me fit remarquer la gravité des opérations en cet endroit.

Le traitement réclame tous les moyens que nous avons consignés (ci-dessus, chap. VII et X) pour les kould ou taupes thoraciques et céphaliques : inciser la peau avec le bistouri, ou avec le cautère actuel ; diviser le tissu (cellulaire) ambiant avec les ongles jusqu'à ce que l'on arrive sur le kould même ;

l'énucléer ou dégager peu à peu; prendre garde de couper ou déchirer ou léser le gros vaisseau principal ou ḳanâ; nettoyer exactement la plaie d'où l'on a extrait la tumeur, et ensuite l'intérieur de la plaie, ainsi que nous l'avons décrit; enfin enceindre le tour de cette plaie d'un cercle tracé par cautérisation ignée.

Lorsque la tumeur talpique a poussé quelque fusée purulente sur le ventre, ou du côté de l'anus, ou dans la longueur des cuisses, ou dans la direction du grand vaisseau ou ḳanâ qui à la face interne de la jambe va jusque vers le sabot, cautérisez, avec le feu, des lignes échelonnées comme je l'ai montré et exposé précédemment (chap. VII et X). C'est par le feu qu'il faut arrêter la marche du mal. En quelque point que s'établisse un foyer ou clapier isolé, il faut l'ouvrir, se garder de le laisser exister. Après l'opération, on attend trois jours, puis on nettoie et débarrasse le foyer, et l'on panse matin et soir avec du goudron auquel on a mêlé de la chaux.

J'ai vu des chevaux qui, ayant été atteints de ḳould fémoral, eurent ensuite, toute leur vie, le pied enflé à la manière de l'éléphantiasis chez l'homme.

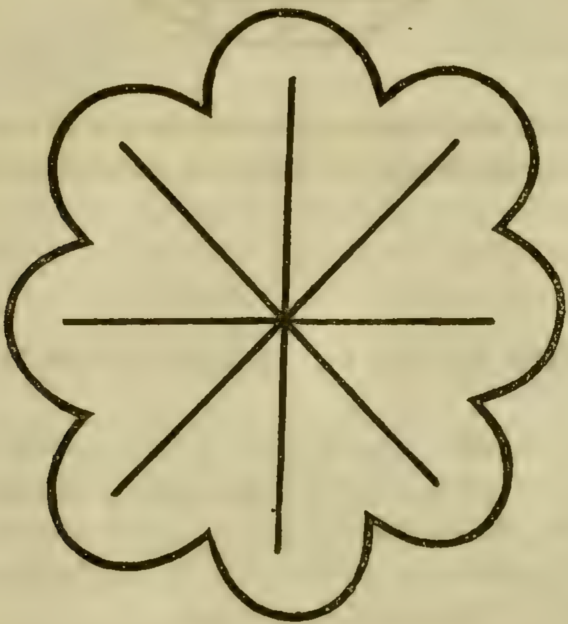
III.

Traitement de la sortie ou saillie de l'articulation coxo-fémorale ou cotylienne, exarthrodie coxo-fémorale.

On conduit cette maladie à bien par l'emplâtre de poix, ainsi que nous dirons plus loin, dont on accroît la puissance par le feu, c'est-à-dire en le chauffant assez fortement.

Mon père, lorsqu'il voyait à un cheval l'exarthrodie coxendicienne, la réduisait comme j'ai décrit tout à l'heure. On tirait avec mesure et progressivement sur la corde, et lui, de la main, amenait l'os au point articulaire et le restituait à sa place. Ensuite il appliquait le cataplasme de poix dont il accroissait la force d'action en le chauffant, et qui servait ainsi comme cautérisation et comme moyen contentif. On laissait

dès lors l'animal debout pendant sept jours. Après cette durée, on promenait le cheval avec les entraves au bipède latéral sain, jusqu'à sept jours accomplis et même deux semaines. Si alors l'exarthrodie était réduite et que la claudication eût disparu, la cure était terminée; sinon, mon père alors imprimait avec le feu une cautérisation rayonnée ou solaire; car, en pareille occurrence, le membre ne se remet bien en place et ne se raffermit en sa position que par l'action et l'effet du feu. Du reste, la forme de la cautérisation solaire ou rayonnée qu'il y a à tracer est celle-ci :



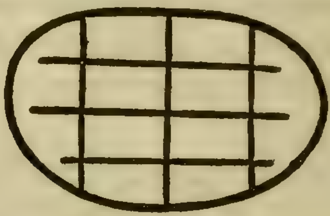
ou une autre forme analogue que l'on choisit parmi les figures de cautérisations solaires dont nous parlerons à propos de l'application du cautère actuel.

IV.

Traitement de la sortie ou saillie de l'articulation de vitesse, ou de l'exarthrodie fémoro-tibiale.

L'exarthrodie fémoro-tibiale, ou sortie de l'articulation de vi-

tesse ou ḳoûroûdj mafṡal el-sabḳ, exige le même moyen curatif que l'exarthrodie coxo-fémorale, au procédé mécanique de réduction près. On applique donc l'emplâtre de poix rendu plus actif par une caléfaction assez forte. A défaut de succès, on pratique une cautérisation ignée dans cette forme-ci :



ou d'un dessin quelconque parmi les figures de cautérisations que nous représenterons en leur lieu (neuvième Exposition, chap. VII).

V.

Traitement du tendon forcé ou déplacé ou lâché, katal.

Cet *effort* ou ḳatal, tendon forcé, n'a de traitement efficace que le feu. L'emplâtre de poix n'aurait qu'un résultat blâmable et désagréable au regard, du haut en bas du tendon. Généralement cet emplâtre ne produit pas de conséquences avantageuses, et il n'amène point la guérison.

VI.

Traitement de l'entravement ou ikâl, ou effort de la cuisse.

Nous avons indiqué déjà que l'entravement ou ịḳâl, ou effort de la cuisse, est le résultat d'un mouvement qui a violemment produit une torsion dans un muscle ou dans un tendon à l'intérieur de la cuisse. Par suite, le cheval, chaque fois qu'il lève le membre postérieur, se sent arrêté dans cet acte de

locomotion, s'imagine avoir le pied retenu par un lien et appréhende alors en reportant le pied par terre. D'après notre expérience, il faut saigner les veines internes des membres postérieurs et extraire la quantité de sang nécessaire. Ensuite sur le trajet des grands vaisseaux ou ḳana on imprime trois lignes ou raies de cautérisation, en travers, comme les anneaux en parures aux bras. Après cela, on oint le pied avec un mélange d'huile, d'ail et de sel, et avec un des résolutifs dont nous ferons mention en parlant des onguents maturatifs.

Il y a des gens qui saignent à l'ongle du pied afin d'évacuer le sang qui se trouve dans les vaisseaux des membres postérieurs. Quant à nous, nous avons éprouvé le moyen que voici. On oint l'entravement avec ce composé médicamenteux des anciens : euphorbe; castoréum; gomme-résine du borassus flabelliformis; asa fœtida; gomme ammoniaque; colombine; lâden; baies de laurier; natron; graine de raifort; colophane; de chacune de ces substances parties égales. On pile le tout dans un mortier, et l'on fait bouillir dans de la graisse de rat ou de souris et de la graisse de porc et de la vieille huile d'olive. On emploie en frictions et onctions sur le membre *entravé*. Ce médicament amène la guérison.

(Je ne saurais préciser ce qu'est le lâden. Voici ce qu'en dit le Tezkéreh ou codex de Dâoûd. « Le lâden est fourni par un arbre qui se rapproche du grenadier en hauteur et en branchage, mais dont les feuilles, plus larges, se rassemblent entre elles, sont fermes et minces. Cet arbre produit une fleur rougeâtre, un fruit analogue d'aspect à l'olive et présentant, en se brisant, une graine petite et noire. Le lâden est une exsudation, un produit comme aqueux qui naturellement procède de l'arbre. On l'appelle encore baroûn, ḳaswa. Le lâden de première qualité est tendre, agréable d'odeur, a une couleur tournant au rouge et au vert, et est tel qu'on le recueille sur l'arbre. C'est alors le lâden anbari ou lâden ambré, à odeur ambrée. Le lâden de moindre qualité ou seconde qualité est celui qui s'attache aux toisons des moutons et des chèvres,

quand ces animaux paissent le feuillage et les jeunes pousses de l'arbre. . . . .

« Le lâden est une substance chaude-sèche au second degré. Elle amollit les endurcissements, surtout quand elle est associée à de la poix liquide et à de la cire. Elle ranime les chairs des ulcères, arrête les fluxions, guérit la toux, les débilités d'estomac, les hoquets, lorsqu'on l'administre en boissons et en onctions. Mêlée à l'huile de rose, elle guérit les brûlures; mêlée à l'huile et employée en frictions, elle guérit les luxations, les contusions. Elle est avantageuse dans les constrictions et resserrements, lâche les matières excrémentielles. Elle calme toutes les douleurs, lorsqu'elle est mêlée à de l'huile de chibitt ou aneth ou à de l'huile de citron. Elle empêche la chute des cheveux et des poils. On donne plus d'action à cette substance en l'associant à l'huile de myrte. Prise en boissons, elle dissipe les douleurs nerveuses ou coups d'air, les dérangements ou dévoiements chroniques... Elle s'administre à la dose d'un derhem, dans une boisson. »)

VII.

Traitement de la névrose caméline ou névrose de chameaux, rîh el-djemâl.

La névrose de chameaux, rîḥ el-djemâl, ou névrose caméline, est assez rare chez les chevaux et les bêtes de somme ordinaires. Généralement les hippiatres ou maréchaux vétérinaires ne connaissent pas cette maladie et n'arrivent pas à la diagnostiquer. Lorsque vous en avez distingué les symptômes, il faut ouvrir sur les cuisses, avec la pointe du bistouri, au-dessous de l'articulation du ṣayâr ou articulation coxo-fémorale, une incision capable de recevoir le doigt, comme on pratique à l'épaule (pour le cas d'accolement ou lizḳ, voy. ci-dessus, chap. IX, paragraphe VI). Ensuite on insuffle avec un tube ou canne de roseau, et l'on verse dans la plaie que l'on vient

d'ouvrir et de gonfler, trois derhem de naphte si l'on est en temps frais, et trois derhem d'huile si l'on est en été. Après cela, on débarrasse l'intérieur au moyen du bistouri, comme l'on fait pour l'épaule, en plusieurs endroits. Puis on frotte avec du sel. Mais à la cuisse on n'applique pas alors le feu. On laisse passer sept jours, et ensuite on insiste sur les promenades. Ce traitement a la sanction de l'expérience.

Autre moyen. On prend de l'euphorbe et du sel, de chacun quatre onces; poix, dix onces; huile fine; faites cuire ensemble; employez en onctions sur les genoux, et sur toutes les articulations des cuisses. Le mal ensuite se calme et se dissipe.

Autre moyen. Prenez cantharides et goudron, une partie de chacun; mêlez; et frottez les articulations des cuisses. Le mal guérit; sinon, appliquez le feu sur les saillies des membres.

CHAPITRE XIX.

Maladies de la région anale : leurs causes ; leurs symptômes. — Descriptions. — Gerçures ou crevasses anales, choukâk el-doubour. — Tahdjîr ou lithoïdie de l'anus ou dureté pierreuse de l'anus. Squirre ou cancer de l'anus. — Hémorroïdes ou bawâcir. — Procidence du rectum, ou bouroûz el-sourm, saillie du rectum. — Vers, doûd; expulsion de vers par l'anus, ramy el-doûd. Rejet de sang, selles sanguines. — Diarrhée, ishâl. — Dâ el-bakar, ou mal de bœuf, boopathie, rectite bovine.— — Mouches hippobosques ou zenâbîr (pluriel de zanboûr). — Traitements de ces maladies. — Kîroûtî ou ceratum, céréléon, cérat. — Râçakat, roûçakat, roûçaktadj, ou cuivre brûlé. — Tiercé, ou moût tiercé, moutallat. — Kinbîl.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières à la région de l'anus sont au nombre de neuf :

1° Gerçures ou crevasses anales, choukâk el-doubour.

Les gerçures ou crevasses anales, choukâk el-doubour, se produisent et paraissent à la marge de l'anus, qui alors est visiblement fendillé au dehors, excorié, rouge. Assez souvent, il s'écoule du sang d'un rouge vif, et les parties atteintes sont sensiblement gonflées.

2° Lithoïdie ou tahdjîr de l'anus, ou dureté pierreuse de l'anus.

La lithoïdie anale ou tahdjîr de l'anus, ou dureté pierreuse

de l'anus se présente d'ordinaire sous l'aspect d'un gonflement dur, sans écoulement sanguin ou autre, sans excoriations, sans gerçures. Cette maladie a encore le nom de cancer ou squirre de l'anus.

3° Hémorroïdes ou bawâcîr.

Les hémorroïdes ou bawâcîr consistent en saillies ou reliefs émergeant du centre de l'anus, en manière de grappes rouges où l'on croirait voir comme des raisins. Il s'écoule un liquide puriforme ; et l'orifice anal est encombré.

4° Procidence du rectum ou bouroûz el-ṡourm.

La procidence du rectum, ou bouroûz el-ṡourm ou saillie du rectum, présente les caractères suivants : la marge rectale est renversée en dehors et reste exposée aux regards, mais sans qu'elle laisse rien écouler, ni sang, ni matière purulente, sans qu'il y ait de gonflement réel. A notre manière de voir, la difficulté d'uriner chez le cheval est une circonstance productrice de la procidence rectale. L'animal en faisant effort pour la miction détermine l'intérieur de la fin du rectum à sortir, et l'anus se présente en saillie.

5° Vers, doûd ; expulsion de vers par l'anus, ramy el-doûd.

Il est facile de voir que le cheval rend des vers, ou doûd. Nous n'avons donc pas de diagnostic ou de description à tracer à cet égard.

Il en est de même pour l'animal qui rend du sang par l'anus, ou qui est dévoyé.

6° Mal de bœuf ou dâ el-bak̤ar, boopathie, rectite bovine.

Le dâ el-bak̤ar ou mal de bœuf, boopathie, rectite bovine, se caractérise par un flux diarrhéique excessif, beaucoup plus fort que la diarrhée ordinaire. Les matières rejetées sont des stercora boueux, noirâtres, d'une grande fétidité. Cette maladie (qui paraît être un caractère du typhus charbonneux) est généralement mortelle. Rarement elle fait grâce.

7° Mouches hippobosques, zenâbîr.

Les mouches dites hippobosques, zenâbîr (pluriel de zanboûr), sont plus abondantes chez les ânes. Elles se gîtent particulièrement au plancher supérieur du creux sous-caudal vers la terminaison de l'échine. Par suite de leur long séjour l'animal maigrit. L'hippobosque est de couleur noirâtre et tient de la teinte des blattes.

II.

Traitement des choukâk ou crevasses et gerçures à l'anus.

Dans le cas de crevasses et gerçures anales ou choukâk, on enduit l'anus avec des rafraîchissants, tels que l'huile de lin où l'on mêle du minium ; ou du jaune d'œuf et de l'huile de rose et du safran.

Ou bien, on fait des onctions avec le médicament dont voici la formule : sandal rouge ; camphre ; céruse ; jaune d'œuf. Battez le tout ensemble et employez.

Ou bien, on enduit avec de l'onguent de céruse, ou de l'onguent de minium, que nous formulerons en parlant de ce genre de préparations. (Voy. neuvième Exposition, chap. IV.)

III.

Traitement de la lithoïdie ou dureté pierreuse (tahdjîr) de l'anus.

L'endurcissement pierreux ou lithoïdie, taḥdjîr, de l'anus est le résultat d'une irritation. Le traitement doit être rafraîchissant, poursuivi par le moyen des médicaments émollients et propres à dissoudre les tumeurs et les gonflements. De ces moyens est celui-ci : eau de morelle noire ; eau de coriandre ; cire ; huile de rose ; on fait avec le tout un kîroûtî ou cerotum (ou ceratum, κηρωτόν, céréléon, cérat. — Chez les Grecs

on frottait les athlètes avec un κηρωτόν, ou mixtion d'huile et de cire). On s'en sert en onctions, topiquement.

Autre moyen. On prend du camphre; de l'eau de coriandre; de l'eau d'arnoglosse; de la cire; du ḳaûlân ou suc de nerprun infectant (rhamnus infectorius. Le ḳaûlân est dit suc du lycium, succus lycii). On fait bouillir le tout dans de l'huile de lin. On emploie en onctions.

Enfin on traite encore par l'onguent de minium dont nous donnerons plus loin la formule.

IV.

Traitement des hémorroïdes ou bawâcîr.

On oppose aux hémorroïdes ou bawâcîr nombre de médicaments et de médications. Les uns les lient fortement avec une ficelle et les laissent ainsi liées jusqu'à ce qu'elles tombent. Puis alors ils répandent sur l'endroit où elles étaient une des poudres styptiques. — D'autres les excisent.

Quant à nous, nous avons expérimenté maintes fois le moyen suivant. On les fripe par compression avec du gros sel, jusqu'à la dernière, sans en rien laisser. Puis on enduit la place avec de l'huile de rose et on les repousse à l'intérieur. Après quoi, on panse avec la poudre dont voici la formule : papier brûlé; noix de galle; vert-de-gris; balaustes; parties égales de chacune de ces substances. On pulvérise; on saupoudre. Ce procédé est sanctionné par l'expérience.

Autre moyen. On prend : vert-de-gris; noix de galle; écorce de grenade; râçaḳat ou roûçaḳtadj ou cuivre brûlé (comme je vais l'indiquer); alun; parties égales de ces diverses substances. On pulvérise dans un mortier, et on saupoudre. Les avantages de ce médicament sont vérifiés par l'expérience. («Le râçaḳat ou roûçaḳat ou roûçaḳtadj, dit Dâoûd dans son Codex ou Tezkéreh, fut imaginé par le maître, Hippocrate, et ensuite se répandit dans le monde. Le meilleur râçaḳat est en fragments assez gros et comme poudreux, de couleur entre

rouge et noir ou de nuance rouge noir. Le moins bon est blanc... — On le prépare en plaçant par couches dans une marmite de minces lames de cuivre. Entre chaque couche on met du sel et du soufre ou de l'alun, le tout dans les proportions chacun d'un dixième du cuivre. On ferme le vase et on le dépose dans le fourneau à l'action du feu pendant une semaine. Si l'on veut expédier la préparation promptement, on fait fondre le cuivre et on répand les autres substances par-dessus. Ensuite on éteint dans le vinaigre à plusieurs reprises, et le produit acquiert ainsi les qualités voulues. »)

(Le sulfure de cuivre est probablement ce qui domine dans cette préparation.)

V.

Traitement de la procidence du rectum.

J'ai vu appliquer de la chaux non éteinte sur le rectum en procidence, bouroûz el-s̄ourm, puis le repousser à l'intérieur et ensuite oindre l'anus avec de l'huile tiède.

Un autre moyen est celui-ci. On applique un mélange de réalgar, d'orpiment, de chaux et de vert-de-gris. Puis on fait rentrer le rectum après l'avoir enduit d'huile de rose. Cette médication, d'ailleurs approuvée par l'expérience, amène la guérison.

Lorsqu'il y a renversement considérable et saillie extérieure avec surabondance de chairs au dehors, excisez peu à peu l'excès de chairs, mais en évitant d'approcher trop près de l'anus. Cela étant opéré, prenez du vinaigre et du suc de verjus ou de l'eau chaude, et laissez-en tomber par gouttes dans le nez et versez-en dans le gosier.

VI.

Traitement des selles sanguines ou rejet de sang par l'anus, ramy el-dem.

Lorsque le rejet du sang ou ramy el-dem par l'anus a pour

cause quelque ulcération dans les intestins, on doit administrer en boisson des substances styptiques ou antihémorragiques, par exemple, le sang-dragon, les capsules de pavot, le mourât ou revalenta arabica, que l'on fait bouillir, de chacun ayant pris parties égales, dans de l'eau. Ensuite on décante sur du sucre brut et du sirop de tiercé ou moût tiercé. Et l'on fait boire à l'animal. L'expérience a reconnu les avantages de ce médicament. (Ce que j'appelle ici le tiercé ou moût tiercé, d'après le terme arabe moutallat, est du moût ou suc de raisin que par la coction on a réduit à un tiers et qui a été ainsi dénaturé. Le tiercé est encore, ajoute le Tezkéreh de Dâoûd, le nom du résidu obtenu de vin de première qualité auquel on ajoute les deux tiers d'eau pure, et que l'on réduit ensuite, par l'ébullition, à moitié de quantité.)

Autre moyen. On prend : noix de galle; écorces d'orange; on fait bouillir dans de l'eau et du vinaigre, et on administre en lavement. On donne à manger des feuilles de leblâb ou dolichos leblâb. Le malade guérit.

Autre moyen. Henné en nature (lawsonia inermis); petite mauve; brou de noix; on fait bouillir le tout dans du sirop blanc (c'est-à-dire du sirop simple et très-léger); puis on y jette un peu de graisse de porc. On passe chaud. — On en fait boire au cheval.

VII.

Traitement contre les vers; ramy el-doûd, expulsion ou sortie de vers par l'anus.

Lorsqu'un cheval rejette des vers par la voie anale, il faut lui donner dans sa ration, ou dans son eau, quelques graines de coloquinte. Après quoi, il rendra ce qu'il a de vers.

Autre médication. Prenez : sarkas; kabsoûn; citron ou cédrat; kinbîl; absinthe pontique; de chacun parties égales. On pile le tout ensemble. On donne en boisson dans de l'eau où ont bouilli des lupins. (Le texte de ce passage me paraît altéré. Les deux premiers noms des substances ne me sont pas connus;

j'en crois le tracé erroné. Le kinbîl ou kinbîr, dit le dictionnaire, est une substance en fragments menus, comme de la manne, qui tombent du ciel dans l'Yémen. — Le Tezkéreh de Dâoûd dit : « Le kinbîl se présente en fragments de couleur entre jaune et rouge et apportés de l'Yémen. En séchant ils se mêlent de sable. Certaines personnes prétendent que ce sont des graines amenées et battues par la pluie. Elles sont vertes. Le kinbîl sèche les ulcères, la gale, les éruptions ulcéreuses (impétigineuses) de la face chez les enfants. C'est un anthelmintique puissant. Il agit fortement sur les intestins; son correctif alors est l'absinthe pontique et la gomme adragant. On le donne à la dose de deux derhem dans une boisson. »)

Autre moyen. Absinthe pontique; kinbîl; graines de coloquinte. On fait bouillir le tout dans de l'eau de lupins qu'on édulcore avec du miel de canne à sucre (c'est-à-dire avec de la mélasse), et on fait boire à l'animal trois rotl de cette décoction. Le malade rejette ensuite les vers.

Autre moyen. Si le cheval se gratte ou frotte souvent la queue, et si de temps à autre il rejette des vers par l'anus, on se graisse la main avec de l'huile d'olive, on l'introduit dans le rectum et on extrait les vers. De plus, prenez de l'opopanax, du vin et de l'huile; mêlez; et versez dans le gosier de l'animal. Il y aura relâchement du ventre et les vers seront expulsés. Après cela, prenez de la menthe sauvage (mentha sylvestris), du plantago psyllium , du sel ordinaire. Pilez fin , et répandez la poudre sur l'herbe ou le fourrage que vous donnez à manger. — De cela on recueille avantage.

VIII.

Traitement du dévoiement ou diarrhée, ishâl.

Contre la diarrhée ou dévoiement, ishâl, on emploie les astringents, tels que l'orge torréfiée donnée en ration; les feuilles de sycomore; et l'on donne à boire de l'eau de tiges de coriandre seules.

On fait boire aussi d'une décoction préparée avec : fruits écrasés du sidr ou nabk (zizyphus nabeca), balaustes, simâk (ou rhus obsonorium), parties égales de chacun, dans de l'eau d'arnoglosse.

Autre médication. Grains de verjus; kâkiâ ou acacie; terre de Chypre (ou terre appelée encore par les Arabes terre de châmoûs; elle est en fragments aplatis comme les pierres à aiguiser). On met le tout dans de l'eau où ont bouilli des feuilles de sycomore. On mêle. On donne en boisson. — L'animal guérit.

IX.

Traitement du mal de bœuf ou dâ el-bakar, boopathie, rectite bovine.

Des livres d'art vétérinaire déclarent le mal de bœuf ou dâ el-bakar inguérissable.

On traite cette maladie par les moyens que voici : ambre jaune; tabâchir ou craie; semence de pourpier; parties égales de chacun. On pulvérise le tout ensemble et on le donne à boire dans de l'eau d'arnoglosse.

Autre moyen. Gomme adragant; semence d'oseille; plantago psyllium; parties égales de chacun. On pulvérise; et la poudre est donnée à boire dans de l'eau d'arnoglosse. — Ce médicament a ses avantages.

X.

Traitement contre les zenâbîr ou hippobosques.

C'est chez les bêtes de somme proprement dites et chez les ânes que se trouvent le plus d'hippobosques. L'animal auquel ces mouches s'attachent souvent et longtemps maigrit et s'affaiblit. On débarrasse l'animal par le moyen que voici : l'aide ou le garçon du vétérinaire se graisse la main avec de l'huile, la passe sur l'anus du malade, et enlève et retire les

mouches du plafond du creux sous-caudal ; car c'est là qu'elles s'accrochent. Elles se fixent surtout à la partie supérieure. Elles rappellent à peu près les mouches bourdonnantes noirâtres. Après l'opération terminée, on enduit tout le creux sous-caudal avec de l'huile.

Par suite, l'animal est débarrassé et se guérit.

CHAPITRE XX.

Maladies du pudendum ou haya, c'est-à-dire des organes femelles de la génération. Causes; symptômes. — Descriptions. — Baras ou ladre ou lèpre blanche. — Badjal, ou leucorrhée, ou catarrhe vaginal. — Iktilât ou confusion ou communication de la vulve et de l'anus, communication vulvo-anale, par rupture du périnée. Procidence de l'utérus, bouroûz el-raham. — Avortement répété, katrah el-iskât. — Incapacité de concevoir, infécondité, stérilité, adam el-habl. — Substances qui empêchent la conception. — Clapotement vulvaire, kakkakah el-fardj. — Traitements dans les divers cas ci-dessus dénommés. — Faûfel. — Brochettes à suture. — De l'extraction du fœtus mort (ou non). — Vérification de l'incapacité de conception ou de la stérilité. — Procédés qui provoquent la réussite de la fécondation.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies que l'on signale comme particulières au pudendum ou aux organes génitaux femelles sont au nombre de sept.

1° Baraṡ ou ladre ou lèpre blanche.

Le ladre ou lèpre blanche, baraṡ, a ses caractères connus et visibles. Nous avons parlé de cette maladie précédemment (chap. I de ce volume, paragraphes I et II, pag. 10 et 18).

2° Leucorrhée, badjal, ou catarrhe vaginal.

La leucorrhée ou badjal, ou catarrhe vaginal, présente les signes suivants : gonflement et déformation de la vulve de la jument; souvent une teinte jaunâtre ou bleuâtre de l'intérieur du vagin; écoulement d'un liquide sur le sinus sous-vulvaire.

Cette maladie a pour cause les saillies opérées par les ânes ou les chevaux sur la jument, aux époques chaudes de l'année, ou bien la saillie opérée par un étalon atteint d'un écoulement urétral analogue ; la maladie alors s'est transmise par infection à la jument. Nous exposerons tout à l'heure les moyens curatifs de cet écoulement.

3° Confusion ou mélange de la vulve et de l'anus, communication vulvo-anale, par rupture du périnée.

L'ikhtilât ou confusion ou communication de la vulve et de l'anus, leur jonction par rupture du périnée, peut provenir ou de ce que le volume du membre ou pénis du cheval qui a sailli la jument était trop considérable, ou de l'étroitesse de la vulve, ou de ce que la pouliche, encore trop jeune, n'est pas suffisamment développée pour être soumise aux approches du mâle.

4° Procidence de l'utérus, bouroûz el-raham.

La procidence de l'utérus, bouroûz el-raham, maladie analogue à la procidence du rectum, se produit surtout par les circonstances de la parturition, lorsque la jument fait des efforts considérables pour l'expulsion du fœtus qui alors s'échappe rapidement. C'est dans pareil cas que le vagin et la matrice se renversent au dehors.

5° Avortement répété, katrah el-iskât.

L'avortement répété, katrah el-iskât, est dû à l'intolérance ou disposition expulsive de la matrice, ou à son trop d'humidité muqueuse qui empêche le fœtus d'être retenu dans la cavité utérine. Par suite, lorsque le poulain a acquis du poids et a déjà grandi dans le sein de sa mère, il sort avant le temps normal, car il glisse par cause de cette humidité muqueuse.

6° Incapacité de concevoir, infécondité, stérilité, adam el-habl.

L'incapacité ou manque de concevoir, adam el-habl (ou incapacité ou manque de retenir le germe et de concevoir et

d'être fécondée), a pour cause la force ou la rigidité de la matrice, ou bien l'incurvation de la verge de l'étalon qui a sailli la jument, et alors le sperme n'arrive pas à pénétrer au fond de la matrice.

7° Médicaments qui empêchent la conception.

Nous indiquerons tout à l'heure les médicaments qui empêchent la conception, el-adouyah ellety temna' el-habal, lorsque nous parlerons des moyens curatifs des maladies que nous venons de mentionner.

8° Clapotement vulvaire, ḳakḳaḳah el-fardj.

* La jument clapotante ḳaḳoûḳ, ou ayant le clapotement de vulve, ḳakḳaḳah el-fardj, doit son infirmité à ce que de l'air s'amasse dans le vagin lorsqu'elle voyage, surtout lorsqu'elle descend d'une pente très-prolongée. C'est alors que l'on entend la vulve clapoter. Cette infirmité est accidentelle, ou bien provient de la grandeur de la vulve, ou de l'introduction de l'urine dans l'orifice vulvaire *.

II.

Traitement de la leucorrhée, ou badjal, ou catarrhe vaginal.

La leucorrhée ou badjal, ou catarrhe vaginal, est une maladie grave dans l'économie animale. Elle alanguit l'animal en hiver, et le rend abattu en été. Pour médication, on introduit dans la vulve un peu d'herbe fraîche, la quantité d'un derhem.

Autre moyen. Introduire dans la vulve ou du kazouân (sorte de fruit analogue au citron et d'une odeur agréable), ou bien de l'herbe fraîche et du faûfel (sorte de noix, dit le Codex de Dâoûd, ayant le volume de celle de Syrie, arrondie, styptique, espèce de galle styptique, que l'on recueille d'un arbre analogue au cocotier, noire et rouge, de tempérament froid-sec au second degré, et avantageusement employée contre les maladies chroniques de la bouche; le faûfel raffermit les

dents et les gencives, arrête les sueurs, tonifie les tendons et les muscles, etc.).

Les palefreniers et dresseurs de chevaux opposent à cette maladie l'application du feu sur toutes les articulations de l'animal.

J'ai vu faire rougir au feu un cautère en broche mince qu'ensuite on introduisit à l'origine ou racine de la queue de l'animal jusques assez près de la croupe, dans un trajet d'un empan. Quant à nous, nous traitons la leucorrhée, aussitôt qu'elle se déclare, en introduisant, dans la vulve, du natron à la quantité d'un mitḳâl, chaque jour. En hiver, nous donnons à l'animal des aliments réchauffants afin d'empêcher qu'il ne s'affaiblisse; tels le foin ou trèfle sec, le fenugrec, l'ers; et, en été, des aliments rafraîchissants, de peur que l'animal ne devienne malade; tels le chiendent ou herbe commune, les feuilles de grand roseau, la pastèque verte, l'orge lavée ou mouillée, les tiges d'orge sur pied.

J'ai vu la leucorrhée s'accompagner d'enflure de la cuisse et de dépôts purulents, la cuisse acquérir un volume comme une grande outre, puis les dépôts aboutir et s'ouvrir vers les tendons et verser une quantité considérable de pus. Ensuite l'animal guérissait.

III.

Traitement de la communication vulvo-anale ou confusion (iktilât) de la vulve et de l'anus par rupture du périnée.

La rupture périnéale et par suite l'iḳtilât ou communication vulvo-anale est une tare qui répugne; car par cette lésion la jument laisse échapper un liquide repoussant lorsqu'elle est montée par le cavalier, surtout lorsque l'on se trouve en réunion d'individus.

Le traitement de la rupture périnéale s'opère par le moyen de ḳilâl ou brochettes. Ces brochettes sont en corne ou en canne de roseau; ces dernières se supportent plus facilement que les autres. Une des extrémités de chaque brochette est arrondie en

tête et l'autre est effilée. On place chacune des brochettes dans l'intervalle qu'il y a de la vulve à l'anus, en enfonçant et faisant traverser (du dehors d'une lèvre de la plaie au delà de l'autre lèvre) l'extrémité effilée. Puis on lie par-dessus. (C'est donc une sorte de suture entortillée, à la différence que l'on ne forme pas de 8 de chiffre.)

IV.

Traitement de la procidence de l'utérus ou bouroûz el-rahạm.

Pour remédier à la procidence de l'utérus ou bouroûz el-rahạm, les anciens conseillent d'abattre d'abord la jument, de la tourner et maintenir le dos contre le sol, les jambes dressées de bas en haut, de faire alors des affusions sur la vulve avec de l'eau dans laquelle ont bouilli de la camomille et du mélilot, de renouveler et continuer ces affusions jusqu'à ce que les parties vulvaires se soient détendues, et enfin de réduire les parties qui sont en saillie au dehors. Après cela, on coud toute la vulve, ne laissant libre qu'un espace suffisant pour la miction. On a du vin où l'on a mis des baies torréfiées de laurier alexandrin, et on verse de ce vin sur la suture afin d'en dissiper ou modérer le gonflement. On continue, sans rien déranger, pendant sept jours, et l'on administre en même temps des lavements avec de l'huile dans laquelle a bouilli de l'écorce de grenades avec du sirop ordinaire.

Ces moyens ont de grands avantages et sont approuvés par l'expérience.

V.

Traitement de l'avortement répété.

Quand une jument a eu plusieurs avortements, parce que les humidités muqueuses de l'intérieur de la matrice laissent glisser et échapper le fœtus devenu déjà assez pesant, il faut, pour empêcher le retour de l'avortement, donner en boisson

à cette jument un peu de sabine, de handakoûk ou lotus aquatique (nymphea nelumbo), de noix de galle, de noix de cyprès, de chacune de ces substances parties égales. On fait bouillir le tout dans une boisson ordinaire, puis on fait avaler à la jument.

Autre moyen. On fait prendre, chaque jour, une livre d'eau dans laquelle ont bouilli du poivre et du gingembre.

Les anciens, entre autres prescriptions, ont formulé celle-ci : figues que l'on fait cuire dans du lait frais ; ensuite on y fait cuire de l'orge qu'après cela on laisse sécher, et dont on donne en nourriture, chaque jour, pendant une semaine. Si ce temps ne suffit pas, on continue pendant vingt et un jours.

VI.

De l'extraction du fœtus mort; ikrâdj el-mouhr iza mât, amener au dehors le poulain quand il est mort.

Le poulain risque de mourir parce que la parturition ne peut s'accomplir et qu'il est retourné ou renversé en position anormale dans la matrice. Lorsque l'on reconnaît cette circonstance défavorable, il faut introduire la main jusque dans l'utérus et saisir la bouche du fœtus qui est alors comprimé et est en danger de mourir. On cherche à préciser l'état des choses. Si le poulain est mort et qu'au dehors il se présente quelque partie, on commence par couper cette partie, et ensuite on se met en devoir de couper le reste du fœtus, ainsi que nous allons dire.

Si aucune partie ne se présente et ne paraît, trempez votre main dans de l'huile de violette, plongez-la dans la jument, en ayant entre vos doigts un bistouri de dépècement ou embryotome qui est un couteau de petite dimension. Vous recherchez s'il est en position régulière et si la tête se présente la première. En ce cas, vous accrochez les crochets ou hameçons ou embryulces dans les orbites, dans les os de la ganache et de la bouche, à la racine du cou ; vous tirez graduellement, lente-

ment. Vous avez eu soin d'oindre la vulve et le vagin avec de l'huile où ont bouilli de la camomille et du mélilot, et avec de l'huile de violette, afin que l'extraction s'opère plus commodément et soit plus inoffensive pour la mère.

Si le fœtus est contourné ou a le cou replié, et qu'il ne vous soit pas possible de ramener à la bonne position, retranchez, quel qu'il soit, l'organe que vous reconnaissez, extrayez le fœtus pièce par pièce.

Après que vous l'avez ainsi retiré par cette voie embryotomique que je viens de tracer, il faut diriger des injections dans le vagin de la mère avec de l'huile dans laquelle ont bouilli du castoréum, du cumin et du sel, ou bien du bitume de Judée, du cumin et de l'asa fœtida. Après que cela est terminé, vous bouchez la vulve avec de la laine trempée dans de l'huile. On prépare du bouzlamadj et on en donne à boire, tiède, à la mère. On la tient chaudement au moyen de couvertures de grosse serge, etc., et l'on fait des fumigations avec de l'absinthe pontique.

L'hippiatre Doreïd m'a raconté que mon oncle paternel Maḥmoûd, médecin vétérinaire et chamélier connaisseur, que Dieu l'ait en miséricorde! réussit à faire sortir, sans section ni division, un poulain mort d'une jument qui appartenait à un émîr des Ḳawâresmiens, appelé El-Ḳaïmary. Doreïd me dit que mon oncle se borna simplement à saisir les narines de la jument, à l'agacer et la gourmander pendant un bon moment, puis lâcha subitement les narines. La jument s'ébroua fortement, à tel point qu'elle rejeta le poulain tout entier derrière elle. Ensuite, pendant trois jours consécutifs, mon oncle donna à boire à la mère du bouzlamâdj dont nous avons parlé. La guérison ne se fit pas attendre. — Pour cette délivrance ainsi obtenue sans section embryotomique, mon oncle, ainsi que son frère, reçut de l'émîr et des gens de sa suite une somme considérable, douze mille derhem ou pièces d'argent.

VII.

Traitement de la non-conception, ou incapacité de conception, ou infécondité.

Lorsqu'une jument, après saillies répétées, ne conçoit pas, il faut recourir aux moyens de traitement que voici:

On lave la vulve et le vagin avec de l'eau, ainsi que cela se pratique dans nombre de pays et chez les Arabes. Ensuite on introduit dans le vagin de la laine trempée dans de l'huile de jasmin et de lâden battus et mélangés avec du costus d'Arabie pulvérisé.

Autre moyen. On prend du fiel de loup, du castoréum, du musc, du lâden, parties égales de chacune de ces substances, que l'on traite à chaud avec de l'huile de nard indien ou spica-nard (andropogon nardus). On y plonge ensuite de la laine et l'on introduit cette laine dans le vagin. A la saillie suivante, la jument sera fécondée.

On a recours parfois à certaines formes d'invocations et manières incantatoires connues des femmes.

VIII.

Vérification de l'incapacité de conception ou de la stérilité, que la jument ait été saillie ou non. — Procédés qui provoquent la réussite de la fécondation.

Pour procéder à la vérification de la stérilité réelle, il vous faut affaiblir la jument à partir du mois de choubât ou février et au delà, la laisser avoir faim; alors elle maigrit et s'échauffe d'une sorte de fièvre. A ce moment, vous demandez à un artiste opérateur expérimenté, doué de savoir et d'habileté, d'introduire la main jusqu'à *la mère aux enfants* ou l'orifice de la matrice (c'est-à-dire le museau de tanche ou le col utérin), d'écarter et d'ouvrir les parties, et de laver avec de l'eau. Cette opération doit être exécutée avec mesure et précaution, en pas-

sant quatre doigts, lesquels procèdent à la dilatation du col utérin ou mère aux enfants, oumm el-aoulâd. Car, dans le cas dont il s'agit, ce col est resserré au point de ne pas permettre le passage du sperme et empêche ainsi la conception. Après cette opération, vous prenez : musc, une partie ; indigo indien, quatre parties. Vous disposez ces deux substances dans un flocon de coton bien propre et bien cardé ; puis la main le dépose dans le col utérin. Si vous désirez un produit mâle, vous faites placer le coton du côté droit. Si vous voulez un produit femelle, vous faites déposer le coton sur le côté gauche. Immédiatement après, le jour même, vous donnez l'étalon à la saillie, et vous la faites répéter le lendemain et le surlendemain, et, à chaque jour, deux fois.

Mais si, après l'introduction du coton (ainsi que nous venons de l'indiquer), la jument refuse les approches du mâle, elle est infécondable, stérile. Employez-la désormais comme monture ou animal de gros service ; elle vous sera d'une grande utilité, et vous n'aurez même pas à la trop ménager.

Si la jument n'a pas été saillie encore, donnez-lui, lorsqu'elle sera en disposition de l'être, cette préparation-ci : décoction ou *bouillon* d'aloès ; beurre de vache fondu depuis longtemps ; soufre pulvérisé ; battez le tout ensemble. Plongez-y et remuez-y un flocon de laine ; prenez un fil de laine fait de cette même laine et tordez-le en un fil en trois. Ouvrez le flocon et disposez-y, au centre, sept grains de poivre ; puis liez avec le fil de manière que rien ne tombe ou ne se détache. Après cela, habituez la jument au contact de votre main ; puis introduisez et disposez le flocon dans la *chambre à l'enfantement* (beît el-wilâdah) ou matrice. Attachez le fil solidement à un arrêt quelconque et laissez flotter cet objet d'arrêt pendant quatre ou cinq jours, plus ou moins, en telle sorte que la jument le rejette. Lorsqu'elle l'aura rejeté, recommencez le contact de votre main à la jument prenez de l'eau fraîche dans un ibrîḳ (ou aiguière en forme de burette à long col et à long bec recourbé partant du flanc), puis versez dans les voies des parties génitales. La jument vous laissera faire, s'habituera à ces contacts que même elle recherchera. Et lorsqu'elle se trouvera en rut, faites-la saillir par un

étalon de choix. Elle retiendra le germe, s'il plaît à Dieu.

* Si vous voulez préparer la jument et la rendre apte à concevoir, il faut l'opération que voici, dit le Kitâb el-akouâl. L'opérateur se mouille abondamment la main et lave à la jument tout l'extérieur de la vulve. Ensuite il introduit doucement la main dans le vagin et cherche le wadam. Ce sont deux saillies charnues, peu volumineuses, situées vers l'extrémité externe du vagin, une à droite et l'autre à gauche. (C'est le *bulbe vaginal.*) Lorsque l'opérateur l'a trouvé, il introduit dans sa main des ciseaux à lames arrondies par le bout, petits, bien tranchants, et il coupe les deux saillies charnues ou wadam.

Après cela, il entre sa main jusqu'à *la chambre de l'enfantement* ou matrice, sans effort. Quand il sent qu'il touche la matrice, il frotte assez fortement avec les doigts pour la faire s'élargir peu à peu. A chaque fois qu'il la sent s'élargir, il retire la main et fait pénétrer de l'eau qui lave le réceptacle où tombe le germe. On répète ce lavage deux ou trois fois; car l'opérateur a près de soi quelqu'un pour lui verser l'eau sur la main qui est dans le vagin et qui lave. A mesure que l'eau s'amasse à l'intérieur, l'opérateur la fait sortir afin que tout l'endroit soit bien nettoyé, et jusqu'à ce que l'eau s'échappe propre, de brunâtre et sale qu'elle était. Lors donc que l'eau sort propre et que l'utérus est ouvert, que la jument a plaisir à cette manœuvre, l'opérateur retire la main. Il prend ensuite un grain de musc, un demi-derhem de safran, un grain de camphre, autant que de musc, deux cuillerées de miel non coulant, un derhem d'eau de rose, sept graines ou grains de poivre. On pulvérise fin les substances solides; on les incorpore ensuite au miel et à l'eau de rose.

Après cela, on place ce mélange sur un morceau de serge à tissu serré ou d'étoffe feutrée, sur laquelle on a attaché un peu de laine que l'on a liée en boule comme un limon et qu'on laisse s'imprégner et s'imbiber du médicament jusqu'à ce qu'elle ait tout bu. On a lié aussi l'étoffe avec un long et solide cordon de coton, afin qu'elle s'imbibe aussi du médicament. Après qu'elle est imprégnée de toutes ces substances et qu'on

est bien maître de la maintenir par le cordon de coton, on introduit cette sorte de paquet ou de sachet, avec la main, dans le vagin et jusque vers la matrice que l'on ouvre alors avec les doigts et dans laquelle on jette le petit paquet. La matrice se resserre et se contracte sur lui. Mais le cordon a une extrémité fixée au petit paquet et l'autre à la main libre de l'opérateur.

Quand il a retiré la main qu'il avait dans le vagin, il lie l'extrémité libre du cordon à la queue, car ce cordon servira à l'extraction du sachet. On laisse le paquet ou sachet dans la matrice pendant une nuit, si l'opération a eu lieu à la fin du jour, ou bien pendant une journée, si l'opération a eu lieu au commencement du jour. Dans la première de ces deux suppositions, on fera saillir la jument à la fin de la journée ou premier moment de la nuit, c'est-à-dire au soir vers la nuit. Le sachet est encore à sa place; mais au moment où l'étalon est prêt et monte, bien disposé, sur la jument, on tire par un mouvement leste et ferme sur le cordon du sachet que l'on amène ainsi subitement au dehors. On introduit alors de suite le pénis du cheval; et dès qu'il verse la liqueur spermatique, elle tombe dans la matrice à l'endroit où était le sachet; la matrice se contracte sur le germe avec avidité. Elle était échauffée par les substances que l'on y avait déposées, et quand lui arrive le sperme, la place se rafraîchit et se resserre sur lui avec promptitude. Le germe est fixé et retenu, s'il plaît à Dieu, le Dieu de toute puissance *.

IX.

Traitement du clapotement vulvaire.

Pour remédier au clapotement vulvaire, ḳaḳḳaḳah el-fardj, on taille deux bâtonnets solides très-lisses. On prend entre eux deux la vulve et on les lie et attache entre eux à leurs extrémités. Quand on veut faire opérer la saillie, on enlève les deux bâtonnets; on les replace après la saillie opérée, comme ils étaient auparavant. On agit de même lors de la parturition; on les enlève, et deux ou trois jours après on les replace.

X.

Substances qui empêchent la conception.

Ces substances sont de celles dont il ne faudrait rien dire, afin de ne les pas faire connaître aux gens sans religion et sans conscience qui peuvent en abuser pour nuire aux chevaux des autres. Néanmoins nous avons à les enregistrer ici, parce que nous voulons que ce Traité soit aussi complet que possible sous le rapport des connaissances relatives aux chevaux.

On empêche la conception chez la jument, en mettant dans le vagin, pour le moment de la saillie, un peu de caillette de lapin; — ou bien de la laine imprégnée de goudron; — ou bien en enduisant le pénis du mâle avec du goudron au moment où il va saillir; — ou bien en huilant le pénis avec de l'huile de sésame.

CHAPITRE XXI.

Maladies de la verge; leurs causes; leurs symptômes. — Descriptions. Hémorroïdes, bawâcîr, varices de la verge. Simâk. — Taâlîl ou verrues, verrucosités. — Desquamation pénile, halak, kichâr. — Dysurie, osr el-baûl, difficulté d'uriner. — Ischurie, impossibilité d'uriner, hosr el-baûl, ou rétention d'urine.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies spéciales au pénis du cheval sont au nombre de quatre.

1° Hémorroïdes, bawâcîr, varices de la verge.

Les hémorroïdes, bawâcîr, ou varices de la verge, se présentent sous forme de gonflements ou reliefs différents du tissu du pénis, reliefs durs et résistants, développés sur la tête même du membre en matière d'élevures à proéminences rouges de la nuance du simâk. (Le simâk, dit Daoûd, est un arbre de teinte rougeâtre, assez rapproché du grenadier par la taille, et ayant des feuilles pubescentes, douces au toucher, alongées et médiocrement larges. Fruits en grappes.)

2° Taâlîl ou verrues, verrucosités.

Les verrues, taâlîl, ou verrucosités du pénis, sont sessiles. Nous les avons décrites précédemment (chap. I de ce volume).

3° Desquamation pénile, ḥalaḳ, ḳichâr.

La desquamation pénile, ḥalaḳ, ḳichâr, est en analogie avec la leucorrhée qui en est la transmission à la jument par le coït. Cette maladie du pénis se manifeste par des squammes qui se détachent du membre et qui sont noirâtres, analogues à des écailles ou squammules de poisson.

Cette maladie est contagieuse.

4° Dysurie, ọśr el-baûl, difficulté d'uriner.

La dysurie, ọśr el-baûl ou difficulté d'uriner, est de deux sortes. Ou bien l'urine tombe goutte à goutte, ou bien il ne peut s'en rien écouler, et elle ne s'échappe que par l'emploi de pratiques adoucissantes et par suite de médication. Nous indiquerons le traitement dans l'une et l'autre de ces circonstances.

5° Ischurie, impossibilité d'uriner, ḥośr el-baûl.

*L'ischurie, impossibilité d'uriner ou ḥośr el-baûl, présente les symptômes suivants. Le cheval s'alonge, écarte les jambes de derrière pour uriner, et rien ne sort. Il sue; sa souffrance s'exaspère; il se couche; il se lève; il tombe sans qu'il s'en doute. Cette maladie est accidentelle *.

II.

Traitement des hémorroïdes ou varices et des verrues du pénis.

On prend du sel ammoniac, du ḳalî ou pierre d'alcali («obtenue par la combustion du salsola alkali ou salsola soda à l'état frais; le ḳali le meilleur est luisant, net, ressemble à la pierre des meules.» Dâoûd.) On pulvérise les deux substances; et on verse de l'huile d'olive dessus. On applique en onctions; et le mal se guérit.

III.

Traitement de la desquamation pénile.

La desquamation pénile, ḥalaḳ, ḳichâr, est une tare ou maladie contagieuse correspondante à la leucorrhée, transmissible, avons-nous dit, par la voie du coït. Lorsque le mal est chez la jument, elle le communique à l'étalon ou au mâle, lors de la saillie.

Pour traiter la desquamation du pénis, il faut le laver avec de l'eau de poirée et du natron; — ou bien, avec de l'eau de coriandre, du vinaigre et du safran.

Autre médication. Pousser dans la verge des injections avec de l'eau de roses mêlée de safran. Et au dehors, on oint le pénis avec de l'huile de sésame et de la terre rouge. On obtient ainsi la guérison.

Ou bien, mélangez de l'huile d'olive et de l'huile de sésame avec de l'eau; de ce mélange lavez la verge. Si elle ne se guérit pas, renouvelez tant qu'il le faut cette médication.

IV.

Traitement de la dysurie ou ọsr el-baûl.

Si la dysurie ou ọsr el-baûl a pour cause des coliques ou une strangurie nerveuse, il faut traiter par la médication prescrite en cas de coliques et de douleurs nerveuses. Nous l'indiquerons en lieu voulu. Si la cause de la dysurie est un obstacle local matériel ou un calcul, il convient d'abord d'abattre l'animal, le dos contre le sol, et de lui pratiquer dans le pénis une injection composée ainsi qu'il suit : on prend deux grains de musc et deux grains de castoréum, de l'huile d'olive gris de plomb; on fait fondre les deux premières substances dans l'huile. On lave d'abord le pénis avec une décoction douce et un peu de safran; puis on fait l'injection.

Autre moyen. On prend du simâḳ blanc, de l'huile de violette, du lait de femme ou d'ânesse, et on administre en injections.

On a des boissons que l'on fait avaler au cheval afin de dissoudre les calculs. Ainsi, on prend du nard celtique (nardus celtica) ou sounboul, du poivre blanc, de l'armoise judaïque (artemisia judaica), de la semence de raifort, de la graine de moutarde, de la graine d'asperges, de chaque substance parties égales. On pulvérise le tout et on mêle dans une décoction ou boisson d'anis. On fait ingurgiter à l'animal deux onces de cette préparation dans trois rotl de liquide. — Le malade guérit.

Pour la dysurie, on traite de l'opopanax ou panaces heracleum par le vin, et on en donne à boire au cheval la quantité de cinq rotl. Ce médicament est favorable.

Autre médication. On fait bouillir de la graine d'asperges dans de l'eau et on y mêle du vinaigre blanc de vin. De ce liquide on donne à boire au cheval une quantité de trois rotl. Le malade guérit.

Autre. Mêlez : eau de chou; huile; vin pur; versez goutte à goutte dans la narine gauche.

On a recommandé aussi de placer dans l'anus du cheval atteint de dysurie un oignon ou un ail. On a prétendu que ce moyen agit d'une manière nuisible sur la vessie. Nous avons expérimenté ce traitement; on en obtient des avantages que rien autre ne procure, et il n'en résulte aucun inconvénient. Si le mal a été produit par un coup d'air, ou par une course pressée, ou par resserrement des organes intestinaux, le remède aura également son action sur l'intérieur. Employez ce moyen comme nous l'indiquons.

On remédie encore à la dysurie par les moyens que voici. On a de l'eau chaude dans une grande marmite. On prend de l'huile chaude, et on en graisse tout l'animal depuis la hauteur du dos jusqu'à la queue. Ensuite on le met dans l'obscurité, et, là, on verse sur le malade successivement et sans précipitation l'eau chaude, jusqu'à ce que le pénis arrive pendant. On prend

de l'huile douce pure et on en verse dans les narines, puis on couvre bien l'animal; il urine presque aussitôt; et il revient à son état ordinaire.

V.

Traitement de l'ischurie, hosr el-baûl.

* On prend un peu de musc fin; on le mêle à un peu d'eau, et on en enduit une petite tige qu'ensuite on introduit dans l'extrémité du pénis et que l'on tourne afin que le musc s'attache dans le pénis. Ensuite on prend de la terre bien propre que l'on place sur les lombes du cheval. Et l'opérateur frotte avec la main sur cette terre, en descendant de chaque côté des lombes. Ce faisant, il récite trois fois les *deux recours* (contre les maux et méchancetés ici-bas, c'est-à-dire qu'il récite les deux derniers chapitres du Koran qui d'ailleurs sont très-courts). Après quoi il ajoute : « O souffrance intérieure ou colique, maraṩ, sors du cheval un tel, fils d'un tel, et passe chez (l'infidèle) qui associe à Dieu un autre Dieu.» Puis on fait marcher le cheval aussi longtemps qu'il le faut auprès de l'urine de jument, auprès de fientes d'animaux de service. Par suite l'animal guérit *.

(Nous verrons, à la neuvième Exposition, chap. XII, des indications ou formules incantatoires ou adjurations pour le traitement de maladies.)

CHAPITRE XXII.

Maladies des testicules et du fourreau. Causes; symptômes. — Descriptions. — Waram el-ountieîn, gonflement des testicules. — Écoulement leucorrhoïde du fourreau, gonflement du pénis et du fourreau par cause d'écoulement leucorrhoïde. — Traitements de ces maladies. — De la castration, iksâ. Est-elle ou non permise? Quand devient-elle utile? Époques de l'année et âge, pour la castration. — Régime préparatoire. — Quatre procédés principaux de castration. Indication d'autres procédés.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies qui sont particulières, spéciales aux testicules et au fourreau, sont au nombre de deux. (Par testicules il faut entendre les testicules et leur enveloppe apparente, le scrotum.)

1° Gonflement des testicules, waram el-ounṭieîn.

Le gonflement des testicules ou waram el-ounṭieîn peut provenir de deux causes. Ou un coup d'air a frappé et pénétré les organes particuliers du cheval ; on a négligé de le couvrir pendant le froid ; alors le froid s'est glissé dans les testicules et ils se sont gonflés. Ou bien un épanchement ou une infiltration s'est établi vers eux et ils (c'est-à-dire le scrotum) se sont gonflés des deux côtés.

2° Écoulement leucorrhoïde du fourreau, ou gonflement du pénis et du fourreau par cause d'écoulement leucorrhoïde.

Le gonflement de la verge et du fourreau par raison d'écou-

lement leucorrhoïde, waram el-zèker wa el-kibb bi-l-badjal, procède ainsi : l'écoulement leucorrhoïde du fourreau s'annonce d'abord par du gonflement, puis du boursouflement; puis le fourreau acquiert une assez grande dureté. Cette maladie du pénis se transmet par contagion à ce qu'elle touche, et est à cause de cela une dégradation ou tare sérieuse.

II.

Traitement du gonflement des testicules.

Dans le cas de gonflement des testicules, waram el-ountieîn, lorsque la cause de la maladie est un coup d'air ou inflammation, saignez le cheval aux veines internes des deux jambes ou bipède postérieur, et retirez une quantité convenable de sang. Puis, appliquez sur les testicules l'emplâtre composé que voici : farine d'orge; farine de haricots; pétrissez avec de l'eau de laitue ou d'endive et des lentisques vertes qui séjournent à la surface de l'eau. Employez topiquement en cataplasmes.

Ou bien : appliquez de même de la cendre de chou, de la farine de graine de lin, mêlées à de l'axonge ou graisse de porc.

Ou bien, on prend du moukl bleu ou gomme-résine de borassus flabelliformis; de la céruse; de l'encens; de la farine de fèves; de la camomille; on pétrit le tout dans de la graisse fondue. Enduisez les testicules. Médication avantageuse.

III.

Traitement du gonflement du fourreau et de la verge par cause de leucorrhée.

Pour ce traitement il faut faire des fomentations avec de l'huile chaude.

Ou bien, on prend du cumin blanc ou cumin ordinaire; de la farine de fèves; du raisin sec débarrassé de ses pepins. On pile le tout ensemble avec une partie de miel et de l'huile. On emploie ainsi en fomentations. Ce moyen a succès.

Autre médication. Raisin sec dépouillé de ses pepins; huile de térébinthe; macis; cumin ordinaire; de chaque substance, parties égales. On pile le tout ensemble, et on y mêle de l'huile de rose et du safran. De ce mélange on enduit le fourreau. Ce moyen a des résultats très-favorables.

J'ai vu opposer à cette maladie une médication dangereuse. On entailla le fourreau gonflé, avec la pointe d'un bistouri, comme on fait pour l'épaule. Puis avec du sel, on frotta sur la plaie pendant assez longtemps. On laissa passer le jour. Le lendemain, on appliqua un emplâtre résineux chaud. A la suite, les incisions ou entailles s'ouvrirent, et il s'en échappa une sérosité jaunâtre. Le mal disparut; le cheval reprit son état sain. J'ai vu répéter ce moyen sur un autre sujet; mais le gonflement s'accrut et l'animal succomba.

IV.

De la castration, iksâ.

En général, la castration, iksâ, est désapprouvée par les docteurs de la loi et par les médecins.

Le principe et la base sur lesquels s'appuient les docteurs de la loi sont dans l'essence de ceci : le Prophète, que Dieu l'ait en grâce et salut! a défendu de détruire les sources des postérités. Abd Allah, fils d'Amr, fils d'El-Âs, que Dieu les couvre tous de sa bonté! a rapporté que le Prophète (dans l'expédition de Taboûk, voy. note 21, vol. II) atteignit un cheval qui venait d'un haras ou haras de l'Yémen. Le Prophète fit monter le cheval à un des ansâr (ou auxiliaires religieux et dévoués de Mahomet) et dit à cet ansâr : « Lorsque tu arriveras à Médine, descends près de ma demeure, car j'aime entendre le hennissement de ce cheval. » Pendant une nuit, l'ansâr disparut. (On arriva à Médine, dit le Kitâb el-akouâl.) Le Prophète demanda des nouvelles du coursier. « Prophète de Dieu, dit l'ansâr, nous l'avons émasculé. — Que ne lui ressembles-tu! répliqua le Prophète; que ne lui ressembles-tu! » Trois fois l'Envoyé céleste répéta ce mot.

« Au toupet des chevaux sont attachés les bienfaits de Dieu, et cela jusqu'au jour de la résurrection. Soyez donc jaloux de la progéniture des chevaux. Par leurs hennissements épouvantez les polythéistes (chrétiens ou autres). » Aïchah, la femme privilégiée du Prophète, a dit : « L'envoyé de Dieu a défendu d'émasculer les chevaux. » Et Ạbd Allah fils d'Amr a dit : « Le Prophète a défendu la castration des chevaux, des chameaux et des menus troupeaux. » Au dire de Mâlek dans son Mouwaïta (ou livre de l'Élucidation des principes de la loi musulmane religieuse et civile (1)), ce même fils d'Ạmr faisait cependant pratiquer souvent l'émasculation, et alléguait pour raison qu'en cela était un moyen de provoquer le développement des animaux. Mais, d'autre part, le fils d'Ạmr désapprouvait la castration du gros bétail et disait à ce propos : « N'arrêtez pas la reproduction de ces créatures du Dieu de grandeur et de gloire. » Sâlem répétait, d'après son père qui parlait à cet égard d'après ce qu'il avait entendu de son aïeul, que cet aïeul défendait d'émasculer le gros bétail et ajoutait : « Est-ce donc que le développement de la bête n'a lieu que chez le mâle? » Ce dire a été transmis par El-Baïhaḳî. Dès lors la castration est prohibée.

D'après la parole d'Ibn Ạbbâs, que Dieu le tienne en grâce! le Prophète a défendu de faire souffrir âme qui vive et d'émasculer les animaux domestiques. (Cette donnée traditionnelle est consignée ainsi qu'il suit dans le Kitâb el-aḳouâl : « J'ai, dit le fils d'Abou Ẓib, questionné El-Zahrî au sujet de la castration des animaux. Il m'a répondu ceci : « Ọbaïd Allah fils d'Ạbd Allah m'a dit : « Le Prophète de Dieu a défendu de faire souffrir âme qui vive. » Et certes, ajouta El-Zahrî, la castration est une violente souffrance. »)

Le même Ibn Ạbbâs rapporte encore une autre parole du Prophète, qui est celle-ci : « La castration en pays islamique (peut se tolérer), mais non la construction d'une Église.» Ịkri-

(1) Voyez l'introduction de notre traduction du *Précis de jurisprudence musulmane*.

mah dit, d'après l'autorité d'explications données par Ibn Abbâs, et à propos de ce passage-ci du Livre du Très-Haut (voy. Koran, chap. IV, verset 118, là ou Satan parle du mal qu'il fera faire par les hommes) : « Je le leur ordonnerai, et ils altéreront la créature de Dieu. » Ikrimah dit que ces mots veulent indiquer la castration des animaux de services domestiques (et que dès lors cette pratique est une inspiration du diable).

Ibrâhîm Mouhâdjer rapporte que le second kalife, Omar fils d'El-Kattâb, Dieu l'ait en grâce! écrivit dans une lettre qu'il adressa à Sa'd : « N'émascule point le cheval; et n'admets point aux courses les chevaux sans race. » (Le Kitâb el-akouâl parle de cette recommandation en cette manière : « J'ai, dit El-Cha'by, j'ai lu une lettre qu'Omar fils d'El-Kattâb écrivit à Sa'd fils d'Abou Wakkâs, et où le kalife défendait de couper aux chevaux les oreilles, les crinières et les testicules. »)

El-Baïhaky a recueilli et enregistré les dires et les opinions que voici. — Orwah fils de Zobéîr castra un mulet qu'il avait. Le kalife Omar fils d'Abd El-Azîz émascula aussi un sien mulet. (Du reste, ajoute le Kitâb el-akouâl, les mulets ne sont de bon usage que lorsqu'ils sont châtrés.) — Quant à la castration des chevaux, on demanda à Haçan ce qu'il en pensait. «Il n'y a pas de mal, répondit Haçan, à les couper. Si on laissait les chevaux entiers vivre entre eux librement, ils se mangeraient les uns les autres. » — Atâ s'est prononcé dans ce sens-ci : « L'animal dont on se défie comme étant enclin à mordre, et comme étant méchant, il n'y a pas de mal de le couper. »

* A mon gré, lorsque dans un pays les chevaux étalons ou de monte sont en petit nombre et que l'on a à craindre d'avoir trop peu de produits chevalins, il faut s'abstenir de castrer les chevaux. De même encore à l'endroit du cheval de bonne race, et de pur sang, dont les produits sont de qualités supérieures, il n'y a pas à tolérer sa castration. Lorsque les étalons sont nombreux, et que l'on en coupe quelques-uns, je ne vois là ni blâme ni mal. De même encore si l'on craint que le che-

val puisse être dangereux, ou bien si, émasculé, il sera plus utile qu'à l'état d'entier. La parole du Prophète, « Soyez jaloux de la progéniture de vos chevaux et par leurs hennissements épouvantez les infidèles polythéistes, » est pour moi le principe sur lequel je m'appuie pour déclarer que le cheval de noble race et de pur sang ne doit point être soumis à la castration, lorsqu'il importe de ne pas supprimer sa descendance *.

Il y a à tirer du dire d'El-Baïhaḳy et de ceux qui se guident sur l'opinion exprimée par le fils d'Ạmr et le fils d'Ạbbâs, opinion qui repose sur les idées énoncées par le Prophète, il y a, dis-je, à tirer cette déduction que la castration est considérée comme autorisée dans les cas où elle a un but utile et rationnel. C'est là ce que nous avons voulu donner à comprendre, d'après ce qu'ont indiqué les disciples directs du Prophète.

Quant à l'opinion des médecins, nous rappellerons que, d'habitude, leur but est de conserver la santé ou de la rendre; deux choses très-différentes entre elles. Nous, nous considérons que la castration est permise sous deux points de vue, savoir : comme médication, et comme utilité pratique. Au point de vue de médication, la castration est avantageuse dans plusieurs maladies telles que le vertige, les convulsions par suite d'encéphalite ou rabiformes, les maladies néphrétiques.

J'ai lu dans les textes historiques qu'Ạly fils d'El-Djahś, vizir du kalife El-Mo'tacem, avait un berẓaûn ou cheval sans race dont la corne ongulaire des quatre membres était faible et très-mince. Le cheval fut émasculé et la corne devint excellente, solide et ferme. (Ce Mo'tacem était fils de Hâroûn el-Rachîd, et succéda à ses frères Emîn et Mâmoûn. El-Mo'tacem nourrissait dans ses écuries cent trente mille chevaux pies. Il fut le huitième kalife de la dynastie des ạbbâcides; il laissa huit enfants mâles et huit filles, huit mille esclaves et huit millions en or; il livra huit batailles. Il mourut (en 227 de l'hégire = 841-842 de J. C.) après un règne de huit ans huit mois et huit jours. De ces circonstances, ce kalife fut surnommé m o u-t a m m a n ou o c t a v é, octave.)

Au point de vue d'utilité pratique, la castration est également

licite. Les souverains, les grands, les personnages à main haute et puissante, etc., demandaient aux gens de l'art de leur émasculer des chevaux pour en réprimer les hennissements et les cris, et aussi pour les circonstances où, dans les guerres, il est besoin de n'être pas découvert. On aimait avoir des chevaux hongrés pour les embuscades, les explorations des éclaireurs, par la raison que ces chevaux ont plus de résistance et de dureté, sont de meilleure garantie et sécurité dans les expéditions de guerre. « Les chevaux de basse nature et hongrés sont, dit Ibrahîm, pour les embuscades et les découvertes; car ils n'ont pas de hennissement; ils n'ont pas de cris ou de voix; ils résistent plus durement aux marches, aux fatigues, à la faim, à la soif. En ligne de bataille, dans les places fortes, dans les trajets, dans les masses armées, dans les chocs ou rencontres vives, dans la cavalerie à barde ou grosse armure, et pour tout ce qui était d'action à découvert et de grandes manœuvres en guerre, on préférait avoir des chevaux entiers. » Du reste, d'après Anas, les anciens recherchaient de préférence les chevaux entiers et les déclaraient meilleurs et plus vites.

Quant à la défense du Prophète relativement à la castration des chevaux, certains dissertateurs prétendent que cette prohibition ne veut comprendre que les chevaux, spécialement; d'autres affirment qu'elle concerne tous les animaux de service. Mais la castration n'est condamnable dans aucun cas réellement; car ce qui a un but d'utilité pratique est reconnu licite. Tel le cas où les ongles de cheval sont faibles et minces, où il est toujours prêt à crier, où il est fatigant et dangereux.

On rapporte que Ḥizâm présenta un cheval admirable au kalife El-Moutewakkal. (El-Moutewakkal fils du kalife El-Mo'tacem fut assassiné en 247 de l'hégire = 861 de J. C.) Ce cheval avait les ongles minces et délicats. « Mon cher Ḥizâm, dit le kalife, j'aimerais beaucoup ce cheval s'il avait de bons ongles. » Ḥizâm emmena le cheval, puis appela un vétérinaire et lui ordonna d'abattre l'animal par terre et de le couper. Le vétérinaire procéda à l'opération. On soigna attentivement le cheval pendant quatre mois, jusqu'à guérison entière et jusqu'à ce

qu'il eut recouvré une magnifique santé, un superbe embonpoint. Après quoi, ce cheval fut présenté de nouveau à El-Moutevakkal. Les ongles étaient dans un état parfait, en toute normalité. « Tudieu! s'exclama le kalife, apprends-moi donc, Hizâm, par quel moyen tu as traité les ongles de ce cheval. — Prince des croyants, répliqua Hizâm, ce que tu m'avais dit m'a suggéré une idée. J'avais remarqué que les jeunes étalons roumaniotes et autres des écuries du prince des croyants, ont les sabots légers et petits; et que les chevaux hongres ont au contraire les sabots forts et grands, bien que tous ces chevaux, étalons et hongres, soient de mêmes descendances. J'ai inféré de là que la différence chez les derniers venait de ce qu'ils avaient été émasculés, et j'ai fait couper ce cheval. Par suite, ses sabots sont devenus excellents. » Le kalife félicita Hizâm et lui donna un riche présent.

Puisque la castration, motivée par une cause ou une raison quelconque, est plus rationnelle et plus autorisée que si elle était faite sans motif déterminé, elle ne sera pas réellement acceptable en dehors des quatre conditions que l'on a spécifiées. Et, d'ailleurs, se conformer à la prescription du Prophète en toutes choses, est préférable et plus méritoire.

V.

Époques de l'année et âge pour la castration. — Régime préparatoire.

Les époques les plus favorables pour pratiquer la castration sont le printemps et l'automne. On ne la pratique pas en hiver ni en été; et encore l'été serait un temps plus favorable que l'hiver; il en est de même, quant à tout traitement, pour les animaux et pour les hommes. En principe, les époques les plus favorables sont toujours le printemps et l'automne.

Le jour de l'opération, on ne donne absolument aucune nourriture à l'animal. Le lendemain, on jette du natron ou sel de nitre dans l'eau qu'il doit boire et dans chaque chose qu'on lui présentera en aliment; mais les aliments doivent être en très-petite quantité.

Il ne faut point castrer les animaux qui n'ont pas leurs dents, car ils peuvent promptement devenir malades, et, par suite, s'ils sont entravés dans leur dentition, il en résulte pour eux un dommage très-grave. On assure que, si l'animal qui va prendre ses secondes dents est soumis à la castration, il ne garde plus de dents et elles ne poussent plus. Il ne faut donc jamais castrer à cet âge de la seconde dentition.

On ne doit saigner ni aux jugulaires ni ailleurs l'animal que l'on se dispose à hongrer.

VI.

Quatre procédés principaux de castration.

La castration s'opère de quatre manières :

1° Par le feu; et ce moyen est le moins pénible et le meilleur;

2° Par effossion ou djabb;

3° Par écrasement, radd, moyen analogue à celui que l'on emploie pour faire les bœufs;

4° Par extraction ou sall ou évagination, moyen que l'on pratique pour les béliers surtout.

1° Par le feu, nâr. On abat l'animal, et alors on le tient sur le dos, les jambes élevées. Puis on saisit les deux testicules (c'est-à-dire le scrotum) au point d'origine abdominale et on les lie fortement en ce point-là avec une cordelle de coton ou de chanvre. On incise alors sur les testicules, par une incision en long, au moyen d'un cautère tranchant, jusqu'à mettre à découvert le testicule en divisant toutes les enveloppes et membranes qui le revêtent, et à le faire saillir entièrement débarrassé sans que rien absolument ne reste sur lui, ni enveloppe, ni membrane. Après quoi, on le saisit au point d'origine avec le serre-testicule, lequel est en djérîd, c'est-à-dire en bois de branche ou palme de dattier. (C'est l'analogue des casseaux ou billots.) Puis on ampute le testicule à l'origine contre le djérîd ou la pince en bois, avec un cautère tranchant et fortement chauffé.

Ensuite on laisse tomber, à gouttes, de la poix liquide sur les extrémités des cordons testiculaires, afin d'y produire une astriction des vaisseaux et d'empêcher le sang de s'échapper en hémorragie. De plus, on exerce une compression, afin de pronuire l'agglutination. On traite de même les autres vaisseaux. Cela étant parachevé, on dénoue les ligatures des testicules (c'est-à-dire des cordons testiculaires) appliquées extérieurement, et on enduit toute la plaie en dehors et en dedans avec de l'huile où l'on a mis du sel et de l'ail. Ensuite on fait lever le cheval et on le promène.

Si, après l'amputation des deux cordons testiculaires, il y a hémorragie et qu'elle ne s'arrête pas, il faut lier chaque cordon avec une cordelle qu'on laisse en place; et on surveille attentivement dans la crainte du retour de l'hémorragie. J'ai observé des chevaux chez lesquels elle a duré une journée et une nuit, et la mort en a été la conséquence. Chez d'autres, même hémorragie de même durée s'est interrompue, et ils ont guéri.

2° Par effossion, djabb. Le procédé de castration par effossion est celui que mon père, Dieu l'ait en grâce! appliquait spécialement en présence du prince martyr (probablement El-Mélik el-Achraf). (Voy. vol. I, pag. 42.) On abattait le cheval; on le tenait sur le dos, les deux pieds dressés en haut. Alors mon père portait la main au défaut ou rétrécissement surtesticulaire, empoignait et ramassait ce rétrécissement dans la main et incisait sur les testicules. Une fois qu'ils étaient à découvert, il les débarrassait entièrement des enveloppes et des membranes qui les entouraient, et il appliquait alors sur leur point d'origine ou cordons testiculaires le pinçoir ou billot, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure; puis il coupait les testicules avec le cautère tranchant et fortement chauffé. Il fermait les vaisseaux avec la poix; il enduisait la plaie en dehors et en dedans avec de l'huile où l'on avait mis du sel et de l'ail.

C'est ce procédé que l'on appelle castration par effossion. Il est nécessaire d'appliquer un caleçon (ou suspensoir) afin d'empêcher l'introduction (ou action directe et pénétrante) de l'air; car la plaie est en creux et profonde.

3° Par écrasement, ou contusion, radd. On abat l'animal et on le tient sur le dos. Puis on va aux vaisseaux ou cordons testiculaires, et on les broie et écrase avec les doigts jusqu'à les relâcher et les rendre flasques, ou on les mordille et contond avec les dents. Cela fait, on applique le pinçoir ou casseau franc (européen) qui est une sorte de pince en bois et on frappe dessus avec un petit battoir en bois ou maillet jusqu'à écrasement complet des deux cordons. On laisse en place le casseau appliqué et serré pendant une journée et une nuit, ou pendant deux fois vingt-quatre heures. Les testicules se flétrissent et se détachent complétement. A la suite de l'opération d'écrasement, les testicules (le scrotum) enflent d'abord, puis viennent à s'ouvrir; et il en sort une matière purulente.

Ce procédé opératoire est le plus pénible pour le patient, le plus douloureux par la constriction et la pression dirigées sur les cordons.

On fait enfin relever le cheval et on le promène.

4° Par extraction ou évagination, sall. — On incise sur les testicules; quand ils sont à découvert, on les isole de toutes les membranes qui les entourent; puis on enroule chaque cordon sur un bâtonnet et on continue cet enroulement jusqu'à ce que les deux cordons soient évulsés de leur origine par en haut. Ensuite on enduit la plaie avec de l'huile où l'on a mis du sel et de l'ail. On applique un caleçon (ou suspensoir) pour empêcher l'action directe de l'air.

Ce procédé de castration est pénible aussi et douloureux pour les chevaux; il ne convient de l'appliquer que pour les béliers et les taureaux.

On cite encore en fait de procédés opératoires de la castration, celui qui consiste dans l'ablation intégrale des testicules et de l'enveloppe scrotale, à ras du corps, à la manière dont on ampute les parties génitales de l'homme. Cette castration est la moins douloureuse; mais elle laisse à craindre l'hémorragie et la rétraction des cordons et des vaisseaux. Dans ce genre d'opération on a recours aux moyens styptiques et hémostatiques; toutefois, pour la majorité des cas, on n'arrive pas à

bien. En raison de cela nous ne relatons pas le procédé.

Enfin on a mentionné un mode de castration applicable aux chevaux, aux animaux de somme, aux taureaux et aux béliers. On lie à l'origine ou étranglement des testicules avec une cordelle que l'on serre vigoureusement et qu'on laisse ainsi serrée jusqu'à ce qu'elle se sépare et tombe avec les testicules. Ce mode d'opération nous ne l'employons pas, attendu la souffrance qu'il produit et les plaintes qu'il arrache à l'animal, par la constriction énergique du lien.

Telles sont les données connues pour la pratique de l'émasculation.

(Le Kitâb el-akouâl ne détaille et ne cite que deux procédés, le procédé par le feu et le procédé par évagination ou extraction.)

* Castration des chevaux et des bêtes de somme. — Si vous voulez hongrer un cheval, ne le soumettez à l'émasculation que s'il est d'âge parfait. On conduit l'opération ainsi qu'il suit :

Attachez solidement des entraves aux pieds et aux mains de l'animal et abattez-le. Ayez prêts des cautères bien tranchants, deux et même trois. Qu'ils soient chauffés à un grand feu. Vous en prenez un et avec lui vous incisez sur les testicules jusqu'à ce qu'ils soient bien à découvert. Après cela, placez les billots en arrière des testicules et liez l'extrémité ouverte des casseaux; puis, avec un cordonnet de soie, liez fermement les cordons testiculaires en devant et en arrière des casseaux du côté du ventre, afin de prévenir l'hémorragie. Prenez, après cela, un autre cautère, touchez-en les deux vaisseaux ou cordons extérieurs, et, avec le troisième cautère fortement chauffé à grand feu pour que la section soit plus prompte, amputez les deux cordons. Au-dessus du lieu de la section et tout contre lui, il doit y avoir de la poix, de l'encens et de l'élémi, qui alors fondent par l'approche des cautères, s'agglutinent sur les vaisseaux et les cordons et empêchent l'hémorragie. Quand les testicules sont enlevés, on en remplit la place avec de l'ail pilé et de l'huile de sésame chaude. Enfin on trace deux lignes de cautérisation ignée, et en travers, à côté de la queue.

On délie les entraves du cheval pour qu'il se mette debout. On lui adapte en caleçon une couverture; on tient l'animal chaudement au moyen de surtouts. On le fait marcher; chaque jour on répète cet exercice. On graisse habituellement avec du beurre fondu et chauffé; on persiste jusqu'au terme de la guérison.

— Si vous voulez opérer par creux ou djouḥoûchah, c'est-à-dire par effossion ou sall, il faut d'abord abattre l'animal. Ensuite on incise sur les testicules une simple et légère incision sans lien préalable; on fait sortir les deux testicules, et, sans les amputer, on les frotte bien, tout attachés qu'ils sont aux cordons, afin que le sang reflue du côté des parties génitales et du corps, et qu'il ne vienne pas pousser à l'hémorragie. Si l'on a lieu de craindre la perte de sang, on lie assez fortement au delà de l'incision, du côté du corps, avec une cordelle de coton. On arrête ainsi l'afflux du sang. Enfin on ampute les deux cordons testiculaires; puis on remplit la place des testicules enlevés avec du sidr ou feuilles pilées du sidr ou zizyphus nabeca. On fait des fumigations avec de la bouse sèche. On persiste à oindre la plaie avec du beurre fondu et chauffé, jusqu'à guérison complète de l'animal.

CHAPITRE XXIII.

Maladies des mamelles. Causes; symptômes. — Descriptions. — Coagulation ou tedjmîd du lait; mammite, mastoïte, mastite, iḥtikân el-dem, engorgement sanguin. — Gonflement ou induration des deux mamelles, waram el-tédiyeîn. — Idrâr el-lèben, flux de lait, perte laiteuse. — Traitements de ces maladies. — Ichrâs, substance agglutinante et épaississante.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières aux mamelles sont au nombre de trois :

1° Coagulation ou tedjmîd du lait dans les mamelles, mammite, mastoïte, engorgement laiteux.

La coagulation ou tedjmîd du lait dans les mamelles, ou engorgement laiteux, mastite, mastoïte, mammite, iḥtikân el-dem, se caractérise par le gonflement des mamelles, gonflement dur, résistant, chaud, et par la saillie des vaisseaux extérieurs. Cette maladie a souvent pour cause la petitesse des trayons par lesquels doit sortir le lait, ou le manque de chaleur.

2° Gonflement ou induration des deux mamelles, waram-el-ṭédiyeîn.

Le gonflement des mamelles, waram el-ṭédiyeîn, induration des mamelles par différentes causes, c'est-à-dire le gonflement simple, diffère de l'engorgement laiteux en ce que la

jument n'a pas de lait dans les mamelles, n'allaite pas. C'est le résultat d'un afflux ou fluxion venant de l'extérieur. Assez fréquemment, un liquide se donne issue entre les deux mamelles ou sur une mamelle. Nous avons souvent rencontré cette sorte de cas et nous l'avons traité comme nous allons le dire bientôt.

3° Flux de lait, idrâr el-lèben, perte laiteuse.

Le flux de lait, perte laiteuse, écoulement spontané du lait, idrâr el-lèben, est facilement reconnaissable. Ou la jument a surabondance de lait, ou le poulain tette peu. Du reste, le flux de lait n'a rien de compromettant pour la jument; mais cet inconvénient fluxionnaire paraît aux yeux avoir quelque chose de roturier et de bas qui déplaît, surtout quand le cavalier a sa monture dans les rues, les marchés, les places publiques.

II.

Traitement de l'engorgement laiteux, coagulation ou épaississement du lait, mammite, mastoïte.

Quand les mamelles sont atteintes d'engorgement laiteux, tedjmîd el-lèben, d'engorgement sanguin, iḥtiḳân ed-dem, on applique topiquement de la mie de pain chaud avec un peu de safran.

Ou bien, on prend de la graine de coton, des pepins de coings, du suc de rhamnus infectorius ou lycium des Indes, parties égales; on pile le tout ensemble et on met dans du vinaigre de vin; on en enduit les mamelles.

Ou bien, on pétrit dans du vin, du sagapénum, du mourât ou revalenta arabica, de l'asa fœtida, de chacun parties égales. De cette préparation on barbouille les mamelles.

Du reste, il est nécessaire de retrancher de la quantité des rations, de saigner aux jugulaires, afin de diminuer la masse du sang. Et le lait se dissoudra plus aisément par l'effet des médicaments, et l'on pourra éviter la formation de pus.

III.

Traitement du gonflement ou induration des mamelles.

Le gonflement des mamelles, waram el-ṭédiyeîn, peut provenir, ou d'un afflux apporté de l'extérieur, ou de gerçures semblables à celles qui surviennent au sein de la femme par suite de régurgitations du nourrisson. Ce dernier genre de gonflement est facile à guérir. S'il provient d'un afflux envoyé de l'intérieur du corps, ou d'une contusion ou choc, ou d'une plaie, ou d'une piqûre, il faut appliquer en topique, sur les mamelles, de la terre d'Arménie ou bol d'Arménie, et de l'eau de rose ordinaire. Chaque jour, on renouvelle deux fois ce topique.

Ou bien, on enduit la mamelle avec : eau de coriandre ; eau de joubarbe; suc de rhamnus infectorius ou lycium des Indes.

Ou bien, on prend de l'eau de loûfà ou serpentaria ou dracunculus, du vinaigre de vin, et on y fait suspendre du bdellium ou moukl bleuâtre et du suc de lycium ou rhamnus infectorius ; on enduit la mamelle.

Autre médicament. Prenez : huile de violette; huile de nénuphar; mêlez-y du ḳaûlân ou suc de lycium, de l'eau de coriandre. Faites cuire à feu modéré jusqu'à ce que le tout soit en ḳiroûty ou ḳeîroûty ou ceratum, cérat. On en enduit la mamelle au moyen d'une plume.

Autre moyen. Terre rouge, mêlée à de l'eau de rose. Enduisez-en la mamelle enflée, elle guérira.

IV.

Traitement du flux de lait ou écoulement laiteux spontané.

Lorsque le lait coule au dehors spontanément, ou à cause du relâchement des mamelons, ou à raison de surabondance de lait, ou parce que le poulain tette peu, il faut traire ce lait et

vider ainsi la mamelle entièrement. On enduit les mamelles de t a f l rouge ou terre rouge alcaline qui a digéré dans le vinaigre de vin.

Autre moyen. On prend de l'huile de rose, du jaune d'œuf, et de l'i c h r â s ; on pétrit le tout avec du vinaigre de vin et on enduit la mamelle après que l'on en a trait le lait. Ce moyen réussit bien. (L'i c h r â s est cette substance glutineuse dont nous avons déjà parlé, fournie par une racine oblongue légèrement teintée de rose; laquelle racine mise dans l'eau, comme les autres parties de la plante, laisse échapper une matière glutineuse. La plante naît dans les lieux froids, surtout en Syrie et en Mésopotamie. Les racines sont moulues comme en farine et on transporte cette poudre par le commerce; elle sert comme substance agglutinante ; c'est l'i c h r â s.)

CHAPITRE XXIV.

Maladies de la queue. Causes; symptômes. Descriptions. — Kasr el-zanab, rupture ou plutôt luxation à la queue. — Déviement caudal, azl. — Crin de mâle, cha'r el-zakar, ou crin dur. — Chute des crins de la queue, teçâkout cha'r el-zanab. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

Quatre maladies sont particulières à la queue du cheval.

1° Kasr el-ẓanab, rupture de la queue ou plutôt luxation à la queue.

La rupture ou plutôt la luxation à la queue, kasr el-ẓanab, est facile à apercevoir au premier aspect.

2° Déviement caudal, ạzl.

Le déviement caudal ou ạzl se reconnaît à ceci. Le cheval lève la queue et la détourne ou dévie de côté, soit à droite, soit à gauche, ce qui est une difformité et un vice rédhibitoire. Nous dirons tout à l'heure comment on opère et traite ce déviement.

3° Le crin de mâle, ou crin dur, cha'r el-ẓakar.

Le crin de mâle, cha'r el-ẓakar, ou crin dur, se distingue par ceci : à travers les crins de nature ordinaire et saine poussent des crins aigus, raboteux, rudes, comme des aiguilles, ou comme des soies de porc.

4° Chute des crins de la queue.

La chute des crins de la queue, teçâḳout cha'r el-ẓanab, peut arriver jusqu'à un degré tel que la queue se dépouille, reste nue et sans crins, soit par cause d'alopécie, soit parce que le cheval s'est mangé les crins ou qu'un autre cheval les lui a mangés.

Nous allons indiquer les moyens de remédier à ces maladies ou accidents, s'il plaît à Dieu.

II.

Traitement de la rupture ou luxation de la queue.

La rupture de la queue ou plutôt la luxation caudale, ou kasr el-ẓanab, est une maladie difficile à traiter, attendu l'abondance des crins de la queue et la presque impossibilité, les crins étant présents, de faire agir les médicaments et de bien appliquer les appareils, sans qu'il y ait rien d'intermédiaire, sur les os déplacés ou lésés, et de ramener l'état normal. Pour ces raisons, on coupe tout ce qu'il y a de crins sur l'endroit correspondant à la brisure ou à la lésion. La queue alors se trouve laidement dépouillée, difformité repoussante surtout chez un cheval de prix. Lors donc que vous avez abattu ainsi ces crins du cheval, il a perdu de sa valeur.

Pour remédier à la rupture, il est indispensable d'employer un appareil comme celui que nous avons signalé ailleurs, composé d'attelles ou maintiens en bois que l'on assujettit par des liens qui les embrassent. On renouvelle cet appareil tous les trois jours, jusqu'à consolidation normale. Seulement, on a soin d'empêcher qu'elle ne s'accomplisse selon une direction déviée, ce qui laisserait au cheval une difformité. Il faut donc veiller à ce que les attelles ou rafâïd soient bien également et régulièrement assujetties jusqu'à complément de consolidation.

III.

Traitement du déviement caudal, a z l.

Pour remédier au déviement caudal, on incise la peau à l'origine de la queue, dans une étendue d'un empan ; et à l'aide d'un bistouri on détache et dissèque la peau des deux côtés de l'incision, de manière à mettre à découvert le commencement du coccyx. Ensuite on coupe les deux faisceaux charnus qu'il a de chaque côté. Après quoi on farcit la plaie avec du crottin sec, pour arrêter le sang. On ramène les deux lambeaux de peau l'un vers l'autre et on applique une bande. Garantissez soigneusement de l'humidité et de l'eau. Laissez ainsi le bandage en place trois jours durant ; enlevez-le après ce temps, et pansez avec quelque onguent cicatrisant. J'ai vu des gens arroser la blessure, après la levée du bandage, avec du vinaigre mêlé de miel.

IV.

Traitement du crin de mâle, c h a ' r e l - z a k a r, crin dur.

Il faut s'empresser d'arracher tout le crin de mâle ou c h a ' r e l-ẓ a k a r, c'est-à-dire tous les crins durs. Ensuite on pratique au sommet du coccyx une incision de la longueur de trois doigts et on farcit de sel cette plaie.

Certaines personnes, après l'évulsion des crins durs, saignent à l'endroit d'élection pour la saignée de la queue ; puis ils laissent la saignée se cicatriser. Ils débarrassent de tout ce qui peut rester encore de crins durs et ils lavent avec de l'eau où l'on a fait bouillir des figues.

Comme autre moyen, on lave la queue avec de l'eau d'althæa ; puis on oint avec du fiel de taureau. On répète nombre de fois cette médication et la maladie guérit.

Ou bien encore, on lave avec de l'eau tiède mêlée de natron,

et après cela on enduit avec de l'asa fœtida fondue dans du vinaigre. Ce procédé a pour lui la sanction de l'expérience.

V.

Traitement de la chute des crins de la queue.

Dans le cas de chute des crins de la queue, teçâḳout cha'r el-ẓanab, les moyens de médication sont les mêmes que ceux que nous avons mentionnés à propos du traitement de l'alopécie à la crinière et au toupet, en fait de lotions, de nettoyage, d'onctions, etc. Et la guérison en est le résultat.

CHAPITRE XXV.

Maladies des lombes. Causes; symptômes. — Descriptions. — Dissolution des lombes; inhilâl el-soulb, ou entorse lombaire, tour de reins, effort des reins. — Névralgie lombaire, rîh el-sawas, coup d'air ou vent aux lombes. — Déplacement lombaire, zawâl, ou éclat, barkah. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

On observe aux lombes, trois maladies particulières.

1° Dissolution des lombes, inhilâl el-ṡoulb, ou entorse lombaire, tour de reins, effort des reins.

La dissolution des lombes ou relâchement lombaire, inhilâl el-ṡoulb, entorse lombaire, tour de reins, effort des reins, est la plus grave des maladies de la région vertébro-lombaire. Le diagnostic en est facilement saisissable. A chaque fois que le cheval essaye de marcher, vous le voyez mouvoir ou porter l'arrière-main à droite et à gauche, de telle façon qu'il semble près de tomber. S'il est couché, il lui est impossible de se lever. C'est là l'entorse lombaire la plus grave. Nous exposerons la manière de suspendre l'animal, de le traiter, de lui appliquer l'appareil nécessaire.

2° Névralgie lombaire, rih el-sawas, coup d'air ou vent aux lombes.

La névralgie lombaire ou rîh el-sawas ou coup d'air des

reins, est une neuropathie qui a pris au dos, une fraîcheur qui l'a saisi. Lorsque l'animal est couché et veut se mettre sur ses jambes, il se lève sur les mains ou membres antérieurs et l'arrière-train reste appuyé sur le sol et ne peut se dresser debout qu'à grand'peine. Cette maladie est moindre que l'entorse lombaire.

3° Déplacement lombaire, zawâl, ou éclat, barḳah.

Le déplacement ou dérangement lombaire, zawâl, ou, plus communément, l'éclat, barḳah, est le détournement léger d'une épine vertébrale qui se trouve ainsi un peu déviée de sa position rigoureuse. Le déplacement est occasionné par une glissade, une chute.

II.

Traitement de l'entorse lombaire, dissolution des lombes, tour de reins, effort des reins.

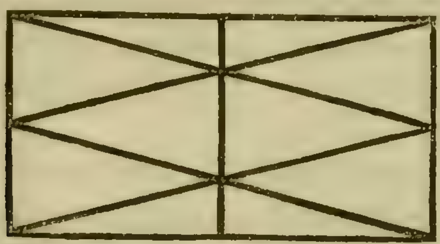
Lorsqu'a eu lieu une entorse lombaire ou dissolution des lombes, inḥilâl el-ṡoulb, tour de reins, effort des reins, on applique et colle sur les lombes un emplâtre de poix et on le fait ramollir par la superposition de grandes compresses tombant de chaque côté jusqu'à ce qu'il atteigne aux deux articulations coxo-fémorales. On laisse l'animal debout, en place, pendant sept jours. Après ce temps, on détache l'emplâtre à l'aide d'huile chaude. Si vous voyez que les lombes aient repris un peu de solidité et de force, laissez le cheval passer sept autres jours, debout, après lesquels vous appliquez un autre emplâtre de poix. Si, par là, le cheval n'a pas recouvré la faculté de mouvements, il lui faut verser la stillation de naphte, ainsi que le pratiquait mon père, Dieu le tienne en grâce! Voici de quelle manière s'opère cette application :

On prend de l'huile de naphte et de l'huile de lin; de chacune, partie égale. On les fait bouillir dans une grande cuiller en fer neuve. On dispose sur le milieu ou point de réunion médiale des lombes, un ka'k en pâte (c'est-à-dire un gâteau de

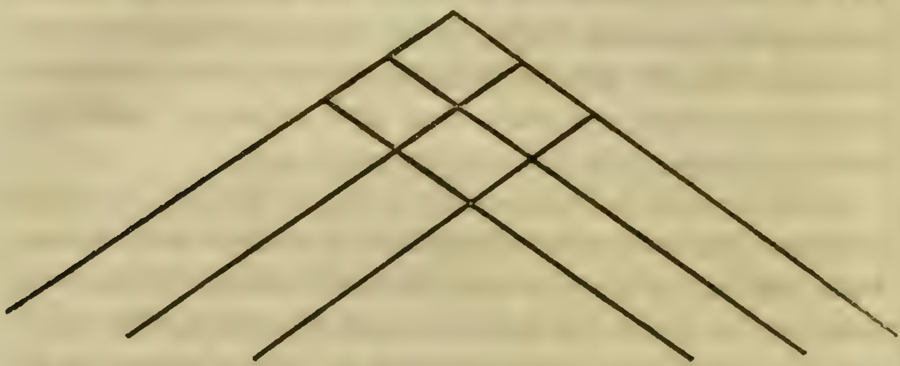
pâte appelé ka'k et qui est en forme de cercle, dont le vide central a quelques centimètres de diamètre). Au centre vide du ka'k de pâte (appliqué sur le milieu des lombes), on verse le mélange de naphte et d'huile de lin, lequel mélange doit être fortement chauffé. Ensuite on laisse encore l'animal, debout et en place, pendant sept jours, sans qu'il se meuve. Après cette durée de temps, on le fait marcher peu à peu.

Il est des gens qui suspendent le cheval lorsqu'il est atteint d'entorse lombaire grave et que l'on ne peut le tenir debout. Voici comment on procède pour cette suspension. On creuse un fossé vers les mains du cheval et un autre fossé vers les pieds; on a un gros filet en cordes de fibres de dattier, comme le filet que l'on emploie pour les charges des chameaux. Les quatre membres sont en dehors de ce filet à grandes mailles, lequel est alors étendu et appliqué sous le ventre tout entier. Avec des cordes, on suspend au plancher ou plafond de la demeure où est le cheval. Ce moyen de suspension est plus commode pour l'animal que la suspension à l'aide de couvertures. Du reste, quand le cheval est suspendu, on lui applique l'emplâtre de poix comme nous venons d'indiquer, ou bien on a recours à la préparation de naphte par ébullition avec de l'huile, si l'entorse est grave.

Si par ces moyens curatifs la maladie ne guérit pas dans l'espace de temps accoutumé, il est nécessaire de pratiquer au centre de réunion des lombes la cautérisation ignée sous la forme suivante :



Des personnes cautérisent en forme échelonnée, de cette manière :



Le croisement des lignes doit être sur le point médial de réunion des lombes, et les extrémités se prolongent jusqu'à prendre sur les saillies des articulations coxo-fémorales.

III.

Traitement de la névralgie lombaire ou vent aux lombes.

La médication à opposer à la neuropathie lombaire ou vent aux lombes, rîḥ el-sawas, est celle qu'a adoptée mon père, Dieu le tienne en grâce! et que, d'après les données paternelles, j'ai expérimentée. La voici : on prend, jaune d'œuf, huile de rose, naphte; de chacun, parties égales. On mêle, et on oint le sommet de la boîte ou voûte des lombes à la partie la plus interne. Par là on dissipe la névrose. L'alimentation doit se composer de nourritures excitantes, antinévralgiques, telles que le fenugrec, l'orobe ou ers, le trèfle sec. De plus, on oint la partie externe des lombes avec de l'huile dans laquelle on a mis de l'ail écrasé.

Un lavement utile est celui-ci : faites bouillir parties égales de fenugrec et de graine de lin; puis jetez dans le décocté du jaune d'œuf et de l'huile de rose. On administre en lavement et le mal guérit. Après le lavement, on frictionne le sommet de la boîte ou voûte lombaire, à la partie la plus interne, avec un

mélange d'huile vieille, de naphte, de jaune d'œuf et de gingembre. Ces frictions sont avantageuses.

Autre moyen. Prenez une jointée de graine de radis ou de raifort; mettez-la dans une marmite avec six rotl d'eau; faites cuire à bon feu; laissez tiédir; partagez en trois portions; versez-en une dans le gosier du malade, et administrez le reste en un clystère.

Autre moyen. Baies de laurier alexandrin, cumin, de chaque substance une partie; soufre jaune et gomme ammoniaque, de chacun des deux trois parties; viande et huile d'olive, de chacune un tiers de partie. Faites du tout un onguent dont ensuite vous oindrez les lombes et les reins et les endroits enflés.

Autre moyen. Préparez un onguent avec de la cire, de l'opopanax ou panaces heracleum, et un rotl d'huile. De cet onguent vous oindrez et frotterez les lombes et les reins après que vous les aurez mouillés d'un peu de vinaigre. Vous oindrez aussi le dos et tous les endroits endoloris. Cette médication amènera la guérison, s'il plaît à Dieu.

IV.

Traitement du zawâl ou déplacement, dérangement lombaire, — ou du barkah ou éclat.

Le barkah ou éclat est moins grave que l'entorse lombaire et que le sawas ou névralgie des lombes; car le barkah est un simple tiraillement ou déplacement qui n'a agi que sur une des épines vertébro-lombaires et n'a occasionné, par suite, qu'une gêne vague dans les mouvements des lombes.

Le traitement est facile par les onguents ramollis au feu, tel l'onguent obtenu par le mélange de la graisse, de l'huile de colza, de l'ail, du cumin et du sel, que l'on fait tiédir sur le feu.

Ou bien, on recourt à quelqu'un des onguents résolutifs dont nous formulerons, en lieu voulu, la composition, s'il plaît à Dieu. (Neuvième Exposition, chap. IV.)

CHAPITRE XXVI.

Maladies du dos et des flancs. Causes; symptômes. — Descriptions. — Meurtrissure et plaie par pression de la selle, et mal du garrot ou akour, ou mal de rognon. — Fracture des côtes, kasr el-adlâ'. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

Deux maladies sont particulières au dos et aux flancs.

1° Meurtrissure et plaie par pression de la selle, et mal du garrot ou akour, ou mal de rognon.

La meurtrissure et la blessure par pression de la selle, kabsah min el-serdj, ou le mal du garrot ou akour, ou mal de rognon, se présente ainsi : La meurtrissure est d'abord accompagnée d'enflure locale; on néglige d'y porter remède, de pratiquer les dépressions ou creux nécessaires dans les bandes et panneaux de la selle; à l'endroit meurtri, il se forme et s'amasse enfin des matières purulentes, et de là il se mortifie ou se dégrade des chairs, il s'établit des fistules, etc. (C'est le akour ou mal de garrot, le mal de rognon.)

2° Fracture de côtes, kasr el-adlâ'.

La fracture costale s'aperçoit facilement. Elle est, d'ordinaire, la suite d'une chute, d'une morsure, d'une ruade, d'un coup.

II.

Traitement de la meurtrissure et plaie par pression de la selle; mal du garrot.

Dès que l'effet de la pression de la selle paraît, il faut creuser un vide dans les panneaux de la selle, vis-à-vis le mal, ou bien il faut monter le cheval avec des coussinets convenablement séparés. Mais, comme traitement, il y a à procéder ainsi que nous allons le dire.

On broie en pâte du sel avec de l'eau dans un mortier. On étend sur un linge ou sur un morceau de grosse serge et on applique sur le mal. On s'abstient de monter le cheval souvent; la meurtrissure disparaît. — Il est des gens qui étalent sur un linge de la farine et du blanc d'œuf et qui placent ce cataplasme sur le mal. — J'ai vu des hippiatres qui écrasaient des figues macérées dans le vinaigre de vin, les mêlaient d'un peu d'aloès, et employaient en cataplasme ce mélange étendu sur un linge.

Si le gonflement est prononcé, et s'il s'est formé un amas de matière, il faut ouvrir ou par le cautère actuel ou par la lancette, presser convenablement pour expulser toute la matière, et remplir le foyer avec de la cendre de salsola soda ou salsola alkali et du sel ordinaire, ou bien avec du savon et du sel, quand il y a de la chair mortifiée. De plus, on applique par-dessus, en dehors, un emplâtre de résines; on le renouvelle tous les trois jours, après avoir bien nettoyé la plaie et l'avoir remplie de poudres. On continue l'application extérieure de l'emplâtre jusqu'à dessiccation de la plaie et jusqu'à cicatrisation. Si le mal de garrot offre des chairs mortifiées, ou des fistules ou fusées purulentes profondément portées dans le dos, il faut inciser la peau aussi loin qu'il en est besoin pour atteindre le fond de la fistule ou de la fusée purulente. On farcit ensuite le trajet de toute la plaie et des ouvertures avec des poudres corrodantes qui mangent les tissus mortifiés; telle serait celle-ci: arsenic rouge, arsenic jaune, vitriol bleu, cendre

alcaline, sel. On persiste ainsi jusqu'à ce que soient nettoyées et détruites les chairs mortes. On ne cesse point l'emploi de l'emplâtre à l'extérieur, jusqu'à ce que la cicatrisation soit obtenue.

Lorsque le mal du garrot a pris de l'extension, il faut le circonscrire dans un cercle de cautérisation ignée, afin d'amener le rétrécissement de la plaie et de faire reproduire ou rassembler la peau sur elle. S'il s'est engendré des vers par suite de viciation d'humeur, et qu'il se soit sécrété du pus par défaut de propreté, il est nécessaire de saupoudrer avec la poudre de feuilles de fleurs de pêcher séchées à l'ombre, puis pulvérisées. Cette poudre tue les vers des plaies et du mal de garrot. J'ai l'expérience de ce résultat. — Pour détruire les vers engendrés dans la plaie du mal du garrot, il y a aussi la composition pulvérulente suivante : prenez le médicament appelé ḥirbâ ou *caméléon* minéral, et partie égale de chalcite; pulvérisez et saupoudrez sur les vers.

Voici une poudre siccative pour l'enflure et pour la plaie du mal de garrot, et pour la destruction des chairs fougueuses et des excroissances. Prenez : chalcite, alun, vert-de-gris, de chacun parties égales; pulvérisez; et saupoudrez le mal.

On a encore, contre le mal de garrot, la composition suivante : chaux, farine d'ers, poudre de feuilles de henné, de chaque substance parties égales; mêlez et saupoudrez.

Autre composition : sarcocolle, sang-dragon, chaux, poudre de feuilles de henné, myrrhe, aloès, encens mâle, tessons de terrerie grossière; de chaque substance, parties égales. Pulvérisez le tout ensemble; saupoudrez la plaie. A votre gré vous pouvez, avec cette même composition pulvérulente, préparer un onguent, en la pétrissant avec du beurre fondu. Vous pansez avantageusement avec cet onguent.

* La tumeur et aussi la plaie qui surviennent aux chevaux, soit au garrot, soit au milieu du dos, soit en tout autre endroit, sont facilement apercevables. Ces accidents résultent de la pression de la selle, du manque de garniture convenable sous la selle, etc., ou bien de ce que l'on a enlevé la selle de dessus

l'animal pendant qu'il était en sueur à la suite de fatigue. De là, gonflement, tumeur, puis une plaie. Le mal peut encore avoir eu pour cause une blessure faite par un autre cheval.

S'il n'y a que gonflement ou tumeur, on recourt à l'emplâtre que voici ; myrrhe, encens, gomme ammoniaque, asa fœtida, galbanum ; de chacun, partie égale. On pulvérise fin, on mêle, on fait bouillir dans de l'eau, et on y verse ensuite de l'ichrâs (voy. ci-dessus, chap. XXIII, paragraphe 4) en quantité suffisante pour donner de la consistance et amener à densité d'onguent pâteux. On met de cet onguent chaud, au degré que puisse toucher et supporter la main. Par-dessus, on étend un chiffon ou de l'étoupe ou de la charpie, et on laisse ainsi en place pendant trois ou quatre jours. Après ce temps, on enlève doucement l'emplâtre en en arrosant le tour avec de l'eau fraîche pour amollir ; par là, on peut tout enlever facilement, mais lentement. Ou la tumeur a disparu, et alors on a atteint le but ; ou bien elle s'est ouverte et a formé plaie, et alors on nettoie exactement toute impureté ou saleté, et on saupoudre avec un derhem de vert-de-gris pulvérisé, ou de sisymbrium nasturtium (ḥabb el-rechâd) pulvérisé ; l'un ou l'autre. Puis on remet un emplâtre comme nous venons de le prescrire, et on laisse encore celui-ci trois jours en place. Après ce temps, on l'enlève ; on nettoie parfaitement la plaie avec du linge très-propre. Si les matières squalides n'existent plus, on renouvelle encore l'emplâtre une deuxième et une troisième fois, mais sans saupoudrer de nasturtium ou de verdet. S'il y a encore de ces matières purulentes et sales, on continue de saupoudrer avec l'une ou l'autre de ces deux dernières substances ; et cela jusqu'à disparition entière de ces matières squalides. On renouvelle l'emplâtre sans saupoudrer de verdet ou de nasturtium, jusqu'à ce que se soient régénérées les chairs et que la plaie soit guérie.

Une fois que la cicatrisation est obtenue, nécessairement la chair est restée encore rouge, tendre ; il faut recouvrir avec du coton qui a servi ou vieux coton. On crache sur la place de la

plaie, et par-dessus on dispose le coton. On continue ainsi jusqu'à guérison parfaite.

Si la plaie est une blessure faite par un autre cheval, traitez-la de la manière que nous venons d'expliquer. Si elle est au cou, traitez-la avec l'élémi et l'huile de sésame que vous aurez fait chauffer au feu jusqu'à consistance voulue. Enduisez un linge avec ce mélange, et appliquez en emplâtre. Vous renouvelez ce pansement jusqu'à guérison. Grâce à Dieu!*

III.

Traitement de la fracture de côtes.

Pour la fracture costale il faut appliquer un des appareils que nous indiquerons en leur lieu, ou bien l'appareil que nous avons nous-même employé, et que voici. Prenez : résine de térébinthe; résine de pin; une once de chacune; gomme ammoniaque; élémi; ḳâḳiâ ou acacie; mourâ t ou revalenta arabica; sang-dragon; aloès; myrrhe; de chacune de ces sept substances, partie égale. Faites bouillir le tout dans de l'eau de lupin, et donnez consistance avec de l'ichrâs ou matière agglutinante des cordonniers et des tissiers. On colle le mélange en emplâtre sur la côte cassée.

On s'abstient de faire marcher l'animal. — On laisse l'emplâtre appliqué jusqu'à ce que la côte soit consolidée.

CHAPITRE XXVII.

Maladies du ventre et du nombril. Causes; symptômes. — Descriptions. — Ascite, hydropisie en outre ou péritonéale, istiskâ zikkî ou hydropisie en manière d'outre. — Ascite tympanique, ou tympanite, entérotympanite, el-istiskâ el-tablî. — Hernie ou infitâk. — Blessures des parties molles de l'arrière-ventre, avec sortie d'intestins, ou éventration. — Dâ el-touffâhah ou mal-pomme, pomme ombilicale, hernie ombilicale, exomphale. — Traitements de ces maladies. — Remarque : *Onguent des généreux.*

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières au ventre et au nombril sont au nombre de cinq.

1° Ascite ou hydropisie en outre ou péritonéale, istiskâ zikkî ou hydropisie en manière d'outre.

L'ascite, ou hydropisie en outre, el-istiskâ el-zikkî, ou l'hydropisie en manière d'outre, est celle qui consiste en une collection d'eau que les vétérinaires vident par la ponction pratiquée près du nombril. Cette hydropisie a pour caractères visibles de rendre le ventre rebondi, étendu vers le haut, dilaté, de fluctuer comme une outre pleine, de donner à entendre un bruit d'eau dans l'intérieur de l'abdomen. L'ascite a pour cause l'abreuvement immédiatement après de grandes fatigues. L'eau se glisse et filtre entre les membranes et les lames des tissus.

2° Ascite tympanique, ou tympanite, entéro-tympanite.

L'ascite tympanique, el-istiskâ el-tablî, ou tympanite, ou entéro-tympanite, est celle qui est formée par une collection d'air (c'est-à-dire de gaz). Dans cette maladie, vous voyez le ventre gonflé ; il gronde en borborygmes très-prononcés. Si vous frappez avec la main sur le ventre, vous entendez qu'il retentit comme un tympanon ; mais on n'y perçoit aucun bruit d'eau.

3° Hernie ou infitâk.

La hernie ou infitâk se forme par une division de l'enveloppe intérieure, sans rupture de la peau extérieure. Alors l'intestin s'échappe de l'intérieur, demeure retenu et enfermé dans la peau et proémine en saillie ayant le volume d'un limon ou plus. Par la pression de la main l'intestin rentre à l'intérieur, et vous apercevez le détroit ou passage resserré ; c'est comme une petite lucarne ou fenêtre sous votre main. Si la hernie est récente et qne l'animal soit un jeune poulain, elle disparaîtra et se guérira d'elle-même à mesure qu'il grandira. — J'ai vu des chevaux portant une hernie volumineuse fournir des courses considérables sans le moindre inconvénient. — Nous dirons tout à l'heure comment on doit traiter la hernie.

4° Blessure des parties molles de l'arrière-ventre avec sortie des intestins, ou éventration.

Les blessures reçues sur les parties molles de l'arrière-ventre avec sortie d'intestins, el-djeiâh el-wâkiah bi-merâk elbain wa kouroûdj el amâ, sont facilement reconnaissables, sont évidentes. Nous décrirons tout à l'heure la suture à employer, intérieurement et extérieurement, et l'appareil à appliquer.

5° Mal-pomme, pomme ombilicale, dâ el-touffâhah ou mal de la pomme, hernie ombilicale.

La pomme ombilicale, le mal-pomme, dâ el-touffâhah,

consiste en une tumeur occupant le nombril spécialement, et appelée hernie ombilicale. Le plus communément elle se produit chez les poulains, tout comme le *vent ombilical* ou exomphale se présente chez les jeunes enfants.

II.

Traitement de l'ascite ou hydropisie en manière d'outre, hydropisie abdominale.

La médication à opposer à l'hydropisie ascite ou en manière d'outre, el-istiskâ el-zikkî, est dans l'emploi des évacuants capables d'éliminer l'eau jaunâtre de cette maladie. Parmi les moyens de cette catégorie transmis par les anciens, il y a les deux compositions que voici.

1° On prend : excréments de poules et excréments frais de pigeons, un demi-rotl; mêlez avec du sirop, de l'huile et du natron. Donnez en lavement à l'animal. Ensuite faites-lui boire de cette même préparation.

2° L'autre formule est celle-ci : suc de concombre d'âne ou momordica elaterium, un rotl; sirop, deux rotl; donnez à boire tiède, et le malade évacuera son eau jaunâtre.

Voici un autre médicament : pouliot; graine de plantago psyllium; mêlez avec de l'orge telle que celle dont on nourrit le cheval; et vous faites boire du lait dans lequel on a mêlé : de l'opopanax, de l'ellébore noir ou oriental (helleborus orientalis), de l'aloès, parties égales. On relâche ainsi le ventre.

J'ai vu traiter l'ascite par la ponction pratiquée de la manière suivante. Avec la pointe d'une lancette on a *percé* au-dessous du nombril à une distance de trois doigts. Puis, dans l'ouverture que l'on a faite on a introduit un tube de cuivre appelé mabzal ou canule. Par ce tube le liquide jaunâtre s'est écoulé jusqu'à ce que la plus grande partie qui en était contenue dans l'abdomen en fût évacuée, et que fussent diminuées et resserrées les régions sous-hypocondriaques. En-

suite on répandit dessus et jeta une des poudres astringentes dont nous avons parlé. On ceignit et serra sur la plaie une compresse et une bande passant par-dessus le dos. On enjoignit dès lors de faire boire le malade ayant le mors dans la bouche, afin d'empêcher que trop d'eau ne fût bue et que le ventre ne se remplît derechef. On recommanda aussi de couvrir, après l'opération, l'animal avec plusieurs couvertures et de le tenir au soleil afin que se dissipât l'eau par la voie de la sueur; on prescrivit aussi de donner, avec la ration d'orge, du fenugrec et de l'orobe, pour chasser le reste du mal. Assez longtemps après, le propriétaire du cheval raconta que ce cheval avait guéri.

III.

Traitement de l'ascite tympanique ou hydropisie tympanique, ou entéro-tympanite, ou tympanite.

La tympanite ou ascite tympanique, el-istiskâ el-tablì, est due, avons-nous dit, à une collection d'air dans les intestins, et de là le gonflement du ventre qui devient comme un tambour. La médication exige les lavements, les substances antiflatulentes et les substances carminatives. Voici une formule de lavement efficace dans les cas de flatulence et de tympanite intestinale. On fait bouillir dans suffisante quantité d'eau pour les recevoir, parties égales des substances suivantes: fenugrec, ers, graine de radis, graine d'asperges. Ensuite, sur le décocté, on jette de l'huile de rose, et on administre.

Autre lavement. Fenouil vert; menthe aquatique; faites bouillir dans de l'eau; décantez; versez huile de sésame et huile de naphte. Administrez en lavement tiède. — La nourriture doit se composer de fenugrec, d'ers, de derîs ou trèfle alexandrin sec et non de première coupe; on abreuve avec de l'eau dans laquelle ont bouilli du pouliot des montagnes, de l'orobe, de la semence de carotte sauvage, du gingembre, parties égales de chacune de ces substances. On décante sur du sucre

dit saccharum penidium du commerce. Chaque jour on donne à boire un rotl de ce liquide, après l'administration du lavement. L'expérience a démontré l'utilité de ce moyen thérapeutique.

IV.

Traitement de la hernie abdominale formée par les intestins.

On a recours aux médicaments qui peuvent déterminer l'occlusion de l'ouverture herniale. Ainsi, dans ce but, on emploie le moyen suivant. Noix de cyprès; noix de galle; tourtoûṭ (dont le pluriel est tarâṭîṭ) ou orobanche caryophyllea ; balaustes; ḳaraḍ ou siliques de mimosa nilotica; parties égales de chacune de ces substances. On pile le tout, et on le pétrit avec de la colle de poisson dissoute dans l'eau. On étale ensuite sur un linge, et on fait adhérer sur la hernie; de plus, on lie et assujettit avec un bandage.

On prétend que la hernie, lorsqu'elle survient chez le poulain encore très-jeune, disparaît par le progrès de l'âge, au moment où les testicules s'alongent. Mais si la hernie est volumineuse, et que le cheval soit arrivé à l'âge parfait, elle est incurable, autrement que par le secours du feu. J'ai vu nombre de chevaux ayant une hernie du volume d'une orange amère et même d'une pastèque, et ils ne suffisaient pas moins à leur service : marches, transports, courses ou longs trajets, voyages sous le cavalier; l'animal n'avait souci de sa hernie et de son travail, et la hernie ne s'accroissait point; mais cela après la cautérisation ignée.

V.

Traitement des blessures aux sous-hypocondres ou blessures des parties molles de l'arrière-ventre, avec sortie d'intestins, ou éventration.

Mon père disait que dans l'éventration ou l'ouverture du ventre avec sortie d'intestins, soit par accidents, soit par blessures, il faut d'abord procéder au rapprochement ou affron-

tation des bords péritonéaux et internes de la blessure, et cela par le moyen des fourmis-perses, naml fârecî (qui me paraissent être, d'après ce qu'en indique Dâoûd, les termes ou termites; ce sont, dit-il, des fourmis volantes). Ensuite, on coud les bords cutanés avec du fil de coton.

Voici comment on procède pour obtenir le rapprochement ou maintien des bords péritonéaux. On abat le cheval; on le place sur le dos, contre terre, afin que les pieds soient portés en haut, et que les entrailles soient entraînées et renvoyées du côté du dos. Alors, la paroi du ventre est détendue, comme plus longue qu'elle n'était et permet la réduction des intestins à l'intérieur. Vous commencez alors par laver les intestins qui étaient sortis, avec un peu de vin chaud où l'on a mis du sel, et vous les rentrez dans l'abdomen. Vous rapprochez les deux bords péritonéaux de la blessure. Vous prenez des fourmis solimâniennes ou salomoniennes, grosses, fortes; vous les saisissez et pressez par l'extrémité postérieure, de manière à leur faire ouvrir les mandibules. Alors vous leur approchez et faites pincer les deux bords péritonéaux affrontés. Une fois que la fourmi a mordu et qu'elle tient saisis les deux bords, coupez-la avec des ciseaux par le milieu du corps. La tête reste attachée, serrant avec ses pinces les bords internes de la blessure. Vous faites ainsi mordre d'autres fourmis le long de la plaie, de façon à placer les fourmis à la distance l'une de l'autre d'un travers de doigt. Vous opérez ensuite sur les bords cutanés ou externes; vous cousez avec l'aiguille cambrée en sabre ou aiguille courbe et un fil de coton, ainsi que je l'ai recommandé pour la suture d'autres blessures. Entre chaque point ou anneau de suture vous laissez un espace de deux travers de doigt, afin de permettre issue à l'air et au suintement de liquide, d'éviter l'accumulation, en foyer, de matière purulente, et de prévenir la formation de fistules et de fusées. Après que la suture a réuni ainsi toute la longueur de la blessure, vous appliquez des tours de bande que vous assujettissez avec un bandage par-dessus.

Comme régime, vous donnez à l'animal, pendant tout le

traitement, des substances aqueuses, rafraîchissantes, qui tiennent le ventre libre et qui ne pèsent jamais lorsqu'il y a besoin d'uriner. Autrement, les bords cousus se rompraient par l'effet de la contraction des muscles abdominaux. Du reste, on a eu soin d'appliquer autour de la blessure et contre elle un emplâtre agglutinatif de résines.

Au troisième jour, on change le pansement extérieur, et on applique quelque onguent cicatrisant, tel que l'onguent des généreux ou marham el-naḥil, la poix, etc.

Nous avons opéré un bon nombre de fois la suture pour des éventrations et les blessures de la partie postérieure du ventre; et les malades ont guéri.

REMARQUE.

Onguent des Généreux.—Le codex de Dâoûd, à propos de l'onguent des généreux, donne quelques indications pratiques.

« L'invention de cet onguent, dit-il, est due à Galien. Il fut spécifié onguent des généreux, parce qu'il fut l'occasion de nombreux présents à Galien. Ce médicament a des vertus supérieures pour les réparations et consolidations des fractures, pour les remises des tendons, pour les cas de contusions des os, pour les cicatrisations des blessures, pour la résolution des tumeurs et des gonflements, etc.

« On le prépare ainsi : on mouille de la litharge; on la pulvérise au soleil pendant quelques jours; on verse l'eau, et on fait bouillir le résidu qui en reste, dans de l'huile et en remuant sans interruption. On prend ensuite de ce produit, puis de l'huile, et de la graisse de bœuf pure, parties égales; puis du colcotar, en quantité égale au quart de l'un ou de l'autre de ces deux derniers corps gras. On bat le tout ensemble jusqu'à mixtion, et l'on chauffe à feu doux, en remuant le mélange, jusqu'à ce qu'on ait un onguent à consistance ferme. » — L'auteur du Nâcérî parlera de l'onguent des généreux dans la neuvième Exposition, chap. IV.

VI.

Traitement du mal-pomme ou pomme ombilicale, exomphale.

La pomme ombilicale ou mal-pomme, dâ el-touffaḥ, est chez les poulains, avons-nous dit, l'analogue du *vent* ombilical ou exomphale des jeunes enfants. On doit employer contre l'exomphale des chevaux les topiques et fomentations avec les substances qui ont la vertu de dissiper le *vent;* telles sont les fomentations avec de l'huile chaude et du cumin, au moyen d'une éponge.

Ou bien, on prend de l'huile de colza dans laquelle a bouilli du caroube vert et on l'applique en fomentations chaudes et à demeure.

Ou bien, on emploie quelqu'un des onguents cicatrisants que l'on applique contre la hernie et qui dissipe le vent ou air. Ainsi, on prendrait : huile de rose, cumin ordinaire ou blanc, jaune d'œuf. On chauffe le tout; on étale sur du vieux coton qu'on lie ensuite sur le ventre.—Ce moyen est expérimenté.

CHAPITRE XXVIII.

Maladies des intestins. Causes; symptômes. — Descriptions. — Tahrîk', tortillement, convulsions intestinales, colique volvuliforme, entérite maligne. — Taktî', tranchée ou volvulus, interception. — Tranchée-colique, marl, tranchée simple, colique ordinaire. — Remarque : Epizootie chevaline dans l'Yémen, en 728 de l'hégire (1327,1328 de l'ère chrétienne). — Traitements des maladies indiquées ci-dessus. — Le cœcum est appelé borgne ou a'war par les Arabes.

I.

DESCRIPTIONS.

Quatre maladies sont particulières aux intestins.

1° Tortillement ou tahrîk, ou convulsions intestinales, colique volvuliforme, entérite maligne.

Le tahrîk ou tortillement, convulsion intestinale, est une des maladies les plus graves par ses désastres. Du moment qu'elle atteint l'animal, vous le voyez le corps tout en sueur, il frappe de la tête contre les murs, il tremble, il ne peut se soutenir debout. Le lendemain, il renonce à toute nourriture, à sa ration. Parfois les mains, les pieds et le ventre enflent. Des animaux attaqués de cette maladie, les uns meurent le jour même de l'invasion; d'autres meurent trois jours après; d'autres survivent, lorsqu'ils rejettent par les selles des matières liquides de couleur analogue à la teinte jaune verdâtre de la poudre de feuilles de henné, ou bien lorsque surviennent des évacuations alvines abondantes. Seulement, l'animal de-

meure un long temps dans l'abattement et la débilitation; enfin il guérit. La plupart encore restent étiques.

2° Tranchée, taḳṭî', ou volvulus, interception.

La tranchée ou taḳṭî, ou volvulus, par ses symptômes, se rapproche de la convulsion intestinale, mais est plus redoutable encore. Les entrailles sont bouchées et *tranchées*, c'est-à-dire interceptées. Les aliments sortent par le nez. Cette maladie est sans remède. Nous n'en parlons ici que parce qu'un livre comme celui-ci doit contenir, au complet, toutes les maladies et leurs caractères.

3° Tranchée-colique, maṛl, tranchée proprement dite, ou tranchée simple.

La tranchée-colique proprement dite, maṛl, est une maladie redoutable. Les causes les plus ordinaires sont le froid, l'ingestion de terre mangée ou de copeaux ou de bâtonnets, dans la ration; et de là, gêne et souffrance dans *l'intestin borgne* ou cœcum. L'animal se couche, se lève, se roule par terre, ne peut arriver à uriner et à expulser les stercora. Assez souvent aussi le malade sue, enfle outre mesure, et il meurt.

D'autres malades sont pris de ptérygion, tant la douleur est violente, et ils meurent. (On veut, ici, parler probablement de la membrane clignotante relâchée, ou bien de la caroncule lacrymale.)

4° Colique simple ou colique ordinaire, ḳaûlendj.

La colique simple, ḳaûlendj, résulte de vents (ou gaz) amassés dans l'intestin nommé ḳaûloûn, colon. L'animal se tourne et se roule à droite et à gauche; il a l'encolure relâchée, les articulations tremblantes; il a le frisson; il se couche, se vautre par terre; il a la bouche écumante. Malgré tout cela, il urine, et il rend ses excréments.

La plupart du temps, cette maladie se guérit presque de

suite par l'effet du traitement et même sans médication. C'est la plus bénigne des maladies des intestins.

REMARQUE.

Épizootie chevaline dans l'Yémen, en 728 de l'hégire (1327-1328 de l'ère chrétienne).

(Il m'a semblé à propos de placer ici, à la suite des maladies des intestins, les quelques paroles par lesquelles l'auteur du Kitâb el-akouâl décrit ou plutôt indique la maladie qui a sévi épizootiquement sur les chevaux de l'Yémen, en 728 de l'hégire.)

* La maladie épizootique qui frappa les chevaux dans l'Yémen, l'an 728, était de la plus mauvaise nature et était rapidement mortelle. Personne alors ne sut la reconnaître et la caractériser, et aucun livre ou traité d'hippiatrie reçu des époques passées, n'en retrace les données distinctives. On ne lui trouva aucune médication efficace.

L'animal atteint n'avait pas le temps d'attendre de médicament ou de traitement. Cette maladie n'avait pas, comme en ont les autres, de symptômes précurseurs; elle frappait subitement l'animal; il était debout à manger, et soudain quelque chose lui échappait des narines; il s'en écoulait comme une matière de mucus; l'animal baissait la tête vers le sol un moment, et il n'avait plus la force de la relever; il tombait mort. Parfois il se convulsionnait pendant quelques instants et il expirait.

La maladie primitivement avait surgi dans le Hadramaût; puis elle s'était propagée dans l'Yémen, jusqu'à la Mekke. Il succomba un nombre incalculable de chevaux. Les mulets aussi périrent en grand nombre, mais en nombre moindre que les chevaux. Les chevaux de race et de sang fournirent le plus de victimes au fléau. A la grande foire d'Aden, il en mourut par masses. Ainsi, là, deux individus étaient-ils à

débattre entre eux le prix d'un cheval; pendant le débat, la maladie frappait le cheval, et il tombait mort avant qu'il y eût eu le temps de conclure le marché. Des Indiens, là aussi, acquéraient des chevaux pour des sommes très-élevées, les emmenaient chez eux, et les chevaux périssaient subitement. Comme le fait s'était fréquemment répété, ces acheteurs indiens se mirent, comme moyen d'observation, à retourner ou relever la paupière supérieure du cheval qu'ils marchandaient; et tout sujet qui avait cette paupière d'une teinte jaune, on se gardait de l'acheter. En effet, dans ce cas-là, le cheval ne tardait pas à succomber à la maladie*.

II.

Traitement de la convulsion intestinale, colique volvuliforme, tahrîk.

Les convulsions sont ce qu'il y a de plus pénible et de plus réfractaire en maladies. La convulsion intestinale est un analogue du ẕîbah hépatique ou lupus hépatique (dont il sera parlé dans le chapitre suivant); elle est même plus redoutable encore que ce ẕîbah, car elle tue dans le premier jour de son invasion, ou même au premier moment, à la première heure. Les convulsions intestinales sont l'effet d'un bouleversement et coup sanguin qui frappe tous les organes intérieurs du cheval, tels que le foie, le cœur, les poumons, les reins, dans lesquels organes la quantité de sang s'est alors accrue.

La médication est surtout dans les évacuations sanguines pratiquées en même temps aux veines sous-pectorales ou du passage des sangles, aux veines de la queue et aux veines sous-orbitaires. Dans certains cas, j'ai vu les saignées faites simultanément dans ces diverses régions ne pas verser de sang; et cependant nous avions ouvert avec la lancette des piqûres deux fois plus longues que dans les autres circonstances. Malgré cela, le sang ne sortait pas, tant il était engorgé dans les organes et retenu par l'influence maligne du mal. Après la

saignée, nous administrons la graine de pourpier, la rhubarbe de Chine et le revalenta arabica, substances que l'on réduit en poudre et que l'on fait avaler dans l'eau que l'on donne à boire. Ou bien, on fait avaler du sawîḳ ou bouillie claire, c'est-à-dire du barbotage de farine d'orge, que l'on édulcore en y mêlant des dattes sèches concassées. Ou bien on fait manger de la pastèque, si l'on est en été. Comme aliment on donne du pourpier, de la pastèque, du chiendent vert. Dans les narines et la bouche on passe de l'eau de rose et du camphre; on rafraîchit ces parties avec de l'eau fraîche; on enduit le ventre et les quatre membres avec du tafl ou terre rougeâtre alcaline mise dans de l'huile.

Il y a une sorte de taḥrik que sa violence pousse entre les deux surfaces abdominales interne et externe, et qui alors fait proéminer le ventre et lui donne un aspect d'outre pleine (ou d'ascite dans l'épaisseur des parois de l'abdomen). Pour ce cas, mon père, que Dieu l'ait en grâce! piquait toute l'étendue du gonflement du ventre avec la pointe d'une lancette, et il évidait et débarrassait comme nous l'avons exposé pour l'épaule. Seulement il plongeait la lancette moins profondément que dans l'épaule; il évidait et débarrassait plusieurs endroits qu'il frottait ensuite avce du gros sel jusqu'à ce que toute l'eau jaunâtre infiltrée fût sortie. Après cela, il laissait passer la nuit avec les restes de sel en place sur les endroits ponctionnés. Au matin, il collait, dessus, un emplâtre de résines. Dès lors il laissait en repos. La guérison s'obtenait. En peu de temps il eut occasion de recourir plusieurs fois à cette médication.

III.

Traitement du takti' ou tranchée-volvulus, interception.

Le taḳti' est un analogue de la convulsion intestinale, avons-nous dit; il a même plus de violence encore, par suite du bouillonnement et du bouleversement du sang, et de l'in-

fluence âcre de la bile, ce qui amène l'interception de l'intestin, et, comme conséquence, la sortie des aliments par les narines et par la bouche. De là la dénominatiou de takṭî' ou interception de l'intestin.

Cette maladie est sans remède; car il n'y a pas possibilité de réparer, ressouder l'intestin. Nous indiquerons cependant une médication, afin qu'en présence d'un pareil mal on n'ait pas à regretter de ne pouvoir essayer de remède. On oppose à l'interception les mêmes moyens qu'à la convulsion intestinale ou entérite maligne, les mêmes errhins rafraîchissants, les aliments humides et frais, la saignée aux veines sous-pectorales.

IV.

Traitement du marl ou tranchée-colique, tranchée simple, tranchée proprement dite.

Nous avons déjà indiqué que le marl ou tranchée-colique, tranchée simple ou proprement dite, est dû à de l'air ou du vent enfermé dans le cœcum, et est une maladie pénible et difficile qui produit la tympanisation des flancs, qui arrête la marche des matières stercorales et l'éjection de l'urine. Le marl est du nombre des maladies souvent irrémédiables. Une fois que l'air enfermé dans les voies intestinales y a séjourné depuis trop longtemps, il tue l'animal. Quand la maladie se détend, que le malade rend les excréments et l'urine, ou que l'air emprisonné se dissipe, la guérison arrive.

On a mis en usage nombre de médicaments contre le marl ou tranchée simple. Je vais mentionner ceux dont j'ai expérimenté les effets.

On introduit dans l'anus une composition pour collyre, que j'ai employée souvent et que je signalerai en parlant des collyres (dans la neuvième Exposition, chapitre I[er]). S'il s'agit d'une jument et qu'elle ne soit pas pleine, on lui met un quart de derhem de ce médicament dans le vagin, sur la tête de la saillie du châkoûs ou bulbe vaginal. L'effet de ce moyen est

extraordinaire; l'animal urine immédiatement. Il faut aussi adapter et lier à la barre en fer du mors, que l'on tient dans la bouche du cheval, un peu d'asa fœtida enveloppée dans un petit linge et un peu de stercus humain, afin que, chaque fois que le cheval mâchera le mors, les vents intérieurs se dissipent.

Autre moyen. Faites boire au cheval deux rotl de vin vieux tiède dans lequel on aura mis du cumin blanc ordinaire.

Décoction à donner en boisson au malade. Les avantages en sont vérifiés par l'expérience. Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau pour les contenir : fenouil; anis; trigonelle fenugrec; bois de réglisse; miṭnân ou thymelæa; parties égales de chacune de ces substances. Puis, décantez sur une petite quantité de miel et un peu d'asa fœtida. Cette boisson est d'un effet merveilleux contre la tranchée simple.

Formule pour lavement. Ḳourtoum ou carthame concassé; blette; althæa; fenugrec: de chacun parties égales. Faites bouillir le tout dans suffisante quantité d'eau pour les contenir. Décantez; ajoutez un peu d'huile de sésame. Administrez en lavement. Après ce lavement donné, on fait avaler à l'animal de l'eau dans laquelle a bouilli de l'asa fœtida et que l'on a décantée sur du sucre blanc.

Autre pratique. On introduit les doigts dans l'anus du cheval et on en extrait tous les stercora qui y sont amassés et retenus. Puis on prend du miel concret, on y mêle de la scammonée, on en fait un gros bol comme un œuf, et on l'introduit dans l'anus. Il dissipe le vent ou les gaz de l'intérieur du ventre, et l'animal guérit.

Moyen à employer lorsque la région stomacale est gonflée, que le cheval ne rend pas de crottins et dort beaucoup. Il a alors mangé quelque blaps ou ḳounfous, ou bien il souffre de coliques vagues. Or donc on prend, dans ce cas : dix derhem de fenouil et autant d'anis, une poignée d'aneth ancien, du ḥabl tâchoûch, de la racine de guimauve, un peu d'absinthe pontique. (J'ignore ce que signifie ḥabl tâchoûch, et ce que veut représenter ce mot ainsi écrit; je suppose que l'on peut

lire ḥalb ḳiçoûs, tige de lierre ou κισσὸς.) Réunissez ces substances susdites, excepté l'absinthe; ne la mêlez pas avec les autres. Mettez-les à bouillir dans de l'eau douce, jusqu'à réduction de moitié de l'eau. Otez le liquide de dessus le feu; laissez refroidir au degré tiède; malaxez avec la main; puis jetez l'absinthe dans le liquide; décantez; et ingurgitez au cheval. Il sera délivré de son mal, s'il plaît à Dieu.

Autre médication. Lorsque la région préstomacale est gonflée, que l'animal est resté longtemps couché, qu'il se roule par terre, qu'il ne rend ni urine ni stercora, qu'il frappe le sol avec les mains, que l'intérieur du ventre gronde, que l'animal flaire le fumier qu'il a près de lui, on prend : feuilles de pomme d'Arménie, c'est-à-dire d'abricotier, quatre derhem; graine d'indigo, dix derhem; guimauve écrasée, une poignée; huile, demi-roṭl; sel, une poignée. Pulvérisez la graine d'indigo et ensuite versez, dessus, huit roṭl d'eau; mettez à bouillir jusqu'à réduction à un ou deux roṭl; puis, mêlez-y les autres substances. Administrez en lavement. S'il ne s'ensuit pas d'évacuations stercorales, prenez de l'opopanax et trois roṭl de dattes sèches; malaxez dans de l'eau chaude, et donnez en boisson. Le résultat en sera avantageux.

Ou bien, on prend : romarin officinal, une once que vous concassez; un peu de miel; trois roṭl de vin; un peu de vinaigre. Mêlez; divisez en trois prises, dont une est donnée à boire chaque jour à l'animal. Couvrez bien le malade, et promenez-le.

Prescription, lorsque le malade n'urine pas et est enflé. Le garçon vétérinaire se graisse d'huile la main qu'il introduit ensuite dans l'anus du cheval jusqu'à arriver sur la vessie. Là, et en bas, il frotte doucement et lentement avec l'extrémité des doigts, en ayant soin de ne s'accrocher à rien; car il arriverait peut-être à faire sortir quelque tissu de la vessie et il tuerait le malade. A ce sujet, mon père me fit une recommandation, une fois qu'il me vit introduire la main dans l'anus d'un cheval malade, pour l'opération dont il s'agit ici. J'avais alors les ongles longs; mon père m'ordonna de les rogner au

plus près possible de la chair, afin que je ne pusse rien détacher de la vessie et de l'intestin. « Mais, répondis-je à mon père, pourquoi les rogner, puisqu'il y a la peau à gratter? » Il ne tint compte de ces paroles. « Frotte, me dit-il, sur la vessie avec les pulpes des extrémités des doigts, et prends garde que tes ongles fassent sortir du sang, si peu que ce puisse être. »

Il est des gens qui nous obligent à couper le ptérygion (la caroncule lacrymale) de l'œil du cheval. Cette opération n'a aucun avantage pour le mal dont il s'agit. On prétend qu'elle donne le change, empêche le malade de sentir aussi vivement la douleur de la maladie (c'est-à-dire que l'opération est une diversion, un moyen dérivatif). Mais il n'en est rien, et l'ablation de ce ptérygion est une douleur que l'on ajoute à une autre douleur. D'autres nous obligent à exciter le cartilage flottant ou *ongle turk* de l'extrémité des narines.

Des personnes appliquent au nombril deux lignes de feu lors de la douleur; d'autres saignent l'animal aux veines sous-pectorales; d'autres enfin introduisent dans l'anus un morceau de savon.

V.

Traitement de la colique ordinaire, kaûlendj.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, la colique ordinaire ou ḳaûlendj tient de la tranchée-colique ou maṛl; car le développement de la tranchée-colique s'opère dans l'intestin connu sous le nom de colon, et par assimilation de terme dérivé, on l'a nommée colique. Elle ressemble à la colique vive passagère ou roulement; par elle, le cheval souffre des entrailles, il se regarde les parties latérales et supérieures du ventre. Malgré ce qu'il éprouve, il rend les urines et les crottins, contrairement à ce qui a lieu dans le cas de maṛl ou tranchée-colique. Dans cette dernière sorte, il n'y a éjection ni d'urine ni de matières stercorales, par la raison que la maladie a pour siége l'intestin borgne ou cœcum, et le borgne n'a

qu'une ouverture servant pour l'entrée et pour la sortie; aussi le vent ou les gaz et les stercora s'y trouvent emprisonnés pendant la maladie. Le colon, au contraire, a deux extrémités bien ouvertes. (Les deux ouvertures du cœcum sont placées à côté l'une de l'autre; les Arabes les ont confondues, et pour cela ils appellent le cœcum, ou aveugle, du nom de borgne, a'war.)

Pour la médication du ḳaûlendj, on fait boire au cheval de l'asa fœtida dissoute dans de l'eau où ont bouilli du fenouil et de l'anis. — Ou bien, on fait boire un peu de vin. — Ou bien, on introduit dans l'anus un morceau de savon.

Du reste, en général, le traitement du ḳaûlendj est à peu près celui du marl, en fait de boissons et de lavements.

CHAPITRE XXIX.

Maladies du foie. Causes; symptômes. — Descriptions. — Lupus hépatique ou phlegmon hépatique, zîbah kebdîah, louve hépatique. — Ictère, jaunisse, yarakân. — Fièvre, homma, fièvre essentielle, fièvre inflammatoire. — Flux cholérique ou choléra nostras, heîdah. — Consomption ou étisie, sell. — Cachexie sèche, épuisement cachectique sec, kinan yâbis. — Cachexie humide ou épuisement cachectique humide, kinân ratb; ou taupe erratique, kould taïiâr; cachexie des articulations. — Traitements de ces maladies.— Nânakah, nânakât, ou nakwah hindîah. — Traitement des obstructions ou lazaz ou épuisement abdominal.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières au foie sont au nombre de sept.

1° Lupus hépatique ou phlegmon hépatique, ẓîbah kebdîah.

Le phlegmon hépatique, lupus hépatique, louve hépatique, ẓîbah kebdîah, a, entre autres, les symptômes suivants : le cheval pose la tête sur le sol, la relève, pousse des plaintes fortement accentuées, sue de tout le corps, a les yeux tournés et portés en haut sous l'orbite.

J'ai eu à observer directement cette maladie ; je l'ai traitée par les moyens appropriés, et elle a guéri.

2° Ictère, jaunisse, yaraḳân.

L'ictère ou yaraḳan, jaunisse, a pour cause une chaleur extrême qui s'est emparée du foie. Toute la surface cutanée du cheval, les oreilles, le blanc des yeux, le nez, les salières ont

pris une teinte jaune prononcée. Le sang même a cette nuance au moment où il jaillit de la saignée.

3° Fièvre, ḥomma, fièvre essentielle.

La fièvre, homma, fièvre essentielle, se caractérise par les symptômes suivants : le cheval a un air d'abattement et d'hébétude ; il a les yeux rouges ; tout le corps est d'une chaleur extrême ; parfois les testicules sont relâchés et pendent bas ; les lèvres sont pendantes ; la langue est rude et raboteuse. L'animal ne cherche pas à toucher à sa nourriture. Quand la fièvre est forte et se prolonge, la langue se sèche ; les vaisseaux sous-axillaires à gauche sont gonflés, battent vivement. Le malade tient presque constamment la tête basse ; les yeux sont gonflés et larmoyants ; les quatre membres tremblent ; les bourses aussi sont gonflées. Si vous passez les doigts dans la bouche de l'animal, vous la sentez chaude. Il ne peut chasser les mouches qui l'incommodent ; il n'a pas la force de se rouler et vautrer par terre.

Si le cheval mange l'orge, il n'a qu'une légère fièvre ; s'il ne mange pas, il a la fièvre *dure* et violente (la fièvre inflammatoire).

4° Flux cholérique ou choléra nostras, heïḍah.

Le flux cholérique ou choléra nostras, heïḍah, est le flux de ventre qui survient sans cause saisissable, sans course ou fatigue préalable. Et vous voyez le cheval diminuer et maigrir rapidement, de jour en jour. Parfois même encore il vomit.

5° Consomption, ou étisie, sell.

Sous l'influence morbide de la consomption ou étisie, sell, le cheval ne mange pas moins toute sa pitance ; mais il va sans cesse dépérissant, se débilitant, se desséchant de soif ; il tousse ; ses flancs se retroussent et se resserrent vers le dos ; ses côtes se dépouillent ; ses quatre membres s'amincissent. Cette maladie est une des suites du taḥrîk ou convulsion intestinale

ou colique volvuliforme, lorsque cette dernière maladie a disparu, ou bien elle est la suite d'obstructions.

6° Cachexie sèche, épuisement cachectique sec, ḳinân yâbis.

La cachexie sèche ou épuisement cachectique sec, ḳinân yâbis, se traduit à l'observateur ainsi qu'il suit : corps desséché, épuisé ; chute des poils et des crins ; parfois cornage assez marqué pendant la nuit. Ce genre de cachexie ou épuisement est incurable.

7° Cachexie humide ou épuisement cachectique humide, ḳinân raṭb, ou taupe erratique, ḳould taïiâr.

La cachexie humide ou l'épuisement cachectique humide, ḳinân raṭb, a reçu aussi le nom de cachexie des articulations, et encore le nom de taupe erratique, ḳould taïiâr. Vous voyez les articulations enflées, les lèvres pendantes. Des abcès ou plaies se forment sur nombre d'endroits du corps. Jetage, par les narines, d'une matière comme bleuâtre, fétide. Tout l'animal exhale une odeur puante, et les grosses mouches se réfugient sur lui.

* Dans la cachexie humide et dans la cachexie sèche, dit le Kitâb-el-aḳouâl, tout le corps de l'animal se contracte ; il enfle ; les yeux clignent ; il s'écoule du nez une sorte d'eau dont la cause est l'influence morbide qui a envahi et fatigué l'économie.

Traitement. — On prend : feuilles d'oranges amères, un ou deux roṭl ; vinaigre fort, deux roṭl ; huile, un roṭl ; coloquinte, trois grains ; rue sauvage, une poignée ; figues, quelques-unes ; ail, une poignée ; crottins de brebis et de mouton, un peu. On concasse la coloquinte. Puis on met tout dans l'huile et on fait bouillir pendant quelques instants afin qu'elle s'empare des propriétés du tout. On retire du feu et on laisse refroidir. Après quoi, on oint tout l'animal depuis le toupet jusqu'aux derniers organes. On renouvelle ces onctions trois fois par jour pendant trois jours. Après chaque onction, on a soin de tenir chaudement l'animal au moyen de couvertures. On doit le placer dans

un endroit bien abrité, non exposé à l'effet du vent.—On laisse manger les rations, et aussi les pitances de la nuit*.

II.

Traitement du phlegmon hépatique, loup ou louve hépatique, zîbah kebdîah.

J'ai traité un bon nombre de chevaux atteints de ẓibah ou phlegmon hépatique. Je les saignais aux veines des ars ou veines du sangloir. Il faut alors retirer une grande quantité de sang, afin de soustraire au foie le sang échauffé qu'il a en surabondance. Après cela, faites avaler au cheval deux miṭ ḳâl de rhubarbe avec de l'eau de rose, et laissez-le ce jour-là sans lui présenter aucun aliment. Le lendemain, donnez-lui du chiendent ou herbe commune et de la pastèque verte; abreuvez-le aussi de sa ration d'eau. Versez-lui dans les narines de l'eau de rose et de joubarbe, une quantité de trois onces. Pratiquez des fomentations sur le ventre et sur les flancs ou parties molles de la région latérale lombaire, avec de l'eau de coriandre, de l'eau de morelle noire. Renouvelez et continuez chaque jour, jusqu'à ce que le cheval se remette en bien et soit guéri.

III.

Traitement de l'ictère ou jaunisse, yarakân.

Dans le cas d'ictère ou jaunisse, yaraḳan, il faut saigner aux veines sous-orbitaires afin de dégager du cerveau les vapeurs chaudes qui, du foie, se sont élevées jusqu'à lui. De plus, on saigne à la queue pour dégager les intestins, les reins et le foie, de la chaleur qui les enveloppe. Après cela, on donne des rafraîchissants et des antiphlogistiques, tels que l'eau de rose, le camphre, l'eau de saule d'Égypte (salix ægyptiaca), ou bien l'huile de violette de l'Ịrâḳ. En outre, on fait avaler de la semence de pourpier de l'Ịrâḳ, et du mouṛât ou revalenta ara-

bica. On donne des nourritures fraîches et vertes, telles que l'herbe ordinaire ou chiendent vert, des sommités ou feuilles de roseau, de la pastèque, du bersim vert (trifolium alexandrinum), de l'orge verte en tige si l'on est à l'époque où il y en a, des concombres longs (cucumis anguinus). On administre encore le médicament suivant : rhubarbe de Chine; semence de pourpier; semence de concombre long; pilez ensemble, et mettez en émulsion avec du tarandjabîn ou gomme de tamarix (le nom du genre est hedysarum el-hadj). On fait avaler au cheval. Cette préparation est avantageuse dans l'ictère.

Autre moyen. Graine de concombre long et de ḳyâr (cucumis sativus) ou menu concombre; sandal rouge; henné; de chaque substance une portion. On en fait avaler à l'animal trois onces par jour dans un rotl d'eau de feuilles de ṡafṡâf ou saule pleureur (salix babylonica) et de dolichos leblâb, rapprochée.

IV.

Traitement de la fièvre ou homma, fièvre essentielle, fièvre inflammatoire.

On doit saigner le malade aux veines jugulaires, afin d'extraire du sang de tout le corps. Ensuite on donne à boire la préparation que voici : graine de lin; ache ou céleri de montagne; parties égales. On pile. On administre en boisson dans de l'eau de poireau et du vin.

Autre moyen. Tiges de poireau vertes; tiges de roquette aquatique (eruca aquatica); poireau de Perse; de chacune de ces plantes, parties égales. On pile et on extrait le suc par pression, et on jette dessus quantité égale d'eau de nânaḳah et de pastèque avec du sucre commun ; on administre en boisson avec de l'huile de violette. Le malade guérit. L'expérience a prononcé sur ce moyen de traitement (Le nânaḳah ou nânaḳât est appelé en Égypte naḳwah hindiah ou naḳwah des Indes. Le naḳwah est une sorte de cumin; «c'est, dit Dâoûd, le cumin royal. Le grain égale en volume le grain de mou-

tarde, est très-odorant, pénétrant; sa saveur est forte; sa couleur tourne au jaune. On l'importe des Indes et des montagnes de la Perse. » C'est une *moutarde blanche* pour les propriétés hyperboliques dont on gratifie ce naḳwah ou nânaḳah. Il paraît être le produit de l'ammi ou ammium des anciens, ammi veterum, ombellifère.)

V.

Traitement du flux cholérique, choléra nostras, heîdah.

Dans le cas de heîḍah ou flux cholérique, choléra nostras, on saigne aux veines près des ars, et on extrait une grande quantité de sang afin d'alléger et débarrasser le foie du poids qui le charge. Ensuite on fait avaler au cheval du natron mêlé à de l'eau, de l'huile et du miel, pour resserrer l'animal et arrêter le flux. On passe aussi dans les narines du vin et du natron.

Autre médicament. Pilez ensemble des grains de verjus et des balaustes, et ingurgitez à l'animal avec la décoction rapprochée de feuilles de sycomore, ou avec de l'eau de blette verte et fraîche. S'il n'y en a pas, alors on prend du regain de bersîm ou trèfle, on l'humecte avec de l'eau et du miel et on le donne à manger à l'animal, mais on le prive d'orge. Les anciens ont recommandé en leurs écrits de donner comme nourriture, dans cette maladie, de la laitue, des figues de sycomore, et des meloûḳîah (corchorus olitorius. Ce corchorus est un légume très-mucilagineux, que l'on mange comme les épinards; il est abondamment cultivé en Égypte).

VI.

Traitement de la consomption ou étisie, sell.

L'étisie, sell, est ordinairement la suite extrême des maladies aiguës et violentes, telles que le taḥrîk ou convulsion intestinale ou colique volvuliforme, ou la conséquence des ob-

structions ou lazaz ou épuisement par excès de fatigues. Comme ressources curatives, il faut employer les médications suivantes.

Donner, dans l'eau dont on abreuve le cheval, de la cendre de canne à sucre. Le malade en retire un grand avantage.

Lavement utile et pour les animaux et pour l'homme, dans le cas de consomption : vinaigre de vin vieux ; huile de sésame ; parties égales; sabine et cumin, une partie. On met le tout à bouillir dans suffisante quantité d'eau pour le contenir. Ensuite on y casse trois œufs quand le liquide n'est plus que tiède. Alors on administre ce lavement.

Autre lavement. Lait frais; rhubarbe; revalenta arabica; faites bouillir le tout; laissez ensuite revenir à température tiède; et administrez. L'effet en est avantageux.

Dans cet état de maladie, on donne à l'animal des aliments frais, tels que l'endive, le concombre serpentin (cucumis anguinus), la pastèque, les tiges vertes d'orge. Et on passe dans les narines et la bouche, de l'huile de violette et de ben (guillandina moringa, Linn.; moringa aptera, Jussieu; ben oleifera, Lamark), et de l'eau de rose. Si vous donnez de l'orge à l'animal, qu'elle soit préalablement lavée. Que les aliments se composent surtout de chiendent vert, de feuilles de canne ou roseau, de tiges d'eruca aquatica ou roquette d'eau.

Autre médicament. Cassez six œufs dans un vase; puis ajoutez six onces d'huile de rose. Mêlez. Divisez en trois parties, dont vous donnez une par jour, en la versant dans le gosier du malade.

Autre. Mettez dans une marmite deux rotl de figues; versez-y ensuite un rotl et huit onces d'eau. Faites cuire jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un tiers. Otez les figues; écartez-les très-bien ; après cela, versez, dessus, de l'eau d'orge, et enfin le contenu de trois œufs. Mêlez bien, de manière que vous ayez une masse un peu pâteuse. Puis, dessus, versez l'eau de figues première. Donnez-en à prendre pendant plusieurs jours au malade; il en recueillera avantage.

VII.

Traitement de la cachexie sèche ou kinâu sec ou épuisement sec.

Peu de personnes connaissent le ḳinân yâbis ou sec, cachexie sèche, ou épuisement sec, et son traitement. Mon père, que Dieu ait en grâce! disait qu'il a vu traiter cette maladie par le moyen suivant. On prend une chèvre qui n'a pas encore eu de chevreau, et en vie. On lui lie les mains et les pieds comme on fait pour le mal de dents. On place la chèvre dans une marmite de cuivre; on y jette ensuite du kichk d'orge et de l'herbe que l'on nomme zorayḳah (psyllium? Le kichk se prépare avec de l'orge concassée que l'on arrange en petites plaques ou galettes du diamètre d'une pièce de cinq francs, à peu près. On les garde desséchées; on les fait cuire avec de la viande). On met à bouillir, dans suffisante quantité d'eau, la chèvre, le kichk et l'herbe, jusqu'à ce que les chairs se soient détachées presque en bouillie et que les os se séparent les uns des autres, que les poils soient tombés de la peau. Du décocté (ou consommé) ainsi obtenu on donne, chaque jour, à boire au cheval deux rotl avec deux onces de bonne huile de rose. Ce médicament a été éprouvé.

VIII.

Traitement de la cachexie humide, épuisement humide, kinân, rath, ou taupe erratique, kould taïiâr.

La cachexie humide ou ḳinân ratb est connue encore sous le nom de ḳould taïiâr, taupe erratique, parce que l'apparition de ce mal n'a pas, au dehors, de lieu de prédilection où elle se retranche, comme cela arrive pour le ḳould ou taupe de la tête, du poitrail, du pied. La taupe erratique, ou *volante*, comme dit le mot arabe taïiâr, est au contraire plongée, enfoncée dans toute l'économie et s'ouvre issue dans nombre d'endroits. — L'animal est épuisé, il ronfle ou corne, il jette par le

nez une sanie maléolente, fétide. Cette maladie est du nombre des affections par causes hépatiques et atrabilo-spléniques. Elle n'a pas de *réservoir* ou de siége où elle réside ; elle est dans tous les organes, et dès lors elle n'a pas d'endroits qu'elle envahisse spécialement.

Ce qu'il faut pour traiter ce mal redoutable, c'est de couper les deux arân ou veines situées à côté du nez et voisines des deux saillies osseuses et alongées de haut en bas, vers la joue. Le retranchement ou ablation de ces deux vaisseaux arrête le ronflement ou cornage et l'écoulement de la matière sanieuse, desséche l'humidité du cerveau. Voici le procédé d'ablation que nous employons.

Avec le bistouri, on incise la peau sur les deux vaisseaux. Lorsqu'ils sont à découvert, on les détache et on les soulève avec une aiguille forte, et on les coupe par section entière et complète avec le cautère tranchant et rougi au feu. Ils ne versent pas de sang, car d'origine ce sont deux cordons. Après que la section est achevée, jetez sur la plaie du sucre rouge, afin de fermer l'endroit de l'incision. Dès lors vous laissez tout cela ainsi pendant trois jours; puis vous enlevez toute la croûte, et vous pansez avec de la chaux. On donne au cheval à boire de l'eau de chèvre ou consommé dont nous avons parlé (dans le paragraphe précédent) à propos de la cachexie sèche; on en donne, pour chaque jour, la quantité d'un rotl avec du jaune d'œuf. On introduit dans les narines et dans le corps de l'animal, de l'amande amère, une demi-once chaque jour.

S'il se présente quelque tumeur sur le corps, on la pénètre et la fouille avec le feu, et ensuite on panse avec de la chaux et du goudron ; et l'on continue, sans interruption, ce genre de pansement jusqu'à ce que la tumeur et son lit soient desséchés.

Il est nécessaire, dans cette maladie, d'appliquer la cautérisation ignée en manière de bandeau qui ceigne le front depuis le dessus du toupet jusqu'à la racine des oreilles, de chaque côté. Certaines personnes appliquent trois points de feu au milieu de la tête, et trois lignes de feu transversales, au nombril. L'intention, par ces cautérisations, est de tarir et de dessécher les

matières morbides et humidités qui existent dans tous les organes.

Comme régime, on donne à manger du bersîm sec ou regain de bersîm sec, de l'orge torréfiée. Pour boisson, on donne de l'eau où l'on a mis et agité de la farine d'ers; ou bien de l'eau de fèves édulcorée avec du sucre blanc, et à la quantité de trois rotl par jour.

Grâce à ce traitement, on voit des chevaux guérir de la cachexie humide.—Nous n'avons pas rencontré de moyens curatifs indiqués dans les écrits des anciens pour cette maladie.

IX.

Traitement des obstructions ou épuisement abdominal, lazaz.

(Nous plaçons ici le traitement des obstructions. Le texte arabe ne donne pas la description de cette maladie appelée lazaz, obstructions; et le traitement, il l'a transposé, je ne sais pourquoi, après ceux des maladies du poumon.)

On saigne le malade afin d'enlever la chaleur des intestins. Après cela, on prend de la graine de concombre et de kyâr ou cucumis sativus et d'endive, de chacune de ces trois graines une partie. Pilez le tout ensemble, et donnez-le à boire dans un rotl d'eau de rose; chaque jour ainsi. Si le cheval consomme sa ration entière, qu'il ne paraisse pas en profiter, qu'il ait toujours l'arrière-ventre remonté, les flancs empâtés à l'intérieur et raboteux, il faut appliquer à l'arrière-ventre une cautérisation ignée en forme de patte de corbeau et des deux côtés; de plus, deux traînées de feu transversales sur le nombril. On promène le cheval dans l'eau froide, de manière à ce qu'elle touche le ventre. Vous enduisez l'abdomen avec du vinaigre et du tafl ou terre alcaline jaune rougeâtre. Vous donnez à boire de l'eau de coriandre et de l'eau de morelle noire, un rotl chaque jour. Si l'on est à l'époque du vert et que le cheval soit tombé malade après un excès de fatigues, donnez-lui dans son bersîm ou trèfle (c'est le vert que mangent les chevaux en Égypte) un peu de henné ; cela lavera tout ce

qu'il y aura dans l'intérieur du ventre en fait de mal. On prétend que, dans cette maladie, faire prendre du levain d'orge, en été, amène des résultats avantageux.

On administre aussi les substances rafraîchissantes que nous avons mentionnées pour la médication à opposer à la jaunisse, telles que la semence de pourpier, le revalenta arabica, la rhubarbe.

Comme nourriture, on donne la pastèque, le chiendent vert, l'endive, les tiges vertes d'orge. On fait boire de l'eau de pourpier, de l'eau de kyâr sucrée. En un mot, on suit la médication conseillée pour l'étisie ou consomption et pour l'ictère.

CHAPITRE XXX.

Maladies du cœur. Causes; symptômes. — Descriptions. — Cardialgie, ouadj' el-kalb, mal du cœur, souffrance du cœur, cardite. — Bile sèche, mirrah yâbiçah. — Palpitations, kafakân. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

Les maladies particulières au cœur sont au nombre de trois.

1° Cardialgie, ouadj' el-ḳalb, mal du cœur, cardite.

La cardialgie, ouadj' el-ḳalb, mal du cœur, souffrance du cœur, cardite, offre les symptômes suivants. L'animal a des frissons; il se laisse tomber par terre; il est inondé de sueur, et la sueur commence par l'aisselle gauche. Il s'appuie contre les murs. Les bourses sont lâches et pendent bas. Parfois il y a dysurie et l'urine tombe par gouttes.

2° Bile sèche, mirrah yâbiçah.

Dans le cas de mirrah yâbiçah ou bile sèche, l'animal a la peau raboteuse et dure, le corps sec, une inappétence complète, le poitrail gonflé. Le nez, les alentours des yeux et de l'anus donnent des squammules noirâtres ou brunes, comme des écailles de poisson.

3° Palpitations, ḳafaḳân.

Lorsque le cheval est atteint de palpitations, ḳafaḳân, vous le voyez par moments en anhélations fortes et précipitées, sans

que rien d'apparent les ait provoquées, sans qu'il y ait eu de marche ou de course. Parfois il s'agite dans ces moments d'anhélations, tant les palpitations sont violentes; car le poumon rafraîchit par ventilation le cœur. Or, toutes les fois que les palpitations augmentent par le fait de l'anhélation ou halètement et de la chaleur, il se produit du ronflement, des bruits de raucité.

II.

Traitement de la cardite ou cardialgie ou mal de cœur.

On saigne le malade au poitrail et au sous-poitrail vers les ars. Ensuite on administre le médicament suivant : rhubarbe de Chine; gomme arabique; gomme adragant; de chacune parties égales. On pile le tout. Et chaque jour on fait prendre de cette préparation une once dans trois rotl de lait immédiatement après qu'il est trait.

Autre moyen. Graine de saule d'Égypte ou ḳilâf (salix ægyptiaca); sucre blanc; de l'un et de l'autre parties égales. On délaye et fait fondre dans de l'eau qu'ensuite on donne à boire au cheval. On continue cette boisson pendant sept jours. On fait passer par la narine gauche un mitḳal de safran dans de l'eau de rose ou dans de l'eau de rose et du vinaigre. Que l'on donne à boire soit de l'eau de rose, soit de l'eau simple, on y met tojours de la cendre de canne à sucre. C'est un anticardialgique dont l'utilité est reconnue par l'expérience.

III.

Traitement de la bile sèche ou mirrah yâbiçah.

(Ce traitement est omis dans le manuscrit original.)

IV.

Traitement des palpitations ou kafakân.

On fait boire au cheval atteint de palpitations ou ḳafaḳan de l'eau de rose avec du sucre ; — ou bien, de l'eau dans laquelle on a éteint du fer rouge et à laquelle on ajoute de la gomme de tamarix. On introduit, par la narine gauche, de l'eau de ḳilâf ou ṣaule égyptien et de la rhubarbe au moyen de l'eau de rose. — On saigne aux veines sous-thoraciques vers les ars.

CHAPITRE XXXI.

Maladies du poumon. Causes; symptômes. — Descriptions. — Ulcère du poumon, karhah el-ryah.— Asthme ou rabou, et dyspnée, dîk el-nèfès. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

Deux maladies sont particulières au poumon (et à la trachée-artère, etc., car pour l'auteur tout cela est le poumon).

1° Ulcère du poumon, ḳarḥah el-ryah.

L'ulcère du poumon, ḳarḥah el-ryah, produit les signes ou symptômes que voici : le cheval va s'affaiblissant; il tousse avec effort et violence comme quelqu'un qui aurait avalé un os; il jette par le nez un mucus froid; il a soif, et il boit beaucoup d'eau; il a une chaleur vive. Les moments pendant lesquels la toux est le plus abondante sont ceux où il prend ses aliments, où il boit son eau; car les aliments en passant contre l'ulcère ou près de l'ulcère l'agacent, l'irritent. Parfois, pendant la toux, il rejette des pellicules squammiformes comme des écailles de poisson, ou bien il rejette des fragments purulents.

Cette maladie est une des plus pénibles et des plus difficiles. Des malades il en est qui tiennent la bouche ouverte, qui ont les flancs gonflés, qui ont dans leur extérieur quelque chose de misérable. D'autres mâchonnent l'orge jusqu'à ce qu'elle soit mouillée par la salive, et ils la rejettent. L'haleine a une odeur

repoussante. Lorsque le poumon s'intercepte, la respiration devient haute, l'haleine est chaude.

On a dit que cette maladie ne surgit que pendant la saison du printemps.

2° Asthme ou rabou et dyspnée dîḳ el-nèfès.

L'asthme ou rabou et la dyspnée ou dîḳ el-nèfès, se marquent par les symptômes suivants. Aux accès de toux la dyspnée est grande, la respiration est pénible, haletante, courte, pressée. Assez souvent il y a des ronflements ou bruit de cornage par le nez, en raison même de l'anhélation ou de la dyspnée. Pendant la toux l'animal rejette du sang par les narines. Parfois la bouche prend une écume blanche et filante. Cette maladie est plus pénible et plus réfractaire que le ḳarḥah ou ulcération du poumon.

II.

Traitement de l'ulcère du poumon.

Lors de la lacération ou hetk dans le poumon, c'est-à-dire de la formation et extension de l'ulcère, et lorsque, de plus, le cheval rejette par la bouche des parcelles de matière qui rappellent des écailles de poisson, ou bien lorsqu'il rejette du sang ou du pus, et même lorsque le poumon s'embarrasse, on doit donner à boire de la farine d'orge dans du lait de chèvre et de l'eau de lupin. Par là, on lave l'ulcération, on la nettoie. Ensuite on donne ceci ; baies de laurier sèches, résine de térébinthe, parties égales; mêlez dans du vinaigre de vin et du miel, autant que le malade en supportera. On lui en versera aussi dans les narines. Pour la ration de boisson ordinaire on donnera de l'eau dans laquelle aura bouilli de l'ers; ou de l'eau où l'on aura mis de la farine d'orge et du natron; ou bien de l'eau miellée où l'on aura mis de l'alun ou du natron, parties égales de l'un et de l'autre.

Contre l'ulcère du poumon on emploie encore les moyens

suivants. Émulsion de graine de pourpier; eau de pourpier où l'on a fait dissoudre de la gomme adragant. Mêlez-y du vin et de l'huile de rose. Donnez à boire de ce mélange trois rotl par jour, pendant cinq ou sept jours.

Autre moyen. Costus arabicus; armoise de Judée (artemisia judaïca); de chaque substance parties égales. On les fait avaler dans un mélange d'eau de lupin et de sirop simple. Par suite, il s'exhale des naseaux une odeur fétide, et l'animal est en voie de guérison.

Autre. Si la maladie a pris de la force, que le cheval tousse beaucoup et qu'il rejette quelque chose de fétide, prenez : costus, deux onces; armoise de Judée, quatre onces; réduisez en poudre fine; mêlez dans du vin ou de l'eau de raisin sec; administrez en boisson; et attendez, laissez en repos. Si l'animal urine et que l'urine soit mêlée de sang ou de pus, prenez : aneth, un miṭḳâl; borax, un miṭḳâl. Pulvérisez-les; mêlez avec un peu de miel et de l'eau; versez dans le gosier, une fois par jour, pendant trois jours. Après quoi, nourrissez avec de l'herbe. Si l'on est en hiver et à l'époque du froid, jetez, dans l'eau ordinaire que l'animal doit boire, de la farine de blé; si l'on est en été, de la farine d'orge. On en retire avantage.

(Nota. Le traitement de l'asthme n'est pas mentionné dans notre auteur. Il a suffi probablement de dire, en énonçant quelques traits de cette maladie, qu'elle est incurable.)

CHAPITRE XXXII.

Maladies des reins. Symptômes. — Descriptions. — Mal des reins, wadj' el-kouliétein, mal des deux reins, néphrite. — Traitement de cette maladie.

I.

DESCRIPTION.

Une seule maladie est particulière aux reins.

1° Mal des reins, wadj' el-kouliétiên, mal des deux reins, néphrite.

La néphrite, wadj' el-kouliétiên ou mal des deux reins, mal rénal, a les caractères symptomatiques suivants. L'animal atteint de néphrite rend avec peine et avec effort une urine trouble, colorée comme d'un rouge sanguin; parfois, et dans certains cas, elle a l'aspect d'une eau de pâte, ou rougeâtre comme de la lavure de viande crue.

La néphrite du rein gauche s'accompagne de caractères spéciaux. Le ventre est enflé, mais il l'est davantage du côté gauche. Le cheval se tourne et tourmente la tête et la partie du côté malade; il se met les genoux par terre; quand il marche, il traîne les deux pieds; des quatre membres il frappe le sol; il s'appuie contre les murs.

II.

Traitement de la néphrite ou mal rénal.

Les anciens recommandent de faire boire, en été, de l'eau dans laquelle on a mis de la farine d'orge, et, en hiver, de l'eau dans laquelle on a mis de la farine de blé. Vis-à-vis l'origine ou point de départ extérieur de la verge et de la région latérale lombaire, sur la place correspondante aux reins, on applique vingt-quatre lignes de cautérisation ignée, douze de chaque côté. Après cela, on prend des tiges d'armoise de Judée, de la graine d'asperges, de la graine de céleri; on fait bouillir dans de l'eau; puis on y jette du poivre blanc, et on donne à boire au cheval cette préparation. Elle est favorable dans la néphrite; elle facilite l'expulsion du sang par la verge.

Quand il y a douleur ombilicale, on introduit dans la narine gauche, au moyen de l'eau comme récipient, du suc de choux, de la semence de plantago psyllium et de la corne de cerf râpée. Ce médicament est éprouvé.

Il est utile encore de mêler à l'orge donnée en ration, de la coriandre sèche; de faire bouillir de l'eau de racine de réglisse bleuâtre, puis de verser sur du vin; on donne à boire de ce liquide, deux fois par jour, la quantité d'un rotl. L'expérience a reconnu que ce médicament amène la guérison.

CHAPITRE XXXIII.

Maladies articulaires ou paraissant aux articulations. Symptômes; causes. — Descriptions. — Coup d'air ou rhumatisme articulaire, ou névrose des articulations, rîh el-mafâcil; boiterie de chien, irâdj el-kelb. — Goutte, nikris; mal d'impotence, wadj el-kiçâh, tétanos. — Bondissement convulsif ou contraction convulsive, chorée, chorémanie, noukâz. — Traitements de ces maladies.

I.

DESCRIPTIONS.

Quatre maladies sont spéciales aux articulations.

1° Coup d'air ou rhumatisme articulaire ou névrose des articulations, rîḥ el-mafâċil. — Boiterie de chien.

Le coup d'air aux articulations, rîḥ el-mafâċil, névrose articulaire, rhumatisme articulaire, se présente par les symptômes suivants. Du jour au lendemain vous voyez une des jambes du cheval s'enfler. Le jour suivant, c'est l'autre main; et elle boite. Ensuite il y a rémission et calme; puis un pied de derrière s'enfle, et l'autre; puis, sans médication, cela s'apaise. C'est là ce qu'on nomme coup d'air ou névrose des articulations. On connaît encore cette maladie sous le nom de boiterie de chien, iṛâdj el-kelb. Cette névrose est de nature mauvaise. Elle a pour raison l'excès de nourriture et l'embarras gastro-intestinal.

2° Goutte, niḳris.

La goutte ou niḳris a les symptômes suivants. Le cheval raccourcit les mouvements des jambes comme ceux des ânes;

il ne peut prendre nettement sa marche, ni soulever haut le pas. Un des deux testicules est beaucoup plus pendant et relâché que l'autre, lequel au contraire est rétracté. La chaleur et l'ardeur qu'éprouve l'animal lui font relâcher et flotter le pénis.

3° Mal d'impotence, wadj' el-kiçâḥ, tétanos.

Le mal d'impotence, wadj' el-kiçâḥ, tétanos, présente les symptômes suivants. Le cheval qui est atteint de cette maladie alonge le col de même que dans le ḳaçar ou roideur ou enchevillement de l'encolure ou tétanisme cervical (voy. ci-dessus, chap. VIII); il tient les oreilles debout, les lèvres rapprochées; il ne peut ouvrir la bouche ni mouvoir la langue. Il a toutes les parties du corps roides. Il ne peut uriner. Cette maladie, une fois qu'elle est déclarée, est intraitable et inguérissable. Ls cheval succombe rapidement.

4° Bondissement convulsif ou contraction convulsive, chorée, chorémanie, nouḳâz.

Dans le cas de contraction convulsive ou bondissement convulsif ou chorée, nouḳâz, le cheval, lorsqu'il est debout, lève une main et pose un pied, lève un pied et pose une main, bondit et danse des quatre membres. Cet état pathologique s'observe plus ordinairement chez les ânes et provient de ce que l'on donne trop peu d'eau à l'animal.

II.

Traitement du coup d'air ou rhumatisme articulaire, névrose des articulations.

Dans le cas de rhumatisme ou coup d'air aux articulations, il faut d'abord saigner les veines internes des deux mains et des deux pieds, afin de vider tout le mauvais sang des articulations. Ensuite, sur le trajet des grosses veines, à l'intérieur et en haut de chaque membre on applique des marques de feu; et on entoure de cautérisations ignées les jambes ou moitiés inférieures de ces membres (depuis le genou et le jarret).

On nourrit l'animal avec des aliments qui chassent ce genre de douleurs dont il s'agit. Ainsi, on donne du fenugrec, de l'orobe, du trèfle sec. On barbouille les jambes, dans leur moitié inférieure, avec les enduits que voici. Prenez : fenugrec; graine de lin; guimauve; de chaque substance une demi-partie. Pilez et pulvérisez le tout et pétrissez avec du vinaigre. Enduisez-en les jambes. — Autre : farine de fèves; farine d'orge; camomille; pouliot. Pulvérisez le tout, et pétrissez, c'est-à-dire mettez en pâte ou bouillie, avec du vinaigre. Enduisez-en les jambes. — Ces moyens réussissent.

III.

Traitement de la goutte, nikris.

Le traitement de la goutte, nikris, est de la même espèce que celui du kaçar (voy. ci-dessus, chap. VIII) ou roideur cervicale ou tétanisme cervical, à cette différence que, pour la goutte, on n'applique pas le feu comme pour le kaçar, et que l'on recourt aux onguents et aux onctions résolutifs que nous avons mentionnés pour la médication de la roideur cervicale, aux moyens de conserver le corps chaud, aux couvertures de laine et de grosse serge, aux affusions résolutives que nous signalerons en parlant des affusions et douches. (Voy. neuvième Exposition, chap. V.)

L'alimentation doit être en nourritures chaudes et intérieurement résolutives, telles que celles qui sont consignées au chapitre où nous traitons des aliments (vol. II).

Ainsi, en fait de choses dont nous venons de généraliser l'indication, on prend de l'eau et de l'huile chauffées, et on les emploie en affusions, ondulations et douches. — Ou bien, à du miel et de l'eau mêlez du borax et de la terre d'Arménie; et employez de même. — Ou bien, faites bouillir et cuire du chou jusqu'à ce qu'il soit comme en bouillie. Mettez-le, encore chaud, sur les pieds et les mains, et enveloppez de linges que vous liez en place. — Ou bien, moulez des lentilles; ensuite

passez-les au tamis fin; jetez sur la farine obtenue, de l'huile de rose et du vinaigre; et appliquez en cataplasmes sur les quatre membres; puis promenez l'animal jusqu'à ce qu'il suc. Sept jours après, saignez-le aux deux joues, aux deux membres antérieurs, aux cuisses, aux grosses veines crurales. Mais par chaque saignée ne retirez que peu de sang. Donnez à boire de l'eau dans laquelle il y ait de la farine de blé et du borax. Revêtez et couvrez bien l'animal. Pendant trois jours, donnez, par jour, à boire une once de romarin dans du vin pur et bon. — Ou bien, mettez à bouillir ensemble de l'écorce de pin, de la poirée et de l'huile. Décantez; versez dans le gosier de l'animal.

Autant qu'il vous sera possible, relâchez le ventre du malade; les évacuations lui seront extrêmement profitables. — En aliments, donnez-lui de l'herbe ordinaire. Sur tout ce qu'il va manger jetez de l'eau dans laquelle vous aurez mis du borax.

IV.

Traitement du mal d'impotence, tétanos, kiçâh.

On recourt aux onctions résolvantes, *déliantes*, douces, telles que les onctions avec de l'huile de rose et de l'huile de jasmin. De plus, dans le nez et la bouche on introduit de l'huile d'amandes et du safran que l'on a travaillés ensemble dans un mortier. — On donne à manger du vert, tel que du chiendent, des feuilles de grands joncs, de l'orge verte en tige, et autres analogues.

V.

Traitement de la chorée, chorémanie, boudissement convulsif, contraction convulsive, noukâz.

Lorsque la chorée, noukâz, est occasionnée par la névrose articulaire ou coup d'air aux articulations, il est nécessaire, comme médication, de saigner à telle main ou à tel pied que

le coup d'air et la chorée ont atteint. C'est à l'ongle que la saignée doit être pratiquée, afin d'évacuer par là le mauvais sang du membre. Après quoi, on enduit ce membre avec la préparation suivante. Prenez : trigonelle fenugrec; graine de lin; arroche ou bonne-dame; de chaque substance parties égales; pulvérisez; pétrissez avec du vinaigre.

Autre enduit. Farine de fèves; farine d'orge; camomille; za'tar ou satureia ou sarriette ou thym; de chaque substance, parties égales. Pulvérisez. Pétrissez avec de l'urine de jeune garçon. Enduisez les jambes du malade; il guérira.

CHAPITRE XXXIV.

Maladies occasionnées par des choses nuisibles ou dangereuses qu'a mangées le cheval ou qu'on lui a fait prendre. Symptômes.— Descriptions. — Du cas où le cheval a mangé du laurier-rose, ekl el-deflâ. — Du cas où le cheval a mangé des excréments de poule, zibl el-deddjâdj. — Du cas où le cheval a mangé du chou sauvage, el-kourounb el-berry. — Du cas où le cheval a mangé une arachnide ou ankaboût. — Du cas où le cheval a avalé des méloés, cantharides, zarârîh. — Du cas où l'on a donné à boire au cheval du lait de chamelle ichâr ou pleine au dixième mois de gestation. — Traitements des maladies sus-indiquées.

I.

DESCRIPTIONS.

Six sortes d'accidents ou maladies peuvent survenir au cheval par suite de ce qu'il aura mangé ou avalé en fait de choses nuisibles ou dangereuses pour lui.

1° Du cas où le cheval a mangé du laurier-rose, ekl el-deflâ.

Lorsqu'un cheval a mangé du laurier-rose ou deflâ, vous voyez l'animal se jeter par terre et se rouler; il a le corps en sueur, la bouche écumante, les pieds enflés; la bave lui tombe des lèvres; les yeux sont rouges; la langue sort de la bouche qui parfois s'est gonflée immédiatement.

2° Du cas où le cheval a mangé des excréments de poule.

Lorsque le cheval a mangé des excréments de poule, zibl el-deddjâdj, il a l'air ébahi, stupide; il est en sueur. Parfois

il rejette, par l'anus, de la matière blanche analogue à du blanc d'œuf. On ajoute même que l'urine est rougeâtre et que les quatre membres sont relâchés et sans énergie.

3° Du cas où le cheval a mangé du chou sauvage, el-kou-rounb el-berry.

Le cheval qui a mangé du chou sauvage, el-kourounb el-berry, est enflé, a les oreilles relâchées, le pénis pendant, la région précordiale gonflée.

4° Du cas où le cheval a mangé une arachnide ou ankaboût.

Lorsqu'il a mangé le petit animal qui ressemble à une araignée, ankaboût, ainsi que le disent les anciens Grecs, le cheval est pris de hoquets multipliés, de ronflement nasal; il agite la tête; il bat des pieds contre le sol; il a les yeux enflés; il est en sueur; il s'abstient de toute nourriture.

(Il est vraisemblable que l'animal aranéiforme dont il s'agit ici est la galéode jaunâtre, très-velue, qui est assez commune en Égypte, ou la galéode noirâtre et velue, que l'on trouve au moins aussi fréquemment.)

5° Du cas où un cheval a avalé des méloés, zarârîh.

Le cheval qui a avalé des méloés (cantharides ou autres), zarârîh, rejette par l'anus une matière analogue à de la tournure (que donne l'instrument des tourneurs), et du sang (c'est-à-dire une matière visqueuse, grumelée et sanguinolente). Il a le ventre enflé; il se jette par terre; il pousse des cris plaintifs très-exprimés.

6° Du cas où l'on a donné à boire au cheval du lait de chamelle pleine au dixième mois de gestation.

Si à un cheval on a donné à boire du lait de chamelle ichâr, c'est-à-dire de chamelle étant au dixième mois de gestation, leben el-ichâr, la bouche de ce cheval jette une écume rougeâtre; assez souvent il lui coule du sang des narines, de l'anus et de la verge. Cet état de maladie est très-grave, est mortel.

II.

Traitement du cheval qui a mangé du laurier-rose ou de l'althæa, ou une mauvaise herbe.

Les anciens disent que dans ce cas il faut donner à boire — de l'eau d'orge, dans laquelle ont bouilli des dattes sèches; — ou de l'eau de pourpier avec du lait de vache. — Il y a utilité aussi à faire boire de l'eau où a bouilli et cuit du bois de réglisse que l'on a eu soin de dépouiller de l'écorce avant de verser l'eau dessus. — Ou bien on fait bouillir du réglisse noir dans l'eau; on laisse refroidir au degré tiède, et l'on donne à boire sucré avec du sucre roux ou cassonade.

(J'ignore ce qu'est la substance dite moukoûk dont on propose ensuite de donner à boire la décoction, après réduction de l'eau à moitié de la quantité première.)

III.

Traitement pour le cas où le cheval a mangé des excréments de poule.

Pour remédier aux inconvénients ou accidents que produisent les stercora de poule chez le cheval qui les a mangés, il faut, disent les écrits des anciens, prendre du sawîk d'orge ou bouillie claire d'orge concassée, malaxer des dattes sèches dans du vin rouge, mêler le tout, et faire boire.

Ou bien, prenez des excréments de poule, enlevez-en les enveloppes blanches qui y font croûtes par leur dessiccation; réunissez ces enveloppes, mettez-les dans du vin, et introduisez dans l'intérieur de la bouche et du nez. Le résultat est merveilleusement avantageux.

Ou bien, mêlez, dans de l'eau, de la bouillie ou sawîk de noisettes et de la bouillie de pommes; sucrez, et donnez à boire. L'expérience a prononcé sur l'utilité de ce moyen.

IV.

Traitement dans le cas où le cheval a mangé du chou sauvage.

Au cheval qui se trouve incommodé parce qu'il a mangé du chou sauvage, on fait avaler, chaque jour, trois rotl d'un mélange de suc de poireaux et de vinaigre mêlés en proportions égales. L'animal en retire avantage.

On a conseillé, comme autre moyen d'une utilité reconnue, de faire bouillir des pommes dans de l'eau, de prendre cette eau, d'y mettre un peu de natron, et de donner à boire ainsi à l'animal.

Autre. On fait cuire du suc de chou ordinaire ou chou des jardins, du lait de chèvre, de l'eau de figues, de ces substances quantités égales; et ensuite on donne à boire, du liquide ainsi obtenu, la quantité de deux rotl par jour, pendant trois jours. L'expérience a reconnu l'utilité de cette boisson.

V.

Traitement pour le cas où le cheval a avalé une arachnide (ou galéode).

Les anciens recommandent de saigner l'animal à la voûte du palais. Après cela on introduit dans le nez et la bouche, —du sirop de nymphea nelumbo ou de lotus; — ou bien, de l'omentum ou épiploon de daim ou de cerf.

Autre moyen. On fait boire d'un mélange de sirop et d'huile vieille, une quantité de trois rotl. Comme aliment, on donne de l'orge qui a trempé dans l'eau et du natron. Ce moyen conduit à guérison.

VI.

Traitément pour le cas où le cheval a avalé des méloés (meloe vesicatorius ou autre), cantharides.

On prend des dattes sèches, des racines de réglisse noirâtre;

on met à bouillir dans six rotl d'eau, jusqu'à réduction de moitié. On adoucit avec de la gomme de tamarix. De ce liquide on donne à boire deux rotl par jour.

Autre moyen. On prend l'espèce antidote connue sous le nom de *queue de scorpion*, et qui est le doronic contre-poison ou dorônik akkârî. (C'est le doronic, doronicum, «qui croît dans les montagnes de Syrie, surtout vers Beyroût. Les racines, qui, selon ce que mentionne le Codex de Dâoûd, sont la partie employée en médecine, ressemblent à des queues de scorpion ; » elles sont comme annelées. Le doronicum pardalianches jouit des propriétés de l'arnica.) On réduit en poudre, et on en fait avaler une once dans trois rotl de vin, dans lequel on met aussi un peu de natron.

VII.

Traitement dans le cas où l'on a donné au cheval du lait de chamelle étant au dixième mois de gestation.

On fait avaler au cheval du lait d'ânesse, en deux fois, la quantité de ce qu'il a bu de lait de chamelle étant au dixième mois de sa gestation. S'il n'y a pas d'amélioration obtenue par l'emploi de cette quantité, on donne, chaque jour, au malade un demi-rotl de ce même lait d'ânesse.

Autre emploi du lait d'ânesse. On met du poivre blanc dans ce lait et on l'administre au malade.

Si la maladie résiste et augmente, elle tue le cheval.

MORALE.

Comprenez maintenant, et réfléchissez. Et Dieu est celui qui donne réussite et succès; c'est lui qui est en vérité le médicamenteur, le médicateur, le guérisseur.

Et puis, chaque être ici-bas doit goûter la mort. Une fois qu'il est au terme de sa vie, il ne la saurait ni retarder ni avancer d'un moment. Il n'est que l'image du foulon dégraisseur qui lave le vêtement et le nettoie de ses taches et de ses impuretés, afin que la souillure ne le dégrade et ne le mange pas. Mais quand l'usure ou la ruine a envahi et domine, c'est alors la situation de choses qu'a représentée un poëte dans ces deux vers :

> « Une fois que l'usure a râpé le vêtement, il déroute l'habileté du plus adroit artiste.
>
> « Nous cousions et nous recousions ce vêtement de partout délabré; et, sous la main qui le cousait, ses déchirures s'agrandissaient encore. »

Eh quoi ! le Dieu de majesté, le Très-Haut a créé la maladie, et à côté d'elle le remède afin qu'en profitent ceux dont les jours ne sont pas terminés, dont le trépas n'est pas encore proche. Mais rien, dans la création, ne saurait écarter le moment fatal. Répétons-le, tout être vivant goûtera la mort; et l'homme intelligent se gardera bien d'ambitionner une durée immortelle sur la terre.

NEUVIÈME EXPOSITION.

FORMULAIRE.

(La neuvième Exposition présente une sorte de formulaire abrégé auquel, d'ailleurs, l'auteur a renvoyé maintes et maintes fois pour la connaissance, la composition, l'emploi ou l'application pratique ou mécanique de préparations et moyens médicaux et chirurgicaux.

Cette neuvième et dernière partie du Nâcérì renferme douze chapitres. Le douzième formule des pratiques religieuses ou invocatoires ou évocatoires, des sortes d'incantations. C'est le mysticisme de la médecine. Chaque peuple a eu et a encore, en plus ou moins de choses, cette métaphysique des désirs et des espérances.)

CHAPITRE I[er].

Collyres ou cohels, et achiâf. — Variétés. — Propriétés et avantages.

(Les cohels ou keuḥl (au pluriel : akḥâl) sont proprement les collyres magistraux secs et pulvérulents. On employait très-peu les collyres en solution ou collyres liquides. — Les chiâf (au pluriel, achiâf et chiâfât) sont, à proprement dire, les collyres officinaux ou les préparations officinales qui peuvent entrer dans la composition ou les formules des collyres magistraux gras ou employées dans un corps gras. La racine verbale chaiyaf signifie : former ou préparer pour les médicaments ophthalmiatriques.)

I.

COHELS, OU COLLYRES MAGISTRAUX.

— Formule de collyre magistral contre les taies et albugos chroniques, contre le marl ou tranchée-colique, et contre le ptérygion. — Cette formule est celle que prescrivait mon père, Dieu le tienne en grâce ! et que l'on suit aujourd'hui. Prenez : sel anderânî (voy. vol. II, pag. 32, 33); natron; perle non trouée ou perle vierge ; de chacune de ces substances une partie; sucre candi; vert-de-gris; tige de rîbâs ou rheum ribes ou lapathum acetosum Orientis (sorte de rumex, oseille sauvage); pierre de rémouleurs brûlée; poivre blanc et noir; poivre long; de chacune de ces sept dernières substances une partie et demie. On pulvérise le tout; on tamise à travers un tissu fin. Dans les cas de taie et d'albugo, on l'emploie, chaque jour, à quantité égale au volume d'une graine de caroube.

Dans le cas de marl, on emploie cette composition à collyre à la quantité d'un quart de derhem que l'on introduit dans l'anus ou dans le vagin (voy. ci-dessus, chap. XXVIII, paragraphe IV, page 278).

Les propriétés de ce médicament sont reconnues par l'expérience.

— Autre cohel ou collyre magistral employé contre les taies et albugos. On prend : poivre blanc; poivre long; sel ammoniac (du commerce); iklîmiâ d'or; iklîmiâ d'argent (voy. vol. II, pag. 31); tuthie; boussaz ou corail; perle vierge; de chacune de ces substances parties égales; safran, camphre, de chacune des deux une demi-partie. On pulvérise le tout; on tamise fin. Chaque jour on en emploie une quantité égale au volume d'une graine de caroube. Le résultat est avantageux et est un fait d'expérience.

— Autre collyre pour le même cas, et aussi dans le cas de baras ou ladre à l'œil. Sarcocolle; sucre candi; camphre; poivre; de chaque substance une partie; fiel de tetrao rufus ou ganga roux, un quart de partie. On pulvérise le tout ensemble; on tamise fin. On insuffle dans l'œil une quantité égale au volume d'une graine de caroube.

— Collyre rafraîchissant pour le cas d'ophthalmie ordinaire. On prend : amidon; myrobalan jaune ou citrin; atmad ou sulfure natif d'antimoine; aloès; iklîmiâ d'argent; gomme adragant; de chacun parties égales. On pulvérise; on tamise fin; on insuffle dans l'œil, au moyen d'un tube, une quantité égale au volume de deux graines de caroube. Ce collyre est éprouvé et a de grands avantages.

— Collyre contre le kamnah ou chémosis, œdème chémosique, rouille ou délitescence oculaire. On prend : gomme arabique; safran; sang-dragon; minium; alun de l'Yémen; gomme adragant; de chacun une partie. On pulvérise le tout ensemble; on tamise fin. On insuffle dans l'œil une quantité égale au volume de deux graines de caroube. Les avantages de ce collyre ont été reconnus par l'expérience.

— Collyre rafraîchissant pour les cas d'irritation de l'œil :

céruse de plomb; coquille d'œuf d'autruche; sang-dragon; camphre; mâmîṭa; écume de mer (zoubd el-baḥr); de ces quatre dernières substances parties égales. On pulvérise le tout ensemble; on tamise fin; on insuffle dans l'œil par quantité d'un huitième de derhem. Cette poudre a d'excellentes propriétés.

(Le mâmîṭâ est une plante dont les racines s'étendent en longues traînées comme des fils tendineux ou cordons forts. Elle est verte, fortement teintée de jaune, a sa surface visqueuse. Elle se rapproche du pavot par l'aspect, et elle produit un fruit de la forme de celui du pavot noir. Cette plante, ajoute Dâoûd, est abondante dans la Tibériade, où les moines chrétiens la recueillent avec empressement et la gardent comme moyen de conserver la netteté de la vue. Elle sert pour nombre de maladies des yeux, le larmoiement, le relâchement palpébral, la faiblesse de la vue, etc.)

— Collyre siccatif magistral pour les fistules aux grands angles des yeux. Noix de galle; centaurée ou ḳentorioûn; farine; vitriol bleu brûlé; sucre candi; safran; alun de l'Yémen; opium; cendre de scorpions brûlés; cendre de bois de tamarix ou ṭarfâ; de chaque substance partie égale. Pulvérisez le tout ensemble; tamisez fin; mettez en collyre par dose d'un huitième de derhem, chaque jour. L'expérience en a démontré les avantages.

— Autre collyre de même emploi et même destination. On prend : borax; sel anderânî; écume de mer; sucre candi; de chacun, une partie; sel ammoniac, un quart de partie. On pulvérise; on tamise; on insuffle dans l'œil une quantité égale à deux grains de caroube. On en recueille avantage.

II.

Chiâf ou collyres officinaux, ou matières à collyres magistraux.

—Collyre officinal pour les cas de psore farcineuse ou farcin à

l'œil et aux paupières. Prenez : vert-de-gris; gomme ammoniaque; sel anderânî; sel ammoniac; crottes de lacerta libyca ou fouette-queue; sarcocolle; de chacun parties égales. Pilez, pulvérisez, pétrissez avec du goudron; puis mêlez avec du beurre fondu, et appliquez avec une plume sur la partie malade, à la quantité d'un quart de derhem.

— Chiâf parfait et éprouvé. Prenez : beurre fondu; huile de rose; jaune d'œuf; parties égales de chacun. Mêlez-y un peu de safran. Appliquez de ce médicament, avec une plume, sur l'œil malade; l'œil guérira.

— Chiâf pour le cas d'ecchymose ou suffusion chémosique (torfah), d'irritation par l'effet de la chaleur du soleil, et pour le cas d'ophthalmie granulée (soulâk). Prenez : lait d'ânesse; dissolvez-y de la gomme ammoniaque. Et appliquez sur les yeux malades. Ce moyen est utile et a été éprouvé.

CHAPITRE II.

Purgatifs. — Variétés de purgatifs. — Avantages et propriétés.

D'après le dire de mon père, le meilleur purgatif ou *moushil* pour les chevaux, est la feuille de coloquinte; elle évacue toutes les mauvaises humeurs des animaux. — Pour ce genre de purgatif, on prend du *bouchbouch* ou feuilles de coloquinte, quatre derhem, que l'on administre dans un roîl d'eau chaude. L'effet purgatif est complet.

J'ai vu, en Syrie, des personnes purger les chevaux avec de l'aloès seul : on en écrase une once dans de l'eau tiède miellée.

Les anciens, dans leurs écrits, conseillent de prendre un très-jeune chien, de l'égorger, de le dépouiller de ses poils au moyen de l'eau chaude, de jeter toutes les parties internes du corps; on le fait cuire ensuite dans quatre *roîl* de vin et deux *roîl* de miel, jusqu'à ce que les chairs se détachent d'elles-mêmes. Alors on décante, et l'on jette dans ce consommé une poignée de natron. On ingurgite au cheval trois *roîl* de cette préparation, et il évacue par déjections alvines tout ce qu'il a de mauvais dans le ventre. Au lieu d'un petit chien, on peut prendre les quatre extrémités d'un porc, mains et pieds, et la tête.

CHAPITRE III.

Médicaments astringents ou styptiques. — Avantages et propriétés.

Les astringents s'emploient pour arrêter les diarrhées, les flux ou lazḳ, etc.

— Comme moyen astringent, donnez des feuilles vertes de sycomore à manger au cheval, et torréfiez-lui l'orge.

— Mon père, que Dieu très-haut l'ait en grâce! disait que le meilleur astringent à administrer aux chevaux était celui-ci : débris ou feuilles brisées et sèches de coriandre; grains de verjus; de chacun une partie. On les pile ensemble et on donne à boire dans l'eau dont on abreuve l'animal, ou bien on lui entonne avec une corne.

— Préparation astringente contre la diarrhée abondante. Figues de Chypre; ambre jaune; ḳâḳiâ ou acacie; craie; graine de pourpier; de chacun parties égales. On pile le tout ensemble; et on en donne à prendre trois onces dans deux rotl d'eau où l'on a fait une décoction d'arnoglosse (liçân el-ḥamal) et de sycomore.

— Autre formule utilement employée contre la diarrhée bovine ou mal de bœuf, la diarrhée bilieuse. On pile ou écrase ensemble de la coriandre torréfiée, de la graine d'oseille, de la graine de pourpier; on y mêle, en poids égal au tout, du plantago psyllium bien nettoyé; et l'on donne à prendre avec de l'eau d'arnoglosse et de l'eau d'althæa ou de guimauve. L'expérience a prononcé sur les avantages de cette médication.

— Formule à prescrire pour le flux aqueux et la diarrhée bovine. On fait bouillir de l'enveloppe extérieure de pistache, de la coque de pavot, du gland, et de la noix de galle, parties

égales de chacune de ces substances. On décante le décocté sur du sucre rougeâtre ou brut, et ensuite on donne à boire deux roṭl de ce liquide. Il arrête les évacuations.

— Autre formule pour ces deux mêmes sortes de maladies. On prend : balaustes; sandal blanc; sumac ou rhus obsoniorum; de chaque substance parties égales. On pulvérise le tout; et on fait boire la poudre dans deux roṭl d'eau d'arnoglosse.

— Pour les deux mêmes maladies on prescrit aussi la preparation suivante. Feuilles de sycomore, trois roṭl; faites bien cuire dans cinq roṭl d'eau; malaxez; puis décantez; puis jetez dans le liquide un demi-roṭl de sucre fânîd ou saccharum defœcatum du commerce. Donnez à boire de cette décoction deux roṭl par jour. Les résultats avantageux en sont reconnus par l'expérience.

CHAPITRE IV.

Onguents (marâhem, pluriel de marham). — Variétés. — Avantages et propriétés. — Onguent des généreux. — Onguent des messies ou onguent des apôtres. — Onguent de dâkiloûn ou dâkilioun, ou diachylon. — Onguent de vert-de-gris, marham el-zindjâr. — Onguent basilicon.

— Onguent des généreux, marham el-nahil. Utile pour les tumeurs et excroissances rebelles chez le cheval et chez l'homme. Prenez de la graisse de porc (ou de la graisse de bœuf bien débarrassée) ; faites-la fondre ; décantez-la ; versez-y sa quantité égale de vieille huile. Pulvérisez et tamisez de la litharge et du colcotar, de chacun parties égales, et jetez ces deux substances ainsi mêlées sur l'huile et la graisse pendant que ces corps gras sont sur le feu. Tenez-les ainsi sur un feu doux et remuez-les avec un morceau ou bâton de djérîd vert ou rameau vert de dattier. Quand ce djérîd vert est brûlé, changez-le, et cela jusqu'à ce que l'onguent ait acquis la consistance convenable et soit à l'état de bonne mixtion. Alors mettez-le dans un vase pour vous en servir lorsque la nécessité l'exigera. L'utilité et les vertus de ce composé sont reconnues par l'expérience. (Nous avons, d'après le codex de Dâoûd, parlé de l'onguent des généreux, chapitre XXVII, paragraphe V, page 271.)

— Onguent des messies, marham el-rouçoul (appelé encore onguent des apôtres, marham el-hawarioûn). Cicatrisant rapide des plaies. On prend : de la cire ; de la litharge ; de la résine ; parties égales de chacune ; de l'opopanax, une once ; de la myrrhe et du vert-de-gris, de chacun une demi-partie. On pulvérise le tout ensemble ; on tamise ; on fait bouillir et dissoudre dans de l'huile. On obtient un composé que l'on réserve pour les circonstances qui peuvent l'exiger.

(Voici la formule et la préparation consignées dans le Codex de Dâoûd. « Cire ; gomme de boutoum ou térébinthe, quatorze parties de chacune ; gomme ammoniaque dissoute dans le

vinaigre, sept parties; gomme-résine du daûm ou borassus flabelliformis; argyrite; de chacun quatre parties; aristoloche longue; encens pur, de chacun trois parties; opopanax; vert-de-gris; myrrhe; galbanum; de chacune de ces quatre dernières substances deux parties; sakanbîdj ou gomme de Perse (la meilleure est blanche en dehors et rouge en dedans), un derhem; huile, un rotl. On fait bouillir d'abord dans l'huile l'argyrite ou spuma argenti; quand il est dissous, on jette dans le liquide la gomme ammoniaque et les autres gommes dissoutes dans le vinaigre. On fait bouillir et rebouillir jusqu'à ce que soit expulsé le vinaigre. Alors on met la cire et on la laisse fondre; on mêle; elle s'abaisse; et on jette dans le liquide le reste des substances. Ensuite on retire du feu. On conserve.»)

— Onguent de dâḳilioûn ou dâḳiloûn, ou diachylon. (Voy. ci-dessus, chapitre IX, paragraphe XI, page 133.) Il sert pour les tumeurs des différents organes ou parties de l'extérieur, pour le squirre et le cancer, les plaies rebelles et difficiles à guérir, chez le cheval et chez l'homme. On prend : mucilage de trigonelle fenugrec; mucilage de graine de lin; mucilage de guimauve; de chacun une partie. On fait cuire dans de l'huile en quantité égale au tout. On a une demi-partie de litharge en poudre que l'on jette peu à peu dans la décoction. On agite jusqu'à ce que la mixtion soit complète. On garde pour les circonstances de besoin.

— Onguent de vert-de-gris, marham el-zindjâr. Avantageusement employé contre les chairs mortifiées ou flasques, les excroissances molles et fougueuses des plaies et ulcères. Formule : gomme ammoniaque; vert-de-gris; sarcocolle; rhubarbe; de chaque substance parties égales. On pulvérise le tout ensemble dans un mortier, et on lie à consistance de rob en y versant du vinaigre et de l'huile.

(Voici la formule consignée dans le Codex de Dâoûd. «Cire; poix; gomme ammoniaque dissoute dans de l'eau de rue et dans du vinaigre; de chaque substance huit derhem; huile, quarante-huit derhem. On fait bouillir sur un feu doux jusqu'à ce que le tout soit dissous et bien mêlé. Alors on a

quatre derhem de vert-de-gris, trois derhem de sacrocolle, deux derhem et demi de résine. Ces trois dernières substances, qui sont réduites en poudre, on les répand peu à peu dans le décocté et on bat ou agite jusqu'à mixtion parfaite.»)

— Onguent de minium, marham el-salîḳoûn. Avantageusement employé contre la brûlure par le feu, et pour rafraîchir les tumeurs. On prend : parties égales de minium et de litharge; on les pulvérise dans un mortier; après quoi, l'on verse, par-dessus, de la graisse que l'on a fait fondre dans de l'huile de rose. On bat ou agite le tout pour bien mélanger. On réserve pour les besoins.

— Onguent de poix, marham el-zift. Employé pour provoquer la reproduction des chairs et la réparation des ulcères creux. On prend : parties égales de poix, de graisse, de cire, de lin. On fait cuire le tout dans de l'huile sur le feu. Il peut être alors mis en usage.

— Onguent de vinaigre, marham el-ḳall. Il rafraîchit les brûlures par le feu, l'application du feu; il favorise la reproduction des chairs. Formule : on verse, sur de la litharge (du commerce) déposée dans un mortier, une quantité d'huile et de vinaigre suffisante pour donner une consistance de rob. Ensuite on broie avec persistance et fermement. Après quoi, on jette des racines mucilagineuses sur le mélange. Les vertus de ce composé sont reconnues.

— (Onguent basilicon ou marham bâcîlîḳoûn. Cet onguent, cité et recommandé dans le cours de ce volume, n'est pas formulé. Voici ce qu'en dit Dâoûd. « L'onguent basilicon est merveilleux d'effet sur les plaies, ulcères, blessures, tumeurs indolentes ou froides. Il est, d'ailleurs, en grande réputation dans les pharmacopées grecques, et il a une grande analogie avec l'onguent des généreux ou marham el-naḥil. » Préparation de l'onguent basilicon : poix liquide; résine; cire; de chacune parties égales; ḳinnah ou galbanum, un quart de la quantité d'une de ces trois substances; huile, quantité double de tout ce que nous venons de nommer. On procède au mélange par la coction sur le feu. — Si l'on ajoutait du borax, ce serait alors *l'onguent maturatif*, djâzeb ou attirant.)

CHAPITRE V.

Affusions, douches, noutoûl. — Variétés. — Avantages et propriétés.

— Affusions et douches dans les cas d'érysipèle, de boiterie de l'épaule, etc. On fait bouillir, dans suffisante quantité d'eau, des figues anciennes, des pelures d'ail, des feuilles de nârindj ou oranges amères, de la rue sauvage, de la camomille, de la menthe aquatique, de la conyze odorante (conyza odorata), de la rue gravéolente, des feuilles de jasmin, parties égales de chacune de ces substances. On laisse ensuite le liquide descendre à la température tiède, et l'on administre en affusions et douches (noutoûl). Ce moyen est consacré par l'expérience.

— Affusions applicables à toutes les indispositions et maladies. On fait bouillir, dans suffisante quantité d'eau, parties égales de guimauve, de gingembre, de camomille, de mélilot, de menthe aquatique, de rue ordinaire, de rue sauvage, de conyze odorante, de cumin blanc ou ordinaire, de cumin noir ou karamanien. Ensuite on laisse le liquide passer à la température tiède, et on administre en douches ou affusions. Ce moyen est vérifié par l'expérience.

CHAPITRE VI.

Pommades ou enduits, loutoûk; — et applications linimentiformes, dimâd. — Variétés. — Avantages.

— Pommade-liniment (loutoûk) employée avec avantage contre le terahhoul ou engorgement et enflure des membres inférieurs, du ventre. Dans de l'eau de coriandre et du vinaigre pétrissez de la guimauve, du sidr ou zizyphus nabeca, de chacun partie égale ; avec cette préparation enduisez les jambes.

—Pommade-liniment pour le cas de meurtrissure par la pression de la selle, pour le cas de tuméfaction dans le dos et aux jambes. Faire macérer des figues dans du vinaigre de vin ; y mettre ensuite un peu d'aloès et de gomme-résine dite moukl bleuâtre. Étaler sur un linge ; appliquer et coller sur la meurtrissure ou l'enflure. Résultat favorable.

— Pommade-liniment contre l'ascite. Aloès ; parenchyme de coloquinte ; crottins de moutons et de brebis. On pulvérise ; puis on pétrit avec du vinaigre. L'usage de cette préparation a été reconnu utile par les expérimentateurs.

— Pommade-liniment pour toutes sortes de gonflements. On prend de l'aloès, de la myrrhe, du sagapénum, de la gomme-résine ou moukl bleuâtre de borassus flabelliformis. On pile ; ensuite on pétrit, avec du sidr ou zizyphus nabeca, dans du vinaigre. On a succès par l'emploi de cette préparation d'ailleurs approuvée par l'expérience.

— Pommade-liniment contre toutes tumeurs et enflures ou gonflements des membres inférieurs. On pile ou pulvérise de la guimauve, du moukl ou gomme-résine du borassus flabelliformis, du sagapénum, de la graisse de porc. On met le tout à consistance de rob. Résultats éprouvés.

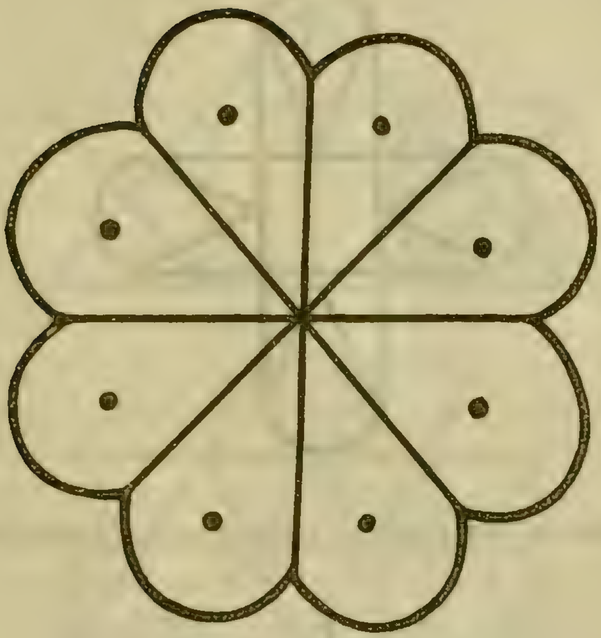
CHAPITRE VII.

Cautérisations ignées. — Variétés. — Avantages.

Nous signalerons les cautérisations ignées ou keïyât (au singulier : key) dans l'ordre suivant :

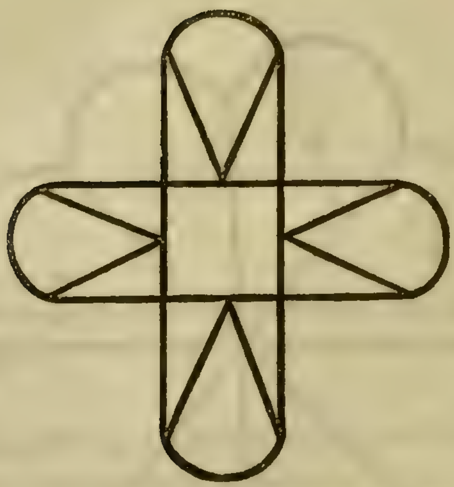
— Cautérisations ignées (car les Arabes n'en connaissent pas d'autres et, pour eux, cautériser veut dire appliquer le feu) à tracer au haut des bras, à l'articulation huméro-scapulaire :



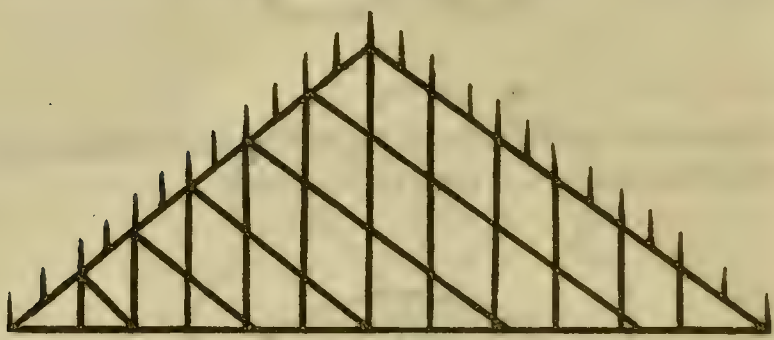


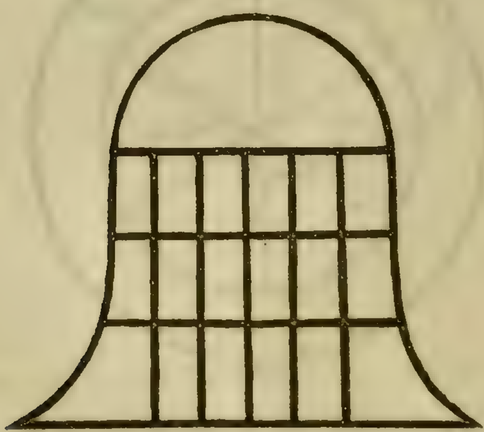
— Figures de cautérisations à appliquer à l'articulation ṡayâr ou coxo-fémorale ou du creux cotyloïdien :



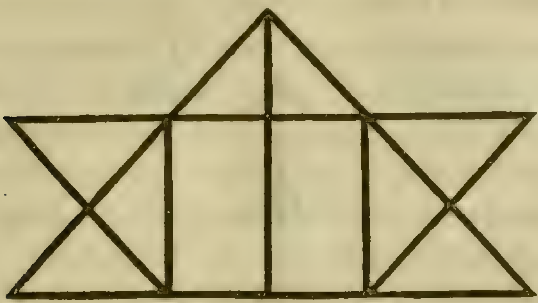


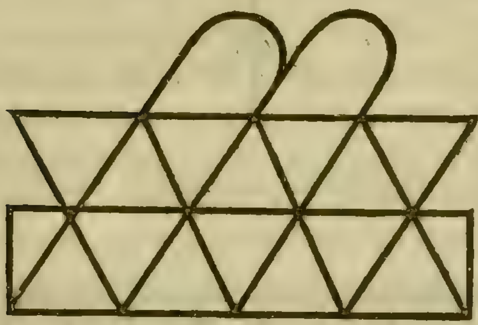
— Figures de cautérisations à appliquer sur l'omoplate :



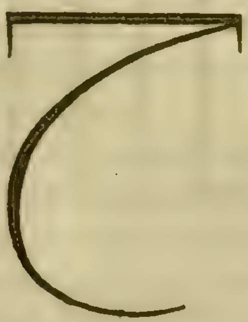


— Figures de cautérisations pour la jarde et l'éparvin :

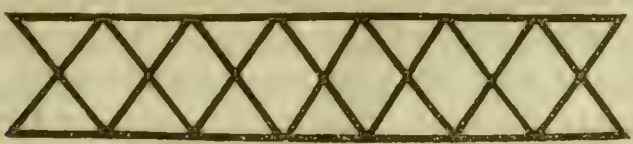




— Figure de cautérisation à appliquer sur la région latérale des lombes :



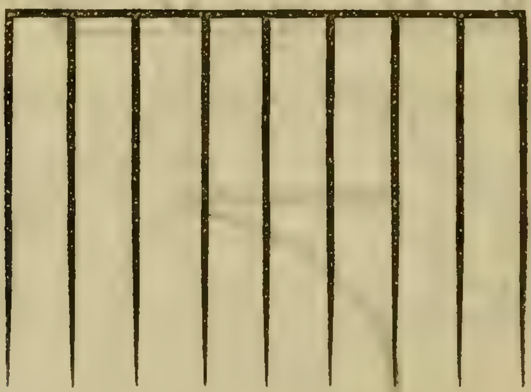
— Figure de cautérisation à appliquer sur le ḥotâm ou exostose du genou :



— Figure de la cautérisation applicable dans les cas d'osselets, fusées, chapelets, malaḥ :



— Figure de cautérisation applicable sur le squirre et le cancer :



APPENDICE.

DU SÉTON (fetîlah).

* Établir le séton (fetîlah, longue mèche), c'est introduire ou placer une mèche entre les deux peaux (c'est-à-dire entre cuir et chair). J'en ai placé un à une jeune pouliche noire, dont le père était Ạzz (Grandeur, Supériorité) et la mère Dahmâ (la

Noire). Il était survenu à cette pouliche une sorte de plaie, d'abcès furonculaire, qui s'était ouvert et d'où s'écoulait du pus depuis longtemps. La plaie ne se fermait pas; l'écoulement purulent ne se tarissait pas. Nous avions eu recours à la cautérisation ignée. Enfin nous passâmes une mèche, et nous usâmes alors de l'onguent dont voici la préparation.

Prenez : huile ordinaire, ou bien huile de sésame, six onces; poix, oliban, litharge, de chacun quatre derhem; cire jaune brute, cinq derhem; sel ordinaire, deux derhem; soufre jaune, deux derhem. On pulvérise à part et très-fin le soufre et la litharge. On pile ensemble la poix et l'oliban, et on les débarrasse de tout détritus et de tous corps étrangers. On met l'onguent ou l'huile sur le feu, et on jette dans ce liquide la poix et l'oliban. On pousse le feu afin de faire bien fondre, tout en agitant et remuant le mélange. Quand la fusion est obtenue, on met la cire, et, dès qu'elle est fondue, on répand, par-dessus, les autres substances. On agite en battant et tournant le tout doucement et lentement. On retire de dessus le feu; après quoi, et de suite, on bat pour obtenir un mélange parfait, et cela jusqu'à refroidissement. Si alors le mélange est trop mou, on ajoute de la cire; s'il est trop compacte, on ajoute de l'huile, afin d'arriver à avoir une masse à consistance convenable d'onguent. On obtient ainsi, grâce à Dieu ! un excellent médicament que l'on garde en réserve.

Lorsque l'on a besoin de s'en servir, on en enduit la mèche du séton que l'on fait ensuite glisser dans la plaie que l'on a pratiquée comme passage. On renouvelle le pansement une fois par jour pendant une durée de trois jours. Le quatrième jour, on emploie l'emplâtre que préparent d'ordinaire les hippiatres, avec : poix; oliban; gomme ammoniaque; dans le but d'opérer le recollement de la peau supérieure avec la peau inférieure (ou tissu sous-cutané). On laisse cet emplâtre pendant sept jours de suite au plus. Il détermine le recollement à mesure qu'il débarrasse les matières purulentes ou autres. La cicatrisation s'accomplit par la vertu bienfaisante de cette médication, et par la volonté de Dieu très-haut *.

CHAPITRE VIII.

Emplâtres ou lazkâh. — Variétés. — Avantages et propriétés.

— Emplâtre ou lazkah utile pour toutes les plaies, les meurtrissures, les fractures. Faites bouillir dans l'eau, et ensemble, parties égales des substances suivantes : résine de boutoum ou térébinthe (pistacia terebenthina), résine de pin, gomme ammoniaque, élémi, suc d'acacie, mourât ou revalenta arabica, sang-dragon, gomme arabique. Ensuite donnez de la consistance par l'adjonction de l'ichrâs. (Voy. ci-dessus, chapitre XXIII, paragraphe IV, pag. 250.) Cet agglutinatif ou emplâtre s'applique chaud. Les avantages qu'il procure sont connus expérimentalement.

— Emplâtre contentif que l'on applique dans le cas de proéminence morbide des grands tendons des jambes. On mêle et pétrit de l'ichrâs (voy. ci-dessus, pag. 250) et du sang. On étale sur un linge que l'on dispose ensuite sur l'endroit malade, où on le fixe avec une ficelle ou un fil.

— Emplâtre utile dans les cas de meurtrissures, d'enflures ou gonflements. On bat ensemble : du jaune d'œuf, de la gomme adragant, du plantago psyllium et de l'amidon. Ensuite on applique sur un linge que l'on colle, après cela, sur l'endroit voulu. Éprouvé.

— Emplâtre employé contre les meurtrissures et les plaies. On tient dans l'eau, pendant quelque temps, de l'encens, de la gomme de chêne. Et on donne de la consistance avec l'ichrâs et par l'aide du feu. A cet état, l'emplâtre est applicable.

— Emplâtre utile dans les cas de luxations, entorses, efforts.

Prenez : poix transparente, une partie et un huitième de partie; résine et cire, parties égales des deux. Faites bouillir, jusqu'à ce que le tout soit au degré voulu. On l'applique à l'endroit du mal. Les avantages de cet emplâtre sont démontrés par l'expérience.

CHAPITRE IX.

Poudres (douroûr). — Variétés et avantages.

— Poudre hémostatique ou douroûr yahbès el-dem, recollant les plaies, détruisant les chairs exubérantes ou fongueuses. Prenez : papier brûlé; vitriol bleu; alun de l'Yémen; noix de galle; sucre rougeâtre; écorce de grenade; de chacun une partie; cuivre brûlé, sang-dragon, de chacun des deux une demi-partie; pulvérisez le tout ensemble et mêlez exactement. On l'emploie au moment du besoin.

— Autre poudre recollant les plaies, et arrêtant l'hémorragie. Sang-dragon; écorce de l'arbre à encens; balaustes; sarcocolle; méum; de chacun une partie. On pulvérise le tout; on retire et on tamise. Réservez pour l'usage au moment nécessaire.

— Autre poudre parfaite, utile pour toute espèce de plaie, et hémostatique, cicatrisant rapidement, tuant les vers. Prenez : terre sigillée; coriandre sèche; aloès; myrrhe; encens; vitriol bleu; acacie; vert-de-gris; sel ordinaire; de chacune de ces substances une partie. On pulvérise; on tamise; on emploie.

— D'après mon père, Dieu l'ait en grâce! la poudre la plus efficace comme hémostatique, comme régénérant les chairs des ulcères, est celle-ci. Prenez : râpure de cuir odorant de Tâïf; alun; myrrhe; mêlez exactement. Employez en pansement topique.

— Poudre corrodant les fongosités charnues des ulcères, détersive, tuant les vers des ulcères. On prend parties égales de vert-de-gris, d'alcali brut (retiré des cendres de salsola

soda), de sel ammoniac, de sarcocolle. Pulvérisez le tout ensemble; tamisez; employez.

— Poudre faisant disparaître les infiltrations ou crapaudines-peignes, les brevures de la couronne du sabot. Pulvérisez ensemble parties égales d'alun, de sel ammoniac. Tamisez; employez. Cette poudre est très-efficace.

CHAPITRE X.

Lavements ou clystères, hoknah. — Variétés. — Avantages.

Lavement ou hoknah dans les cas de tranchée-colique ou marl : carthame; alun; blette verte; menthe; colza; de chacun une partie. On fait bouillir le tout dans suffisante quantité d'eau, jusqu'à réduction de moitié. On laisse rafraîchir jusqu'à température tiède, et on ajoute un peu d'huile de sésame. On administre en clystère tiède. Les bons effets en sont reconnus.

— Autre lavement pour les cas de tranchée-colique et de refroidissement. On prend; fenugrec; guimauve; chausse-trape ou chardon étoilé (haçak); camomille; alun; raisin sec; de chacun une partie. On fait bouillir le tout dans suffisante quantité d'eau, jusqu'à réduction de moitié. On décante; on y mêle du bouillon de poule. On administre tiède. Les bons effets en sont reconnus.

— Lavement employé avec avantage contre la tranchée-colique, le refroidissement, la colique ordinaire ou kaûlendj, le rîh el-sawas ou névralgie lombaire, les vers intestinaux, les borborygmes. Prenez : graine de lin; trigonelle fenugrec; graine de radis; carthame; arroche; chausse-trape; poirée; narcisse sec; figues; graines d'oignon; de chacun une partie. On fait bouillir le tout dans suffisante quantité d'eau, jusqu'à évaporation d'un tiers du liquide. On décante ensuite; puis on y jette un peu de sel et d'huile de sésame. On administre tiède. Approuvé par l'expérience.

— Lavement émollient employé dans les cas de consomption

ou étisie (sell), la rétraction tendineuse ou membre arqué (kerd). Prenez : poirée verte; djirdjîr el-mâ ou eruca aquatica ou roquette d'eau; violette; guimauve ou mauve verte; de chacun parties égales. Faites bouillir le tout ensemble dans de l'eau en quantité suffisante et jusqu'à disparition du tiers du liquide. Décantez; puis versez dans ce liquide décanté un peu d'huile de violette et d'huile de térébinthe. Pendant une durée de trois jours, chaque jour on administre au cheval trois rotl de cette préparation, avec une once d'huile. En même temps on dirige et on mesure la ration et l'eau selon ce qu'il convient, conformément à ce qu'exige la maladie contre laquelle on a à lutter.

— * Lavement utile pour les cas de coliques, de maṛl ou tranchée-colique, d'anurie, de non-défécation. On prend : eau de pulpe de coloquinte, dix derhem; scammonée, quatre ḳirât ou carats (ou quatre vingt-quatrièmes de derhem); convolvulus turpethum blanc gommé, un derhem et demi; agaric ordinaire, un derhem et demi; rue sèche pulvérisée, cinq derhem; fenugrec, graine intacte, trois derhem; tige ligneuse de guimauve ou althæa, trois derhem; miel, une once; huile de sésame, deux onces. On fait bouillir sur le feu dans trois rotl d'eau, jusqu'à ce qu'aient disparu les deux tiers. On retire du feu; on décante; on y ajoute alors l'huile. On administre*.

CHAPITRE XI.

Moyens contentifs ou réparateurs, djibâr, ou pour les maintiens en place (ou lidjâm, brides). — Variétés. — Avantages.

— Moyen contentif ou réparateur, djibâr, dans le cas de fracture des os, chez les animaux et chez l'homme. On prend : terre d'Arménie; farine d'ers; romarin officinal; noyaux de tamarin torréfiés; de chaque substance une partie. On pulvérise le tout ensemble et on en fait une pâte avec du blanc d'œuf. On emploie de suite.

— Moyen de contention ou moyen réparateur, plus fort que le précédent. On prend : terre d'Arménie; myrrhe; encens choisi; revalenta arabica; sang-dragon; farine d'ers; noyaux de tamarin; ichrâs (voy. ci-dessus, chap. XXIII, paragraphe IV, pag. 250); de chaque substance parties égales. On pulvérise. Puis on met en pâte avec de l'eau dans laquelle vient de bouillir de la colle de poisson. On emploie topiquement.

— Moyen de réelle importance pour contenir et pour restaurer la fracture, la luxation, l'impuissance de mouvoir tel membre, le déplacement ou éclat lombaire (zawâl, barḳah). Ce moyen est avantageusement applicable aux hommes et aux animaux. Formule : résine de pin; colle de poisson; oliban; noix de galle; balaustes; terre d'Arménie; de chacun parties égales. Pulvérisez ensemble; faites ensuite bouillir dans de l'eau où l'on a dissous de la colle de poisson; donnez bonne consistance avec de l'ichrâs. Enduisez sur la place de la fracture, de la luxation, du déplacement lombaire, sur le membre débilité et impotent. — L'expérience a constaté les succès de ces traitements.

— Autre. Prenez : noix ou fruits du cyprès ou s a r o u ; pilez et mêlez avec gomme ammoniaque ou k e l e ḳ. Mettez en pâte à l'aide du feu. Puis étalez sur un linge, appliquez tiède et collez sur le lieu voulu. Enfin, entourez et liez avec de la ficelle. Ce moyen est éprouvé.

CHAPITRE XII.

Adjurations et incantations, takâwîd et rakwât, dans un but thérapeutique. — Variétés de ces moyens.

— Incantation contre toute maladie des animaux, par exemple en cas de maṛl ou tranchée-colique, de mauvais œil ou cattivo occhio, etc. Cette sorte d'incantation reçue du Prophète et transmise par la tradition, consiste à cracher assez fort, mais en petite quantité de salive et en tenant les lèvres très-rapprochées, à cracher, dis-je, dans le naseau droit quatre fois, et dans le naseau gauche trois fois, tout en prononçant ces paroles-ci : lâ bâs lâ bâs aẓhib el-bâs rabb el-nâs. Wa achfi enta el-châfî lâ chifâ illâ chifâ-ka; c'est-à-dire : « Plus de mal ! plus de mal ! Fais partir le mal, Seigneur des hommes. Et guéris, car c'est toi le guérisseur ; pas de guérison que cette guérison ne vienne de toi. »

(Tous les moyens magiques ou incantatoires, toutes les adjurations, etc., qui se pratiquent ou s'opèrent sous l'influence de paroles reçues du Prophète, ou sous l'influence et la vertu saintes de paroles du Koran ou paroles de Dieu, n'ont de résultats favorables que pour des musulmans; les infidèles ne peuvent et ne doivent en rien attendre ni espérer.)

— Adjuration contre le maṛl ou tranchée-colique. « Je t'adjure, ô tranchée-colique, par la grandeur de la grandeur de Dieu, par la puissance de la puissance de Dieu, par la majesté de la majesté de Dieu, par la souveraineté de la souveraineté de Dieu, par la gloire de la gloire de Dieu, par ce que le calam immortel a tracé de la part de Dieu à Moḥammed (Mahomet) fils d'Ạbd Allah, par mille fois mille fois ces mots : « Point de

puissance, ni de force qu'en Dieu haut et grand, » je t'adjure, ô tranchée-colique, de t'en aller par le fait de la bonté de Dieu, par le fait du pouvoir infini de Dieu! Et que Dieu répande ses bénédictions et ses grâces sur notre Seigneur Moḥammed, sur sa famille, sur ses compagnons d'apostolat! »

— Incantation contre le marḷ. On écrit dans une tasse, et ensuite on fait dissoudre en y versant de l'eau, puis on fait boire à l'animal, lequel alors se trouve calmé sur-le-champ, les paroles koraniques que voici :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux! Par le ciel et par l'étoile de la nuit,

« Quoi donc te ferait connaître ce que c'est que l'étoile de la nuit,

« L'étoile dont les feux percent l'obscurité?

« Certes! tout être vivant a un gardien (qui veille sur lui).

« Que l'homme considère donc de quoi il a été créé.

« Il a été créé d'une eau lancée

« Qui sort des lombes et des racines des fausses côtes.

« Oui, Dieu a la puissance de le rappeler à la vie.» (Koran, chap. LXXXVI, vers. 1 à 9.)

Calme-toi, ô douleur,

« Au nom de Celui devant qui se calme ce qui existe dans les cieux et sur la terre, celui qui entend et sait tout. » (Koran, chap. VI, vers. 13.)

« Ne vois-tu pas comment ton Seigneur fait étendre l'ombre? S'il eût voulu, il l'eût laissée calme et immobile. » (Koran, chap. XXV, vers. 47.)

Calme-toi donc, toi, ô douleur! je t'adjure par mille fois ces mots : « Il n'y a de puissance et de force qu'en Dieu haut et grand. »

(Voici une bizarre formule d'incantation qui a été écrite et employée par le prince souverain de l'Yémen, le kalife El-Mélik el-Moueïïed, pour un cheval qui, par l'effet des nourritures vertes, avait le ventre gonflé.)

* Incantation pour le cas de ventre gonflé, écrite de la main du kalife El-Mélik el-Moueïïed. « Au nom de Dieu clément et

miséricordieux ! Je me suis rendu à une vallée d'un pays. Là j'ai rencontré un arbre sans branches, sur lequel était un oiseau sans pattes, que j'ai pris sans mains, que j'ai égorgé sans couteau, que j'ai rôti sans feu, que j'ai mangé sans dents. Sors donc, colique, sors de l'animal un tel fils d'un tel. Bienfaits de Dieu sur notre Seigneur Moḥammed, sur sa famille, sur ses compagnons d'apostolat, bienfaits et bénédictions ! »

Et ces incantations médicales, bénies, sont utiles dans les cas de maṛl, de gonflement abdominal, grâce à la volonté de Dieu ! Il n'y a rien en elles de mal et de blâmable; car les animaux n'ont pas l'intelligence *.

— Incantation dans le cas de maṛl ou tranchée-colique. On écris sur les quatre pieds de l'animal, avec la pointe d'un couteau ou d'un bistouri, les quatre mots mystérieux que voici, un sur chaque pied :

اغطش

اغطوش

اغطاش

اغطيش

(De ces quatre mots, le premier se lit aṛtach; le second, aṛtoùch; le troisième, aṛtâch; le quatrième, aṛtìch. La racine verbale est aṛtach et signifie : affaiblir. Mais ces mots sont des termes ou formes cabalistiques et magiques, de même que ceux des deux conjurations ou adjurations suivantes. Il est bien entendu que l'effet de tous ces mots ou plutôt de ces combinaisons de caractères d'écriture ne se produit que s'ils sont figurés et écrits en forme arabe et par un musulman.)

Autre. On écrit avec la pointe d'un couteau ou d'un bistouri sur les quatre sabots du cheval les quatre mots mystérieux que voici, un mot sur chaque sabot :

قلشٍ

قلشيشٍ

لقلشيش

فُلْقُلْقشيش

(De ces quatre mots, le premier se lit ḳalachch; le second, ḳalachîch; le troisième, laḳlachîch; le quatrième, fouloukloukchîch.)

Adjuration ou incantation pour le cas de tâbeḳ ou javart encorné ou phlegmon encorné. Avec la pointe d'un couteau ou bistouri, on trace sur les sabots des quatre pieds du cheval les mots suivants, un sur chaque pied :

هارش

ارش

كلموش

لالايوش

(De ces quatre mots, le premier se prononce hârich; le deuxième, arich; le troisième, kalmoûch; le quatrième, lâlâyoûch.)

— Incantation employée dans les cas de stérilité ou manque de conception chez les femmes et chez les femelles des animaux. On écrit, en entier, du commencement jusqu'à la fin le chapitre (III du Koran): « La famille d'Amrân.» On l'écrit, dis-je, avec du safran dans un ticht ou grande cuvette en cuivre étamé ou non étamé. Puis on y verse de l'eau bouillante. De cette eau (qui a ainsi dissous les paroles sacrées que l'on a tracées dans la cuvette), on donne à boire une portion à la femme ou à la jument. Avec l'autre portion on asperge les flancs, la face et la poitrine de la femme ou de la jument, et la femme ou la jument concevra, grâce à Dieu.

— On conjure et détourne l'effet du mauvais œil, du regard méchant ou jaloux, on prévient le maṛl ou tranchée-colique, par le moyen suivant: on suspend au cou de l'animal un morceau de corne de cerf ou de daim, ou de queue d'une bête sauvage, ou bien une ficelle de filasse, ou bien du poil de chameau, ou du crin de cheval, ou de l'enveloppe ou couche externe de petit jonc.

— Incantation à mettre en œuvre dans le cas de tranchée-colique. On écrit dans une tasse, ou dans une écuelle ou une assiette qui n'ont pas encore servi. Ensuite on verse dessus de l'eau pure et sans aucune souillure; l'eau ainsi lave l'écriture et la prend. On fait alors boire de cette eau au cheval, et du reste on asperge la face et les flancs supérieurs du ventre. La souffrance se calme bientôt. Les paroles que l'on écrit sont celles-ci : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux! Et l'arche voguait avec eux sur les flots comme des montagnes. Noé appela son fils qui restait à l'écart (et que les traditions musulmanes admettent outre Sem, Cham et Japhet) : « Mon fils, monte avec nous, ne demeure pas avec les infidèles. — Je me retirerai sur une montagne, répondit-il, où je serai à l'abri des eaux. — Aujourd'hui, dit Noé, nul ne sera à l'abri des arrêts de Dieu que celui dont il aura eu pitié. » Les vagues se trouvèrent bientôt entre eux, et le fils de Noé fut avec les submergés. — Et il fut dit: « O terre, avale ton eau; » et « O ciel, interromps, termine. » Et l'eau diminua, la chose se termina, et l'arche s'arrêta. » (Koran, chap. XI, vers. 44, 45 et une partie du 46). De même, ô tranchée-colique, arrête, par la volonté de Dieu; diminue comme a diminué l'eau, et la chose sera terminée en bien, grâce à la bienveillance divine. Et il n'y a de puissance et de force qu'en Dieu haut et grand. Que Dieu répande ses bénédictions et ses faveurs sur notre Seigneur Moḥammed (Mahomet), sur sa famille, sur ses compagnons d'apostolat ! »

A été terminée la copie manuscrite de ce livre béni, le jeudi béni, neuf du mois de raby'-premier (troisième mois de l'année musulmane), l'an 1077 de l'hégire (1666-1667 de l'ère chrétienne), par la main de l'écrivain copiste le plus humble des serviteurs de Dieu, le plus besoigneux quant aux dons de son Seigneur du ciel, par la main de Iça fils de Iça fils d'Aḥmed fils de Moḥammed le safîtî ou du pays de Safat, le mâlekite de

rite (ou communion orthodoxe du grand imâm Mâlek), l'azharide faḥîlide de famille et de principes. Que Dieu lui fasse miséricorde, à lui, à son père et à sa mère, à ses frères, à ses proches, à quiconque jettera les yeux sur ce livre, à quiconque le possédera et lui souhaitera succès. Amen.

EXPOSITION COMPLÉMENTAIRE.

Cette exposition complémentaire renferme cinq chapitres. Le premier traite des mulets; le second traite de l'âne; le troisième et le plus explicite, traite des chameaux; le quatrième parle des éléphants; et le cinquième parle du bœuf et du buffle et du menu bétail.

REMARQUES.

(Les observations et les renseignements que renferme ce complément me sont fournis par le Livre des dires et sections ou Kitâb el-akouâl el-kâfiah wa el-fouçoûl el-châfiah, cette œuvre d'un grand et riche personnage, probablement prince et gouverneur de l'Yémen. Observateur habile, amateur enthousiaste mais attentif, il parle surtout d'après son expérience personnelle.

Il va nous exposer ses idées, ses jugements, ses recherches, à propos des mules, des ânes, des chameaux, même des éléphants, et même encore quelques indications et documents sur ce que l'on entend plus spécialement par bétail, c'est-à-dire sur les bêtes bovines et ovines.

Nous aurons ainsi un aperçu de tout ce qu'ont su les Arabes de l'Arabie sur les animaux d'usage domestique pour la guerre et pour l'entretien de la vie ordinaire, pour la conquête ou pour la défense, et pour la nourriture des familles. Les praticiens éleveurs et les économistes même trouveront peut-être de quoi s'inspirer de quelques idées, soit dans un but d'imitation expérimentale, soit dans un but d'acclimatation ou d'importa-

tion, soit dans des vues de croisement et de perfectionnement.

Bien plus, les détails donnés sur les chameaux ne seront peut-être pas sans utilité, même pour la zoologie. On trouvera probablement, dans les indications présentées par notre auteur de quoi établir quelques espèces ou quelques variétés chamelines nouvelles.)

CHAPITRE I.

Des mulets. — Des mulets de divers pays. — Mulets issus de juments ou issus d'ânesses. — Mulets o h b o û c h ou mêlés. — Appréciations sur l'extérieur du mulet. — Dressage aux allures. — Des défectuosités et maladies des mulets, en général. — Des mulets comme montures. Le Prophète s'en servait. — Farwah embrassa l'islamisme ; la mule Douldoul. — De la convenance quant à la procréation des mulets. — De l'usage des mulets en guerre. — Les Arabes n'aimaient pas les mulets. — Caractères de dépréciation des mulets.

I.

Les mulets sont un produit tenant du cheval et de l'âne ; ils sont inféconds, car tout produit issu de deux espèces, chez tous les animaux, est stérile.

Les mulets sont dans la catégorie des montures de prix, de recherche et de représentation. Ceux qui sont de qualité supérieure, de bel extérieur, conviennent comme monture pour les rois et les grands. D'autre part, le mulet est plus dur et plus résistant que le cheval à la fatigue, au transport des fardeaux pesants. Pour nous, le mulet est plus de décorum que le cheval commun et sans race, plus agréable comme monture ordinaire, plus doux et plus aisé du dos (c'est-à-dire d'allure et de mouvement), plus rapide de progression ordinaire.

Les meilleurs mulets sont ceux qui se produisent dans les pays les plus abondants en eaux, les plus inégaux de terrains ; car alors les sabots sont ou deviennent plus fermes et plus solides. Les mulets de Sanâ sont supérieurs aux autres. Ceux d'Hormuz (Ormus, ville, golfe et île à l'entrée du golfe Persique) ont une grande stature, la crinière longue, sont alongés, ou les membres forts ; mais il leur manque la souplesse

d'allure, et ce sont des montures désagréables pour les longs trajets. Les mulets d'Égypte sont excellents, attendu la supériorité des ânes égyptiens, leur rapidité de progression et l'origine indigène du père et de la mère de ces mulets. Les mulets arméniens, les mulets africains ou magrebins sont aussi de qualité excellente. Ceux d'Andalousie ont le haut rang parmi les familles des mulets.

Le mulet né d'une jument et d'un âne est d'une constitution meilleure. Celui qui est né de paternité inverse a généralement la marche plus vite et est plus petit. Mais le mérite de la constitution est une qualité de premier ordre. Il est dans la nature spéciale du mulet qu'il tienne plus de la mère que du père. Nous avons remarqué ce fait chez les mulets nés de juments; ils se rapprochaient davantage de la tournure chevaline; et les mulets issus d'ânesses se rapprochaient davantage de la tournure de l'âne.

Les mulets ohboûch ou mêlés (c'est-à-dire qui ne sont pas de parents de même patrie) sont une mauvaise monture, excepté dans les localités âpres, les pays rocailleux, les montagnes, et pour les trajets faciles et les chemins doux et commodes. Ces mulets ont l'ongle dur et solide, ne connaissent pas l'usure ou la fatigue des sabots, et n'ont pas besoin d'être ferrés; ils sont plus aptes au transport des fardeaux que les mulets seroûdjî ou dressés à la selle, et ils endurent davantage la fatigue. Leur marche est un pas court et pressé. Les mulets sont qualifiés : les inquiets, benât el-châdjî. Il en est dont le pas est rapide et ferme. En les exerçant à marcher avec les entraves et les entravons surnuméraires ou les charges (sortes d'entravons dont on embarrasse et surcharge les paturons et les canons), on dépouille leur marche et ils s'habituent à aller l'amble. Les meilleurs de ces mulets nous sont importés de l'intérieur de l'Abyssinie. Il nous en vient de qualité distinguée, de forte et haute taille, qui valent presque les seroûdjî. Ils sont moins bien que ces derniers, se ruinent bien plus vite; et ce qui leur convient mieux, c'est de les appliquer uniquement aux transports des grandes outres d'eau.

II.

Toutes les couleurs sont recherchées chez les mulets, lorsqu'elles ont de la ressemblance avec les robes chevalines. On n'aime point chez les mulets les balzanes, ni les taches ou pelotes en tête; les Égyptiens et les Persans ne répugnent nullement à ces incidents de poil. Toute molette qui déplaît ou qui est de mauvais augure sur le cheval, déplaît et est de mauvais augure aussi chez les mulets (1). Tout ce qu'on apprécie et désire comme qualités d'extérieur chez le cheval, est également recherché chez les mulets. Chez eux encore on loue le chefâ ou légèreté du toupet, et on qualifie de achfâ la mule qui a le toupet léger et peu fourni. C'est une défectuosité chez le cheval. La tête camuse ou le chanfrein bombé et bossu répugne chez le mulet aussi bien que chez le cheval.

Le mulet à complexion forte, à membres ramassés, à croupe large, à poitrail étendu, à pas alongé, à œil vif et fort, à peau douce et unie, à mouvements souples et aisés, à tête petite, aux reins lisses et glissants, à longueur bien proportionnée pour le corps et les membres, à soumission docile, est une excellente monture, excellente pour la selle. On a merveilleusement condensé la description d'une bonne mule, dans ces quelques mots : « Ce qu'elle veut, c'est : devant elle; ce qui l'occupe, c'est : sa bride. » (C'est-à-dire : ce qu'elle veut c'est d'aller et d'avancer; ce qui la préoccupe et l'occupe, c'est d'obéir à la bride.) Les mulets chez lesquels domine la rusticité, dont la constitution est épaisse et grossière, dont la tête est trop longue, dont les flancs sont larges et les quatre membres massifs et lourds, sont pour les fardeaux et mieux encore pour le trait. Et lorsque le pas est trop alongé, l'animal se ruine rapidement, est exposé aux maladies des membres inférieurs et du poitrail.

Il vaut mieux soumettre à la castration les sujets mâles que de les laisser entiers.

III.

Pour dresser les mulets et les mules à la selle, à être montés, on a recours aux entraves et liens croisés, avec la bride et avec les entravons surnuméraires, proportionnellement à ce que la bête en peut avoir. Car, tel sujet ne supporte pas les embarras en surcroît. Tel autre ne s'assouplit, ne se forme qu'avec eux, et ne tient nul compte des entravons et accessoires légers; c'est qu'alors l'animal est fort, qu'il a la marche solide, ferme, vigoureuse. Les sujets qui ne supportent pas les embarras surnuméraires sont les sujets plus fins, dont la marche se dépouille, se régularise et s'assouplit plus aisément. Nous avons vu des mules et des mulets dont la marche s'est parfaitement dressée sans entravon surnuméraire, et qui avec l'entravon dérangent leur marche et ne peuvent se soumettre à le garder.

IV.

Les mulets sont exposés aux mêmes défectuosités ou défauts naturels ou accidentels que les chevaux. Les défauts accidentels proviennent le plus souvent de leur impatience ou de leur vivacité. Lorsqu'un traitement convenable ne procure pas la guérison et ne ramène pas l'état premier, on applique les sujets aux traits, aux transports, aux fardeaux.

Toutes les maladies qui attaquent les chevaux peuvent atteindre aussi les mulets. Les moyens curatifs sont applicables aux uns comme aux autres.

V.

Les mulets et les mules sont au nombre des montures de distinction et partagent, avec les chevaux, les honneurs des solennités et des représentations. Maintes fois, les éloges ont vanté ces montures. Ainsi, un poëte a dit d'une mule :

« Au trajet elle ne sait point ce qu'est la fatigue; elle va le noble pas; mule au poil alezan sous la nuance du carthame, elle est dressée comme un palais.

« Elle a ravi aux coursiers de pur sang son ensemble élégant, son beau cou large, la face de son encolure.

« Dans sa marche, elle a d'admirable la prestesse vive, la longue résistance et la douce souplesse. »

Du reste, les souverains, les kalifes ont toujours eu des mules et des mulets; ils les recherchaient et les choisissaient avec soin pour en faire leurs montures dans toutes les circonstances. Ils en ont porté le prix à des limites extrêmes comme les prix des chevaux du plus pur sang.

Le Prophète, sur lui soient les grâces et les bénédictions divines! montait des mules ou des mulets en temps de paix ou en guerre, et il avait plaisir à user de ces montures. Âbbâs a dit : « J'assistai avec le Prophète à la journée de Ḥonaîn (voy. vol. I, pag. 471). Je restai auprès de lui avec Abou Sofiân fils de Ḥâreṭ; nous ne le quittâmes pas un instant. Le Prophète était sur une mule blanche que (quelques mois auparavant) lui avait donnée Farwah le djouzâmide fils de Ȧmr. Il n'y avait pas alors d'autre mule parmi les Arabes islamisés. Les musulmans rencontrèrent à Ḥonaîn les infidèles et bientôt commencèrent à tourner le dos. C'est alors que le Prophète résolut de lancer sa mule au milieu des infidèles. »

Farwah, dit une tradition, avait donné au Prophète, avec la mule, deux jeunes filles, Mâriah qui devint mère d'Ibrahîm fils de notre Prophète Moḥammed (Mahomet), et Syrîn sœur de Mâriah; et de plus un eunuque, et un âne qui avait le nom de Ọfaîr. Farwah embrassa la foi islamique, après une lettre que lui avait fait écrire le Prophète. Farwah gouvernait, pour les Perses, les Arabes qui dépendaient d'eux. Quand les Perses furent informés de sa renonciation à la religion chrétienne, on le fit arrêter et incarcérer; puis on lui trancha la tête, et son cadavre fut exposé attaché à un gibet.

La mule donnée par Farwah au Prophète, s'appelait Douldoul

ou Doldol. Une autre tradition (qui d'ailleurs est plus accréditée) dit que Douldoul, ainsi que les deux jeunes filles et l'âne Ofaïr, fut un présent du moukaûkis d'Égypte (au gouverneur de l'Égypte pour l'empereur Héraclius). Douldoul fut ensuite donnée en cadeau par le Prophète à Abou Bekr. Plus tard elle servit de monture à Otmân, puis à Aly, aux fils d'Aly. Elle vécut ensuite à Yambo (Yanboû'). Elle mourut très-vieille, à l'époque de Moâwiah. (Nous avons fourni quelques détails sur ces circonstances, et sur les autres mules et ânes du Prophète, dans notre premier volume, pag. 106, 107, 470.)

VI.

Le Prophète désapprouve la procréation des mulets en faisant saillir la jument par l'âne. (C'était, au point de vue du cheval arabe, une humiliation pour la jument, et c'était un manque d'à-propos pour les temps où l'on se trouvait, pour les exigences de la guerre.) « Un jour, a dit Wadjîh le kelbide fils de Kalîfah, j'adressai au Prophète de Dieu ces paroles-ci : Prophète, je pense à faire saillir une jument par un âne ; tu en auras une belle mule. — Ceux qui agissent de la sorte, répliqua le Prophète, ne comprennent pas bien ce qu'ils font. » Ibn Abbâs ou le fils d'Abbâs a dit : « Le Prophète était un serviteur de Dieu, ayant des ordres et une mission à remplir, et n'imposait rien d'après lui-même, mais bien d'après Dieu. Il ne nous a imposé, spécialement, exclusivement, à nous chérifs héritiers de sa noblesse, que trois choses, savoir : bien mouiller et onder les parties du corps soumises aux ablutions ; ne pas manger les produits des dîmes et aumônes légales ; ne pas faire saillir la jument par l'âne. » Je rencontrai Abd Allah fils de Haçan et je lui dis : « Abd Allah, le fils d'Abbâs, m'a fait remarquer telle et telle chose (les trois recommandations ou principes que nous venons de voir). — Mon cher, me répondit le fils de Haçan, voici la raison de la dernière parole : c'est que les Béni Hâchem avaient alors peu

de chevaux, et il importait grandement d'en avoir en nombre. »

C'est là la réponse rationnelle et sage. Car si le Prophète avait prohibé, sans intention de restriction, les saillies des juments par les ânes, on n'aurait pu obtenir de bonnes mules. D'autre part, Dieu a dit (dans le Koran, chapitre XVI, verset 8) : « Le Seigneur vous a donné les chevaux, les mulets, les ânes comme montures et comme apparat. » Or, permettre ces montures, ce luxe, cet apparat, c'est permettre les moyens et procédés de se les procurer. Et puis, il est très-admissible que la défense ait été spéciale pour les Béni Hâchem (ou nobles qui descendaient de Hâchem, bisaïeul de Mahomet); c'est ce que comportent ces paroles du fils d'Abbâs, Abd Allah. « Il ne nous a imposé, à nous spécialement, exclusivement, que trois choses, etc. » Il est très-admissible encore que la défense du Prophète ait eu en vue la saillie des juments arabes, non la saillie des juments sans race ou berzaûn, ou de demi-sang, et autres de sang inférieur.

VII.

Quant à l'usage des mulets dans la guerre, le but n'est point de penser à diminuer l'importance du cheval, le rang qu'il a dans les nécessités des combats pour les Arabes, dans les attaques, les incursions et les guerres contre les ennemis. L'intention, au contraire, est d'avoir un moyen de soulagement et d'aide pour les chevaux, d'en économiser la force et l'entrain pour les moments nécessaires. De plus, en marchant à la rencontre des ennemis, le souverain, ou bien le chef ou général d'une armée monte un mulet, une mule, et il veut alors être tout préparé aux vicissitudes des guerres, affermir sa résolution et son courage, relever et renforcer ses sentiments d'honneur, montrer qu'il est loin de penser à fuir. Un jour de bataille, un Arabe dit à un chef qui montait une mule : « Qu'as-tu à te servir d'une pareille monture, pour laquelle on ne demande ou recherche jamais de talion, avec laquelle il n'y a plus voie de salut en cas de fuite? — J'ai pris au-dessous des chevaux de

noble sang, et pris au-dessus de la bassesse de l'âne. Entre les deux extrêmes est le bien. »

Kaïs fils de Amr fils de Mâlek el-Hamâcî le mazhidjide, connu sous le nom d'El-Nadjâchî, poëte du prince des croyants le kalife Alî fils d'Abou Tâleb, a dit dans une pièce de vers où il parle de la dernière bataille de Siffin et de la fuite de Moâwiah (le rival d'Alî) :

> « Il a échappé, cet enfant de femme, alongé dans sa cotte de mailles ; il s'enfuyait troublé, dérouté, la lance dans les reins.
>
> « Il secouait avec force le montant du mors pour serrer sur le canon, afin que les détours à travers les hauteurs (et loin des chemins battus) le tinssent en sûreté.
>
> « Vous eussiez dit : « Les pointes des longues lances vont l'atteindre. » Non ! ses deux jambes et ses deux pieds précipitent trop fort sa monture. »

Puis, après une longue description du cheval du fuyard, le poëte dit :

> « Moâwiah paya les bienfaits qu'il avait reçus (d'Alî) par une conduite qui, s'il ne l'eût pas tenue, n'aurait pas abouti à une fuite déshonorante (2). »

Quand Moâwiah reçut connaissance des vers de Kaïs : « Il en a menti, dit-il ; je le jure ; car j'avais tout simplement un mulet pour monture. » Moâwiah voulait signifier par là qu'en bataille on ne monte de mulet ou de mule que lorsque l'on n'a pas l'idée de prendre la fuite.

VIII.

Les Arabes n'acquéraient pas de mulets, n'en montaient pas, ni en bataille, ni en guerre, ni en temps de paix, ne cherchaient point à les produire ; ils préféraient monter les ânes, les avoir en propriété et en usage.

On a dit, à la dépréciation du mulet : reins sans vertu prolifique ; grosse tête ; pénis épais et long ; voix horrible ; course

lente; qualités incertaines et de toute espèce; inimitié brutale pour qui le dresse; rétiveté au moment où il ne le faudrait pas; revêche; quinteux. S'il a la pelote en tête, il n'amène rien de contraire; s'il est balzan, il fera des malheurs.

CHAPITRE II.

Des ânes. — De l'âne domestique. — Les deux ânes du Prophète. — Noms de l'âne. — Anes de différents pays. — Caractères d'extérieur; récit anecdotique à ce sujet; appréciation des qualités et des défauts. — Robes et nuances. — Degrés de mérite. — L'âne atabî. — Dentition et âge. — Des difformités et des maladies en général. — De l'âne sauvage, himâr wahchî: le farâ ou onagre. — Du terme: fauve. Bénât akdar, filles de fauve. — Farâ attâbî, onagre rayé. — Afoû, ifoû, jeune ânon sauvage. — Accouplement avec la jument ou autre. — La chair de l'âne sauvage est prohibée.

I.

De l'âne domestique.

On prend et on garde les ânes pour montures. On recherche et on acquiert les ânes et les ânesses de choix. Il est question des ânes dans un verset du Koran, le livre sacré (chap. XVI, vers. 8). Ils ont aussi le privilége des montures d'apparat. Les kalifes s'en servaient, soit en résidence, soit pour des trajets assez longs, soit pour les parties d'amusements dans les lieux de plaisance.

Ḳâled fils de Safouân passa un jour près de la demeure de Dja'far fils de Soleïmân. Dja'far était dans une manẓarâh (3). Ḳâled avait pour monture un âne. « Eh bien! Ḳâled, dit Dja'far, où sont donc les chevaux, les beaux chameaux? — Que Dieu te donne la paix, ô émir! répond Ḳâled; les chevaux, pour les batailles; les chameaux, pour les charges pesantes; les berẓaûn, pour les transports; les mulets, pour les fardeaux; les ânes pour les parcours tranquilles et à l'aise. » Du reste, le Prophète aussi a monté des ânes.

D'après une tradition, le kalife Alî fils d'Abou Tâleb a dit : « Le nom du cheval du Prophète était Mourtédjez; le nom de sa mule était Doldol; le nom de sa chamelle était El-Kouswa; celui de son âne, Ofaîr; celui de sa cotte de mailles, Façoûl : celui de son sabre, Zoû l-fakâr (ou ayant des cannelures transversales sur le dos). » Le nom Ofaîr est le diminutif du mot a'far, comme souwaîd est le diminutif de aswad. Il se peut très-bien que le nom d'Ofaîr ait été donné dans une intention de comparaison ou d'analogie avec ya'foûr, qui signifie aussi gazelle, à cause de la rapidité de la marche de cet âne.

Le Prophète, a-t-on dit, avait deux ânes, l'un nommé Ya'foûr et l'autre Ofaîr. (Voy. vol. I, pag. 107.) On raconte que Ya'foûr se précipita dans un puits le jour qu'expira le Prophète, et mourut. On a avancé que cet âne avait été pris dans l'expédition contre les juifs de Kaïbar, et qu'il avait adressé la parole au Prophète : « Prophète de Dieu, aurait dit Ya'foûr, je suis Ziâd fils de Chihâb. J'ai eu dans mes ancêtres soixante ânes dont chacun fut monté par un prophète. Toi, monte-moi. » Le Prophète, quand il voulait appeler un de ses compagnons, envoyait l'âne, qui partait aussitôt et allait frapper avec la tête à la porte de l'individu appelé. On venait regarder à la porte; on savait alors que le message était de la part du Prophète, et l'on se rendait à l'invitation. Ya'foûr était gris, grison. (Ce récit diffère peu de la tradition que nous avons citée dans notre premier volume, pag. 107.)

II.

L'ânon est appelé djahch. Le jeune mulet porte le même nom dans le langage du vulgaire, parce que le mulet a toujours un âne ou une ânesse pour agent générateur. L'ânon est encore nommé taba', suivant, qui suit; mot adopté aussi dans l'usage. La femelle de l'âne est appelée atân, et l'âne mâle est appelé himâr (vulgairement homâr, hmâr), et aîr (qui se dit aussi de l'onagre).

III.

Les meilleurs ânes sont ceux d'Égypte, puis ceux de l'Yémen. Ceux de Sanâ et de la province de Sanâ sont plus développés de constitution, plus forts aux transports et à la pratique des chemins rocheux et rocailleux, plus résistants aux inégalités des terrains, à cause de la solidité et de la dureté des sabots; mais, en général, la stupidité les domine. Ceux qui sont ramassés ont la marche plus pressée que ceux qui sont alongés, rustres et de grossière tournure. L'âne du Tihâmah est plus fin et plus dégagé de conformation, plus rapide à la marche, plus aisé de mouvement, plus agréable à monter dans les terrains faciles et dans les terrains durs et planes lorsqu'il a la selle ou bât de Zebìd et les deux *charges* pendantes de chaque côté (c'est-à-dire les deux sacs de la besace, du *bissac*).

Lorsqu'un âne de bonne conformation a le pas net et vif, aucune mule, quelque marche rapide qu'elle puisse avoir, ne saurait aller de pair avec lui. Les Égyptiens, amateurs enthousiastes des ânes mâles bons marcheurs (et par la marche ou le pas rapide on entend un pas très-pressé qui est presque un trot), portent le prix de ces animaux à des sommes très-élevées, et engagent des paris à des luttes de vitesse. Ces ânes sont qualifiés et appelés tirmizân ou petits-maîtres, dandys.

Les ânes qui conviennent pour les montagnes et qui viennent de race pure du Tihâmah, sont de nature excellente. De même encore ceux qui sont de la race pure des montagnes du Tihâmah. Les ânes dont la beauté de formes est à peu près nulle, ne conviennent point pour la selle.

Un individu demandant un âne à un maquignon donna les désignations suivantes : « Je veux un âne ayant la robe fauve, ayant de belles jambes, capable de résister à la somme et aux chemins difficiles, ni d'une grandeur exagérée ni d'une petitesse ridicule, qui ne presse pas sa marche sans mesure, qui ne se précipite pas comme un extravagant, qui se détourne de

la foule, qui soit commode à soigner, qui se puisse contenter de grossière et sauvage nourriture, qui soit content quand il y a bien-être, et patient et dur quand il a fatigues, qui, lorsqu'on le monte, s'éveille et s'anime, et, lorsqu'on l'arrête et l'attache, reste calme en place, un âne enfin qui, parmi les ânes, soit le soleil parmi les astres, qui soit parfait de formes, parfait de force aux luttes de vitesse, supérieur d'attention, excellent par la rapidité de sa marche, filant preste et vif, souple et doux dans ses mouvements, net et franc d'entrain et d'élan, bon de penchants et de caractère, d'un appétit généreux, d'une ardeur impatiente à arriver au but, qui tienne de la nature du cheval de race et s'éloigne de la nature du sang mêlé ou commun, qui, s'il est sans origine, soit de grande beauté, et, s'il est de famille relevée, en soit de la plus pure descendance. » Le maquignon écouta la description, puis répondit : « Donne-moi répit jusqu'à ce que le ḳâdî soit métamorphosé en âne; alors je te l'achèterai (et tu seras sûr alors d'avoir un âne parfait). »

(Ces sortes de malices satiriques, à l'endroit des ḳâdi, ne sont point du tout rares dans tous les livres arabes. Le ḳâdi est généralement peu estimé, est trop souvent peu digne de l'être. Le maquignon dont nous venons de voir la réplique assez irrévérencieuse, avait peut-être eu plus d'une fois à se plaindre de quelque condamnation, même juste. Le condamné se plaint toujours du tribunal.)

IV.

En fait d'ânes et d'ânesses, on aime pour montures ceux dont la tête est petite, l'encolure courte, large et épaisse, dont l'extrême croupe est arrondie, dont l'origine de la queue est forte, dont les quatre membres sont vigoureux, les paturons et les boulets courts, les sabots arrondis et sans sécheresse, dont le poitrail est ample, ainsi que le front et les flancs, dont la peau est unie et douce, le poil et les crins lisses et glissants, dont le ventre est d'un blanc net ainsi que le bout du nez jus-

qu'au sur-nez, dont le naturel est alerte et vif, la taille de bonne proportion.

Tout ce qui dans l'âne ressemble au mulet est estimé comme mérite, excepté la queue. Chez l'âne, la queue doit avoir la tige longue et les crins fournis et foisonnant vers l'extrémité finale.

On reconnaît l'âne de marche rapide aux caractères suivants : — Il se ramasse sur lui-même, lorsqu'on lui sangle la selle ;— il s'émeut aux signes ou avertissements mimiques que vous lui adressez et, dans le moment, s'il mange, il s'interrompt ; — il tient constamment la queue bien appliquée entre les cuisses.

On dit fârih, rapide à la marche, en parlant de l'âne ; mais on ne dit pas ḥadîd, pressé, ni djawâd, de bonne course. (Ces deux derniers mots arabes ne sont usités comme qualificatifs que pour les chevaux.)

L'écume à la bouche de l'âne ne déplaît point, quand il n'y a pas surabondance. Mais le frottement des articulations des genoux ou des jarrets et le déjettement ou, comme dit le vulgaire, le roukḥ des pieds à droite et à gauche dans la progression, sont une difformité grave, et l'on dit alors que l'âne est râkiḥ, panard de l'arrière, panard de derrière.

L'ânesse est plus convenable que les ânes, comme monture pour les princes, les grands, les eunuques; car l'âne a la laideur de son braire et de son grondement trop fréquents, son humeur quinteuse, ses entraînements ou accès libidineux.

V.

Sous le rapport des nuances de robes, la nuance noire est la première en ligne d'appréciation. On dit : un âne aswad, noir; mais on ne dit pas un âne edhem, noir ou bai-brun. Edhem ne s'applique qu'aux chevaux.

L'âne noir est le plus solide et le meilleur. Après lui est le brun foncé; puis l'alezan; puis le blanc; puis le gris ou grison (aḳdar). Ce dernier a le dos plus tendre, ainsi que les sabots, et est plus promptement blessé par la selle. Le meilleur âne,

dans la couleur grise, est celui — dont le poil tourne au rougeâtre ou aḥmar, si l'on peut ainsi parler, car à peine peut-on employer le terme alezan ou achḳar à propos de l'âne; — ou bien dont le poil a une nuance olivâtre et tire vers le noir. Chez l'âne blanc, le poil n'est pas aussi nettement blanc que le poil des chevaux et des mulets.

Les ânes sont très-durs et très-résistants aux blessures du dos par l'effet de la selle, et à la fatigue. C'est pour indiquer cette qualité de résistance qu'on a dit que l'âne, ainsi que le chameau, n'a pas de vésicule biliaire, tout comme on a dit que le cheval n'a pas de rate, pour signifier qu'il résiste à la fatigue et qu'il a la course vite et facile. Les poissons n'ont pas de poumons, parce que les poissons n'ont pas besoin de respirer dans l'eau; la respiration exige le poumon.

Il y a encore les ânes gris poudreux. C'est la nuance des ânes d'Abyssinie et de ceux qui, nés dans notre pays, leur ressemblent. Ces ânes sont impropres à servir de monture, tant ils sont courts, bas, chétifs, dépourvus d'instinct. On les emploie aux transports des choses les plus communes, telles que le bois, l'herbe, etc. L'âne infime, de vile valeur, est appelé ou qualifié ạtabî. Nous ignorons si c'est là une désignation convenue dans le vulgaire, qui rappelle ainsi un rapport d'origine, ou bien si l'étymologie se rattache au sens de ricinus ou ixode, car les Arabes l'appellent ạtabì, comme entendant le dériver du mot qui a ce sens. (Dans une note de la traduction de l'Histoire des sultans mamelouks, tome I[er], première partie, pag. 240, M. Quatremère cite deux passages où il est question d'âne ạttâbî, ou de couleur ạttâbî. En fait de couleur, ạttâbî signifie rayé. Mais dans notre texte, rien n'autorise à supposer qu'il s'agisse d'âne rayé et moins encore de zèbre. De plus, notre auteur écrit ạtabì et non pas ạttâbì, et il spécialise très-nettement qu'il s'agit de l'âne méprisable, misérable, ḥaḳìr. Tout à l'heure il sera question de l'âne ạttâbî ou zèbre.)

Les ânes qui ont l'extrémité du nez noire ne sont point recherchés.

On taille la crinière et le toupet de l'âne, au lieu de les laisser à croissance entière ; car ce serait une laideur, attendu que les crins de ces parties poussent secs, crépus, rudes, ne s'étalent point en surface lisse et unie.

VI.

On recherche chez l'âne le relief bien prononcé et la force des deux orch ou saillies musculaires qui occupent les deux côtés de la longueur de l'encolure et entre lesquelles pousse la crinière. La faiblesse de ces deux masses musculaires est une difformité et prouve la débilité naturelle, ou la perte des forces, ou la vieillesse.

La gestation chez l'ânesse est de même durée que chez la jument.

La détermination de l'âge, d'après le changement ou jetage des dents, est caractérisée chez l'âne, comme chez le cheval et chez le mulet. Ainsi, quand l'âne a jeté les dents qui précèdent les quartenaires, on dit qu'il est sixain ou sorti de six ans, ou encore qu'il est kâreh ou d'âge parfait.

Tout ce qui en difformités et défauts se présente ou survient chez les mulets, se rencontre également chez l'âne, et en surplus il a la ruse et la malice. En fait de maladies accidentelles, il est exposé aux douleurs musculaires ou rhumatismes, aux zîbah ou gonflements antécervicaux, aux bleimes, aux stomatites, aux vers intestinaux, aux fourbures, à l'œil fixe et immobile (ou sorte de tétanos), maladie à peu près incurable, à la toux ou catarrhe pulmonaire, au mal du dos et du garrot, à la sciatique ou douleur saphénique, etc. Les traitements sont aussi les mêmes que chez les mulets pour toutes les maladies accidentelles.

VII.

De l'âne sauvage ou himâr wahcht.

En fait d'ânes à l'état sauvage, il y a le farâ ou onagre. Le

pluriel est firâ, les onagres. Le vulgaire dit himâr el-farâ, l'âne de l'onagre, dénomination inacceptable, car elle désignerait la chose par la chose même. Pareillement, on ne doit pas dire, comme dans le vulgaire, irk el-naçâ, le cordon du cordon sciatique, car naçâ lui-même veut dire cordon sciatique.

On lit dans le Hadît ou Recueil des paroles entendues de la bouche du Prophète : « Le gibier (ou gros gibier) est tout gibier qui est sous peau de l'onagre; » ce qui veut signifier : « Toute chasse est lui (est comme lui), c'est-à-dire la plus grande partie du gibier a, dans sa couleur, le fauve. » (En effet, tout le gros gibier, surtout en Arabie et dans les déserts, est sous poil fauve, la couleur la moins apparente dans les espaces sablonneux.) On désigne encore les onagres sous le nom de bénât akdar, filles de fauve, c'est-à-dire produits du fauve (comme nous disons en français : bêtes fauves), indiquant par là un rapport d'analogie avec le mâle de l'onagre. Du reste, l'onagre ne présente jamais d'autre nuance que le fauve.

L'onagre est très-sauvage, difficile à chasser. Le mâle est audacieux et se défend avec résolution. Lorsqu'on l'atteint à la poursuite, il rue et blesse. Il ne s'apprivoise et ne se familiarise point, ne se soumet jamais à être monté. Ceux que l'on prend très-jeunes, vivent rarement. Le plus grand nombre que l'on atteint est pris dans l'Yémen, du côté d'El-Djoûah et au delà dans le désert jusqu'aux vastes espaces de Lahdj (du côté d'Aden) et jusqu'à Anîn.

Les docteurs de la loi ne sont pas d'accord sur cette question : l'usage de la chair de l'onagre est-il ou n'est-il pas permis?

Le farâ attâbi ou onagre rayé qui nous est amené des pays du Makdichoû (le vulgaire le nomme Makdachoû, vaste contrée entre les États des Zindj et des Abyssins), et qui nous est apporté d'autres pays encore, est un animal d'un aspect curieux, de couleurs merveilleusement disposées. Tout l'individu est marqué de raies noires et de raies blanches, régulièrement tracées sur les deux côtés du corps et semblables. La femelle s'apprivoise, s'élève dans les écuries ou étables, se laisse

monter. Mais elle ne peut guère vivre longtemps en domesticité.

Lorsqu'on a pris à la chasse une femelle d'onagre et qu'on l'a dressée à se laisser saillir, elle donne un produit ayant le pelage roux, produit excellent, fort, vif, rapide à la marche. Si l'on prend un afoû ou ifoû, ou jeune ânon sauvage, qu'on le fasse allaiter par une jument, et que, arrivé dans la période de trois à dix ans, on l'applique à la saillie, il engendre un produit merveilleux, fort, allant un pas rapide. Si on le fait saillir une jument, il en résulte un mulet d'une vivacité et d'une force extraordinaires, mais dont la marche n'a pas grande rapidité.

VIII.

Tous les docteurs de la loi prononcent que la chair de l'âne domestique est une nourriture défendue.

CHAPITRE III.

Des chameaux. — Du chameau arabe et de ses distinctions généalogiques. — Races de Djadîl, de Chadkam, d'Azîr. — Les deux étalons Aarr et Aûhadj. — Askarah, chameau d'Aïchah. — Des asdjadî ou asdjadiens ou dorés. — Les mahrî ou mahriens. — Les arhabî ou arhabiens; récit. — Connaissances des dents du chameau. Périodes d'âge. — Épointer les canines. — Nadjîb, chameau de force et de famille. — Du djémel ou chameau proprement dit. — Noms selon l'âge. Noms de tels nombres de chameaux. — Chamelle réséquée, mouçarramah. — Caractérisation de la chamelle. — Chameaux et chamelles du Prophète. Vols; incidents de guerre et de représailles. — Nuances ou pelages. — les sarsarâfî ou sarsarâfiens. — Harnachements. — Palanquins. — Familles et ascendances de chameaux : les maçoûdî ou maçoûdiens; qualités physiques louables chez le chameau; — les mansoûrî ou mansoûriens; — les ardi yémânî ou gros yéménites, ou encore les chomaîrî ou chomaîriens; les ardî djabalî ou gros montagnards; les adrî ou adriens; — les halwî ou halviens; — les mouvallad ou métis ou mixtes; — les yéménî ou yéméniens proprement dits; — les nedjdî ou nedjdiens; — les boktî ou bactriens; hakamî; absî; — Les hedjîn, ou bahrî, étrangers, ou maritimes ou les outre-mer; sawâkinî ou sawakiniens; zourî ou zouriens; azalî ou azaliens, ou zéylâï ou zéylâïens; berbérî ou berbériens; chameaux de Bahrah, de Rahtiâ, d'Awân, de Dahlak. Le Bahrier ou marinier. Emploi des hédjîn. — L'île de Rahîtah; ses habitants; son sultan; chameaux de ce sultan. Les ta'çab ou ta'çabiens; les bâkarî ou bâkariens; les rahl ou rahliens; les doubaî ou doubaïens; les derkélî ou derkéliens; les achkalî ou achkaliens; les lâbâs ou lâbâciens. — Qualités recherchées dans les hédjîn et les chameaux. — Les noûbî ou nubiens, ou chameaux nubiens. — Maladies des chameaux; traitements. — Régime en général et hygiène. Moudlâh, poids.

I.

Le nom générique des chameaux est ibil, mot qui n'a pas de singulier. Djémel est le nom du chameau mâle, mais

seulement quand il a jeté ses dents quaternaires. La chamelle ou nâkah est appelée ou dite djoumâlîah lorsqu'elle est forte et puissante, qu'elle a l'aspect et la complexion du mâle. Djimâlah se dit d'un nombre de chameaux tous mâles, sans une seule chamelle parmi eux.

Les Arabes aiment et recherchent les chameaux mâles, les étalons, choisissent et préfèrent ceux qui ont de la race, le sang pur, afin de les appliquer aux saillies, et repoussent ceux qui sont de qualité inférieure, tout comme ils font pour les chevaux.

Chez les Arabes, les chameaux sont en grande valeur et en grande considération. Nombre de vers ont décrit et vanté les chameaux comme richesse et comme ressources. Et certes! les chameaux méritent les louanges des poëtes. Dieu a nommé les chameaux dans son Livre sublime (le Koran), et a montré par là ce qu'ils ont d'important, ce qu'ils ont d'utilités dans ce monde, ce qu'ils sont comme nobles bienfaits du ciel, comme précieux troupeaux, a montré qu'ils sont les plus riches présents entre les hommes, et qu'ils sont les plus magnifiques victimes des sacrifices sanglants ou immolations pieuses. Dieu n'a-t-il pas dit (dans le Koran, chap. LXXXVIII, vers 17) : « N'ont-ils donc pas considéré le chameau, comment il a été créé? » Ces paroles veulent faire remarquer la grandeur étonnante du chameau, et la science sublime du souverain créateur.

II.

Parmi les Arabes, les chameaux ont pour souches généalogiques, des étalons connus, renommés, de même que pour les souches chevalines. Ainsi, il y a en avitismes chameliques, Djadîl, c'est-à-dire ceinture ornée de gemmes, Chadkam ou bouche bien fendue, Azir ou solide, dur, étalons célèbres dans l'Arabie et qui appartinrent à No'man fils de Mounzir, roi de Hîrah (avant l'islamisme). Le poëte El-Komeit a décrit et caractérisé des chameaux par ce vers:

« Nobles aziriens ou chadkamiens, ils arrivent au

désert, franchissant immenses plaines, plaines immenses. »

Le poëte Abou Firâs el-Hamdânî, en parlant d'un chameau, a dit :

« Illustre de race, il ne le cède ni à ceux de haut rang ni à ceux du plus beau sang; il ne le cède qu'à Djadîl et à Chadḳam. »

En étalons renommés il y eut aussi Aạrr ou ayant fine bosse, Aûhadj ou ayant long col. Ce sont ces deux étalons que prit El-Ḳacy ou l'Eunuque. Un Arabe l'avait capturé. Deux fois El-Ḳacy s'enfuit de chez son ravisseur; il fut repris, et fut émasculé; il s'évada une troisième fois, et cette fois il vola les deux étalons et gagna l'Ọmân. C'était sous le kalifat d'Ọmar. . . . El-Ḳacy embrassa sincèrement l'islamisme, pratiqua les bonnes œuvres et fut bon musulman.

Le chameau sur lequel Aïchah, veuve du Prophète, avait son palanquin à la sanglante bataille dite la Journée du chameau s'appelait Ạskarah, l'Armée.

Les ạsdjadî ou dorés étaient des chameaux de prix qui appartenaient à No'mân fils de Mounẓir, roi de Ḥîrah, et sont restés, par leur nom, des termes et des motifs de comparaison et d'éloge.

Les ạsdjadî, d'après l'explication donnée dans le dictionnaire de Djaûharî, étaient les montures royales, et on les parait de riches ornements pour No'mân fils de Mounẓir. Un poëte a dit pour décrire une femme caressante :

« Quand tu l'embrasses, de sa bouche elle hume les baisers comme les beaux ạsdjadî aspirent leur buvée à l'étang. »

Les mahrî, mahriens, sont ainsi appelés du nom de Mahrah fils de Ḥaydân et père d'une tribu arabe. (Voy. vol. I, pag. 466, note 22.)

Les arḥabî, arhabiens, sont ainsi appelés du nom des Arḥab, tribu des Arabes hamdânides ou Bénî Hamdân. On raconte qu'un chameau étalon venait, une fois par an, du côté d'Adjâ et de Selmâ les deux monts de la tribu des Tayïdes,

distribuait ses saillies aux chamelles, puis disparaissait quelque peu de temps après, et on ne le voyait plus jusqu'à l'année suivante. Personne ne savait d'où arrivait cet étalon et où il retournait. Les Arabes pensèrent que ce fut quelque djinn et qu'il laissa des produits de son fait. (Quelques détails sur le chameau se trouvent exposés, à propos de la légende d'Ofayrah, dans un volume que j'ai publié sous le titre de : Femmes arabes, avant et depuis l'islamisme.)

(Voici un fragment d'un récit qui a trait à une expédition entre tribus, en 612 de J. C., et à propos de laquelle il est question du chameau arhabien. A la seconde expédition de Koulâb (voy. Caussin de Perceval, Essai sur l'histoire des Arabes, etc., vol. II, page 519 et suivantes), un Bédouin envoie son fils avertir une tribu de se tenir en alerte. « Veux-tu, dit le Bédouin à son fils, te faire honneur par une bonne action? — De quoi s'agit-il? — De rendre un service insigne à nos voisins les Béni-Temîm. Ils se croient en sûreté auprès de la citerne de Koulâb, et je viens de reconnaître les traces d'une armée qui se dirige vers eux. Monte mon dromadaire (ou chameau coureur) de race arhabienne; mets-le au petit trot pendant la première heure de la nuit. Ensuite, fais-le accroupir un instant, et lâche les deux sangles. Quand il aura crottiné et uriné, ressangle-le, puis donne du fouet tant que tu voudras : ton dromadaire n'aura rien à te refuser en fait de vitesse; et donne du fouet jusqu'à ce que tu sois chez les Temîm, qu'il faut réveiller avant l'aurore. »

Le jeune homme suivit de point en point les instructions de son père. Arrivé à Koulâb avant l'armée, au moment où l'aube commençait à paraître, il fit entendre ce cri : « Yâ ṡabâhâ ! (ô matinée ! matinée de malheur !) » Les Temîm l'environnent aussitôt, et lui demandent : « Qui es-tu? quelle nouvelle viens-tu nous annoncer? » Tandis qu'il les instruit du danger qui les menace, un des leurs accourt monté sur un poulain qu'il avait pris dans la vallée et sur lequel il s'était élancé à la hâte : il crie aussi : « Yâ sabâhâ ! » et il ajoute : « On enlève notre bétail. » Puis il repart au galop, se dirigeant

vers les ennemis. Il se précipite sur le premier qu'il rencontre, et tombe percé d'un coup de lance. »

Ce fut une affaire longue et compliquée que cette expédition.)

III.

Connaissance des dents du chameau. — Périodes d'âge.

Les premières dents du chameau se complètent dans le mois qui suit sa naissance. Les *mollipèdes* ou animaux à pieds en coussinets souples et les bisulques n'ont de ces dents qu'à la mâchoire inférieure; ce caractère leur est particulier.

Les incisives se jettent et se changent après deux ans d'âge. Si l'animal est de parents jeunes, il ne jette ses premières dents qu'à trois ans. Ensuite il jette et change les dents quaternaires à quatre ans, ou bien à cinq ans s'il est de pur sang et de haute race. Il jette les dents qui suivent les quaternaires, à l'âge de six ans. C'est depuis ce moment que le chameau est dit sixtain, sixain, sexénaire, sadas. Mais on n'emploie pas pour le qualifier le terme de ḳâreḥ, bien qu'alors il soit à l'état de ḳâreḥ. (Cette épithète distinctive est réservée au cheval.) Le chameau conserve la qualification de sadas ou sixtain, sixain, jusqu'au temps où apparaît la première canine. Alors on dit qu'il est fâtir, surgissant, ou poussant, ou à la pousse, ce qui indique que cette canine fend et ouvre l'épiderme gengival. Le vulgaire emploie pour cela le mot moubaraṃ, bourgeonnant, parce que les premières saillies par lesquelles se présentent les deux canines (à chaque mâchoire) sont comme deux grains de bourgeons. Le vulgaire ne se sert du mot fâtir que pour signifier que les deux canines sont grandes. Le foutoûr est l'état et le temps de la force et de la vigueur. On dit que le chameau est descendu, arrivé, quand sa mâchoire a pris ses canines; il est alors dans sa huitième ou sa neuvième année à partir de sa naissance. Quand il a dépassé cet âge et que les deux canines sont grandes, le chameau est ạûd ou a pris son âge, est d'âge plein; sa force alors n'a point

diminué. Un proverbe dit: «Si le chameau aûd ou d'âge plein renâcle, augmente-lui sa charge.» Si à cet âge le chameau se prend de caprices de méchanceté et attaque, il devient comme un lion et peut aller jusqu'à tuer son maître. Le chameau est extrêmement dangereux et méchant lorsqu'il est blessé.

Après la période d'âge que nous venons d'indiquer, le chameau est dit chârif, et la chamelle aussi est dite chârif; ce mot sert également pour les deux genres. Il signifie: qui décline, qui avance beaucoup en âge. Ensuite les canines se rencontrent d'une mâchoire à l'autre, gênent et embarrassent la mastication. Il faut alors les épointer, c'est-à-dire les couper à moitié de leur longueur. Après cette opération, on introduit du beurre dans les narines. A cet âge, l'animal est encore apte aux transports de somme. Désormais, quand les canines sont revenues à se rencontrer et se toucher, il faut en renouveler la section à mi-hauteur, jusqu'à l'âge où il ne peut plus manger, ou bien où il ne peut presque plus transporter de fardeaux et est devenu impropre à tout service.

Le nadjîb et la nadjîbah, ou chameau et chamelle de force et de bonne famille sont ceux qui sont spécialement appliqués aux sommes, aux fardeaux, aux palanquins ou haûdadj, et autres transports analogues, avec charge ou voyageur en croupe.

Le chameau n'est appelé djemel, djamal, chameau proprement dit, que lorsqu'il a jeté ses dents quaternaires. Le jeune chamelin qui vient de naître est le houwâr ou petit chameau, chameau de lait; ensuite il a le nom d'ibn makâd, et au féminin, bint makad, petit de chamelle pleine ou pouvant être pleine, lorsqu'il entre dans sa seconde année et qu'on le sépare de sa mère; on le nomme encore alors facîl ou séparé, c'est-à-dire sevré. Il ne doit pas être monté ou chargé. Un poëte a introduit deux de ces noms dans ce vers :

> « Celle-ci, la quatrième, est une bint makâd (ou chameline en sa deuxième année), et le aûd (ou chameau de plein âge) est garni de sa couverture et de sa selle. »

Après l'âge d'ibn makâd, le chameau est ibn laboûn, et la chamelle est bint laboûn; au pluriel on dit benât laboûn, filles de la chamelle laitière qui nourrit, aussi bien en parlant des mâles que des femelles. Ce nom distingue les chameaux jusqu'au complément de leur deuxième année, et jusqu'à leur entrée dans leur troisième année. Ce nom veut signifier que la mère a mis bas un autre produit et qu'elle a du laban ou lèben, c'est-à-dire du lait. Le chamelin ne doit être nommé ibn laboûn ou fils de l'allaitante, de la laitière, que lorsqu'il s'agit du lait qui est pour un autre que lui. Le chamelin ayant frère de lait, et étant alors âgé de deux ans complets, est apte à être monté ou à être chargé. Un poëte a dit :

> « L'ibn laboûn fût-il lié à un autre de son âge, ils ne sauraient, tous les deux ensemble, résister à la force de l'étalon d'âge et dans sa pleine vigueur. »

A cet âge, le jeune chameau est également nommé bekr ou qui est encore novice, et kaoûd, montable, idoneus insessui, apte à être monté, sur lequel on peut désormais s'asseoir. D'après Abou Obeïdah, bekr, en parlant de chameaux, est l'analogue de feta, jeune homme, jeune chevalier, en parlant de l'homme ; et bekrah est l'analogue de fetâh ou fetât, jeune fille, damoiselle en bel âge. Le bekr que l'on désigne encore par kaoûd reçoit aussi la dénomination de kaloûs, c'est-à-dire qui est dans l'âge de kaoûd ou âge d'être monté. — Le hikk, ou qui doit, est le chameau ayant accompli trois ans; au féminin, hikkah. Ce nom veut dire que c'est l'âge où le chameau *doit* être chargé. — On donne le nom de baïr au chameau ou à la chamelle qui est djéza', c'est-à-dire qui est dans sa cinquième année.

Un zâud de chameaux est une troupe de trois à dix chameaux; un sirmah est une troupe d'une trentaine de chameaux; un adjmah ou amas, une troupe de quarante et au delà; un hanîdah (ou hand), une troupe de cent chameaux juste.

IV.

Les Arabes ont longuement décrit et vanté leurs chameaux, l'abondance du lait des chamelles. Mais ce n'est pas ici le lieu de citer ces récits ou descriptions; notre intention, dans ce traité, est de parler des chameaux et chamelles au point de vue surtout du choix comme montures et moyens de voyage.

Des Arabes ont un procédé pour tarir le lait de la chamelle, lorsqu'elle est forte, de race d'élite, bonne voyageuse, qu'on la destine à servir uniquement comme monture, et que, dans ce but, on la veut de reins plus solides. On lui resèque les mamelons ou trayons, et le lait se dessèche avec assez de promptitude et se tarit complétement. La chamelle que l'on a ainsi traitée et préparée est dite mouçarramah, reséquée, émamelonnée. D'autres Arabes préfèrent laisser le lait à la chamelle voyageuse afin qu'ils puissent le boire en voyage. Ainsi font aussi les Turks dans leurs trajets. A chaque fois que l'individu descend de sa chamelle, il la trait et en boit le lait.

On ne donne point le nom de râḥilah ou voyageuse à la chamelle de voyage. (Cette expression ne s'applique qu'au chameau qui alors est dit râḥil, masculin de râḥilah.) Mais le nom de râmilah ou sableuse, c'est-à-dire coureuse des sables, désigne ou la chamelle ou le chameau qui porte les viatiques et autres choses analogues.

La chamelle wadjnâ ou rude est la chamelle puissante, corpulente, à larges joues. Elle est de qualité supérieure. La kâumâ ou protubérante ou monticulée est la chamelle à bosse volumineuse.—La chimlâl ou la chimillah ou la mouchmaịllah ou (selon notre auteur) mouchma'lah, agile, est la chamelle qui a le pas rapide et pressé. — Il y a encore la raḳṡ ou tripudiation; la wadjd ou l'opulence; la djamz ou l'aller grand pas; l'irḳâl ou la vélocité; l'ạnaḳ ou le pas haut, belle marche; le ḳabeb ou pas hâtif ou bon trot simple.

La laḳḥah, le pluriel est liḳâḥ, est la chamelle laitière dont on trait le lait.

V.

Chameaux et chamelles du Prophète. — Vols et incidents de guerre et de représailles.

Le Prophète eut des lakḥah ou chamelles laitières dont il recueillait le lait, et des chamelles qu'il montait.

Sa chamelle la plus renommée fut El-Adbâ. Selon d'autres dires, elle avait le nom d'El-Kouśwa et était sortie des troupeaux des Béni Ḥoraîch tribu réputée pour son bétail et à laquelle on rattachait l'origine des troupeaux de premier choix. El-Kouśwa, qui avait été achetée avec une autre chamelle par Abou Bekr pour la somme de huit cents derhem ou pièces d'argent, fut acquise par le Prophète au prix de quatre cents derhem. Elle resta au Prophète jusqu'à ce qu'elle mourut. C'est sur elle qu'il était monté lorsqu'il s'enfuit de la Mekke. Elle faisait, quand il se retira à Médine, sa quatrième année, c'est-à-dire qu'elle jetait ses dents quaternaires. Elle avait encore pour noms El-Façoûl ou la séparée, El-Djeda ou ayant le bout du nez coupé, El-Adbâ ou qui a les oreilles fendues au sommet. Elle n'avait, dit-on, ni le bout du nez coupé, ni les oreilles fendues, bien qu'elle eût les noms de Djedâ et d'Adbâ. Elle était śahbâ ou fauve, isabelle.

Dans un pèlerinage, le Prophète, étant à Arafah (une des stations dans l'ensemble des cérémonies, courses et marches à accomplir par les pèlerins), courait monté sur un chameau rouge. D'après les philologues, le mot rouge ou aḥmar, dans cette citation, a le sens de blanc ou abiaḍ. Car les Arabes, au lieu d'abiaḍ emploient dans la conversation le mot aḥmar. Ainsi, ils disent : « Djâ fi koulli aswad wa aḥmar, il est venu tout en noir et en rouge, » pour dire : tout en noir et en blanc.

Le Prophète avait un chameau nommé Ṭa'lab, le Renard; c'est celui qui, monté par Kirâch fils d'Omeïiah de la tribu des Kozâïdes ou Beni-Kozâah, fut blessé par les Koreïchides, infidèles

encore, lorsque ce Kirâch leur fut envoyé en ambassade par le Prophète. Dans l'expédition de Bedr, l'Envoyé céleste enleva aux ennemis un chameau qui appartenait à son oncle Abou Djahl et qui avait à la narine un anneau ou bourrah d'argent. Le Prophète voulut par là susciter le mécontentement des infidèles.

Les lakhah ou chamelles laitières du Prophète furent au nombre de vingt. Elles étaient à Râbah, localité située à la distance d'un bérìd de la Mekke. Il en était parmi elles de très-riches en lait, telles que : El-Hayâ, la Pudeur; — Samrâ, la Brune;— El-Arîch, le Treillis; — Sa'dìah, l'Heureuse; — Naoûm, Douce, Doucette; — Yacîrah, Aisée; — Rabâ, Profit. Le Prophète avait distribué ses chamelles laitières à ses femmes. La Samrâ faisait les délices d'Aïchah (la femme de prédilection du Prophète). El-Arîch était aimée d'Oumm Selmah. Toutes ces chamelles étaient sous la surveillance et la garde d'Ibn Abou Zarr. Oïaïnah fils de Hisn vint, à la tête de quarante cavaliers mécréants, se jeter sur le troupeau; ils l'enlevèrent tout entier et tuèrent Ibn Abou Zarr. Le Prophète partit avec ses disciples ou compagnons intimes; on arriva à Zoû Karad; on délivra et reprit dix des chamelles et la troupe ennemie s'enfuit avec le reste. D'après une autre version, tout le troupeau fut repris.

Du côté de Kobâ (à deux milles au sud de Médine), quinze excellentes chamelles, abondantes laitières, appartenant au Prophète, étaient confiées à la garde de Bichâr, son affranchi, qui les faisait paître. Les Arabes du désert les enlevèrent toutes et tuèrent Bichâr. Ils lui avaient coupé une main et un pied, lui avaient enfoncé de longues épines dans la langue et dans les yeux, et l'avaient ainsi laissé périr. Le Prophète détacha à la poursuite des ravisseurs, Karaz fils de Djâbir el-Azìzî, à la tête de vingt-cinq cavaliers musulmans. On atteignit les voleurs; on les garrotta et on les transporta en croupe jusqu'à Médine. Là, on leur coupa les mains et les pieds, on leur creva les yeux et on les attacha au poteau. C'est à propos d'eux qu'a été révélé du ciel ce verset (37ᵉ du chap. V du Koran) : « Certes la récompense de ceux qui font la guerre à Dieu et à son Envoyé, et qui

répandent le mal sur la terre, est qu'ils soient mis à mort, ou qu'ils soient attachés au gibet, ou qu'on leur coupe les mains et les pieds en coupe croisée (une main d'un côté et le pied du côté opposé), ou qu'ils soient expulsés du pays; ainsi, pour eux, ignominie dans ce monde, et, dans l'autre monde, affreuses tortures. » Le Prophète perdit une de ses laitières, celle qu'il appelait El-Ḥayâ. On prétend qu'elle fut égorgée par les ravisseurs.

VI.

Nuances ou pelages des chameaux.

Le meilleur pelage des chameaux est le pelage rougeâtre. Le chameau de cette nuance est le plus solide, le plus dur et le plus résistant à la fatigue, le plus agréable à voir. Les Arabes estiment comme la meilleure partie de leurs troupeaux le bétail de nuance alezane ou tirant au rougeâtre. Une parole du Prophète, à propos des deux rékaḥ ou parties dont se compose la prière du matin, exprime cette appréciation : « Accomplissez cette prière; elle vaut mieux même que le bétail de nuance rougeâtre. » Un Arabe, des Taṛlabides ou tribu des Beni Taṛlib, a dit (avant l'islamisme, en parlant de la guerre connue sous la désignation de guerre de Baçoûs, laquelle dura quarante ans et eut pour cause la mort violente d'une chamelle appelée Sarâb, mirage, et appartenant à une femme du nom de Baçoûs): « Ce que nous eûmes de plus résistant aux fatigues dans la guerre de Baçoûs, ce furent, en fait de chevaux, les alezans de nuance foncée; en fait de chameaux, ceux de pelage rougeâtre; en fait de femmes, celles qui avaient ou qui soignaient des troupeaux. »

Les chameaux gris de fer sont aussi des meilleurs, des plus robustes, des plus élevés en race. La race des chameaux dits maçoûdîah, maçoudiens, a le plus généralement ce pelage. Lorsque l'on tond les pelages de cette nuance, la peau apparaît aussi d'un gris de fer.

Les aṛbas sont les pelages camélins blancs teintés et mé-

langés d'un peu de fauve ou d'isabelle. Les chameaux de cette nuance sont de race très-appréciée et très-accueillie. — Il y a aussi des nuances d'un blanc clair présentant un blanc de plâtre; les chameaux de cette couleur ne valent rien. — Les blancs grisonnés sont ceux dont le blanc n'est ni pur ni clair. Le Prophète eut une chamelle de cette nuance. Mais le blanc grisonné par des poils noirs, et le pelage pie ne se rencontrent pas chez les chameaux. — Lorsqu'il y a sur l'animal un point ou place de la robe qui a une autre couleur que l'ensemble du pelage, on dit qu'il a une châmah ou tache. — Le terme aouraḳ ou blanc cendré caractérise la nuance du chameau dont le pelage blanc tourne légèrement au noirâtre, comme la couleur cendrée. Ces chameaux blanc cendré ont, d'après ce que l'on dit, la chair la meilleure, mais on ne les estime pas comme marcheurs. On a expliqué le mot aouraḳ par cendré; on qualifie le pigeon ramier par ce même terme.

Il y a aussi le pelage noir. Le plus généralement c'est celui des chameaux nadjdî ou du Nedjd et celui des chameaux boḳti (pluriel : baḳâtî) ou bactriens, ou ḳorâçâniens. D'après (le dictionnaire de) Djaûharî, les ṡarṡarâfî sont une espèce de chameaux tenant du chameau boḳtî ou bactrien et du chameau arabe (ou issu, dit-on, de père boḳtî et de mère arabe). Je ne sache pas que cette espèce se trouve ailleurs que parmi les chameaux du Nedjd. Ils ont, disons-nous, du sang bactrien et du sang arabe. Et cependant, lorsqu'ils ont au nez le bourrah ou anneau qui se met à l'aile de la narine du chameau (et qui est le point d'attache d'une très-légère courroie ou cordelle, etc., dont le cavalier a l'autre extrémité à la main), on les conduit et les dirige à discrétion; on tire doucement à soi la courroie ou cordelle, etc., quand on veut arrêter l'animal. (Il obéit de suite, tant il a la narine sensible.)

VII.

Harnachements. — Palanquins.

Le bourrah ou anneau que l'on passe à l'aile de la narine,

est d'ordinaire en selb ou fibres d'un arbre de l'Yémen, cordelées ou non. On appelle encore cet anneau kizâmah. Le kitâm ou encore zimâm est la corde ou cordon ou courroie dont on attache une extrémité au licou ou caveçon ordinaire des chameaux ; ce licou ou caveçon ordinaire est appelé ilât et est fait en cordes ou autrement. Le zimâm est aussi la cordelle ou le mince cordon ou la courroie légère que l'on attache par une extrémité au bourrah ou anneau nasal.

Le katb ou kitb ou katab est la selle cameline dans la construction de laquelle il entre du bois. Le rahl, au contraire, est la selle où il n'entre pas de bois ; elle est plus grande que le katb, plus commode et plus douce. Aujourd'hui on la nomme chadd wa kaïi, ou sangle-garniture, c'est-à-dire la sangle et la garniture du dessous, ce qui forme le rahl ou selle que l'on fixe et maintient sur les hypocondres ou reins du chameau. Très-rarement les Arabes (du désert) se servent de cet appareil.

Le rabit ou bât grossier est le bât sur lequel on attache le haûdadj ou palanquin. Imrou l-Kaïs emploie ce mot dans un vers (de sa Moallakah (voy. vol. I, pag. 249 et suiv.), lorsque, parlant du bonheur qu'il eut de pénétrer dans la litière de la belle Oneïzah ou palanquin où elle était, et racontant comment la belle se plaignait qu'il fût si hardi et abusât de la circonstance, il décrit un tableau d'amour) :

« Elle me disait, et le rabît par notre poids penchait :
« Tu vas blesser mon chameau, Imrou l-Kaïs ; descends,
« descends. »

(Imrou l-Kaïs ne descendit pas. Il resta près de la belle.)

Les haûdadj sont les palanquins où se plaçaient les femmes des Arabes du désert, une seule par palanquin lié et fixé sur un chameau. Le mahmel au contraire est le palanquin double ou à deux places équilibrées une de chaque côté de l'animal. Autrefois les Arabes ne connaissaient pas ce palanquin double ; il fut mis en usage la première fois par El-Haddjâdj fils de Yoûcef. A ce sujet un poëte a dit :

« Que Dieu récompense et à présent et dans l'avenir

de l'autre vie, le premier fidèle qui a inventé le maḥmel ! »

Le ḥils ou ḥilas ou garniture ou sous-selle est ce que l'on dispose sous l'avant-bât ou sous l'avant-selle, ou couverture, parure, etc. C'est une sorte de doublure ou de housse qui est appliquée sur le dos. De là l'expression : « Nous sommes, nous, les ḥils ou garnitures des chevaux, » c'est-à-dire nous savons aller à nu sur leurs dos.

VIII.

Des différentes familles et ascendances des chameaux connus dans l'Yémen.

Il est de règle habituelle parmi nous, dans l'Yémen, que lorsque l'on s'informe de la provenance d'un chameau, on demande : « Quel est son troupeau? » C'est comme si l'on demandait : « De quel troupeau est-il? » Car il en est de plusieurs races ou familles.

— 1° Les maçọûdî ou MAÇOÛDIENS.

Ils constituent la plus noble race et sont les plus résistants et les plus durs à la fatigue, les plus doux d'allures, les plus noirs d'yeux, les plus souples de mouvements. On choisit le maçọûdî pour les palanquins doubles, pour servir de montures aux grands personnages, aux souverains. Comme caractères, il a l'œil beau, d'un noir pur et très-foncé, le front large, la tête petite, le cou de longueur moyenne, la stature ni trop haute ni trop basse, la poitrine bien développée, les membres forts et solides, le pied fin et arrondi, l'entre-bras ou bas-poitrail petit, la queue bien fournie et forte, le sacrum large mais avec inclinaison par côté, ce qui donne plus d'aisance pour le cavalier.

Généralement les chameaux maçọûdî sont de nuance gris de fer. Il en est aussi d'un beau blanc fleuri et de nuances élégantes.

Les endroits de reproduction de ces chameaux sont dispersés depuis Maûza' (pays qui est la sixième halte des pèlerins d'Ạden) jusqu'aux environs de Laḥdj (près d'Ạden),

et jusqu'à Anîn. Il s'en trouve rarement au nord de l'Yémen.

On ne rencontre pas un seul maçoûdien qui soit stupide, qui soit dur à monter. Ce chameau a surtout la vivacité de l'intelligence, la docilité attentive, la progression alerte et vite, la promptitude à répondre à qui le conduit ou le monte, l'empressement à prendre le pas alongé sans y être excité, mais par disposition naturelle, l'attention constante à épier le moindre signe qui le menace d'un coup; aussi vous le voyez porter le cou en avant et l'alonger pour aider la marche.

Toutes les qualités, ou à peu près, que l'on recherche dans le chameau, sont aussi celles que l'on aime chez le cheval, telles que : la largeur du ghârib ou garrot ou espace, entre la base du col et de la bosse, et aussi, a-t-on dit, la largeur des deux coudes; et puis le retroussé de l'arrière-flanc, le pied assez étalé, la poitrine développée. Ces qualités sont à louer aussi dans le chameau.

— 2° Les mansoûrî, MANSOÛRIENS.

Les mansoûrî ou mansoûriens sont les plus rapprochés des maçoûdiens par les mérites et les qualités. Ils ont généralement, pour caractères, les membres longs, l'arrière-ventre retroussé, la poitrine forte et grande, les flancs dégagés. Ils ont la résistance et la tolérance des maçoûdiens, et aussi les mêmes allures souples.

J'ignore à quoi se rattachent l'origine et la dénomination de ces deux familles camélines. Il y a lieu de croire qu'elles descendent de deux étalons premiers appelés Maçoûd et Mansoûr.

— 3° Les ardî yémâni, GROS YÉMÉNITES, ou chomaîrî, CHOMAÎRIENS.

Les ardî yémânî ou gros yéménites, que l'on appelle encore chomaîrî ou chomaîriens, du nom du mont Chomaîr en deçà de Maûza', sont généralement de pelage rougeâtre ou roux vif. Ceux d'entre eux qui sont bons et beaux ne trouvent nulle part leurs égaux en force et en infatigable tolérance pour les transports des charges pesantes, pour les longs voyages. Mais, d'autre part, ils n'ont point les allures souples et agréables,

ni la marche pressée; ils ne conviennent point pour les trajets en maḥmel ou palanquins doubles.

Ils se caractérisent par la largeur des flancs, la masse des quatre membres, l'ampleur de la poitrine, la beauté de l'œil, le peu de cris lorsqu'on les excite ou agace et qu'on les charge, le touffu de la queue, la largeur de l'arrière-croupe, l'épaisseur de l'encolure et sa tenue en ligne presque droite, la grosseur du haut de la tête, l'étendue des ouvertures nasales, l'abondance de leur appétit ne répugnant jamais à rien de ce qu'on leur donné comme pitance.

Les lieux où on les produit et les élève sont la partie yéménique du Tihâmah jusqu'au mont Chomaîr ou Choumaîr.

Les ạrdî djabalî ou GROS MONTAGNARDS ne valent rien. On ne retire quelque utilité que de ceux qui sont de corpulence massive et épaisse et qui ont beaucoup été dans le Tihâmah; dans ce dernier cas, ils acquièrent de la force, mais ils ne valent jamais les chomaîriens.

— 4° Les ạdrî ou ADRIENS sont une espèce ou variété des ardiens, dont ils se rapprochent par la constitution et par la force de résistance. Chez les adriens on trouve de la souplesse de mouvements, des allures douces, des qualités recherchées, une marche pressée. Il en est de convenables pour les transports de somme. Le plus grand nombre est sous poil rougeâtre. On les amène du nord de l'Yémen, des montagnes de l'Ạdr, situées au nord et en arrière de Ḥarad.

— 5° Les ḥalwî, HALWIENS.

Les ḥalwî ou halwiens sont importés de Ḥalî; de là l'appellation de ḥalwî, du nom du pays. Ce sont d'excellents chameaux pleins de force et de solidité. Ils sont courts; on n'en voit pas d'alongés. Généralement, leur pelage est rougeâtre ou blanc. Ils ont les flancs larges, les côtés de la croupe ou arrière-plan des hypocondres saillants et sortis. Ils tiennent des ạrdî chomaîriens pour la force, pour la dureté des allures. Attendu leur pesante lenteur, ils ne conviennent point pour les maḥmel et pour les trajets vifs et dégagés. Si vous les frappez et les excitez, ils se hâtent lentement, mais sans aisance.

— 6° Les mouwallad ou MÉTIS OU MIXTES.

Les mouwallad ou MÉTIS, MIXTES, produits métis, sont ceux qui sont engendrés par des parents de deux familles. Les meilleurs mouwallad ou métis sont ceux dont le père ou la mère est un sujet maçoûdien. Ils diffèrent de constitution, de couleur, de valeur d'emploi. Ainsi, il en est de mérite suprême, auxquels nul autre n'est supérieur en force, en beauté, en prix, en souplesse d'allures, qualités éminentes dont ils ont hérité de leurs parents. Il en est de stupides, pesants. Il en est aussi de gracieux, et aussi de lourds et épais, de race méritante et aussi de vile roture.

Ce qui distingue le plus généralement les métis (dans le sens qu'il faut entendre ici), ce sont la malice, la méchanceté et la stérilité. Il y a des métis qui sont tous longs et parmi lesquels on ne trouverait pas un sujet court, longs d'encolure, longs de dos, épais des membres inférieurs, ayant la queue courte, la tête bombée, le pelage blanc; ils manquent de résistance pour les fatigues des longs trajets; ils s'accroupissent sous leurs charges quand ils fournissent de grandes distances. Ils manquent de souplesse dans les mouvements. Pour toutes ces raisons, ils n'ont qu'une assez médiocre valeur vénale. Les acheteurs qui ne connaissent pas par expérience l'âpreté et la rusticité de cette nature chameline, sont aisément trompés.

Ces chameaux se trouvent depuis le pays de Maûr (au nord-ouest de Zébîd) jusqu'à Ḥaraḍ.

— 7° Les yéménî ou YÉMÉNIENS.

Les yéménî ou yéméniens, ou la famille de l'Yémen proprement dite, sont d'excellents chameaux. Leur qualification désigne que leur race ou famille est de l'Yémen. Ils se trouvent sur le littoral de ce pays, mais on n'y en élève pas en grands troupeaux. Ils sont gracieux de formes, aisés, souples, de bon service, convenant au maḥmel et à tout autre usage, uniques enfin, mais ils laissent peu de postérité.

Ceux qui sont du littoral nord ne valent rien; ce sont des chameaux blanc clair de nuance de plâtre. Ils sont de mouve-

ments durs, sans souplesse, n'ont aucune valeur vénale, ni aucune convenance d'emploi.

— 8° Les nedjdî ou NEDJDIENS.

Les nedjdî ou nedjdiens ou chameaux du Nedjd (c'est-à-dire du haut pays ou pays de hauteurs et de montagnes) nous sont amenés du Nedjd. Ils forment le plus grand nombre des chameaux que l'on voit à Ṡanậ et dans les hautes contrées. Ils ne conviennent bien que dans les pays froids (c'est-à-dire tempérés, car l'auteur qualifie l'Égypte de pays froid). Ils diffèrent dans les tihâmah (ou téhâïm) ou pays bas, contrées basses maritimes, et les pays chauds.

Quant aux nuances, il y en a de rougeâtres, de noirs, de fauves. Ils ont de la vigueur, ont les membres de formes rudes, la tête grosse, les lèvres lâches et pendantes. Ils présentent de l'analogie avec les boḳti ou baḳâti. Ils ne sont pas ainsi, disons-nous, dans les tihâmah ou basses régions.

— 9° Les boḳtî ou BACTRIENS.

Les boḳtî ou (selon le pluriel arabe) les baḳâtî, ou les bactriens, comprennent la généralité des chameaux des contrées de l'Égypte et des pays de la Perse et des régions environnantes. Ils ont une constitution lourde et massive, les membres épais, la tête grosse, ainsi que les pieds et le cou, le poil noir ou fauve, abondant, la marche lente, les mouvements durs. Parmi ces chameaux, celui qui a de la résolution se connaît à sa force de résistance lors des transports des fardeaux et dans les voyages. Les boḳtî ne servent de rien dans l'Yémen et dans les pays chauds. Ils se reproduisent assez abondamment. On tond leur poil. Ils ne vivent pas longtemps.

Le chameau boḳtî a ceci de particulier que, étant chargé, il ne glisse pas sur les terrains gras et mous. S'il sent qu'il va glisser, il s'agenouille.

Tout ce qui n'est pas des diverses familles chamelines que nous avons désignées et dénommées, est introduit dans la catégorie des mouwallad ou métis ou mélangés; tels sont le chameau ḥakamî et le chameau ạbsî, qui tirent leur nom de

Ḥakamîah et d'Ạbsîah, pays connus. (J'ignore où sont ces pays.)

— 10° Les hédjîn, ou baḥrî, ÉTRANGERS, OU MARITÎMES.

Les baḥrî ou maritimes, outre-mer, nous sont amenés par voie de mer. Ils sont appelés du nom de convention hédjîn, mais non point dans le sens de hédjîn signifiant demi-sang en parlant de chevaux, etc. (Ce nom ne veut signifier ici que : étranger.) On leur applique la qualification de baḥrî ou maritimes, parce qu'ils nous viennent par mer. Ils sont de plusieurs sortes.

Il y a les sawâkinî ou *savâkiniens*, importés de Sawâkin. Ce sont les plus remarquables de formes ou extérieur et de qualités instinctives, les plus beaux, les meilleurs. On les affecte spécialement à servir de monture aux grands et aux souverains. Leur extérieur annonce la supériorité. Ils sont alongés, fermes de membres, fleuris de couleurs. Et puis : longues encolures, beaux yeux, belle physionomie, belles têtes, toutes les beautés; distance très-grande des mains aux pieds; queues touffues; instincts soumis et maniables; patience à l'épreuve; allures commodes; mouvements doux et aisés; préoccupation attentive aux signes; docilité au zimâm ou longe légère attachée à l'aile du nez, et obéissance prompte à se laisser diriger au gré du cavalier sur la moindre indication et le moindre avertissement.

Il y a aussi les zourị ou *zouriens* qui ont à très-peu près les qualités des sawâkiniens. Ceux des zouriens qui ont la force et la beauté, sont de mérite supérieur, ont la marche pressée, la course légère, l'extérieur agréable. Ils nous sont amenés de Zouraḥ, pays du soudan oriental, à peu de distance de Zeila'. Ils ont l'oreille toujours dressée, la tête d'un ensemble gracieux. Le pelage est d'un blanc teinté de rougeâtre. Ceux dont la constitution a du développement et dont les organes sont bien proportionnés, sont supérieurs même aux sawâkiniens. On aime à posséder des zouriens et on les fait servir de montures aux souverains et aux personnages élevés.

Les azalî ou *azaliens* rivalisent aussi de mérites avec les zouriens. Parmi les azaliens, ceux qui sont de conformation avantageuse et qui ont reçu des qualités des zouriens, sont spécialement destinés à servir de monture aux princes, aux hauts personnages.

Quant au nom d'azalî qui distingue ces chameaux, je ne vois, pour me rendre compte de cette appellation, que ceci, c'est qu'il y a transposition des lettres du mot original qui d'ailleurs encore devrait être par un z. Mais les zaïâlî ou zeylaïens ou gens de Zeyla', dans leur langage, changent le z simple en z ponctué. (Azalì serait donc pour zaïlaï et voudrait dire : qui est de Zeyla' ou Zayla', qui est zeylaïen.)

Les berbérî ou *berbériens* sont également de bons chameaux, remarquables par leur vélocité et leur souplesse d'allures. Presque tous ont les oreilles courtes. Ils ont souvent de la malice et de l'indocilité. Mais ils conviennent admirablement pour le nedjâbah (c'est-à-dire les fardeaux, les hardes, les palanquins, etc., ayant encore, avec cela, cavalier en croupe), pour les marches expéditives, pour les transports d'effets. Ces chameaux nous sont amenés de Berbérah.

Il y a encore les chameaux que l'on nous importe de Bahrah, de Rahtîâ, d'Awân, de Dahlak. Mais ils ne sont point de ceux que l'on choisit comme montures princières.

Pour les raisons que nous venons d'énoncer, ces diverses sortes de hédjìn ou étrangers que je signale ici, sont en honneur et en grande considération chez les personnages de l'Yémen qui, par une rivalité ou concurrence empressée, les achètent à des prix exagérés. C'est avec ces hédjìn que ces personnages combattent, vont en incursions de concert avec les chevaux que les hedjîn laissent loin derrière eux quand il s'agit de distances longues à parcourir. Les grands, les princes comptent le cavalier qui monte le bahri ou hédjìn, comme un véritable cavalier de cheval et le nomment bahhâr, bahrier, marinier, montant le bahrî. Le bahrier est immédiatement au-dessous du cavalier proprement dit, dans les suivants ou escortes particulières des rois en visites et en cérémonies, et

aussi pour la répartition des gains de pillages et des captures.

Lorsque les hédjîn, dont nous parlons, vieillissent et sont de bonne conformation, ils sont d'un service excellent pour les charges et sommes, et ils portent parfaitement les palanquins doubles. Ceux de ces sortes de chameaux qui ont l'allure douce, les reins forts, s'appliquent très-bien aussi aux transports.

On recherche dans les hédjîn le dos gras et plein afin d'avoir ainsi un maintien solide pour le koûr ou selle du chameau. Mais cette même disposition, on ne la recherche nullement chez les hédjîn que l'on affecte aux transports des fardeaux et des sommes; car alors cette partie se blesserait facilement. Pour faire fondre la graisse du dos et de la bosse, on place sous la sous-garniture ou ḳaïi de la selle, une pièce en étoffe de laine ou une couverture; dès lors la graisse du dos fond et ne cesse pas de fondre jusqu'à ce qu'il n'en reste plus.

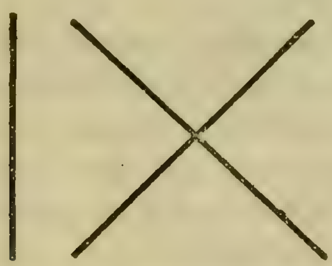
Parmi les variétés de hédjîn ou étrangers d'origine, il en est qui ont des chameaux de mérite supérieur, beaux, grands et robustes de formes, aisés d'allure, résolus, rapides, à marche pressée, durs et patients, résistant à toutes les âpretés du désert. Les meilleurs encore de ces intrus sont ceux qui nous viennent du Zeïla', et que l'on rattache, comme lignée, à ceux du sultan de Raḥîtah.

Raḥîtah est une île étrangère à l'Arabie, assez voisine du rivage de la mer et séparée de Bâb el-Mandeb et du rivage du Ẓoubâb par une traversée prenant depuis le lever du soleil jusque vers la matinée seulement, par un vent favorable. Aussi, dit-on que le lait emporté de Raḥîtah au moment où il vient d'être trait, arrive encore chaud à Mandeb, tant la distance est courte. Cette île est une dépendance de Zeïla'. La mer y est toujours agitée par le vent. Là, l'agriculture est abandonnée, presque nulle; la verdure y fait défaut. Raḥîtah a une grande vallée et un lieu où se rassemblent les eaux pluviales; il y a des dattiers. Mais Raḥitah est stérile et dénuée de ressources, n'a d'autres moyens alimentaires que le lait de ses chamelles et les dattes sèches. On n'y connaît guère d'autres subsistances. Lorsque les Raḥityens en sont venus à l'extrême de disette et

de faim, ils descendent des montagnes à Rahîtah avec leurs chameaux, y en vendent, et passent ensuite à bon marché sur le rivage arabe. Ceux qui débarquent amènent des chameaux hédjîn très-beaux, et des chamelles; nous avons eu des occasions de bien voir et connaître ces gens. Ensuite ils retournent chez eux.

Ce qu'ils aiment en produits, ce sont les jeunes veaux et les génisses, les tentes noires, les vêtements apportés de l'extérieur, les bourd ou manteaux rayés de l'Yémen, les kâmilîah ou complètes qui sont de grandes pièces d'étoffe dont on s'enveloppe et se drape, et les nourritures convenables. Ce sont là les objets de commerce que l'on porte et vend dans ce pays-là.

Le sultan des Rahityens est d'origine zeïlaïenne. C'est aux troupeaux de ce sultan que l'on rapporte la production des beaux chameaux étrangers qui n'ont pas de sang arabe. Ils sont réputés pour leur élégance, leur excellence, leur pelage, leur prestesse à la marche, leur dureté à la fatigue et leur fort développement. Ils paissent dans les montagnes, et ils ont des marques ou signes artificiels qui les font reconnaître comme appartenant spécialement au sultan; tel ce signe



imprimé à l'aide du feu sur le flanc droit. Le signe est appelé haûnab, ce qui signifie : spécialement personnel. Personne ne touche et n'inquiète ou n'emploie ces chameaux que le sultan et ses gens. Les neveux du sultan, les leïla, tel est leur nom, ont aussi de semblables chameaux et dont la marque est



Après ces deux familles camelines, les ta'çab ou taçabiens, les chameaux que l'on nomme les bâkarî ou bâkariens, n'ont pas de marques dans leur pays. Ils paissent libres, et aussi sont nourris à l'attache. Les rahl ou rahliens sont élevés sur les rivages, les doubaî ou doubaïens, sur les montagnes, et n'ont pas de marque. N'ont pas de marque non plus, et sont élevés près des rivages, les chameaux derkélì ou derkéliens et les achkalì ou achkaliens. L'espèce la plus éloignée se trouve au delà de Rahîtah à trois jours de distance, et elle a la variété des lâbâs ou lâbâciens, dans une localité à laquelle on la rattache épithétiquement et que l'on appelle Harlâchah; cette variété vit dans les montagnes et est la plus infime sorte de tous les hédjîn, la plus inférieure à la course, la plus mauvaise à la marche; elle a le pelage noir. Elle ne réussit pas à laisser de produits dans l'Yémen. De même, personne ne la recherche et n'en veut à Rahitah.

Toutes ces familles forment les meilleures espèces de la catégorie sus-indiquée, y compris les familles auxquelles on applique des marques spéciales, comme nous venons de le dire. Toutefois il faut mettre hors de ligne les zeïlâï ou zeïlâïens, qui appartiennent au sultan et à ses gens et qui sont de haute race, ainsi que quelques autres.

En résumé, ce que nous aimons et voulons dans le chameau et aussi dans le hédjîn ou intrus, ce sont les qualités que voici : — dans le chameau, la longue haleine, la résistance aux fatigues des longs trajets et des charges pesantes et aux exigences de la soif; — dans le hédjîn, la résistance aux fatigues pour les transports rapides, et aussi cette faculté spéciale et si louable de ne pas retenir ou contenir sa respiration dans la course, quelque longue que soit cette course; mais, tout en courant,

le hédjìn de bonne nature soutient et dirige sa respiration sans la gêner comme font les autres animaux de somme, comme les chevaux mêmes et autres, lesquels s'arrêtent ou ont besoin de s'arrêter pour reprendre haleine. C'est là le point spécial de supériorité chez le hédjìn. Le cheval au contraire, lorsqu'il court ou force la marche, maintient-il sa respiration et persiste-t-il dans ses efforts, et le trajet se prolonge-t-il, le cheval succombe (1).

— 11° Les noûbî ou NUBIENS, OU CHAMEAUX NUBIENS.

Le chameau noûbî ou nubien est ce qu'il y a d'excellent en qualité, en formes d'extérieur, en service. La plus grande partie des bons chameaux d'Égypte viennent des nubiens. Le nubien, mâle ou femelle, qui a pris un beau développement, est ce qu'il y a de plus parfait. Il est d'une corpulence robuste. La tête est d'une petitesse remarquable. L'auteur du livre intitulé Mouroùdj-el-zahab ou les Prairies d'or dit, en parlant des habitants de la Nubie, qu'ils ont des chameaux nédjìb ou chameaux de voyages et de transports accélérés; que les habitants de la Nubie combattent à toute outrance sur ces chameaux qu'ils manient avec une adresse étonnante. Les chameaux noûbî ont une prestesse de mouvements, de détours, de voltes, une intelligence et une précision de manœuvre supérieures à celles du cheval, en telle sorte que l'on ne sait comment venir à bout de l'homme qui monte un de ces chameaux et que le cavalier à cheval n'arrive point à l'atteindre.

IX.

Maladies des chameaux. — Traitements.

Après avoir parlé des chameaux et de leurs différentes ma-

(1) J'ai fait quelques transpositions dans ce qui traite des hédjìn ou bahrî; ce qui les concerne est disposé en trois endroits un peu éloignés entre eux dans le texte arabe; j'ai tout réuni ici en une seule suite.

nières d'être, nous devons indiquer les maladies et affections qui se présentent chez eux le plus généralement, et les traitements qu'il est d'usage d'employer.

Ébullition du sang, explosion du sang, ḳafz el'-dem. Cette maladie tient à une surabondance ou pléthore sanguine, et elle se caractérise par l'apparition, sur le corps, de boutons arrondis.

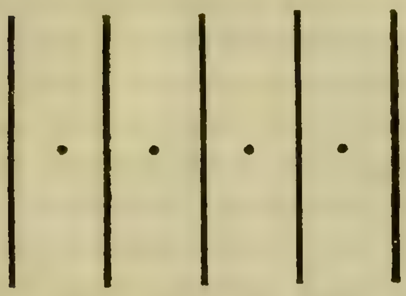
Traitement. On saigne le chameau aux veines connues aussi chez lui sous le nom de jugulaires. On tire du sang en assez grande quantité pour que la couleur ou facies de l'animal s'éclaircisse.

Nyctalopie ou vue n'apercevant que le soir à la nuit, ạchwân. Cette maladie a pour cause le trop long séjour à l'étable ou lieu d'attache dans lequel on tient les chameaux accroupis.

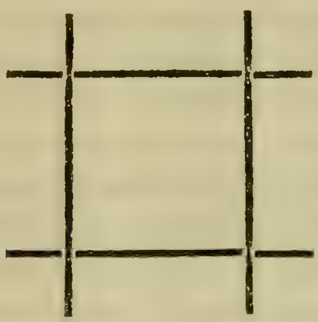
Traitement. On saigne aux deux veines sous-orbitaires. On retire peu de sang. Si cette saignée ne suffit pas, on saigne aux jugulaires. La guérison s'ensuivra, s'il plaît à Dieu.

Le cancer, saratân, ou pincement encéphalique, encéphalite. Le chameau atteint de cette maladie secoue ou agite la tête, remue les yeux et les lèvres comme l'individu en délire. Il s'abstient de manger et de boire. Si on le délivre de ses liens, il va en furieux devant lui, tombe, se relève.

Traitement. On applique sur les deux côtés de la face deux traînées ou lignes de feu qui s'étendent depuis le nez jusqu'à la nuque; de plus, aux articulations de l'encolure, à chaque articulation une ligne de feu, et entre chaque ligne un fels ou écaille, c'est-à-dire un bouton de feu, au moyen d'un cautère boutonné, et tout cela depuis le commencement de l'encolure jusqu'à la fin, sous cette forme :



On cautérise aussi aux trois dernières côtes, qui sont les plus rapprochées des hypocondres ou parties molles et supérieures du ventre, entre chaque deux côtes trois traces de feu sur l'un et l'autre côté du corps, et aussi sur la région ombilicale un tracé de feu en carré dont les extrémités des lignes dépassent le carré, selon cette figure :



Ensuite sur le défaut ou partie molle lombaire du ventre on trace une cautérisation cruciale, et sur le haut de la queue une cautérisation en forme carrée et comme celle que l'on a appliquée sur la région ombilicale.

On isole le malade et l'éloigne des autres chameaux. On lui frictionne le corps avec de l'huile de sésame ou salît où l'on a mis de la gomme ammoniaque, de l'anethum sylvestre ou ḥazâ, du cucumis anguinus ou ḳiṭṭâ, de la graine noire ou graine de nigelle pilée, de l'assa fœtida. On tient l'animal à une douce chaleur en le couvrant de couvertures. On le prive

de nourriture tant qu'il a l'instinct troublé. Quand l'intelligence est redevenue normale et qu'il crie pour demander à manger, on lui donne des aliments. Il est alors guéri, grâce à Dieu.

Le djouchâr ou COUP NOCTURNE. On désigne par djouchâr la maladie qui attaque subitement le chameau pendant la nuit; et au matin l'animal ne veut pas manger, il est comme brisé, presque sans entrain, abattu.

Traitement. On isole de suite le malade, de peur que sa maladie ne se communique aux autres chameaux. On le prive de manger et de boire pendant quatre jours. Si alors il reprend de l'animation, il y a lieu d'espérer le rétablissement. On continue la diète jusqu'à ce que le chameau retrouve son état ordinaire et soit sorti de maladie. Si le mal persiste, on lui applique un point de feu, on lui pratique une cautérisation légère sur le nez en le touchant avec le cautère; mais on évite la saignée. On trace également une cautérisation cruciale sur la tête. Il peut guérir ainsi.

Le ḥorâḳ ou COUP DE CHALEUR. La cause en est la grande chaleur du milieu du jour, la marche aux heures brûlantes avec les fardeaux. De là le développement d'un violent échauffement intérieur, le coup de chaleur, ce qui se traduit par les symptômes suivants : les hypocondres ou parties molles et supérieures des flancs se resserrent et se contractent; l'animal est alangui; il se débilite; les rations abondantes ne procurent aucun résultat avantageux. Le chameau ainsi malade s'agenouille et s'accroupit lorsqu'il aperçoit le soleil et même la lune, et il n'est disposé à marcher qu'aux moments de fraîcheur.

Traitement. On fait boire de l'eau fraîche dans laquelle on a battu du zizyphus nabeca vert ou, à défaut de ce zizyphus vert, du zizyphus sec, à la dose de trois ou quatre roṭl; on donne cette boisson pendant trois jours. Le madîd ou bouillie ou barbotage est préférable, préparé ainsi : on moud du maïs, on le bat et délaye dans l'eau, à consistance un peu marquée, et l'on fait avaler cette bouillie au chameau tant qu'il est dans son état d'échauffement. Ce moyen guérit. Le henné qu'on laisse digérer dans l'eau remplace avantageusement le zizyphus,

si l'on manque de ce dernier; ou bien, si ce simple digestum reste sans effet, on laisse tremper du açârah ou tourteau de sésame, dès le soir, dans de l'eau fraîche, et on la donne ensuite à boire au malade.

— Le djarab ou LA GALE. Cette maladie est bien connue; presque pas un chameau n'y échappe. Elle a pour causes : l'encombrement des emplacements où l'on tient les chameaux; la grande malpropreté de ces endroits; l'abondance des ricinus ou ixodes; la négligence pour tout ce qui concerne l'animal; l'oubli des époques de la tonte; le manque d'onctions; la persistance prolongée dans l'usage du maïs pour nourriture du soir; les soins mal ordonnés et mal entendus; les nettoyages ou frottages de la peau trop rares; le séjour avec d'autres chameaux galeux, ce qui fait que la maladie se transmet.

Traitement. Dès que la maladie apparaît sur les parties molles des hypocondres ou aux pieds, il faut tondre les endroits attaqués et oindre de corps gras. Renouvelez souvent les onctions, dans les pays frais ou les saisons fraîches, avec l'huile de sésame; s'il fait chaud, employez le beurre fondu. Lorsque la gale s'est emparée de tout le corps et s'est fortement développée, il faut saigner aux jugulaires et extraire du sang assez pour que la violence se calme. Après les saignées on passe aux onctions avec l'huile de sésame, le soufre, le katîb aigre ou mélange aigre de lait de brebis et de chamelle. A défaut de katîb on met du sel et du goudron. On frictionne tout le corps. On renouvelle jusqu'à guérison complète. Si le poil est tombé et que la gale soit guérie, on onctionne la peau avec du beurre fondu, du lait frais et du sel; ces onctions et frictions avec le beurre font renaître le poil.

— Les harar ou *molettes*. Les molettes ou harar se présentent sous la forme d'un gonflement qui s'élève vers les endroits de flexion des pieds. C'est une eau qui s'y accumule. Les molettes n'occasionnent pas de douleur.

Traitement. On applique à l'articulation, au-dessus de la saillie articulaire, trois raies de feu perpendiculaires au

membre et en dehors; et l'on fait avaler à l'animal cinq rotl de beurre fondu. La maladie guérit.

— Les malaḥ ou mèleḥ, EXOSTOSES DU GENOU. Si l'on néglige de traiter les exostoses ou tumeurs osseuses du genou, elles ruinent l'animal.

Traitement. On applique au genou malade trois traînées de feu, à côté l'une de l'autre et perpendiculaires, de cette manière :



— Le nafâḳ ou ENFLEMENT, MÉTÉORISATION, TYMPANITE. Dans cette maladie, l'animal a le ventre enflé, tendu, rénitent. En pareil cas, le chameau a mangé des plantes qui déterminent le gonflement; ou bien il a mangé en trop grande quantité de jeunes pousses végétales, ce qui a amené la météorisation.

Traitement. Suspendre toute nourriture. Faire digérer, depuis le soir jusqu'au matin et à ciel découvert, du tamarin (ḥomar) dans la quantité d'eau qu'habituellement boit le chameau, et l'on donne à boire cette eau à l'animal. On cautérise sur les deux parties molles latérales et supérieures des hypocondres; mais l'animal doit avoir évacué auparavant par l'effet du tamarin. On cautérise encore, à la région ombilicale, trois lignes de feu comme celles que nous venons d'indiquer précédemment. Le malade guérit.

— Le zahrah ou ÉCLAT ou BOURGEON. Le ẓahrah résulte de ce que le chameau a marché dans l'eau et sur les pierres. Il boite ou de la main ou du pied. On examine, et on trouve dans le ḳouff ou pelote qui forme l'extrémité du membre une sorte de furoncle ou noyau d'un abcès. Si la petite tumeur est grisâtre (c'est-à-dire mûre), la chose est à point. Sinon, on laisse mûrir. Alors on ouvre l'abcès avec le bistouri et on évacue la

matière qui s'y trouve. On panse avec du beurre chaud et de l'oignon cuit. Ensuite on panse avec le goudron chauffé. On continue pendant trois jours et le mal se guérit.

— Le ḥafâ ou POURRITURE DU PIED. Cette maladie reconnaît pour cause le trop long séjour au manâḳ ou lieu où l'on tient accroupis les chameaux. Alors le pied se gâte et se dégrade. On a pour caractères définitifs, ceci : le pied se prend de pourriture, les vers s'y engendrent, et l'animal ne peut marcher.

Traitement. On applique avec le fer rouge, au paturon, au-dessus du pied souffrant, deux ḥidjl ou tours circulaires de feu ; on enlève la totalité de peau qui revêt le pied, et avec un couteau ou bistouri bien tranchant on excise tout ce qu'il y a de chair (ou tissu) en désorganisation, jusqu'à ce que l'on arrive à la chair saine. Ensuite on panse avec du goudron, de l'huile de sésame et de la graisse que l'on a fait bouillir ensemble à pleine ébullition et jusqu'à mélange bien intime. On panse, dis-je, avec cette préparation l'intérieur du pied opéré, et cela pendant trois jours, afin d'amener la dessiccation de la plaie. On fait avaler à l'animal la quantité voulue et habituelle de beurre fondu (c'est-à-dire cinq roṭl).

Selon moi, il est préférable de dénuder de prime abord le pied, de le traiter et maintenir sans appliquer le feu, car le feu laisse des stigmates, et ces stigmates sont des difformités répugnantes. Toutefois elles ne sont pas à considérer, lorsqu'il y a nécessité absolue, et s'il y a à craindre que le pied ne se creuse et ne se ruine.

Le ḥafâ attaque le plus souvent les chameaux auxquels on donne trop peu de beurre fondu et dont l'intérieur du corps reste trop sec.

— Le ḥoṡr ou RÉTENTION. Le ḥoṡr est la rétention, c'est-à-dire la rétention d'urine (dysurie et anurie).

Traitement. Il faut d'abord chercher le conduit urinaire de la verge. Pour cela faire, on s'enduit le doigt avec du suc de sidr ou zizyphus nabeca, on introduit ce doigt dans le canal urétral, et si l'on y rencontre quelque matière squalide ou quoi que ce soit qui retienne l'urine, on retire ce corps étranger.

Si alors l'animal urine, la chose est terminée ; sinon, on donne à boire de l'urine et du vin mêlés, à la quantité de trois ou quatre rotl. Le malade urine ensuite et se guérit.

— Le ḳaṭ' el-nâb, ou TAILLE DES CANINES. Lorsque les canines d'en haut et d'en bas se rencontrent et se touchent, il faut les couper dès leur base, au moyen d'une lime tranchante. Ensuite on fait avaler à l'animal la ration ordinaire de beurre fondu, c'est-à-dire cinq rotl.

— Le hiâdj ou RUT, CHALEUR. Le hiâdj ou rut ou chaleur n'est point positivement une maladie, mais bien une animation qui appelle à la copulation le mâle du chameau ou de toute autre sorte d'animal. Quand le chameau est sous l'influence de l'appétence coïtale, il ne se connaît plus, il est pris d'une espèce de folie.

Traitement. Comme traitement, on fait avaler à l'animal, régulièrement tous les dix jours une fois, du beurre fondu ; mais on en diminue la quantité accoutumée et ordinaire, afin que l'animal puisse ensuite en supporter sans inconvénients l'usage non interrompu. De plus, on *tourtelle* le chameau, on lui donne du tourteau (de sésame, etc.), portions par portions, à intervalles assez rapprochés, et en fragments coupés encore chauds au pressoir ; c'est ce que l'on appelle tarṡîf, du verbe raṡṡaf, présenter et apposer en ordre et à la suite l'un de l'autre. Cet aliment est en surplus de la ration habituelle de nourriture, dont il ne faut rien diminuer ; car dans l'état de rut, si assimilable à un état de maladie, le chameau ne sait ce qu'il mange, ne cesse de gronder, est impatient, difficile ; ses hypocondres se resserrent ; la nourriture qu'il mange paraît demeurer sans utilité pour lui. Quand il sort de cette période de chaleur sans avoir été traité de manière qu'il revienne bien à lui-même, il reste tout désordonné et affaibli. Ibn Zahr prescrit spécialement pour le chameau, pendant le rut, de verser dans le nez et la bouche de l'animal quelques gouttes de suc de foûtandj ou foûdandj ou menthe-pouliot. Par là, le chameau revient facilement à lui.

— Le ḳourrâdj ou ABCÈS. L'abcès est analogue au furoncle

ou dammal. En se développant il s'accompagne de douleur. Lorsque la matière purulente s'est amassée et que l'abcès s'est amolli, on doit l'ouvrir et en évacuer cette matière. Puis on remplit le vide avec du sel et de la coquille d'œuf pilés et mêlés. Un seul pansement suffit, et la guérison en est la suite. Un second pansement n'est point nécessaire. Si l'abcès prenait un aspect de malignité, on le cernerait d'une traînée de feu avec le cautère; puis le mal sèche sur place.

— Le tersîṛ ou EMPATURONNEMENT. Le tersiṛ ou empaturonnement est le nachr ou suffusion, œdème des paturons. Il consiste en un gonflement au-dessus du pied ou de la main, gonflement résultant d'un relâchement des parties tendineuses.

Traitement. On applique la cautérisation exactement comme nous l'avons signalé pour le cas de ḥafâ ou pourriture du pied.

— Le bourâm ou ENFLURE DES EXTRÉMITÉS. L'enflure du pied ou de la main a pour cause un heurt, une atteinte, une compression, etc.

Traitement. On enduit le pied ou la main malade avec de la terre végétale mêlée à du vinaigre de vin. Si le mal ne se dissipe pas par cette application, on le fait mûrir, puis amollir; ensuite on l'ouvre avec la lancette, on évacue tout ce qu'il y a de matière purulente, et on remplit le vide avec du sel et de la coquille d'œuf pilés ensemble et mêlés.

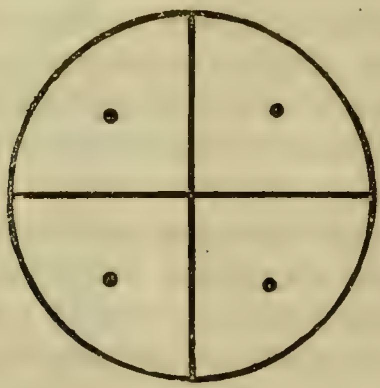
— Le soâl ou LA TOUX. La toux est causée par quelque coup d'air qui a frappé l'animal. Le chameau s'affaiblit et la toux s'accroît.

Traitement. On introduit dans les narines de l'huile de sésame chauffée; et avec la même huile on onctionne la tête. On renouvelle tout cela trois jours de suite. L'animal se guérit.

— Le fakk el-mankib ou ENTR'OUVERTURE D'ÉPAULE, EFFORT D'ÉPAULE. L'entr'ouverture ou effort d'épaule arrive par l'effet d'une chute faite par le chameau qui s'accroupit étant chargé. Alors l'épaule s'entr'ouvre, s'écarte, et le mouvement du membre antérieur est suspendu.

Traitement. Pratiquer sur le lieu de l'écart ou entr'ouverture une cautérisation en cercle et ensuite deux autres lignes qui se

coupent carrément dans l'intérieur du cercle, en cette forme-ci :



On attache l'animal dans un lieu où on le tient en repos. Ensuite on fait prendre au chameau du beurre fondu. On continue en donnant de même de la moûmîâ arborea (moûmîâ chadjarîah) fournie par le sal', sorte d'arbre ou d'aloès de l'Yémen. Cette moûmîâ est réputée dans l'Yémen comme ayant un avantage des plus remarquables et des plus réparateurs.

(Ce que les Arabes appellent spécialement moûmîâ, dit le *Codex* de Dâoûd, est un suc noir comme de la poix noire, qui s'écoule en larmes d'un arbre en Perse. On retrouve ce même produit végétal du côté de Cordoue; il existe dans l'Yémen du côté de l'Omân; aussi en Syrie. La moûmîâ employée, continue Dâoûd, est du goudron, de l'aloès, tous deux dissous dans le miel et le vinaigre. Les Grecs enduisaient et imprégnaient de ce dernier mélange les cadavres qu'ils voulaient conserver.)

Le ọsrah, PRESSION, ENTORSE, MÉMARCHURE. Le ọsrah ou détorsion, pression, entorse, mémarchure, résulte de ce que le chameau s'est tourné dans un endroit étroit, où il se trouvait étant chargé, et des tendons se sont contournés. De là, boiterie.

Traitement. On applique l'animal à tirer de l'eau au moyen d'un ṛarb ou grand seau, à la place du taureau ou du bœuf,

dans un endroit clos; ou bien on l'applique à tourner un pressoir à huile de sésame, et l'animal guérit ainsi.

— Le dabar ou MAL DU GARROT, ET PLAIES DU DOS ET DU POITRAIL. Dans les conditions simples, le dabar ou mal du garrot et les plaies du dos et du poitrail sont aisément conduits à guérison sans que l'on recoure à l'application du feu. On n'emploie la cautérisation ignée que si ces maladies sont devenues très-graves, et que l'on ait à craindre qu'elles n'entraînent promptement le danger de porter leur influence à l'intérieur.

X.

Régime en général et hygiène.

Ce que nous voulons, nous, pour conserver les chameaux en bon état de santé, et comme soins de thérapeutique, c'est la propreté des séjours où l'on tient ces animaux, c'est l'attention à débarrasser des ricins ou ixodes et de toute malpropreté, c'est d'essuyer et nettoyer la peau, de tondre le poil tous les deux mois dans les temps froids et plus souvent dans les époques de température chaude, c'est de s'empresser d'oindre avec le beurre fondu aussitôt que la tonte est terminée, onction qui est de grande utilité et de toute convenance. Si l'animal prend la gale, il le faut de suite traiter avec l'huile de sésame et le soufre, et autres substances que nous avons mentionnées pour le traitement de la gale.

Il est nécessaire de renouveler à propos les kaïï ou sous-garnitures des selles ou les selles elles-mêmes, d'onctionner le dos entier tous les dix jours, sans en tondre le poil.

La meilleure nourriture pour l'animal alors, ce sont le tourteau de sésame coupé en petits fragments et les jeunes pousses végétales que l'on y mêle fraîches, dans la proportion d'un demi moudlâh de tourteau et un moudlâh ou trois quarts de moudlâh de jeunes pousses végétales ou bourgeons (bouroum).

Le moudlâh est un poids de dix roil. Ces deux aliments, en ces quantités relatives, sont pour la ration régulière, correcte. Le surplus de tourteau que l'on donne à titre de racîf ou tersîf, ainsi que nous l'avons désigné en parlant du hiâdj, augmente l'embonpoint et la force. Les pousses bourgeonnantes ou jeunes tiges végétales ramènent le chameau à lui-même et lui relèvent la vigueur bien mieux que ne ferait le dourah ou maïs, éclaircissent mieux la nuance du pelage, assouplissent mieux le corps, raffermissent mieux les nerfs (tendons).

Le soụût de beurre fondu (c'est-à-dire ce que l'on ingurgite de beurre fondu aux chameaux) doit s'administrer tous les trois mois ou les quatre mois, à la quantité, pour chaque fois, de cinq roil de Bagdad. Le soụût de beurre maintient en prospérité le corps et la santé du chameau. Le dicton suivant est une sorte d'aphorisme : pour les mollipèdes, le beurre fondu; pour les solipèdes, le maïs; pour les bisulques, le sel.

Dans les nourritures que l'on donne aux chameaux au commencement du jour et à la nuit, on jette du melon, et le meilleur est le melon sâbiị; il développe la vigueur de l'animal et procure des avantages que ne procure pas le melon des autres cultures. Quant au melon appelé ṡaûmî, dans les montagnes, et syry, dans les basses terres, et au melon de Douḳn, ils sont tous nuisibles, ont rarement quelque avantage. Les gens du nord de l'Yémen, depuis Maûza', Sardoûd et Ḥaraḋ, donnent au chameau le doubbâ ou lagenaria piriformis. Cette dernière cucurbitacée engendre la graisse, l'embonpoint, non la vigueur; et, lorsque l'animal est mis aux voyages et aux fardeaux, la graisse lui fond, et l'on n'a rien à espérer de lui.

Il est de première nécessité de donner aux chameaux du sel et de l'ail une fois par dix jours, et aussi après l'administration du soụût de beurre fondu.

On doit également abreuver le chameau une fois le jour. Dans les saisons fraîches ou les pays frais, on abreuve de deux jours l'un.

Qui se reposera et s'appuiera sur ces données que nous avons consignées ici, en recueillera avantage et profit.

Enfin les trop longs séjours du chameau dans le lieu où on le garde, sans exercices ni voyages, le perdent, l'annulent, et peuvent même être causes de maladies, de lésions. Du reste, il en est de même pour tous les autres animaux de service.

CHAPITRE IV.

Des éléphants. — Observations générales. Appréciation de l'éléphant. — L'éléphant indien et l'éléphant abyssinien. — Usage en guerre. — Caractères physiques; qualités. — Reproduction. — Chasse aux éléphants Deux récits. — Des éléphants comme montures. — Quatre éléphants à Zébîd, ville de l'Yémen. — Alimentation de l'éléphant. — Cri de l'éléphant. — Éléphant abyssinien en particulier. — Une femelle dangereuse. — Maladies de l'éléphant. — L'éléphant Djaûhar. — Durée de la vie des éléphants.

I.

Les éléphants sont des montures royales, spéciales et exclusives aux rois et aux souverains, inemployées par les gens des cours et les gens du peuple. Elles sont les montures les plus considérées, les plus luxueuses, les plus imposantes. De tout temps les souverains ont eu des éléphants à monter, à employer comme force et ressource dans les guerres, et récompensèrent de largesses extraordinaires quiconque leur en faisait don. Par là les souverains rehaussaient leur manière de paraître. La rémunération de l'individu qui fit présent au sultan de l'Yémen de l'éléphant que ce prince possède a été de mille mitḳâl (ou dînâr) d'or; de plus, une pension alimentaire, des vêtements et ce qui suit, d'ordinaire, en fait de largesses royales.

Un roi donne-t-il à un autre roi un éléphant, la convenance et le décorum veulent qu'en retour soit donné un présent de dix chevaux de premier rang. Du reste, les éléphants sont les plus beaux cadeaux de souverain à souverain, sont des réserves que

l'on se prépare et que l'on garde pour intimider l'ennemi et pour faire la guerre. Ils transportent en appareils, armes, hommes, bagages, ce que nul autre animal ne saurait transporter. Ils sont, pour les fêtes et d'autres circonstances encore, ornés de toute espèce de parures, de splendides vêtements, d'un appareil de guerre.

L'histoire rapporte qu'à la journée de Ḳâdécîeh les troupes du général persan Roustam avaient trente éléphants. Les armées en bataille, sont partagées en plus ou moins de corps ou fractions d'un nombre déterminé selon la quantité des éléphants. Sur un éléphant on dispose et place jusqu'à dix hommes avec leurs armures, outre le harnachement de l'animal. Et, sur lui, ces hommes combattent en lançant le trait, le naphte, etc. (4).

Les Indiens, à ce qu'il paraît, combattent de cette même manière; mais, de plus, ils donnent à chaque éléphant une tige ou barre en fer d'un poids que puisse porter et manier la trompe de l'animal. Quand les deux armées se trouvent rapprochées, chaque éléphantier ou chef d'éléphant donne un signal ou cri connu, et toutes les barres de fer sont en même temps et d'un même coup lancées sur l'ennemi. Nul ennemi ne tient contre de pareilles décharges lorsqu'elles viennent de masses considérables; on assure que tel souverain a, dans ses réserves de guerre, jusqu'à dix-neuf cents éléphants. (Le texte arabe me paraît avoir, ici, une lacune d'une ligne où était nommé, probablement, quelque chef ou souverain.) Aussitôt que les barres de fer sont lancées, on se précipite sur la troupe surprise et bouleversée par la décharge.

L'éléphant ne montre pas de volonté décidée, de direction de mouvements en bataille; il ne se porte pas de lui-même à la charge. Il est manié et conduit par l'éléphantier, comme le cheval par le cavalier. L'éléphant, avec sa lenteur dans ses allures, et avec ce qu'il faut pour son équipement, son harnachement et l'armement des hommes qu'il porte sur lui, est une sorte de citadelle que les traits de l'ennemi prennent pour point de mire.

L'éléphantier doit connaître ce que sont les choses d'une bataille, avoir la résolution et le calme nécessaires, afin de profiter des circonstances favorables dès qu'il les aperçoit. Il se place sur l'arrière de l'armée, en ressource de réserve, plutôt que de tenir le front de bataille. Car, d'autre part, l'éléphant est attentif à protéger et préserver sa trompe; elle est le but de ses appréhensions, de sa plus grande crainte. Dès que le moindre accident lui vient atteindre la trompe, l'éléphant se tourne, s'enfuit, et sa fuite alors n'est pas sans périls ou sans inconvénients, car il brise, culbute ce qui était derrière lui et met tout en désordre.

La trompe est le nez de l'éléphant, son appareil de force et de lutte, son instrument pour le manger et le boire; elle tient lieu de mains. Lorsque l'éléphant veut boire de l'eau, il en remplit sa trompe, qui ensuite la lui verse dans la bouche. A l'extrémité libre de la trompe est une excroissance ou appendice digitiforme qui sert d'instrument de préhension doué d'une grande vigueur. Nul animal, une fois que la trompe l'a saisi, ne peut s'en débarrasser.

Toutes les remarques et observations que nous venons d'exposer ont trait à l'éléphant des Indes.

L'éléphant abyssin n'a à la trompe qu'un appendice comme deux petits doigts, lequel est appelé milḳât ou preneur, collecteur, avec lequel l'animal réunit, ramasse; mais il ne peut pas saisir tout ce qu'il veut. L'éléphant abyssin est plus éducable que celui des Indes. Il se tourne péniblement, tant il a les mouvements secs et durs. Ses deux mains ou membres antérieurs sont plus longues que les pieds ou membres postérieurs. Il a la région sacrée ou extrême croupe plus aplatie (et présentant ainsi un siége plus élargi et plus commode). L'éléphant indien a cinq ongles, l'abyssinien en a quatre. Celui d'Arménie a le ventre retroussé à la manière des souloûḳì ou chiens-levrettes du Soudan; il a de la légèreté, de la rapidité dans la progression, de la vitesse dans la fuite.

A propos des deux canines ou défenses, les Indiens prétendent que ce sont deux cornes; ils allèguent pour raison

qu'elles procèdent et viennent de la tête, d'où elles poussent renversées en en-bas et perçant la mâchoire supérieure. Ces dents, d'ailleurs, ne mordent point, ainsi que mordent les canines des autres animaux sauvages; mais elles servent à *corner* ou attaquer comme fait le taureau et comme font les autres animaux pourvus de cornes. Cette manière de voir est acceptable à l'esprit; elle est basée sur une explication plausible d'analogie inductive. La femelle de l'éléphant des Indes n'a pas de défenses; la femelle de l'éléphant abyssin a le privilége d'en être munie.

L'éléphant est doué de sens délicats, d'une grande facilité à saisir les signes et les avertissements, d'une intelligence aisée que ne possède aucun autre animal. Il a une nature qui comporte une éducation développée. La finesse de la vue et de l'ouïe chez l'éléphant a été un motif de comparaison devenu proverbial; et Ka'b fils de Zoheïr a dit : « Je vois et entends ce que l'éléphant même ne voit et n'entend pas. »

Le souverain, le chef d'une armée, se distingue à son éléphant.

Les noms de l'éléphant sont : — fîl, éléphant proprement dit; — koulṭoûm, nom de convention et qui dans le sens primitif veut dire en parlant d'un homme : qui a les joues très-charnues; — ṛachoûm, qui est le nom de la femelle, et qui dans le sens primitif veut dire : homme épais, massif; — daṛfel, qui se dit du jeune éléphant.

Le pas de l'éléphant est une marche activée.

L'éléphant a le rut et l'entraînement sexuel très-violents. A cette époque, il ne montre plus rien de ses qualités à son éléphantier et à son cornac ou sâïs, et il va parfois jusqu'à les tuer. On reconnaît l'état de rut à ce que des deux tempes de l'éléphant il s'écoule une humeur ou ichor des plus infectes. L'accouplement s'exécute comme chez les autres animaux, domestiques ou sauvages. Le mâle monte la femelle soit sur terrain sec, soit sur terrain inondé ou couvert d'eau. La femelle est menstruée une fois tous les trois ans; elle entre en rut après cette perte de sang et les bords de la vulve se déversent

en dehors. Il n'y a de conception que si l'accouplement s'opère à la suite du flux de menstruation.

La durée de la gestation est de sept années, et la durée de l'allaitement est de deux ans. Le jeune animal tette par l'angle buccal et jusqu'à ce que poussent ses défenses. Après la seconde année de la vie, ces défenses émergent, et la mère alors sèvre son petit. Pour cela elle le repousse et le frappe de la trompe, l'écarte de la mamelle. Mais alors elle lui jette de jeunes pousses ou branches d'arbres, des branchages tendres dont il puisse manger. Si l'éléphantin s'éloigne et ne tette plus, la mère ne montre pas plus de sévérité, sinon elle lui mord la queue ou les oreilles, et va même jusqu'à enlever le morceau. On voit parfois des éléphants à queue écourtée ou bretaudée; la cause est celle que nous signalons maintenant.

L'éléphant a quatre molaires, deux à chaque mâchoire, qu'elles remplissent et garnissent. On connaît ce que les éléphants ont vécu d'âge par le blanc qui leur paraît à la face et et aux oreilles qui, chaque année, augmente d'une quantité déterminée.

Les mâles prennent de la force et de la fierté en même temps, deviennent ennemis les uns des autres; et cette inimitié va jusqu'à un degré extraordinaire.

On donna un éléphant au kalife el-Mahdî (le père de Hâroûn el-Rachîd). Le poëte Abou Doulâmah (le courtisan malin et plaisant) apercevant l'animal debout près de lui, tourna le dos, s'enfuit, et se prit à dire ces deux vers :

« Eh! les gens, j'ai aperçu, après vous, l'éléphant; Dieu ne me fasse jamais la grâce de voir d'éléphant!

« Je l'ai vu; une vraie citadelle avec un œil qui lui remue; en vérité, j'ai failli me souiller mes caleçons. »

II.

Chasse aux éléphants. — Deux récits.

L'éléphant est ombrageux et jaloux, lorsqu'il est en force et

en liberté; humble et soumis lorsqu'il est humilié, lorsqu'il est dans une fosse, et lorsqu'il a faim. Aussi cherche-t-on à le mettre en ces dernières conditions quand on le chasse dans les plaines.

Aux Indes, d'après ce que l'on raconte, les chasseurs à l'éléphant lui tendent des cordes sur les chemins qu'il parcourt le matin et par où il sort des joncs et autres grands végétaux solides de cette sorte. Ensuite deux chasseurs s'embusquent à quelque peu de distance et se tiennent cachés. Une fois que l'éléphant s'est pris dans les cordes et ne peut plus s'en dépétrer, que la faim et la soif se font sentir en lui, un des deux chasseurs se montre armé d'un bâton énorme, va vers la bête, et l'accable de coups jusqu'à ce qu'elle n'en puisse mais, et semble demander grâce et merci en se couchant par terre.

Alors l'autre chasseur paraît, se jette sur son compagnon, le repousse, l'éloigne comme un brutal, un coupable que sa conduite vient de déshonorer. Ce protecteur simulé reste assez près de l'éléphant et se pose là comme garde et défenseur, affecte un air de bienveillance et de compassion, présente au captif quelques herbes, lui apporte de quoi boire; puis il disparaît. Le premier revient avec le bâton, administre une nouvelle décharge de coups semblable à la première ou même meilleure. Le second revient alors et derechef repousse le méchant, se remet à la garde et à la protection de l'éléphant, auquel encore cette fois il donne à manger. L'animal se montre de moins en moins farouche, il désire revoir son bienfaiteur quand il s'absente, reconnaît en lui le sauveur qui lui a conservé la vie. On renouvelle ces manœuvres jusqu'à ce que l'éléphant se soumette à la main de son protecteur, lui obéisse entièrement, et paraisse désormais conquis et dompté. Alors seulement le chasseur délie les cordes qui embarrassent l'éléphant, le monte et part, le conduisant à discrétion. L'éléphant reconnaît bientôt le langage étrange de son cornac, comprend les intentions des signes et des cris. Du reste, l'éléphant a une grande propension à l'affection et à l'attachement, tout en ayant la force, la vigueur et la masse.

La langue de l'éléphant a de l'analogie avec celle de l'homme; seulement elle n'a pas l'extrémité extensible.

A l'état sauvage, dans les plaines et les espaces qu'ils fréquentent, les éléphants ont un chef qui les conduit et les gouverne, et qu'ils suivent.

On rapporte qu'un individu s'était mis à chasser l'éléphant au moyen de flèches empoisonnées. Il tuait ainsi la bête, en enlevait les défenses, les vendait, et il vivait de cette industrie. Il s'embusquait vers les chemins ou passages des éléphants, se postait en haut d'un grand arbre et se tenait là comme en un fort. De son lieu d'aguets, notre chasseur lançait sa flèche à tout éléphant qui lui arrivait à point. Or, un jour, vint à passer une troupe sous la conduite d'un chef énorme. Le chasseur décoche au dernier de la bande une flèche empoisonnée. La flèche se plante dans l'animal qui soudain se prend à barrir et bientôt tombe mort. Le chef de la troupe passe à l'arrière, examine le mort et lui aperçoit une flèche enfoncée dans les chairs. Il se met à considérer l'arbre, explore au flair et finit par découvrir le chasseur. L'éléphant se met avec la partie postérieure du corps à secouer, heurter, ébranler l'arbre jusqu'à le briser. Le chasseur tombe et se voit perdu, mort. L'éléphant le saisit avec la trompe sans lui faire aucun mal, se le place et campe sur le dos, lui ramasse même et lui donne l'arc et les flèches qui étaient par terre.

Après quoi, l'animal part à marche pressée, voyage le reste de la journée, la nuit suivante, et le matin il arrive au bord d'une eau. Il s'arrête ; de sa trompe il montre et fait signe, et le chasseur aperçoit à peu de distance un serpent des plus monstrueux. L'homme comprend ce que veut indiquer l'éléphant, lance une flèche au serpent et le tue. C'était à cette eau que venaient s'abreuver les éléphants aux heures de boire ; mais à cause du reptile aucun d'eux ne pouvait se désaltérer. Une fois que le serpent est tué, le chef de la troupe retourne, emportant l'homme au lieu d'où l'on était parti et où l'éléphant avait été frappé à mort. Ensuite l'éléphant chef pénétra dans un vaste espace où gisait un nombre considérable d'éléphants morts.

Le chef fit signe à tous les éléphants qui l'entouraient, et chacun d'eux emporta une quantité de défenses. Il passa ensuite en avant, ayant toujours son homme sur le dos, et le matin il arriva à peu de distance de la porte d'une grande ville. Sur un signe du chef, tous les éléphants déposèrent à terre leurs charges de défenses. Lui, il fit descendre de dessus lui le chasseur, le laissa là, s'éloigna, et disparut avec la troupe. Le chasseur se trouva au milieu d'une masse énorme de défenses; il les vendit, et s'enrichit. Mais il prononça son *meâ culpâ*, renonçant à la chasse aux éléphants. Dans la nuit, a-t-il dit, il avait franchi un espace qu'un homme des plus alertes piétons n'eût pas parcouru en plusieurs jours..... L'éléphant est réputé des plus intelligents animaux.

Autre récit. Plusieurs individus s'embarquèrent, se mirent en mer, et firent naufrage. Trois d'entre eux s'attrapèrent à quelques planches du bâtiment et abordèrent à une île inhabitée. Bientôt la faim se fit sentir, violente, impérieuse. Un de ces trois naufragés engagea les deux autres à faire un vœu. « Peut-être alors, dit-il, Dieu nous viendra en aide et nous sauvera. » Deux de ces malheureux firent vœu de jeûner ou de donner une aumône aux pauvres, et ils dirent à leur compagnon : « Toi aussi, fais un vœu. — Moi, reprit-il, je promets à Dieu de ne pas manger de viande d'éléphant. Mais ce vœu est imprudent. Comment en sortir sans pécher? — Je l'ignore; mais il ne m'est venu sur la langue que les paroles que vous avez entendues. » Et les deux premiers se mettent en marche, allant en quête de gibier ou de quoi que ce soit qui puisse satisfaire aux exigences de la faim qui les tourmente.

Ils rencontrent un tout jeune éléphant, le prennent, l'égorgent, en font rôtir la chair et en mangent. Le troisième naufragé n'en veut goûter mie. « Sauve-toi la vie, lui dirent ses compagnons, et mange avec nous. — Vous savez quel est mon vœu; je n'y mentirai pas. Probablement Dieu a ses vues à ce sujet. » Ils ont à peine achevé ce colloque, qu'ils avisent une troupe d'éléphants conduite par un chef qui les précède, éléphant énorme dont les autres suivent les pas. La troupe aperçoit

nos hommes et se dirige de leur côté. « Elle arrive vers nous, a raconté l'individu qui s'était abstenu de manger ; le chef éléphant s'approche de moi, se met à me flairer, puis s'éloigne et me laisse. Il va vers un de mes compagnons, le flaire aussi ; puis l'étend et le couche par terre, lui pose le pied antérieur sur lui et l'écrase. Il va flairer l'autre et le traite comme le premier. Ensuite l'éléphant revient à moi, me flaire derechef et me laisse. La troupe passa outre avec son guide. Ainsi mon vœu aboutit à ce que Dieu voulut, à mon salut. »

III.

Des éléphants comme montures.

Monter l'éléphant est chose pénible, donnant fatigue et souffrance, accablant tout le corps, tolérable seulement pour les hommes forts et vigoureux, ou pour ceux qui s'y sont dressés et habitués. L'allure la plus supportable et la plus douce est le pas grave et posé. Mais le pas pressé est une allure extrêmement rude et dure pour le cavalier.

On se place et se maintient sous des cordes fixées au cou de l'animal. C'est le kalâwah ou les cordes d'appui, le *retinaculum*. Le cavalier passe les jambes et les tient étendues sous les cordes du kalâwah et pose les deux gros orteils un sur la base de chaque oreille de l'animal. C'est par eux qu'il gouverne l'éléphant, le dirige à droite, à gauche. Mais, pour faire retourner en arrière ou faire volte-face, on se sert d'une tige de fer en crochet ; car l'éléphant craint extraordinairement le fer.

En bataille, l'éléphantier qui enfourche le cou de l'animal, selon l'habitude, fait opérer tous les mouvements par l'éléphant à l'aide de la tige en crochet, pendant que l'on est en plein combat et de près. La grande caisse que l'éléphant porte sur le dos renferme le naphte, les armes, les flèches, un appareil de défense, protége les soldats contre les flèches, ou tout autre moyen offensif des ennemis ; là est la ressource dans une attaque rapprochée.

Parmi les éléphants, il en est de lâches, et il en est qui marchent résolûment en avant.

IV.

Quatre éléphants à *Zébîd*, ville de l'Yémen.

Mon père, feu le sultan El-Mélik el-Moueïed, que Dieu lui donne les saintes joies du ciel! voulut avoir dans le grand *patio* de sa demeure, à Zébîd, en l'année 710 de l'hégire, un lion et un éléphant. On amena donc un lion, et avec lui un éléphant nommé Faradj ou Protection, Délivrance, réputé pour sa prestesse et sa hardiesse. On donna un bâton à l'éléphant. Celui-ci voyant le lion montrer les dents, se replia la trompe entre les membres antérieurs, recula, se retira, puis reparut avec un autre éléphant nommé Salâḥ, ou Soutien, Confort. Ce dernier était d'une corpulence des plus développées, des plus puissantes, et en même temps d'une douceur et d'une soumission des plus merveilleuses. La tête de Salâḥ, depuis l'extrême sommet du front jusqu'au point d'émergence des défenses à la lèvre supérieure, mesurait la hauteur d'un homme. Le reste de la masse avait acquis des proportions extraordinaires. C'était le chef des éléphants moueïediens (c'est-à-dire des éléphants de Moueïed). On donne un bâton à Salâḥ qui alors marche droit au lion et lui décharge plusieurs coups de bâton. Le lion se garantit et pare du bras gauche en véritable champion résolu, c'est-à-dire en lion. Pour assener ses coups, l'éléphant enlevait le bâton avec sa trompe aussi haut que possible, puis le rabattait avec force. Aussi les coups laissèrent des traces considérables sur le lion. Le lion montra un peu moins les dents, rugit un peu moins rude. Quelques jours après, il mourut.

A Salâḥ arriva même incident qu'à Djaûhar ou Gemme, avec le kalife. C'était au moment du rut et on était à Ahwâb, à peu de distance de Zébîd, vers le rivage de la mer Rouge. El-Moueïed avait ordonné de laisser aller Salâḥ à une femelle pour

la saillir. Salâḥ s'anima, entra en excitation. La femelle se déroba aux velléités de Salâḥ. Le cornac le voulut arrêter, et l'éloigner de la femelle; Salâḥ, irrité, tua le cornac. Le prince El-Mélik el-Moueïed s'approcha de l'éléphant, le rudoya, le chassa devant soi en lui disant : « Allons! va-t-en à ta demeure. » L'animal partit; depuis ce jour, et jusqu'à sa mort, il ne fit plus le moindre mal à qui que ce fût.

V.

Alimentation.

L'alimentation de l'éléphant est la même que celle des bêtes de somme. On donne à l'éléphant des melons au commencement du jour et après la ration du soir. Mais cette ration doit être cuite à l'eau jusqu'à coction convenable, que ce soit du riz ou du maïs. A cet aliment on ajoute alors du beurre fondu, et on donne à l'animal bouchée par bouchée. On peut remplacer cette préparation par du pain.

On ne donne à boire qu'une seule fois par jour.

VI.

Cri de l'éléphant.

Le cri de l'éléphant est de deux sortes. Le cri poussé par le nez est le petit cri, le cri faible. Le cri produit par le gosier et la tête est le ḳab', barrit, baret, barir, barréyer, bareter. Le barrit, ou cri de l'éléphant, s'entend à une grande distance, attendu la force avec laquelle l'animal le pousse. Il en est de même des cris ou rugissements du lion; les entendant de loin, vous vous imaginez qu'ils partent d'auprès de vous.

VII.

Éléphant abyssinien. — Une femelle dangereuse.

L'éléphant abyssinien (ou éléphant d'Afrique) est d'une corpulence moins volumineuse que celle de l'éléphant indien, a la peau plus rude, a des rapports de membrure moins bien proportionnés, est plus brut d'instincts, plus prompt à tuer l'homme.

A l'époque de mon aïeul, le kalife commandeur des croyants El-Mélik el-Mouzaffar, il y avait une femelle d'éléphant appelée Salâmah ou Salut, dénomination en vrai contre-sens; car en Salâmah pas de salut n'était. Or donc, elle avait la passion permanente de tuer les gens. De nuit, Salâmah ouvrait l'enceinte où elle était renfermée, rôdait dans le pays, et tuait toute personne qu'elle rencontrait. Salâmah voyait-elle une muraille assez basse, par-dessus laquelle elle pût faire plonger sa trompe et atteindre ceux qui se trouvaient de l'autre côté, et y rencontrait-elle quelqu'un, elle le tuait. Voyait-elle une hutte ou cabane en cannes de jonc, elle tuait encore là ceux qu'elle y découvrait. Il fallut égorger cette bête.

VIII.

Des maladies des éléphants. — L'éléphant Djaûhar. — Durée de la vie des éléphants.

Les éléphants sont sujets à moins de maladies que les autres animaux. Aux Indes, et parmi nous dans l'Yémen, aujourd'hui, les cornacs et éléphantiers connaissent ces maladies et aussi les traitements qu'elles exigent. La médication se détermine d'après la maladie. Quand un éléphant est malade, les cornacs lui réunissent et apportent toutes les sortes de plantes et végétaux qu'il leur est possible de ramasser. On jette devant le

malade ce qui a été recueilli; et ce que l'éléphant reconnaît pour la substance qui lui doit être médicament, il le mange. Le malade, s'il ne rencontre dans tout ce qui a été déposé devant lui rien qui lui puisse être médicament, ne touche à rien.

Le chef des éléphants du kalife mon aïeul, était le plus magnifique des éléphants possibles; et il avait pour nom Djaûhar ou Gemme. D'après ce que j'ai entendu raconter, Djaûhar était l'éléphant le mieux appris, le plus doux que l'on pût s'imaginer, en toute circonstance. Rencontrait-il en chemin un jeune enfant, ou un vieillard cassé ou fatigué, Djaûhar, de sa trompe, le prenait avec précaution, avec attention, et se le plaçait sur le dos. Puis il écartait de côté et de l'arrière les autres éléphants. Du reste, il avait sur tous la suprématie et la primauté, et ils avaient pour lui soumission et obéissance entières.

A Ahwâb, vers le rivage de la mer Rouge, Djaûhar entra en chaleur. Le kalife était alors à Ahwâb. Djaûhar s'échappa du lieu où il était gardé habituellement et montra de la brutalité envers son cornac. Le kalife, d'après ce que l'on m'a raconté, sortit de son palais, alla à la rencontre de Djaûhar, et le gourmandant doucement : « C'est comme cela que tu te comportes, Djaûhar? dit-il. Allons! retourne à Zébîd, à ta demeure. » A l'instant même, l'éléphant prit son pas accéléré ordinaire et partit. C'était pendant la nuit. L'éléphant arriva à la porte de Zébîd, bien avant le jour, et avant que les portes de la ville ne fussent ouvertes. Djaûhar était accompagné d'un chien qui ne le quittait jamais. Quand tous les deux furent vers la porte, le chien passa par une grande fente de cette porte, courut à l'endroit où séjournait l'éléphant, et, là, se mit à aboyer et éveilla ainsi les cornacs. Ils le reconnurent et ils comprirent que Djaûhar était à la porte de la ville. On alla ouvrir et l'éléphant rentra.

Le kalife témoignait à Djaûhar une grande affection et un grand attachement, ce que prouve tout ce que l'on raconte de l'un et de l'autre.

Djaûhar tomba malade en 693 (de l'hégire). Le kalife appela les éléphantiers et cornacs réputés pour leur expérience, leur

connaissance des maladies des éléphants, et mit tout son empressement à faire traiter et médicamenter le malade. On prescrivit et fixa des quintaux d'aylazadj de sucre (5) ou pains coniques de sucre (c'est-à-dire de sucre le plus raffiné), que l'on fit consommer à Djaûhar dans les médicaments; et aussi, de l'eau de rose et du santal que l'on mêlait en parties proportionnelles convenables et dont on frottait le corps entier de l'animal, à intervalles de temps très-rapprochés. La nourriture consistait principalement en cannes à sucre que l'on apportait à Zébîd en quantité considérable. Les cornacs et éléphantiers qui concoururent à ce traitement reçurent des récompenses extraordinaires.

La population avait répété et répandu que l'éléphant Djaûhar mourrait la même année que le kalife El-Mélik el-Mouzaffar. Ce dire s'était propagé bien avant que Djaûhar ne tombât malade. Djaûhar mourut cette même année; le kalife ne vécut pas longtemps après.

On prétend que la vie de l'éléphant va jusqu'à trois cents ans. Un éléphant qui fut amené sous le règne du kalife abbâcide El-Moutawakkel vécut, dit-on, quatre cents ans. Parmi nous, dans l'Yémen, le plus que les éléphants prolongent leurs jours est cinquante ou soixante ans. Beaucoup meurent avant cet âge.

Dieu sait la vérité.

CHAPITRE V.

Quelques mots sur le bœuf domestique et sur le menu bétail. — Indications sur quelques espèces sauvages d'apparence bovine et plus particulières à l'Abyssinie. — Du bœuf proprement dit. — Du menu bétail ou ranam. — Considérations générales. — Espèces hédjîn ou étrangères.

I.

Indications sur quelques espèces sauvages d'apparence bovine et plus particulières à l'Abyssinie.

Les bœufs ou vaches sauvages sont de deux espèces, l'une blanche ou d'une seule couleur, l'autre sans proéminence ou bosse au garrot; tel le buffle, avec lequel on classe le mahâ ou vache sauvage que l'on connaît.

Le ḳarmâd, nom qui appartient à la langue abyssinienne, est venu de Aḥdarah; nous ne savons personne qui l'ait vu. Gloire au Créateur qui a coloré le pelage du ḳarmâd! Sur les côtés de l'animal sont des lignes blanches en raies; il rappelle le veau et les grandes gazelles, à la différence pourtant qu'il est plus volumineux, plus massif. Il a l'aspect et la tournure du bœuf. On dit qu'il est commun dans le pays des Abyssins, où il atteint la taille des gros taureaux. Les cornes sont contournées sur elles-mêmes et munies de reliefs ou annelures. (C'est probablement le bubale, le bœuf sauvage d'Arachosie d'Aristote, le buffle, ou bien le *bos caffer* ou buffle du Cap.) En Abyssinie les cornes du ḳarmâd servent de conques ou de trompes. Ce bœuf, dit-on, mange les serpents et les recherche; si ce dire

est vrai, cet animal est un âïl ou sorte d'œgagre, parmi les animaux, non pas, bien entendu, un âïl des grosses espèces d'animaux, lequel est aussi une forme de rhinocéros ou kerkedden. Cet œgagre a des cornes rameuses ou à andouillers et de couleur de poussière ou gris de fumée.

(A travers ces indications si flottantes, si incertaines, si écourtées, il m'est impossible de distinguer rien de précis, qui caractérise les animaux que l'auteur veut présenter. On aperçoit seulement, ce me semble, qu'il s'agit de quelques sujets du genre des antilopes ou mieux antholops, peut-être aussi du genre zoologique des chèvres et de celui des bœufs.)

II.

Du bœuf proprement dit.

Le bœuf est un des grands bienfaits de Dieu envers les hommes, tant le bœuf a d'utilités que rien ne saurait suppléer; ainsi il sert à la culture des terres, qui est la grande ressource de la vie, à l'entretien de l'existence, au puisement des eaux par le moyen de seaux; il fournit le lait frais, le lait si nécessaire aux besoins alimentaires, le beurre.

Les bœufs du Tihâmah ou pays bas, sont supérieurs à ceux des montagnes, sous le rapport de l'abondance du lait, et sous le rapport de la vigueur du taureau pour le labour. Leur couleur la plus générale est le blanc. Il y a des vaches dont, le matin, et le soir à nuit close, on trait de chacune douze sâfirah de lait, ce qui équivaut à deux écuelles de Taïzz; et même, dit-on, on obtient trois écuelles ou sébiles taïzziennes ou de Taïzz. (Taïzz est une des localités importantes de l'Yémen.) A Ḥarad, les vaches sont également riches en lait; à Fichâl et à Ẓawal aussi, en général dans tout le Tihâmah. La nuance la plus répandue pour le bœuf des montagnes est le rouge ou roux.

Les gens expérimentés du pays m'ont assuré que la cause pour laquelle le veau a la tête noire et le garrot muni d'une

bosse, c'est que le veau est entier, n'a pas été châtré; et que, s'il avait été émasculé, il aurait été blanc pour toujours, sans qu'en un seul endroit sa couleur eût varié. Voici le but que se proposent ces gens par l'émasculation. Si, pratiquant de bonne heure cette opération sur le jeune veau, on mâchonne et écrase doucement et lentement avec les dents et avec la main les testicules de l'animal, et qu'il devienne beau, on le qualifie de mafroûṭ ou préopéré, qualification qui lui reste jusqu'à ce que commencent à émerger les dents de l'âge où l'animal serait taureau. Par l'opération (qui vient d'être indiquée et qui est une manière de bistourner), on a la preuve qu'il a été émasculé depuis longtemps. Le résultat est qu'il a pris un développement remarquable.

Les bœufs sont un héritage de bien-être, une source d'avantages nombreux, pour le malheureux surtout, et aussi pour le puissant et le riche.

Les bêtes bovines de Żafar (ville de l'Yémen) ont les cornes extrêmement fortes et développées, mais ont peu de lait. Ces bœufs sont grands et longs.

On recherche chez la vache le pelage isabelle, ou noir, ou blanc, les chairs abondantes, la longueur et la largeur du corps, la jeunesse, la mamelle saine et bien faite, une santé irréprochable qui appelle l'animal à paître le mieux possible, partout où se trouve de l'herbe.

On ne donne à boire aux bœufs que deux fois dans la journée. La ration consiste en paille hachée, en sommités de cannes ou roseaux. Les melons sont préférables, et après eux on donne de la paille hachée, du son, du maïs, de l'orge, du tourteau, des tiges fraîches de végétaux. Tout cela développe la verdeur et la vigueur, fait augmenter et abonder le lait. On évite de laisser paître dans les terres salées et pulvérulentes, dans les localités où l'eau et l'air sont froids.

Les habitants de Ṡabr, dans les parties élevées ou montagneuses, à Ḳiċiân, à Bâdân, donnent les mêmes rations que l'on donne aux chevaux à Sanâ, et procurent ainsi une grande force aux taureaux. On nourrit avec du pâturage vert écrasé et de la

paille hachée, mélange que l'on appelle choukâï, et du aûçadj ou lycium. (Le texte de cette phrase est incomplet; deux mots y sont restés en blanc.) Dans le Tihâmah, ou Téhâmah, on donne aux bêtes bovines du pain en galettes molles, et de cette sorte le bœuf aboutit à ne plus marcher que difficilement; d'ailleurs, sous ce dernier régime, il ne sort point du lieu où il est, pendant six mois et presque une année; et il acquiert un embonpoint excessif, démesuré. Il en est de même encore dans toutes les localités montagneuses.

Chez les bœufs de labour, on recherche l'âge jeune, le corps puissant, la queue courte, le front spacieux, les cornes courtes et qui, au lieu d'être courbées à la pointe, soient droites et dressées, le dos alongé, les bras courts, le cou droit et bien porté, l'œil animé, le mouvement dégagé et pressé. Les sujets de pelage blanc et qui sont nés dans les montagnes, sont les meilleurs. Ceux de pelage rouge et qui sont nés dans les contrées basses ou tihâmah, sont de rang inférieur.

III.

Du menu bétail ou ranam.

Le mot ranam, *pecus*, menu bétail, est de même dérivation que ranîmah, butin, profit, gain. (Une tournure analogue de dérivé se montre dans *pecus* et *pecunia*.)

Le menu bétail a les animaux qui présentent les plus nombreux avantages, qui sont les plus indispensables aux besoins de l'homme. En cela, rien ne leur saurait être comparé. Animaux de bénédiction, ils sont le bien-être du malheureux et aussi du puissant. Ils sont une source de bienfaits : ils mettent bas deux petits dans l'année; parfois même ils ont deux parturitions de chacune deux jumeaux; leurs issues sont pour nous des nourritures; leurs toisons nous servent en réfocillations et couvertures; leurs laits donnent santé; leurs stercora donnent médicaments. Ainsi, ils fournissent le beurre, le lait frais, le katîb ou mélange de lait de brebis et de chèvre, le fromage.

Chez les montagnards, le kabch ou mouton ou bélier est appelé kasb ou profit; et le anz ou menu bétail à poil (les chèvres), est appelé dân (qui ailleurs signifie les bêtes ovines). Les gens des plaines ou contrées basses disent chât, brebis, et djazar, moutons de boucherie.

Le menu bétail a plusieurs sortes d'animaux. Les chèvres forment un genre. Il y a en première ligne les chèvres du pays ou indigènes, les chèvres dahlakiennes ou de Dahlak (île située entre le rivage de l'Yémen et le rivage abyssinien), les chèvres berbériennes ou de Berbérah. Les berbériennes sont blanches et pies, et ont une chair excellente; à Berbérah, on les nomme soudjoûb. Les dahlakiennes sont basses, petites, cuirassées ou dara', c'est-à-dire à ventre blanc et cuisses noires, ou bien elles sont à toison pie; elles ont des habitudes hardies et sauvages, et elles ne deviennent jamais stériles. Elles paissent constamment dans les montagnes et y mettent bas leurs petits. Elles fuient et courent avec une rapidité de gazelle. Il y a des insulaires de Dahlak qui ignorent le nombre de leurs chèvres, tant il est considérable.

Quant aux moutons et béliers, les variétés en sont multipliées. Ce sont (surtout d'après les lieux de provenance ou d'origine) les suivants : moutons kataî ou katyens; — les dja'dî ou djadiens; — les chiâbî ou chiâbiens; — les boûnî ou boûniens (ou, probablement, noûbî ou nubiens); — les sanamî ou sanamiens; — les ta'kazî ou takaziens; — les cha'rî ou chariens; — les doumlouwî ou doumlouwiens; — les berbérî ou berbériens ou de Berbérah; — les mitî ou mîtyens; — les habéchî ou abyssiniens; — les mahrî ou mahriens; — les hanânî ou hanâniens; — les habânî ou habâniens; — les djâzânî ou djâzâniens; — les ma'barî ou ma'bariens.

De ces (dix-sept) variétés, il en est une extraordinaire à cornes rameuses; on la monte munie d'une selle, et l'on parcourt ainsi des distances très-considérables, et, comme on dit, par vaux et par monts.

D'après ce que m'a certifié un connaisseur, homme signalé

par ses qualités vénérables et habitant une des montagnes du Ḥédjâz, des brebis laitières du bétail ḥédjâzien sont d'une espèce toute particulière. Aux deux oreilles on leur attache une clochette au moyen d'une courroie ou d'une ficelle comme celle avec laquelle on attache ensemble par leur extrémité les oreilles du jeune poulain afin de les lui dresser droites et en haut et d'en rendre fine la pointe terminale. Quant à ces brebis étranges, lorsque leur maître dit à une d'elles : « Ta patte ! » l'animal lève spontanément la patte de la place où elle appuyait sur le sol. On laisse paître ces brebis en liberté; et quand on les appelle, elles répondent à l'appel, et arrivent de distances même très-éloignées.

IV.

Considérations générales.

Le Très-Haut a dit (dans le Koran, en parlant de soi-même, chap. XVI, verset 5) : « Les diverses sortes de bétail, c'est lui qui les a créées pour vous, et vous en retirez des vêtements, de nombreux avantages. Vous vous en nourrissez. » Par là, Dieu a pourvu au bien-être des hommes, ses créatures, aux nécessités de la vie. Aussi ils en recueillent toutes les utilités qu'ils désirent. On mange les chairs des troupeaux, on en boit le lait; de leurs toisons on tisse des vêtements; c'est la ressource des transports; c'est le luxe des montures; comme a dit le Très-Haut (dans son Koran, chap. XVI, verset 7, à propos des animaux des troupeaux) : « Ils portent vos fardeaux à des pays où vous n'arriveriez qu'à grande peine et fatigue. » Le bétail, les troupeaux fournissent aux hommes de bien plus abondantes ressources que les autres animaux. Aussi Dieu a dit : « C'est lui qui, pour vous, les a créées (les diverses sortes de bétail). » Et encore ces autres paroles sacrées (Koran, chap. XVI, verset 82) : « Dieu a établi pour vous les peaux du bétail afin que vous vous en fassiez des demeures qu'il vous soit facile de manier les jours où vous partez et les jours où vous vous arrêtez. » Le mot demeures

comprend les tentes simples, les koubbah ou tentes à circonférence inférieure dressées perpendiculairement, et les foustât ou grandes tentes spacieuses à parois inférieures dressées aussi en position perpendiculaire. « Des animaux des troupeaux, les uns sont pour les transports, les autres seulement pour être égorgés. Nourrissez-vous de ce que Dieu vous a dispensé. » (Koran, chap. V, verset 143.) « Ne voient-ils donc pas (les infidèles) que, dans ce que nos mains ont formé, nous avons pour eux créé des animaux de bétail dont ils sont les maîtres. — Nous leur avons soumis ces animaux, et des uns ils font des montures, des autres ils se nourrissent; — ils en retirent des avantages nombreux, ils y trouvent des boissons (c'est-à-dire du lait). » (Koran, chap. XXXVI, versets 71, 72, 73.)

Les espèces des animaux de bétail ou de somme qui sont importées sont appelées communément, et par terme de convention, hédjîn, dans le sens d'étrangers, d'intrus. Les animaux dits sawâkinî ou sawâkiniens sont amenés à Sawâkin, des pays intérieurs de l'Afrique, du Ḥabechah (ce mot est mal indiqué dans l'original arabe), du pays des Badjâ (ou anciens Blemmyes), du Denkel, de la Nubie. Toutes ces espèces sont les meilleures de ce qui nous est apporté de pays extérieurs, en fait de hédjîn ou espèces étrangères et de ce qui nous arrive, dans l'Yémen, des montagnes d'outre-mer et qui est compris aussi dans la dénomination d'espèces étrangères.

SUPPLÉMENT.

I.

Considérations préliminaires.

(Les quelques données que je vais encore présenter sont extraites d'un ouvrage arabe qui jouit, en Orient, d'une grande réputation, et qui a pour titre : Kitâb ḥaïât el-ḥaïouân, Livre de la vie ou existence des animaux, c'est-à-dire Histoire des animaux, Zoologie, par Damîrî. J'en ai déjà parlé dans le premier chapitre du volume I[er] de ce traité. Je ne traduirai maintenant que des passages qui ont trait aux chameaux, aux bêtes bovines et ovines, et aux éléphants.

L'histoire naturelle, pas plus la zoologie que les autres parties de cette science, ne fut point systématisée parmi les Arabes, et elle ne l'est pas davantage aujourd'hui. Personne, en Orient, ne s'occupe de recherches ou d'études scientifiques de ce genre. Le peu que l'on enseigne dans les deux écoles de médecine d'Égypte et de Constantinople est instauré par des chrétiens d'Europe. Aucun musulman ne penserait à se livrer, pour l'honneur et le progrès de la science, à de pareils travaux. L'instinct ou le goût de l'étude est complétement anéanti chez

les musulmans. Les savants, c'est-à-dire les érudits, ne voient point qu'ils aient à ajouter rien aux traditions de leur passé. Selon eux, on sait toujours assez des sciences humaines ou profanes, surtout encore quand on connaît, ou à peu près, ce que les livres transmis par les siècles contiennent ou débitent. Et, une fois que les choses sont écrites, c'est une sorte de sainteté de caractère qu'elles ont reçue; et on les croit, ou on les admire, et tout est dit; on s'arrête là.

Que de puérilités, par exemple, farcissent le livre zoologique de Damîrî! Les données et les aperçus généraux et d'une apparence scientifique sont signalés aux articles alphabétiques des termes collectifs qui les comportent; mais tout cela est bref, le plus souvent déchiqueté. Ce que l'auteur affectionne le plus, c'est l'anecdote, le conte, la merveille, la légende, le bizarre, etc., et son livre ou dictionnaire zoologique est un amas de toutes sortes de récits, à propos de zoologie. Il suffit qu'une historiette renferme le nom d'un animal, même fantastique, pour qu'elle ait sa place dans le dictionnaire à la lettre alphabétique voulue.

C'est un rude labeur que de débarrasser ce qu'il y a d'aperçus scientifiques, ou pratiques, ou utiles, dans cette compilation, cette collection d'un pêle-mêle extraordinaire. Les êtres mythiques, les djinns ou génies, les démons, les animaux du paradis, et que dirais-je encore? tout s'y trouve. Avec cela, à tort et à travers, des anecdotes récitées à chaque moment, pour le moindre motif, des considérations religieuses, des expositions de dogme, etc., même l'histoire des premiers kalifes ou vicaires du Prophète, laquelle vient prendre place après l'histoire de l'oie.)

Nota. Je mets entre parenthèses les remarques ou les éclaircissements qui m'appartiennent, et je fais précéder et suivre d'un guillemet ce qui est de Damîrî.

II.

Généralités zoologiques. — Divisions et subdivisions des animaux : quatre catégories ou classes principales.

« L'animal est l'être doué de la vie, l'être animé (*animal est anima*), et susceptible de mouvements ou actes (*a*). Car la vie est le mouvement ; la mort est le repos ou cessation du mouvement.

Les animaux présentent quatre catégories :

— Ceux qui marchent ; — ceux qui volent ; — ceux qui nagent ; — ceux qui gîtent en terre. D'autre part, tout ce qui vole marche, mais tout ce qui marche ne vole pas.

La catégorie des êtres qui marchent se compose de trois divisions ou sortes d'êtres :

— Les hommes (nâs);

— Les animaux domestiques ou *pecora* (behâïm, plur. de behîmah);

— Les bêtes sauvages et féroces (sebâ').

Tous les animaux qui volent sont ou sauvages, ou domestiques, ou mouches et moucherons (hamadj).

Les animalcules (ḳachchâch) sont les animaux à volume menu, à corps petit, à individualité minime, et privés de moyens de défense.

Les mouches et moucherons ne sont point nommés volatiles ou oiseaux (touïour), et cependant ils volent. Ils sont compris dans les animaux qui volent, comme les insectes, et qui aussi marchent.

Dans la catégorie des oiseaux, les oiseaux féroces ou de proie sont ceux qui ne se nourrissent absolument que de chair. Les oiseaux domestiques ou non de proie sont ceux qui ne se nourrissent que de graines. Ceux qui tiennent de ces deux catégories, tels que les passereaux ou açâfîr (pluriel de osfoûr), n'ont

(*a*) Damîrî, au mot haïouân, animal.

pas de serres ni de bec aquiliforme; ils picorent ou recherchent les graines; de plus, en volant, ils attrapent les fourmis; ils chassent aux sauterelles; ils mangent de la chair; ils ne donnent pas à leurs petits la becquée en dégorgeant comme le font les pigeons.

Les animaux qui ont quelque analogie avec les passereaux sont en grand nombre. Tout être, d'ailleurs, qui vole à deux ailes n'est pas pour cela un volatile ou oiseau. Ainsi, le scarabée, la mouche, le frelon, la sauterelle, la fourmi, la phalène (farâch), le culex ou cousin ou cousin moustique, le ardah (6), l'abeille, vole et n'est pas appelé oiseau. De même les anges volent, ils ont des ailes, mais ils ne sont point des volatiles ou oiseaux. Dja'far fils d'Abou Tâleb, que Dieu le comble de grâces! a deux ailes au moyen desquelles il vole dans le paradis; mais Dja'far n'est pas catégorisé parmi les oiseaux (7). »

III.

Qualités de la chair des animaux de bétail qui sert à l'alimentation ordinaire de l'homme.

« L'animal émasculé est plus froid que l'animal non émasculé; et, s'il est gras, il a une chair plus savoureuse, plus agréable, plus facile à digérer, plus lente à parcourir les intestins. S'il est maigre, les propriétés et qualités de la chair sont à l'inverse, excepté pour la rapidité de la marche dans les intestins; car alors cette marche s'opère plus expéditivement.

La meilleure chair est celle du chevreau âgé d'un an. Cette chair a l'avantage de se digérer promptement; mais elle a l'inconvénient de relâcher et débiliter l'estomac. On prévient cet effet désavantageux en buvant de l'eau de fruits astringents. La chair de chevreau engendre un sang de nature bien équilibrée et convient, par cette raison, aux jeunes individus de tempérament tempéré et pour les époques du printemps.

Il faut savoir que la bonne viande est celle qui est au terme moyen entre maigre et gras.

Les viandes à préférer sont celle du mouton qui sort de l'âge d'agneau et celle du bœuf qui n'a pas encore atteint l'âge de son développement.

Le chevreau émasculé a une bonne chair; mais, absolument parlant, celle du mouton est supérieure à toutes les autres. »

IV.

Les brutes. — Les troupeaux ou animaux de bétail. — Les bêtes en général; animaux de service. — Traitements envers les animaux. — Les animaux sont créés pour l'homme. — Soins dus aux animaux. — Les bêtes proprement dites ou dâbbah. — La grande Bête de la terre.

« On comprend sous le nom de behâïm (pluriel de behîmah), c'est-à-dire brutes, tous les quadrupèdes soit terrestres, soit aquatiques, soit sauvages et féroces, soit sauvages non féroces.

Le nom de behâïm, dérivé de ibhâm, incapacité, état de la brute, a été appliqué aux animaux pour indiquer leur incapacité à s'exprimer, leur incapacité intellective et leur manque de discernement et d'entendement.

Dieu a dit (voy. Koran, chap. V, v. 1) : « Je vous ai permis la chair des brutes de bétail. » Il a ajouté ainsi le terme général au terme plus particulier et appliqué à une classe plus spéciale.

Les bêtes féroces sont, par exemple, le lion, les animaux munis de canines offensives, en dehors des animaux de bétail.

Les brutes de bétail sont, proprement, les animaux paissants, quadrupèdes.

La loi de Dieu, en permettant l'usage de la chair des brutes de bétail, les a relevées dans l'ordre des êtres animaux. Car, sans la nuit, on ne saurait pas quelle est la durée du jour; s'il n'y avait pas de maladie, on ne jouirait pas des avantages de la santé; n'étaient les gens de bien, les élus du paradis ne pourraient pas apprécier combien est grande la félicité promise dans le ciel. Si les brutes n'avaient pas été créées, la supériorité de l'homme ne paraîtrait pas.

Anas, le serviteur du Prophète, entra, disent les traditions, dans la maison où l'on rendait la justice. Et là, Anas vit des hommes qui avaient placé une poule comme un but auquel ils lançaient différents objets afin de l'atteindre et de la tuer. « Le Prophète, dit alors Anas, a défendu de mettre en but aucun animal, » c'est-à-dire de rien lancer ou jeter ainsi à quelque animal que ce soit, dans l'intention de réussir à le tuer; car c'est mettre l'animal au supplice, c'est le tourmenter.

Les troupeaux proprement dits, el-anâm (pluriel de naam), troupeaux paissants, sont les chameaux, les bœufs, les moutons (et par ces derniers on entend les bêtes ovines et les bêtes caprines). D'après Ibn el-A'râbî, le mot naam, au singulier, veut dire troupeau de chameaux, le troupeau par excellence. Un commentateur, El-Kocheïrî, en donnant son commentaire sur ces paroles révélées de Dieu (Koran, chap. XXXVI, v. 71) : « Ne voient-ils pas que pour eux, parmi les choses que nos mains ont formées, nous avons créé les troupeaux dont ils disposent à discrétion ? » dit que, par ce mot de troupeau, il faut entendre les chameaux, les bœufs, le menu bétail, les chevaux, les mulets et les ânes, et que c'est là ce que les hommes ont sous leur conduite et à leur disposition.

Les animaux de bétail, c'est-à-dire les troupeaux ordinaires, ont de nombreuses utilités, se laissent facilement conduire, n'ont point la sauvagerie des autres quadrupèdes, ne s'enfuient point comme les bêtes féroces. Attendu le besoin que l'homme a des animaux de bétail, Dieu ne leur a point créé d'armes de violence comme les canines et les griffes des animaux féroces, comme les pinces et les dards des insectes. Mais Dieu a départi à ces animaux de bétail l'instinct de résidence en place et la tolérance pour la fatigue, la faim et la soif. Il les a créés humbles et soumis, disposés à se laisser conduire sous la main. Les cornes sont leurs armes pour leur défense contre des ennemis. Comme l'herbe est la nourriture de ces animaux, la sagesse divine leur a conformé de larges bouches, des dents incisives coupantes, des dents molaires solides et fortes pour broyer

aussi les grains et les noyaux. (Ainsi, les chameaux mangent et broient les noyaux de dattes.)

Dieu a mis sur la terre les animaux de bétail comme bienfait de sa bonté pour ses serviteurs, comme un don de bienveillance qu'il leur a assigné, comme une source d'avantages extrêmes. Le Très-Haut a dit (dans son Koran, chap. XXVI, v. 72 et 73) : « Nous leur (aux hommes) avons soumis les animaux (du bétail); ils s'en font des montures, ils en font leur nourriture; ils y trouvent des avantages; ils en recueillent du lait à boire. Ne seront-ils donc pas reconnaissants envers moi ? »

Le mot dâbbah (et au pluriel dawâbb) se dit aussi de tous les quadrupèdes et plus spécialement des animaux d'utilité et de services domestiques, c'est-à-dire des animaux employés comme montures et comme moyens de transports et de labour. »

(D'après le passage suivant du Koran, chap. XXIV, v. 44, le mot dâbbah se dit de tous les grands animaux ; il correspond au mot français : les bêtes. Voici ce passage du Koran : «... Il (Dieu) a créé d'un liquide (le liquide spermatique) toutes les bêtes; les unes marchent sur le ventre, les autres marchent à deux pieds, les autres marchent à quatre pieds. Dieu crée ce qu'il lui plaît ; car Dieu est tout-puissant. »)

« Le Très-Haut a dit (au chap. VIII, v. 22) : « Certes, les plus mauvaises des bêtes aux yeux de Dieu sont les sourds et les muets qui ne comprennent point (sa parole koranique.) » Le commentateur Ibn Ạtyah déclare que ce verset indique les infidèles, que ce sont eux les plus mauvaises des bêtes aux yeux de Dieu ; que les bêtes, pour lui, sont placées à un rang considéré, que les mécréants sont en réalité au degré le plus bas, au-dessous des animaux réputés infimes, des chiens, des porcs, etc.

Le Prophète a proclamé ceci : « Ne bats pas les animaux ; car toute chose au monde glorifie la grandeur de l'Éternel... Le pain n'est pas mis en sa forme arrondie (*a*) et servi devant toi,

(*a*) Le pain des Arabes est en forme de galettes rondes et parfois très-minces.

avant que trois cent soixante ouvriers n'y aient consacré leur part de travail. Ainsi, tout d'abord, l'ange Gabriel; c'est lui qui verse les mesures d'eau qu'il puise à la miséricorde divine; puis, ce sont les anges chargés de faire marcher les nuages; puis c'est le soleil, c'est la lune, ce sont les astres, et les rois des airs; ensuite ce sont les bêtes de services; enfin c'est le pétrisseur boulanger. Oh! si vous tentiez de compter les bienfaits de Dieu, vous ne les pourriez énumérer. »

Les hommes de grande piété, les saints personnages, ont dit: «Celui qui injurie un animal de services, une dâbbah, ne sera pas accepté en témoignage devant les tribunaux. »

Il est loisible, aux yeux de la loi, de se servir des bêtes pour certains usages autres que ceux pour lesquels elles sont créées plus spécialement; par exemple, de monter le bœuf, d'appliquer le chameau et l'âne au labour.

Il est du devoir de celui qui possède une bête de services de lui donner la pitance, de l'abreuver, de la laisser paître autant qu'elle en a besoin, car elle est en la position de l'esclave. Si le propriétaire de la bête ne lui fournit pas la ration nécessaire, l'autorité le met en demeure ou de nourrir cette bête, ou de la vendre, ou de l'égorger.

Il vous est permis de recevoir un individu en croupe sur la bête que vous montez, si elle a la force suffisante; sinon, non. Le Prophète en donna l'exemple trente trois fois. Le maître de la bête a le droit de siéger en avant de celui qu'il reçoit en croupe. Mais le Prophète a défendu de monter trois sur une même bête. »

(Je ne parlerai pas de l'animal fantastique que les musulmans appellent dâbbat el-ard, la Bête de la terre, le monstre terrestre, et dont il est question au verset 84, chap. XXVII du Koran.) « L'apparition de ce monstre sera l'annonce de la fin du monde. La grande Bête de la terre a soixante coudées de long. Elle a la tête du taureau, les yeux du porc, les oreilles de l'éléphant, les cornes du daim, le cou de l'autruche, le poitrail du lion, la couleur du tigre, les arrière-flancs du chat, la queue du bouc, les jambes du chameau et, d'une articulation à l'autre

des jambes, une distance de douze coudées. Le monstre sortira d'une fissure immense du mont Safa (près de la Mekke), dit un légendaire : il sortira rapide comme le cheval à grande course, pendant trois jours, et encore après ces trois jours, il n'y aura de sorti que le tiers de la longueur de la bête. »

V.

Des chameaux. — Observations sur les noms, sur la constitution des chameaux, leurs instincts, etc.

« Chameau, ibil, ibl, est le nom du genre. Pour le diminutif on dit obeïlah, chamelin. Cette dernière forme ou construction de mot est selon la texture la plus ordinaire des diminutifs en arabe.

Le Prophète a dit : « Les chameaux sont la gloire de qui les possède; le petit bétail est bénédiction ; et le bien-être est attaché et lié au toupet des chevaux, pour jusqu'au jour de la résurrection générale. »

On affecte encore aux chameaux le nom de bénât et leîl, c'est-à-dire filles de la nuit, enfants de la nuit. Le nom baïïr s'applique aussi bien au chameau qu'à la chamelle. Le mot djémel est le nom ordinaire du chameau (c'est presque le mot *camelus*).

Les karâbîl sont les chameaux à deux bosses (ou *cameli bactriani*).

Le chameau est des animaux merveilleux de la création. Mais l'habitude de le voir en nombre empêche de remarquer ce qu'il y a en lui d'étonnant. C'est merveille, en effet, que cet animal de si forte corpulence et cependant de si grande docilité. Il se lève debout chargé de fardeaux pesants; il s'agenouille et s'accroupit tout chargé de ces lourds fardeaux. Une souris qui le prendrait par la longe le mènerait où elle voudrait.

Il reçoit sur son dos une demeure, une sorte de chambre dans laquelle s'installe l'homme avec nourritures, boissons, hardes, accessoires d'utilité, coussins, comme s'il était chez lui dans sa

maison, garanti et couvert par les tentures disposées en palanquin ; et il voyage ainsi.

Dieu (dans son Koran, chap. LXXXVIII, v. 17) a révélé ces mots : « Ne considéreront-ils donc pas (les infidèles) comment le chameau est créé (et comment est combinée son étonnante conformation)? » D'après les docteurs de la foi, Dieu aurait dit : « Il faut que les chameaux aient le cou de longue étendue. » Et ayant voulu qu'ils fussent les navires de la terre ferme, il leur départit la vigueur et la résistance pour supporter la soif, à tel point qu'ils pourraient s'abstenir de boire jusqu'à dix jours. De plus, il leur donna le goût de se repaître de tout végétal qui pousse sur les terres vivantes et dans les déserts, de tout ce dont ne veulent point se repaître les autres animaux de bétail ou brutes. Du reste, le long cou a été ainsi façonné aux chameaux afin qu'il leur servît (comme de balancier) pour les aider à se mettre debout étant chargés de lourds fardeaux.

Un ḥadîṭ ou dire recueilli de la bouche du Prophète, exprime ceci : « Ne maugréez pas le chameau, car c'est un être à qui Dieu a soufflé la vie. » Un autre ḥadîṭ présente les paroles que voici : « Appliquez-vous sans relâche au Koran, car, je vous le jure par le nom de Celui qui a en ses mains la vie de Moḥammed (Mahomet), le Koran vous échapperait plus sûrement que le chameau ne s'échappe des entraves qui le tiennent. »

VI.

Variétés ou familles de chameaux.

En fait de familles ou variétés de chameaux, il y a :

1° Les arḥâbî ou ARHABIENS.

Ils sont ainsi appelés du nom des Béni Arḥab, tribu secondaire de la grande tribu des Hamdânides. D'après un nommé Ibn el-Salâḥ, ces chameaux sont de l'Yémen.

2° Les chadḳamî ou CHADKAMIENS.

Leur origine remonte à Chadḳam, étalon célèbre qui appartint à No'mân fils de Mounẓir, roi de Ḥîrah.

3° Les îdî ou IDIENS.

Ils sont appelés ainsi du nom des Béni Id, petite tribu des Béni Namirah ou Namirides.

4° Les medjîdî ou MÉDJÎDIENS, ou les renommés, les nobles.

Cette dénomination est dérivée de medjd, la renommée, la gloire, la noblesse.

5° Les chadanî ou CHADANIENS.

Cette dénomination est dérivée de Chadan, qui est le nom d'une localité dans l'Yémen, ou le nom d'un étalon.

6° Les mahrî, ou bien, selon le nom pluriel arabe, les mahârî, ou mahâra, ou MAHRIENS.

Ils sont ainsi appelés du nom de Mahrah, fils de Haydân et père d'une tribu.

7° Les waḥchî ou WAHCHIENS.

Les waḥchî ou wahchiens, c'est-à-dire sauvages, sont appelés ibil el-ḥoûs ou chameaux de dispersion ou quittant difficilement les pâtis. On prétend que ce sont des restes venant des chameaux des antiques tribus des Béni Ạd et Béni Ṭamoûd (ces tribus que Dieu, d'après le Koran, a exterminées à des époques que l'on ignore). »

VII.

De certaines qualifications et particularités spéciales aux chameaux. — Vésicule biliaire. — Vessie buccale. — Saillies. — Caractère rancuneux.

« Comme qualifications, on désigne : — par a'ïas, le chameau fort et vigoureux ; — par chimillah, le chameau preste et léger ; — par ya'mal, le chameau de mérite supérieur et d'usage excellent ; — par aouḥan, le chameau robuste ; — par nâdjî, le chameau de vitesse, le chameau rapide ; — par a'waj, le chameau efflanqué et maigre ; — par hédjîn, le chameau de nature distinguée ; — par koûmâ, la chamelle à

bosse volumineuse; — par ḥarf, la chamelle à ventre rétréci et résistante à la fatigue. Le poëte Ka'b fils de Zoheïr (*a*) a dit dans un vers :

> « Chamelle ḥarf, dont le père frère est de haut mérite, dont l'oncle paternel oncle maternel a le cou alongé et est vite et leste. »

En disant que cette chamelle a eu son frère pour père, le poëte veut dire qu'elle était d'un seul et même sang. On racontait qu'elle eut pour père un étalon dont la mère fut saillie par lui-même, laquelle, par suite de cette saillie, donna le jour à cette autre chamelle, qui ainsi eut son frère pour père. Cette mère étant fille issue d'un autre étalon célèbre, la fille de cette mère, laquelle fille eut son frère pour père, eut donc aussi son oncle paternel pour oncle maternel. C'était là, chez les Arabes, la forme de parenté et de descendance la plus relevée.

Tous les animaux, excepté le chameau, ont une vésicule biliaire. C'est pour cette raison qu'il est patient, résistant aux fatigues, qu'il se laisse aisément guider et qu'il est surnommé abou Aïoûb, le père Job. Au lieu de vésicule du fiel, on lui trouve appliquée au foie une poche analogue, pelliculaire, qui renferme une matière glaireuse et filante qu'on emploie en collyre contre les taches anciennes des yeux.

Chez l'étalon d'aucune espèce d'animaux on n'observe ce que l'on voit chez l'étalon ou le mâle des chameaux, lors du rut. Pendant la durée de la période du rut, le chameau s'exaspère, devient méchant, a la gueule écumante; et le chargeât-on de fardeaux trois fois plus pesants que les fardeaux ordinaires, il les porterait. De plus, il mange beaucoup moins que d'habitude.

La chikchikah est cette membrane rouge que, d'un côté de la gueule, fait saillir gonflée, en forme de vessie, le chameau qui est en rut. On ignore ce qu'est cette membrane extensible (que l'animal fait ainsi sortir et rentrer). Le ḳalife Ali,

(*a*) Le poëte Zoheïr, père de Ka'b, est auteur d'un des poëmes dorés. Voy. vol. I, p. 249 et suiv.

fils d'Abou Tâleb, a comparé l'orateur qui pare son langage et se pose en raisonneur, au chameau étalon qui gronde, et a comparé, en même temps, la langue de ce discoureur à une chiḳchiḳah ou membrane caméline enflée.

Le chameau ne fait de saillies qu'à une époque de l'année, mais il prolonge cet acte longtemps et fournit alors de nombreuses émissions spermatiques. De là la cause qui ensuite amène en lui l'abattement et l'hébétude.

La chamelle n'est apte à recevoir l'approche du mâle que lorsqu'elle a accompli trois ans ; c'est pour cela qu'à cet âge, elle est dite ḥiḳḳah, ayant droit, ayant aptitude, c'est-à-dire ayant droit et aptitude à être saillie.

On a répété que le chameau est rancuneux et vindicatif plus que tous les autres animaux et est d'une nature patiente et violente. On a soutenu aussi qu'il ne veut point, à son escient, saillir sa mère. Il y eut, ajoute-t-on, dans l'ancien temps, un homme qui couvrit d'une grande étoffe une chamelle; cette chamelle ensuite fut livrée à la saillie d'un chameau dont elle était la mère. Le chameau reconnut la ruse et mit en pièces l'étoffe. Il garda rancune à l'homme et finit par arriver à le tuer. Un autre chameau auquel on ménagea une pareille saillie se tua lui-même. »

VIII.

Goût du chameau pour les plantes épineuses. — Traitement singulier de l'éruption ulcéreuse et contagieuse.

« Par goût naturel, le chameau préfère comme nourriture les végétaux épineux. Ses intestins les digèrent, et souvent ils ne digèrent pas l'orge.

Une singularité accréditée chez les Arabes, c'est que, si parmi leurs chameaux ils voient apparaître le ʿorr ou éruption ulcéreuse et contagieuse des lèvres et des pieds, ils cautérisent les chameaux sains pour provoquer la guérison des chameaux atteints de cette maladie. »

IX.

De la chair du chameau. — Emploi de quelques parties comme médicaments.

« La loi (c'est-à-dire la loi religieuse) permet l'usage de la chair du chameau. Car Dieu a dit (chap. V, vers. 1, du Koran) : « Je vous ai permis la chair des brutes de bétail. »

Israël, c'est-à-dire Ya'ḳoûb (Jacob), s'était imposé de ne point manger la viande de chameau et de ne point boire de lait de provenance chameline. Mais cette privation était motivée par une raison particulière à Jacob. Jacob habitait le désert ; il fut atteint d'une sciatique, et ne trouvant à attribuer comme cause à cette maladie que l'usage du lait et de la chair des chameaux, il proscrivit ces aliments.

La viande de chameaux est aphrodisiaque et ranime après le coït.

D'après la parole du Prophète, il faut s'abluer après avoir mangé de la viande de chameau. L'ablution n'est point nécessaire après que l'on a mangé de la viande de tout autre bétail.

Lorsqu'on brûle du poil de chameau et qu'on répand ensuite ce poil sur une blessure d'où coule une hémorragie, le sang s'arrête. Du poil de chameau, coupé fin et porté dans la manche d'un amoureux, fait disparaître l'amour qu'a cet amoureux. — L'homme ivre, s'il boit de l'urine de chameau, recouvre de suite le calme et la raison. »

X.

Dénominations générales ; termes qualificatifs. — Bataille ou Journée du chameau. — Fait merveilleux à propos d'un chameau. — Qualifications de la chamelle.

Le mot djémel (qui semble avoir été imité dans *camelus* et chameau) s'applique plus particulièrement au chameau mâle.

Le djémel est le mâle ou (comme dit l'expression arabe de Damîrî) le mari, le conjoint de la nâkah ou chamelle. Djémel est le nom commun et parfaitement connu de tout le monde (arabe).

Quand le chameau a changé ses incisives latérales ou dents quaternaires, ce qui a lieu à cinq ans, c'est surtout alors qu'on lui donne le nom de djémel au lieu du nom de baïîr par lequel on le désignait.

Le chameau qui portait le palanquin de Aïchah, veuve du Prophète, à la bataille dite Journée du chameau (*a*), s'appelait Asker, troupe armée. Il avait été donné en présent à Aïchah par Ya'la fils d'Omeïiah, qui l'avait acheté pour elle au prix de quatre cents dirhem, ou, selon une opinion plus acceptée, deux cents dirhem ou pièces d'argent.

Pendant la bataille, dit l'historien Ibn el-Atîr, passa Mâlek fils de Howayrit. Ce Mâlek est plus connu sous le nom d'Achtar el-Nakaï. Il était réputé pour sa bravoure intrépide. Il avait embrassé le parti du kalife Alî. Abd Allah, fils de Zobeîr, autre brave des plus renommés, était du parti d'Aïchah. Ces deux guerriers, dans le fort de la bataille, se prirent corps à corps, et, dans leur lutte, lorsqu'un des deux avait le dessus, il se mettait sous lui son champion, et lui montait à califourchon sur la poitrine. Nombre de fois ils se culbutèrent ainsi, et le fils de Zobeîr criait :

« Tuez-moi avec Mâlek, tuez Mâlek avec moi. »

Abd Allah, en racontant cette sanglante affaire, a dit : « Au soir de la Journée du chameau, je me trouvai avoir reçu trente-sept blessures, tant en coups de lance qu'en coups de sabre et coups de flèches. Pas un combattant des deux armées n'avait pris la fuite. Quiconque avait tenté de saisir la longe du chameau d'Aïchah avait été tué sur place. Moi aussi je saisis la longe du chameau. « Qui es-tu? me crie alors Aïchah.

(*a*) Voy. l'*Univers pittoresque*, vol. de l'Arabie; Asie, t. V, p. 260, au titre *Règne d'Aly*, — et p. 396 et suiv. du volume que j'ai publié sous le titre de *Femmes arabes avant et depuis l'islamisme*, Alger. 1858. Paris, à la Librairie nouvelle.

— Je suis le fils de Zobeîr. »

C'est à ce moment qu'Achtar arrive à moi. Je le reconnais. Nous nous combattons; nous étions furieux. Je le jure par Dieu, à chaque coup que je portais à Achtar, il m'en administrait six, sept. C'est en cette lutte à outrance que je me mis à crier :

« Tuez-moi avec Mâlek, tuez Mâlek avec moi. »

Je dus lâcher la bride que je tenais à la main... Puis Achtar m'empoignant par un pied me jette dans un fossé en me disant : « Si tu n'étais pas du sang du Prophète, je ne te laisserais pas un morceau de membre en place. »

La mêlée devint encore plus acharnée, plus serrée entre eux et nous; on se battait à grands coups. Et voilà que j'entends Alî crier : « Coupez les jarrets du chameau ; quand il sera ainsi abattu, les ennemis se disperseront. » Aussitôt un individu s'avance qui décharge un coup de sabre sur les jarrets de l'animal. Le chameau s'affaisse et tombe en poussant un cri épouvantable, tel que je n'en ai jamais entendu un pareil.

Alî ordonne d'enlever le palanquin du milieu des morts. La prisonnière fut conduite à Baṡrah. Alî l'accompagna plusieurs milles, et il fit accompagner ensuite le cortége par ses deux fils.

Le nom baïîr, signifiant aussi chameau, se dit du mâle et de la femelle, et est la dénomination d'espèce comme le nom homme, insân, est pour dire l'homme en général, l'espèce humaine.

Le nom djémel désigne le chameau mâle, comme le mot homme s'emploie pour désigner l'homme fait, radjol, à l'exclusion de la femme. — Toutefois les mots djémel et baïîr s'emploient assez souvent l'un pour l'autre.

Le mot nâkah, chamelle, est l'analogue du mot femme, femme développée, maràh, dans l'espèce humaine.

Kaoûd, chameau en âge de service, en âge d'être monté, est l'analogue de féta ou jeune homme, jeune guerrier.

Kaloûṡ, chamelle en âge d'être montée, est l'analogue de djâriah ou jeune fille ; dans l'âge suivant cette chamelle est

appelée nâkah ou chamelle de bon âge, à son développement complet. »

(Nous parlions tout à l'heure de faits et récits excentriques dont Damîrî surcharge son Histoire naturelle. Voici quelques indications de ce genre, qui serviront de spécimens.)

« Un jour que nous étions en plein air, assis avec le Prophète, dit un raconteur, tout à coup arriva à grande hâte un baïir ou chameau qui vint s'arrêter tout près du Prophète et se mit à crier un violent grondement. Et le Prophète de dire à l'animal : « Chameau, calme-toi, apaise-toi. Si tu es sincère, ta sincérité tournera à ton avantage ; si tu m'en imposes, ton mensonge tournera contre toi ; Dieu protége et sauvegarde qui invoque notre appui ; celui-là ne sera jamais frustré qui met sa confiance en nous.

— Prophète de Dieu, nous exclamons-nous tout d'une voix, que dit donc ce chameau?

— Ce chameau, reprend le Prophète, ceux à qui il appartient ont voulu l'égorger afin de le manger. Il s'est enfui alors, et est accouru implorer la protection de votre Prophète. »

Nous en étions là, tout émerveillés, et au moment même nous voyons arriver à grands pas, à l'envi l'un de l'autre, les gens à qui était le chameau. Le chameau les aperçoit ; il se rapproche de nouveau tout près du Prophète et se met sous sa protection.

« Prophète de Dieu, disent ces gens, ce chameau s'est enfui de chez nous il y a trois jours, et ce n'est qu'ici, auprès de toi, que nous avons pu le retrouver.

— Ce chameau, répond le Prophète, se plaint à moi, et sa plainte est injurieuse pour vous.

— Prophète, répliquent les gens, que dit-il ?

— Il me dit, continue l'Envoyé céleste, qu'il a été élevé pendant des années sous vos auspices et votre sauvegarde. Vous lui imposiez vos fardeaux en été, il vous transportait aux contrées plus favorisées ; en hiver, vous le faisiez servir à vous mener aux contrées plus tièdes. Quand il eut pris le bel âge, vous l'avez appliqué aux montes, et par lui, Dieu vous a accordé des chameaux de prix. Et voilà que cette année-ci étant une année

de prospérités et de fertilité, vous avez voulu le tuer afin de le manger.

— Par Dieu! reprennent les gens, tout cela est exactement vrai.

— Eh bien! réplique le Prophète, ce n'est point ainsi que l'on traite un bon serviteur, un esclave qui a rendu service à ses maîtres.

— O Prophète, continuent les gens d'une voix animée et tout émue, nous ne le vendrons point, et nous nous garderons bien de l'égorger.

— Il vous avait demandé grâce et merci, et vous ne l'avez pas satisfait. Moi, je connais mieux que vous la miséricorde et la bonté. Oh! oui, Dieu a retiré la bienveillance du cœur des hypocrites et l'a placée au cœur des vrais croyants. »

A l'instant même, le Prophète achète ce chameau pour cent drachmes ou pièces d'argent, et il dit à l'animal :

— « Va, baïîr, va où bon te semble; désormais tu es libre devant le Dieu suprême. »

Soudain le chameau fait entendre son cri par-dessus la tête du Prophète, qui alors répond : Amen. Le chameau pousse un second grondement; et le Prophète de répondre encore : Amen. Une troisième fois le chameau fait gronder son cri, et le Prophète une troisième fois répond : Amen. Un quatrième grondement du chameau retentit. Alors des larmes tombent des yeux du Prophète.

Et les gens de demander aussitôt : « Mais Prophète de Dieu, que dit donc ce chameau ?

— Voici ce qu'il dit. Il m'a dit d'abord : « Que Dieu te récompense, te comble de bienfaits, toi son Prophète, parce que tu es l'apôtre de l'islamisme et du Koran! » Et j'ai répondu : Amen. Il m'a dit ensuite : « Que Dieu calme les craintes de ta nation au jour du jugement dernier, comme tu viens de calmer les miennes! » Et j'ai répondu : Amen. Puis il m'a dit : « Que Dieu empêche que le sang de tes peuples ne soit répandu par la main de leurs ennemis, comme tu viens d'empêcher que le mien ne soit répandu! » Encore alors j'ai dit : Amen. A la

quatrième fois ce chameau m'a dit ceci : « Que Dieu ne permette pas d'animosités hostiles entre tes peuples! » A ces mots, des larmes ont échappé de mes yeux. J'ai aussitôt demandé à Dieu d'accueillir ces vœux ; Dieu m'a exaucé pour ceux-là, mais il a refusé de répondre au dernier. Et l'ange Gabriel m'a annoncé de la part du Très-Haut que, quant à la destruction de mes peuples par le sabre, le *calam* du destin a tracé ce qu'il en sera. »

La nâkah ou chamelle est la femelle du chameau, ainsi que nous l'avons énoncé tout à l'heure. On lui donne les surnoms qualificatifs suivants : « — Oumm bawoû, la mère au simulacre de chamelin (8): — oumm hâmel, la mère porteuse, mère à la gestation ; — oumm houwâr, la mère du chameau de lait; — oumm el-sakb, mère du chameau mâle nouveau-né; — oumm maçoûd, mère d'heureux, de bien-être ; — bint el-fahl, fille de l'étalon ; — bint el-felât, fille du désert ; — bint el-nadjâïb, fille des forts, fille des beaux chameaux. »

XI.

De certaines habitudes des Arabes antéislamiques relativement aux chameaux et aux chèvres : la bahîrah; la sâïbah; la wacîlah; le hâmî.

« Les Arabes, avant l'islamisme (dit Damîrî, à l'article naam), retiraient tous les avantages ordinaires de leurs troupeaux, mais non pas au point de vue qui fait considérer les animaux de bétail comme un bienfait du ciel, ni au point de vue d'ordre et d'utilité pour les serviteurs de Dieu, car alors il existait certaines habitudes répréhensibles et que Dieu a désapprouvées. C'est ce qu'exprime le saint Livre de la révélation (voy. Koran, chap. V, v. 102) en ces termes : « Dieu n'a rien prescrit au sujet de la chamelle bahîrah (ou dont chez les Arabes antéislamiques, on fendait les oreilles en long), ni de la chamelle sâïbah (ou libérée, affranchie), ni de la chèvre wacîlah (ou adjoignante), ni du chameau hâmî (ou protégé, privilégié). Mais (en

prétendant le contraire) ceux qui sont infidèles calomnient Dieu. La plupart d'entre eux ne comprennent pas (qu'il est impossible que Dieu ait rien prescrit de pareil). »

(La déduction à tirer de là, c'est que Dieu n'a pas approuvé, ou, pour mieux dire, a improuvé et condamné ces coutumes anciennes qui privaient d'avantages que l'on peut recueillir d'animaux de bétail, et, dans certains cas, aboutissaient à des œuvres d'idolâtres. Voici les explications relatives aux qualifications de bahîrah, sâïbah, wacîlah et hâmî.)

« La qualification de bahîrah spécifiait, parmi les Arabes antéislamiques, la chamelle qui avait donné cinq portées et à laquelle alors, comme preuve de ce fait accompli, on fendait les oreilles ; de plus, il était défendu de monter cette chamelle et de lui faire rien porter; on ne la tondait plus ; on la laissait manger où elle voulait ; on ne l'éloignait d'aucune eau et d'aucun pâtis. A la cinquième fois qu'elle avait mis bas, si le produit était un mâle, on le tuait, et hommes et femmes en mangeaient la chair. Si le produit était une femelle, on fendait l'oreille à cette jeune femelle et on la laissait vivre ; on en défendait aux femmes l'usage du lait et toute espèce d'emploi. Son emploi comme services d'utilité était réservé aux hommes seulement. Quand elle mourait, hommes et femmes avaient le droit d'en manger la chair.

Selon certaines chroniques, la bahîrah était la chamelle qui ayant, en douze portées, mis bas successivement douze produits femelles, et, par suite, n'étant plus employée comme monture, n'était plus jamais tondue, dont le lait n'était donné à boire qu'aux voyageurs que l'on hébergeait comme hôtes. A toute femelle qui venait en progéniture à cette chamelle, on fendait les oreilles, on lui laissait la liberté d'aller à son gré avec sa mère, parmi les chameaux ; de plus, on ne montait point cette femelle, jamais non plus on ne la tondait ; son lait ne devait être bu que par des hôtes ou voyageurs hébergés : en tout, on observait pour elle les mêmes manières de faire que pour sa mère, et cette femelle était dite la bahîrah, fille de la sâïbah ou de l'affranchie. Le lait de la bahîrah ne devait point

être offert aux idoles ou tawâṛîṭ (plur. de tâṛoûṭ), et aucun être humain n'avait le droit de la traire.

La sâïbah ou libérée, ou affranchie, était la chamelle *abandonnée* à soi-même. Voici quelle était la coutume.

Chez les Arabes de la gentilité ou des temps antéislamiques, tel homme malade, ou ayant un de ses proches absent au loin, faisait un vœu ainsi formulé : « Si Dieu me guérit, disait cet homme, ou si Dieu guérit ma maladie, ou si Dieu me ramène mon parent absent, cette chamelle-là sera sâïbah. » Et après la guérison, ou après le retour de l'absent, la chamelle désignée était affranchie de la même manière que la baḥîrah dont nous venons de parler ; on ne l'éloignait d'aucun pâturage, d'aucune eau, et nul jamais ne la montait ; elle n'avait jamais d'entraves ou de liens ; elle ne passait en héritage à personne. On l'*abandonnait* à la garde de Dieu.

D'après le traditionniste Abou Horeïrah, le Prophète a dit à Aktam fils de Djaûn, le ḳozâïde : « Aktam, j'ai vu Ạmr fils de Loḥay (9) aux enfers ; on lui taillait les intestins dans le feu. Je n'ai pas rencontré d'homme aussi ressemblant à un autre que tu ne l'es à cet Ạmr fils de Loḥay. J'ai même vu qu'au milieu des feux infernaux il était un tourment de plus pour les damnés par la puanteur de ses entrailles.

— Mais, Prophète, reprit Aktam, est-ce que cette ressemblance que j'ai avec lui, peut me nuire ?

— Non, car tu es un vrai croyant, et lui était un idolâtre. »

Ce fut cet Ạmr, fils de Loḥay, qui le premier dévia de la foi et de la religion d'Ismaël, fils d'Abraham, qui le premier éleva des idoles, le premier fendit les oreilles aux chamelles baḥîrah, le premier affranchit des sâïbah, le premier donna l'idée de la waċîlah et de l'étalon ḥâmi ou protégé, privilégié.

On qualifiait de waċîlah, dans le menu bétail, la chèvre qui avait mis bas trois ou cinq portées, ou, selon d'autres érudits, sept portées. Et, si la dernière portée avait amené un chevreau, on le sacrifiait en l'honneur de l'endroit où l'on adorait les dieux ; hommes et femmes mangeaient de la chair de la victime. Si la portée dernière avait amené une chèvre, on laissait vivre

cette chèvre. Si cette portée avait amené un chevreau et une chèvre, on laissait vivre le chevreau à cause de sa sœur, et on disait alors : « Cette chèvre s'est adjoint son frère, » l'a entraîné avec elle dans sa destinée, et on ne le sacrifiait pas. Le lait de cette femelle était prohibé pour les femmes. Si l'un des deux jumeaux venait à mourir, hommes et femmes en mangeaient la chair.

Le ḥâmî ou protégé, ou privilégié, était le chameau étalon qui avait fécondé dix portées, ou, selon d'autres indications, qui avait été appliqué aux saillies pendant une période de dix ans ; ou bien encore, d'après d'autres explications, c'était aussi le chameau étalon dont le fils avait produit un fils, ou bien le chameau étalon dont le fils du fils était employé comme monture. Alors on disait de cet étalon : « Son dos est ḥâmî (ḥama ẓahrou-hou), » c'est-à-dire son dos est privilégié, affranchi de tout cavalier, de toute monture, de toute charge. On ne l'empêchait jamais de paître à quelque pâtis que ce fût, de boire à quelque eau que ce pût être. Quand cet étalon venait à mourir, hommes et femmes en mangeaient la chair.

Par ces paroles : « Dieu n'a rien prescrit au sujet de la chamelle baḥîrah, ni de la sâïbah, ni de la chèvre waċîlah, ni du chameau ḥâmî, » Dieu enseigne qu'il n'a pas posé de prohibition dans le sens de ces coutumes, qu'il n'a pas explicitement révélé d'ordre à cet égard ; mais, en fait, toutes ces manières d'agir, étant des œuvres des temps de la gentilité ou ignorance, se trouvent être du nombre des choses que Dieu a défendues et condamnées. »

(Au chapitre VI, v. 143, 144, 145, le Koran reprend la question des habitudes et des superstitions dont nous venons de parler et les réprouve encore. Il dit : « C'est lui (Dieu) qui a formé : — en animaux de bétail, les uns pour transporter les fardeaux, les autres pour être égorgés ; nourrissez-vous donc de ce que Dieu vous a dispensé et ne suivez pas les pas de Satan, car il est votre ennemi déclaré ; — (c'est lui qui a formé) huit conjoints (ou animaux unis par couples) : le couple mouton, le couple chèvre ; demande (aux infidèles qui calomnient Dieu à

propos de la baḥîrah, de la sâïbah, de la waçîlah et du ḥâmî, demande-leur) ceci : Sont-ce les mâles dont Dieu vous a interdit l'usage? ou bien sont-ce les femelles? ou bien est-ce tout ce que (en fœtus jumeaux) contient l'utérus des femelles? Apprenez-le-moi, si vous êtes des gens sincères; — et (c'est lui qui a formé) encore le couple chameaux, et le couple bœuf; demande (aux infidèles) : Sont-ce les mâles dont Dieu vous a défendu l'usage? ou bien sont-ce les femelles? ou bien est-ce tout ce que (en produits conçus) contient l'utérus des femelles? Avez-vous donc entendu directement ces prescriptions de Dieu sur tout cela? Eh! qui est plus méchant que ceux qui, dans leur ignorance, imputent le mensonge à Dieu, pour égarer les hommes? Certes, Dieu ne dirige point les pas des méchants. » (10.)

Après avoir indiqué ces données du Koran, Damîrî, au mot ḍân, présente encore les quelques remarques suivantes.)

« Les Arabes, avant l'islamisme, considéraient certaines portées de leurs animaux de bétail, comme d'usage permis aux hommes et comme d'usage défendu aux femmes. Mais les principes de la religion islamique, quand ils s'établirent, réprouvèrent ces croyances erronées, ces habitudes irrationnelles. Une discussion fut soulevée sur ce point et soumise au Prophète par un prédicateur des gentils, appelé Mâlek fils de Ạuf fils d'El-Akwaṡ, de la tribu des Béni Djoucham. « Moḥammed, dit Mâlek au Prophète, tu proscris et condamnes des choses qui, chez nos pères, étaient devenues des coutumes consacrées.

— C'est vrai. Vous avez prohibé l'usage et l'emploi de tels animaux de bétail, sans raison aucune. De fait, le Très-Haut créait les cinq portées de vos animaux pour que l'on s'en nourrît, pour que l'on s'en servît utilement. Sur quoi vous êtes-vous basés pour défendre l'emploi et l'usage de ces produits soit mâles, soit femelles? »

Mâlek ne sut que répondre, se trouva confondu, et ne répliqua rien : « Eh bien ! Mâlek, continua le Prophète, tu ne dis mot?

— Parle, parle, toi; je t'écoute.

— Si Dieu eût prohibé l'usage de tel de ces produits, parce que ce produit était mâle, il eût fallu envelopper dans la prohibition tous les mâles; si c'eût été parce que tel de ces produits était femelle, toutes les femelles devaient être comprises dans cette prohibition; et si c'eût été pour tout ce qu'en produit renfermerait l'utérus maternel, il eût fallu alors tout prohiber, mâles et femelles, puisque l'utérus porte les uns et les autres. Quant à la prohibition spécialement appliquée au petit amené par la cinquième portée et à celui de la septième, ou à tel plutôt qu'à tel produit, sur quoi la fondez-vous? »

XII.

La miraculeuse chamelle du prophète Sâleh. — Traitement des Tamoûdides ou Béni Tamoûd.

(Voici des miracles à propos d'une chamelle que les pieuses traditions musulmanes appellent la chamelle de Ṡâleḥ. Veulent-elles désigner le Ṡâleḥ de la Bible? En ce cas il y aurait anachronisme, et les récits paraissent indiquer une époque bien moins ancienne.

Le prophète Ṡâleḥ était, selon les musulmans, de la tribu des Ṭamoûdides ou Béni Ṭamoûd. Il est question de ce prophète et de sa chamelle, dans quelques chapitres du Koran : chap. VII, v. 71 et suivants ; chap. XI, v. 64 et suiv.; chap. XXVI, v. 142 et suiv.; chap. XXVII, v. 46 et suiv.; chap. LIV, v. 27 et suiv.)

« La tradition raconte ceci :

Djounda' fils d'Ạmr, prince des Ṭamoûdides, dit à Ṡâleḥ, en indiquant une montagne isolée dans un endroit du Ḥidjr, et appelée El-Kâminah : « Fais-nous sortir de cette montagne une chamelle belle et forte, à robe grise, à pelage fin, au dixième mois de gestation. »

A cette demande, Ṡâleḥ pria deux rékaḥ(*a*), invoqua son

(*a*) Un rékah se compose de certaines paroles, de salutations, de génuflexions, de prosternations, etc..... Chaque prière doit consister au moins en deux rékah.

Dieu; et voilà que la montagne fut prise aussitôt de douleurs comme les douleurs de l'enfantement. Puis elle s'agita, elle s'entr'ouvrit et donna une chamelle belle et forte, à robe grise, à pelage fin, au dixième mois de gestation, une chamelle sans tache. Nul que Dieu ne savait ce qu'elle avait en masse si grande dans les flancs. La foule fut témoin de ce miracle. Et puis cette chamelle mit bas un chameau mâle, aussi grand qu'elle.

Djounda' fils d'Amr crut alors, ainsi qu'une partie de son peuple, au prophète Sâleh. « Cette chamelle, dit Sâleh, est la chamelle de Dieu. Elle boira à un jour fixe, et vous, vous boirez à l'autre jour. »

La chamelle resta, avec son chameau nouveau-né, sur les terres des Tamoûdides. Elle se repaissait des végétaux, et elle buvait l'eau. Elle allait s'abreuver rarement; mais, à son jour de boire, elle portait la tête dans le puits de Hidjr, lequel fut ensuite appelé le puits de la chamelle, et elle ne relevait et retirait sa tête qu'après avoir bu toute l'eau, jusqu'à la dernière goutte. C'est alors seulement que la chamelle s'éloignait du puits; il était à sec. Et les Tamoûdides de traire ce qu'ils jugeaient à propos du lait de leurs bestiaux, de le mettre en réserve, d'en remplir leurs vases.

La chamelle s'en retournait par une autre gorge de montagne que celle par laquelle elle était venue pour boire; elle ne pouvait pas s'en retourner par la voie qu'elle avait prise pour arriver.

Le lendemain était le jour où les Tamoûdides devaient boire, à leur gré, de l'eau du puits, en prendre en réserve ce qu'ils voulaient. Ils étaient ainsi, sur ce point, à l'abri de toute crainte et en pleine tranquillité.

Pendant les chaleurs de l'été, la chamelle séjournait vers le haut de la vallée; alors les troupeaux fuyaient et se retiraient vers le bas-fond pendant l'été, la chaleur et la sécheresse. Dans la saison froide, la chamelle hivernait au bas-fond de la vallée; et alors les troupeaux fuyaient et se retiraient au sommet de la vallée, demeuraient exposés à la chaleur et à la disette. Aussi,

les troupeaux souffraient, dépérissaient, éprouvés qu'ils étaient par les privations et le malaise.

De là le mécontentement de la population; et elle se révolta contre Dieu. Un certain Ḳodâr fils de Sâlef, et dont la mère était Ḳadîrah, satisfit la vengeance de la foule.

Une vielle femme, décrépite, nommée Otaîrah, appela Ḳodâr. Cette vieille avait des filles d'une grande beauté, était riche en chameaux, en bœufs, en menu bétail. Ḳodâr était considéré, redouté de tous. Otaîrah lui dit : « Je te donnerai celle que tu voudras de mes filles, si tu coupes les jarrets à la chamelle. »

Ḳodâr, séduit par ces paroles, partit à l'exécution du projet. Il se plaça en embuscade, au pied d'un arbre, sur le chemin que suivait d'ordinaire la chamelle. Lorsqu'elle passa, Ḳodâr se précipita, le sabre à la main, et coupa les jarrets de la bête. La chamelle tomba et poussa un seul cri. Son chameau évita l'attaque de Ḳodâr, s'éloigna et courut se réfugier sur une montagne de difficile accès, nommée le mont Ṡanwoû.

On s'empressa d'aller avertir Ṡâleḥ : « Va, lui dit-on, va vite trouver la chamelle; elle a les jarrets coupés. »

Ṡâleḥ partit.

« Les Ṭamoûdides se pressent à sa rencontre, se disculpent de toute complicité avec le coupable : « Prophète de Dieu, dit-on à Ṡâleḥ, c'est un tel qui a coupé les jarrets à la chamelle; nous ne sommes point coupables de ce crime. »

— Voyez, répond Ṡâleḥ, voyez si vous pourrez atteindre et saisir son chameau. Si vous y réussissez, vous vous mettrez ainsi à l'abri du châtiment. »

Les Ṭamoûdides allèrent en quête du chameau. L'ayant aperçu sur la montagne, ils s'y portèrent pour s'emparer de lui. Mais Dieu anima la montagne, qui soudain s'alongea dans les airs à une hauteur où nul oiseau n'eût pu parvenir.

C'était le mercredi que la chamelle avait eu les jarrets coupés. Le jeudi matin, les Ṭamoûdides, petits et grands, hommes et garçons, femmes et filles, eurent la face d'un jaune rougeâtre, comme s'ils eussent été enduits de ḳaloûḳ (11).

Ils ne doutèrent plus alors que la vengeance céleste commençait à les frapper. Tout préoccupés de ce qui leur arrivait, les Tamoûdides ne songèrent pas d'abord à Sâleh. Ils ne s'entretenaient et ne parlaient que de ce changement sinistre qui les défigurait. A la nuit, ils s'écrièrent d'une seule voix : « Hélas! voilà un jour déjà passé pour le terme fatal! » Le vendredi matin, les Tamoûdides se virent la face rouge comme si elle eût été teinte avec du sang. Au soir, ils s'écrièrent encore dans leur émoi : « Voilà deux jours passés pour le terme fatal! » Le samedi matin, les Tamoûdides eurent tous la face noire comme si elle eût été enduite de poix noire. Au soir, ils s'écrièrent dans leur anxiété : « Voilà notre terme fatal qui approche ; le moment de notre malheur est venu! »

Le dimanche, au milieu de la matinée, un bruit épouvantable, parti du sein des airs, frappa les oreilles de ces malheureux. C'était un fracas mêlé comme d'éclats de tonnerre, et toute chose sur la terre hurlait d'effroyables cris. Les cœurs se brisèrent dans les poitrines, et les Tamoûdides tombèrent morts, la face dans la poussière.

Quatre mille personnes de ce peuple, qui avaient cru à la parole de Sâleh, le suivirent et se retirèrent avec lui au Hadramaût. Arrivé sur cette contrée, Sâleh mourut. C'est d'alors que ce pays fut appelé Hadramaût (dénomination formée de deux mots arabes, hadar, maût, c'est-à-dire *survint la mort.*)

Les quatre mille émigrés construisirent une ville dont le nom est Hâçoûrah. »

XIII.

Les bœufs (12).

« Le terme bœuf domestique, bakar ahlî, est le nom de genre et comprend dans son sens le mâle et la femelle. Mais pour spécifier particulièrement le mâle, on emploie le mot

baḳar, bœuf, et pour spécifier la femelle, on emploie le mot baḳarah, vache.

Les habitants de l'Yémen nomment la vache bâḳoûrah. En leur écrivant à propos des dîmes aumônières, le Prophète leur dit : « Sur chaque trente bâḳoûrah, donnez une baḳarah. »

Le mot baḳar, bœuf, est de la racine verbale baḳara prise dans le sens de *fendre*, parce que le bœuf fend la terre par le labour. De la même racine est le mot bâḳir, fendeur, pourfendeur, appliqué comme qualificatif à Moḥammed, plus connu sous le nom Zîn el-Âbidîn fils de Ḥoceîn fils du kalife Âlî, parce que ce Moḥammed pénétra dans la science religieuse à une profondeur extraordinaire.

Le Prophète a dit : « Dieu déteste les discoureurs prétentieux dont la langue bruit en grelot comme bruit le grelot au fanon du bœuf. » Par ces discoureurs il faut entendre ceux dont les paroles articulées d'un ton exagéré se produisent avec enflure, dont les mots roulent dans la bouche comme le bœuf roule et tourne sa bouchée d'herbe.

Ceux qui prennent les queues de leurs bœufs et s'occupent de leurs cultures, peu soucieux qu'ils sont du devoir sacré de la guerre sainte, ceux-là Dieu suscitera contre eux qui les humiliera. Ce sens de paroles reçues du Prophète, se trouve simplifié dans cet autre dire ou ḥadîṭ de l'Apôtre de l'islamisme : « La gloire est attachée aux toupets des chevaux et l'humiliation aux queues des bœufs. »

XIV.

Différentes sortes de bœufs. — Naturel du bœuf. — Bœuf des forêts. — Buffle; comparé au bœuf ordinaire. — Bœuf arâb. — Bœuf derbânah. — Accouplement. — Voix. — Bœuf d'Abyssinie. — Un bœuf qui s'accroupissait. — Dents antérieures des bœufs.

« Le bœuf est un animal fort et vigoureux, extrêmement utile.

Dieu l'a créé soumis à l'autorité de l'homme, ne lui a point donné d'armes comme aux animaux de proie. Ils sont donc sous la dépendance et à la discrétion de l'homme, et l'homme le protége contre les dangers et les attaques. Si le bœuf eût été pourvu d'armes offensives, il eût été difficile à l'homme de le dominer.

Le bœuf des forêts ou des espaces à grands herbages, baḳar el-adjem, ou bœuf sauvage, *bos sylvestris* (probablement le bison des anciens), sait qu'il a ses armes de combat sur la tête; il emploie donc *l'endroit des cornes*, comme on voit les veaux ou jeunes sujets le faire instinctivement, bien avant la pousse des cornes; ils frappent du devant de la tête, c'est chez eux un entraînement naturel.

Il y a diverses races de bœufs. Ainsi, il y a les buffles domestiques; ils sont plus riches en lait et plus développés de corpulence.

Le buffle domestique est, en qualité, le mouton comparé au bœuf, ce qui signifie que le buffle est à un rang plus élevé que le bœuf et est meilleur, à tel point qu'on le préfère aussi, pour les immolations religieuses, tout comme on préfère, pour les sacrifices religieux, les moutons aux chèvres. Zamakcharî, le célèbre commentateur du Koran, a dit : « Les plus nobles des quadrupèdes féroces sont au nombre de trois : le lion, le tigre et le babir (13). Les plus nobles des animaux bruts ou animaux non féroces, sont également au nombre de trois : l'éléphant, le rhinocéros et le buffle. »

Il y a aussi le bœuf ạrâb. Il vit à l'état de liberté. Il est d'une seule couleur.

Une autre sorte de bœuf a le nom de derbânah. On s'en sert comme de bête de charge pour transporter les sommes. Plusieurs ont une bosse.

Le bœuf, ordinairement, couvre la femelle lorsqu'il a accompli sa première année. Il a une grande quantité de sperme.

Parmi les animaux quadrupèdes, la femelle a toujours la voix moins forte que celle du mâle, excepté parmi les bœufs.

Les femelles bovines ont le cri ou mugissement plus rempli et plus sonore que celui des mâles.

La femelle s'agite et frémit pendant que le mâle est à la saillir; elle s'émeut et se contorsionne alors sous lui, surtout si le pénis trop rigide fait fausse route. Quand elle désire le mâle, elle court, elle s'échappe et donne ainsi fatigue et souci au bouvier.

En Égypte, il y a une sorte de bœuf que l'on distingue sous la dénomination de bœuf d'Abyssinie. Il a le cou alongé, les cornes en forme de croissant. Cette variété produit beaucoup de lait.

Un auteur, El-Maçoûdî, raconte qu'à Ray, en Syrie, il a vu un bœuf qui s'agenouillait et s'accroupissait à la manière des chameaux et, comme eux aussi, se relevait avec sa charge.

Les bêtes bovines n'ont pas de dents supérieures en avant; ce sont les dents inférieures qui coupent l'herbe. »

XV.

Miracles. — La vache délivrée. — Feux attachés à la queue des bœufs. — Punition d'un laitier fraudeur. — Manger modérément de la viande des bêtes bovines.

« Une tradition, qui remonte aux premiers temps de l'islamisme, rapporte que Jésus, fils de Marie, sur eux deux soient les bénédictions divines! passa auprès d'une vache en douleur de parturition et dont le fœtus etait placé en travers dans le ventre. « O verbe de Dieu, dit la vache à Jésus, prie le Seigneur qu'il me délivre. »

— Dieu puissant, dit alors Jésus, toi qui de la vie crées la vie, toi qui de la vie fais sortir la vie, délivre cette pauvre bête. »

Et aussitôt la vache expulse le fardeau qu'elle avait dans les flancs.

Lorsqu'une femme a un enfantement difficile, écrivez ces

paroles de Jésus dans un vase, versez de l'eau qui délaye cette écriture, et faites ensuite avaler l'eau à la femme. On en peut faire de même avec le chap. CXII du Koran, ou avec le chap. CXIII, ou le chap. CXIV, ou les quatre premiers versets du chapitre LXXXIV, etc.

Lorsque, dans les grandes sécheresses, les anciens Arabes voulaient appeler la pluie du ciel, ils attachaient des feux à la queue de leurs bœufs, lâchaient ces bœufs à travers les plaines, et la pluie tombait du ciel; la bonté divine avait ainsi pitié de ces bœufs.

(Voici une autre merveille en forme d'avis aux laitiers ou marchands de lait.)

Un individu possédait une vache, qu'il avait soin de traire. Mais ensuite il mêlait de l'eau au lait et le vendait ainsi. Un torrent fit irruption et noya la vache. Un des enfants de l'individu dit alors : « Voilà! toutes les nombreuses quantités d'eau que nous avons versées dans notre lait se sont réunies et amoncelées en une masse et ont enlevé notre vache. »

Le Prophète a recommandé de ne pas manger beaucoup de viande de bœuf. « Usez, a dit l'Envoyé de Dieu, usez du lait de vache; usez du beurre; mais prenez garde de manger beaucoup de viande bovine. Le lait des bêtes bovines donne santé; leur beurre donne médicament; leur chair donne maladie. »

(Il est probable que Mahomet a voulu, par cette recommandation, prévenir la destruction trop grande des bêtes bovines en Arabie, attendu qu'elles n'y étaient pas en quantité considérable.)

XVI.

Bœufs sauvages : antilope, — cerf, — daim et teïtel. — Vache marine ou aquatique, ou bœuf marin ou aquatique.

« Les bœufs sauvages sont de trois sortes : — l'antilope ou vache sauvage, le cerf, le daim et le teïtel ou *bos montanus* ou bœuf des montagnes.

Ces animaux boivent l'eau en été, quand ils en trouvent; s'ils n'en trouvent pas, ils en supportent la privation et ils se contentent alors d'aspirer l'air. Le loup, le renard, le chacal, l'onagre, la gazelle et le lièvre, ont aussi cette qualité de tolérance.

L'antilope mâle a le rut ardent, libidineux; aussi, quand la femelle a conçu, elle fuit le mâle pour en éviter les exigences. Alors les mâles ont, entre eux, des rapports excentriques.

Les cornes du bœuf sauvage sont pleines, au lieu d'être creuses comme celles des autres animaux.

Le bœuf sauvage a quelque analogie avec le bouc domestique. Ses cornes sont très-solides et dures et lui servent de défense pour lui et pour ses petits contre les chiens des chasseurs, et contre les lions qui l'attaquent.

La VACHE AQUATIQUE OU MARINE, ou le BOEUF AQUATIQUE OU MARIN. On prétend qu'il existe une sorte de bœuf marin, qui sort de la mer pour venir paître sur les terres ensemencées, et que l'ambre est l'excrément de cet animal; mais Dieu sait si cela est vrai.

D'autres disent que l'ambre croît au fond de la mer. »

XVII.

Le taureau. — Le taureau en Égypte. — Le taureau emblème de la force. — Habitude pour mener les bœufs à l'eau. — Proverbes.

« Le taureau, ṭaûr, est le mâle des bœufs et a le surnom de abou idjl, c'est-à-dire le père au veau.

Le taureau a été nommé ṭaûr, de la racine verbale ṭâr, mise à sa quatrième forme et signifiant alors : faire soulever, parce que le taureau soulève le sol; tout comme le bakar ou bœuf est nommé baḳar, ainsi que nous l'avons dit, parce qu'il fend la terre par le labour. »

(En Égypte, le taureau est d'une grande douceur de caractère. On le conduit ou on l'attelle avec des vaches sans le

moindre trouble ni le moindre embarras; il suit tranquillement sa marche ou son travail. De même, dans les pâturages, dans les étables, etc., il demeure en calme. On n'entend jamais parler d'accidents occasionnés sur des personnes par des taureaux, dans les campagnes ou en quelque endroit que ce soit.)

Le taureau, pour les Arabes, est l'emblème de la force. Il entre dans le système qui tient la terre en équilibre, selon les docteurs musulmans (14).

Chez les anciens Arabes, lorsqu'on menait boire les bœufs et que ceux-ci ne buvaient pas, soit parce que l'eau était trouble, soit parce qu'ils n'étaient pas altérés, on frappait le taureau, qui alors s'avançait aussitôt dans l'eau, et les bœufs le suivaient.

Les Arabes disaient en proverbe : « Plus mangeant qu'un taureau. » Et, en forme de comparaison, ils disaient : « En vérité, j'ai mangé autant que mangerait, en un jour, un taureau blanc. »

XVIII.

Le buffle domestique. — Son caractère; ses instincts; ses habitudes. — Le buffle en Égypte.

« Le buffle est nommé djâmoûs, mot d'origine persane et passé en arabe.

Le buffle a du courage et de l'audace ; néanmoins il n'a pas de poil. Par nature, il craint la morsure ou piqûre du moucheron, et, pour le mieux éviter, va se réfugier dans l'eau.

Le lion craint le buffle. Celui-ci, malgré sa vigueur et sa masse, est intelligent. Si le pâtre appelle une bufflonne et lui crie : « Une telle ! une telle ! » celle qui est appelée arrive à lui.

Le buffle aime avec excès son gîte, son pays. On dit que le buffle ne dort pas, tant il fait bonne garde pour soi-même et pour ses petits.

Quand les buffles se trouvent en nombre, ils se mettent en cercle et se placent les têtes en dehors du cercle, lequel alors ressemble à une ville qui serait entourée d'un mur de cornes menaçantes.

Les mâles se battent à coups de cornes. Celui qui est vaincu se retire dans des broussailles ou *arundinetum* et y demeure jusqu'à ce qu'il se sache et se sente en pleine force. Puis il quitte sa retraite, va trouver le mâle auquel il a affaire, l'assaille à coups de cornes et poursuit la lutte jusqu'à ce qu'il en vienne à bout et le mette en fuite.

D'habitude, le buffle se plonge dans l'eau jusqu'à ne laisser émerger que le mufle (ḳartoûm). »

(En Egypte, le buffle domestique est d'un naturel extrêmement doux et pacifique, et se laisse conduire par de jeunes enfants qui le montent souvent à califourchon. Le buffle est employé aux mêmes usages et aux mêmes travaux que le bœuf, est plus volumineux, plus robuste de force et de santé. La bufflonne donne une grande quantité de lait. Le beurre que l'on obtient de la crème est toujours blanc. La graisse de l'animal est blanche.)

XIX.

Le veau et la génisse. — Le veau d'or. — La génisse ou vache du Koran. — Pelage des bœufs les meilleurs.

« Le veau, ịdjl (au pluriel : ạdjâdjîl) est le petit de la vache; ịdjlah est le féminin, génisse. Une vache vêlée ou qui a vêlé, baḳarah m a'djilah, veut dire : une vache qui a son veau.

On conte que le ịdjl a été ainsi nommé du mot ạdjal, se hâter, parce que les Israélites se sont empressés d'adorer cet animal. Ils l'adorèrent pendant quarante jours. C'est pour cela que Dieu a puni les Hébreux en les faisant errer pendant quarante ans dans le désert de l'égarement, une année pour un jour.

« Chaque nation, a dit le Prophète, a un veau qu'elle adore,

li-koulli âmeh idjl; c'est le veau d'or et d'argent (ou, comme l'exprime le texte arabe, le veau des dînâr et des derhem ou des pièces d'or et des pièces d'argent). »

La matière première qui servit à faire le veau qu'adora le peuple de Moïse, fut des bijoux d'or et des bijoux d'argent (15). »

(Il est question dans le Koran, chap. II, v. 63 à 69, d'une génisse qui fut égorgée par ordre de Moïse. Elle était arrivée à son état de développement complet, mais elle n'avait pas subi l'approche du taureau ; elle était intacte. C'est parce qu'il est parlé, en six versets, du sacrifice de cette vache, que le deuxième chapitre du Koran est nommé Chapitre de la vache. Ces six versets, au milieu des deux cent quatre-vingt-six qui composent ce chapitre encombré de je ne sais combien d'autres allusions et combien de sortes de préceptes ou questions, le tout dans un chaos véritablement koranique, indiquent un fait assez peu explicitement exposé. Il n'y a guère d'utile à remarquer, pour nous, que la désignation du pelage qui, dit le texte, était d'un jaune foncé, c'est-à-dire isabelle foncé, et sans tache. Cette couleur, d'après ce que l'on doit induire de ce passage du Koran, est celle qui était reconnue comme signalant les bœufs préférés et par conséquent les meilleurs et les plus estimés (16).)

XX.

Menu bétail. — Du menu bétail comme richesse. — Menu bétail nombreux dans l'Yémen.

« Le menu bétail, ṛanam, comprend les chiâl, c'est-à-dire les moutons et les chèvres (ou la race ovine et la race caprine, indiquées dans les deux avant-derniers genres des ruminants de Cuvier).

Le Prophète a dit que la tranquillité et l'humble vie sont pour ceux qui possèdent le menu bétail, et que la vie de luxe et de relief est la vie de ceux qui possèdent les chevaux et les chameaux. Dieu a révélé ces paroles (du Koran, chap. XVI, v. 82) : « Le Seigneur a établi pour vous les laines (des mou-

tons), et les wabar ou poils des chameaux, et les poils de chèvre pour (que vous en fassiez) des hardes et effets, pour une durée de temps. »

On a pensé que le Prophète, dans les paroles que nous venons de rapporter, a voulu, par les mots « ceux qui possèdent le menu bétail, » spécifier les habitants de l'Yémen, parce que le plus grand nombre d'entre eux possèdent du menu bétail, tandis que les populations qui sont la postérité des vieilles tribus issues de Rabîah et de Moudar (les deux grandes branches arabes qui habitent le Hedjâz depuis tant de siècles), possèdent surtout des chameaux. »

XXI.

Moutons et chèvres. — De la supériorité du mouton comparé à la chèvre et au bouc. — Dictons en forme proverbiale à propos du bouc.

« Le menu bétail, disons-nous, a deux genres d'animaux, les moutons et les chèvres.

Le mouton est plus distingué que la chèvre. On a basé cette appréciation sur plusieurs motifs. Ainsi, le mouton est une offrande sacrificatoire plus noble, etc.; et puis, lorsque Dieu parle de menu bétail (dans le Koran, au chap. VI, v. 144, et au chap. XXXVIII, v. 22 et 23), il cite en premier lieu le mouton, ou bien il nomme la brebis et non la chèvre. C'est encore le mouton que Dieu indique quand il dit (Koran, chap. XXXVII, v. 107, en parlant du sacrifice d'Abraham) : « Nous avons accepté pour rédemption de son fils une victime distinguée. »

Ce qui marque encore la supériorité du mouton, c'est que la femelle ne met bas qu'une fois dans l'année et ne donne ordinairement qu'un petit. Mais la chèvre a deux portées dans l'année et, parfois, elle met bas deux, et même trois petits par portée.

Le mouton a plus de bénédictions et d'avantages. Par exemple, lorsqu'il a brouté aux pâturages verts, l'herbe repousse vite; mais là où la chèvre a été à paître, l'herbe ne

repousse pas ainsi. C'est qu'en paissant, la chèvre rase jusque contre les racines de l'herbe, et que le mouton ne tond que ce qui émerge davantage sur le sol.

D'autre part, la laine, et elle est due uniquement au mouton, est supérieure de nature et de prix au poil de la chèvre.

Lorsqu'on voulait faire l'éloge d'un homme, on disait : C'est un bélier, kabch, un hardi bélier. Lorsqu'on voulait signaler un homme déconsidéré et déprécié, on disait de lui : C'est un bouc, teîs. Voulait-on accroître la force de l'injure, on disait : C'est un véritable bouc. Pour le sens extrême de cette injure, on disait : En vérité, ce n'est qu'un bouc dans un navire.

De plus, les têtes de moutons sont meilleures et plus recherchées que celles de chèvres. La chair de mouton est de beaucoup préférable aussi à celle de la chèvre. Par l'usage de la viande de chèvre, on met en mouvement la bile noire, on engendre de la pituite, on s'affaiblit la mémoire, on s'altère le sang. L'usage de la viande de mouton produit les effets contraires. »

XXII.

Dénominations appliquées aux moutons et aux chèvres, selon l'âge de l'animal.

« Pour les animaux de menu bétail, on nomme saḳlah, ou fœtus débile, le petit qui vient au monde, qu'il soit mâle ou femelle ; tant que le jeune animal tette, il conserve ce nom. Ensuite il reçoit celui de bahmah, c'est-à-dire agneau ou chevreau (et ce terme est le même pour le mâle et pour la femelle).

Le petit de la chèvre, quand il naît, est particulièrement dit salîl et salît, jusqu'à ce qu'il ait quatre mois, et qu'il soit sevré et se nourrisse de verdure. Le chevreau est nommé plus spécialement djafr, et la jeune chèvre djafrah. Quand le petit de la chèvre a pris de la force et a atteint une année, il est dit ạrîd, fort, et ạtoûd, bouc en sa force ; la femelle est dite bikrah, ạnâḳ, chèvre développée, de bon âge.

Le djédî, ou bouc, est aussi nommé oummar, houlla', houllaah, atat. Le mâle, quand il a pris une année, est nommée teîs, bouc fait, et la femelle de même âge est dite anz, chèvre développée. Le bouc, dans sa seconde année, est qualifié djez', et la chèvre dans sa seconde année, est djezah. Quand le mâle entre dans sa troisième année, il est dit tény, ayant deux ans complets, et la femelle est téniah, ayant deux ans révolus. Quand l'animal entre dans sa quatrième année, on le nomme rabâï, au féminin, rabâïah, c'est-à-dire quaterné ou qui a quatre ans, *quadrima pecus*, qui a perdu la dent qui est entre les deux de devant et la canine. On dit ensuite, après cet âge, sadîcî, et au féminin, sadîçah, qui va à six ans; ensuite, dâli', robuste. Quant aux mots hollân et hollâm, ils s'emploient plus particulièrement pour dire chevreau.

Le bazdj est le terme pour désigner l'agneau, spécialement. »

(Il est d'autres dénominations encore pour les animaux de races ovine et caprine. Mais nous ne croyons pas nécessaire de consigner ici tous ces noms.)

XXIII.

Dires du Prophète. — Causes de tristesse. — Récit : le meurtre vengé et la dette payée, par la permission de Dieu.

« Le Prophète a dit : « La sagesse éternelle n'a pas envoyé de prophète qui n'ait eu du menu bétail à faire paître. »

— Mais toi ? Prophète de Dieu, demanda-t-on.

— Moi comme les autres. J'ai fait paître des troupeaux des Mekkois, à un kîrât par tête de petit bétail (17). Moïse a fait paître les troupeaux de Jethro; le prophète David a été berger, et moi, à mon tour, j'ai gardé les troupeaux parmi mes frères. »

Dieu a voulu que les prophètes ou messies fussent les pas-

teurs des créatures humaines et que les nations fussent leurs troupeaux. »

Des observations déclarent qu'en fait de circonstances qui amènent ou présagent de la tristesse, il y a celles-ci : — Marcher à travers les troupeaux de menu bétail ; — se coiffer de son turban, étant assis ; — mettre ses hauts-de-chausses en étant debout ; — se rogner la barbe avec les dents ; — s'asseoir sur le seuil de la porte ; — manger avec la main gauche ; — s'essuyer la figure avec le pan du vêtement ; — marcher sur des coquilles d'œufs ; — rire dans un cimetière.

Terminons, dit enfin Damîrî, cet article du menu bétail par le récit suivant.

Moïse (le prophète des Hébreux), fils d'Amrân, passa près d'une source d'eau vive au pied d'une montagne. Il fit ses ablutions. Puis il monta sur la montagne pour prier ; arriva un cavalier. Celui-ci but à la source, et il laissa tomber une bourse contenant de l'argent. Le cavalier partit et passa outre. Après lui vint un berger d'un menu troupeau. Le berger voit la bourse, s'en empare et s'en va. Après lui arrive un vieillard de mine rébarbative ; il avait un fagot de bois sur la tête. Il se décharge de son fardeau, puis s'étend par terre afin de se reposer. Bientôt revient le cavalier ; il cherche la bourse ; ne la trouvant pas, il s'approche du vieillard et la lui réclame. Le vieillard assure qu'il ne l'a pas vue. Le cavalier insiste, puis frappe le vieillard, et si bien qu'il le tue.

Aussitôt Moïse s'écrie : « Seigneur, est-ce donc ainsi qu'est la justice ! » Dieu fait alors entendre sa parole : « Ce vieillard, dit-il à Moïse, avait tué le père de ce cavalier. Ce cavalier devait au père du berger une somme égale à celle que renferme la bourse. Le meurtre a été puni, et la dette a été acquittée. Je suis le Dieu de la justice et de la sagesse. »

XXIV.

Les moutons. — Observations. — Différence de nature chez les moutons et les chèvres.— Instincts, même chez les plus jeunes. — Moutons à masses graisseuses des Indes. — Copulation ; résultats selon le moment où elle s'opère. — Viande de mouton. — Sept choses dans l'animal égorgé répugnaient au Prophète. — La laine empêche les fourmis d'approcher.

« Les moutons, ḍân, sont le menu bétail à laine.

Dieu a attaché bénédictions et utilités aux animaux de menu bétail. Ils mettent bas une fois par an. On en mange la chair tant qu'il plaît à Dieu. Ils vivent en grand nombre sur la face de la terre. Les bêtes féroces, au contraire, mettent bas en hiver et en été, et l'on n'en rencontre cependant qu'un par un dans les espaces éloignés sur la terre.

La douceur de la peau du mouton est le motif de comparaisons proverbiales. Ainsi, le Prophète a dit : « A la fin des temps, il surgira des hommes qui, pour tromper le monde sur la vraie religion, auront la langue plus sucrée que le miel, le cœur comme le cœur des loups; aux yeux des hommes ils se présenteront comme revêtus de douces peaux de moutons, et ils sacrifieront la religion aux séductions d'ici-bas. »

Entre la chèvre et le mouton il y a divergence d'espèce, et nulle tentative de fécondation entre eux ne doit avoir lieu.

Leur nature et leur instinct ont cela de remarquable que ces animaux voient l'éléphant et le buffle sans s'effrayer, malgré la masse de ces derniers. Mais si le mouton et la chèvre aperçoivent le loup, aussitôt l'effroi et l'épouvante s'emparent d'eux. C'est que telles sont les dispositions natives que Dieu leur a créées.

Autre chose admirable encore. Pendant une même nuit, il naît un bon nombre de petits dans un troupeau. Dès le matin qui suit, le berger part aux pâturages et emmène les mères. Au soir, à la nuit tombante, il revient avec elles ; il laisse les petits et les mères libres de se mêler ; et chaque petit reconnaît et va trouver sa mère.

On apporte des Indes une sorte de mouton qui, au devant de la poitrine, a une masse graisseuse, une autre sur chaque épaule et une autre encore à la queue. Il arrive que la masse caudale graisseuse prend un tel volume qu'elle empêche la progression de l'animal.

Si la copulation, parmi les animaux de menu bétail, a lieu lors de la pluie, la conception manque. Si l'accouplement se fait lorsque souffle le vent du nord, il en résultera des produits mâles ; et si le vent du midi souffle, les produits seront femelles.

La viande de mouton empêche la formation de l'atrabile, augmente la sécrétion spermatique, est contraire à l'effet des poisons. Cette viande est chaude-humide comparativement à celle de la chèvre. La meilleure viande de mouton est celle du sujet d'un an. Elle est favorable aux estomacs en bon état, défavorable aux personnes qui ont habituellement des rapports nauséeux. On prévient alors les mauvais effets de cette viande par les bouillons réconfortants.

On recherche peu la chair de la brebis, parce qu'elle engendre un sang mauvais.

La chair du mouton ordinaire fournit une alimentation généreuse, chaude-humide ; cependant cette chair produit de la pituite. La viande du mouton d'un an est plus nutritive que celle de l'agneau. La viande de mouton, au printemps, est meilleure et plus profitable qu'en toute autre saison. La viande du mouton émasculé est aphrodisiaque.

Sept choses, dans les animaux de menu bétail égorgés, inspiraient de la répugnance et du dégoût au Prophète : « Le sang, la vésicule du fiel, le pénis, les testicules, la vulve, les stercora et la vessie.

Couvrir, avec de la laine de mouton blanche, un vase où il y a du miel, empêche les fourmis de s'en approcher. »

XXV.

Du bélier. — Taches noires de la toison.

« Le bélier, kabch, est l'étalon des bêtes ovines, quelque

âge qu'il ait. Selon d'autres dires, le bélier n'est tel que lorsqu'il a changé ses dents incisives antérieures, ou même lorsque repoussent ses deux quaternaires ou incisives latérales.

Telles parties noires, sur le bélier, étaient assez recherchées des Arabes. Une tradition apprend que le Prophète immola en sacrifice pieux deux béliers qui marchaient dans le noir, qui s'accroupissaient dans le noir et qui regardaient dans le noir. C'est-à-dire qu'ils avaient les pieds, le ventre et le tour des yeux noirs. Selon une autre explication, ces mots « les béliers avaient le ventre noir et le tour des yeux noir, » signifient que ces béliers avaient ces parties du corps dans l'ombre à cause d'un grand embonpoint, mais qu'en réalité ils avaient plus de blanc que de noir. »

XXVI.

Des chèvres. — La chèvre ; le bouc. — Dires et conseils. — Comparaison de la chèvre et du mouton. — La viande de la chèvre. — Propriétés de certaines parties des bêtes caprines.— Expressions proverbiales à propos du bouc pris comme comparaisons dépréciantes. — Haddjâdj traité par du sang de bouc. — Les Bénî Mouzaïnah au bouc.

« La chèvre, ma'zah ou maạzah, est l'autre genre de menu bétail et diffère du genre mouton.

Les chèvres, au lieu de laine, ont du poil. Elles ont la queue courte. Le nom chèvres, ma'z, est le nom du genre. Le singulier de ma'z est mâẹz.

On dit d'une population, elle est *enchèvrée,* lorsque ses chèvres sont nombreuses.

Une parole du kalife Alî donne cette comparaison-ci : « Vous fuirez devant lui comme la chèvre fuit aux rugissements du lion. »

Le Prophète a recommandé la chèvre à l'attention des hommes : « Traitez bien la chèvre, a-t-il dit; éloignez d'elle tout

ce qui lui peut nuire et être pénible; car elle est du nombre des animaux du Paradis. » Il y a encore ces autres paroles : « Prodiguez des soins bienveillants à la chèvre, ce bétail délicat; tenez bien propre son réduit ou étable (et n'y laissez rien qui la puisse gêner, ni pierres, ni épines, etc.). »

La chèvre est le type du caprice et de la bizarrerie. Elle est supérieure à la brebis par l'abondance du lait et par la solidité et l'épaisseur de la peau. Ce qui manque à la chèvre en ampleur et en graisse à la queue, est remplacé dans le corps par de la graisse et de la chair. De là ce dire : « La chèvre a le gras de la queue du mouton, dans le ventre. » Dieu qui a créé la peau du mouton en un tissu fin, y a mis de la laine en abondance; Dieu qui a créé la peau de la chèvre en un tissu plus grossier, y a mis en moindre quantité les poils. Gloire au Dieu de bonté et de sagesse. »

L'usage fréquent de la viande de chèvre, de la cervelle de chèvre, produit la tristesse, altère la mémoire, engendre la pituite, remue l'atrabile. Mais cette viande est avantageuse à ceux qui sont atteints d'éruption furonculaire.

La bile de bouc mêlée à de la bile de vache est utile, en enduit, aux gonflements éléphantiaques. D'après Ibn Sinâ (Avicenne), les crottins de chèvre ont la vertu particulière de dissoudre et dissiper les tumeurs strumeuses.

La chèvre femelle proprement dite est nommée anz. Si l'on mêle de la bile de chèvre femelle avec du sel ammoniac du commerce et que l'on en enduise un endroit du corps dont on a arraché les poils, les poils n'y repoussent plus. Si l'on écrit sur du papier avec du lait de chèvre, l'écriture ne paraît point; mais si on saupoudre de cendres cette écriture, elle paraît.

Le bouc, teîs, est le mâle de la chèvre. Le mot teîs se dit aussi du mâle de la gazelle.

L'appellation de teîs, bouc, adressée ou appliquée à quelqu'un est un terme qui l'accuse de honte et implique le mépris. On taxe de vil bouc celui qui outrage l'honneur d'autrui. En somme, l'appellation de bouc emporte toujours avec elle l'idée de mépris et de réprobation.

Il y a aussi ce proverbe : « Ne te laisse pas imposer par une longue barbe ; le bouc aussi a une barbe. »

Le Prophète a dit : « Il viendra un temps où, chez les populations islamiques, les gens de la loi seront jaloux les uns des autres, se maltraiteront mutuellement, comme des boucs se maltraitent entre eux. »

Voici un récit singulier relativement à l'emploi du sang de bouc comme médicament. Le célèbre Ḥaddjâdj fils de Yoûcef et qui gouverna l'Irâḳ pendant vingt ans, naquit difforme. Il avait l'anus imperforé; on l'opéra. L'enfant refusa de recevoir le sein de sa mère et de toute autre femme. On conseilla d'égorger un bouc d'un noir très-foncé; et on ajouta : « Faites avaler du sang de ce bouc à l'enfant. » On suivit ce conseil. On égorgea la bête; on en fit avaler du sang au nouveau-né et on lui en barbouilla la figure trois jours de suite. « Le quatrième jour, avait-on dit encore, l'enfant prendra le sein de sa mère et tettera. » Ce qui fut conseillé fut fait, et le résultat se présenta tel qu'on l'avait annoncé... Devenu grand, Ḥaddjâdj eut les goûts les plus sanguinaires; et il répétait : « Mon plus grand bonheur est de verser le sang. » Sa vie fut remplie d'actes de cruautés comme jamais homme n'en commit au monde.

Les Béni Mouzaïnah firent prisonnier Abou Ḥassân l'ansâride (ou auxiliaire dévoué du Prophète), et ils déclarèrent ceci : « Pour sa rançon, nous aurons assez d'un bouc (il ne vaut pas davantage). » La tribu du prisonnier se formalisa et tout d'abord on s'écria : « Nous ne voulons pas d'un pareil marché. » Mais Abou Ḥassân envoya dire aux siens : « Donnez aux Béni Mouzaïnah ce qu'ils demandent. » Lorsqu'on apporta le bouc Abou Ḥassân dit à ses contribules : « Remettez-leur leur frère, et reprenez votre frère, à vous. » De ce jour-là, les Béni Mouzaïnah furent appelés les Mouzaïnah au bouc. Le surnom avec le mépris qu'il comporte leur resta.

Tout le corps du bouc a une odeur repoussante, une odeur d'aisselle.

Si on lie et maintient la barbe d'un bouc sur un individu

atteint de fièvre quarte, ou atteint de céphalée ou sodâ', le mal se guérit.

Que l'individu malade de la rate coupe et enlève lui-même la rate d'un bouc et la suspende dans la chambre qu'il habite. Lorsque cette rate sera desséchée, le mal splénique aura cessé.

Que l'on fasse bouillir de l'urine de bouc, qu'on la mêle avec poids égal de sucre, et qu'avec ce mélange on enduise la gale du galeux dans le bain, la gale disparaîtra.

Si l'on place des crottins de bouc sous la tête de l'enfant qui pleure beaucoup, cet enfant cesse de pleurer. »

XXVII.

L'éléphant. — Il est de deux sortes, ainsi que d'autres animaux. — Du rut; des saillies; gestation; parturition. — Caractère vindicatif. — Langue; trompe. — Intelligence. — Luttes. — Considération pour l'éléphant chez les Indiens. — Longévité. — Sont ennemis l'éléphant et l'aigle, ainsi que le lion et le coq, le scorpion et le gecko. — Que Damîrî raconte maintes histoires; église de Sanâ; idole de Kab et de sa femme. — Ère de l'éléphant.

« L'éléphant est de deux sortes : l'éléphant ordinaire ou proprement dit, fîl, et l'éléphant de grande espèce ou le zendebîl, de même qu'il y a le bakâtî ou boktî ou chameau bactrien et le arab ou chameau arabe, le bœuf et le buffle, le cheval sans race et le cheval de bonne race, le rat des champs et le rat de ville, la grosse fourmi et la fourmi de très-petite espèce.

Le zendebîl ne se reproduit que dans son pays, dans sa patrie, même s'il est apprivoisé et est habitué à une autre contrée.

L'éléphant, pendant son rut, est dans un état de trouble et d'exaltation, comme le chameau ; il ne boit et ne mange pas, la tête lui gonfle. Le cornac ou éléphantier n'a qu'à se tenir éloigné de lui, car l'animal alors ne connaît plus personne.

L'éléphant mâle ne se met à la saillie que lorsqu'il a cinq ans accomplis. L'époque du rut est le printemps. La femelle porte deux ans. Une fois qu'elle a conçu, le mâle ne l'approche

plus, ne la touche plus. Il ne cherche plus à la saillir que trois ans après qu'elle a mis bas.

Abd el-Latîf, de Bagdad, dit que la durée de la gestation est de sept ans, que le mâle ne fait de saillie qu'à une seule femelle, et qu'ensuite il devient très-jaloux; qu'au terme de la gestation, lorsque le moment du part est arrivé, la femelle entre dans une rivière ou un cours d'eau pour y mettre bas, attendu qu'elle reste debout durant la parturition. Pendant ce temps, le mâle fait bonne garde.

L'éléphant est vindicatif comme le chameau, et va jusqu'à tuer son cornac, par sentiment de vengeance.

Les Indiens pensent que l'éléphant a la langue sens dessus dessous et que, s'il n'en était pas ainsi, il parlerait.

La trompe est un appareil d'une souplesse cartilagineuse. C'est le nez de l'éléphant; c'est aussi la main qui prend les aliments et le boire et les porte à la bouche; c'est l'instrument de défense et de lutte; c'est par lui encore que se produit le barètement. Ce cri n'est pas en proportion de l'énorme masse de l'animal et n'est guère plus fort que le cri d'un enfant. La vigueur de la trompe est telle que l'animal avec cet appareil enlève et déracine des arbres.

L'intelligence est à un degré assez développé pour permettre une certaine éducation, et pour que l'éléphant exécute les ordres de son conducteur ou de son cornac, s'agenouille, accomplisse des actes de bienveillance ou de mal, au repos ou en bataille.

Il est dans l'instinct des éléphants qu'ils se combattent entre eux. Le vaincu s'humilie et s'abaisse devant son vainqueur.

Les Indiens ont en grande considération l'éléphant, à cause des qualités louables dont il est doué, de sa haute corpulence, de l'ampleur de sa constitution, de son aspect imposant, de la longueur de la trompe, de la coupe des oreilles, de la longévité à laquelle il peut atteindre, et de la légèreté du pas, car parfois l'éléphant passe auprès de l'homme sans que celui-ci l'entende marcher, tant l'animal a le pas dégagé, net et régulier.

L'éléphant peut vivre deux cents ans. Aristote raconte que

l'on est arrivé à reconnaître qu'un éléphant avait vécu quatre siècles. Des signes tracés et des indications positives en avaient fourni la preuve.

L'éléphant et l'aigle sont ennemis par instinct de nature, à tel point que l'éléphant prend la fuite à l'aspect de l'aigle, comme le lion fuit à l'aspect du coq blanc. C'est par suite d'une impression analogue que le scorpion, à l'aspect du gecko, meurt. »

(Damîrî raconte plusieurs histoires merveilleuses et même des histoires de miracles, à propos d'éléphants. Il détaille surtout la guerre des Abyssins qui voulurent ruiner la Mekke et en détruire le temple. Il décrit aussi la construction et la disparition de l'église chrétienne de Sanâ où, dit-il, étaient les gigantesques idoles du dieu Ka'b et de sa femme. La statue de Ka'b était en bois et avait soixante coudées de haut. Mahomet naquit en l'année de la guerre des Abyssins qui fut l'origine de l'Ere de l'éléphant. — Voyez pour les détails de ces faits, l'*Essai sur l'histoire des Arabes*, etc., par M. Caussin de Perceval.)

XXVIII.

Particularités. — Le chapitre du Koran intitulé : L'éléphant. — Adjuration cabalistique et religieuse. — Amr fils de Ma'dî Kariba coupe les jambes à l'éléphant du général persan, à la bataille de Kâdécîeh. — Questions du kalife Omar. — La chair de l'éléphant est-elle d'usage permis? — Les courses d'éléphants. — Quelles courses et quelles joutes ont des enjeux? — Le roi indien Sârès va attaquer les Arabes; résultats.

(Le Koran a son chapitre CV intitulé : L'éléphant ; ce chapitre n'est que de quelques lignes. Les versets 3 et 4 disent : « N'a-t-il pas (Dieu) envoyé contre eux les oiseaux abâbîl, — qui leur (aux Abyssins) lançaient des pierres?..... » Voici, à propos des vertus de ces versets, ce qu'entre autres choses Damîrî formule).

« Lorsqu'on va se présenter à quelqu'un dont on a à craindre le mauvais vouloir, on prononce les deux mots (cabalistiques) suivants : kahayaṣ et ḥamaaçaḳ. Ces deux mots ont chacun

cinq lettres (en arabe, savoir : le premier, k, b, y, a, s, et le second, h, m, a, s, k; car, en arabe, on n'écrit pas de voyelles. L'*a* pointé en dessous et l'*y* ne sont point considérés comme voyelles). A chacune des dix lettres, à mesure qu'on la prononce, on plie successivement un doigt en commençant par le pouce de la main droite et terminant par le pouce de la main gauche. Tenant ainsi tous les doigts fermés, et la paume de la main tournée en haut, on récite mentalement le chapitre intitulé : l'Éléphant; et quand on est à : « leur lançaient, » on répète ces deux mots dix fois de suite, et, à chaque fois, on ouvre un des doigts fermés. Par cette pratique on se met à l'abri de tout mal de la part de l'individu que l'on avait à redouter. Ce résultat merveilleux est un fait expérimenté et vérifié.

A la fameuse bataille de Kâdécîeh (voy. vol. II, note 24, page 442), Amr fils de Ma'dî Kariba (voy. vol. I, chap. XII, § VIII, page 285) chargea contre Roustam, auquel Yezdidjerd, roi de Perse, avait confié le commandement en chef de l'armée persane pour combattre les musulmans. Amr va droit à Roustam qui était sur un éléphant énorme, et par un effroyable coup de sabre taille les jambes de cet éléphant. Roustam tombe en même temps que la redoutable bête qui s'abat sur lui avec une volumineuse sacoche contenant quarante mille dînâr ou pièces d'or. Roustam fut tué; les Perses furent mis en déroute. Jamais, ni avant ni depuis l'islamisme, on n'a ouï parler d'un coup pareil au coup de sabre de Amr.

Ce Amr fils de Ma'dî Kariba fut le terrible batailleur des Arabes. Un jour Omar, le deuxième kalife, demanda : « Quel fut le plus généreux des Arabes ?

— Ce fut Hâtim, répondit-on.

— Et quel fut leur plus redoutable cavalier ?

— Amr fils de Ma'dî Kariba.

— Qui fut leur plus grand poëte ?

— Imrou l-Kaîs.

— Et quel fut leur cimeterre le plus tranchant ?

— Ce fut le Samsâmah d'Amr fils de Ma'dî Kariba. »

L'usage, comme aliment, de la chair d'éléphant est prohibé

par la loi de Dieu. Selon certains docteurs cette chair est d'usage toléré, surtout en cas de nécessité.

D'après la parole du Prophète, les courses d'éléphants ne doivent pas avoir lieu à la condition d'une mise en jeu. Les luttes ne doivent avoir lieu ainsi, c'est-à-dire avec enjeu, qu'entre chevaux, entre chameaux, et pour des combats de lances et autres armes de cette catégorie.

En 529 de l'hégire (1194 de J. C.), Sârès, le plus puissant des rois de l'Inde, partit pour aller attaquer les pays musulmans. L'émir Chihâb el-Dîn el-ṛoûrî, gouverneur de Ṛazanah, alla à la rencontre de ce prince. Les deux armées se rencontrèrent sur la rive du Ḥâḥoûn. Les Indiens avaient sept cents éléphants et des milliers incalculables de soldats. On se battit longtemps. La victoire resta à Chihâb el-Dîn. Le nombre des morts, du côté des Indiens, fut si grand qu'ils couvrirent tout le pays. Chihâb el-Dîn s'empara de quatre-vingt-dix éléphants et du trésor qui se composait de quatre cents charges de richesses. Chihâb el-Dîn retourna à Ṛazanah. Parmi les éléphants qu'il avait pris, il en était un blanc. Cette particularité a été racontée par un témoin oculaire. »

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS.

NOTE 1re. — Page 352.

D'après le Kitâb el-akouâl, on n'applique pas aux mulets, aux ânes et aux chevaux les mêmes mots qualificatifs dans plusieurs désignations descriptives. « Ainsi on dit barlah dahmâ, ou bien barlah saûdâ, mule noire; mais on ne dit pas faras aswad, pour désigner un cheval noir. On dit barlah fârihah, mule à la marche rapide, barl fârih, mulet au pas vite; mais on ne dit pas, comme on le doit dire pour le cheval, barl djawâd, mulet de bonne race, de bonne marche. Djawâd ne s'applique qu'au cheval. Il en est de même pour l'âne que pour le mulet. »

NOTE 2. — Page 357.

La dernière journée de Siffîn (en 37 de l'hégire) ne fut point aussi décisive que le semble indiquer le poëte. Bien que Moâwiah eût été vaincu, cette déroute fut le moment le plus péripétique du grand drame qui aboutit à l'assassinat d'Alì et à la constitution d'une dynastie réelle en la personne de Moâwiah, la dynastie des omeïiades. Jusqu'alors le kalifat (Alì était le

quatrième kalife) avait été électif; il devint désormais une transmission héréditaire qui, quelque temps après, fut encore déplacée et revint aux abbâcides. C'est une époque des plus vivement remuées que cette époque d'Alî et de Moâwiah. Nous devons nous borner ici à l'indiquer. Elle est racontée d'une manière intéressante dans l'*Univers pittoresque*, vol. de l'Arabie; Asie, t. V.

Note 3. — Page 359.

La manzarah est une pièce au rez-de-chaussée dans les demeures des pays chauds. Cette pièce est beaucoup plus fraîche que le reste de la maison. Voy. vol. I, note 3, p. 429.

Note 4. — Page 405.

Par le terme général et collectif de naphte, les Arabes entendent, à propos de guerre, les compositions et préparations incendiaires que l'on employait jadis en bataille et aussi dans les attaques des places et sur mer. La raison de la dénomination de naphte pour indiquer génériquement ces diverses compositions, est que le naphte, plus que toute autre substance analogue, plus que le pétrole, l'asphalte, le pissasphalte, était la matière prédominante ou nécessaire de ces feux de guerre, ces feux grégeois.

Il y a une dizaine d'années environ, un travail de recherches sur ces feux, sur ces compositions incendiaires, si employées par les Arabes, a été entrepris et même publié par un orientaliste j'allais dire distingué, tant est grande l'habitude de voir ce titre collé partout au mot orientaliste. Malheureusement, l'auteur n'est pas assez habitué à voir clair dans des textes arabes qui n'ont pas encore été fouillés ou élucidés ou travaillés par d'autres personnes; et la provende arabe de ce savant est trop chétive. Le travail susdit sur les feux de guerre des Orientaux renferme d'assez tristes énormités. Il en est

une surtout qui est le sublime du genre; c'est celle qui, de lances munies ou garnies de préparations inflammables, a fait, le croirait-on? des seringues.

C'est ce même orientaliste candide qui, dans une sorte de biographie de l'illustre Silvestre de Sacy, a loué ce savant gigantesque d'avoir eu et élevé un serin.

Note 5. — Page 417.

Dâoûd, dans son codex ou tezkéreh, à l'article Sucre, dit : « Le aylazadj est le sucre de troisième raffinage. Le aylazadj mis à cuire, puis versé dans des vases de verre où l'on a disposé de minces tiges de roseau auxquelles il s'attache, donne ainsi le sucre de nabât ou sucre de plante (c'est-à-dire sucre candi) ou sucre vitré. C'est en Syrie que l'on pratique cette dernière coction ou préparation. »

Note 6. — Page 428.

(Ardah. Voici les principales indications que Damîrî donne à propos de cet animal.)

« L'Ardah est un petit animal, du volume d'une demi-lentille, et mangeant le bois. Quand l'ardah a atteint l'âge d'une année, il lui pousse deux ailes longues avec lesquelles il vole. C'est ce petit animal qui fit connaître aux djinns ou génies la mort de Salomon fils de David.

La fourmi est ennemie de l'ardah; elle est plus petite que lui. Elle le vient surprendre par derrière, l'enlève, et l'emporte à la fourmilière. Si la fourmi se présente en face à l'ardah, elle ne réussit pas à s'en rendre maîtresse; il lui résiste et la repousse.

L'ardah sait se construire une retraite édifiée, avec art, en tiges végétales grêles, qu'il réunit et assemble comme la trame de l'araignée. Cette retraite est conique de bas en haut et a sur un point une ouverture carrée. Cette demeure est aussi le

tombeau de l'animal. C'est cette construction qui a donné aux anciens l'idée de faire des tombeaux à leurs morts. »

Note 7. — Page 428.

Dja'far fils d'Abou Tâleb était cousin de Mahomet. Dja'far fut tué à la bataille ou Journée de Moûta, bourgade dans le Balkâ inférieur, à peu de distance et au midi de Karak. Les musulmans, à cette journée, furent mis en déroute par les Romains qui étaient en nombre considérable et qui étaient commandés par Théodore lieutenant d'Héraclius en Palestine.

Dans la mêlée, le chef ou général des musulmans, qui portait le drapeau de l'islamisme, fut tué. « Dja'far lui succéda. Un coup de sabre lui abattit la main droite avec laquelle il tenait l'étendard. Dja'far le prit de la main gauche, elle fut coupée; il le serra entre ses bras jusqu'au moment où il tomba frappé à mort... On compta sur son corps cinquante blessures, toutes reçues par devant. Abd Allah fils de Rawâha, saisit l'enseigne à son tour et succomba bientôt. »

Le commandement fut ensuite déféré à Kâled fils de Walîd. On fit la retraite, et on regagna Médine.

La nouvelle de ce désastre jeta la consternation au cœur de Mahomet et des musulmans. Les vaincus furent honnis par leur coreligionnaires. Mahomet déclara qu'ils s'étaient tous comportés en braves, et « honora la mémoire de son cousin Dja'far en prononçant ces mots : « Ne pleurez plus sur mon cher « Dja'far. En vérité, au lieu des deux mains qu'il a perdues, « Dieu lui a donné deux ailes avec lesquelles il vole maintenant « dans le paradis parmi les anges. » De là est venue la qualification de *Dhou-l-djénâheîn*, l'homme aux deux ailes, que les musulmans appliquent à Dja'far fils d'Abou Tâleb. » Voy. *Essai sur l'histoire des Arabes*, etc., par Caussin de Perceval, t. III, p. 210 à 215.

L'affaire de Moûta eut lieu en 629 de J. C., VIIIe année de l'hégire.

Note 8. — Page 443.

Bawoû se dit du simulacre de chamelin que l'on dispose en prenant la peau du très-jeune chameau qui a péri et la remplissant de paille ou d'herbes sèches. On met cette figure auprès de la chamelle mère qui a perdu son petit, afin qu'elle calme ses regrets à la vue de cette figure qui lui fait illusion, qu'elle se laisse approcher, qu'elle ne retienne point son lait et se laisse traire. Elle s'imagine avoir son petit, et ne fait plus de résistance.

Note 9. — Page 445.

Loḥay (la fin de ce nom doit se prononcer comme l'interjection : *aïe!*) fut le huitième aïeul de Mahomet et vécut en 297 environ avant le Prophète de l'islamisme, ou 274 de l'ère chrétienne.

Note 10. — Page 447.

J'ai cité, du Koran, les passages auxquels se rapporte cette note, parce que les traductions ne leur donnent point le sens qu'ils ont réellement. On n'a pas saisi le sens de ce que j'ai traduit par « couple mouton, couple chèvre, etc., » et par conséquent le mot arabe azouâdj. Ce mot est le pluriel de zaûdj; et zaûdj, dans ces passages extraits du Koran, et aussi au chap. XXXIX, v. 8, n'a pas le sens de couple ou d'*articles de bétail formant des couples*; « mais, dit Damîrî, il a le sens d'individualités, d'individus de bétail; c'est pour cela que le texte arabe ajoute : Deux individus de mouton, le mâle et la femelle. Chez les Arabes, on nomme zaûdj un individu quand il vit en union et rapport avec un autre individu auquel il reste attaché. Ce mot se dit donc d'êtres conjoints, d'animaux unis par couples, par mâle et femelle. »

NOTE 11. — Page 450.

Le ḳaloûḳ est un cosmétique odorant, d'un jaune mêlé de rouge, composé de safran et d'autres aromates.

NOTE 12. — Page 451.

Le mot bœuf est pris dans le sens scientifique, c'est-à-dire signifiant le mâle des bêtes bovines. C'est ainsi que Cuvier désigne sous le nom de *bœuf ordinaire*, le *bos taurus*, ou bœuf mâle, de Linnæus.

NOTE 13. — Page 453.

« Le babir, dit Damîrî, est un animal qui a quelque analogie avec le chacal (et avec le renard, voy. *Dictionnaire arabe-latin*, de Golius). On le nomme encore bérîd et fourânik.
Il est de la famille des animaux féroces, et il accompagne les expéditions du lion pour profiter et avoir sa part des captures de celui-ci.

On prétend que le babir est le produit primitif de l'influence lunaire et de la lionne. Afin que le babir soit conçu, il est besoin pour que la femelle soit fécondée, de l'effet du vent. C'est pour cela que le babir a la course rapide comme le vent. Aussi, nul ne peut l'attraper à la chasse.

On enlève les petits très-jeunes, et, aussitôt et sur place, on les enferme dans des vases ou bocaux en verre. Après quoi, on se hâte de partir à grand galop de cheval fin coureur. Lorsque le mâle, père de ces petits, atteint le cavalier chasseur, celui-ci jette un de ces bocaux. Le père alors aperçoit son petit, se préoccupe et s'efforce de le faire sortir, et, par suite, les autres petits sont perdus pour lui, emportés par le chasseur.

Les jeunes babir s'élèvent et s'apprivoisent assez facilement; ils aiment les enfants et se familiarisent.

Le babir recherche avec avidité les feuilles du camphrier, et

lorsqu'il s'est installé près de ces arbres, personne ne peut les approcher et en rien prendre. L'animal les quitte à une époque fixe; et, quand on s'est aperçu de sa retraite, on va faire la cueillette pour obtenir le camphre.

La chair du babir est prohibée par la loi, parce qu'il est des animaux carnassiers.

Le babir a la forme du lion de grande taille. Il a le poil long, d'un jaune isabelle éclatant et marqué de lignes noires.

Selon Aristote, le babir est un lion d'aspect menaçant, et n'habite que l'Abyssinie seulement.

Dieu sait la vérité. »

Note 14. — Page 457.

(Voici ce qu'à propos de la combinaison que le Dieu de l'islamisme a établie pour soutenir la terre, expose Damîrî, d'après le récit du célèbre traditionniste Wahb fils de Mounebbih. Voy. vol. II, note 18, pag. 437.)

« Primitivement la terre était comme un navire qui va et vient, ballotté sur l'eau. Alors Dieu créa un ange immense, incommensurable, d'une force au delà de toute limite, et ensuite ordonna à cet ange de se placer sous la masse terrestre et de se la poser sur les épaules. L'ange obéit, étend un bras du côté de l'orient et un bras du côté de l'occident, saisit la terre par les deux extrémités et la tient ainsi.

Mais voilà que les pieds de l'ange ne trouvent pas de points d'appui qui lui permettent de rester ferme debout. Dieu alors crée un immense roc de rubis au centre duquel sont ouverts sept mille trous, de chacun desquels sort une mer dont Dieu seul connaît la masse et la grandeur.

Le Seigneur ordonne à ce roc de se mettre sous les pieds de l'ange; mais, à son tour, le roc ne trouve pas de point d'appui. Dieu alors crée un énorme et immense taureau ayant quatre mille yeux, ayant quatre mille nez, et aussi quatre mille oreilles, et aussi quatre mille gueules et quatre mille langues, et des jambes dont chaque paire a, entre les deux jambes qui la

forment, une distance égale à un trajet qui demanderait cinq cents années de marche.

Ensuite Dieu ordonne au taureau de se placer dessous la terre, et le taureau se la charge sur le dos et sur les cornes.

Le nom de ce taureau est Rakaboûnâ.

Mais le taureau ne trouva pas de points d'appui qui lui permissent de se tenir ferme. Dieu crée alors une baleine démesurée que nul ne peut voir tant elle est volumineuse, tant elle a les yeux grands et étincelants. Telle est la masse de l'énorme poisson, que si on lui introduisait toutes les mers dans une narine, elles ne seraient, là, que comme est un mince relief de sable au milieu des déserts.

Dieu ordonna à cette baleine de se poser comme point de support sous les pieds du taureau.

Le nom de la monstrueuse baleine est Bahmaût.

A la baleine Dieu donne ensuite l'eau pour support ; sous l'eau il dispose l'air pour autre support ; au-dessous de l'air, il dispose encore de l'eau, et au-dessous de celle-ci il étend de profondes ténèbres. Ce qu'il y a au delà de ces ténèbres, la science n'a pu le savoir. »

— (Le taureau et la baleine ont aussi leur utilité dans l'autre monde.)

« Lorsque les élus entreront au paradis, on leur égorgera un taureau paradisien, et ils mangeront du lobe libre du foie de baleine.

Quand les martyrs entreront au paradis, viendront à eux une baleine et un taureau du séjour de l'Eden éternel, pour leur donner de quoi dîner. La baleine et le taureau se livreront à des jeux et des exercices ; et lorsque les martyrs seront en émoi d'admiration, le taureau portera à la baleine un coup de corne qui la percera et l'éventrera afin de satisfaire à leur désir. Les deux bêtes reviendront pour le souper de ces élus ; elles se mettront de nouveau à leurs jeux et exercices ; et, au moment où les martyrs seront en grande admiration, la baleine portera au taureau un coup de queue qui lui fendra le ventre pour répondre à leurs désirs. »

Note 15. — Page 459.

(Voici la traduction musulmane, rapportée par Damîrî, relativement au veau d'or des Hébreux.)

« Lorsque Moïse eut passé la mer Rouge, le jour de l'ạchoûr (ce jour qui selon les musulmans fut signalé tant de fois par de si grands événements), et après la submersion de Pharaon et de son armée, les Israélites arrivèrent dans un pays dont les habitants adoraient, au lieu de Dieu, des idoles figurées en forme de bœuf. De là la première pensée qui vint aux Hébreux d'avoir pour idole le veau. Et ils allèrent dire à Moïse. « Moïse, établis-nous un dieu, c'est-à-dire une idole, que nous adorions comme ces gens-là adorent leurs dieux (*a*). »

Ces paroles des Israélites n'étaient point l'expression d'une pensée qui rejetât l'unité de Dieu ; elles ne voulaient signifier que ceci : « Etablis-nous quelque chose que nous honorions. et dont l'honorification nous fasse bien venir de Dieu. » Ils s'imaginaient qu'il n'y avait en cela rien de contraire à la religion, tant était grande leur ignorance. Dieu n'a-t-il pas révélé ces mots, à propos des Juifs : « Certes, vous êtes un peuple ignorant. » (Koran, chap. VII, v. 134.)

Moïse, sur lui soient les bénédictions et les grâces divines ! avait promis aux Israélites, en Égypte, qu'après la mort de leur ennemi, Dieu leur donnerait un Livre où leur serait tracé ce qu'ils auraient à faire et ce qu'ils auraient à ne pas faire. Quand Dieu les eut délivrés, Moïse demanda ce Livre au Seigneur. Dieu alors ordonna à Moïse, son prophète, de jeûner pendant trente jours. Après ce temps écoulé, Moïse éprouva dans la bouche un goût qui lui déplut, et avec un mince rameau de caroube il se nettoya les dents et les gencives. Selon d'autres récits, il mâcha d'une écorce d'arbre.

Alors les anges dirent au prophète hébreu : « Nous aspirions

(*a*) Damîrî oublie, ou plutôt ne sait pas, que les Hébreux avaient vu, en Égypte, le culte du dieu Apis.

de tes lèvres une suave odeur de musc, et tu l'as détruite en te nettoyant la bouche. » Comme complément réparatoire, Moïse jeûna dix autres jours. C'est pendant ces dix jours de surplus qu'eut lieu la faute ou révolte des Israélites, à l'instigation d'un Sâmirî ou Samaritain. Il était de la contrée où l'on adorait le bœuf. Il s'était donné comme adepte fervent de la foi, mais il lui restait un certain amour pour le culte du bœuf, et il fut la cause qui amena la vengeance de Dieu sur les Hébreux.

Ce Samaritain, qui s'appelait Moûça (Moïse) fils de Żafar, dit aux Israélites : « Apportez-moi les bijoux et parures que vous possédez. » On les réunit, et il en fabriqua un veau sous la forme exacte de l'animal et pouvant produire le cri du beuglement. Ensuite le Sâmirî jeta dans la gueule de ce veau une poignée de poussière ramassée sur la trace des pieds du cheval de l'ange Gabriel, et la statue devint alors un veau avec corps de chair et de sang, avec voix beuglante.

Des traditionnistes racontent que le veau des Israélites ne beugla qu'une fois, d'autres qu'il beuglait souvent, et qu'à chaque fois qu'il poussait un beuglement on se prosternait devant l'animal idole et que l'on ne relevait la tête que lorsqu'il s'était tû. Du reste, ce veau ne mangeait ni ne buvait. »

(On sait comment furent punis ensuite les Hébreux, comment ils expièrent leur péché.)

Note 16. — Page 459.

(Damîrî cite la tradition relative à la génisse qui, devenue vache par l'âge, donna motif à l'allusion faite par le Koran. Ce qu'expose, à ce sujet, le Livre sacré des musulmans est trop en raccourci pour être bien compris de ceux qui ignorent le détail de cette tradition.)

« Il y avait parmi les Israélites un cheîḳ ou vieillard vénérable et pieux. Il avait un fils encore jeune et une génisse. Le saint homme conduisit, un jour, sa génisse dans une forêt, et, arrivé là, il se mit à dire : « Mon Dieu, je confie à

la garde cette génisse, afin que tu la conserves à mon fils pour le temps où il sera grand. »

Et le cheik mourut.

La génisse demeura dans la forêt....... Elle atteignit l'âge moyen. Elle fuyait quiconque l'apercevait.

Le jeune enfant grandit. Pénétré d'une admirable piété filiale, il révérait sa mère. Il partageait la durée des nuits en trois tiers ; pendant le premier tiers, il priait ; pendant le second tiers, il dormait ; pendant l'autre tiers, il restait assis près du chevet de sa mère. Le matin venu, il sortait, allait ramasser du bois, qu'ensuite il se chargeait sur le dos et qu'il apportait au marché et vendait pour ce qu'il plaisait à Dieu.

Du prix de cette vente, le jeune Hébreu donnait le tiers en aumônes ; de l'autre tiers, il se procurait à manger ; le troisième tiers, il le donnait à sa mère.

Un jour, la bonne femme dit à son fils : « Mon enfant, ton père t'a laissé en héritage une génisse qu'il a confiée à la garde du Seigneur, et qu'il a, pour cela, conduite et laissée dans telle forêt. Va à cette forêt, et prie le Dieu d'Abraham, d'Ismaël, d'Isaac et de Jacob de te rendre la génisse. Tu la reconnaîtras à ceci : lorsque tu la verras, il te semblera que des rayons de soleil s'échappent de sa peau. Nous appelions notre génisse Mouzahhabah Dorée, à cause de sa beauté, de sa couleur d'un jaune (isabelle) éclatant. »

Le jeune homme alla à la forêt. Il trouva la génisse, qui paissait. Il l'appela : « Je t'en conjure, dit-il, par le Dieu d'Abraham, d'Ismaël, d'Isaac et de Jacob, viens à moi. » Et la génisse d'arriver à la hâte, et de s'approcher tout contre le jeune homme. Il la prit par le cou et l'emmena avec lui.

Or voilà que, par la permission de Dieu, la génisse se mit à parler : « Jeune homme, dit-elle, qui as tant de piété filiale pour ta mère, monte sur mon dos ; ce sera plus commode pour toi.

— Ma mère, repartit-il, ne m'a point commandé de monter sur toi ; elle m'a seulement dit : « Prends-la par le cou. »

— Certes, tu as bien fait! Si tu étais monté sur moi, tu ne m'aurais jamais eue sous ta main. Pars maintenant; et, quand même tu ordonnerais à la montagne de s'arracher de ses bases et de te suivre, elle le ferait, et cela à cause de ce que tu as de piété filiale et de soumission pour ta mère. »

Le jeune homme emmena la génisse et retourna chez lui. « Mon enfant, dit la mère à son fils, tu es pauvre, tu ne possèdes rien. Il est trop fatigant pour toi de ramasser du bois pendant le jour et d'être occupé pendant presque toute la nuit. Il faut que tu ailles vendre cette vache.

— A quel prix la vendrai-je?

— Pour trois dînâr (ou pièces d'or); mais ne conclus pas la vente sans venir me demander avis. »

La valeur d'une vache était alors de trois dinâr.

L'Hébreu conduisit la vache au marché. Or Dieu envoya un ange, afin de donner aux hommes une manifestation de la puissance divine et de montrer une preuve de la piété filiale de ce jeune Israélite. Car Dieu est la science et la sagesse infinies.

Et l'ange dit au jeune Israélite : « Combien vends-tu cette vache?

— Trois dînâr, et à condition d'avoir l'assentiment et l'approbation de ma mère.

— Je te donnerai six dînâr, mais tu n'en référeras pas à la volonté de ta mère.

— Quand même tu me donnerais le pesant d'or de ma vache, je ne le prendrais pas sans avoir le consentement de ma mère. »

Et l'Hébreu remmena la vache chez lui. Il informa sa mère du prix qui avait été offert. « Retourne sur le marché, dit la bonne femme à son fils, et conclus la vente pour six dinâr; j'y consens. »

Le jeune homme se rend de nouveau sur le marché. L'ange s'approche de l'Israélite et lui dit : « Eh bien, tu as pris les ordres de ta mère?

— Elle m'a prescrit de ne pas vendre à moins de six dînâr,

et toujours à condition d'avoir son consentement pour décider la vente.

— Je te donne douze dînâr de ta vache, si tu veux me la vendre sans que tu prennes les ordres de ta mère. »

Le jeune homme refuse.

Il retourne chez lui et raconte à sa mère ce qu'il vient de faire. « Mon enfant, reprend-elle aussitôt, celui qui te vient réitérer ainsi ces propositions est certainement un ange sous la figure humaine; il veut t'éprouver. Si derechef il se présente à toi, dis-lui ceci : « Tu veux donc absolument que nous vendions cette vache? »

Le jeune Hébreu suivit cette recommandation. « Va, continue l'ange, retourne auprès de ta mère et dis-lui : « Emmène cette vache avec toi et conduis-la à Moïse; » Moïse l'achètera pour servir à propos d'un homme qui a été tué dans Israël. Mais vous ne la vendrez pas pour autre prix que plein sa peau de dînâr. »

Ce fut fait ainsi.

La mère et le fils emportèrent cette riche somme. Dieu avait décidé, dans sa volonté suprême, que les Israélites égorgeraient cette vache-là même, afin aussi que fût rémunérée la piété filiale du jeune Hébreu pour sa mère, car Dieu est généreux et bon.

On avait cherché, quelque temps, les signes qui devaient distinguer cette victime; on les trouva dans cette vache.

Il s'agissait de découvrir par qui avait été commis un meurtre dont voici les circonstances.

Un riche Israélite, du nom d'Amîl, avait un cousin pauvre pour unique héritier. Celui-ci, trouvant que ce parent tardait beaucoup à mourir, l'assassina, afin d'hériter de suite. Le meurtrier transporta, de nuit, le cadavre aux abords d'une autre bourgade et le jeta sur le sol.

Au matin, le coupable réclama le talion; puis il se rendit, avec plusieurs Hébreux, auprès de Moïse et les accusa du meurtre. Moïse questionna les inculpés; ils nièrent ce dont on

les chargeait. Moïse ne parvint pas à découvrir de quel côté était la vérité. On invita Moïse à demander à Dieu de faire connaître le coupable. Le prophète pria Dieu, et Dieu lui dit d'ordonner aux Israélites d'immoler une vache sans tache, de couleur isabelle foncé...On égorgea la vache dont nous parlions tout à l'heure.

Quand elle fut tuée, Dieu ordonna de frapper sur le cadavre de l'Israélite assassiné avec une partie de l'animal immolé. Les récits diffèrent quant à la désignation de cette partie. Les uns avancent que ce fut l'os qui suit les cartilages antérieurs, c'est-à-dire l'os du devant du poitrail; d'autres, que ce fut le sacrum ou os qui est l'origine de la queue, parce que cet os est le premier qui est créé et le dernier qui est détruit, et que cet os est l'os du siége chez nombre de créatures animales; d'autres, que ce fut la langue, parce qu'elle est l'instrument de la parole; d'autres, que ce fut la cuisse droite ; d'autres enfin, que ce fut une partie quelconque non spécifiée.

On frappa donc le cadavre du mort avec une partie de la vache égorgée; soudain le mort se leva, vivant, par la permission du Très-Haut; et des veines jugulaires le sang coulait. « C'est un tel, dit aussitôt ce malheureux, un tel qui m'a tué, » et immédiatement il retombe mort.

Le meurtrier fut exclu de la succession de la victime. »

(Si j'osais traduire ce que raconte Damîrì des propriétés aphrodisiaques de certaines parties du veau, on serait étonné de voir quels singuliers effets on en promet.

Damîrì termine son article Idjl, veau, par l'anecdote suivante :)

« Les Béni Idjl étaient une tribu arabe considérable, dont l'origine remontait à un individu appelé Idjl, fils de Lokaîm. Cet Idjl fut réputé le plus fantasque et le plus extravagant des Arabes. Voici pourquoi. Il avait un cheval. On vint à lui dire un jour : « Tout cheval de race a un nom. Quel est le nom de ton cheval ?

— Je lui donnerai un nom plus tard.

— Donne-lui-en un à présent. »

Idjl, à l'instant même, arrache un œil à son cheval, puis ajoute : « Voilà, j'appelle mon cheval A'war, Borgne. »

De là un poëte a dit :

« Les Béni Idjl m'accusent d'avoir la maladie du père de leur tribu !

« Mais y a-t-il au monde homme plus extravagant que Idjl ?

« N'est-ce donc pas leur aïeul qui a éborgné son noble coursier ?

« C'est là ce qui fit de son nom un motif de proverbe pour qualifier l'excès d'extravagance. »

On dit en effet : Plus extravagant même que Idjl. »

Note 17. — Page 462.

Le kirât est l'analogue de notre mot carat et représente, pour les Arabes, la vingt-quatrième partie de toute chose matérielle, d'une propriété, d'un cheval, etc., possédés en commun, ou dont on attribue, ou accorde, ou promet une part à quelqu'un à titre de don, ou de droit, ou de rémunération.

TABLE DES MATIÈRES.

SECONDE PARTIE.

DEUXIÈME DIVISION.

HIPPIATRIE.

NEUVIÈME EXPOSITION. FORMULAIRE.

EXPOSITION COMPLÉMENTAIRE.

INDEX

DES

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

ERRATA.

Page 10, ligne 7 du titre du chapitre, après le point qui suit fics), il manque les mots : I k l a h, érosion, mal rongeant, ou b a t r a h, éruption tuberculeuse.— P. 134, ligne 6, *a fine; au lieu de:* dout, *lisez :* dont. — P. 175, ligne 3 du titre du chapitre; *au lieu de :* en hernie, *lisez :* ou hernie. — P. 192, ligne 14, *a fine; au lieu de:* est une tumeur, *lisez :* consistent en une tumeur. — P. 225, ligne 6, *a fine;* il manque une virgule à la fin de la ligne. — P. 241, ligne 3 ; *lisez :* Moutewakkal. — P. 259, à la fin de la ligne 3; *lisez :* de. — P. 277, ligne 22 ; *au lieu de :* avce, *lisez :* avec. — P. 290, au titre du § VII; supprimez la virgule entre kinân et ratb. — P. 303, ligne 14; ls, *lisez :* le. — P. 323, ligne 1; sacrocolle, *lisez :* sarcocolle. — P. 342, ligne 13; éc risur, *lisez :* écrit sur. — P. 350, dernière ligne; on, *lisez :* ont. — P. 354, ligne 6; d'admirable, *lisez :* d'admirables. — P. 368, ligne 10 ; les, il faut : Les. — P. 411, ligne 23; il faut un — avant Mais. — P. 425, ligne 7 du § I ; *lisez :* maintenant, et non : maintenaut. — P. 428, ligne 4; *au lieu de :* lcurs, *lisez :* leurs.— P. 435, § VII, *au lieu de :* rancuneux, il faut : rancunier ; de même, page 437, ligne 13. —P. 438, troisième alinéa, supprimez l'x du mot chameaux; de même, à la page 447, ligne 6. — P. 462, ligne 3 ; *au lieu de :* nommée, *lisez :* nommé. — P. 493, ligne 16; *au lieu de :* graunlé, *lisez :* granulé. — P. 509, ligne 2, *au lieu de :* Barsa, *lisez :* Baras.

Paris. — Imprimerie de Madame veuve BOUCHARD-HUZARD, rue de l'Éperon, 5.